

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2014



ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
2015

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2014

PROJET NUMÉRISATION DU *PRÉCIS*

La Bibliothèque nationale de France, en partenariat avec l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, souhaite procéder à la numérisation du *Précis analytique* de 1940 à 2014.

Les fascicules numérisés en mode image et en mode texte par la BnF seront rendus accessibles sur Internet, de façon libre et gratuite, par le biais des sites dont la BnF assure la responsabilité, et notamment Gallica.

Il est en conséquence demandé aux auteurs ayant collaboré à ce titre, ou à leurs ayants droit, de bien vouloir se faire connaître en cas d'opposition à ce projet, ou de bien vouloir remplir le formulaire d'autorisation ci-joint et le retourner à :

Monsieur Nicolas Plantrou
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen
190, rue Beauvoisine
76000 Rouen

À l'issue d'un délai de 6 mois, prenant effet à compter de la date de publication du présent encart dans le *Précis analytique 2014*, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayants droit, la Bibliothèque nationale de France procédera à la mise en ligne des volumes numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la Bibliothèque nationale de France s'engage à retirer tout article ou illustration en cas de réclamation de son auteur ou des ayants-droit de ce dernier.

*

Je, soussigné, auteur ou ayant droit de, autorise gracieusement et à titre non exclusif la Bibliothèque nationale de France à procéder à la numérisation en mode image et en mode texte et à diffuser à titre gratuit sur les sites dont elle assume la responsabilité, et notamment Gallica :

- L'ensemble de mes contributions au *Précis Analytique* de l'Académie de Rouen ;
- L'ensemble de mes contributions au *Précis Analytique* de l'Académie de Rouen, à l'exception de celles mentionnées dans la liste jointe.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de la propriété intellectuelle et est limitée strictement aux usages définis ci-dessus.

Date:/...../.....

Signature :

Lieu:

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2014



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toute la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2015

*Hôtel des Sociétés Savantes
190, rue Beauvoisine - 76000 Rouen*

ISSN 1154-7707 • ISBN 978-2-9549009-1-9

TABLEAU DES MEMBRES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

(au 31 décembre 2014)

MEMBRES D'HONNEUR


- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-MARITIME
- M. LE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
- M. LE MAIRE DE ROUEN
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
- M^{me} LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
- M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
- M. LE DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL

MEMBRES TITULAIRES

- M. François BURCKARD, ✱, O ✱, O ✱
ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Bernard BOULLARD, O ✱, C 🏆
docteur ès sciences, professeur émérite de biologie végétale à l'université de Rouen (24 février 1968).

- M^{me} Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY, ✨
 orientaliste, turcologue, maître de conférences émérite à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris (27 mars 1971).
- M. François de BEAUREPAIRE,
 diplômé de l'Institut d'études politiques, historien (26 octobre 1974).
- M^{me} Nadine-Josette CHALINE, ✨, ✨, O 🌹
 professeur émérite d'histoire contemporaine, doyen honoraire de la Faculté d'histoire-géographie de l'université d'Amiens (23 octobre 1976).
- M. Jean-Pierre CHALINE, O 🌹
 professeur émérite et ancien directeur de l'Institut d'histoire de l'université de Paris-Sorbonne (23 octobre 1976).
- M. Joseph-A. LAFOND, ✨
 courtier maritime honoraire, ancien directeur du service juridique de la société SA Jules Roy, ancien consul de Suède, vice-président honoraire du Tribunal de Commerce de Rouen (6 décembre 1980).
- M. François-J. GAY, O ✨, C 🌹
 maître de conférences honoraire en géographie à l'université de Rouen (11 mai 1985).
- M. Jean-Pierre LEMERCIER,
 professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen (22 octobre 1988).
- M. Jacques DELÉCLUSE, ✨, 🌹
 économiste, ancien directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen (19 octobre 1991).
- M. Philippe DAVENET,
 pianiste et compositeur de musique (7 novembre 1992).
- M. Henry DECAËNS, O 🌹
 historien, secrétaire général de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel (élu membre correspondant le 7 octobre 1989, reçu comme membre titulaire le 11 juin 1994).
- M. Guy PESSIOT, ✨
 éditeur (21 octobre 1995).
- M. Denis DE BRUCQ,
 docteur ès sciences, professeur émérite à l'université de Rouen-Laboratoire Perception, système et information (22 juin 1996).
- M. Gérard HURPIN,
 agrégé d'histoire, maître de conférences honoraire en histoire moderne à l'université de Picardie-Jules Verne (23 novembre 1996).
- M^e Renaud DELUBAC,
 docteur en droit, avocat, consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne (13 mars 1999).

- M. Gérard ANGOUSTURES,
ingénieur IDN, président honoraire Lubrizol-France, vice-président
APAVE Nord Ouest (2 octobre 1999).
- M^{me} Armelle SENTILHES, O ✨, O 🌿
conservateur général du patrimoine, directrice honoraire des
Archives départementales de la Seine-Maritime (29 avril 2000).
- M. le docteur Robert SOYER, ✨
professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, chirurgien
des hôpitaux, membre de l'Académie de chirurgie de Paris (9 juin
2001).
- M. Jean MORIN, ✨
docteur en droit, président honoraire du Tribunal de commerce de
Rouen, ancien président de la Conférence générale des Tribunaux
de commerce de France (8 juin 2002).
- M. Alain ROBINNE,
architecte DPLG honoraire, urbaniste SFU, ancien vice-président de
la Société française des urbanistes, et délégué régional (24 mai 2003).
- M. Claude BOULARD,
docteur en philosophie, ancien délégué régional de développement
économique de l'Agglomération de Rouen (11 octobre 2003).
- M. Alain BÉZU,
metteur en scène (24 juin 2004).
- M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN, ✨
expert-comptable et commissaire aux comptes honoraires, expert
honoraire agréé par la cour de Cassation (7 mai 2005).
- M. Nicolas PLANTROU, ✨
avocat honoraire, commissaire aux comptes honoraire, vice-président
du Conseil économique et social de Haute-Normandie (16 novembre
2006).
- M. Bertrand CAMILLERAPP,
architecte DPLG, enseignant à l'École nationale supérieure
d'architecture de Normandie (ENSAN), président du Conseil régional
de l'Ordre des architectes de Haute-Normandie (22 septembre 2007).
- M. François GIRAUD,
ingénieur IET-Toulouse, docteur ès Lettres de l'université Paris-
Sorbonne (7 juin 2008).
- M. Vincent MAROTEAUX, O ✨
directeur des Archives départementales de Seine-Maritime (15 no-
vembre 2008).

- M. le docteur Bertrand MACÉ,
professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Rouen (21 novembre 2009).
- M. Michel LEROND,
écologue, essayiste (19 juin 2010).
- M^{me} Françoise THELAMON, O 
professeur émérite d'histoire ancienne à l'université de Rouen (23 octobre 2010).
- M^{me} Marie-Thérèse COURAGE,
journaliste radio, réalisatrice de programmes pour Radios chrétiennes francophones de Haute-Normandie (RCF Haute-Normandie) (10 septembre 2011).
- M. le docteur Jean COSTENTIN, ✱
membre de l'Académie nationale de médecine, membre de l'Académie nationale de pharmacie (3 décembre 2011).
- M. le docteur Jacques CALU,
oto-rhino-laryngologiste (31 mars 2012).
- M. Gérard GRANIER,
géographe, enseignant en classes préparatoires aux grandes écoles, inspecteur pédagogique régional honoraire d'histoire-géographie (21 avril 2012).
- M. l'abbé Jean-Baptiste SÈBE,
curé de la paroisse saint Jean XXIII de Rouen, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris (15 mars 2014).
- M. Alain de BÉZENAC,
avocat honoraire, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Rouen (13 septembre 2014).
- M. François BESSIRE
Professeur de littérature du XVIII^e siècle à l'université de Rouen, directeur des Presses universitaires de Rouen et du Havre (21 novembre 2014).

MEMBRES HONORAIRES

- M^{me} Germaine RICOU, ✱
ingénieur-docteur, directrice de recherche honoraire à l'INRA, vice-présidente de la Fédération française des sociétés de prospection de la nature (3 février 1973).
- M. le docteur René LAUMONIER, ✱
professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, ancien directeur du Centre régional de lutte contre le cancer, Centre Henri Becquerel (29 mars 1980).

- M. François BERGOT, ✨, O ✨, C ✨
conservateur général honoraire du patrimoine, ancien directeur des musées de la ville de Rouen, membre titulaire de l'Académie des sciences morales, des lettres et des arts de Versailles et d'Île-de-France (31 janvier 1982).
- M. Jean MALAURIE, C ✨, O ✨
géographe, directeur de recherches émérite au CNRS, directeur du Centre d'études arctiques et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), membre titulaire de l'Académie des sciences humaines de Russie (20 mars 1982).
- M. Louis THIRY, ✨
organiste concertiste, professeur d'orgue au Conservatoire national de Région de Rouen (9 mai 1992).
- M. Yves LESCROART, ✨
conservateur général du patrimoine, ancien conservateur des Monuments historiques de Haute-Normandie (18 mars 1995).
- M^{me} Claude PÉTRY,
conservateur général du patrimoine, ancienne directrice des musées de Rouen (2 décembre 2000).

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Michel CIRY, O ✨, O ✨
artiste peintre et graveur, membre associé de l'Académie royale de Belgique (section peinture et gravure), membre de l'Académie des Beaux-Arts de Florence (élu membre correspondant le 16 janvier 1971, élu membre associé le 14 mars 1992).
- Prince Gabriel de BROGLIE, GO ✨, ✨, C ✨
conseiller d'État, chancelier de l'Institut (1^{er} février 1997).
- Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN,
de l'Abbaye de Saint-Wandrille de Fontenelle (8 novembre 2003).
- Son Excellence M. Abdou DIOUF,
ancien président de la République du Sénégal, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (8 novembre 2003).
- M^{gr} Pascal WINTZER,
archevêque de Poitiers (27 novembre 2004).
- M. Antoine POUILLIEUTE, C ✨
conseiller d'État, ambassadeur (22 septembre 2012).
- M. Vincent LAMANDA, C ✨
premier président de la cour de Cassation (2012).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur général honoraire du patrimoine, ancien directeur du musée de l'Orangerie (22 mars 1969).
- M^{me} Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au CNRS (24 mai 1975).
- M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
- M^{me} Marie-Claire BANCQUART, professeur de littérature contemporaine à l'université de Paris X (23 octobre 1982).
- Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des lettres modernes à la Faculté libre des lettres et sciences humaines de Lille (10 juin 1989).
- Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989).
- M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).
- M. Joseph-Marc BAILBÉ, professeur émérite à l'université de Rouen (20 juin 1992).
- M^{me} Martine BAILLEUX-DELBECQ, ancien conservateur du musée Louis-Philippe, château d'Eu (8 janvier 1994).
- M. Philippe DELERM, romancier (22 avril 1995).
- M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).
- M. Jean-Pierre WATTÉ, directeur du muséum d'Histoire naturelle du Havre (20 mai 1995).
- M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris-CNRS (20 mai 1995).
- M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).
- M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).
- Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, écrivain (9 novembre 1996).
- M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen (28 mars 1998).
- M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).
- M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amys du Vieux Dieppe (28 mars 1998).
- M. Michel JANTZEN, architecte de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).
- M^{me} Élisabeth CAUDE, conservateur du patrimoine (19 mai 2001).
- M. André DEVAUX, professeur de philosophie, co-directeur de l'édition des *Œuvres complètes* de Simone Weil (19 mai 2001).

- M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).
- M^{me} Jacqueline MUSSET, professeur émérite à l'université de Caen, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen (8 novembre 2003).
- M. Jean SALEM, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M. Olivier CHALINE, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M^{me} Madeleine BROCARD, professeur émérite en aménagement du territoire à l'université du Havre (10 décembre 2006).
- M. François NEVEUX, historien (17 mars 2007).
- M. Jean-Marc de PAS DE BOISGUILBERT, sculpteur (17 mars 2007).
- M. Yves SASSIER, historien du droit (2008).
- M. Édouard de LAMAZE, avocat au Barreau de Paris (7 septembre 2013).
- M^{me} Claire MAINGON, maître de conférences en histoire de l'art contemporain à l'université de Rouen (6 juin 2014).
- M. Arnaud BRENNETOT, maître de conférences en géographie à l'université de Rouen (11 octobre 2014).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M^{elle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-Norman Text Society, professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie.
- M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'université de Tokyo.
- M^{me} Patricia CLANCY, professeur à l'université de Melbourne (20 mai 1978).
- M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Düsseldorf (28 mai 1998).

N.B. :

La date mentionnée après chaque nom est celle :

– pour les membres titulaires : de leur réception ;

– pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;

– pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

MEMBRES DÉCÉDÉS**Membres titulaires**

- M^{me} Odile LE BERTRE-TURBAN, membre titulaire de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime (élue membre correspondant le 10 octobre 1981, reçue comme membre titulaire le 24 octobre 1987).
- M. Alain GASPERINI, architecte DPLG, ancien directeur de l'Atelier d'urbanisme de la ville de Rouen (27 mai 1989).
- M. Marc VENARD, professeur honoraire d'histoire moderne de l'université de Paris X-Nanterre, président de la Société d'histoire religieuse de la France (6 décembre 2003).

Membres associés

- M. Jean FAVIER, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, membre de l'Institut grand ducal de Luxembourg, de la Medieval Academy of America, ancien président de la Bibliothèque nationale de France (6 octobre 1979).

BUREAU
DE L'ACADÉMIE
ANNÉE 2014

Présidente :

M^{me} Françoise THELAMON

Vice-président :

M. Nicolas PLANTROU

Secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres :

M. Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Gérard ANGOUSTURES

Trésorière, administratrice des fondations et legs :

M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN

Archiviste :

M. François BURCKARD

CHRONIQUE

DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2014

11 JANVIER. – En séance privée, le bureau de l'année 2014 est installé avec M^{me} Françoise Thelamon à la présidence, M. Nicolas Plantrou à la vice-présidence. Les autres membres du bureau gardent leurs fonctions habituelles.

La présidente rappelle et développe le programme de cette nouvelle année en s'appuyant essentiellement sur la commémoration de la Guerre 14-18. La labellisation par la Mission du Centenaire de trois manifestations principales (colloque, lecture-spectacle, lettres d'Henri Sentilhes) a déjà été acquise.

Les autres activités (réceptions, colloques) sont annoncées.

18 JANVIER. – À 16 heures : séance privée. Réunion des anciens présidents de l'Académie à propos des effectifs de l'Académie et des recrutements à venir.

– À 17 heures : Séance publique dans la salle Daniel Lavallée. M. Jean Costentin, professeur émérite de pharmacologie, membre des Académies nationales de médecine et de pharmacie présente « Café, thé, chocolat : leurs bienfaits pour la santé ».

1^{er} FÉVRIER. – À 15 heures, la séance privée dans le salon de l'Académie est réservée à l'étude de la composition des membres de l'Académie réduite, après plusieurs décès, à 32 titulaires. Il est décidé de

décerner des félicitations, en vue de les accueillir en tant que membres titulaires, à :

- M^{me} Sylviane Albertan Coppola, professeur de lettres à l'université d'Amiens ;
 - M. Sylvain Amic, conservateur du patrimoine, directeur des musées de Rouen ;
 - M. Pierre Albert Castanet, professeur de musicologie à l'université de Rouen ;
 - M. Hubert Vaudry, biologiste, docteur ès sciences, ancien directeur de recherche à l'INSERM.
- En outre, sont choisis comme membres correspondants :
- M^{me} Claire Maingon, maître de conférences d'histoire de l'art à l'université de Rouen ;
 - M. Arnaud Brennetot, maître de conférences en géographie à l'université de Rouen ;
 - M^{me} Haudiquet, conservateur du musée Malraux, Le Havre ;
 - M^{me} Agnès Thomas-Malleville, spécialiste d'Hector Malot ;
 - M. Joseph Dion, historien géographe.

À 17 heures, salle Daniel Lavallée, M. Henri Sentilhes, agronome et économiste, invité par la présidente, présente : « Lettres et photos du front de Champagne. Henri Sentilhes à ses parents (1915-1916). L'histoire d'un livre et le livre d'une histoire ».

15 FÉVRIER. – À 14 h 30, salle Daniel Lavallée. La demi-journée est réservée à « L'impôt d'hier à aujourd'hui », avec :

- MM. Marc Venard et Jean-Pierre Chaline, historiens, professeurs émérites des universités ;
- M. Nicolas Plantrou, avocat et commissaire aux comptes à la Cour d'appel de Rouen ;
- M. Joël Bourdin, sénateur de l'Eure, ancien vice-président de la Commission des finances du Sénat ;
- M. Michel Leclainche, administrateur général des finances publiques ;
- M. Olivier Chaline, historien, professeur des universités.

8 MARS. – Les réunions se succèdent dans la journée :

- 10 heures, bureau et Commission de la communication ;
- 14 h 30 : Commission de préparation du colloque « Métropole » qui aura lieu des 10 au 11 octobre 2015.
- 16 heures : Assemblée générale. Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés. Pour l'avenir il est décidé de commencer l'année

académique en septembre et de proposer les présidences dans l'ordre suivant :

- 1^{er} juillet 2016 : M. Bertrand Macé ;
- 1^{er} juillet 2017 : M. Gérard Granier ;
- 1^{er} juillet 2018 : M. Jean Costentin ;
- 1^{er} juillet 2019 : M. Alain Bézu ;
- 1^{er} juillet 2020 : M. Bertrand Camillerapp.

– 17 heures, séance privée. M. Gérard Granier traite du « Clos-masure normand ».

15 MARS. – À 17 heures, salle Daniel Lavallée. Réception du Père Jean-Baptiste Sèbe, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris qui prononce « La théologie a-t-elle disparu du paysage intellectuel français ? »

Madame Armelle Sentilhes lui répond par « Arts et théologie au miroir du patrimoine rouennais ».

29 MARS. – À 15 heures, séance privée. M. Vincent Maroteaux présente « Les archives départementales et la guerre de 1914-1918 ».

12 AVRIL. – À 17 heures, salle Daniel Lavallée. M. Stéphane Costa, géomorphologue, professeur à l'université de Caen (laboratoire Géophen-UMR-CNRS-LETG), invité par la présidente, présente « Le littoral de la Côte d'Albâtre : recul des falaises et submersions de tempête ».

16 et 17 MAI. – Sur deux journées, se déroule un colloque international « La Normandie dans la Grande Guerre », labellisé à l'échelon national par la Mission du Centenaire.

Vendredi 16 mai 2014, aux Archives de la Seine-Maritime

– 14 h 15 : Ouverture officielle par M. Nicolas Rouly, président du Département, et M. Yvon Robert, maire de Rouen

– 14 h 30 : Introduction, par M^{mes} Nadine-Josette Chaline, professeur des universités et Françoise Thelamon, présidente.

– 14 h 45 : « La Grande Guerre aujourd'hui en France », par M. Stéphane Audoin-Rouzeau ;

– 15 h 45 : « La Grande Guerre aujourd'hui en Allemagne », par M. Gerd Krumeich ;

– 16 h 45 : « Les bruits de la guerre : l'information des Normands », par M. Olivier Forcade ;

– 17 h 15 : Diaporama et pause ;

– 17 h 30 : Visite de l'exposition « D'une guerre à l'Autre », par M. Vincent Maroteaux.

Samedi 17 mai 2014, à l'hémicycle de l'Hôtel de Région

– 9 heures : Accueil par M. Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Région Haute-Normandie ; et sous la présidence : M. Jean-Jacques Becker :

– 9 h 15 : « La Normandie et l'accueil des réfugiés », par M. Philippe Nivet ;

– 9 h 45 : « Le gouvernement belge et les Belges en Normandie durant la guerre », par M. Michel Amara ;

– 10 h 15 : « Les hôpitaux normands et l'accueil des blessés », par MM. Philippe Hecketsweiller et Jacques Marchand ;

– 11 h : « Les emprunts nationaux à Rouen », par M. Olivier Feiertag ;

– 11 h 30 : « Jacques Lavainville, observateur du changement économique de Rouen », par M. Loïc Vadelorge ;

– 12 h 30 : Exposition « Gardiens de la mémoire. Monuments aux morts et vitraux témoins de la Grande Guerre en Normandie » ;

– 14 heures : « Expériences enfantines dans la Normandie en Guerre », par M^{me} Manon Pignot ;

– 14 h 30 : « Rouen, base britannique », par M. Jean-Pierre Chaline ;

– 15 heures : « Rouen, premier port de France », par M. Jacques Delecluse ;

– 15 h 30 : Diaporama et pause ;

– 16 heures : « La guerre en image à Rouen », par M. Guy Pessiot ;

– 16 h 30 : « Enseigner la Grande Guerre en Normandie », par M. Tristan Lecoq ;

– 17 h 45 : Conclusions par M. Jean-Pierre Chaline.

Les textes des communications du colloque sont publiés dans *Études normandes* (2014/2 : *La Normandie dans la Grande Guerre*).

*

21 MAI. – En cette année du centenaire de la guerre, la sortie annuelle de l'Académie a lieu à la découverte des champs de bataille de la Somme et de l'Historial de la Grande guerre de Péronne. Ce sont les sites des batailles de l'été 14, puis ceux de la grande bataille de la Somme engagée par le Royaume-Uni en juillet 1916.

– Après le déjeuner pris sur place à l'Historial de Péronne, c'est la visite du musée ouvert en 1992, qui regroupe des documents français, allemands et britanniques.

24 MAI. – À 18 heures, à l'Archevêché de Rouen, Salle des États. Monseigneur Claude Dagens, évêque d'Angoulême, membre de l'Académie française, expose « Où le pape François nous conduit-il ? »

3 JUIN. – Conférence nationale des Académies de province à Paris, Hôtel de la marine, réunissant les présidents des académies ou leurs représentants, notamment pour préparer le Congrès d'Orléans. Madame Thelamon et Monsieur Lemercier y ont participé.

6 JUIN. – À 16 heures, séance privée.

– À 17 heures, séance publique, salle Daniel Lavallée. M^{me} Claire Maingon, maître de conférences en histoire de l'Art à l'université de Rouen, vient d'être élue membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Elle prend séance en présentant : « Apollon blessé de guerre : le retour tragique de l'artiste après la Première Guerre mondiale ».

14 JUIN. – À 17 heures, salle Daniel Lavallée. M. Jean-Jacques Becker, vice-président de la Société des études jaussiennes, professeur émérite à l'université de Paris-Ouest-Nanterre, président honoraire du Centre international de recherche de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne, invité par la présidente, prononce la conférence publique : « Jaurès et la guerre, au risque de sa vie ».

28 JUIN. – À 16 heures, séance privée. M. Gérard Granier indique que le nouveau site Internet de l'Académie est désormais finalisé.

6 SEPTEMBRE. – À 16 heures, en séance privée, un hommage est rendu à M. Alain Gasperini, récemment décédé, par M. Alain Robinne.

9 SEPTEMBRE. – Les membres de l'Académie sont invités à visiter la « Fabrique des savoirs » à Elbeuf. Accueillis par M. Nicolas Coutant, ils découvrent l'exposition de Frère Pascal Pradié : « Trésors de l'Abbaye de Saint-Wandrille. De l'art déco aux années 1950 ».

13 SEPTEMBRE. – Réception de Maître Alain de Bézenac, avocat honoraire, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Rouen, élu le 5 octobre 2013. À son discours en remerciement : « Regards sur le Barreau de Rouen en 1914 », Maître Renaud Delubac répond « L'Europe, sœur cadette de Giraudoux ».

20 SEPTEMBRE. – M^{me} Nadine-Josette Chaline présente « 1914-1944 : une nouvelle Guerre de Trente Ans ».

27 SEPTEMBRE. – M. Jean-Pierre Chaline dirige la visite au Monument aux morts de Rouen et au cimetière militaire britannique Saint-Sever (avenue Stanislas Girardin, rond-point des Bruyères, Le Petit-Quevilly).

9 et 10 OCTOBRE. – Se tient à Orléans la Conférence nationale des académies de Province. Notre Compagnie y est représentée par la présidente M^{mes} Thelamon et Chaline, MM. Chaline et Delécluse.

11 OCTOBRE. – À 16 heures, en séance privée, l'hommage à Madame Le Bertre, décédée le 17 avril 2014, est prononcé par M. Nicolas Plantrou.

– À 17 heures, en séance publique, M. Arnaud Brennetot, maître de conférences en géographie à l'université de Rouen, élu membre correspondant, prend séance en prononçant la conférence « Le monde est-il devenu néo-libéral ? »

8 NOVEMBRE. – À 17 heures, en salle Daniel Lavallée, M. Olivier Chaline, professeur à l'université de Paris-Sorbonne, membre correspondant, présente « Maurice Genevoix, la voix des combattants ».

14 NOVEMBRE. – En salle Daniel Lavallée, M. Hubert Vaudry, ancien directeur de recherche à l'INSERM, expose « Du cerveau aux hormones ».

21 NOVEMBRE. – En salle Daniel Lavallée, M. François Bessire, professeur à l'université de Rouen, élu membre titulaire, prononce son discours de réception : « Faire le bien de la société : aux origines de l'esprit académique ». M. Jean-Pierre Chaline lui répond : « Éditer en Normandie : publications savantes et universitaires ».

26 NOVEMBRE. – La messe statutaire, à l'intention des membres défunts et des bienfaiteurs de l'Académie, est célébrée cette année par Monsieur l'abbé Jean-Baptiste Sèbe, membre titulaire de l'Académie, curé de la Paroisse Saint-Romain.

29 NOVEMBRE. – À 16 heures, en séance privée, M. Vincent Maroteaux prononce l'hommage à Jean Favier, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ancien président de la Bibliothèque nationale de France, membre associé de notre Académie depuis octobre 1979.

6 DÉCEMBRE. - À 20 h 30, Théâtre des 2 Rives (48, rue Louis-Ricard, Rouen). L'Académie présente une lecture-spectacle, « Journal d'une escouade d'après *Le Feu* d'Henri Barbusse ». La conception est de MM. Alain Bézu, Pierre-Albert Castanet, Philippe Davenet, tous trois de l'Académie. Ce spectacle a reçu le label de la Mission du Centenaire.

13 DÉCEMBRE. - En séance privée, les élections désignent, pour l'année 2015 et le début 2016, M. Plantrou à la présidence et M. Macé à la vice-présidence.

En séance publique, la remise annuelle des prix est précédée par le traditionnel « Discours sur la vertu » prononcé par le vice-président de 2014, M. Nicolas Plantrou, et intitulé « La vertu d'épargne ». La proclamation des prix du dévouement, des prix littéraires et artistiques termine la dernière manifestation de l'année 2014.

Le Secrétaire perpétuel aux Lettres

Jean-Pierre LEMERCIER

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2014

PRIX GADON
Prix du dévouement

décerné à la Section de Haute-Normandie de l'Association nationale
des visiteurs de prison
Rapport de M. Gérard ANGOUSTURES

GRAND PRIX LA REINTY

à M^{me} Caroline BLONDEAU
pour son œuvre *Le vitrail à Rouen (1450-1540). « L'escu de voirre »*
Rapport de M. Henry DECAËNS

PRIX GOSSIER

à l'équipe des Archives départementales de Seine-Maritime
pour son œuvre *D'une guerre à l'autre (1914-1918/1944)*
Rapport de M^{me} Nadine-Josette CHALINE

PRIX DUMANOIR

à M. Jean-Louis ROCH
pour son œuvre *Un autre mode de travail. La draperie en Normandie
au Moyen Âge (1360-1410)*
Rapport de M. Henry DECAËNS

PRIX COURTONNE-LENEPVEU

à MM. Alain ALEXANDRE et Michel GROGUENNEC
pour leur œuvre *Histoires d'usines*
Rapport de M. Jean-Pierre CHALINE

PRIX GUEROUT

au Père Pascal PRADIE et à M. Nicolas COUTANT
pour leur œuvre *Trésors de l'abbaye de Saint-Wandrille. De l'Art déco
aux années 1950*
Rapports de M^{me} Armelle SENTILHES et de M. le père Jean-Baptiste
SÈBE

**DISCOURS
DE
RÉCEPTION**

ANNÉE 2014

**LA THÉOLOGIE A-T-ELLE DISPARU
DU PAYSAGE INTELLECTUEL FRANÇAIS ?**

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. l'abbé Jean-Baptiste SÈBE

Curé de la paroisse saint Jean XXIII de Rouen,
maître de conférences à l'Institut catholique de Paris

(15 mars 2014)

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le courrier annonçant à mon endroit le vote de félicitations par votre Assemblée n'a pas manqué de me surprendre. La formule peut paraître convenue, elle est bien sincère pourtant. Certes, je connaissais l'Académie mais j'étais bien loin de me douter qu'elle me proposerait d'en faire partie. Ma réaction intérieure initiale fut donc un refus, et pas seulement pour des raisons d'agenda ou de disponibilité. L'Académie, me disais-je, était réservée à des personnes qui ont fait leurs preuves dans les domaines qui sont les leurs. Il était ainsi hors de question d'y entrer, ni même d'ailleurs d'y penser : mes intérêts et mes occupations étaient autres. Mon prédécesseur ecclésiastique immédiat (M^{gr} Wintzer, pour ne pas le nommer) n'y était-il pas entré bien plus tard que moi, après des ministères différents (aumônier de lycée, curé de paroisse, directeur au séminaire Saint-Sulpice et vicaire général). Je veux encore une fois saluer la place qu'il a tenue dans mon itinéraire personnel. Pour toutes ces raisons, je me voyais décliner l'offre. C'était sans compter sur l'insistance et la pression discrètes de quelques personnes mises dans la

confiance, qui m'ont conduit, bien librement je le précise, à entamer les visites et les rencontres des différents membres de votre Académie, périple qui nous conduit jusqu'à aujourd'hui. À travers cette réception, c'est bien l'ensemble des prêtres du diocèse de Rouen qui est honoré et ce n'est pas seulement, j'en suis certain, le respect d'une tradition que d'avoir un ecclésiastique parmi ses membres.

Je remercie chaleureusement chacun de vous pour la confiance témoignée à mon égard, et pour votre accueil aujourd'hui. En ce lieu du commerce réciproque des savoirs, j'entends cette réception comme un encouragement à persévérer dans l'étude, et à faire mieux dans l'avenir.

*

Au moment de déterminer un sujet, une courte matinée dans les locaux de l'Académie m'a permis de prendre connaissance des thèmes traités par mes prédécesseurs ecclésiastiques. Une certaine naïveté, je l'avoue, m'avait conduit à penser (après tout, on ne parle bien que de ce que l'on connaît !) que leurs préoccupations relevaient uniquement du domaine ecclésial, théologique ou spirituel... Il n'en est rien. Fouillant donc les précis disponibles, je constate qu'il est peu question de thèmes théologiques, à proprement parler. On peut ainsi être rassuré quant à leur curiosité qui rejoint largement l'éclectisme intellectuel de votre compagnie. Ainsi le P. Grenet, en 1953, parle des analogies de Platon. Quelque vingt ans auparavant, en 1935, le chanoine Letellier s'intéresse à *L'illusion comique* de Corneille, à l'occasion du troisième centenaire de cette comédie. Dans les années 1960, le Père Graindor tente, quant à lui, une excursion dans une grotte paléolithique du côté du petit village de Gouy.

Aux débuts mêmes de votre Compagnie, l'abbé Guérin, botaniste à ses heures, avec un médecin de l'Hôtel-Dieu (Tiphaigne de La Roche), avait fondé ce qui deviendra l'Académie en 1744. L'abbé sera ainsi secrétaire aux sciences, section alors de beaucoup la plus importante par le nombre des travaux qu'elle suscitait. Lors de l'une de mes visites, l'un des membres de votre Compagnie semblait regretter le peu de place réservée en ce lieu à la science. Il n'en fut pas toujours ainsi. L'historien Daniel Roche, dans ses ouvrages, a montré combien l'Académie (parisienne, celle-là) des Sciences a joué un rôle normatif pour les académies de province tant dans leur constitution que dans les thématiques de travail. Peu après 1745, 60 % des travaux des académies sont ainsi consacrés aux sciences. Et Daniel Roche de citer Cideville, président à Rouen, ami de Voltaire, pour qui l'élitisme scientifique de l'académie vise *in fine* un optimisme utilitariste :

Travailler pour le bien public, mettre au service de la société un commerce réciproque de lumières sont des finalités de plus en plus affirmées.

Les clercs, même si, toujours selon Daniel Roche, ils ne représentent que 13 % de l'effectif, ont contribué à leur manière à ce mouvement d'intérêt pour les sciences. Le discours en réponse de M. Rouault de La Vigne à l'abbé Fouré, dans les années 1960, discours intitulé : « Les premiers membres ecclésiastiques de l'Académie de Rouen », donne d'ailleurs un bon écho des préoccupations scientifiques des ecclésiastiques membres fondateurs de l'Académie, les abbés Guérin et Saas. Les moines de Saint-Wandrille ont aussi apporté leur pierre à cet enrichissement du savoir. Dom François-Philippe Gourdin, moine de Saint-Ouen, élu en 1771, bibliothécaire de l'abbaye du même nom, parvint au milieu de la tourmente révolutionnaire à préserver le fonds précieux de la bibliothèque, et devint le premier bibliothécaire municipal de Rouen. Il conviendrait ainsi de poursuivre la recherche dans les archives de l'Académie. J'en conclus donc provisoirement que les sujets ayant trait à la théologie sont peu ou pas traités dans ces lieux. Est-ce le fait de la diversité de sensibilités qui s'expriment légitimement ici ? Est-ce le fait d'une certaine discrétion du travail théologique depuis quelques décennies ? Ayant expliqué ma naïveté première, je repose pourtant la question : la théologie a-t-elle dès lors disparu du paysage intellectuel français ?

Peut-être faut-il s'entendre sur les mots : la théologie désigne cette manière raisonnée et rationnelle de rendre compte de la foi chrétienne pour les chrétiens et nos contemporains, faisant droit à l'injonction de l'apôtre Pierre dans sa première épître au chapitre 3, verset 14 :

Soyez toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en vous.
Mais faites-le avec douceur et respect.

La théologie se construit avec la culture de son temps. On attend d'un discours croyant qu'il parle de ce qui constitue la foi, et de ses implications avec la culture contemporaine. Dans ses fondements comme dans ses conséquences éthiques, dans son élaboration théorique comme dans son engagement pratique, la théologie assure une fonction essentielle non seulement au service de la vie ecclésiale mais aussi de la culture. À partir de l'Écriture et de la tradition interprétative héritée, en Église, elle actualise une compréhension de l'homme, du monde et de leur devenir. En organisant une perspective proprement chrétienne, elle offre aux croyants et aux instances ecclésiales la possibilité d'intervenir dans les débats de la société, et de faire des propositions. On retrouve ici la dimension éthique et politique du travail théologique. Dernier point

de cette brève définition qui appellerait beaucoup de commentaires et de développements : au Moyen-Âge, science, philosophie et théologie disposaient d'un même cadre de pensée et d'un même langage. Cela permettait d'édifier de vastes synthèses qui étaient en quelque sorte l'analogie, pour la pensée, des vastes cathédrales gothiques. Aujourd'hui, il n'en est pas ainsi. Comme les autres disciplines rationnelles, la théologie se déploie dans la diversité de la forêt plus que dans l'alignement d'arbres semblables.

La théologie a-t-elle disparu du paysage intellectuel français ? Poser la question de cette façon suppose que l'on s'appuie sur des faits, sur le constat d'une absence. Et en effet, le temps est loin où les grands quotidiens d'information faisaient leur une sur l'ouverture du concile Vatican II ou, avec une certaine compétence, sur les débats dans et (parfois surtout) en dehors de l'*aula* conciliaire. Le temps est loin où les Congar, Chenu et De Lubac étaient les figures de proue de la théologie française. Le temps est loin où les « théologiens en veston » : les Étienne Gilson, Paul Vignaux et Jacques Maritain tenaient la plume pour produire une contribution théologique destinée à nourrir le débat qui prenait parfois une envergure nationale (que l'on pense à la question des traductions de la liturgie telle que la raconte Florian Michel dans un essai suggestif d'histoire paru récemment¹). Le temps est passé où dans les paroisses et les diocèses, les « théologiens de service », les Chenu, Lebret et consorts donnaient aux chrétiens la raison théologique de leur engagement militant en termes compatibles avec ceux du Magistère, provoquant parfois des tensions dans les communautés paroissiales (que l'on songe à la question des prêtres ouvriers dont Nathalie Viet-Depaule a su rendre compte de façon tout à fait précieuse²). Cette distinction entre théologiens en veston et théologiens de service vient d'Étienne Fouilloux lorsqu'il analysa la crise moderniste que traversait l'Église au début du xx^e siècle et qui se poursuivit jusqu'au rejet du schéma sur la révélation *De Fontibus* lors des premières sessions du Concile.

Les recherches récentes nous montrent que ce n'est pas la théologie qui a disparu du paysage intellectuel français, mais notre perception du catholicisme ayant changé, elle a sans doute brouillé notre appréhension de la discipline. Je voudrais développer un peu cet aspect.

-
1. Florian Michel, *Traduire la liturgie. Essai d'histoire*, Paris, Éditions CLD, 2013, 262 p.
 2. Voir notamment Nathalie Viet-Depaule, *La Mission de Paris. Cinq prêtres-ouvriers insoumis témoignent. Récits de Jean-Marie Marzio, Marie Barreau, Yvonne Besnard, Jean Olhagaray et Jean Desailly*, rassemblés par Nathalie Viet-Depaule, Paris, Karthala, 2002, 358 p.

Au pays de la laïcité, la théologie a peu droit de cité dans les Facultés. Ce constat est lié à la tradition française de rupture entre Église et modernité démocratique ; rupture avivée par la crise moderniste qui a causé une méfiance considérable de nombreux intellectuels et hommes politiques français vis-à-vis de la théologie vue comme une pensée asservie à une institution autoritaire. La fermeture de la faculté de théologie de la Sorbonne à la fin du XIX^e siècle, où il ne restait guère que quelques rares étudiants plus intéressés par la philologie sémitique que par la théologie, fit pour partie disparaître du paysage intellectuel visible la théologie comme discipline scientifique. La création en 1886 de la Section des sciences religieuses à l'École pratique des hautes études ne prétendait pas donner le change, et même, elle songeait à se démarquer de toute prétention confessante en faisant ses réunions de travail le dimanche matin à l'heure de la messe... et en adoptant d'ailleurs une perspective nettement sociologique et anthropologique à partir de 1912, dès la publication par Durkheim des *Formes élémentaires de la vie religieuse*³.

L'évolution des études historiques sur la perception du dynamisme intellectuel du catholicisme montre que, pour la part qui lui revient, la théologie n'est que peu étudiée. La théologie et les théologiens rejoignent jusqu'à un certain point la figure originale de l'intellectuel catholique, ravivant encore la méfiance de l'historiographie française pour l'histoire des idées. Claude Savart, dans sa contribution à l'ouvrage de J.-M. Mayeur sur *L'histoire religieuse de la France*⁴, avait tracé les champs d'études possibles pour analyser la vie spirituelle et intellectuelle du catholicisme français. Son chapitre était divisé en trois parties : « Pensée religieuse et courants théologiques », « Diversité des spiritualités », « Affrontements et conflits ». Le dernier thème – « Affrontements et conflits » – a servi pendant longtemps de fil conducteur à l'analyse. On situait la place de l'intellectuel catholique en fonction de son engagement politique. Dès le 2 novembre 1958⁵, François Mauriac s'engagea contre la torture en Algérie au nom de convictions chrétiennes où il identifia les bourreaux à ceux de Jésus-Christ, mais également au nom de convictions politiques, éthiques et sociales. On peut également penser à la tribune de 1983 de Max Gallo sur le silence des intellectuels⁶ et, comme en écho,

3. Émile Durkheim, *Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1912, 650 p.

4. Claude Savart, « Vie intellectuelle et vie spirituelle », in Jean-Marie Mayeur, *L'histoire religieuse de la France, XIX^e et XX^e siècle. Problèmes et méthodes*, Paris, Beauchesne, 1975, p. 73-108.

5. François Mauriac, « Bloc-notes », *L'Express*.

6. Max Gallo, « Les intellectuels, la politique, la modernité », *Le Monde*, 26 juillet 1983.

à celle de 1996 publiée par Henri Tincq sur le silence des intellectuels catholiques⁷. Deuxième grille d'analyse de l'engagement intellectuel catholique outre les convictions politiques, le binôme crise/renouveau qui scande la relecture de l'histoire du catholicisme français. Denis Pelletier n'a-t-il pas écrit un essai intitulé *La crise catholique*⁸, consacré à l'analyse des années 1965-1980 dans le catholicisme français ? Pour une part, ce critère est juste, mais il ne rend pas suffisamment compte de la vie intellectuelle plus large du catholicisme français.

Une jeune génération de chercheurs, dont les contributions viennent de paraître aux Presses universitaires de Rennes, poursuit avec brio cet élargissement des champs de recherche, et s'aperçoit que le milieu de la théologie reste pour beaucoup inconnu : il est passé entre les mailles du filet de l'analyse historique. Claude Savart, encore lui, avait déjà signalé l'inégale vitalité de l'activité théologique et de la pensée religieuse au xx^e siècle, avec des moments d'intense fermentation, et d'autres de reflux. La théologie apparaît comme un bon baromètre pour apprécier comment le catholicisme parvient ou ne parvient pas à penser le monde. Après la guerre, Vatican II apparaît comme la réalisation de la théologie française. Des catholiques français deviennent des auteurs spirituels reconnus. Certains voient leurs écrits complets progressivement édités, maintenant une actualité éditoriale réelle, ainsi Charles de Foucauld, Teilhard de Chardin, Simone Weil. Ils suscitent une littérature connexe et de vifs débats. Les théologiens phares des années 1930-1960 en France, Chenu, Congar, De Lubac, De Montcheuil, Daniélou, sont repris et republiés dans un contexte différent. Vatican II rend visible le travail de tous ces théologiens. On le rappelle, si besoin est, les fruits du Concile ont mûri longtemps avant de donner les textes que l'on connaît. C'est l'intense renouveau des études bibliques, patristiques et liturgiques qui permettra aux pères conciliaires de produire les textes que l'on sait. Vatican II rend donc visible le travail de ces théologiens autrefois suspectés, voire condamnés, dorénavant mobilisés par les textes issus du concile et les voies officialisées par lui. La collection « Unam Sanctam », publiée par les Éditions du Cerf, n'est rien d'autre qu'un grand commentaire des textes conciliaires, commentaire rédigé par les experts qui les ont eux-mêmes proposés aux évêques lors des sessions. Ce bouillonnement semble faire éclater l'unité de la théologie. L'unité s'estompe au profit des contacts, combats et interrogations.

7. Henri Tincq, « Le silence des intellectuels catholiques », *Le Monde*, 15 mars 1996.

8. Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique en France (1965-1978)*, Paris, Payot, 2002, 321 p.

L'ouvrage *Un nouvel âge de la théologie ? (1965-1980)* dirigé par Dominique Avon et Michel Fourcade⁹ prouve qu'une théologie franco-phone existe après le concile et qu'elle fait le lit du couple infernal crise/renouveau pour démontrer la pérennité des interrogations, la diversité des réponses et leur fécondité face à un temps de profondes mutations. Une approche historique de la théologie, tentée par Jean-Dominique Durand¹⁰, est possible et mérite d'attirer bien des attentions. Néanmoins, certains courants n'ont pas fait l'objet d'études d'ensemble, tout comme les lieux de diffusion, de réception, de promotion, et en particulier celui de l'édition. L'édition des ouvrages de théologie est concentrée dans les mains de groupes d'édition confessionnels, dont la santé financière est fragile, à l'écart des grandes institutions universitaires. Les tentatives d'ouvrir les grandes maisons laïques, telles les PUF, n'ont pas rencontré le succès attendu. Inversement, plus les Éditions du Seuil se faisaient respecter pour leur contribution sur le terrain de la culture séculière, moins elles ont accordé de place à la théologie et aux sciences religieuses dans leur catalogue. Le milieu des théologiens reste lui encore largement ignoré alors que celui des exégètes est mieux connu, sans doute en raison de l'étude de la crise moderniste.

À travers ce bref parcours de l'historiographie française du catholicisme, l'on essaie de dire que l'étude de la théologie comme fait d'histoire pour comprendre la place singulière du catholicisme dans la société est encore à faire. La recherche historique, en élargissant son faisceau possible de travail à la théologie, à la spiritualité voire aux écrivains (comme le montre le passionnant travail de Frédéric Gugelot sur la conversion des écrivains¹¹), met en valeur la discrétion de la place de la théologie dans le paysage intellectuel français malgré des phases de grandes présences aux débats.

Notons au passage que s'il est vain de rêver pour la théologie à une place identique à celle qu'elle tient dans le monde germanophone où facultés de théologie et maisons d'éditions ont pignon sur rue, il est bon de se rappeler que des lieux de dialogue avec les autres disciplines universitaires existent. Avec sa cousine la philosophie, d'abord. Sans retracer l'histoire de leurs relations, on peut souligner que la phénoménologie européenne, depuis Husserl et même Heidegger, est en discussion constante avec la théologie à tel point que Dominique

9. Dominique Avon et Michel Fourcade (dir.), *Un nouvel âge de la théologie ? (1965-1980)*, Paris, Karthala, 2009, 424 p.

10. Jean-Dominique Durand (dir.), *Histoire et théologie*, Paris, Beauchesne, 1994.

11. Frédéric Gugelot, *La conversion des intellectuels au catholicisme en France (1885-1935)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, 533 p.

Janicaud, philosophe à Nice et élève d'Éric Weil, a pu écrire un essai retentissant : *Le tournant théologique de la phénoménologie française*¹². Que dire de la figure de Jean-Luc Marion dont « la rigueur des choses » en ce domaine, pour paraphraser le titre de son dernier livre d'entretiens¹³, n'est plus à prouver. Avec la philosophie toujours, quand Alain Badiou lit Saint Paul¹⁴, quand Jean-Luc Nancy construit toute une œuvre philosophique en dialogue avec la théologie chrétienne qu'il intitule *La décloison*¹⁵, poussant très loin le dialogue entre la raison philosophique et la foi ; quand Michel Henry se saisit de l'affirmation centrale du christianisme : *l'Incarnation*, et en fait une lecture phénoménologique¹⁶. Ces philosophes rejoignent le mouvement profond depuis Hegel qui se saisit des objets théologiques comme objets philosophiques, ce que le philosophe d'Iéna avait commencé avec *La Trinité*. Soulignons quand même que l'enseignement de l'histoire et de la philosophie dans l'Université est un peu amnésique des sources chrétiennes, et donc théologiques, de notre culture.

Dialogue avec les sciences sociales, avec l'histoire, avec la littérature, des collaborations entre universitaires se nouent de manière certes confidentielle, mais bien réelle. La théologie devient d'ailleurs un lieu de discrimination dans les écoles pour la lecture de l'œuvre de Claudel. Les uns à la suite de Dominique Millet-Gérard estiment que son œuvre est incompréhensible sans l'événement de Noël 1886 sous les voûtes de Notre-Dame, et la conversion qui suivit¹⁷. Les autres postulent que cela n'est absolument pas nécessaire et que *Le Soulier de satin* se lit aisément sans ces bagatelles théologiques.

*

Est-ce seulement la faute de l'histoire ? Si la théologie se fait si discrète, est-ce seulement en raison de ce vaste mouvement de sécularisation,

-
12. Dominique Janicaud, *Le tournant théologique de la phénoménologie française*, Paris, Éditions de l'éclat, 1991, 96 p. ; rééd. dans *La phénoménologie dans tous ses états*, Paris, Gallimard, 2009, coll. « Folio Essais ».
 13. Jean-Luc Marion, *La rigueur des choses*, entretiens avec Dan Arbib, Paris, Flammarion, 2012, coll. « Essais ».
 14. Alain Badiou, *Saint Paul. La fondation de l'universalisme*, Paris, PUF, 1998, coll. « Essais-Collège de philosophie », 128 p.
 15. Jean-Luc Nancy, *La décloison. Déconstruction du christianisme*, tome 1, Paris, Éditions Galilée, 2005, coll. « La philosophie en effet », 230 p.
 16. Michel Henry, *Incarnation. Une philosophie de la chair*, Paris, Éditions du Seuil, 2000 ; coll. « Philosophie générale », 374 p.
 17. Dominique Millet-Gérard, *Formes baroques dans Le Soulier de satin. Étude d'esthétique spirituelle*, Paris, Champion, 1997, coll. « Unichamp », 220 p.

ou bien celle-ci n'a-t-elle pas aussi eu raison d'elle-même ? Élevée au rang de science par Thomas d'Aquin, n'a-t-elle pas voulu jouer trop vite le jeu de la spécialisation, quitte à n'être plus audible ?

Si l'on étudie les relations longues entre théologie et littérature, on ne peut qu'être surpris par ce mouvement où la théologie met parfois en danger son lien à la Parole, au texte, dans la quête un peu effrénée d'une précision linguistique et d'un raffinement terminologique dont la précision écœurera Péguy, dénonçant la « chirurgie lexicographique désastreuse » de la théologie. La spécialisation et l'accentuation du caractère scientifique de la théologie semblent l'avoir rendu étrangère à son milieu nourricier : la Parole de Dieu contenue dans l'Écriture. Melchior Cano, au XVI^e siècle, déploie dans ses *Lieux théologiques* une charge contre Thomas d'Aquin que l'on rendra ensuite, à tort, responsable du divorce entre théologie et littérature. M. Cano écrit ainsi :

J'avoue qu'il [Thomas d'Aquin] découpe tout cela (*concidit omnia*) en une multitude d'articles ; et chaque article reçoit comme d'après une règle fixe, un nombre déterminé (*argumentationem numerum*). Son genre de discussion (*disputandi genus*) est aride, et la façon dont il traite les questions, uniforme (*una perpetua specie*). Et puis, il est de ces auteurs qui négligent à ce point l'ornement du discours (*quae adeo nullum florem orationis sequitur*) que leur exposé paraît n'être qu'un ensemble de nerfs sans chair (*sine carne nevis*), un corps difforme à qui manque en tout cas le charme de l'éloquence (*certe ab omni eloquentiae ornatum alienum*). De la sorte, des savants plus raffinés sont rebutés par la longueur de l'œuvre, la monotonie de l'exposition, l'inélégance du style et demeurent étrangers à un auteur par ailleurs très docte et très grave¹⁸.

L'attaque porte sur le style des formules théologiques et non sur la spécialisation progressive de la discipline. Il faut tempérer les formules de Cano tant saint Thomas d'Aquin demeure un poète dont les hymnes eucharistiques font encore aujourd'hui l'objet d'études de spécialistes. Les études médiévales ont montré aussi pour une large part que l'Aquinat n'a jamais laissé de côté l'Écriture, et qu'il a même bâti une œuvre théologique adossée à elle. Il lui arrive également de faire le rapprochement entre les Écritures et la littérature païenne.

Ce conflit et l'opposition entre les deux disciplines sont plus anciens. Une ligne va de Tertullien à Kierkegaard, en passant par Origène et parfois même certains textes d'Augustin : ces auteurs se dressent avec véhémence contre le recours à l'art et à la littérature dans l'expression

18. *De locis theologis*, XII, 2.

de la foi, lequel recours risque de masquer la pureté de la grâce, la vérité de la Révélation et de pervertir les esprits¹⁹. La spécialisation de la théologie s'inscrit en fait sur un plus long terme, et Thomas d'Aquin ne représente qu'un moment de cette évolution.

Si Dieu parle aux hommes, il parlera la langue des hommes, employant leurs mots, leurs catégories d'images, leurs genres littéraires, leurs raisonnements. Tous les niveaux d'intelligence de l'esprit humain vont concourir à traduire en mots cette Révélation. L'intelligence de l'objet commande une telle démarche.

Au début, les concepts vont rester proches du texte biblique, la théologie des Pères étant prédication pastorale : ils ne font pas de la théologie en cellule, ils prêchent. Le dynamisme de la raison et les exigences de l'intelligence vont ensuite mettre en œuvre des procédures particulières : la recherche des causes par les voies de la définition et de la démonstration. Le passage par une philosophie conceptuelle et rationaliste vient de la culture du temps qui exige une telle démonstration garantissant la crédibilité intellectuelle du message. La théologie se laisse traverser par les requêtes et les méthodes intellectuelles de l'époque à laquelle elle appartient, et dans laquelle elle travaille.

Olivier-Thomas Venard, que nous suivons ici²⁰, observe que l'évolution s'accélère entre Descartes et le moment des Lumières. Le philosophe de La Flèche maintient envers et contre tous la nécessité de la cogitation philosophique contre les valeurs d'instinct et d'intuition. C'est un idéal d'extrême conceptualisation qui anime les philosophes de la période des Lumières : la méthode philosophique analytique établit toute vérité à partir d'une réduction aux principes premiers de la raison. Les choses n'existent uniquement qu'en raison de l'analyse des essences. Cette méthode contamine les arts, la morale, le droit et la théologie, mais aussi la liturgie ou la lecture biblique. Cette évolution de la théologie l'éloigne de sa dimension littéraire ; au point de départ, à l'origine, elle était explication de la Parole de Dieu, du texte biblique, texte littéraire s'il en est. Il est fort possible que la théologie garde encore la trace de cette spécialisation et la marque de cette complexité. Ce n'est pas faute pourtant d'avoir essayé de se rendre accessible à tous.

On peut ainsi interpréter la réforme luthérienne comme ce retour à la prédication. Pour Luther, dans la lignée du *sola scriptura*, la théologie

19. On peut lire avec profit les pages d'Hans Urs von Balthasar : « Église et théâtre », dans *La Dramatique divine*, tome 1 : *Prolégomènes*, Paris, Lethielleux, 1984, coll. « Le sycamore », p. 73-101.

20. Olivier-Thomas Venard, « Théologie et littérature au xx^e siècle », *Recherches philosophiques II*, Toulouse, 2006, p. 17-36.

est en elle-même prédication. Et le théologien Karl Rahner, un allemand également, au milieu du xx^e siècle, n'a-t-il pas repris l'étude du traité sur La Trinité parce qu'il trouvait que sa formulation thomasienne, sans doute surchargée par des siècles de réflexion ultérieure, donnait lieu à une déconnexion entre la Révélation et la théologie, entre la foi et la vie, rendant le dogme incompréhensible et peu fécond dans la vie spirituelle ? La théologie du xx^e siècle, au moins pour sa seconde moitié, a repris ce désir de se rendre plus accessible.

*

L'histoire nous montre que la compréhension de l'évolution du catholicisme a passé sous silence le recours à la théologie, ce qui l'a sans doute rendue moins visible. L'évolution interne de la discipline a également favorisé ce mouvement d'effacement. L'enjeu de notre discours n'est pas de déplorer cette absence ou d'adopter une posture guerrière revendicative, mais de tenter de comprendre cette discrétion. Il invite également à ouvrir les lieux de vie de la théologie en France, et aussi les lieux de débat. Si la théologie est un baromètre pour comprendre la façon dont l'Église arrive ou pas à penser le monde, alors l'étude de deux lieux où la théologie dialogue avec le monde est significative et du positionnement de la théologie, et de son débat avec le monde contemporain.

Le premier lieu est connu, il s'agit de la faculté de théologie ou *Theologicum* de l'Institut catholique de Paris. Première faculté de théologie francophone au monde avec 2 200 étudiants, dont 220 doctorants et 250 enseignants-chercheurs, la Faculté naît peu après la création des instituts catholiques en France, courant 1875, à Paris, Lyon, Toulouse, Angers et Lille. Je ne veux pas faire l'histoire de la maison, déjà retracée par d'autres, notamment Joseph Doré²¹. Pour présenter l'esprit de la recherche telle qu'elle se pratique à la Catho, je partirai d'une citation du pasteur Marc Lienhard, spécialiste de Luther :

À toutes les époques, la foi s'est articulée sur la raison. Elle est entrée en dialogue avec la culture, bref a été pensée. Il me semble qu'il y a là une vocation importante pour la théologie et les Églises d'aujourd'hui appelées à être ou à redevenir des lieux de parole, d'articulation entre la proposition de foi et la culture. C'est un appel à ne pas confiner au

21. Joseph Doré (éd.), *Les cent ans de la Faculté de théologie. UER de théologie et de sciences religieuses. Institut catholique de Paris*, Paris, Beauchesne, 1992, coll. « Sciences Théologiques et Religieuses », 392 p.

pragmatisme de l'engagement concret, ou aux préoccupations liturgiques ou au sentiment, mais aussi de manifester sa vitalité dans le théologique.

*

Je présenterai à la fin de mon propos quelques chantiers de réflexion de la théologie avec la culture du temps. Auparavant, à travers l'exemple de l'Institut catholique de Paris, ce n'est pas seulement le souci de rendre justice et hommage à l'institution qui me porte depuis plus de dix ans maintenant, mais celui de percevoir la façon dont la théologie dialogue avec la culture de l'époque. À Paris, il y a d'autres lieux où est pratiquée la théologie : même si le désir de dialoguer avec la culture du temps est présent, il n'est pas sûr qu'il s'articule de la même façon. La marque de fabrique de la théologie telle qu'elle est pratiquée à la Catho de Paris est sans doute ce constant dialogue avec l'histoire, les sciences humaines et les pratiques pastorales.

La théologie à la Catho s'attache depuis longtemps à la question historique. Elle avait été posée tout au long du XIX^e siècle, essentiellement par des théologiens protestants ou des libres-penseurs, et avant tout, à propos de l'exégèse biblique. En France, elle suscitera la crise moderniste déjà évoquée qui atteint la Catho où Loisy enseignait. L'une des conséquences en sera que, dans ce pays, les études bibliques seront désormais bloquées pour un temps : l'étude de la Bible va s'enfermer dans le conformisme. Les études philologiques et sémitiques, sans que soient vraiment posées les questions historiques et herméneutiques connexes, vont néanmoins continuer. Les recherches historiques et la théologie positive se concentreront sur les Pères grecs et latins, mais aussi sur une approche nouvelle et réellement historique de Saint Thomas qui s'émancipe du néothomisme dominant. Un bon exemple nous est donné par l'article de Pierre Rousselot intitulé « Les yeux de la foi », qui continue d'être étudié²². Cette relecture historique de Thomas se prolongera avec le travail de Chenu et de Congar. Une fois liquidée les séquelles de la crise moderniste, l'étude de la Bible reprendra à l'aide de l'exégèse historico-critique développée en Allemagne en terrain protestant, et qui apparaît emblématiquement comme la première de toutes les sciences religieuses. Ce qui fait que les théologiens français seront sous l'emprise des « monstres sacrés » de la théologie allemande, et le sont encore : les Balthasar, Rahner, Barth, Moltmann, Pannenberg, Kasper et Ratzinger. Cette influence surprend les visiteurs étrangers

22. Pierre Rousselot, « Les yeux de la foi », *Recherches de Science religieuse*, n° 1, 1910, p. 241-259 et 444-475.

qui y voient un déni de notre propre tradition. La théologie française est allée chercher chez nos amis allemands des éléments de réponse à des questions que ceux-ci s'étaient déjà posés. En Allemagne, l'étude de la Bible était plus libre et l'emprise de la néo-scholastique moindre : les Allemands avaient (encore une fois) de l'avance...

Mais la relecture érudite de la tradition d'un point de vue historique ne peut être séparée d'un intérêt croissant pour les questions pastorales en raison de l'expérience profonde qui est faite de la crise que traverse l'Église en France, dans une société qui se sécularise de plus en plus. Cette crise connaît une intensité ignorée dans la plupart des autres pays européens. Elle impose une urgence : il faut penser le renouveau de la vie de l'Église et l'actualisation de son message, ce qui réclame de la théologie que, d'une part, elle se préoccupe des questions posées par l'actualité et que, d'autre part, elle entre dans un dialogue, sans doute critique mais ouvert, avec les fondements de l'humanisme moderne, pour s'en laisser instruire et pas seulement pour en dénoncer les abus. L'humanisme moderne reste marqué par la place prépondérante des sciences humaines²³.

Il faut sans doute faire encore un peu d'histoire récente pour rappeler certains éléments essentiels à la compréhension de ce dialogue avec les sciences humaines. Les années 1970 ont produit un bouillonnement intellectuel que l'on a du mal à imaginer aujourd'hui. Certains, à l'époque, ne parlent que d'analyse structurale, de crise du sens, de tournant épistémologique en attendant la venue du « changement de paradigme », selon la terminologie de Thomas Kuehn. Les courants intellectuels renoncent à asseoir la pensée sur un fondement dernier ontologique, qu'il soit commencement ou but. Le nihilisme évacue la métaphysique. Ceci conduit à mettre en crise le sujet et spécialement le sujet cartésien : le sujet n'est plus maître chez lui, il est conditionné. Cette mise à l'écart du sujet vient de loin (Galilée en avait déjà fait les frais) : il est délogé de chez lui par ceux que Ricœur appelle les « maîtres du soupçon », dominé qu'il était par les moyens de production (Marx), soit par la volonté de puissance (Nietzsche), soit par l'inconscient (Freud). Cette expulsion du sujet hors de sa position centrale s'est faite plus incisive avec le structuralisme : Lévi-Strauss, en appliquant la linguistique structurale aux mythes, avait réduit ceux-ci à un pur code, reflet de l'anxiété de l'être humain face à l'énigme de sa condition. Lacan avait poussé les affaires plus loin encore en interprétant l'inconscient structuré comme un langage. Cette critique radicale des fondements portée par les sciences humaines pouvait avoir des effets proprement dissolvants sur le discours théologique.

23. Louis-Marie Chauvet, *Le corps, chemin de Dieu*, Paris, Bayard, 2012.

Notons qu'elle eut d'abord un fort effet stimulant pour la pensée théologique : elle l'obligea à être en déplacement constant, à commencer par l'interrogation sur son lieu : « D'où parlez-vous ? » Ensuite et surtout, le fait que la puissance critique des sciences humaines venait de leur rationalité même requérait de la théologie comme *fides quaerens intellectum* qu'elle ne se dérobe pas aux exigences de la raison critique. D'ailleurs, cet élément apparaissait à beaucoup comme décisif : ces dites sciences humaines ne rendaient-elles pas d'éminents services à la théologie ? Elles manifestaient clairement que tout discours de sens s'inscrit dans le champ marqué par un conflit d'interprétations ; la théologie chrétienne n'est de ce point de vue qu'une voie parmi d'autres. La déconstruction opérée par les sciences humaines n'aboutissait pas à la dissolution du sujet mais elle permettait au contraire sa reconstruction, du moins dans la mesure où l'on accepte de le penser au sein des médiations psychiques, linguistiques ou sociales. Le dialogue avec les sciences humaines reste un marqueur délicat à manier, mais décisif pour la théologie.

La théologie demeure enfin en ce lieu éminemment pastorale, et cela constitue sa propre originalité, à l'égard de sa voisine germanique. La nécessité qui s'impose à elle de réfléchir sur les rapports de l'Église et de la société appelle des moyens nouveaux pour analyser les évolutions en cours dans la société. De là, une fascination de la théologie pour les sciences humaines ; celle-ci va relativement réduire au silence la théologie systématique, qui ne produira plus guère de grandes œuvres. Cette préoccupation pastorale ne vise pas à appliquer des résultats établis par la théologie spéculative et positive. Elle conduit à considérer que le champ de l'investigation théologique n'est ni seulement, ni d'abord le champ des textes reçus de la tradition, mais bien davantage l'ensemble des pratiques ecclésiales. Dans la Faculté existe aujourd'hui une série de lieux consacrés à l'analyse théologique des pratiques ecclésiales. L'Institut supérieur de pastorale catéchétique, l'Institut supérieur de liturgie, l'Institut de sciences et de théologie des religions, l'Institut supérieur d'études œcuméniques, l'Institut de théologie des arts sont le fruit de cette volonté de faire face aux problèmes nouveaux surgis dans la vie de l'Église. Les pratiques chrétiennes y sont analysées d'un double point de vue : celui de l'histoire et des sciences humaines, non sans risque d'un certain positivisme compensé par une intense appropriation des questions herméneutiques. Cette théologie produira des effets profonds sur la vie de l'Église, mais elle intéressera peu la société non seulement parce que la culture française officielle reste très étrangère et étonnamment sourde à tout ce qui vient de l'Église, mais sans doute tout autant parce qu'elle est une théologie essentiellement tournée vers la réforme intérieure de l'Église. Le corps de l'Église réfléchit sur lui-même en accordant toute

son attention à la crise qui le traverse. Il cherche à penser la modernité en se familiarisant positivement, en dépit d'une possible et dangereuse fascination, avec la culture contemporaine. L'appel lancé à l'Église par le pape François à aller aux périphéries vaut certainement aussi pour la pratique théologique. Cette théologie ne produit pas des œuvres, mais elle soutient les instituts de formation, les collections de vulgarisation dans lesquelles les universitaires mettent à disposition du grand public les acquis de la recherche contemporaine, tout en participant aux travaux de revues théologiques de haut niveau. Ce que je décris ici est l'évolution de la fin du xx^e siècle. Paradoxalement, le processus de Bologne d'harmonisation européenne des diplômes, ratifié également par le Saint-Siège et les états européens dont la France, remet la théologie dans le jeu des disciplines intellectuelles, même en France. Les évaluations récentes de la Faculté fournies par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement scientifiques (AERES, organisme d'État) laissent espérer une reconnaissance scientifique plus large et progressive.

Pour achever cette présentation, le rayonnement international de la Faculté n'est plus à prouver. Les partenariats avec des universités d'État d'autres pays sont nombreux, et les échanges d'étudiants également. L'accompagnement des futurs formateurs du clergé est aussi une tâche essentielle. Beaucoup d'évêques africains, asiatiques (eux-mêmes jadis étudiants à la Catho) envoient leurs clercs se former à Paris pour enseigner ensuite dans leurs diocèses.

*

La théologie se construit dans le rapport à la société contemporaine. Les axes adoptés sont différents selon les lieux et les cultures. En parlant du collège des Bernardins et de la faculté Notre-Dame, également localisés à Paris, mon objectif n'est pas d'aviver la concurrence ou d'exacerber les oppositions, mais de regarder précisément ce qui se joue dans la manière d'aborder le monde, de proposer et pratiquer la théologie pour cette institution. Le projet est très différent, et la théologie y tient une place singulière.

Au cœur du Quartier Latin de Paris se dresse, intact, un édifice cistercien du xiii^e siècle : le collège des Bernardins. Sept siècles et demi après sa fondation, et après quatre années de réhabilitation, cette institution chrétienne renoue avec sa vocation d'origine : être un lieu de connaissance et de foi au cœur de la cité. Espace de dialogue entre l'Église et la société, le collège des Bernardins est ouvert à tous ceux qui s'interrogent sur le sens de la vie et le devenir de l'homme. Pour s'adresser à l'homme dans toutes ses dimensions – spirituelle, intellectuelle et sensible –,

le collège des Bernardins est un « lieu total », qui s'articule autour de trois grands pôles. *Un pôle de Recherche* composé de six départements : « Sociétés humaines et responsabilité éducative », « Éthique biomédicale », « Judaïsme et christianisme », « Économie, homme et société », « Société, liberté, paix », « Parole de l'art », qui dédient leurs travaux à une réflexion profonde sur la personne humaine et la dimension spirituelle de l'existence. Ce pôle s'appuie également sur les travaux de la « Chaire des Bernardins », actuellement présidée par Andrea Riccardi, et sur ceux de l'« Observatoire de la modernité », animé par Chantal Delsol et Antoine Guggenheim. *Un pôle de Formation* : des cours publics de l'École cathédrale de Paris aux enseignements plus spécifiques de la faculté Notre-Dame, le collège des Bernardins accueille en son sein un centre de formation philosophique et théologique. Les formations proposées sont ouvertes à toute personne souhaitant découvrir ou approfondir la pensée chrétienne, obtenir un diplôme canonique ou assumer une responsabilité dans l'Église. Malgré leur diversité, toutes les formations ont en commun d'être centrées sur la Parole de Dieu et le rapport entre foi et raison. *Un pôle Événement et culture* : le Collège propose une programmation riche, où conférences et débats croisent expositions d'art contemporain, musique, arts vivants, cinéma...

Vous le percevez bien à l'énoncé : l'axe est notoirement différent. La théologie occupe une place singulière dans un dispositif plus large. Outre le désir puissant de dialoguer avec le monde, la recherche pure et gratuite en théologie n'est pas prioritaire. Le mot qui revient souvent dans les intuitions théologiques des fondateurs de ce lieu, en premier le cardinal Lustiger et, par-derrière au moins pour la pratique de la théologie, le père jésuite belge Albert Chapelle : ce mot est celui d'unification. Le P. Chapelle observait que les étudiants en théologie qui bénéficiaient d'un enseignement très perfectionné en exégèse d'un côté, et de l'autre d'un enseignement théologique de bon niveau, peinaient à établir une synthèse. Il se posait la question : comment favoriser une fécondation mutuelle de l'étude biblique, de l'étude philosophique et théologique ?

Le point de départ de la pratique théologique de la faculté Notre-Dame s'appuie sur cette contemplation de la Parole de Dieu et sur l'expression du Concile Vatican II : « L'Écriture comme âme de la théologie », selon la méthode des quatre sens de l'Écriture mise en valeur par De Lubac dans son volume d'exégèse médiévale²⁴.

Le sens que donne l'Esprit Saint n'est pas enfermé dans la lettre. Le sens littéral raconte les hauts faits de Dieu : la Bible est le récit croyant

24. Henri de Lubac, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, Paris, Aubier, 1964, 557 p.

du peuple de Dieu. Ainsi la tradition juive et l'Église sont les gardiennes du sens littéral, là où Dieu se donne et où l'on peut le trouver. Le sens allégorique dit ce qui est à croire, révélation de l'amour divin en Jésus. Il y a identité de l'histoire avec la vérité qui s'y est livrée. Ce n'est plus l'histoire vécue par les hommes conduits par Dieu mais la révélation de Dieu même au cœur de cette histoire. La foi chrétienne puise dans la révélation le dynamisme éthique de l'homme et de l'action tropologique : principe de l'action morale. Par ce sens, la Parole de Dieu est pleinement pour le croyant : il s'agit de la vie de chacun qui engage une histoire personnelle avec son Dieu. Enfin, le sens anagogique indique l'horizon où l'on va : le mystère de Dieu, terme de la route.

Une correspondance s'établit dès lors entre les quatre sens de l'Écriture rappelés plus haut et les disciplines de la théologie unies sous la Parole. L'exégèse va intéresser le sens littéral, la dogmatique le sens allégorique, la morale le sens tropologique, l'anagogique la théologie mystique. L'articulation des quatre sens de l'Écriture gouverne le principe d'organisation de la raison théologique. S'y joint pour complexifier encore les affaires, si besoin, l'ajustement de ces quatre sens de l'Écriture aux quatre semaines des *Exercices spirituels* de Saint Ignace orientant le lecteur croyant comme sujet spirituel qui se détermine sous le regard de Dieu au milieu du monde dans lequel il vit. Je cite ici le P. Chapelle :

Au fur et à mesure que la mission de l'Église pénètre des cultures nouvelles, les théologiens ont pour tâche de se porter vers ce qui est le plus contraire à la doctrine divine pour en dégager la vérité cependant pressentie [...]. C'est le travail des théologiens d'assumer la part de vérité que Dieu leur fait pressentir en des cultures et des œuvres ambiguës, d'affronter l'erreur pour en protéger leurs frères et leur partager les beautés défigurées de la vérité²⁵.

Le travail théologique est donc orienté autrement. Il repose sur l'interdisciplinarité, y compris dans la pédagogie. Le théologien est aux avant-postes de la culture contemporaine, y cherchant la vérité en dévoilement fugace dans ses manifestations. Dans l'architecture des savoirs du Collège, l'Observatoire de la modernité tient donc une place essentielle. Il est sans doute encore un peu tôt pour juger de la portée de la recherche théologique qui se mène aux Bernardins. Le collège est jeune, et il faut du temps à des institutions pour gagner une place et une notoriété. Il est clair que s'y joue là un lieu de dialogue avec le

25. Albert Chapelle, *À l'école de la théologie*, Bruxelles, Éditions Lessius, 2013, coll. « Institut d'études théologiques de Bruxelles », p. 114.

monde contemporain, même si la théologie n'est pas en première ligne. Le discours du pape émérite Benoît XVI avait précisé les enjeux de cette pratique.

À un an presque jour pour jour de l'anniversaire de l'élection du pape François, jésuite de formation, il aurait été intéressant de regarder comment le Centre Sèvres, toujours à Paris, pratique à sa manière la théologie en dialogue avec le monde. La haute figure spirituelle du pape actuel pourrait constituer un point de départ. L'examen de la revue *Études* permettrait de renforcer l'analyse. Mais quêtant votre bienveillance et ne voulant pas abuser de votre patience, je m'en tiens là et termine en délimitant, exercice périlleux, quelques champs de recherche qui permettent de répondre négativement à la question posée par le titre de mon discours.

Champs et défis de la réflexion théologique contemporaine

En conclusion, un premier champ concerne l'usage de la raison. Le 4 mai 2008, devant les membres de l'Action catholique italienne, Benoît XVI lançait cette invitation :

Sachez élargir les espaces de rationalité sous le signe d'une foi amie de l'intelligence, aussi bien dans le domaine de la culture populaire et diffuse que dans celui d'une recherche plus élaborée et réfléchie.

Cette invitation n'est pas neuve dans les propos de Benoît XVI²⁶. L'expression de « rationalité élargie » recouvre un sens précis qui vise les relations tant multiséculaires que nourricières entre foi et raison, mais elle renvoie également à un usage correct de la raison sans autolimitation, comprise le plus souvent sous l'angle de la raison scientifique positiviste. Dans son ouvrage *Cynisme et passion*, André Glucksmann²⁷ avait d'ailleurs souligné combien le danger pour la raison était sa réduction au scientisme :

26. Voir l'article de Alberto Piola, « Élargir les espaces de rationalité. Une proposition pastorale de Benoît XVI », *Nouvelle revue théologique*, 2012, n° 134(2), p. 233-252. Cet article retrace la genèse dans les interventions de J. Ratzinger puis Benoît XVI sur cette question. L'auteur montre très bien que l'on ne peut se contenter d'une simple référence au discours de Ratisbonne en 2006. On peut lire également les paragraphes 59 et suivants du dernier document de la Commission théologique internationale : *La théologie aujourd'hui*, Paris, Éditions du Cerf, 2012.

27. André Glucksmann, *Cynisme et passion*, Paris, Grasset, 1981, 384 p.

Le vrai travail de la raison est l'affirmation de l'incertitude, le contraire de la raison du scientisme. Et ce travail est interminable.

Retenant une posture critique traditionnelle de la raison, le philosophe la presse de se dégager d'une position purement scientiste et positiviste. Il l'engage à se méfier de ses propres possibilités. Ce faisant, ne la contraint-il pas à n'être que l'instrument redoutable d'une désillusion érigée en règle de pensée ? S'il appartient à la raison de conserver cette instance critique qui l'honore, peut-on pour autant la réduire à cette tâche ? Le rétrécissement de la raison est un poncif de la littérature philosophique contemporaine. Cette atrophie est également préjudiciable au christianisme et à la théologie fondamentale. L'élargissement appelé par le pape ne concerne donc pas d'abord et uniquement l'étendue à d'autres domaines jusque-là délaissés par la raison, mais bien une réflexion sur l'essence de celle-ci et sur ses possibles. Une raison faible est la garantie d'un fidéisme frileux. Une raison forte n'est pas forcément la garantie d'une relation équilibrée entre foi et raison. La foi a besoin de la raison, la théologie a besoin de la philosophie. Nous osons croire et affirmer que la réciproque est non seulement vraie mais aussi nécessaire.

L'impression de vide laissée en France après le passage des grands théologiens mérite d'être interrogée. Les Lubac, Chenu, Congar, Daniélou étaient des hommes non seulement d'une grande culture, mais aussi capables de lier les éléments de celle-ci entre eux. Le dialogue-débat avec la culture est indispensable, mais de quelle culture parle-t-on ? En introduisant une brisure irréparable entre le monde et sa représentation, la modernité élabore une esthétique du fragment et du fragmentaire, de l'instant et de l'instantané, qui prolonge et explicite la définition baudelairienne de la beauté moderne, éphémère et transitoire. Le théologien ne refuse pas une esthétique du fragment, pas plus qu'il n'oppose une fin de non-recevoir à la modernité. Il réclame seulement la possibilité d'y voir au-dedans le Tout. C'est là sa grâce propre. Cette capacité de voir le Tout dans le fragment lui vient de cette contemplation constante de la totalité. Il s'applique à comprendre les choses d'un point de vue unifiant et organique, en évitant l'impasse d'une construction systématique. Comme le dit le théologien allemand Balthasar : « En tous les fragments, la foi saisit absolument le Tout parce qu'elle est déjà saisie par le Tout organique et incorporée à lui. » Ainsi se joue ici une part de la discussion avec la culture du temps.

En regard de ces deux défis qui sont de toujours et concernent au fond le cahier des charges de la discipline, il en est un plus complexe. À l'aube du xx^e siècle, le bouleversement fondamental que traversait la théologie relevait de l'épistémologie. Le but était d'articuler sciences et

foi, vérité et histoire. Le ^{xxi}^e siècle met l'Église et l'humanité devant une crise moins homogène et plus délicate à qualifier. Les défis auxquels elle confronte la théologie portent moins sur la théorie de la connaissance que sur les conséquences de la révolution technologique, de la globalisation, du mal-développement du Tiers-monde, ou encore que sur la crise du vivre-ensemble dans nos sociétés démocratiques, le futur de la planète Terre quand l'action de l'homme est capable de la mettre en péril (ce que Andrew Revkin a décrit par le terme d'« anthropocène »), ou enfin le futur de l'humanité elle-même quand elle se découvre capable de se dénaturer selon les rêves inquiétants des post-humanistes. Le fruit du dialogue entre théologie et critique moderne est à peine consommé que nous avons changé de monde. Les contours sont flous : crise de conscience écologique, mutation anthropologique où l'on ne sait plus dire ce que c'est d'être homme, fin d'une « modernité triomphante » qui s'épuise à chercher en elle la raison de sa course...

Le renouveau théologique nécessaire pour y faire face ne peut pas passer prioritairement et immédiatement par un ressourcement comparable à celui qui a caractérisé le ^{xx}^e siècle. Afin d'entreprendre un tel travail, il faudrait un questionnaire pour guider l'enquête dans la tradition. Pour l'instant, nous commençons seulement de prendre la mesure des questions nouvelles qui se posent à nous. Nous devons déchiffrer la crise anthropologique qui se présente à nous. L'homme est mis en question par lui-même. Face à celle-ci, le croyant sait toujours répondre : il sait que la fin de l'homme se trouve en Dieu qui donne la Vie (Saint Jean). Ces réponses résonnent encore comme des réponses de catéchisme car elles n'ont pas encore été « pensées », éprouvées et énoncées à frais nouveaux dans une confrontation rigoureuse avec le contexte contemporain inédit que traverse l'humanité. Ce qui est requis, c'est, avec les mots d'Henri de Lubac, « une intelligence par la foi ». Sans désespérer, il reste au théologien à vivre en disciple selon ce qu'il a reçu, en acceptant joyeusement de ne pas être en mesure d'articuler notre proposition en termes clairs pour l'instant. Le travail de la pensée est devant nous et il est trop tôt pour avancer une proposition d'ensemble et reprendre théologiquement la main d'une manière décisive. « L'oiseau de Minerve se lève au crépuscule », disait Hegel. Nous n'en sommes qu'au lever du jour²⁸...

28. Henri-Jérôme Gagey, *Transversalités*, supplément 1 : « Trouble dans le définition de l'humain. Prendre la mesure d'une crise anthropologique », Paris, Desclée de Brouwer, 2014.

Art et théologie au miroir du patrimoine rouennais

NOUVEAUX REGARDS

SUR L'ÉGLISE SAINT-ROMAIN

DISCOURS EN RÉPONSE

de M^{me} Armelle SENTILHES

(15 mars 2014)

Monsieur,

Ne soyez pas étonné, je vous prie, de cette apostrophe de « Monsieur » qui est l'usage dans notre Compagnie pour s'adresser à tout futur Académicien, qu'il soit laïc ou clerc. Comme vous le savez, je dois respecter la tradition de notre Académie, une tradition dont mieux que personne, en théologien, vous savez apprécier la richesse et la fécondité. Sous l'Ancien Régime, « Monsieur » était un titre donné aux princes de la famille royale, puis il a été utilisé pour désigner tout homme de quelque importance, qu'il soit aristocrate ou simple bourgeois. Sous la République, la civilité de « Monsieur » s'est généralisée à toutes les conditions : que vous soyez puissant ou misérable, vous êtes appelé « Monsieur », terme porteur de déférence et de respect. Il convient donc parfaitement à notre entrée en matière. Un instant, encore, si vous le permettez, pour en finir avec « Monsieur » : étymologiquement, le mot est constitué des deux termes « mon » et « sieur », le mot « sieur » représentant la forme abrégée de « seigneur » ; « monsieur » se disait au Moyen-Âge, « Monseigneur ».

Mais pour ce titre de « Monseigneur », Monsieur, il vous faudra attendre encore quelque temps. Vous prendrez alors du grade dans notre

Académie, comme le souligne avec malice notre secrétaire perpétuel, et vous n'y serez plus, dès lors, membre titulaire mais membre associé, comme M^{gr} Wintzer, archevêque de Poitiers ou, mieux encore, membre d'honneur comme M^{gr} Descubes, archevêque de Rouen et primat de Normandie.

Telle est la tradition de notre Compagnie, Monsieur, mais je vous rassure : à l'issue de votre réception, vous serez, pour chacun de nous, tout simplement « mon cher confrère », et plus familièrement, pour ceux qui vous connaissent déjà bien, « Jean-Baptiste ».

La première évidence, celle qui saute aux yeux en vous voyant entrer dans nos rangs, Monsieur, c'est celle de votre jeunesse. Au pays de Corneille, nous savons bien qu'« aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années », et votre parcours, en effet, témoigne d'une détermination aussi dynamique que précoce. Aîné d'une famille de six enfants, élevé dans la foi catholique, vous vous destinez à la prêtrise dès la fin de vos études supérieures au lycée Jeanne d'Arc à Rouen : à la veille de vos 20 ans, tournant le dos aux fausses lumières et à la gloire clinquante du monde, vous entrez au séminaire d'Issy-les-Moulineaux puis à celui des Carmes, séminaire de l'Institut catholique à Paris. Vous êtes ordonné prêtre le 26 juin 2005 en la cathédrale Notre-Dame de Rouen, vous avez juste 25 ans. À l'Institut catholique, vous avez poursuivi des études de philosophie et de théologie couronnées par une licence, puis vous avez approfondi votre démarche théologique en débutant un doctorat canonique sur l'œuvre du théologien Urs von Balthasar. Vous poursuivez vos recherches, tout en étant chargé de cours à l'Institut catholique, et alors même que vous êtes déjà fortement impliqué dans l'Église de Rouen, où vous avez été nommé vicaire de la paroisse de Notre-Dame de Rouen-Centre et aumônier des collèges et lycées publics. En juin 2012, vous soutenez votre thèse et la publiez, dans la foulée de l'été, aux éditions du Cerf, sous le titre *Le Christ, l'écrivain et le monde*¹. M^{gr} Descubes vous nomme alors délégué épiscopal à la Formation permanente, directeur du Centre théologique universitaire du diocèse de Rouen puis, en septembre 2013, alors que vous venez d'être élu maître de conférences à l'Institut catholique, il vous confie la paroisse Bienheureux Jean XXIII dont vous devenez le curé.

Une trajectoire sans détour, tout entière orientée vers la quête d'une vérité, fondée sur la Parole d'un Dieu qui est, pour vous, celui de la Révélation chrétienne. Un choix existentiel, qui ne laisse pas d'interroger nos contemporains, plus que jamais confrontés à la recherche d'un sens

1. Jean-Baptiste Sèbe, *Le Christ, l'écrivain et le monde*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, coll. « Cogitatio Fidei ».

à donner à leur vie : on se souvient de la célèbre peinture de Gauguin², exécutée en 1897 à Tahiti : *D'où venons-nous ? Que sommes-nous ? Où allons-nous ?* « Hanté par la mort, l'au-delà et la religion », l'artiste livre, dans cette composition, son testament pictural et idéologique. Son intitulé : « *Que sommes-nous ?* », et non « *Qui sommes-nous ?* » exprime un doute radical et dramatique. Cet irréductible tragique de l'existence, vous l'avez exploré, Monsieur, au cours de votre doctorat, à travers les travaux du grand Urs von Balthasar, éminente et libre figure de la théologie contemporaine, dont l'œuvre a fortement participé au renouveau théologique de la seconde moitié du xx^e siècle.

Adoptant un chemin que vous dites généralement peu emprunté par les théologiens de métier, vous vous êtes attaché à analyser les relations entre la théologie et la littérature. Une littérature où vous cherchez à entendre les « gémissements du monde », et à laquelle vous attribuez un véritable rôle de révélateur anthropologique. Nourri d'une immense culture européenne, Balthasar a su en utiliser les formes les plus diverses – poésie, théâtre, musique, art, philosophie – pour les relier et les confronter aux textes de l'Écriture, à ceux des théologiens et des mystiques. Il a réalisé ainsi une œuvre foisonnante et complexe, qui tout entière témoigne d'une espérance : celle de la certitude de l'amour gratuit et miséricordieux de Dieu. Le titre de l'un de ses essais qui l'a fait connaître du grand public en 1966, juste après la clôture du concile de Vatican, résume et condense à lui seul la ligne directrice de sa pensée : *L'amour seul est digne de foi*³.

Il est une dimension de l'œuvre de Balthasar que je voudrais souligner, c'est la place qu'il fait au Beau et à la beauté. Son expérience de la Beauté structure, en effet, toute son œuvre dès le premier volume de sa Trilogie et jusqu'à son Épilogue en 1987 : elle le conduit à énoncer et définir une audacieuse « esthétique théologique », fondée sur la figure du Christ et la Révélation divine. Loin de moi le projet de vous entraîner sur les chemins difficiles de l'esthétique théologique de Balthasar, ni même de l'esthétique tout court : je souhaiterais simplement vous proposer de découvrir ou de redécouvrir quelques éléments, quelques fragments, d'un patrimoine artistique que nous côtoyons chaque jour sans en percevoir parfois, sinon la Beauté, du moins l'intérêt et la profondeur aussi bien humaine que spirituelle.

2. Composition de près de 4 m de long conservée au Boston Museum of Fine Arts. Voir Françoise Cachin, *Gauguin*, Paris, Flammarion, 1988, p. 224 et suiv.

3. Urs von Balthasar, *L'amour seul est digne de foi*, traduit de l'allemand par Robert Givord, Paris, Éditions Montaigne (Ligugé, impr. Aubin), 1966, 206 p.

Au sein d'un patrimoine rouennais particulièrement riche, et puisque précisément cette paroisse vous a été confiée, c'est l'église Saint-Romain que je vous propose de scruter ce soir avec un regard curieux et libre, pour chercher à en déceler les merveilles. Insérée dans un lacin de rues étroites et encombrées, partiellement en retrait d'une ample gare Art nouveau qui focalise tous les regards, mal accessible par un portail qui donne directement et sans recul sur la rue, l'église Saint-Romain ne suscite pas, d'emblée, la curiosité des passants.

Lorsque, franchissant le seuil de sa façade, caractéristique de l'époque classique, l'on pénètre à l'intérieur, la pénombre ambiante n'encourage guère le visiteur, et l'on peine à identifier des éléments décoratifs qui paraissent, au demeurant, bien hétérogènes. Pour comprendre ce qui se présente à nous, il faut retourner aux sources et aux origines : depuis les belles pages écrites il y a quelques années par M^{me} Chaline et M^{me} Gasperini sur l'histoire de l'église⁴, de nouvelles investigations sur le mobilier, les peintures, les vitraux mais aussi les archives paroissiales permettent aujourd'hui de mieux éclairer les éléments constitutifs de sa personnalité.

Le monastère des Carmes déchaussés

Cette église Saint-Romain, c'est l'ancienne église d'un monastère des Carmes déchaussés, fondé à Rouen au début du xvii^e siècle, un édifice de style classique, qui a été élevé en plusieurs étapes. Les Carmes déchaussés constituent une branche de l'ordre du Carmel, réformée par Thérèse d'Avila et Jean de la Croix, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, réforme dont le but était de restaurer une plus grande rigueur dans le mode de vie des moines. Un des signes de cette réforme était que les Carmes allaient, pieds nus, dans des sandales, d'où leur nom de « déchaussés » ou « déchaux ». Les Carmes déchaussés furent autorisés à s'établir à Rouen en 1624, non pas dans l'enceinte de la ville où trop de monastères avaient été déjà fondés – c'est l'une des conséquences de la vigoureuse contre-réforme catholique du xvii^e siècle –, mais dans l'un de ses faubourgs, le faubourg Bouvreuil.

La première pierre fut posée en 1643 par le duc de Longueville et l'édifice placé sous la protection de sainte Thérèse et saint Joseph ; saint Joseph auquel Thérèse d'Avila vouait une dévotion particulière et qu'elle fit patron des Carmes déchaux. C'est ce qui explique la présence aujourd'hui dans le sanctuaire de plusieurs chapelles, statues, peintures ou vitraux représentant saint Joseph ou sainte Thérèse. Il est probable

4. Nadine-Josette Chaline et Arlette Gasperini, « Saint-Romain, une église à redécouvrir », *Bulletin des Amis des monuments rouennais*, oct. 1987-sept. 1988, p. 49-84.

que la chapelle initiale se limitait à une construction fort simple. En 1678, alors que dans tout le Royaume de Louis XIV s'épanouit le style classique, les travaux reprennent sur un nouveau plan amplifié, en forme de croix avec coupole surbaissée, grâce aux libéralités du premier président de la Cour des aides de Normandie, Pierre, marquis de Becdelièvre. Un demi-siècle plus tard, en 1728, les fils du premier Président font construire un nouveau chœur et leur générosité dote l'édifice de mobilier et de décorations de style baroque, embellissements qui sont alors parfaitement au goût du jour.

Je franchis quelques années, pour arriver aux débuts de la Révolution : en novembre 1789, les biens du Clergé sont nationalisés, les Carmes se retirent en avril 1790 et les immeubles sont mis en vente. Quant à la chapelle conventuelle, elle est choisie, dans le cadre d'un nouveau découpage paroissial en 1791, pour devenir l'église paroissiale du quartier Bouvreuil, alors en pleine expansion. Elle est, dès lors, placée sous le vocable du saint patron de Rouen, saint Romain. Au cours de l'été 1793, cependant, toutes les églises de Rouen sont fermées, et l'église Saint-Romain, transformée en hôpital militaire, sert de magasins pour lits de fer et effets de campement. Trois ans plus tard (en juin 1796), lorsque les habitants du quartier, qui ont réclamé par pétition la réouverture de leur église, pénètrent dans les lieux, ils en constatent la dévastation : autels détruits, objets liturgiques disparus, portes enlevées, toitures percées et faisant eau de toute part, voûtes tombées, fenêtres sans vitraux. Selon les termes mêmes du responsable de la fabrique : « L'intérieur était dégradé, souillé, profané, rien pour ainsi dire n'avait échappé à la ruine. »⁵ Dès octobre 1797 se constitue une équipe de huit administrateurs zélés qui prennent à cœur, autour de leur curé, de relever l'église de ses ruines.

Une église paroissiale sous le patronage de saint Romain

Leurs premières initiatives concernent l'affirmation de l'éminence de leur église, placée sous le glorieux vocable de saint Romain, saint patron de la ville : très habilement, les premiers administrateurs, se flattant « d'être accueillis et secondés par tous les amis des arts »⁶, multiplient les démarches pour obtenir de la mairie et de la préfecture les « antiques monumens » restés en déshérence dans les églises supprimées en 1791. Parmi ces trésors figure au premier chef le sarcophage en marbre rouge où fut inhumé saint Romain au VII^e siècle, qui était resté dans l'église Saint-Godard, sarcophage qu'ils feront habiller d'un emblématique autel

5. Archives paroissiales.

6. *Ibid.*

de marbre blanc dessiné par l'architecte Barthélémy et sculpté par Bonet à la fin du siècle. C'est encore la vie de saint Romain qui sert de thème aux nouvelles peintures commandées à Benoît Pécheux, peintre réputé, pour décorer la coupole dans les années 1820. C'est enfin un bien curieux vitrail, accommodé à la gloire de saint Romain, qui est placé, la même année, dans la baie d'axe du sanctuaire.

La restauration de l'édifice se poursuit les années suivantes, allant de pair avec son embellissement grâce à la réutilisation d'éléments mobiliers sauvés du vandalisme révolutionnaire ou de la cupidité des marchands : vitraux, orgues et buffet d'orgue, peintures retrouvées dans les monastères supprimés, dont les origines n'ont pas encore livré tous leurs mystères, telle cette étonnante *Vierge adorant l'Enfant Jésus étendu sur la croix*, située au milieu du bas-côté sud de la nef, œuvre anonyme d'inspiration italienne datant du milieu du xvii^e siècle, peinte à l'époque du grand renouveau de la piété catholique de la Contre-Réforme. Les peintures religieuses représentent alors d'authentiques contributions à la spiritualité, et un regard superficiel ne suffit pas à les comprendre : comme le souligne le grand historien d'art Jacques Thuillier, ces œuvres « ne se livrent pleinement qu'à une lecture attentive et les significations y sont toujours multiples et ambiguës. »

Essayons, pour notre part, de nous pencher attentivement sur cette toile, qui a été présentée à la grande exposition organisée à Rouen en 1984, exposition consacrée à la peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Corneille : examinons donc cette œuvre, en essayant d'aller à l'essentiel : au premier plan, à gauche, la Vierge, agenouillée, les bras ouverts, est en prière devant l'Enfant Jésus. L'attitude de la Vierge et celle de l'Enfant font référence à la Nativité et au thème de l'Adoration de l'Enfant par la Vierge, thème fréquent dans la peinture depuis le xvi^e siècle. La Nativité conduit à méditer le mystère de l'Incarnation.

Or, l'Enfant n'est pas couché dans la crèche mais allongé sur la Croix, sur laquelle il mourra. Cette croix préfigure le sacrifice du Christ, de même qu'à gauche de la Croix, le faisceau d'instruments (fouet de la flagellation, lance, tenaille, clous) préfigure sa Passion. À côté des instruments de la Passion, au premier plan, à droite, le globe terrestre surmonté d'une croix symbolise la souveraineté universelle du Christ, le Christ sauveur du monde : il rappelle que le sacrifice de Jésus permet au monde d'être sauvé, de ne pas être définitivement vaincu par le mal et le péché ; c'est le mystère de la Rédemption. Dans le haut de la toile, Dieu le Père apparaît dans les nuées et surplombe la scène, tenant dans sa main droite la foudre qui indique sa toute-puissance. Il regarde l'Enfant qui a les yeux levés vers lui. Dieu le Père est entouré d'anges dont seule la tête est représentée avec une paire d'ailes. Les anges assurent la liaison entre

le Ciel et la terre, ils sont les messagers de Dieu ; leurs regards sont, eux aussi, tournés vers l'Enfant. Le nombre des anges (ils sont huit) n'a pas été choisi au hasard : le chiffre 8 est le symbole du renouveau, de la vie nouvelle, souvent associé au baptême et aux fonts baptismaux. En composant cette synthèse iconographique singulière, l'artiste nous fait entrer dans le cœur même de la foi chrétienne, autour des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption : « C'est le symbole de la renaissance d'une nouvelle humanité sauvée du péché par le sacrifice du Sauveur envoyé par Dieu »⁷ qu'il nous est proposé de méditer en contemplant cette œuvre.

D'autres peintures encore ornent l'église Saint-Romain, réalisées aux ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, témoins du sauvetage effectué par les responsables de la paroisse au début du ^{xix}^e siècle. Ce sont des peintures remarquables mais parfois bien énigmatiques, comme la *Prédication de l'Antéchrist* située dans la chapelle du saint Sacrement : de jeunes historiens d'art commencent à s'y intéresser et nous ferons un jour, sans doute, partager les résultats de leurs recherches.

*

Cet élan et cette ambition des paroissiens et de leur curé pour la qualité de la décoration de l'église se confirment, dans la seconde moitié du siècle, avec la rénovation de la façade par le sculpteur Bonet, la construction, en 1876, d'un nouveau clocher avec couverture de plomb, œuvre de l'architecte Barthélémy et du ferronnier Fernand Marrou, la réfection de la coupole pour laquelle on a songé à faire appel au neveu du célèbre Hippolyte Flandrin, qui a exécuté les peintures murales de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Séverin à Paris, et la rénovation, à grands frais, de la nef et du chœur en 1889-1890 par Barthélémy, qualifié d'architecte de la paroisse : les pilastres sont recouverts en marbre rouge venu de Flandres et les dorures étendues aux corniches, arcades, chapiteaux et arcs doubleaux de la nef, travaux qui excèdent largement la dorure d'origine mais dont a le sentiment, alors, qu'ils parachèvent une décoration que le manque de ressources n'avait pas autorisée en son temps⁸. Il est probable que c'est à ce moment qu'ont été ajoutés les petits lièvres dorés qui courent le long de la corniche de la nef : ils rappellent la mémoire des bienfaiteurs de la paroisse, les Becdelièvre.

7. Pierre Rosenberg, Denis Laval, François Bergot, *La peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Corneille (1606-1684)*, catalogue d'exposition (Rouen, église Saint-Ouen du 16 juin au 7 octobre 1984), Rouen, s. n., 1984, p. 170.

8. Archives paroissiales, rapport de la commission consultative, Barthélémy, 20 novembre 1888.

Parallèlement, l'église s'est augmentée d'une sacristie, parée de vitraux réalisés par Boulanger, d'un chemin de croix en émail, de nouvelles statues. La consécration du somptueux maître – autel entourant le sarcophage de saint Romain en 1895, qui servira de maître-autel jusqu'au réaménagement de l'église après le concile de Vatican II – et l'installation de deux autels latéraux en marbre blanc de Carrare couronnent un aménagement qui s'accorde mal avec le goût et la sensibilité de notre temps : il était bien conforme à l'éclectisme de l'époque où l'on prisait l'imitation des styles anciens, le foisonnement de l'ornementation, la richesse des matériaux utilisés.

Au terme de ces quelques traits trop rapidement esquissés, émerge le caractère singulier de cet ensemble que présente l'église Saint-Romain, telle que nous la recevons aujourd'hui : la sobre chapelle conventuelle des origines s'est transformée en une église paroissiale, dont la richesse peut rivaliser avec celle des autres paroisses de la ville : elle est le fruit du désir profond, de l'énergie et de la générosité sans faille des paroissiens et de leur curé pour sauver leur église et la rendre digne de célébrer leur foi. Un comportement qui s'apparente au Beau tant il est vrai que le Beau est proche du Bien.

Quelques verrières...

Pour pénétrer plus avant dans la qualité de ce décor, je souhaite poursuivre par la présentation d'une sélection de quelques-unes des verrières qui ornent l'église, une église classique, je le rappelle, qui n'était pas conçue à l'origine pour recevoir ce type de vitraux narratifs, mais de simples verres colorés. C'est une grande différence avec l'église Jeanne d'Arc qui n'a pu accueillir aussi magnifiquement les verrières de l'église Saint-Vincent que dans la mesure où le projet architectural a été aménagé spécialement pour les mettre en valeur. Quoi qu'il en soit, on peut se réjouir que l'écrin de l'église Saint-Romain ait au moins permis de sauver des pièces d'une splendeur incontestable.

On doit à l'abbé Crevel, curé entre 1809 et 1830, d'avoir su les repérer, les obtenir, les faire restaurer et remonter grâce à des subventions qu'il sollicita auprès de la mairie et du conseil général. Faute d'avoir le temps de vous en retracer l'incroyable saga, je souhaite juste vous en faire découvrir quelques-uns grâce aux photographies que l'Inventaire général de la Région Haute-Normandie m'a communiquées, et qui sont d'autant plus précieuses que l'on peine généralement à voir le détail de verrières haut placées et mal accessibles⁹.

9. L'Inventaire régional de Haute Normandie a également publié en 2001 aux éditions du Patrimoine, et dans le cadre du *Corpus vitrearum*, un volumineux et précieux ouvrage,

Au total l'église Saint Romain est dotée de vingt et une verrières du XVI^e siècle qui représentent des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament auxquelles s'ajoutent, en 1868, trois vitraux «neufs» exécutés par le verrier Boulanger, et situés dans la chapelle sud du chœur.

Les verrières du XVI^e siècle proviennent de trois origines différentes : une chapelle de cimetière, la chapelle des Trépassés¹⁰ et deux églises rouennaises, celles de Saint-Martin-sur-Renelle et Saint-Étienne-des-Tonneliers, paroisses supprimées en 1791. Les vitraux de la chapelle des Trépassés avaient été démontés et rangés en 1793 dans l'abbaye de Saint-Ouen où avaient été rassemblés tous les objets susceptibles de pouvoir constituer un musée municipal, ceux de Saint-Martin et de Saint-Étienne étaient passés entre les mains de particuliers. La pose de ces vitraux dans l'église a été réalisée par le maître-verrier You-Renaud¹¹. Leur intégration dans des baies qui n'avaient pas été conçues à l'origine pour les recevoir a nécessité des réparations et des aménagements : entre 1813 et 1821, You-Renaud les a restaurés, parfois même complétés et recomposés, les enchâssant dans des encadrements de style géométrique pour les adapter à leur nouvel emplacement. Il les a enfin redistribués dans l'église en cherchant à créer une harmonie visuelle et thématique indéniable.

Les fenêtres basses

Les fenêtres basses ont reçu les vitraux provenant de la chapelle des Trépassés, réalisés entre les années 1560-1570. Leurs sujets et leurs inscriptions évoquent la question de la mort et du salut, ce qui est logique pour une chapelle de cimetière : nous voici de nouveau confrontés à la finitude de l'homme et au sens de son existence. En ces temps de foi unanime, la réponse est nécessairement chrétienne, comme l'illustrent successivement la verrière d'Adam et Ève et celle de la parabole du Mauvais riche et de Lazare.

Les vitraux de Haute-Normandie qui constitue un élément de référence indispensable pour toute étude des vitraux haut-normands. La notice relative à l'église Saint-Romain a été rédigée par Michel Hérol, p. 393-398.

10. L'une des trois chapelles du cimetière de l'Hôtel-Dieu, également appelé cimetière de Saint-Maur.
11. You-Renaud remonte vitraux dans l'église Saint-Romain à partir de 1813. À l'origine simple vitrier, il progresse de façon considérable et devient véritablement restaurateur, puis créateur comme à Blainville-Crevon et Caudebec. Voir Hélène Verdier et Renaud Benoit-Cattin, «Le vitrail en Haute-Normandie au XIX^e siècle : histoire d'un renouveau», *Études normandes*, 1989, n° 4, p. 15-16.

La verrière d'Adam et Ève, également appelée verrière de la *Création*¹²

Située dans la chapelle du Saint Sacrement, la verrière d'Adam et Ève est une verrière composite, réparée et remontée en 1816 par You-Renaud qui a créé le soleil rayonnant du cintre de la baie et l'encadrement à décor géométrique en verre bleu et rouge. La verrière, où dominent les coloris complémentaires de jaunes, de bleus et de bruns avec quelques verts sombres, est composée de trois registres, répartis en six éléments qui se lisent de droite à gauche. Remarquez la puissance picturale de chacune des scènes et la sobriété des coloris.

Au registre supérieur, à gauche, création d'Adam : Dieu le Père, vêtu de bleu, couronné d'or et auréolé, prend Adam par la main gauche et semble lui indiquer de la main droite, par son index pointé, la route à suivre, son destin ; à droite, création d'Ève qui semble surgir du corps d'Adam. Au fond, paysage en grisailles avec animaux marins, énormes oiseaux et rochers déchiquetés évoquant la création du monde.

Au registre médian, à gauche : la tentation. Au centre, l'arbre de la connaissance, au milieu du jardin d'Éden verdoyant et fleuri. Remarquez le démon à tête d'ange, en haut de l'arbre dans le feuillage et dont la queue se révèle, le long du tronc, être celle d'un affreux reptile. De part et d'autre de l'arbre, Adam tient une pomme dans sa main gauche tout comme Ève. L'artiste ne précise pas qui a mis la pomme dans la main d'Adam. À droite, Dieu reproche leur désobéissance à Adam et Ève, qui ont ceint leur nudité de branches de figuier ; le serpent se dévoile au sol, ondulant et frétilant.

Au registre inférieur, à gauche : Adam et Ève sont chassés du Paradis, accompagnés par l'image de la mort qui brandit un glaive fulgurant, tandis qu'à droite, Adam et Ève, au travail, gagnent désormais leur pain, dans la peine et à la sueur de leur front. Ève file la quenouille, Adam travaille la terre de sa pioche.

Le soubassement est divisé en trois parties : à gauche et à droite, deux groupes de donateurs à genoux devant des prie-Dieu. Au centre, un cartouche exprime le but de la composition de la scène : « Regarde cette peinture » est-il écrit à la première ligne, mais le message, en mauvais état, est difficile à décrypter. Les versets suivants soulignent successivement la fragilité humaine (« Homme chétif, corruptible et mortel »), la création de l'homme par Dieu (« Reconnaiss ton Créateur toi qui n'appartenais pas à la Nature, le grand Dieu éternel »), et la faute originelle : tu as péché (« en te soumettant à Satan ennemy de ta vie »).

12. Baie 1, 1560-1570, encadrement réalisé en 1816.

Ils affirment, enfin, l'espérance ultime : le salut proposé à tout homme pécheur (« par Jésus Christ qui pour toi en mourut »).

La verrière de la parabole du Mauvais riche et de Lazare (Luc, 16, 19-31)¹³

Située dans le bas-côté droit, près du chœur, elle montre au premier plan le pauvre Lazare, gisant à terre, couvert d'ulcères. Deux chiens lèchent ses plaies, son écuelle est vide. Il a faim et fixe tragiquement les yeux vers un riche personnage qui s'apprête à se régaler d'une volaille rôtie. L'inscription du cartouche, situé au bas du vitrail, souligne le caractère inouï de la justice divine et invite au partage fraternel : « [...] Tous deux sont morts, le pauvre est mis aux cieux et en enfer le riche... »

Les fenêtres hautes

Les fenêtres hautes ont reçu les vitraux les plus anciens (1500-1510), qui proviennent des églises de Saint-Martin-sur-Renelle et de Saint-Étienne-des-Tonneliers. La signature du célèbre Arnoult de Nimègue, l'un des plus grands peintres verriers de la Renaissance, en France et aux Pays-Bas, se lit ou se décèle sur plusieurs de ces verrières¹⁴.

C'est le cas de la verrière de *saint Romain*, dans la baie d'axe¹⁵ : c'était à l'origine une figure de saint évêque, sur fond d'architecture attribué à Arnoult de Nimègue. Lors de ses deux interventions en 1820 et 1839, You-Renaud transforme cette figure à l'aide de bouche-trous et la flanque d'une gargouille, taillée dans du verre jaune et pourvue d'un œil rouge, qui fait de l'évêque un saint Romain acceptable. On peut imaginer qu'il en a reçu la commande. Regardez également les figures de saint Pierre et de saint Paul qui tiennent lieu de soubassements aux colonnes, et la colombe du Saint-Esprit de la partie haute.

C'est encore Arnoult de Nimègue qui a signé les deux verrières du *martyre de saint Étienne*, tel que le relatent les Actes des Apôtres (7, 54-60), lesquelles sont placées symétriquement de part et d'autre de l'extrémité du transept ; à droite, au-dessus de la chapelle Saint-Joseph, *saint Étienne est conduit au supplice*¹⁶, entouré d'une foule menaçante et de soldats ; l'un d'eux porte une écharpe sur laquelle est inscrite la

13. Baie 10, 1562, encadrement réalisé en 1813.

14. Jean Lafond, « Étude sur l'art du vitrail en Normandie, Arnoult de Nimègue et son Œuvre », *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, 1926-1927, p. 138-154.

15. Baie 100, remontée par You-Renaud vers 1820 en la transformant pour l'adapter à sa nouvelle destination.

16. Baie 106.

signature du maître verrier. À gauche, au-dessus de la chapelle de la Vierge, le vitrail de la *Lapidation*¹⁷, le mieux conservé, montre saint Étienne, à genoux, les mains jointes, le regard fixé vers le ciel : à droite, trois personnages déchaînés brandissent des pierres tandis qu'à gauche, des grands prêtres et un jeune homme richement vêtu, probablement Saül, le futur saint Paul, assistent au supplice. La finesse et le réalisme des visages, la qualité du paysage, la richesse et l'exubérance des costumes mais aussi la violence des bourreaux sont admirablement mis en valeur par le choix et l'intensité des couleurs – vert, pourpre, blanc et surtout jaune d'argent, qui se combine avec le bleu du ciel. Leur effet décoratif est saisissant.

On retrouve également le grand artiste dans les verrières des scènes de la Passion, *Portement de Croix* et *Mise au tombeau*, réalisées en 1525, qui ornaient le chœur de Saint-Martin-sur-Renelle et qui ont été offertes au curé en 1817 par leur propriétaire. Le *Portement de croix*¹⁸ se présente en trois parties : d'emblée, l'on est saisi par le visage et le regard du Christ au premier plan, la violence du soldat derrière lui qui le frappe avec un bâton, les visages fermés et bouleversés des disciples à l'arrière-plan. La dimension tragique est encore augmentée dans la scène de la *Mise au tombeau*¹⁹ même si elle a été, dans le panneau inférieur, complétée avec des têtes : un cavalier et un soldat provenant d'une Crucifixion aujourd'hui disparue, placés en bouche-trous, et une tête d'homme attribuée à Arnoult de Nimègue. Au centre, le corps du Christ mort que tient dans ses bras Joseph d'Arimathie.

Regardez de nouveau le visage du Christ abandonné, les yeux clos, son dépouillement, regardez la délicatesse et la précision de son traitement. À gauche, un peu au-dessus, la Vierge et saint Jean ; derrière eux, trois saintes femmes ; en dessous, un homme riche agenouillé, en une attitude pleine de déférence et de recueillement. En bas à droite, Marie-Madeleine tient dans sa main un flacon pour oindre et parfumer le corps du Christ.

J'en arrive maintenant aux baies supérieures de la nef, particulièrement peu accessibles car très haut placées : ce ne sont pas les plus exceptionnelles visuellement, tant s'en faut : très dégradées à l'origine, elles ont été lourdement restaurées par des plombs de casse qui dénaturent et perturbent l'œil. Pourtant, Monsieur, il fallait que vous les connaissiez : elles illustrent la vie d'un saint qui vous est cher, puisqu'il s'agit de Jean le Baptiste, votre saint patron. Ces verrières de la vie de *saint*

17. Baie 105.

18. Baie 103.

19. Baie 104.

*Jean-Baptiste*²⁰ proviennent de l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers : elles sont, avec celle de saint Romain, les plus anciennes verrières de l'église puisqu'elles datent des années 1500-1510. Ces quatre scènes ont été offertes à l'abbé Crevel par M. Chancel, devenu propriétaire de l'église²¹. Il s'agit d'une suite incomplète qui doit être mise en rapport avec les verrières illustrant la vie de saint Jean-Baptiste à Bourg-Achard et Conches (Eure).

Jean Lafond en a identifié l'auteur auquel il a donné le nom de « Maître de la vie de saint Jean-Baptiste ». L'artiste a pour caractéristique de représenter le saint habillé d'une étrange robe brune, quadrillée, au lieu de la tunique de poils de chameau habituelle²². Les quatre panneaux centraux qui les constituent ont été pourvus d'un large encadrement de 40 cm en grisaille et jaune d'argent sur verre blanc exécuté en 1888 par J. Boulanger. Incomplète, donc, la série présente quatre épisodes essentiels de la vie de celui que l'on a appelé le Baptiste, mais aussi le Précurseur, « celui qui vient avant » pour annoncer Jésus Christ.

Une sorte de tension se dégage au fil des scènes, jusqu'à la venue du Christ. La première scène représente *Jean-Baptiste qui baptise* le peuple dans les eaux du Jourdain : « Convertissez-vous », dit-il aux foules qui se pressent pour recevoir ce baptême (Mt 3,1)²³. C'est une verrière à laquelle la perspective et le choix des couleurs confèrent une dimension particulière : la scène s'encadre dans un paysage de ciel bleu et de verdure. Au registre inférieur, en grisaille, le Jourdain : sept personnages, les pieds dans l'eau, vêtus du strict minimum, tête baissée, genoux fléchis en signe d'humilité, mains tendues, reçoivent l'eau du baptême des mains de Jean-Baptiste. Les femmes sont reconnaissables à leur longue chevelure blonde. Jean-Baptiste, en robe brun quadrillé, courbé lui aussi, tient dans sa main une coupelle d'où coule l'eau du baptême.

Admirez le visage du Baptiste. Au-dessus de lui, ses disciples l'entourent, vêtus de bleu. Le plus proche, coiffé d'un bonnet blanc décoré d'un bijou, lui désigne de la main les personnes à baptiser. Cinq disciples, parmi lesquels à l'extrémité droite, sans doute une femme élégante et un vieillard dont la tête est attribuée une fois de plus à Arnoult de Nimègue. Remarquez l'unité, la sobriété et le recueillement de la scène malgré les nombreux remplois.

20. Baies 109 à 112.

21. Archives paroissiales, délibérations.

22. Marc 1,6.

23. Baie 112.

Vient ensuite la verrière consacrée à la *Prédication du Baptiste*²⁴. Les foules demandent : « Maître, que nous faut-il donc faire ? » (Luc 3,10). Jean-Baptiste se détache sur un fond de verdure, visage en grisaille, serein, presque souriant, bras croisés, main droite avec index tendu comme pour montrer une direction, surplombé par une surprenante figure du Saint-Esprit dans un halo bleu : colombe aux ailes éployées et visage de Dieu le père, colombe qui est évidemment un bouche-trou. Jean-Baptiste est entouré de quatre personnages : publicains, collecteurs d'impôts et soldats, aux visages interrogatifs et pensifs, aux couvre-chefs et costumes sobres, bourse au ceinturon du personnage à gauche du Précurseur. Au registre inférieur, nombreux remplois et bouche-trous avec cette étonnante licorne en grisaille, surmontée à gauche d'un visage d'homme, à droite un chien. Les coloris restent des couleurs froides (bleu dominant, vert, brun), à peine éclairées par le jaune.

La verrière suivante²⁵ présente *Jean-Baptiste face aux pharisiens et aux sadducéens*. Jean-Baptiste à droite, sur fond boisé avec un élément d'architecture, visage serein, ouvre les mains d'un geste apaisant. Voici qu'il est devenu blond, ce qui indique un bouche-trou ou un réemploi : Jean Lafond identifie cette tête comme provenant de la scène du martyre de saint Étienne par Arnoult de Nimègue²⁶. En face, encadrant le Saint en haut et en bas, huit pharisiens et sadducéens richement vêtus et coiffés, le pressent : trois d'entre eux l'interpellent, le second personnage du haut tend le doigt, les deux personnages en face tendent la main : « Qui es-tu ? », semblent-ils lui demander²⁷. Admirez la richesse des costumes, des tissus, des brocarts, la diversité des coiffures, des visages expressifs, graves, aux traits marqués, à la barbe soignée. Coloris denses et intenses : jaune et or, bleu cobalt, vert sombre, brun, à peine rehaussé d'une touche de rouge.

La dernière verrière²⁸ montre *Le Précurseur désignant le Christ* parmi la foule de ceux qui se pressent autour de lui. La scène est couronnée par des arbres verts portant des fruits rouges : à gauche, Jean-Baptiste en grisaille, main droite tendue, désigne de son index un personnage vêtu de bleu, le visage ceint d'une auréole d'or, dont on ne voit que le regard énigmatique car la grisaille est dégradée : « Voici l'agneau de Dieu qui enlève le péché du monde. » Une foule d'hommes les entoure, aux visages en grisaille, graves et recueillis ; au centre de la composition, entre Jean-

24. Baie 109.

25. Baie 110, vers 1500-1510 et 1888.

26. Baie 105.

27. La déclaration de Jean-Baptiste est sans restriction comme le relate le 4^e évangile : « Je ne suis pas le Christ » (Jn 1, 19).

28. Baie 111, vers 1500-1510 et 1888.

Baptiste et Jésus, un homme coiffé de rouge les bénit de sa main droite. Remarquez au registre inférieur l'étrange visage de cet homme bouclé et blond, qui paraît comme égaré dans la scène : bouche ouverte, yeux exorbités comme frappé de stupeur ; probablement un visage dû au talent d'Arnoult de Nimègue, mais utilisé en guise de bouche-trou. Peut-être son visage exprime-t-il sa stupéfaction face à la révélation de Jean-Baptiste ? En dépit du vert du registre supérieur, dominante de grisaille, de bleu et surtout de rouge qui donne une intensité dramatique à la scène.

On le sait, la fin du Baptiste sera tragique : on peut en retrouver la représentation à Rouen, comme beaucoup d'entre vous le savent bien, sur la façade occidentale de la cathédrale, au portail Saint-Jean précisément, chef-d'œuvre de la sculpture du premier âge gothique autour des années 1220, et qui concentre l'histoire de la mort du Précurseur, en quelques scènes d'une densité étonnante. Voyez le banquet autour d'Hérode et d'Hérodiade, la danse de Salomé, le Saint qui tend sa tête au bourreau pour être décapité ; regardez la douceur, la sérénité de son visage : il a les yeux ouverts, comme s'il voyait déjà les cieux s'entrouvrir devant lui. Et cette figure nous interpelle par la faculté qu'elle a de nous inviter à la contempler, à faire silence, à nous émerveiller.

*

Cette figure, et toutes celles que nous venons de voir et de mentionner, nous invitent encore à évoquer la pensée créatrice des artistes qui les ont réalisées : ici, précisément, celle du « sculpteur, qui a été saisie, ici, dans son geste, par l'immobilité de la pierre... des pierres qui sont déjà de la poussière mais qui sont encore de la pensée », écrit Proust, en méditant devant la cathédrale, sur les pas de Ruskin²⁹.

Avec ces quelques mots – « des pierres qui sont déjà de la poussière mais qui sont encore de la pensée » –, nous osons rejoindre Balthasar et sa conception de l'esthétique :

La structure de l'homme, écrit-il, correspond à celle de l'art : chez toutes deux, l'esprit et la matière contractent une nouvelle union substantielle. C'est pour cela que nous aimons l'art ; il est notre image, il reflète notre grandeur et notre faiblesse³⁰.

29. Marcel Proust, « John Ruskin », *La Gazette des Beaux-Arts*, Paris, 1900.

30. Cité par Jean-Baptiste Sèbe, *Le Christ, l'écrivain et le monde. Théologie des œuvres littéraires chez Hans Urs von Balthasar*, Paris, Éditions du Cerf, 2012, p. 49.

REGARDS SUR LE BARREAU DE ROUEN EN 1914

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Alain de BÉZENAC

Avocat honoraire, ancien bâtonnier
de l'Ordre des avocats au Barreau de Rouen

(13 septembre 2014)

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Lorsque votre Académie, par la plume du Secrétaire perpétuel, m'a appelé à la rejoindre, grande fut ma surprise. Particulièrement honoré par votre choix, je me suis aussitôt interrogé sur les motifs qui ont pu le guider. En effet, contrairement à nombre de mes confrères, je n'ai pas publié d'ouvrages juridiques, d'articles de doctrine ou de commentaires des décisions rendues par les diverses juridictions. Rien ne subsiste de mon activité professionnelle puisque les plaidoiries orales ne laissent aucune trace, sauf à scruter tel ou tel jugement pour tenter de retrouver le moyen pertinent soulevé qui a guidé le juge dans sa décision, à moins qu'il l'ait réfuté. L'une des modifications récentes du code de procédure civile oblige l'auxiliaire de justice à rédiger devant le Tribunal de grande instance ou la Cour d'appel en matière civile des conclusions récapitulatives ; occasion de bien ordonner l'argumentation, de la figner en commençant à suivre le conseil de Boileau : « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage. » Mais nul lecteur n'aura la lubie de qualifier de chef-d'œuvre de telles écritures !

Ne me trouvant aucun mérite à recevoir cette distinction, je m'en remets entièrement à votre sagesse. Je tiens à vous en remercier très vivement. Je m'engage à participer avec assiduité à vos travaux et à contribuer à la mesure de mes moyens à enrichir la réflexion et le rayonnement de l'Académie.

*

Plus de 40 années d'exercice professionnel comme avocat ne disparaissent pas brusquement à l'aube de la retraite. Tout naturellement l'état du Barreau de Rouen en 1914, en cette année de commémoration du début du premier conflit mondial, alimentera notre réflexion aujourd'hui. Héritier du Collège des avocats au Parlement de Normandie qui comptait 180 avocats en 1789, l'Ordre des avocats au Barreau de Rouen voit le jour en 1810. En effet, en septembre 1790, la profession d'avocat a été supprimée, et le 15 décembre suivant, un décret autorise le plaideur à se défendre lui-même ou à faire appel à des défenseurs officieux, ces derniers au nombre de 25 à Rouen. Devant le manque de probité et l'absence de scrupules de certains de ces défenseurs officieux, Cambacérès fait pression sur Napoléon I^{er} en faveur du rétablissement des Barreaux pour faire respecter une déontologie protectrice des plaideurs : intervient alors le décret du 14 décembre 1810 en application duquel 34 avocats figurent au tableau dressé à Rouen en 1811.

Tout au long du XIX^e siècle, le nombre d'avocats rouennais oscille entre 40 et 50 alors que la France compte 4 500 avocats, ce qui place le Barreau de Rouen parmi les 30 premiers Barreaux de France. En 1914, 40 avocats figurent au tableau de l'Ordre, nombre auquel il faut ajouter les 8 avocats stagiaires. Le doyen du Barreau, le bâtonnier Gosset, a prêté serment en 1855, et le plus jeune, Maître Maurice Durand, a obtenu son inscription en 1913. Au début du XX^e siècle, il ne se passe pas d'année, en général, sans une ou plusieurs inscriptions au tableau¹. 27 avocats ont leur cabinet – habituellement établi à leur domicile –, situé à l'intérieur du périmètre délimité par les boulevards et les quais, et il en va de même pour 7 des avocats stagiaires. Un seul avocat a son cabinet rive gauche, avenue de Caen, et un autre dans la commune de La Saussaye, alors rattachée au canton d'Elbeuf. Aucune femme n'est alors inscrite au Barreau de Rouen.

Où les avocats ont-ils pris leurs grades universitaires puisqu'il n'existe à Rouen ni école ni faculté de droit avant 1913 ? Sur 32 avocats

1. Par convention, les avocats sont désignés avec le titre qu'ils portent en 1914, même si par la suite leurs confrères éliront certains d'entre eux bâtonniers du Barreau de Rouen.

inscrits au tableau de 1914 dont le registre des délibérations du Conseil de l'Ordre mentionne avec suffisamment de précisions la candidature lors de l'examen de la demande d'admission, la grosse majorité, soit 27 d'entre eux, a suivi les cours de la faculté de droit de Paris, et 5 seulement ceux de la faculté de Caen. Si la plupart des avocats sollicitent l'admission au Barreau de Rouen dès l'obtention de la licence en droit, d'autres ont un parcours professionnel original. Certains ont exercé antérieurement dans un autre Barreau avant de s'établir à Rouen : Paris, Caen ou Poitiers les ont d'abord accueillis. D'autres avocats ont exercé une autre activité professionnelle d'agréé près le Tribunal de commerce avant d'embrasser le Barreau. Deux avocats furent magistrats : le bâtonnier Martin, ancien substitut général à la Cour d'appel de Rouen, et Maître Ferdinand Gast, ancien président du Tribunal de première instance de Bernay.

Comment appréhender le travail des avocats au Barreau de Rouen en 1914 ? Ces professionnels du droit ont-ils des centres d'intérêt particuliers lorsqu'ils remettent leur robe au vestiaire ? Dans quelle mesure la déclaration de guerre de 1914 bouleverse-t-elle leur activité ? Voilà des interrogations auxquelles il faut apporter une réponse.

L'activité de l'avocat rouennais

L'activité de l'avocat recouvre deux secteurs bien différents : la consultation et la plaidoirie. Lors des discussions qui ont précédé la rédaction du projet de loi instituant l'imposition sur le revenu, les avocats avaient souligné que leur déclaration fiscale devait distinguer ces deux domaines, ce qui tend à démontrer que les honoraires de consultation représentaient un volume impossible à estimer aujourd'hui, faute de documents. En revanche, l'examen des minutes des décisions rendues fournit des renseignements de première importance au regard de la nature du contentieux et des interventions des avocats. Cette étude permet également de faire apparaître certains traits de la vie économique et sociale de Rouen à cette époque.

Au début du ^{xx}^e siècle, l'année judiciaire débute le 1^{er} octobre de chaque année civile, après les vacances qui s'étendent du 1^{er} août au 30 septembre : il faut donc, pour rester dans le cadre de cette étude, recueillir d'abord les éléments couvrant la période correspondant aux 7 premiers mois de l'année 1914.

La juridiction administrative

L'impossibilité de retrouver les minutes des jugements rendus en 1914 par le Conseil de Préfecture, ancêtre du Tribunal Administratif,

entrave les investigations. Le registre d'enregistrement des recours, conservé pour l'année considérée, n'indique pas le nom des avocats du requérant et du défendeur. Devant cette juridiction, le préfet de la Seine-Inférieure poursuit les particuliers pour usurpation ou dégradation du domaine public, la personne privée demande réparation du dommage de travaux publics, et toute une série de recours concerne une taxe de curage et une taxe d'égout.

La presse locale relate une décision rendue le 13 février 1914 sur une requête déposée en 1913 par Maître Métayer au nom du Bureau de bienfaisance de Rouen, organisme chargé de venir en aide aux pauvres de la commune et ancêtre du Centre communal d'action social actuel, contre l'abbé Lesergeant, curé de la Cathédrale Notre-Dame de Rouen, défendu par Maître Georges de Beaurepaire. Le Bureau de bienfaisance réclame le paiement du « droit des pauvres » en raison de l'exécution dans la Cathédrale, le 30 mai 1913, de l'oratorio *Jeanne d'Arc* créé par le compositeur et chef d'orchestre Paul Paray, ainsi que pour la répétition générale toujours dans cette même église, le 29 mai 1913.

Institué au xvii^e siècle, ce droit des pauvres correspond à un pourcentage prélevé sur les recettes des spectacles attribué en province au Bureau de bienfaisance. Maître Métayer pour le Bureau soutient que chaque audition de l'oratorio constitue un véritable concert, d'autant que le public a payé des places pour y assister ; Maître de Beaurepaire réplique qu'il s'agit de deux cérémonies religieuses données en pleine semaine de festivités johanniques, accompagnées à titre d'accessoire d'une musique religieuse. La décision du Conseil de Préfecture examine successivement les deux auditions. Le public a payé un droit d'entrée le 29 mai pour assister à une répétition qu'aucune cérémonie religieuse n'a précédée, ni accompagnée, ni suivie de sorte qu'il accueille la requête en condamnant l'abbé Lesergeant à payer la somme de 60 F. En revanche, l'exécution du 30 mai clôt une série de fêtes johanniques entamée le 22 mai précédent, et elle constitue une manifestation religieuse organisée par l'Archevêque de Rouen qui y participe entouré de plusieurs évêques et d'un nombreux clergé revêtus d'habits de chœur, l'oratorio étant joué entre les vêpres et le salut du Saint Sacrement, ce qui lui confère un caractère religieux même si l'entrée de la Cathédrale était payante pour la plus grande partie : le Bureau de bienfaisance ne peut donc pas recevoir le droit des pauvres pour cette seconde audition.

Les juridictions civiles et pénales

Le bombardement du 30 mai 1944 a gravement touché le Palais des Consuls et a détruit une grande partie des archives du Tribunal de

Commerce, en particulier les décisions antérieures à 1918. Seule la lecture des chroniques judiciaires de la presse locale permet de connaître une vingtaine de jugements rendus par la juridiction consulaire de Rouen de janvier à juillet 1914, ce que complète l'examen des arrêts de la Cour en cas d'appel. Il ne reste aucune trace des minutes des jugements rendus en 1914 par le Conseil des Prudhommes, juridiction créée à Rouen dans le mois qui suivait la loi du 18 mars 1806 comme dans toute ville abritant des manufactures textiles.

Il convient maintenant de procéder à l'étude des décisions tant civiles que pénales rendues à Rouen par les autres juridictions.

Les décisions civiles

À cette époque, la ville de Rouen est divisée en 6 cantons et dans chacun d'eux siège un juge de paix qui connaît les affaires. Les minutes des décisions civiles de 4 cantons ont disparu pour cette année 1914, mais subsistent en particulier les jugements rendus par le juge de paix du 5^e canton situé rive droite. De janvier à juillet 1914, il a rendu 99 jugements et a ordonné le dérôlement de 15 dossiers, en général après la conclusion d'une transaction entre les parties. 83 affaires portent sur un litige de nature contractuelle; 25 dossiers concernent le contentieux locatif, à savoir une demande de paiement de loyer avec résiliation du bail et expulsion, et 57 litiges ont pour objet le recouvrement de créances diverses notamment pour fournitures de marchandises, de victuailles comme la viande, le pain ou la pâtisserie en passant par les primes d'assurance. Rien de bien passionnant sur le plan juridique! Aussi, bon nombre de plaideurs se présentent en personne ou font appel à un mandataire, parfois un clerc d'huissier, rarement à un avoué près le Tribunal de première instance. En 7 mois, trois avocats seulement interviennent dans 2 affaires!

À côté de la justice de paix, le Tribunal de première instance de Rouen a rendu 335 décisions en matière civile durant les 7 premiers mois de l'année 1914. Les avoués près le Tribunal exercent la postulation, alors que l'avocat développe oralement les moyens susceptibles de faire triompher les intérêts du client. Le Tribunal a rendu plus de 160 jugements en matière de succession, essentiellement pour ouvrir les opérations de liquidation ou pour approuver l'état dressé par le notaire: les parties n'ont alors recours au concours de l'avocat que s'il s'agit de discuter un article de l'état liquidatif, ou d'interpréter un testament. Les autres jugements se rapportent à divers domaines du droit allant du recouvrement d'importantes créances aux questions de la responsabilité, en passant par les questions de propriété ou les affaires familiales, ces dernières au nombre d'une petite dizaine de dossiers.

Il faut évoquer le jugement rendu le 16 février 1914 sur l'assignation lancée par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques au nom de Rip et Bousquet qui ont donné, au théâtre des Capucines à Paris, la revue *Paris, fin de règne*. À Rouen, Marcel, Piervil et Robdel ont écrit en 1913 la revue *Folies en tête*, spectacle en 1 prologue, 2 actes et 10 tableaux donné aux Folies Bergères, théâtre situé rue Centrale sur l'île Lacroix. Rip et Bousquet accusent les Rouennais d'avoir plagié leur œuvre lorsqu'ils ont mis sur scène le sujet du déménagement du président de la République dans le cadre de la passation de pouvoirs entre Fallières et Poincaré : le président Fallières boucle ses valises et emporte ses cadeaux tout en dialoguant avec le personnel de l'Élysée. Au vu des deux constats d'huissier dressés, la Société demanderesse a prié Maître Jallu, ancien collaborateur de Poincaré, de plaider le dossier : il soutient que le scénario, les dialogues et les situations donnent à la scène un caractère personnel et original appartenant en propre à Rip et Bousquet. Au nom de ces Rouennais, Maître Dieusy rétorque que les personnages ne sont pas tous identiques dans les deux revues, les répliques ne sont pas les mêmes, et faire sa malle en public en fredonnant *La Marseillaise* ne signe pas une contrefaçon puisqu'il n'y a pas d'imitation. Après avoir examiné les livrets des deux revues, le Tribunal rejette l'action en considérant que le sujet appartient au domaine public et que chacun l'a traité avec son tempérament spécial et sa verve propre en utilisant des mots de situation sans que les Parisiens puissent arguer d'une atteinte à la propriété littéraire de leur œuvre.

D'une manière générale, 27 avocats rouennais sur 40 interviennent à la barre du Tribunal, Maîtres Bennetot, Marais, Métayer, Martin, Macqueron et Dieusy y revenant le plus fréquemment.

La Cour rendra en matière civile, toutes chambres confondues, 326 arrêts de janvier à juillet 1914. Les décisions attaquées proviennent des 10 tribunaux de première instance du ressort et des 9 tribunaux de Commerce des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. La Cour a entendu 568 plaidoiries dont 401 prononcées par les avocats rouennais et 167 par des avocats extérieurs au Barreau de Rouen, parisiens pour 69 d'entre eux et venant du Havre à concurrence de 68 ; au rang des Havrais fréquemment intervenus, il faut citer Maître René Coty, qui deviendra le dernier Président de la IV^e République.

Les affaires pénales

Il faut maintenant examiner les décisions pénales rendues durant les 7 premiers mois de l'année 1914. Aucun des jugements du juge de paix en matière pénale ne subsiste ; une partie de ces décisions font l'objet d'un appel, celle qui concerne les embarras de voirie par les marchandes

de quatre-saisons ou la police des mœurs, jugements de faible intérêt sur le plan juridique.

Le Tribunal correctionnel de Rouen a rendu, entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1914, 2 087 décisions. Quatre chefs de poursuites différents constituent la majeure partie du contentieux pénal, à savoir :

- les vols de biens divers, allant de la poule du voisin aux récoltes maraîchères en passant par le vin ou le charbon entreposés sur le port, infractions qui traduisent l'état de nécessité dans lequel se trouve parfois le délinquant (22 %) ;
- les infractions pour ivresse amenant l'auteur à se livrer le cas échéant à des faits d'outrage et rébellion (19 %) ;
- la mendicité et le vagabondage (11 %) ;
- les délits en matière de chasse (8 %).

Trente avocats rouennais interviennent devant le Tribunal correctionnel pour défendre 249 prévenus et les intérêts de 40 victimes. Cette recension montre que quantité de prévenus – même s'ils encourent une peine de prison ferme fréquemment prononcée à hauteur d'un à 6 mois – ne songent pas à solliciter le concours d'un avocat ; la présence de ce dernier s'impose en cas de relégation, ce qui concerne 3 dossiers. En tête des avocats pénalistes rouennais se distinguent Maître Julienne puis Maîtres Métayer, Goujard, Bennetot et Dieusy.

Installé solennellement le 27 mars 1914, le Tribunal pour enfants et adolescents de Rouen tient sa première audience de jugement le 24 avril, et le 31 juillet, il aura jugé 43 dossiers.

Le 14 juin 1914, un garde civil de faction sur le quai de France – où s'entassaient des fûts de vin en provenance sans doute d'Algérie – observe un curieux manège : une locomotive s'arrête au cours de sa manœuvre et en descendant le conducteur et deux aides ; ils avisent un fût et à l'aide d'un tuyau en caoutchouc, ils soutirent deux litres de vin dont ils remplissent des bouteilles avant de regagner tranquillement la locomotive qui reprend sa route ! Lors de leur comparution devant le Tribunal correctionnel, le 18 juin, Maître Goujard obtient que la juridiction leur inflige seulement la peine d'un mois d'emprisonnement avec sursis.

Durant la période considérée, la chambre des appels correctionnels de la Cour a rendu 425 arrêts après avoir entendu 209 plaidoiries seulement, prononcées par 29 avocats rouennais, principalement Maîtres Dieusy et Bennetot, puis Maîtres Goujard, Gast, Julienne et Métayer. Avant le service des vacances, la Cour d'assises de la Seine-Inférieure a tenu 3 sessions et a examiné 37 dossiers, dont 44 % portent sur des affaires de mœurs. 18 avocats rouennais et notamment de jeunes confrères comme Maîtres Maurice Martin, Durand, Laydeker, Petitclerc et Jean Baudouin défendent les accusés.

Il reste à examiner la situation devant le Conseil de Guerre de la 3^e région militaire qui siège à Rouen. Son vaste ressort comprend les départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure, du Calvados, une partie de la Seine-et-Oise, et même du département de la Seine. Il se réunit sous la présidence d'un colonel de l'armée de terre ou de la gendarmerie. Siégeant chaque semaine, il rend sur cette période de 7 mois 202 jugements : des avocats, généralement rouennais et commis d'office, stagiaires comme Maîtres Jean Baudouin, Soudet, Caillouel, Maurice Durand et Petitclerc, à côté de Maître Laydeker et Goujard, défendent les soldats. 74 % des poursuites visent la désertion ou l'insoumission en temps de paix, c'est-à-dire le refus de rejoindre son régiment dans les 15 jours après l'envoi de la convocation.

Les autres activités de l'avocat

La vie ordinale

Dès son admission au grand tableau du Barreau, l'avocat devient partie prenante de cette institution, dirigée par un bâtonnier assisté d'un Conseil de l'Ordre composé de 6 avocats, compte tenu du nombre d'avocats inscrits. Le 9 juillet 1913 se tenait l'assemblée générale des avocats au Barreau de Rouen, destinée à choisir le nouveau bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre. Maître Lehucher – qui avait déjà exercé la charge de bâtonnier en 1903-1905 – est élu. Le Conseil de l'Ordre était constitué dès le premier tour à la majorité absolue de 4 anciens bâtonniers, Maîtres Paul Baudouin, Blondel, Albert Sarrazin et Adolphe Martin, à côté de Maîtres Leberquier et Jouvin.

Durant l'année 1914, le Conseil de l'Ordre se réunit à 8 reprises sous la présidence du bâtonnier. Il examine essentiellement les demandes d'inscription et les démissions. Ainsi le 7 février 1914, après avoir admis au stage Maître Fillâtre qui a prêté serment 4 jours auparavant, le Conseil de l'Ordre désigne l'un de ses membres, Maître Jouvin, pour effectuer la visite domiciliaire d'usage de façon à vérifier la conformité des locaux à la dignité professionnelle. Maître Jouvin dressera un rapport favorable de sa visite. Lors de cette dernière réunion, le bâtonnier saisit le Conseil de l'Ordre du différend qui oppose deux avocats, Maîtres Dieusy et Métayer, au sujet des honoraires dus par le client à Maître Dieusy, dessaisi du dossier en faveur de Maître Métayer. Le Conseil de l'Ordre estime raisonnable le montant des honoraires demandés et invite le nouvel avocat choisi à veiller à leur paiement.

Cette année 1914 voit le décès de 3 avocats membres du Conseil de l'Ordre, le bâtonnier Sarrazin, Maîtres Leberquier et Jouvin, ce

qui conduit le bâtonnier à convoquer une assemblée générale qui se tient le 27 mai 1914 : les suffrages se portent sur Maîtres Georges de Beaurepaire, Dieusy et Homais. L'assemblée générale ordinaire se réunit le 1^{er} juillet 1914 pour désigner le bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre pour l'année judiciaire 1914-1915. Le bâtonnier Lehucher est réélu au premier tour avec 25 voix sur 27 votants, et les membres du Conseil de l'Ordre sont élus également au premier tour ; désormais seuls deux anciens bâtonniers, Maîtres Blondel et Martin, y siègent. Par la suite, trois avocats démissionneront, Maîtres Nibelle, Moisy et Laydeker, si bien qu'à la fin de l'année 1914, le nombre des avocats inscrits au grand tableau est inférieur à 35.

Bien que chaque Barreau tienne jalousement à son indépendance par rapport aux autres Barreaux français, les bâtonniers ont jugé nécessaire de se rencontrer et de se concerter dans une assemblée de réflexion, la Conférence des bâtonniers des départements, qui deviendra la Conférence des bâtonniers de France, tout en contrebalançant le poids du Barreau de Paris. Lors de son assemblée générale du 13 mai 1913, la Conférence a élu comme président un avocat rouennais, le bâtonnier Adolphe Martin, ce qui explique son élection renouvelée au Conseil de l'Ordre du Barreau de Rouen : ainsi le Barreau peut tout à la fois recevoir des informations de première main au sujet des grands projets législatifs sur lesquels le gouvernement consulte la Conférence des bâtonniers, et en second lieu faire entendre sa position au sein de l'ensemble de la profession.

Au service d'autrui

L'horizon de l'avocat rouennais en dehors de son cabinet ne se limite pas aux seules activités ordinaires. Il peut jouer un rôle non négligeable sur le plan social. Dans le ressort des 4 Tribunaux de première instance de la Seine-Inférieure, a été constitué un Comité de défense et de protection des mineurs traduits en Justice. Le comité rouennais créé en 1898 comme association de bienfaisance et présidé jusqu'à son décès (survenu en février 1914) par son fondateur le bâtonnier Sarrazin, a son siège dans la bibliothèque des avocats au Palais de Justice. Toutes les autorités civiles, militaires et religieuses de la ville siègent au conseil d'administration à côté de 9 avocats. Il a pour but d'organiser la défense des mineurs arrêtés, d'étudier les différentes questions pouvant se rattacher à l'éducation des mineurs et au besoin de pourvoir à leur placement. Il comprend un sous-comité de défense et un sous-comité de protection. Constitué de 17 avocats, le sous-comité de défense prend en charge la défense des mineurs lors de l'instruction du dossier et à l'audience du Tribunal, en invitant l'avocat à plaider la remise à parents

ou à l'Assistance publique ou bien la prise en charge du mineur par le Comité lui-même.

Ces interventions effectuées à titre bénévole concernent la plupart des mineurs déferés devant la juridiction de jugement. En cas de prise en charge par le Comité, intervient le sous-comité de protection composé d'une quarantaine de bénévoles, certaines épouses d'avocats, qui vont personnellement suivre un mineur nommément désigné pour lui assurer un suivi éducatif et le placer chez un employeur rural ou citadin pour le former à un métier. La délinquance des mineurs concerne, durant l'année judiciaire 1913-1914, au total 384 mineurs poursuivis essentiellement pour vol, et en nombre moindre pour violence et vagabondage. L'Académie a décerné en 1914 au Comité de défense et de protection des mineurs traduits en Justice de Rouen son prix Dumanoir.

Fondée en 1874, la société de patronage pour les détenus et libérés de Rouen a pour Président le préfet de la Seine-Inférieure et pour vice-président un conseiller honoraire de Préfecture qui a succédé à Maître Pagny décédé. Parallèlement, un autre comité de patronage présidé par Madame Gast, femme d'un avocat, s'adresse aux femmes détenues puis libérables de Rouen. Ces deux comités de patronage, qui reçoivent une modeste subvention de l'État, ont pour objet la visite des détenus, le versement de secours et la recherche d'hébergement lors de leur élargissement.

Nombre d'avocats participent d'une manière ou d'une autre à la vie politique locale. Dans la municipalité de tendance modérée, Maître Morel est maire adjoint de Rouen en 1914. La commune de Mont-Cauvaire a pour premier édile Maître Robert Homais. Les Rouennais continuent à conférer à un avocat un mandat de conseiller général : Maître Nibelle de 1910 à 1928 ; ce dernier siège aussi à l'Assemblée nationale en 1914.

Pour utiliser une expression en usage dans le milieu agricole, Maître Veyssière est un « double-actif », puisque tout en exerçant la profession d'avocat, il exploite un domaine de 100 hectares à la Grand-Mare ; il présidera un temps la Chambre d'agriculture et gagnera en 1927 le Sénat. Il sera l'un des fondateurs de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Inférieure, dont il deviendra vice-président.

Les Rouennais n'ont pas cessé au XIX^e siècle de réclamer la création à Rouen d'une école de droit. Le 2 février 1833, le Conseil municipal de la Ville a décidé d'appuyer la pétition rédigée en ce sens et le maire l'adresse au préfet le 9 février suivant. Après de nouvelles interventions, le ministre de l'Instruction publique signifie le 2 décembre 1840 que l'État n'envisage pas d'augmenter le nombre des facultés de droit. La situation évolue au début du XX^e siècle dès lors que le doyen de la faculté de droit de Caen se montre favorable. Les Rouennais décident donc de

créer une École supérieure libre de droit, et constituent à cette fin une société civile les 6 et 31 mars 1913. Le directeur en est Maître Georges de Beaurepaire et à ses côtés, Maître Lucien Valin, avoué à la Cour et maire de Rouen, occupe la place d'assesseur ; Maître Veyssière exerce les fonctions de secrétaire. 7 avocats, 2 avoués à la Cour, 3 avoués près le Tribunal de première instance et un agréé près le Tribunal de commerce assureront les cours, la possession du doctorat en droit constituant une condition nécessaire pour enseigner. Les étudiants s'inscrivent parallèlement à la faculté de droit de Caen où ils passeront leurs examens de fin d'année. La séance d'ouverture de cette école se tient le 31 octobre 1913 dans l'Hôtel des Sociétés Savantes. Les cours débutent le 6 novembre 1913 dans un bâtiment situé 9bis rue de l'Avalasse à Rouen, siège de l'École supérieure de commerce de Rouen.

La vie culturelle

L'Académie a élu plusieurs avocats dont le précis rapporte les travaux. Maître Samuel Frère a rejoint l'Académie dès 1875, tout en continuant à rédiger la chronique judiciaire du *Journal de Rouen* ; peintre dont le musée des Beaux-Arts de Rouen et l'Académie possèdent plusieurs tableaux, il déploie aussi ses talents dans le domaine musical.

En 1897, année où ses confrères l'élisent bâtonnier, Maître Albert Sarrazin est admis. Passionné d'histoire, il a étudié la correspondance de Le Chevalier, avocat rouennais vivant au Siècle des Lumières, puis il publie un ouvrage remarquable consacré à *Jeanne d'Arc et la Normandie*². L'Académie le porte à sa présidence en 1902. Reçu en 1905, Maître Georges de Beaurepaire présente de nombreuses études d'histoire locale sous l'Ancien Régime tout en s'intéressant à plusieurs écrivains normands. Membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, il a présidé l'Académie en 1910.

Maître Edward Montier a rejoint également l'Académie en 1905. Il collabore à divers journaux locaux et publie nombre d'ouvrages consacrés à la littérature et à l'éducation. Il se consacre en particulier à la traduction des « fastes rouennais », ouvrage écrit en latin par le chanoine Hercule Grisel, qui présente la vie rouennaise sous Louis XIII³.

Maître Robert Homais s'intéresse à la lithographie et aux estampes lorsque l'Académie le reçoit en 1909. Il a longuement analysé cette toile

2. Albert Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XI^e siècle*, Rouen, Impr. de L. Gy, 1896, 636 p.

3. Hercule Grisel, *Les fastes rouennais. Poème latin du XVII^e siècle*, traduit en vers français par Edward Montier, Rouen, Impr. Lecerf, s.d. [ca 1940], 360 p.

célèbre du peintre Lemonnier, *Une lecture chez Madame Geoffrin*, appartenant à l'Académie et déposé au musée des Beaux-arts de Rouen. Il préside l'Académie en 1914 avant de rejoindre le 1^{er} régiment d'artillerie à pied et de participer aux premiers combats de la Première Guerre mondiale.

Plus tard, d'autres avocats rejoindront l'Académie, notamment le bâtonnier Lehucher en 1918 et Maître Hie, dont chacun reconnaissait la perspicacité des critiques musicales.

De son côté la Société libre d'émulation pour le commerce et l'industrie admet en son sein plusieurs avocats. Il faut citer Maître Raymond Charlier qui intègre la société le 6 mai 1914, après avoir prononcé lors d'un congrès consacré au millénaire normand une conférence sur l'œuvre de Pierre Dubois, avocat des causes ecclésiastiques à Coutances, où il exposait au début du XIV^e siècle un plan d'arbitrage international pour éviter les guerres.

La Société des Amis des monuments Rouennais a entendu les conférences du bâtonnier Sarrazin sur la Tour de la Pucelle et le vieux Château de Rouen. Elle porte à sa présidence Maître Georges de Beaurepaire de 1914 à mai 1920, lequel organisera après la fin des hostilités une visite du Palais de Justice pour les membres de la société.

«Œuvre d'éducation morale, physique, sociale et artistique de la jeunesse laborieuse» comme elle se présente, les Philippins accueillent 18 rue Saint Romain plusieurs avocats pour ses conférences des «mardis littéraires et artistiques»: Maîtres Georges de Beaurepaire, Montier et Homais évoquent aux mois de février et mars 1914 respectivement l'histoire des institutions normandes, Lamartine et la lithographie. Plus inattendu, Maître Montier donne entre le 7 novembre 1913 et le 27 mars 1914 un cycle de 15 conférences consacrées à la littérature latine.

Le nombre d'associations et de sociétés, culturelles ou non, s'avère particulièrement important. Si des avocats participent aux travaux de plusieurs d'entre elles, il faut décerner une mention spéciale à Maître Nibelle, membre d'une petite cinquantaine d'organismes professionnels, sociaux ou culturels allant de la Chambre syndicale des gérants des débits de tabac en Seine-Inférieure ou de l'Amicale des anciens gendarmes habitant Rouen, à 3 associations de colombophilie et 4 sociétés sportives, en passant par le comité franco-serbe et la musique municipale rouennaise. Il a présidé la Société des amis des sciences naturelles en 1908 et 1909. Il s'adonnait, il est vrai, à une activité politique.

Ces quelques exemples donnent un aperçu de la contribution des avocats rouennais à la vie intellectuelle et sociale de leur Ville.

Durant les premiers mois de la Première Guerre mondiale

La déclaration de guerre de 1914 et les hostilités touchent le monde de la Justice sous divers aspects. Sans prétendre à l'exhaustivité, il faut donner un aperçu des bouleversements apportés par le déroulement du conflit.

Les conséquences de la mobilisation

Lors de l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Rouen, le 2 octobre 1914, le Premier Président montre les sièges vacants d'un conseiller et d'un avocat général mobilisés, comme 18 autres magistrats du ressort de la Cour. La loi du 5 août 1914 lui donne les moyens de remédier à ces absences. 16 avocats du barreau de Rouen ont rejoint les forces armées, soit 37 % du nombre total des avocats inscrits au tableau et sur la liste du stage. Trois avoués à la Cour, dont Lucien Valin maire de Rouen en exercice, sont aussi sur le front.

Des textes importants pallient les diverses conséquences de la mobilisation et des difficultés de communication ; la loi du 5 août 1914 interdit d'engager le moindre acte d'exécution contre un citoyen présent sous les drapeaux. En outre, le décret du 10 août 1914 suspend le cours des prescriptions et des péremptions en matière civile, commerciale et administrative jusqu'à la fin des hostilités. Le gouvernement entend l'angoisse des locataires devenus impécunieux et exposés à une expulsion faute de règlement du loyer. Des décrets accordent des délais pour le paiement des loyers ne dépassant pas un certain montant, soit 600 F dans une ville de 100 000 habitants et au-dessus, cas de Rouen en 1914. D'autres textes se rapportent à de nombreux secteurs des relations contractuelles. Le décret du 26 septembre 1914 interdit de procéder à une saisie-arrêt sur les salaires et traitements ne dépassant pas 2 000 F, sauf pour le paiement des dettes alimentaires. Cette disposition donne satisfaction à nombre de petits fonctionnaires, employés et ouvriers.

Le 9 juin 1915 intervient un décret qui sursoit aux élections du bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre durant la période des hostilités jusqu'à une date que précisera un décret ultérieur. Ce dernier texte interviendra le 24 avril 1919 seulement, ce qui signifie que les confrères resteront en charge durant 5 ans au lieu d'un an !

Cet aperçu de la réglementation spécifique à l'état de guerre amène à réfléchir sur l'activité des avocats durant les derniers mois de l'année 1914, activité nécessairement impactée par les événements et les nouveaux textes.

L'impact de la guerre sur l'activité des juridictions

Les juridictions civiles ne siègent pas durant la période des vacances à l'exception de la justice de paix, le juge du 5^e canton de Rouen rendant alors 6 jugements. À compter du mois d'octobre 1914, le contentieux se raréfie : à certaines audiences, une seule affaire figure au rôle. Le juge de paix rend en définitive 9 jugements en trois mois ! Compte tenu de la nature du contentieux portant en grande partie sur des recouvrements de loyer et de créance, les dispositions législatives spécifiques à l'état de guerre empêchent les actions ; la situation va perdurer puisqu'en 1915, il ne rendra que 14 jugements !

D'octobre à décembre 1914, le Tribunal de première instance de Rouen n'a tenu que 10 audiences. Durant ce trimestre, 3 dossiers ont été plaidés par des avocats rouennais et le Tribunal ne rend que 2 jugements, alors qu'auparavant il jugeait en moyenne 48 dossiers par mois ! En revanche – fait nouveau devant cette juridiction –, nombre de plaideurs se sont rapprochés pour mettre fin à leur litige puisque le Tribunal a pris acte d'une transaction dans 34 dossiers. En application de la législation spécifique, le Président du Tribunal place sous séquestre les biens des sociétés allemandes et austro-hongroises. Il désigne aussi un curateur aux biens de plusieurs personnes allemandes et même du vice-consul d'Allemagne, qui ont quitté le territoire français en abandonnant leurs biens.

Les deux chambres civiles de la Cour ont entendu les avocats plaider au total 19 dossiers, et elles ont jugé 22 affaires, ce qui traduit une réduction d'activité de 86 % par rapport au premier semestre de l'année 1914. Au mois d'octobre 1914, la Cour renvoie 4 dossiers car les avocats choisis par les plaideurs ne peuvent se présenter à la suite de leur mobilisation ou de l'impossibilité de rejoindre Rouen en temps voulu, comme le conseil parisien d'une partie appelante.

Les chefs de juridiction maintiennent en priorité la tenue des audiences pénales. Le Tribunal de police – dont les minutes ont disparu – siège assurément durant ce dernier trimestre, comme le relate parfois la presse écrite. Les audiences du Tribunal correctionnel se tiennent normalement durant les vacances. Au cours du dernier trimestre, il rend 470 décisions ; les plaideurs font appel au concours d'avocats rouennais exclusivement, au nombre de 11, lesquels interviennent à 58 reprises seulement. Le Tribunal pour enfants et adolescents siège même durant les vacances, traitant alors 21 affaires, et durant le dernier trimestre, il évoque 18 dossiers. La chambre correctionnelle de la Cour rend 60 arrêts durant la période de vacances et 117 décisions le trimestre suivant, ce qui traduit une réduction d'activité d'environ un tiers par rapport au début de l'année.

La lecture de certaines décisions du Tribunal correctionnel et de la chambre correctionnelle de la Cour montre qu'en l'absence de prévenus mobilisés, les juridictions renvoient l'examen de leur dossier « jusqu'à la fin des hostilités », pour reprendre les termes d'un arrêt de la Cour, ou qu'elles ordonnent une disjonction pour ne juger un prévenu absent qu'une fois démobilisé. La Cour d'assises continue à siéger au même rythme qu'auparavant. Toutefois, lors de l'ouverture de la 4^e session ordinaire tenue au mois de novembre 1914, la Cour s'aperçoit de l'absence de 12 des 40 jurés appelés, ce qui s'explique soit par la mobilisation, soit par la maladie : il faut tirer au sort des jurés supplémentaires, puis les chercher en ville, ce qui retarde de deux heures le début de l'audience criminelle. Le produit de la traditionnelle quête du jury d'assises recueilli à la fin de la session bénéficie – non pas à des œuvres de protection des mineurs, comme auparavant – mais à l'Union des femmes de France et à la Société française de secours aux blessés militaires.

Présidé par le colonel commandant la 3^e légion de gendarmerie, le Conseil de guerre multiplie ses audiences à compter du 1^{er} septembre 1914, et tient chaque mois deux fois plus d'audiences qu'auparavant. Le Conseil de guerre prononce une vingtaine de relaxes et plus de 45 % des jugements concernent des faits de désertion et insoumission en temps de paix ou en temps de guerre. Il sanctionne 18 prévenus pour insoumission en temps de paix, ce qui prouve que malgré la loi du 5 août 1914 qui accorde l'amnistie au délinquant à condition qu'il rejoigne son régiment d'incorporation dans le délai fixé, il existait un certain nombre de récalcitrants. À côté des avocats rouennais, se présente de plus en plus fréquemment à compter du 17 août un avocat parisien qui défend plus de 80 prévenus.

Maître Lecomte, avocat à Pont-Audemer, assiste le 24 novembre 1914 le curé de la paroisse de Fontaine-la-Louvet, du diocèse d'Évreux, poursuivi pour espionnage en temps de paix. Ayant de pressants besoins d'argent, cet ecclésiastique lit les petites annonces de l'édition du 7 décembre 1913 du journal *Pages Folles*, ce qui l'amène à se mettre en rapport avec le service d'espionnage allemand à Strasbourg. Il livre à plusieurs reprises des renseignements militaires glanés, selon ses dires, dans le *Journal de Rouen*, et reçoit en retour la somme de 50 F. Invité en Allemagne par son correspondant dénommé Kalker, il se rend à Cologne tous frais payés. Kalker lui remet un questionnaire auquel il ne donne pas suite. Fin mai 1914, entré à l'improviste dans le bureau du chef de gare de Thiberville, il voit ce dernier manipuler une serviette contenant notamment un plan de mobilisation scellé et confidentiel. Le 7 juillet, le curé demande au chef de gare une copie du plan de mobilisation et lui propose une récompense ; interloqué, le cheminot reste évasif puis

s'en ouvre au maire adjoint qui avise le Parquet de Bernay. Saisie, la Sûreté parisienne organise une souricière, et le 18 juillet, après avoir photographié les plans à la gare de Thiberville, le prêtre est arrêté au moment où il s'apprêtait à enfourcher sa bicyclette pour rejoindre son presbytère. Le Conseil de guerre a ordonné le huis clos et motive peu ses décisions, de sorte ne subsiste aucune précision sur les moyens invoqués par la défense. Le Conseil de guerre inflige à l'abbé la peine de 5 années d'emprisonnement et une amende de 500 F⁴.

Le contentieux pénal impacté par l'état de guerre

L'état de guerre a-t-il modifié les comportements des Rouennais ? En d'autres termes, la lecture des décisions pénales met-elle en évidence de nouveaux modes de délinquance ? Pour connaître les moyens dont peuvent disposer les armées, des commissions effectuent le recensement des automobiles et des chevaux en exécution de lois de 1877 et 1906. Certains propriétaires ne se présentent pas devant la commission, et le Tribunal correctionnel de Rouen prononce à 7 reprises au mois d'août 1914 une condamnation à une amende dont le montant varie notamment en fonction de la situation de fortune du condamné, entre 25 et 100 F.

À côté de quelques décisions réprimant le port illégal de décorations comme la médaille du travail ou la médaille militaire, il faut signaler la condamnation d'une femme le 13 octobre 1914 poursuivie pour port illégal du costume de caporal d'infanterie le 2 octobre précédent, ce qui lui vaut la peine d'un mois d'emprisonnement ferme ! Les circonstances inspirent les auteurs d'outrages à agent de la force publique ; aux qualificatifs habituels, ils adjoignent des expressions inspirées par l'actualité : « – Voilà une vache qui ferait mieux d'arrêter les Prussiens », ou encore cette apostrophe : « – Casque à pointe ! »

Les autorités ont décidé de veiller tout particulièrement pour empêcher les soldats mobilisés de s'adonner à la consommation de boissons alcoolisées durant leurs temps libres. Un premier arrêté interdit la vente d'alcool avec une exception pour le vin, le cidre et la bière, aux militaires, aux mineurs de 15 ans et aux membres des familles qui bénéficient de l'allocation de secours prévue par la loi du 5 août 1914. Fin novembre 1914, le Tribunal de police condamne 3 Rouennaises pour avoir vendu de l'alcool sur les quais de la ville à une amende et à

4. L'examen du dossier pénal montre que la version de l'affaire publiée dans le *Journal de Rouen* fourmille d'erreurs : en raison du huis clos, le journaliste a rédigé son article sur la foi d'éléments inexacts pour certains manifestement fournis par des proches du prévenu.

une courte peine d'emprisonnement. Devant le caractère insuffisant du premier arrêté préfectoral, d'autres textes suivent. On placarde alors une affiche avertissant les habitants de Rouen :

- menace de punition à l'égard des soldats anglais, belges et français qui acceptent ou achètent des boissons alcoolisées ou des apéritifs ;
- de 17 à 20 heures, ces soldats peuvent prendre vin, bière et cidre et des boissons non alcoolisées ; en dehors de cet horaire, ils ne peuvent consommer que des infusions (café, thé, tilleul, par exemple) à condition de rester debout et de ne pas stationner longuement. Il en va de même le dimanche entre 11 et 20 heures, et alors les soldats peuvent consommer assis ;
- les propriétaires des cafés sont personnellement responsables du respect de cette réglementation sous peine de fermeture de leur établissement.

En septembre 1914, le propriétaire du journal *Le Républicain rouennais* imprime une chanson en 11 couplets intitulée «Le malin Boniface» : elle présente ce dernier comme fuyant sa maison à l'annonce de la prochaine arrivée des Allemands à Rouen, tout en refusant d'en laisser les clefs pour éviter de loger des militaires que l'on pourrait lui adresser. Au passage la chanson – dont l'auteur reste inconnu – traite Boniface de «sale froussard», «sale vautour, dégoûtant, croquant.» Lors de l'audience du 15 octobre 1914 devant le Tribunal correctionnel, Maître Dieusy demande condamnation pour injure et diffamation car l'absence de Boniface s'expliquait par des raisons professionnelles, et loin de n'avoir laissé ouverte qu'une petite pièce qualifiée de «boîte à puces» par la chanson incriminée, il avait bien logé confortablement des militaires. Pour sa défense, l'imprimeur fait valoir par son avocat, Maître Goujard, qu'il avait rapidement corrigé le texte lors du second tirage : il avait substitué les termes de «vilain vautour» à ceux de «sale vautour» ; il avait également remplacé la phrase «M'sieur Boniface est dégoûtant» par les mots «M'sieur Boniface est époilant.» Le Tribunal juge l'infraction constituée et souligne en outre que les corrections n'enlèvent pas à la chanson son caractère injurieux et diffamatoire ; il condamne l'imprimeur à une amende de 100 F et à la publication du jugement dans la prochaine édition de son journal, tout en payant 400 F de dommages-intérêts à Boniface. L'affaire est portée devant la Cour. L'arrêt du 28 novembre 1914 a des attendus sévères pour l'imprimeur :

Le préjudice subi est d'autant plus accusé que les imputations se sont produites à une époque où les faits de guerre surexcitent l'opinion, elles étaient de nature à attirer sur la victime la réprobation de ses concitoyens et l'exposaient le cas échéant à certaines représailles.

En conséquence, la Cour confirme le jugement sur le plan pénal et élève à 600 F le montant des dommages-intérêts alloués à Boniface.

À partir des derniers jours du mois d'août 1914, la nouvelle du recul de nos troupes sur les fronts du Nord et de l'Est, l'arrivée de convois de blessés à Rouen et l'exode des Belges suscitent l'émoi de la population et génèrent un certain pessimisme relevé par le préfet de la Seine-Inférieure dans ses correspondances adressées au ministre de l'Intérieur. Il faut lutter contre la propagation de fausses nouvelles, même si la presse donne chaque jour le bulletin quotidien du gouvernement sur les opérations militaires.

C'est à la lumière de ces considérations qu'il faut prendre connaissance de l'audience que tient le Tribunal de police de Rouen le 22 octobre 1914. 7 prévenues connues sous les pseudonymes de Mesdames Marcella, Fernande d'Ost, Stella, Gyptia, Reyne, Marcel et Suzanne doivent répondre de la prévention d'exercice de la cartomancie. Le ministère public n'entend pas permettre que leurs consultations puissent susciter le trouble dans la population. Le Tribunal inflige à chacune une amende de 15 F. Madame Gyptia n'en a cure : elle a récidivé puisqu'elle comparait au mois de novembre suivant une nouvelle fois devant le Tribunal de police pour le même motif : le juge la condamne alors non seulement au paiement d'une amende, mais encore à effectuer 10 jours d'emprisonnement.

L'état de guerre et la mobilisation de nombreux chefs de famille contribuent à une augmentation de la délinquance juvénile. Maître Charles de Beaurepaire, secrétaire général du Comité de défense et de protection des mineurs traduits en Justice, a relevé que durant l'année judiciaire 1914-1915, 546 mineurs ont été déférés à la Justice du chef de vol et vagabondage en général, soit 162 mineurs de plus que l'année précédente. Le comité a perdu 12 de ses avocats en raison de la mobilisation, mais il a reçu en revanche le renfort du bâtonnier Camus, avocat au Barreau de Laon, qui avait quitté cette ville occupée par les Allemands. L'année suivante, le rapport annuel du Comité mentionne des poursuites engagées contre 583 mineurs dont 4 Belges, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du nombre important de réfugiés de cette nationalité dans le département de la Seine-Inférieure.

Quelques soldats belges font l'objet d'une procédure devant le Conseil de guerre belge, qui siège pour l'occasion les 13 et 26 novembre 1914 au Palais de Justice, dans la salle correctionnelle du Tribunal de première instance de Rouen.

Pour sa part, le Conseil de Guerre de la 3^e région militaire juge le 19 décembre 1914 un soldat allemand poursuivi pour « soustraction frauduleuse soit en Belgique soit en France, de deux bagues de femme en or au préjudice d'autrui. » Blessé à l'épaule lors des combats, ce soldat

ramassé par des ambulanciers a été transféré à l'hôpital de Caen ; lors de sa fouille, un gendarme remarque dans une poche de la ceinture de son pantalon la présence d'une petite boîte de carton contenant deux bagues de femme enveloppées dans du papier de soie. Une fois guéri, il a fait l'objet de poursuites. Lors des interrogatoires, assisté par un interprète, il explique pour sa défense avoir trouvé ces deux bagues dans une ville ou un village incendié de Belgique ou du nord de la France, dont il ne peut pas préciser le nom. Il affirme avoir signalé sa trouvaille à son supérieur, mais il expose que son sous-officier lui a dit de les garder ou de les jeter, comme il l'entendait. Le soldat reconnaît que s'il avait trouvé en Allemagne un objet perdu, il l'aurait remis à un agent de police, pour éviter une sanction. Toutefois, sa version varie lors de ses interrogatoires : tantôt il affirme qu'il entendait les remettre à son capitaine et qu'il n'y a plus pensé, ou encore que sa blessure survenue peu après l'en a empêché, tantôt il soutient l'absence de vol au motif qu'il s'agit d'objets trouvés. L'absence de notes d'audience dans le dossier empêche de connaître la version qu'il expose eu Conseil de guerre, et les moyens de la défense. Après la plaidoirie de Maître Caillouel, le Conseil de guerre inflige à ce soldat ennemi la peine d'un an d'emprisonnement.

De quelques bouleversements dans la vie quotidienne

L'état de guerre a profondément bouleversé non seulement l'activité professionnelle des avocats, mais encore la vie intellectuelle dans la ville. À titre d'exemple, il suffit de relever que l'Académie a informé par voie de presse, au mois de novembre 1914, qu'en raison de la mobilisation de plusieurs de ses membres, ses séances habituelles du vendredi ne se tiendront que sur convocation spéciale.

Après la déclaration de guerre, Lucien Valin, maire de Rouen, a rejoint le front. Son premier adjoint, Maître Jean-Baptiste Morel, avocat, le remplace à la tête de la municipalité durant toutes les années du conflit. À côté des questions administratives courantes, il doit donc organiser le ravitaillement et les secours en faveur des familles des mobilisés, gérer les rapports avec les troupes alliées stationnées à Rouen, et organiser l'assistance aux réfugiés.

Dans sa séance du 16 octobre 1914, le Conseil municipal rend hommage à l'héroïsme du peuple belge dont l'armée a donné un coup d'arrêt aux forces allemandes, ce qui a permis aux troupes françaises de mieux se préparer pour le premier combat ; il a donc décidé de rebaptiser le boulevard Cauchoise en lui donnant le nom de « boulevard des Belges ».

Maître Nibelle, élu député en 1914, doit sans doute à sa connaissance des pays germaniques et des contrées balkaniques d'avoir été choisi pour

remplir durant ce premier conflit mondial des missions à Salonique et en Grande-Bretagne.

Morts au champ d'honneur

La guerre ne prend fin qu'au bout de quatre années d'épreuves subies tant par les hommes montés au front que par les populations restées en arrière. Le Barreau de Rouen, au fil des mois, voit plusieurs des siens mortellement atteints. Lors du service funèbre, le bâtonnier Lehucher prend la parole pour évoquer le souvenir de chaque confrère tombé au champ d'honneur. Il intervient pour la première fois le 8 février 1915 pour rendre hommage à Maître Jean Sarrazin :

Il s'est levé et comme la jeunesse a tressailli d'espérance, sûre de la victoire, prête à n'en pas marchander le prix, impatiente de nous rendre ce que nous avons perdu depuis 44 ans, notre chère Alsace-Lorraine, notre rang dans le monde, l'orgueil du nom français. Nous avons un devoir de reconnaissance envers lui... Les morts ainsi que leurs compagnons nous ont gardé notre douce Patrie, la terre de nos ancêtres, notre nourrice et la nourrice de nos enfants.

À quatre reprises par la suite, le bâtonnier Lehucher interviendra pour saluer les confrères décédés pour faits de guerre, Maîtres Homais, Charlier, Caillouel et Valmont. Après l'armistice, le Barreau de Rouen se souviendra du sacrifice des siens et décidera que le nom des disparus figurera durant 5 ans sur le tableau de l'Ordre.

*

L'examen des activités, judiciaires ou non, des avocats au Barreau de Rouen donne un éclairage particulier sur la vie de nos concitoyens. Les affaires judiciaires, comme en contrepoint, permettent très concrètement de percevoir des modes de vie, des relations économiques parfois oubliées. Toute une vie intellectuelle et culturelle reprend forme, et les initiatives philanthropiques atténuent les conséquences de la dureté de ce temps considéré comme une « Belle Époque ».

Mises en regard des clichés photographiques parvenus jusqu'à nous, ces brèves considérations leur donnent un surplus de vie et livrent l'atmosphère spécifique dans laquelle baignent les Rouennais au début du xx^e siècle. Même si le premier conflit mondial passe pour marquer une rupture avec le passé, l'avocat rouennais se consacrera comme auparavant tant à ses dossiers qu'à de multiples activités extérieures au Palais.

Comment éviter par exemple de citer Maître Lecrosnier qui, sous le pseudonyme de Jacques Yveline, écrit à compter de 1916 plusieurs pièces pour les revues du Théâtre Français situé place du Vieux-Marché à Rouen, avant de composer une comédie musicale jouée en 1926 au casino de Saint-Valery-en-Caux ! D'autres membres du Barreau continuent à s'investir dans la vie publique locale ou nationale. Maître Métayer entre au Conseil général puis au Conseil municipal en 1925, peu de temps avant que ses confrères ne l'élisent bâtonnier, l'année suivante. Il marque son mandat de maire entamé en 1929 par la réalisation d'importants travaux d'aménagement. Bien d'autres suivront cet exemple.

En 1780, dans son *Dictionnaire analytique de la coutume de Normandie*⁵, David Hoüard, avocat au Parlement de Normandie et associé libre de notre Académie, s'exprimait ainsi :

Que l'avocat partage sa vie entre les belles lettres et le droit public ou coutumier ; mais que le droit ait sur elles les prérogatives de l'aïnesse. Que l'avocat soit universel : il doit l'être, mais cette universalité offre un cercle dont l'étude de la loi est le centre auquel toutes les autres études, comme ses points, doivent aboutir.

Il vous appartient maintenant de juger si l'avocat du début du xx^e siècle a réalisé ce programme.

Sources

Archives du Barreau de Rouen.

Archives départementales de la Seine-Maritime : J 396 ; 3 J 49 ; 5 KP 152 ; 2 R 1006, 1333 et 1337 ; 1 YP 625, 627 et 628, 632 ; 1 T 688 ; 2 U 342 et 343, 436, 488 et 1347 ; 3 U 4/172 et 4/1494 à 1497 ; 4 U 5864 et 5865.

Bulletin de la Société libre d'émulation pour le commerce et l'industrie.

Bulletin des Amis des Monuments Rouennais.

Dictionnaire biographique illustré de la Seine-Inférieure, Paris, Flammarion, Néauber & C^{ie}, s.d. [ca 1909], coll. « Les dictionnaires départementaux », 1135 p.

Précis analytique de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen.

5. David Hoüard, *Dictionnaire analytique, historique, étymologique, critique et interprétatif de la coutume de Normandie*, Rouen, Le Boucher jeune, 1780-1783, 4 vol.

Jean-Pierre CHALINE (dir.), *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie (1871-1940)*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen, 2000, 350 p.

Robert EUDE, *Le Conseil général de la Seine-Inférieure*, Rouen, Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, Impr. de Lainé, 1942, 106 p.

Bâtonnier Adrien LEHUCHER, *Discours pour rendre hommage à ses confrères du Barreau de Rouen morts pendant la guerre*, Rouen, Impr. A. Lainé, s.d. [1919], 28 p.

Daniel LENOIR, *Notice nécrologique consacrée à M. Raymond Charlier, membre de la Société d'émulation, capitaine au 74^e d'infanterie, mort pour la France à trente-sept ans*, Rouen, Lainé Gy, 1917.

L'EUROPE, SŒUR CADETTE DE GIRAUDOUX

DISCOURS EN RÉPONSE

de M. Renaud DELUBAC

(13 septembre 2015)

Monsieur,

Votre modestie vous honore d'autant plus que les ego hypertrophiés sont légion dans la profession d'avocat. Elle n'a, cependant, pas lieu d'être. Il n'est, en effet, pas nécessaire d'avoir publié pour entrer dans notre Compagnie. L'article 9 des statuts de 1744, modifiés en 1848, dispose que « tout candidat au titre de Membre résidant doit présenter à l'Académie des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques d'une certaine importance, à moins qu'il n'exerce avec talent une profession qui exige une aptitude incontestable pour les sciences, les lettres ou les arts. » C'est, à l'évidence, à cette deuxième condition que vous devez nos suffrages.

Devenir avocat était pour vous une vocation familiale : des Bézenac étaient avocats en Dordogne dès le XVIII^e siècle, et votre père, M^e Pierre de Bézenac, revêtit la robe en 1942 à Agen avant d'exercer à Rouen. C'est donc tout naturellement qu'après des études primaires et secondaires à l'Institution Join-Lambert (devenue Institution Jean-Paul II), vous vous êtes inscrit à l'École de droit, vénérable établissement de la rampe Bouvreuil avec annexe à l'amphithéâtre Ricard (l'actuel Théâtre des 2 Rives cher à notre confrère Alain Bézu). C'est au collège universitaire de droit et des sciences économiques de Mont-Saint-Aignan que s'achevèrent vos études de licence, complétées un an plus tard par un diplôme d'études supérieures de droit civil obtenu à la faculté de Caen.

Le serment d'avocat prêté devant la Cour d'appel de Rouen le 6 décembre 1968, vous n'eûtes guère le temps de plaider puisqu'en avril 1970 commença la période militaire de vote existence : deux mois de service au 43^e RI à Lille, quatre mois à Saint-Cyr Coëtquidan que vous quitterez avec le grade d'aspirant, et enfin six mois au 153^e régiment d'infanterie mécanisée à Mutzig. Revenu à la vie civile, vous fûtes stagiaire dans le cabinet paternel avant de devenir avocat associé dès 1972 au sein de la société civile professionnelle créée par votre père avec M^e Jean-Claude Lamy (ancien avoué près le Tribunal de grande instance) et M^e Gérard Desfontaines (ancien agrégé près le Tribunal de commerce de Rouen). Spécialisé en droit de la responsabilité (accidents de la circulation, droit de la construction et droit médical), vous vous consacrez pleinement et avec succès au barreau.

*

Élu au conseil de l'Ordre le 1^{er} juin 1982, vous acceptiez immédiatement les fonctions de trésorier. Vous étiez ensuite élu Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Rouen pour les années 1987-1988. Grand travailleur, vous deveniez concomitamment membre de la Conférence des Bâtonniers de France et de la Conférence régionale des Bâtonniers de Haute- et de Basse-Normandie, regroupant les chefs des douze barreaux normands.

En 2004, vous étiez élu délégué à la Caisse nationale des barreaux français, organisme de sécurité sociale chargé de la retraite et de la prévoyance des avocats, avant d'exercer les fonctions de secrétaire général du bureau de cette Caisse jusqu'à votre départ en retraite à la fin de 2012, après quarante-trois années de vie professionnelle très remplie.

Vous avez désormais plus de temps à consacrer à votre grande famille et à votre passion de l'histoire héritée sans doute de deux de vos ascendants paternels, Charles Demoy et Ulysse Richard, tous deux archivistes de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Il est permis de penser qu'après votre adhésion à la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir, votre entrée dans notre Compagnie ouvrira d'intéressantes perspectives.

La rédaction de ces éléments biographiques m'a appris que, mon cadet dans la vie, vous avez été mon aîné au barreau avant de redevenir mon cadet à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Je ne pouvais pas rêver d'une plus belle transition giralducienne !

*

René Dubardeau, mon père, avait un autre enfant que moi, c'était l'Europe. Elle était autrefois mon aînée, et depuis la guerre, ma cadette. Au lieu de me parler d'elle comme d'une sœur d'âge et d'expérience, à peu près casée, il prononçait son nom avec plus de tendresse mais plus d'inquiétude, enfant encore à marier et pour laquelle mes avis de jeune homme justement ne lui semblaient pas inutiles.

L'incipit du roman *Bella* montre que l'Europe occupe une place de premier plan dans l'œuvre de Giraudoux. Aussi bien *Bella* que le cycle de *Siegfried* ou encore *Suzanne et le Pacifique* exposent le problème européen dans l'entre-deux-guerres mondiales, et d'abord celui de la réconciliation franco-allemande pour laquelle Jean Giraudoux milite au point de devenir un véritable « auteur locarnien ». Giraudoux aime la France, sa langue et sa culture. Il devient donc un écrivain engagé pro-européen, car comme l'explique le philosophe Comte-Sponville :

Si l'on aime la France, il faut aimer l'Europe dont la France fait partie, dont elle est issue (l'Europe comme entité géographique et historique est plus ancienne que la France comme État ou Nation).

Âgé de douze ans et demi, élève de quatrième au lycée de Châteauroux, Jean Giraudoux exprime déjà son amour du Limousin :

Depuis ma naissance, ma ville natale n'a pas changé et chaque fois que j'y retourne, je suis certain de retrouver les mêmes vieilles maisons et toutes les choses qui ont frappé le plus mon esprit. Bellac est située sur une colline. Le site est à la fois pittoresque et plat. Deux rivières, la Basine et le Vincou, coulent au pied de la colline. Elles diffèrent extrêmement, et bien que séparées l'une de l'autre de cinq à six kilomètres, leurs cours ne se ressemblent nulle part. Le Vincou, très profond, se fraye un chemin au milieu des rochers. Le saumon se plaît dans ses eaux fraîches et bouillonnantes, et souvent le pêcheur ramène à la surface une truite semée de points rouges. L'autre rivière, large mais peu profonde, serpente doucement à travers les prairies ; les saules se plaisent sur ses rives et dans ses trous vivent par milliers les écrevisses.

Toute l'œuvre de Giraudoux est un hymne élégant, subtil et plein de fantaisie à la France, à ses habitants, à son art de vivre et à l'esprit français dont il est lui-même un grand représentant. Quelle finesse, dans ces deux observations :

Un cheval passa. Les poules suivirent, remplies d'espoir.

Il faut retenir les adresses de ceux qui vous ont sauvé la vie, ils doivent vous aider ensuite à la supporter !

L'auteur de *La France sentimentale* analyse avec beaucoup de perspicacité les qualités et les défauts de ses compatriotes de tout rang et de toutes conditions, de l'agent-voyer au président du Conseil en passant par le douanier (corse, comme il se doit), mais aussi les institutions politiques :

Un discours politique en France est une espèce de monologue aussi impersonnel que le récit de la mort d'Hippolyte ou le monologue de Charles Quint. Tout le monde l'attend, personne ne l'écoute. Un discours politique en France, c'est un geste, un geste quelquefois nouveau, mais les mots, les paragraphes, le sujet, sont mécaniquement choisis et déclamés. Ce sont des uniformes de la parole ou de l'âme que l'on revêt dans les solennités.

Si l'amour de la France explique l'engagement de Jean Giraudoux pour l'Europe, sa détestation de la guerre l'explique tout autant.

Giraudoux fait la guerre de 1914 avec bravoure. Sergent au 298^e régiment d'infanterie, il est blessé dès le 16 septembre 1914 « à l'aine et dans l'Aisne », selon sa propre expression. Cité à l'ordre du jour pour faits de guerre, il reçoit deux autres blessures graves en juin 1915 lors de la malheureuse expédition des Dardanelles. Sa conduite courageuse vaut au sous-lieutenant Giraudoux d'être décoré de la Croix de guerre avec palme et de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. Mais l'héroïsme personnel n'empêche pas l'écrivain de dénoncer violemment toutes les guerres. Lorsque, dans *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*, Demokos demande à Hécube : « – À quoi ressemble la guerre ? » Cette dernière répond :

– À un cul de singe. Quand la guenon est montée à l'arbre et nous montre un fondement rouge, tout squameux et glacé, ceint d'une perruque immonde, c'est exactement la guerre que l'on voit, c'est son visage.

Pacifiste convaincu, Giraudoux dépeint dans *Choix des élues* la douleur insoutenable d'une veuve de guerre :

Je n'ai depuis ce matin dans les oreilles que la phrase de M^{me} Viéard, quand elle nous cria : « – Ils ont tué mon Georges. » Qui, « ils » ? se demandait Edmée. Quels étaient ces « ils » anonymes que M^{me} Viéard, n'osait, dans sa bonté, désigner davantage ?... Elle n'avait pas dit : « – Les Fritz m'ont tué mon Georges. » Ils n'étaient ni les Allemands, ni les

Français. C'était ce mélange de dieux, d'hommes, de métaux, de courants qui rassemblent les jeunes hommes dans les champs de batailles et commencent par tuer un Georges.

La tragédie de la guerre incite Giraudoux à publier en 1922 *Siegfried et le Limousin*, une sorte de conte-plaidoyer (ou *Märchen*) pour l'entente franco-allemande. Le journaliste Jacques Forestier est relevé amnésique sur un champ de bataille et devient, sous le nom de Siegfried von Kleist, l'un des chefs de la République de Weimar qu'il veut remodeler selon des conceptions françaises :

L'Allemagne de Siegfried? Un modèle de l'ordre social, la suppression de ses trente petits royaumes, de ses duchés, de ses villes libres, qui donnaient une résonance trente fois différente au sol de la culture et de la liberté, un pays distribué en départements égaux dont les seules aventures seront les budgets, les assurances, les pensions...

Par ce mythe, Giraudoux veut montrer que l'Europe ne se construira pas sur l'effacement des disparités nationales mais sur l'acceptation des disparités nationales et de ces différences qui sont sa véritable richesse. « La ligne Descartes et la ligne Wagner tiendront quand auront cédé la ligne Maginot et la ligne Siegfried », écrira-t-il dix ans plus tard dans *Pleins pouvoirs*.

En 1926 paraît *Bella*, roman à clef, dans lequel la politique européenne d'Aristide Briand et de l'un de ses principaux conseillers, Philippe Berthelot, secrétaire général du Quai d'Orsay, *alias* Dubardeau, est opposée à la politique chauvine du Président Poincaré. Aux yeux de Giraudoux, ce dernier est coupable de demander l'exécution intégrale du traité de Versailles (« Il me semble qu'on aurait pu faire preuve vis-à-vis de l'Allemagne de générosité, lui tendre la main franchement »), coupable d'avoir refusé le moratoire des réparations demandé par les Allemands, coupable enfin de l'occupation de la Ruhr. C'est à Aristide Briand, qui reçoit précisément le Prix Nobel de la paix en 1926, que va toute la sympathie de Giraudoux : il lui apparaît comme « le seul support de la paix dans ce bas-monde ».

L'Europe, explique Jean Giraudoux, est gage de diversité des êtres, des paysages, des cultures, et donc de richesse et de bonheur :

Je ne veux pas mourir avant d'avoir vu l'Europe heureuse... Je ne veux pas mourir avant que les mères dont les fils ont été tués soient toutes mortes. Ce jour-là, un grand pas sera fait vers le bonheur du monde. Moi qui n'avais jamais voulu jusqu'ici renoncer au tennis malgré mes

palpitations, aller aux eaux malgré mon foie gonflé, et aux bains malgré mes rhumatismes, je veux voir l'Europe heureuse, je veux me garder intact pour ce jour, et me calfeutrer entre Royat, Nérès et Vichy, dans ce triangle de santé qui s'élargira peu à peu, à mesure que viendra l'heure heureuse, jusqu'à Marienbad, jusqu'à Constanza, et enfin jusqu'aux eaux de Crimée... Être heureux... C'est revoir la même humeur sur les visages des dix maîtres d'hôtel de l'Orient-Express, et des quarante stewards quand on fait le tour du monde, et ce même sourire qu'ils se transmettaient, flambeau des âmes domestiques, avec ma couverture et ma valise.

Merci, cher Jean Giraudoux, pour cette déclaration d'amour à l'Europe qui aurait réjoui Ernest Renan, lui qui disait :

Je mourrai ayant au cœur l'amour de l'Europe autant que l'amour de la France. Je voudrais parfois me mettre à genoux pour la supplier de ne pas se diviser par des jalousies fratricides, de ne pas oublier son devoir, son œuvre commune, qui est la civilisation.

« FAIRE LE BIEN DE LA SOCIÉTÉ » :
AUX ORIGINES DE L'ESPRIT ACADÉMIQUE

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. François BESSIRE

Professeur de littérature du XVIII^e siècle à l'université de Rouen,
directeur des PURH (Presses universitaires de Rouen et du Havre)

(21 novembre 2014)

Mesdames, Messieurs, chers amis,

La meilleure façon de remercier les membres de l'Académie qui me reçoit, c'est, me semble-t-il, d'exposer les raisons qui donnent à cette élection une valeur très particulière pour moi, qui ai travaillé sur les auteurs, les livres et les idéaux des Lumières. Cette Académie, désormais notre Académie, a pleinement participé à un moment essentiel dans l'histoire de l'humanité, celui où l'homme a commencé à maîtriser le monde et à prendre en main son destin. Vous me permettrez donc de remonter aux origines de l'Académie de Rouen et plus généralement à celles des académies de province, qui naissent toutes à peu près à la même période, entre 1715 et 1760.

Ces académies de province sont des institutions très différentes des académies royales parisiennes, avec lesquelles elles sont trop vite confondues à partir de ressemblances statutaires qui cachent des différences majeures. Si elles n'ont pas été à l'origine de grandes découvertes, elles ont joué un rôle majeur dans leurs villes et leurs provinces respectives et souvent bien au-delà, en contribuant à valoriser et à diffuser tous les savoirs,

à policer les esprits et les mœurs, et à favoriser les progrès techniques. Dans tous ces domaines qui ont en commun l'utilité sociale, leur maître mot, les académies provinciales ont accompli une œuvre féconde¹.

Je le montrerai en m'appuyant sur les exemples de cinq académies de province (sur les trente-deux qu'on dénombre dans le royaume à la veille de la Révolution), celles de Dijon (fondée en 1725), de La Rochelle (1732), de Rouen (1744), de Nancy (1750) et de Châlons (1775). Il sera question dans les pages qui suivent successivement de l'institution académique et du travail académique, pour finir par une tentative de caractérisation de l'esprit des académies de province à la fin de l'Ancien Régime.

L'institution

Des villes

Les académies de province d'Ancien Régime sont des institutions urbaines. Elles naissent dans des villes à la population abondante, dans des villes qui ont un important rôle religieux (Rouen est ainsi par exemple un riche évêché) et des fonctions administratives majeures (elles abritent les sièges de parlements, de tribunaux, de l'intendance, du gouvernement provincial, etc.). Ce sont des capitales provinciales, qui rayonnent intellectuellement : on y trouve au moins un collège, des bibliothèques, notamment ecclésiastiques, des libraires, etc.

Des hommes

Les académies ne naissent pourtant pas des institutions, mais des hommes. Elles ont toujours des inspirateurs, qui sont à la fois des modèles intellectuels, des conseillers et des pourvoyeurs de membres associés prestigieux : des enfants du pays célèbres, devenus des savants et des hommes de lettres renommés, membres des académies royales parisiennes et européennes. Fontenelle joue ce rôle pour l'Académie de Rouen, Réaumur par exemple pour celle de La Rochelle. Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, parlementaire fondateur de l'Académie de Rouen, le rappelle lors de la première assemblée de celle-ci, en 1744 :

1. Ce texte doit évidemment beaucoup au travail fondateur de Daniel Roche : *Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, EHESS-Mouton, 1978, 2 vol. Daniel Roche a découvert et exploité tous les documents connus concernant les académies de province et en a tiré une ample synthèse, grâce à laquelle on peut aujourd'hui entrer rapidement dans ce sujet. J'ai choisi, autant que faire se pouvait, pour les académies qui servent ici d'exemples, de revenir aux sources et de citer celles-ci.

Mais pourrions-nous ne pas réclamer l'historien célèbre de l'Académie des sciences, l'auteur ingénieux de la *Pluralité des mondes*, cet homme que la nature sembla former dans un moment de complaisance, philosophe, poète, littérateur, panégyriste également distingué, l'homme de tous les goûts, de tous les talents, de tous les temps, et, pour finir par un seul trait, le digne neveu des Corneille ?

C'est notre guide, Messieurs. Notre académie est réglée sur ses conseils ; nous sommes des nourrissons qu'il couvre de ses ailes ; notre gloire doit être de chercher à l'imiter².

Au nombre des hommes essentiels pour les académies de province, il faut aussi compter les bienfaiteurs, dont les legs permettent la création ou l'enrichissement de l'académie, comme l'abbé Legendre à Rouen, et, indispensables dans la société d'Ancien Régime, les grands protecteurs : le prince de Condé à Dijon, le duc de Luxembourg à Rouen ou le prince de Conti à La Rochelle. Les plus importants sans conteste sont ceux sans lesquels rien n'existerait, les fondateurs, dont la volonté et l'influence permettent de transformer des sociétés confidentielles en officielles académies : Cideville à Rouen, Hector-Bernard Pouffier, doyen du Parlement, à Dijon, par exemple.

Une fois inspirées, dotées, protégées, créées, les académies ne vivent que par leurs membres, les « permanents », pourrait-on dire, les locaux, qui peuvent être « honoraires », c'est-à-dire membres à titre institutionnel, tout simplement « titulaires » ou « pensionnaires », parfois « associés résidents » selon les règlements des différentes académies. Ils constituent l'élite de la province : on estime à 2 500 les académiciens de province à la fin de l'Ancien Régime, soit à peu près 10 % des notables, qui ne représentent eux-mêmes qu'un millième de la population du royaume. Une élite étroite donc, masculine, assez jeune : 20 % d'entre eux ont moins de 30 ans. Les académiciens de province sont plus jeunes que les membres des académies parisiennes. Ce qui frappe dans leur composition sociale, c'est la place relativement limitée du clergé (20 % des académiciens) et le dynamisme de la noblesse (37 %). Le groupe social le plus important est celui des bourgeois « à talents », la classe « montante » : avocats, médecins, procureurs, etc. (43 %).

Les académies de province comportent toutes en outre des membres « associés » : étrangers, ou ne résidant pas dans la province, ils appartiennent

2. « Discours lu à la première séance de l'académie par M. de Cideville », dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration, le 29 juin 1803, précédé de l'histoire de l'académie par M. Gosseaume*, t. I : 1744 à 1750, Rouen, Periaux, 1814, p. 150.

le plus souvent à l'élite intellectuelle nationale ou européenne. À titre d'exemple, les associés de l'académie de Châlons sont originaires de villes allemandes (Berlin, Mannheim) ou italiennes (Florence, Parme ou Venise). Ce sont souvent, et c'est ce qui les distingue des autres membres, des savants professionnels. Ils contribuent au rayonnement de l'académie à laquelle ils appartiennent, mais ne participent guère à son fonctionnement.

Des règlements

Les académies n'existent qu'après une approbation royale, qui les fonde, leur octroie privilège et autorité, assurant ainsi leur permanence, et les dotent d'un statut et d'un règlement. Dans le discours d'ouverture de la séance publique de 1745 de l'Académie de Rouen, Cideville rappelle le processus et le changement déterminant qu'il introduit :

L'émulation et l'amour de l'étude avaient réuni depuis plusieurs années un petit nombre de personnes qui cherchaient à s'instruire en se confiant mutuellement leurs idées. Leur correspondance avec des savants servit à les guider dans leur marche. Déjà, dans le secret de leurs modestes assemblées, elles avaient essayé de se rendre utiles par des recherches, des observations, des expériences de plus d'un genre : il leur manquait pour prendre l'essor un plus grand nombre de collaborateurs et une forme régulière approuvée par l'autorité souveraine³.

C'est un édit de Stanislas qui fonde l'académie de Nancy. Ce sont les lettres patentes royales qui marquent en 1740 la naissance de l'académie de Dijon, et en 1744 celle de l'académie de Rouen. Il n'est pas inutile de citer un de ces textes au moins partiellement pour en mesurer la portée :

LETTRES PATENTES portant établissement d'une Académie des sciences, des belles-lettres et des arts à Rouen.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : À tous présents et à venir, salut. Nous avons été informés que depuis quelques années il s'est formé dans notre ville de Rouen une société de gens de lettres dont l'objet est de se perfectionner dans les sciences, dans les belles-lettres et dans les arts, et que, quelque étendu que puisse paraître ce projet, elle est dès à présent très en état de le remplir, avec les lumières et les talents de ceux qui la composent. [...] Le désir que Nous avons toujours eu de contribuer aux progrès des sciences, des belles-lettres et

3. « Discours prononcé à l'ouverture de la première séance publique, par M. de Prémagny », *ibid.*, p. 161.

des arts ; la gloire et les avantages qui en résultent pour notre État, Nous déterminent à donner des fondements solides à cet établissement, et à seconder en cette occasion le zèle que les conseillers-maire et échevins de notredite ville ont marqué pour que cette société naissante fût [...] durable [...] par ces présentes, signées de notre main, permettons, approuvons et autorisons lesdites assemblées et conférences ; voulons et Nous plaît qu'elles soient faites et continuées dans notredite ville de Rouen, sous le titre d'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts, que nous avons mise et mettons sous la protection particulière de notre cher et bien aimé cousin Charles-François de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney et de Montmorency, pair et premier baron chrétien de France, notre gouverneur et lieutenant-général de notre province de Normandie, lieutenant-général de nos armées, et chevalier de nos ordres⁴...

L'Académie ainsi établie se voit reconnaître un rôle public et est intégrée dans le corps de l'État.

Aux lettres patentes et édits sont annexés les règlements intérieurs des académies. Inspiré de celui des académies royales parisiennes, le règlement doit définir les modalités de recrutement (désignation par cooptation, répartition par catégorie et spécialité, etc.), assurer le fonctionnement de l'académie (décisions administratives et savantes par scrutin, rituels, principes de civilité, de politesse, d'honnêteté). « Nul ne pourra être reçu à l'Académie s'il n'est de bonnes mœurs et de probité reconnue », stipule par exemple l'article 23 du règlement de l'Académie de Rouen en 1744⁵. Le règlement doit aussi, et peut-être surtout, protéger la société académique des conflits extérieurs, de ceux qu'engendrent les querelles religieuses ou politiques. Les académies ont quelque chose de l'utopique République des lettres : ce sont de microsociétés idéales, égalitaires. Les préséances y sont réduites et apparaissent comme contraires à la nature même des assemblées : à Rouen par exemple, les membres honoraires prévus dans le règlement sont ainsi rapidement supprimés.

Des objets

Dans les textes fondateurs, les académies de province se voient désigner des domaines d'activité multiples, ce qui les distingue d'emblée des académies royales parisiennes. Elles ont pratiquement toujours trois objets combinés, qui reviennent systématiquement dans leurs noms :

4. « Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen », *ibid.*, p. 9-11.

5. *Ibid.*, p. 17.

académies des *sciences, arts et belles-lettres* de Dijon, des *belles-lettres, sciences et arts* de La Rochelle, des *sciences, belles-lettres et arts* de Rouen, Société royale des *sciences et belles-lettres* de Nancy et Académie des *sciences, arts et belles-lettres* de Châlons.

Ces termes essentiels ont depuis le XVIII^e siècle changé de sens, et il est nécessaire aujourd'hui de bien les définir. Le couple « sciences et arts » correspondrait aujourd'hui à science et *technique*. La meilleure définition du sens respectif de « science » et d'« art » se trouve dans l'article « Art » de l'*Encyclopédie*, dont l'auteur n'est autre que Diderot lui-même :

C'est l'industrie de l'homme appliquée aux productions de la Nature ou par ses besoins, ou par son luxe, ou par son amusement, ou par sa curiosité, etc., qui a donné naissance aux sciences et aux *arts* ; et ces points de réunion de nos différentes réflexions ont reçu les dénominations de *science* et d'*art*, selon la nature de leurs objets *formels*, comme disent les logiciens. [...] Si l'objet s'exécute, la collection et la disposition technique des règles selon lesquelles il s'exécute, s'appellent *art*. Si l'objet est contemplé seulement sous différentes faces, la collection et la disposition technique des observations relatives à cet objet s'appellent *science* : ainsi la *métaphysique* est une science, et la *morale* est un *art*. Il en est de même de la théologie et de la pyrotechnie⁶.

On comprend que le sens est très différent de celui qu'on entend aujourd'hui spontanément par « arts », et qui désigne les beaux-arts ou les arts libéraux, assez peu présents dans les préoccupations des académies de province. Quant à la notion de « belles-lettres », elle ne correspond qu'en partie à ce que nous appelons aujourd'hui « littérature » : il faut en effet y ajouter l'érudition, y compris historique. La répartition des académiciens dans l'article 4 du règlement de l'académie de Rouen donne une idée concrète des contours des différents objets des académies :

Les académiciens de fonction seront au nombre de 26, savoir :
18 pour les sciences et les arts, 3 physiciens, 2 géomètres, 2 astronomes, 2 anatomistes, 3 botanistes, 2 chimistes, 2 mécaniciens, 2 dessinateurs ;
et 8 pour les belles-lettres, dont 2 pour l'histoire, 2 pour les langues, 1 antiquaire, 2 pour la poésie, 1 pour l'éloquence⁷.

6. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1751, t. I, p. 714. Les italiques se trouvent dans le texte original.

7. « Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen », dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts de Rouen*,

Le travail

Les séances

Les académies constituées sont loin d'être oisives. Leur travail collectif s'organise autour des séances. Il en existe deux sortes dans toutes les académies de province : les séances privées et les séances publiques. Les séances privées sont consacrées au fonctionnement interne de l'académie, à l'examen des travaux des académiciens et des pièces proposées en réponse aux concours, ainsi qu'aux correspondances avec les autres académies.

Les séances publiques sont beaucoup plus rares : trois par an à Nancy, par exemple. Chacune d'entre elles constitue un événement dans la vie de la cité. Présidées par les plus hautes autorités (l'évêque et l'intendant à Châlons), elles sont solennelles et l'occasion de faste. On y annonce les sujets de concours, on y proclame les prix, on y lit les meilleurs mémoires des membres, on y déclame des éloges.

Les périodiques en plein développement rendent compte de ces séances publiques, ce qui contribue à leur rayonnement. *Le Mercure de France* de décembre 1751 ne consacre par exemple pas moins de 13 pages à la séance publique de l'Académie de Rouen du 3 août :

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen tint sa séance publique le mardi 3 août 1751 dans la grande salle de l'hôtel de ville ; on commença par la distribution des prix. [...]

M. de Prémagny fit un détail abrégé des mémoires lus par les académiciens dans le cours de l'année, et d'un projet de M. Hoden, directeur des pompes, pour fournir l'eau abondamment dans les quartiers les plus élevés de la ville de Rouen, etc.

Il lut ensuite l'éloge historique de M. Pignon, conseiller en la grande chambre du parlement, ancien maire de ville, honoraire et ancien président de l'Académie. [...]

Il rendit compte aussi des observations météorologiques que M. Le Cat continue de faire pour l'Académie. [...]

On donna ensuite l'extrait d'un mémoire du même académicien, qui contenait plusieurs remarques chirurgicales. [...]

M. l'abbé Terrisse, président de l'Académie, lut un discours sur la question : *S'il est utile ou préjudiciable au bien de l'État, que les gens de la campagne sachent lire et écrire* ; où, après avoir exactement discuté le pour et le contre, il décide en faveur de l'utilité de l'instruction.

M. Le Cat lut un grand mémoire, pour servir à l'histoire naturelle de la Haute-Normandie, et surtout du territoire de Rouen. [...]

M. l'abbé Yart, vice-directeur, lut une dissertation sur l'églogue. [...]

M. Pingré, chanoine régulier, associé de l'Académie, a lu un mémoire sur quelques observations astronomiques. [...]

La séance finit par la lecture de deux odes d'Horace, traduites par M. l'abbé Fontaines⁸.

Le même *Mercur de France*, dans sa livraison d'octobre 1758, rend compte successivement de la séance publique de l'Académie de Nancy (p. 158), puis de celle de Dijon :

Séance publique de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon...

L'Académie termina ses séances le dimanche 13 août, par une assemblée publique, dans laquelle M. l'abbé Richard, secrétaire perpétuel pour les belles-lettres, fit l'éloge de MM. Devepas, académicien honoraire, et Meney, associé, morts dans l'année. M. Guyot lut un discours sur la modestie ; M. Picardet une pièce en vers contre les détracteurs du siècle, et M. Hoin un discours sur la question de médecine proposée par l'Académie ; il s'attacha particulièrement à prouver que l'observation comparée peut fournir les moyens de distinguer promptement le caractère des différentes maladies épidémiques⁹.

Si la séance de Dijon, brève, est assez atypique (trois sujets de belles-lettres contre un seul de sciences), ces comptes rendus donnent une bonne idée du travail académique dans ces académies de province généralistes, qui concilient tradition littéraire et goût pour la démarche scientifique. La séance rouennaise se situe davantage dans la moyenne : quatre sujets dans le domaine des sciences et des arts, trois dans celui des belles-lettres, et un de morale et de société.

Les mémoires

Les mémoires produits « de leur propre fonds¹⁰ » par les membres, qui sont lus dans les séances, ont vocation à être publiés, à l'imitation des pratiques instaurées dans les académies royales parisiennes, « pour

8. *Mercur de France*, décembre 1751, p. 8-13.

9. *Mercur de France*, octobre 1758, p. 164.

10. « Statuts et règlements de l'Académie », dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, op. cit., p. 16.

le progrès des sciences et la gloire de la compagnie¹¹. » Cette obligation figure expressément dans les règlements de l'Académie de Nancy :

4^o Qu'au bout des neuf mois, ils rassemblent tout ce qu'ils auront fait, en y joignant ce qu'ils auront choisi de mieux dans les ouvrages qui leur auront été présentés, et qu'ils en fassent au bout de l'année un volume utile, et qui puisse faire honneur aux Lorrains¹².

Paraissent ainsi par exemple les *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, à partir de 1754, et les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, à partir de 1769. Cideville, dans son « Discours sur l'utilité des académies de province » du 16 novembre 1745, décrit bien le rêve encyclopédique à l'œuvre dans l'accumulation des mémoires :

De l'assemblage de vos dissertations utiles sur tant d'objets que je ne fais qu'indiquer, se formera un jour un édifice majestueux, un corps complet d'histoire civile, physique et politique de cette province. Quel trésor abondant pour l'État si les différentes parties de la France contribuaient pareillement à la richesse publique¹³ !

On retrouve dans ces volumes de mémoires, sans surprise, une répartition des sujets comparable à celle observée dans les séances publiques. Le premier tome des mémoires de l'Académie de Dijon est caractéristique : onze sujets concernent les sciences et arts (dont deux les arts et cinq la médecine) et neuf les belles-lettres (dont trois l'histoire).

Les concours

C'est la partie la plus visible de l'activité académique. Les sujets, annoncés dans le *Mercur de France* et dans les journaux savants à travers toute l'Europe, sont attendus par tous les lettrés, débutants ou non, et les savants et demi-savants de toutes sortes. Les participants viennent non seulement de tout le royaume, mais de l'Europe entière. Les mémoires primés reçoivent, outre le plus souvent une médaille, l'assurance de voir leur nom circuler et leur œuvre être imprimée. On se

11. *Mémoires de l'Académie de Dijon*, t. I, Dijon, Causse, 1769, « Préface », non paginée.

12. « Instruction particulière sur ce que doivent observer les censeurs par Nous établis, en conséquence de notre édit du 28^e jour de décembre 1750 », dans *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, t. I, Nancy, Pierre Antoine, 1754, p. 27.

13. « Extrait d'un discours sur l'utilité des académies de province, par M. de Cideville », dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts de Rouen, op. cit.*, p. 167.

souvent l'écho que rencontra le paradoxal *Discours sur les sciences et les arts* de Jean-Jacques Rousseau, couronné par le prix de l'Académie de Dijon en 1750. L'Académie de Dijon, à l'instar de la quasi-totalité des académies de province, a en effet créé en 1741 un prix doté d'une médaille d'or d'une valeur de 300 livres, réparti sur trois ans : un prix de physique d'abord, puis de morale l'année suivante, et enfin de médecine l'année d'après. Les sujets, très attendus, paraissent dans le *Mercure de France* :

Sujet pour le prix de physique de l'année 1759 : *Déterminer les causes de la graisse du vin, et donner les moyens de l'en préserver, ou de le rétablir.*

Sujet pour le prix de belles-lettres de l'année 1760 : *Les sciences et les arts les plus utiles et les premiers cultivés, sont-ils ceux qui ont été portés jusqu'à présent à une plus grande perfection ?*

Sujet pour le prix de médecine de l'année 1761 : *Quels sont les moyens de distinguer le caractère des différentes maladies épidémiques ; et quelles sont les règles de conduite qu'on doit suivre dans leur traitement ?*¹⁴

Les prix sont distribués en séance publique et le palmarès diffusé par les périodiques. Dans la séance du 3 août 1751, à l'ordre du jour pourtant déjà très chargé comme on l'a vu, l'Académie de Rouen distribue ainsi ses nombreux prix :

Le prix d'histoire qui était remis depuis trois ans, et dont le sujet était *L'état de la Neustrie, ou Normandie en 912*, a été donné au jugement de l'académie, au mémoire qui a pour devise¹⁵ : *Non est alia natio tam grandis*, dont l'auteur est M. Pierre Le Vasseur, de Rouen.

Le prix de physique, remis aussi depuis deux ans, et proposé double, dont le sujet était *Les différences essentielles du fœtus, comparé à l'adulte, et les raisons de ces différences*, a été remporté par M. Ponteau fils, chirurgien-major du grand Hôtel-Dieu de Lyon. [...]

Les prix de l'école de dessin, fondée par M^{me} de Marle et M^{me} Le Cat, ont été donnés au jugement de l'académie ; savoir, le premier, d'après le modèle, à M. Michel Bellengés, de Rouen. [...]

Le second à M. L. Cotibert, de Rouen [...]; le prix d'après la bosse, à [...]; le prix du dessin à [...].

14. *Mercure de France*, octobre 1758, p. 164-165.

15. Pratique généralisée dans les concours académiques : les œuvres présentées sont anonymes et identifiées par une devise, qui n'est rapprochée du nom de l'auteur qu'à la fin des opérations.

Les prix fondés par M. Le Cat, pour les élèves de l'école chirurgicale, [...] ont été remportés¹⁶...

Les prix reflètent les préoccupations majeures des académies : sciences et lettres, avec des spécialisations : physique, médecine, chirurgie, et des variations en fonction de leur histoire (le prix de dessin de l'Académie de Rouen est assez singulier et dû à l'existence d'une école de dessin dont le destin est lié à celui de l'Académie). L'intérêt collectif, l'utilité sociale sont toujours présents dans les sujets. À mesure que l'on avance dans le siècle, les sujets de prix sont de plus en plus tournés vers l'utilité publique et proposent des questions d'éducation, de démographie (comment augmenter le nombre des mariages, limiter l'émigration des campagnes ?) et des questions proprement sociales : « Les moyens d'occuper le plus avantageusement les enfants trouvés » (Nancy, 1780), « Les moyens de détruire la mendicité en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux » (Châlons, 1776).

Les cours et expériences publiques

Sous le patronage des académies et organisées par elles, sont mis en place des cours publics et gratuits qui assurent la divulgation des savoirs et des progrès techniques, dans le cadre d'une valorisation commune de l'éducation et de la formation.

L'école de dessin créée à Rouen est singulière (elle est toutefois imitée par l'Académie de Dijon à partir de 1768), mais la plupart des académies proposent des cours d'histoire naturelle et de botanique (à Dijon à partir de 1773), d'anatomie et de chirurgie, de chimie, de physique (à Dijon à partir de 1773) et de mathématiques (à Rouen à partir de 1757).

Dans le même esprit, des expériences scientifiques publiques, renouvelées à des fins éducatives, ont lieu sous l'égide des académies. Celles-ci sont souvent expressément prévues dans le règlement, comme à Rouen : les académiciens sont tenus d'examiner les « découvertes et [les] expériences faites par les savants » et de rendre compte « des expériences par des répétitions¹⁷. » Parmi les plus spectaculaires de ces « répétitions », celle de l'aérostat de Montgolfier en 1784 à Dijon et à La Rochelle, et celle du poisson torpille électrique à La Rochelle en 1774, réalisée en présence de l'empereur d'Autriche qui visite la France incognito.

16. *Mercur de France*, décembre 1751, p. 6-7.

17. « Statuts et règlements de l'Académie », dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, op. cit., p. 16.

Les bibliothèques et cabinets

Les académies constituent aussi des ressources intellectuelles locales sous la forme de bibliothèques et de cabinets. À Nancy, c'est d'abord une bibliothèque qui est fondée par Stanislas et qui est à l'origine de l'académie. À Châlons, la bibliothèque de l'académie est constituée des livres de l'ancienne société littéraire et surtout des livres envoyés par les correspondants de l'Académie et des collections de périodiques reçus par l'Académie. À Rouen, la bibliothèque bénéficie de dons : des « estampes colorées anatomiques », offertes par l'intendant de la province en 1744, et la bibliothèque personnelle de Cideville, qui lui est léguée en 1768. Les cabinets de médailles et surtout d'histoire naturelle font aussi partie du patrimoine savant des académies, comme à Rouen. En 1764, un cabinet d'histoire naturelle est offert à l'Académie de Dijon.

Les jardins botaniques

Pour être complet, il faut ajouter les jardins botaniques, qui sont l'objet d'un grand engouement au XVIII^e siècle. L'Académie de Rouen a été conçue dans un jardin botanique, auquel fut attribuée ensuite, par arrêt du conseil du roi, une chaire de botanique dont le titulaire est nommé par l'Académie. Lieu de savoirs transmissibles et d'expériences débouchant sur une amélioration de la connaissance et des techniques agricoles, accessibles à un public large, les jardins botaniques, souvent liés à l'essor académique, en sont une manifestation sensible.

L'esprit

Émulation

Une des fonctions et des ambitions premières des académies, c'est de créer de l'émulation dans la province. Cideville, dans le discours sur l'utilité des académies déjà cité, montre le fonctionnement vertueux de cette émulation :

[...] un établissement fixe pour les sciences et pour les arts, en présentant sans cesse des prix et des couronnes, l'estime publique et la considération pour les dédommagements du travail, invite les talents, les sollicite, les entraîne, et leur offre continuellement les moyens de se produire et de s'agrandir¹⁸.

18. « Extrait d'un discours sur l'utilité des académies de province, par M. de Cideville », dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts*

Il s'agit de développer l'esprit de recherche et de méthode, d'«étendre et [...] exciter ici le goût des sciences», comme l'écrit l'intendant La Bourdonnais à Cideville en 1746¹⁹, de favoriser les travaux de l'esprit, en les encadrant et en les diffusant.

Partage et diffusion des savoirs

Les académies de province favorisent la circulation des connaissances et des idées en France et en Europe, à la fois par les correspondances et les échanges entre elles et, comme on l'a vu, par les concours et les publications. Ces académies jouent en outre un rôle de médiation entre les spécialistes et le public, à travers les cours publics, les expériences publiques, et aussi bien sûr leurs publications, ainsi que les comptes rendus de leurs activités qui paraissent dans la plupart des périodiques européens. On pourrait dire, avec le vocabulaire d'aujourd'hui, que les académies de province ont accompli une véritable «action culturelle».

Utilité publique

Une des volontés constamment affirmées des académies de province d'Ancien Régime est de favoriser le progrès des sciences pour le bien public, en assurant la liaison entre les sciences et les arts, entre la théorie et la pratique, et en permettant ainsi l'amélioration des professions et des conditions de vie, dans la province d'abord, et au-delà dans tout le royaume, voire à travers l'Europe.

L'impératif qui s'impose aux académiciens, élite responsable, est parfaitement exprimé dans le discours déjà cité sur l'utilité des académies :

Que de trésors cette belle province renferme dans son sein ou étale à sa surface, et qui sont encore ignorés ; que de faits importants son histoire laisse à éclaircir ; que de branches d'industrie à perfectionner ou à lui faire connaître ; que de procédés utiles à l'agriculture, à l'éducation des animaux domestiques, à l'amplification du commerce il tombe à votre charge de lui révéler²⁰ !

de Rouen, op. cit., p. 166.

19. Lettre de La Bourdonnais à Cideville, 23 janvier 1746, dans Albert Tougard (éd.), *Documents concernant l'histoire littéraire du xviii^e siècle, conservés aux archives de l'Académie de Rouen*, Rouen, A. Lestringant, 1912, t. II, p. 77.

20. «Extrait d'un discours sur l'utilité des académies de province, par M. de Cideville», dans *Précis analytique des travaux de l'Académie ses sciences, belles-lettres et arts de Rouen, op. cit.*, p. 166.

C'est aussi ce que dit à sa façon lapidaire la devise de l'Académie de Châlons : « L'utilité ». On mesure avec toutes ces affirmations à quel point les académies provinciales d'Ancien Régime ont été des institutions des Lumières. C'est d'ailleurs dans les termes de cette fameuse métaphore qu'elles se pensent elles-mêmes, comme dans ce texte décrivant avec éloquence l'esprit des académies, lu devant l'Académie de Dijon le 17 août 1762 :

C'est un centre de lumières où le feu des arts sans cesse entretenu par celui d'une émulation sans jalousie, anime ceux qui l'approchent, éclaire même ceux qui s'éloignent, et répand bien au-delà de sa circonférence, une abondance de rayons qui portent le jour dans les sociétés ordinaires des hommes.

Quelle ressource et quel ornement pour une ville, qu'un choix d'hommes dont la politesse des mœurs est épurée par celle de leurs études ; que les lettres ont enrichis de leurs trésors ; [...] que les sciences regardent comme leurs soutiens, le goût comme ses interprètes, les arts comme leurs oracles, les siècles précédents comme leurs vengeurs, et celui où ils vivent comme ses maîtres²¹.

Les académies de province d'Ancien Régime sont fondamentalement des vecteurs des Lumières par leur croyance aux progrès de l'esprit humain et par leur opposition aux préjugés et aux superstitions. La déclaration enthousiaste de l'abbé Husson devant l'Académie de Nancy en témoigne : « Aux ténèbres de l'esprit, aux préjugés, anciens débris de la raison, succèdent les sciences, les lumières, les découvertes²². » La devise de l'Académie de Dijon, « Éclairer par le savoir », le résume sans ambiguïté.

*

Vous l'avez compris, je suis fier d'être reçu dans une académie qui garde la mémoire de cette aventure exceptionnelle des Lumières et la prolonge. Cet esprit des origines désigne, il me semble, pour notre Académie, une place ambitieuse à prendre dans la vie de la cité d'aujourd'hui. Les circonstances ont profondément changé, l'état de la société aussi. Pourtant

21. « Réflexions sur l'esprit académique, par M. Poncet de La Rivière, ancien évêque de Troyes », *Mémoires de l'Académie de Dijon*, t. I, *op. cit.*, p. 182-183.

22. Cité dans J.-A. Vier, « L'activité d'une académie provinciale au XVIII^e siècle. L'Académie de Stanislas de 1750 à 1766 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 33, 1926, p. 337-354, ici p. 345.

les questions d'éducation, de formation, de transmission sont toujours aussi essentielles, même si elles se posent en termes différents. Le progrès technique que les académiciens du XVIII^e siècle s'efforçaient d'introduire dans les villes et dans les campagnes s'est répandu au-delà de ce qu'ils pouvaient imaginer, mais, loin d'avoir généralisé le bonheur sur terre, il est à l'origine de nouvelles questions. Dans un monde de savoirs proliférants et cloisonnés, l'idéal encyclopédique des fondateurs et leur pratique conjointe des sciences et des lettres ne sont peut-être pas dépourvus de sens. Autant de domaines d'intervention pour une compagnie indépendante des pouvoirs, réunissant des talents divers, cultivant la mémoire et la réflexion, soucieuse comme à l'origine, du bien public.

ÉDITER EN NORMANDIE

Publications savantes et universitaires

DISCOURS EN RÉPONSE

de M. Jean-Pierre CHALINE

(21 novembre 2014)

Cher Collègue et, désormais, cher Confrère,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir en cette compagnie dont, lors d'un récent colloque sur Marie Dubocage, j'avais eu l'occasion de vous faire découvrir le salon orné des portraits ou des bustes de ses fondateurs au XVIII^e siècle, ce siècle même auquel vous avez consacré vos travaux. L'usage académique veut qu'au discours de réception du nouvel élu réponde un mot d'accueil illustrant ce pourquoi on l'a distingué et, selon l'expression statutaire, « félicité », suivi d'un propos – bref, je vous rassure – inspiré soit par sa carrière, soit par le thème qu'il a lui-même développé. C'est la première de ces deux possibilités que j'ai personnellement choisie. Mais commençons par évoquer votre *curriculum vitae*, à la fois brillant et original par le double et même triple parcours d'excellence qu'il nous fait découvrir.

Né à Brest en 1952, agrégé de lettres classiques après un cursus sans faute en 1974, vous n'entrez pas d'emblée dans l'Éducation nationale mais bien dans l'École d'officiers de réserve de Toulon. Et, surprise, vous trouvez assez d'attrait à ces fonctions pour vous engager comme officier de marine, ce qui fait que vous êtes aujourd'hui capitaine de vaisseau de réserve honoraire, grade inédit, je crois, dans notre Compagnie où les officiers, peu nombreux d'ailleurs, ont jusqu'ici plutôt relevé de l'armée de

terre. Le goût des études, notamment littéraires, ne vous avait cependant pas quitté : en 1980, vous en reprenez le fil, d'abord à l'Institut d'études politiques, dans la section « Service public », puis en 1984, en vous inscrivant en thèse à l'université de Paris IV sur un sujet relatif à la correspondance de Voltaire. C'est en même temps pour vous la véritable entrée dans l'enseignement, comme professeur de lettres classiques d'abord au lycée de Bobigny, puis à Paris à Henri IV, expérience prolongée de 1984 à 1995. La soutenance en 1994 de votre thèse d'État sur « La Bible dans la correspondance de Voltaire », dont le sous-titre « Détruire de vieux châteaux enchantés » suggère assez la trame conflictuelle, vous permet de devenir maître de conférences en 1996 à l'université de Strasbourg puis, en 1998, professeur à celle de Rouen.

Votre réputation de dix-huitiémiste vous vaudra d'être plusieurs fois professeur-invité dans des universités étrangères, de devenir vice-président de la Société française d'études du XVIII^e siècle, président de la Société Voltaire, ainsi que responsable de la rédaction de la revue *Fontenelle*.

Mais voici que depuis 2008 de nouvelles voies vous ont été ouvertes avec la direction que l'on vous a confiée de l'important service des PURH – Presses universitaires de Rouen et du Havre –, dont avait été auparavant chargé notre confrère Henry Decaëns. Un travail à temps plein, même s'il ne vaut que décharge partielle, où vous vous êtes investi à fond, avec un nombre accru de publications dont plusieurs, on peut ici le rappeler, ont reçu un prix de notre Académie, et avec tout un éventail de revues incluant entre autres *Études normandes*, dans une présentation rénovée. C'est cette activité éditoriale où vous vous distinguez qui m'a donné l'idée, plutôt que de poursuivre aux XIX^e et XX^e siècles votre étude de la philanthropie académique au temps des « Lumières », d'esquisser un aperçu de l'édition savante en Normandie en ces deux derniers siècles et jusqu'à aujourd'hui.

*

Célèbre sous l'Ancien Régime par ses imprimeurs-libraires qui faisaient notamment de Rouen un des principaux foyers d'édition – édition parfois clandestine, comme pour les *Lettres philosophiques* de Voltaire, en 1733 –, notre province va s'illustrer plutôt, au XIX^e siècle, par le développement d'un type nouveau de publications correspondant à un essor exceptionnel de sociétés savantes en tout genre¹ qui, visiblement,

1. Voir Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, CTHS, 1995 (rééd. 1998).

trouvent ici un terrain beaucoup plus favorable que dans telle province voisine comme la Bretagne, où le phénomène érudit peine au contraire à trouver écho. Dès le Premier Empire, les cinq départements normands comptent trois fois plus de sociétés savantes que les cinq départements bretons, et le décalage ne fera que s'accroître par la suite, la Normandie en totalisant 83 dans l'entre-deux-guerres, soit autant que la France entière (hors Paris) en 1810.

Trois académies en effet – Caen, Rouen et Cherbourg –, restaurées par Napoléon après la Révolution, et une foule de sociétés d'émulation, d'agriculture, d'archéologie (les fameux « Antiquaires »), de médecine, de sciences naturelles ou encore d'« Amis » des arts, des monuments et des sites locaux. Ce sont autant de *Bulletins*, *Mémoires* et autres *Précis* que l'on va créer pour faire connaître au-delà du cercle de leurs membres les travaux réalisés dans ces diverses disciplines. C'est ainsi seulement de 1814 que date le *Précis analytique* de notre Académie, dont les premiers tomes sont une rétrospective de l'activité non encore publiée de la Compagnie au XVIII^e siècle². Au total, la production de ces divers groupements savants est considérable. Dans l'énorme inventaire bibliographique qu'en établira, pour la France entière, l'archiviste Lasteyrie³ sous la Troisième République, avec pas moins de 85 000 titres d'articles ou de livres en 1885 et près de 300 000 un demi-siècle plus tard, les sociétés normandes tiennent une place de choix. Et l'on doit bien comprendre qu'alors, c'est très largement à travers leurs publications, bien plus que dans le cadre d'universités peu fréquentées et peu portées à la recherche, que s'enrichissent et se diffusent les connaissances, qu'il s'agisse d'inventaires géologiques ou de sciences naturelles, d'enquêtes historiques, archéologiques ou encore ethnographiques sur la région. D'où l'importance de cette édition savante qui marque profondément le XIX^e siècle normand. Mieux encore, on va voir se créer des groupements voués à l'édition. C'est le cas en 1869 de la Société de l'Histoire de Normandie⁴, dont le but est précisément de publier des textes inédits

2. Voir François J. Gay, *Tradition et modernité (1744-1994), 250^e anniversaire de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen*, Rouen, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1994.

3. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, dressé sous les auspices du ministère de l'Instruction publique*, Paris, Imprimerie nationale, 1888-1914, 9 vol. prolongés par René Gandillon et Charles Samaran d'une *Nouvelle série*, Paris, Imprimerie nationale, 1944-1961, 4 vol. Un inventaire analogue existe pour les disciplines scientifiques.

4. Voir Jean-Pierre Chaline, « La Société de l'Histoire de Normandie », in *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, Caen, Cahier des *Annales de Normandie*, 1992, n° 24.

sur l'histoire de la province, chartes, chroniques médiévales, mémoires ou correspondances de personnages illustres. On aura aussi des groupements de bibliophiles, éditant en nombre restreint des manuscrits précieux ou des œuvres devenues introuvables.

Si une ville comme Rouen n'est nullement dépourvue, à l'époque, d'imprimeurs capables d'éditer des ouvrages de valeur – citons les noms de Périaux, Le Brument, Cagniard, Lecerf, Defontaine ou Mégard –, et s'il faut signaler aussi telle tentative pour réunir les meilleures plumes locales comme cette *Revue de Rouen* qui, de 1833 au Second Empire, offrira des articles historiques mêlés à d'autres plus littéraires ou artistiques, c'est donc bien avant tout par le biais des groupements érudits que se perpétue ici, jusqu'à l'entre-deux-guerres, la tradition d'une édition savante. Or, tout cela va se trouver remis en cause par les bouleversements à la fois sociaux, institutionnels et culturels qui vont ensuite se précipiter.

Déclin d'une érudition d'amateurs, fussent-ils talentueux, devant la professionnalisation croissante de la recherche en toutes disciplines, avec le CNRS et la croissance bientôt exponentielle d'un monde universitaire prétendant désormais au statut d'«enseignant-chercheur». Déclin de beaucoup de sociétés savantes qui se voient ainsi marginalisées, scientifiquement réduites à une «érudition locale» dédaignée et qui, voyant leurs effectifs diminués et vieillis, n'ont souvent plus les moyens de publier encore. Déclin aussi des maisons d'édition régionales qui l'une après l'autre s'éteignent : songeons, ces dernières années, à l'imprimerie Bertout qui si longtemps publia notre *Précis* en même temps que bien des études historiques. Il y aura certes des reprises et d'encourageants renouvellements : citons les éditions du *P'tit Normand* de Guy Pessiot ou, plus tard, les éditions Point de vues avec Stéphane Rioland, et tout récemment, *L'Écho des vagues*, dont notre Académie a toujours tenu à encourager les efforts. Et dans les sociétés, saluons celle de l'Histoire de Normandie, qui a su s'adapter en ouvrant sa docte collection à des sujets plus attrayants et très largement illustrés, tels *L'abbaye de Saint-Ouen des origines à nos jours*⁵ (2009), ou à des travaux universitaires comme celui de notre regretté confrère Marc Venard, *Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne*⁶ (2010). Malgré le tarissement de toute subvention publique, la Société de l'Histoire de Normandie en est

5. Jean-Pierre Chaline, *L'abbaye de Saint-Ouen. Des origines à nos jours*, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2009.

6. Marc Venard, *Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne (xvi^e-xviii^e siècles)*, Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2010.

aujourd'hui à son 79^e volume⁷. Songeons aussi aux Amis des monuments rouennais, dont l'activité éditoriale est devenue notable avec des monographies appréciées sur le patrimoine urbain⁸. Mais ce sont là quelques heureuses exceptions reposant sur l'activité bénévole de sociétaires dévoués, dans un paysage au total très profondément modifié. Car de nouvelles formes de publications vont en quelque sorte prendre le relais de l'ancienne édition savante.

Il s'agit d'abord de l'apparition au lendemain de la guerre de deux revues régionales d'un niveau scientifique reconnu, fondées toutes deux en 1951, l'une à Caen, l'autre à Rouen. On pourra certes regretter qu'elles ne traduisent que trop la division de la Normandie en deux régions, mais précisons qu'à l'origine elles exprimaient deux approches complémentaires de la province entière. D'une part, les *Annales de Normandie*, fondées par le médiéviste Michel de Boüard, avec une orientation historique et archéologique pas si différente de celle des Antiquaires de Normandie mais en lien étroit, désormais, avec l'université de Caen. De l'autre, les *Études Normandes*, fondées à Rouen – ville alors encore dépourvue d'université autonome – sous le double patronage d'un historien encore, le professeur Van Effenterre, mais aussi de René Étienne, un chef d'entreprise textile : donc une association originale du monde universitaire et des « forces vives » de la région, qui se traduira par une ouverture de la revue sur l'économie aussi bien que sur des aspects plus patrimoniaux. C'est ce qu'après François Gay, qui en a été longtemps l'infatigable animateur, nous tentons de maintenir aujourd'hui, avec l'aide des PURH, pour la 63^e année, avec tout aussi bien un numéro sur *Santé et handicap* qu'un autre sur *La Normandie dans la Grande Guerre* qui offre, largement illustrées, les communications du colloque organisé sur ce thème par notre Académie en mai dernier.

L'autre forme d'une nouvelle d'édition scientifique apparue dans la même période consiste dans le développement de presses universitaires normandes. Destinés à faciliter la publication des meilleures thèses soutenues dans l'université ou celle des colloques qui y ont été organisés, de tels centres d'édition et de diffusion se sont peu à peu développés au sein des principaux établissements français, ainsi à Lyon, à Rennes, à

7. Outre *Les confréries dans la ville de Rouen à l'époque moderne* déjà citées, *Au seuil de la Renaissance, le cardinal Georges d'Amboise (1460-1510)*, ouvrage collectif, Rouen, 2012, et Jean-Pierre Chaline, *Rouen et Jeanne d'Arc. Un siècle d'hommages*, Rouen, 2012.

8. Après *Les hôtels particuliers de Rouen*, sous la dir. d'Olivier Chaline (2002, rééd. : 2004) et *Demeures rouennaises du XIX^e siècle* (2006), citons le tout récent *Rouen, les maisons à pans de bois au fil des siècles et des rues*, sous la dir. de Jean-Pierre Chaline (Rouen, 2013).

Lille, et naturellement à la Sorbonne. Les Publications de l'université de Rouen – à laquelle est venue s'ajouter celle, plus récente, du Havre, d'où les initiales PURH –, dont je développerai l'exemple, ont évidemment attendu la création même, en 1966, de cette université dont la première rentrée eut lieu seulement en octobre 1967. Elles commencèrent assez modestement sous la direction du professeur Aubreton, des moyens limités ne permettant encore que la sortie de rares volumes, dont le choix parfois discutable et la présentation austère ne facilitaient guère la diffusion. Son successeur, Jacques Leclaire, devait donner plus d'ampleur au service en l'ouvrant aux travaux des groupes de recherche ou à des enquêtes internationales. Ainsi, en 1987, de cette originale œuvre commune franco-canadienne, *La Normandie et le Québec vus du presbytère*⁹, attachante étude comparée de la correspondance de deux curés, qui constituait déjà le 134^e titre du catalogue. Et je n'aurai garde d'oublier – notre présidente ne me le pardonnerait pas! – les Actes des colloques successifs du GRHIS sur le thème très porteur de la sociabilité¹⁰.

À Jacques Leclaire devait succéder notre confrère Henry Decaëns, sous l'administration duquel j'eus le plaisir de publier en 2000 un *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie (1871-1940)*¹¹, fruit d'années d'enquête prosopographique menée sous ma direction par nos étudiants d'Histoire. Et voici, depuis 2008, à la tête de cet important service, notre récipiendaire d'aujourd'hui, François Bessire, qui a su apporter à cette tâche difficile toute sa compétence et sa vigilante attention. Qu'il me permette donc de citer son éclairante introduction au copieux catalogue «Normandie» des PURH pour 2014 :

C'est la recherche universitaire qui écrit l'histoire de la région, voire qui la constitue [...] C'est la recherche universitaire qui élabore la mémoire commune et construit les éléments d'une identité régionale partagée. Les presses universitaires jouent dans ce domaine un rôle particulier : elles rendent les savoirs élaborés accessibles, elles permettent de se les approprier et elles les font circuler.

9. *La Normandie et le Québec vus du presbytère*, documents présentés par Nadine-Josette Chaline, René Hardy et Jean Roy, Boréal-PUR, 1980.

10. Successivement, *Sociabilité, pouvoir et société*, sous la dir. de Françoise Thelamon et *La sociabilité en Normandie* (1983); *Aux sources de la puissance : sociabilité et parenté*, sous la dir. de Françoise Thelamon (1989); *La sociabilité à table : commensalité et convivialité à travers les âges*, sous la dir. de M. Aurell, O. Dumoulin et F. Thelamon (1993); *La rue, lieu de sociabilité*, sous la dir. de A. Leménoel (1997).

11. Sous la dir. de Jean-Pierre Chaline et Anne-Marie Sohn, Mont-Saint-Aignan, PUR, 2000.

Sur cette seule édition «normande», car là ne se limite pas, et de loin, la production des PURH, on découvre 110 titres, 4 périodiques, des publications archéologiques, historiques sur la Normandie à travers les âges, d'autres sur la vie politique régionale, sur l'histoire de l'art, sur les écrivains normands – en particulier Corneille, Flaubert et Maupassant –, sur l'impressionnisme, sur la géographie et la société, sur les pratiques sportives, etc., etc. Un tel bilan n'est-il pas assez convaincant ? L'édition savante à l'ancienne qui caractérisait la Normandie a sans doute vécu. Mais grâce à vous, cher confrère et directeur des PURH, sous une forme nouvelle, elle revit.

CONFÉRENCES PUBLIQUES
ET
COMMUNICATIONS

ANNÉE 2014

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT

Leurs bienfaits pour la santé

par M. Jean COSTENTIN

(Séance du 18 janvier 2014)

Parmi les quelque trois cent mille espèces végétales décrites dans le monde, moins d'une dizaine d'entre elles synthétise, à un haut niveau, une famille de molécules réunies sous le vocable de méthylxanthines. Les plus importantes de ces méthylxanthines sont la caféine, la théophylline et la théobromine (Figure n° 1). Quant aux plantes qui les produisent, il s'agit essentiellement du caféier, du théier, du cacaoyer, du kolatier, du yerba maté et du guarana. Ces molécules, élaborées par le monde végétal, douées d'activités biologiques et comportant quatre atomes d'azote dans leur constitution chimique, pourraient être considérées comme des alcaloïdes. Néanmoins, mon ami le professeur Pierre Delaveau, pharmacographe éminent, avec qui nous avons entonné un hymne au café, au thé et au chocolat, conteste cette appellation, car ces molécules, n'étant ni alcalines ni acides mais amphotères, ne migrent pas dans un champ électrique (électrophorèse); *i. e.* ne satisfont pas à cette caractéristique qui complète la définition d'un alcaloïde; veuillez excuser ce détour sémantique.

La caféine a pris une importance considérable dans le monde, puisque 120 000 tonnes en sont consommées chaque année. Ne considérant que le seul café, il en est bu annuellement en France une trentaine de milliards de tasses, auxquelles s'ajoutent bols et tasses de thé, les *Ice tea*, les boissons énergisantes (type *Redbull*), le *Coca-Cola* et ses variantes... Sur le plan économique, le chiffre d'affaires du café vient au deuxième rang derrière celui du pétrole, ce qui fait du café (torréfié, car ses grains avant torréfaction sont verdâtres) le deuxième or noir de la planète...

La caféine du caféier est contenue dans ses grains, celle du théier dans ses feuilles, celle de la cola (ou kola) dans les noix de ce grand arbre de la forêt tropicale, celle du maté ou yerba, dans les feuilles de cette sorte de houx (thé des jésuites, thé du Paraguay ou du Brésil), celle du guarana (en référence aux Indiens Guaranis du Brésil) dans les graines légèrement torréfiées d'une liane des régions septentrionales et centrales d'Amérique du Sud. La théobromine, au côté de la caféine, est contenue dans les fèves tassées au cœur de la cabosse du cacaoyer. Cet arbre était connu des Olmèques (une des plus anciennes civilisations américaine, remontant à 3000 ans avant J.-C.).

La popularité des boissons (café, thé, chocolat) réalisées avec ces éléments de plantes tient essentiellement à la caféine et aux autres méthylxanthines qu'ils comportent.

Du café

Le caféier est connu depuis la préhistoire en Éthiopie ; il apparaît au Yémen vers 550 après J.-C. C'est là qu'un jeune berger découvre ses propriétés stimulantes en constatant l'excitation de ses brebis qui venaient de manger les fruits appendus aux branches de caféier. Le monde musulman en fut bientôt très consommateur. Ce n'est que vers 1660 qu'il apparaît en France. L'arbre peut atteindre à l'état sauvage une dizaine de mètres, alors qu'en culture il mesure moins de six mètres. Il fleurit deux à trois fois par an. Ses fleurs odorantes (entre le jasmin et la fleur d'oranger) forment des fruits, sortes de cerises allongées, rougeâtres, avec une graine comportant un sillon sur sa face plane. Cette graine est d'une teinte verte à vert bleu pour la variété arabica, et jaunâtre pour la variété robusta. Au-delà de ces deux variétés, il en existe près de 200 autres. Onze millions d'hectares sont plantés de caféiers à travers le monde. Cette culture concerne près de 30 000 fermiers pour le seul Brésil, où ces derniers utilisent la main-d'œuvre de 3 millions de personnes pour la cueillette. La récolte varie, selon les régions, de 200 kg à 4 tonnes de café par hectare. La cueillette des fruits s'effectue à leur complète maturité ; elle intervient, selon les territoires, sur quelques mois, voire toute l'année en zone équatoriale. Le coût de cette cueillette représente près de la moitié du prix final. La graine est séparée du fruit, elle est mise à sécher ; son enveloppe externe (la parche) est alors éliminée ; la dessiccation au soleil dure un mois ; les grains de café sont stockés, à raison de 60 kg, dans des sacs de jute, durant quelques mois à cinq ans. Au terme de ce stockage interviendra la torréfaction. Le chauffage à température élevée des grains verts les déshydrate et modifie, de façon importante, leur composition. Ils brunissent (caramélisation des

sucres), une substance amère, la trigonelline, est détruite, et de nombreux produits odorants apparaissent. Le savoir-faire et l'imagination des torréfacteurs se manifestent au travers de la température, de la vitesse de son installation, de sa durée, de la vitesse de refroidissement... On dénombre en France près de 700 torréfacteurs, auxquels il faut ajouter des particuliers qui torréfient pour leur seule consommation.

À la fin du XVIII^e siècle, la littérature impartissait au café la qualité de panacée, ce que contestaient quelques médecins chagrins. Balzac en fut un chantre enthousiaste. La découverte de la caféine est due à Robiquet, sa structure chimique a été précisée par Joseph Bienaimé Caventou et Pierre Joseph Pelletier, deux pharmaciens, surtout connus pour leurs travaux sur la quinine (premier médicament antipaludéen). Une tasse de café, selon les modalités de sa préparation, comporte de 50 à 120 mg de caféine. Dans le café arabica, le taux de caféine est de 0,6-1,2 g par 100 g de matière sèche, alors qu'il est environ deux fois plus élevé dans le café de la variété robusta (1,6-2,4 g).

Le café pourrait avoir été impliqué dans le développement du processus hominien. C'est la thèse qu'a développée le professeur Michel Jouvét, qui fut un grand spécialiste des états de veille et de sommeil. Il a suggéré que la consommation, par certains grands singes, des fruits du caféier, allongeait leur temps de veille, de réflexion, d'entreprise, de conquêtes, leur permettait de se rendre maîtres de leurs voisins pendant qu'ils dormaient... Cette théorie a été prolongée par la notion d'effets épigénétiques de la caféine. Sa consommation produirait des modifications (méthylation) de certains gènes, comportant des conséquences sur les cycles veille/sommeil, ces modifications étant transmises à la descendance des consommateurs de caféine.

Du thé

Originaire du Tibet, le théier serait apparu ensuite sur les rives du Yang Tsé Kiang. Jusqu'au III^e siècle avant J.-C., les feuilles fraîchement cueillies d'un arbre qui mesurait alors 5 à 10 m (la culture actuelle l'a ramené à 2-3 m, pour en faciliter la cueillette) étaient séchées, avant que soient opérées des décoctions. Vers 1610, la Compagnie des Indes l'importera en Hollande, qui le diffusera en Europe. Au début du XVIII^e siècle, les Anglais bénéficieront d'un approvisionnement direct à partir de la Chine. La cueillette des feuilles est manuelle. Elles sont séchées et soit stabilisées (*thé vert*), soit laissées fermenter d'une façon plus ou moins poussée : faiblement, et c'est le thé *oolong*, ou intensément, et c'est alors le *thé noir*. La production du thé dans le monde atteint 2,8 millions de tonnes. Elle est majoritairement asiatique. Outre la Chine, elle s'est

élargie au Sri Lanka (ex-Ceylan), à l'Inde, au Malawy, à l'Indonésie, au Japon, au Vietnam, et même au Kenya et à la Turquie.

Du chocolat

C'est à Herman Cortes (1528) que l'on doit la première importation des fèves de cacaoyer, pour en faire don à Charles Quint. Les cours d'Europe, avec Marie-Thérèse d'Autriche (Louis XIV) puis Marie-Antoinette (Louis XVI), en furent très friandes. Le chocolat en tablette est né en Angleterre en 1847. La Côte d'Ivoire produit 40 % du cacao, le Ghana 20 %, le Mexique arrive en troisième position, suivi d'autres pays d'Amérique du Sud.

Les cacaoyers (genre *theobroma*) sont des arbres pouvant atteindre 8 à 10 mètres. Ils produisent des fruits, les cabosses, de 15-20 cm de long, de 10 cm de diamètre, dont le poids peut atteindre 500 g. À l'intérieur, dans des loges bien délimitées, sont rangées de façon serrée 30 à 50 graines/fèves, au sein d'une pulpe blanchâtre. Trois grands types sont distingués : *criollo*, *forastero*, *trinitario* :

- le *criollo* (terme des conquérants espagnols, par référence aux créoles, aux indigènes) a des cabosses/fruits allongés, rouges ou verts avant maturité, terminés en pointe, garnis de côtes, avec des cotylédons blancs. C'est le plus aromatique, il représente 10 % de la production totale ;

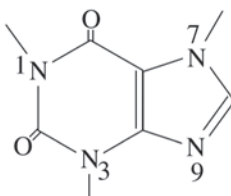
- le *forastero* a des cabosses/fruits plus ronds, presque lisses, avec des cotylédons violets (qui l'ont fait apparaître pour cette raison comme nouveau, comme étranger, d'où son nom). Il représente 75 % de la production.

- le *trinitario*, forme hybride des deux précédents, doit son nom au fait qu'il parvenait de Trinidad. Il représente 15 % de la production.

Les cabosses sont cueillies à leur maturité, appréciée et par leur couleur et par le son émis au choc (à ne pas confondre avec le diapason qui donne le *la* au choc...). Les fèves sont séparées de la pulpe. L'embryon de la graine sera détruit afin de prévenir sa germination. Intervient alors une fermentation (alcoolique et acétique) qui implique des bactéries, des champignons microscopiques, des levures ; ensemble, ils produisent des modifications de la composition chimique. Cette fermentation s'opère d'abord en l'absence d'air/d'oxygène (en anaérobiose), puis avec de l'air (en aérobie). La température s'élève spontanément au-delà de 40 °C, l'amertume initiale s'atténue, la couleur des fèves se modifie. Un séchage est opéré au soleil, ou dans un courant d'air à 70-80 °C. Une torréfaction est alors opérée (30 minutes à 100-150 °C). Elle fait apparaître, comme pour le café, des substances aromatiques. Le refroidissement est rapide,

les fèves sont décortiquées, puis broyées afin d'obtenir une pâte de cacao, qui subit pendant plusieurs jours un brassage (le conchage). Sous une pression élevée, la phase huileuse, grasse, *le beurre de cacao*, se sépare de la phase sèche, brune, la galette de tourteau. La pulvérisation de cette dernière aboutira au cacao. Le chocolat, préparé à partir du cacao, contient comme alcaloïde principal, la *théobromine* – de *théo* (« dieu ») et de *broma* (« nourriture »), autrement dit « nourriture divine ». Cette théobromine est chimiquement très proche de la *caféine* qui est également présente dans le cacao, mais à un moindre taux que dans le café et le thé.

De la caféine et des autres méthylxanthines



	1	3	7	9
Caféine	CH ₃	CH ₃	CH ₃	H
Théophylline	CH ₃	CH ₃	H	H
Théobromine	H	CH ₃	CH ₃	H
Paraxanthine	CH ₃	H	CH ₃	H
Théacrine	CH ₃	CH ₃	CH ₃	CH ₃

Figure 1 : Structure chimique du noyau xanthine, et de ses dérivés méthylés sur ses atomes d'azote.

La caféine (qu'on trouve dans le café, le thé, le chocolat) correspond chimiquement à la 1, 3, 7 triméthylxanthine; la théophylline, surtout présente dans le thé, correspond à la 1, 3 diméthylxanthine; la théobromine, surtout contenue dans le chocolat, correspond à la 3, 7 diméthylxanthine; la paraxanthine est virtuellement absente du monde végétal. Elle est formée par le foie des mammifères à partir de la caféine, jouant le rôle important que l'on verra plus loin. La théacrine est très peu représentée dans les plantes dites « à caféine ».

Mécanisme d'action des méthylxanthines

Le mécanisme d'action des méthylxanthines procède essentiellement d'un antagonisme des effets d'une substance de communication endogène,

ubiquiste, l'adénosine, qui présente des similitudes structurales avec les méthylxanthines (figure n° 2).

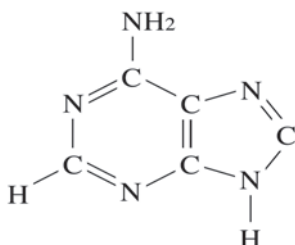


Figure n° 2 : Formule chimique de l'adénine.

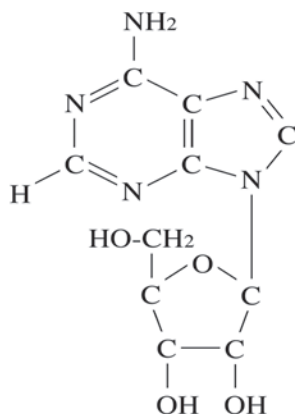


Figure n° 3 : Formule chimique de l'adénosine.

L'adénosine est une substance de communication, de dialogue, entre diverses cellules. Les méthylxanthines, par leurs grandes similitudes chimiques avec l'adénine, manifestent une grande affinité avec certains récepteurs d'un médiateur ubiquiste, l'adénosine, un nucléoside formé par l'association de l'adénine au ribose (figure n° 2). Cette adénosine voit sa concentration extra-cellulaire s'accroître dans différentes circonstances physiologiques ou pathologiques.

L'adénosine peut être considérée comme une expression de la fatigue, car elle s'accumule dans l'organisme quand il a épuisé ses réserves énergétiques. Ces réserves sont constituées par l'adénosine triphosphate (ATP), dont la consommation aboutit, par des étapes successives, à l'adénosine diphosphate (ADP), puis à l'adénosine monophosphate

(AMP), et enfin à l'adénosine. Cette dernière peut stimuler quatre types principaux de récepteurs : les récepteurs A_1 , A_{2a} , A_{2b} , A_3 . La caféine et les autres méthylxanthines sont des antagonistes des récepteurs A_1 et A_{2a} . Ces molécules se lient aussi à un récepteur d'organites présent dans le cytoplasme cellulaire, le récepteur de la ryanodine, qui contrôle la libération des ions calcium (Ca^{++}) dans le cytoplasme, à partir de ces organites opérant le stockage cellulaire de l'ion en question.

Le terme café vient de l'arabe *kawah*, signifiant « force », « élan », « vitalité », par référence à ses effets psychostimulants, qui combattent l'adynamie suscitée par l'accumulation d'adénosine. La caféine, comme les autres méthylxanthines, bloque les récepteurs A_1 et A_{2a} que stimule l'adénosine.

La caféine est une drogue ; oui mais, « une bonne drogue »

Si la caféine ne suscitait pas une pharmacodépendance, on ne lui connaîtrait pas un tel engouement. Cette appétence vive correspond à une dépendance psychique manifeste. Chacun de nos jours est rythmé par sa consommation. Dès le petit-déjeuner souvent, lors de la/ou des deux pauses matinales, à l'issue du déjeuner, et souvent encore dans l'après-midi, la tasse de café s'impose avec ses distributeurs, ses dispositifs de préparation simplifiée, ses cafés solubles en poudre... Cet usage réitéré n'est justifié par aucune valeur nutritive. Il n'est sous-tendu que par la recherche d'un éveil optimal et par un processus addictif, ce qui en fait, de façon avérée, une drogue ; avérée, par la signature neurobiologique commune à toutes les drogues, l'intensification de la libération d'un neuromédiateur, la dopamine. La dopamine est l'amine du plaisir, quand elle est libérée dans une structure cérébrale de petite taille, le *noyau accumbens* (encore appelé *striatum ventral*). Le commun dénominateur fonctionnel des drogues est de susciter une dépendance psychique ; *i. e.* de susciter le besoin d'un recours régulier, faisant passer *de l'us à l'abus*, afin d'entretenir l'état de plaisir que procure sa consommation et de pallier le déplaisir, la frustration, l'état de manque, d'incomplétude, qui survient lors de sa privation. Le commun dénominateur neurobiologique du processus addictif réside, à partir de cibles biologiques éventuellement très différentes les unes des autres, dans l'intensification de la transmission dopaminergique dans la sous-région *shell* (« coque ») du *noyau accumbens* du diencéphale. Cette libération accrue de dopamine stimule de façon redoublée des récepteurs dopaminergiques du type D_2 , ce qui suscite une sensation de plaisir. Quand cette stimulation disparaît, du fait de la dissipation de la drogue, un déplaisir fait suite au plaisir. Ce déplaisir s'apparente, à un certain degré, à l'état dépressif. Il incite

à renouveler la consommation de l'agent promoteur de la libération de dopamine. C'est, typiquement, le mécanisme de l'addiction, de la dépendance psychique. Elle peut se doubler, pour certaines drogues (c'est très peu le fait du café) d'une dépendance physique ; l'abstinence suscite alors des expressions somatiques, car la drogue a installé au long cours un nouvel équilibre homéostatique qui, étant rompu, s'exprime par des manifestations physiques. Qu'en est-il de la caféine à ces égards ? En bloquant les récepteurs A_1 de l'adénosine, qui sont associés aux terminaisons des neurones dopaminergiques méso-accumbiques, la caféine, en s'opposant à l'effet inhibiteur qu'exerce l'adénosine sur la libération de dopamine, provoque une libération accrue de celle-ci. Au niveau post-synaptique, dans le noyau accumbens, les récepteurs A_{2a} de l'adénosine jouxtent les récepteurs D_2 de la dopamine. Alors que la stimulation des récepteurs A_{2a} par l'adénosine diminue l'affinité des récepteurs D_2 pour la dopamine, à l'opposé, le blocage des récepteurs A_{2a} par la caféine accroît l'affinité de la dopamine pour ses récepteurs D_2 . Au total, sous l'action de la caféine, davantage de dopamine est libérée, en regard de récepteurs D_2 , ayant une plus grande affinité pour elle. Une stimulation des récepteurs D_1 profite également de cette libération accrue de dopamine. Or, s'agissant des effets psychostimulants, que l'on a mesurés expérimentalement (chez la souris), nous avons constaté qu'ils culminent lors de la stimulation simultanée des récepteurs D_1 et D_2 dans la partie *core* du noyau accumbens.

Pour chaque drogue, on peut décrire, en fonction de sa dose, un effet qui évolue selon une courbe diphasique, en «U» inversé. La croissance des doses augmente le plaisir ressenti (*effet de récompense*, ou *effet appétitif*) puis, au-delà d'une certaine dose, apparaissent des effets adverses (qui sont aversifs), toxiques même, qui incitent l'utilisateur à stopper l'escalade des doses. Lors d'utilisations répétées, cette courbe effet-dose peut se déplacer vers la droite ; *i. e.* vers des concentrations (donc des doses) plus élevées, en raison de l'installation d'une tolérance aux effets appétitifs. Cette tolérance fait requérir des doses plus fortes pour que le plaisir escompté continue d'être perçu alors que, simultanément, certains effets aversifs peuvent également diminuer. S'agissant de la caféine, chaque consommateur sait «caler» le niveau de ses consommations quotidiennes au point d'inflexion de la courbe «effet plaisant/effet déplaisant». C'est là un réglage très individuel, très personnel, qui demeure stable au long cours.

Parmi les manifestations de l'abstinence, observées chez les «gros consommateurs» de café (plus de 6 tasses par jour, avec des teneurs en caféine de 80 à 120 mg par tasse ; soit plus de 500 mg *pro die*), on note : une baisse de l'attention, une léthargie, une humeur morose, des

céphalées ou des migraines, une lenteur idéatoire, une asthénie psychique et physique...). C'est le « syndrome du dimanche matin », survenant chez celui/celle qui buvant chaque jour au travail 6 tasses de café vient, durant le week-end, depuis le samedi midi, à en être privé.

Le consommateur de café en apprécie l'effet éveillant, stimulant, dopant, la stimulation de son idéation, la résistance accrue à l'ennui et à l'assoupissement qui l'accompagne. On est donc, avec le café, comme avec le tabac, mais plus nettement encore qu'avec lui, en présence d'une drogue qui ne crée pas de distorsion du jugement, pas de modification de la personnalité, qui n'est pas enivrante, qui n'induit ni délire ni hallucinations, qui accroît les performances psychiques et, à un certain degré, physiques ; même si le Comité national olympique, après avoir fixé des limites à sa consommation, appréciée par des taux urinaires définis, n'en fait plus un produit illicite. Une drogue qui, non seulement ne rend pas dangereux sur la route, mais même réduit l'accidentalité routière en s'opposant à l'assoupissement au volant responsable de près d'un tiers des accidents de la route. Il existe, aux USA, un chewing-gum (« *Stay alert* ») recommandé aux chauffeurs qui prennent la route après un repas (surtout s'il est copieux et quelque peu « arrosé »), ou à des heures nocturnes.

Il existe des niveaux de consommations de café qui relèvent de la pathologie, aux confins de l'intoxication (caféinisme). Ces francs excès s'observent moins avec le thé en raison de son volume plus abondant, ce qui confinerait à la potomanie. Ils s'observent encore moins avec le chocolat, en raison de l'apport de beurre de cacao dont l'excès susciterait des nausées, ou des contractions vésiculaires intempestives. Il a été observé que l'administration semi-chronique de caféine à de jeunes rats induisait à l'âge adulte une appétence redoublée pour la cocaïne. À partir de ce constat, on est incité à recommander d'éviter une consommation trop précoce et trop abondante de caféine chez l'enfant (tant pis pour leur Coca-Cola).

Notons que la caféine combat, comme nous l'avons montré de différentes façons, les effets psycholeptiques de l'alcool. Ainsi, les souris privées, par manipulation génétique, de leurs récepteurs A_{2a} , supportent-elles une dose d'alcool de 5 g par kg de poids corporel, sans sombrer dans le coma que présentent dans les mêmes conditions les souris de la souche sauvage (*wild type*) ayant, elles, leurs récepteurs A_{2a} . Ne pas avoir de récepteurs A_{2a} (par *knock-out*) ou bloquer ces récepteurs par des doses élevées de caféine devait aboutir aux mêmes effets. De fait, nous avons aussi constaté que l'on pouvait réverser le coma éthylique (sorte d'anesthésie générale alcoolique) par l'administration d'une dose élevée de caféine à la souris. Ceci justifie la mise en garde que nous faisons en direction d'individus jeunes qui associent, malheureusement trop fréquemment, des « boissons énergisantes » (type *Red Bull*) à de très

fortes doses d'alcool. Alors que l'ivresse aiguë se conclut habituellement par un sommeil profond, l'adjonction de caféine, en supprimant les effets psycholeptiques/hypnogènes/ anesthésiques généraux de l'alcool, permet à ses effets désinhibiteurs de s'exprimer, dans un contexte délirant non corrigé par la caféine : de là des prises de risque, une conduite dangereuse, une désinhibition, avec auto- ou hétéro-agressivité.

Les fumeurs sont communément de grands consommateurs de café. S'ils venaient à arrêter leur consommation de tabac, ils seraient bien avisés de réduire simultanément leur consommation de café. En effet, la consommation de tabac stimule (par induction), l'activité de l'enzyme hépatique impliquée dans les transformations inactivatrices de la caféine. L'arrêt du tabac réduit donc cette capacité inactivatrice, au point que des consommations importantes de café/caféine pourraient dépasser le seuil de toxicité.

Deux médicaments ont été retirés du marché en raison de l'inhibition de l'enzyme d'inactivation de la caféine qu'ils produisaient, ce qui pouvait rendre toxiques des consommations importantes. Il s'agissait d'un antibiotique, le Tri Acétate d'Oléandomycine (= TAO), et d'un médicament myorelaxant, l'idrocilamide. Il était en effet plus facile d'évacuer ces médicaments de la scène thérapeutique que de priver la planète de caféine... Toujours au chapitre des interactions pharmacologiques, citons la précaution d'emploi d'un médicament antiagrégant plaquettaire, le clopidogrel, avec la caféine.

La consommation de caféine est déconseillée à la femme enceinte. En effet, sa capacité de transformer la caféine est diminuée, ce qui se traduit par un allongement notable (multiplié par 2 ou 3) de sa demi-vie. Cette demi-vie correspond au temps nécessaire pour réduire de moitié la concentration plasmatique de la substance considérée. La demi-vie habituelle de la caféine est de 4 à 6 heures. « La nature fait bien les choses » car, souvent, avant même que la femme sache qu'elle est enceinte, elle perçoit une modification du goût du café, ce qui l'incite à en consommer moins, voire à n'en plus absorber. Une consommation élevée de caféine paraît accroître les risques d'avortement, de prématurité, d'hypotrophie fœtale ; la caféine accélère le rythme cardiaque du fœtus. Elle passe peu dans le lait maternel, ce qui rend compatible l'allaitement avec une consommation modérée de café.

Les charmes de la paraxanthine

Il convient d'évoquer maintenant une autre diméthylxanthine, la paraxanthine (1, 7 diméthylxanthine), que le monde végétal ne sait pas synthétiser mais que le foie humain sait fabriquer par transformation

de la caféine, grâce à une de ses enzymes, le cytochrome P450 du type 1A2 (Cyt 1A2). Ce cytochrome/cette enzyme détache de la caféine (1, 3, 7 triméthylxanthine) le radical méthyl (CH_3) greffé sur l'azote 3 de son noyau xanthine, et forme ainsi la paraxanthine (1, 7 diméthylxanthine). Nous avons montré :

- que cette transformation diffère notablement d'un individu à l'autre, selon son équipement hépatique en Cyt 1A2, qui est génétiquement conditionné ;
- que la paraxanthine est plus psychostimulante que la caféine, et surtout qu'elle est anxiolytique, alors que la caféine est anxiogène ;
- que ceux d'entre nous qui aiment le café transforment intensément et rapidement la caféine en paraxanthine, tandis que ceux qui se défient/craignent/redoutent/n'aiment pas le café ne le transforment pas aisément en paraxanthine ;
- que les souris sélectionnées comme ayant un phénotype anxieux ne manifestent pas l'appétence vive pour une boisson caféinée qu'ont celles bénéficiant d'un phénotype non anxieux.

À partir de ces constatations, nous concluons que les sujets anxieux présentent une plus faible appétence pour le café que les non anxieux. Qu'il en va de même pour les sujets ayant une faible capacité à transformer la caféine en paraxanthine. Chez eux, en effet, la caféine est anxiogène et ne se transforme pas rapidement en paraxanthine anxiolytique. L'activité du Cyt 1A2 étant inductible (c'est-à-dire qu'elle s'éveille progressivement quand elle est confrontée chroniquement à son substrat), si l'on parvient à forcer cette aversion spontanée, on peut parvenir à la tolérer, voire, après un certain temps, à apprécier le café, en quantité modérée.

Ceux qui « n'aiment pas le café » transfèrent souvent leur recherche de boissons stimulantes sur le thé. Pourtant le thé, sous le nom de *théine*, comporte de la caféine. Ce transfert n'est pourtant pas aberrant, ce n'est pas une erreur de jugement. En effet, dans le thé, la caféine est en moindre abondance que dans le café. Elle y est de plus diluée dans un plus grand volume, ce qui suscite une diurèse abondante, et facilite son élimination urinaire. En outre, on trouve dans le thé de la *théanine*. Cette substance est un dérivé de l'acide glutamique (sans aucune relation avec l'adénosine ou les méthylxanthines), qui développe des effets anxiolytiques, compensant les effets anxiogènes de la caféine.

Les intérêts pharmacothérapeutiques de la caféine, de la théophylline, de la théobromine

La *caféine* ne limite pas ses effets à une psychostimulation, à une activité psychoanaleptique, à une action anti-sommeil, quand bien même

ces propriétés participent largement à l'appétence, à l'attrait qu'elle suscite. Elle a des effets dopants, mais a néanmoins été retirée de la liste des agents interdits aux sportifs lors des compétitions par le Comité international olympique. Elle induit à un certain degré des effets analgésiques. Ceci est mis à profit au cours de la crise de migraine où, de plus, la caféine améliore la disponibilité (pharmacocinétique) de certains médicaments dérivés des alcaloïdes de l'ergot de seigle (qui viennent d'être retirés du marché). Elle a été associée à divers analgésiques, dont l'aspirine, ou le paracétamol. La caféine (comme d'autres antagonistes des récepteurs A_{2a} de l'adénosine) manifeste des effets de type anti-dépresseur, mais cette propriété peut être troublée par le développement d'effets anxiogènes, mal venus chez le patient déprimé. La caféine peut aussi, à un certain degré, améliorer les symptômes de la maladie de Parkinson (l'hypertonie, la rareté des mouvements automatiques, les tremblements). Elle est par ailleurs appréciée dans la maladie de Géli-neau, affection caractérisée par des attaques brusques et irrésistibles de sommeil. Dans l'épilepsie, l'action de la caféine est complexe. Alors qu'elle aggraverait le trouble si elle était consommée par un épileptique qui n'en consomme jamais, son administration chronique exerce au contraire, à un certain degré, des effets protecteurs. Le phénobarbital (Gardéna®) a été très employé dans l'épilepsie de type « grand mal » (avec crises tonico-cloniques) ; on l'associait alors à de la caféine pour corriger ses effets hypnotiques. Cette dernière est également utilisée chez les grands prématurés pour prévenir leurs arrêts respiratoires. Elle exerce d'autre part un effet protecteur vis-à-vis des effets inducteurs de cirrhose hépatique de l'alcool : il est donc heureux que les alcooliques soient souvent de grands buveurs de café.

La *théophylline* partage qualitativement les principaux effets de la caféine, mais avec des intensités différentes. Elle fut un temps très utilisée dans le traitement de l'asthme, avant d'être détrônée par d'autres classes de médicaments (corticoïdes et antagonistes de l'acétylcholine).

La *théobromine* partage aussi les principaux effets de la caféine, avec des intensités et des durées d'action différentes. Il lui est prêté des effets aphrodisiaques, qui en font un ingrédient commun des « préparations » vendues pour stimuler la libido

Que penser de l'allégation des propriétés antidépressives du chocolat ?

Il est souvent prêté au chocolat (le noir) des propriétés antidépressives. Cette assertion paraît exagérée, mais il existe quelques substrats qui ne l'invalident pas. Plusieurs de ses constituants activent le circuit du plaisir ;

or, être déprimé, c'est ne plus percevoir le plaisir et, cruauté suprême, c'est imaginer que plus jamais il ne sera perçu. Plusieurs constituants du chocolat peuvent susciter ce sentiment de plaisir, c'est-à-dire provoquer une libération de dopamine dans le *noyau accumbens* : le sucre, son goût (pour ceux qui en raffolent), la caféine, la théobromine, la phényléthylamine, l'anandamide, certains polyphénols et, enfin, son tryptophane (qui accroît la synthèse de la sérotonine, un médiateur qui, comme la dopamine, est au service de la régulation de l'humeur). Aucun de ces composants n'est à une concentration telle que son effet libérateur de dopamine soit suffisant pour être actif; cependant, la sommation de leurs effets peut aboutir à une libération permettant de redresser, à un certain niveau, l'humeur déprimée. En conclusion, si le chocolat n'est pas un antidépresseur, il peut néanmoins constituer une aide pour le sujet déprimé.

Les effets du café, du thé et du chocolat ne se limitent pas à ceux de leurs méthylxanthines

Nous venons de le voir avec les constituants du chocolat qui, au-delà de la théobromine, peuvent contribuer à un certain effet antidépresseur. De même, le café et le thé comportent-ils, comme le chocolat, des polyphénols; ce sont des capteurs de radicaux libres (*free radical scavengers*). L'oxygène, indispensable à la vie (respiration cellulaire), est aussi producteur de ce que l'on appelle les espèces réactives de l'oxygène; il engendre des radicaux libres, dont la grande réactivité chimique peut s'exercer sur les acides nucléiques de notre génome, participant ainsi au vieillissement cellulaire et donc au vieillissement général de l'organisme. Les polyphénols du café (tel l'acide chlorogénique, l'acide caféique) développent expérimentalement des effets de type antidépresseurs et anxiolytiques. Ils réduiraient les risques de développer un diabète « gras », dit encore « du type 2 »; ils feraient baisser la pression artérielle; ils diminueraient le taux des lipides sanguins. Ces capteurs des radicaux libres et espèces réactives de l'oxygène protègent de notre corrosion; ils jouent, d'une certaine façon, le rôle imparti au plomb dans le *minium* utilisé pour empêcher le fer de rouiller. Ils ralentiraient le développement de maladies neurodégénératives (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer). Le thé vert, par ses polyphénols, a été paré de vertus anticancéreuses.

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur »

Le café préparé « à la turque » ou « à la scandinave » comporte, comme l'huile de café qui irise la surface du liquide, deux diterpènes,

le cafestol et le kahwéol, qui accroissent significativement le taux sanguin de cholestérol ; du « mauvais cholestérol », celui qui se dépose dans la paroi des artères.

La caféine n'est pas atoxique. On le voit avec les « boissons énergisantes » qui ont été en 2011, aux USA, et sont à l'origine de 20 000 consultations dans les centres d'urgence. Ces boissons peuvent être responsables d'accidents cardio-vasculaires graves (arythmies), survenant en l'absence de prédispositions. La caféine agirait alors en augmentant la libération d'adrénaline, ainsi que l'agrégation des plaquettes ; elle diminuerait le débit sanguin coronaire alors qu'elle augmente la consommation d'oxygène par le myocarde ; elle diminuerait le taux de potassium sanguin (kaliémie ; voir *The American Journal of Cardiology*, 2014, n° 113, p. 168-172). La caféine est létale chez l'homme pour des doses de l'ordre de 10 g. De telles consommations confinent à l'anecdote...

Elle est toxique pour les insectes (mode de défense des plantes à caféine contre ces insectes). Elle tue les limaces (les jardiniers le savent, qui utilisent du marc de café pour protéger leurs salades). Les chiens peuvent être intoxiqués par le chocolat dont ils sont friands.

Revenons à l'homme pour rappeler que la caféine a des effets insomniants, anxiogènes, qu'elle suscite une dépendance psychique, est en partie contre-indiquée chez la femme enceinte. On ajoutera à ces critiques qu'elle déclenche ou aggrave le « syndrome des jambes sans repos » (mouvements incessants des jambes en période nocturne, perturbant le sommeil). Intensément consommée par les schizophrènes, peut-être pour combattre l'effet sédatif de leurs traitements, la caféine pourrait intensifier l'activité délirante. Elle devrait, chez l'hypertendu, être consommée avec modération, afin de ne pas accroître sa pression artérielle. Les effets accélérateurs du rythme cardiaque la contre-indiquent en cas de troubles du rythme (tachycardie). La caféine accroît l'élimination urinaire du calcium, ce qui serait malencontreux chez la femme ménopausée, ostéoporotique, si elle ne compensait cela par un apport important de calcium. La caféine facilite les reflux gastro-œsophagiens ; on évitera donc son usage chez les patients présentant spontanément ce trouble. Elle est irritante pour la muqueuse gastrique, il faut donc s'en abstenir en cas de gastrite ou d'ulcère gastro-duodéal. Comme elle active le péristaltisme intestinal, il est opportun de s'en abstenir à la fin des repas, en cas de « côlon irritable ». Le glaucome pourrait avoir à pâtir de la caféine...

En conclusion, sans accorder une importance excessive à toutes les réserves, précautions d'usage, mises en garde, contre-indications qui devaient être faites, notre conclusion prendra la forme d'un oxymore : la caféine et les autres méthylxanthines sont, certes, des drogues mais, manifestement, de « bonnes drogues », quoiqu'il coûte à l'auteur d'associer l'adjectif « bonnes » au mot « drogues ». Panacées ? Sûrement pas ! Aliments à activité thérapeutique, ou alicaments ? N'exagérons rien ! De « bonnes drogues » ? Eu égard à leur rapport bénéfices sur risques, très en faveur de bénéfices nombreux, variés, d'intensité significative, maintenons notre jugement de « bonnes drogues ».

Éléments bibliographiques

Jean COSTENTIN et Pierre DELAVEAU, *Café, thé, chocolat. Les bienfaits pour le cerveau et pour le corps*, Éditions Odile Jacob, 2010, 270 p.

Malika EL YACOUBI, Catherine LEDENT, Marc PARMENTIER, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « Evidence for the involvement of the adenosine A_{2A} receptor in the lowered susceptibility to pentylenetetrazol-induced seizures produced in mice by long-term treatment with caffeine », *Neuropharmacology*, juillet 2008, n° 55 (1), p. 35-40.

Malika EL YACOUBI, Catherine LEDENT, Marc PARMENTIER, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « Reduced appetite for caffeine in adenosine A_{2A} receptor knockout mice », *European Journal of Pharmacology*, 20 septembre 2005, n° 519 (3), p. 290-291.

Sandrine VAUTRIN, Yann PELLOUX, Jean COSTENTIN, « Preference for caffeine appears earlier in non-anxious than in anxious mice », *Neuroscience Letters*, 30 septembre 2005, n° 386 (2), p. 94-98.

Malika EL YACOUBI, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « Adenosine A_{2A} receptors and depression », *Neurology*, 9 décembre 2003, n° 61 (11, suppl. 6), p. 82-87.

Malika EL YACOUBI, Catherine LEDENT, Marc PARMENTIER, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « The anxiogenic-like effect of caffeine in two experimental procedures measuring anxiety in the mouse is not shared by selective A_{2A} adenosine receptor antagonists », *Psychopharmacology*, mars 2000, n° 148 (2), p. 153-163.

Malika EL YACOUBI, Catherine LEDENT, Marc PARMENTIER, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « Caffeine reduces hypnotic effects of alcohol through adenosine A_{2A} receptor blockade », *Neuropharmacology*, décembre 2003, n° 45 (7), p. 977-985.

- Malika EL YACOUBI, Catherine LEDENT, Marc PARMENTIER, Ennio ONGINI, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « In vivo labelling of the adenosine A_{2A} receptor in mouse brain using the selective antagonist [3H]SCH 58261. », *European Journal of Neuroscience*, novembre 2001, n° 14 (9), p. 1567-1570.
- Malika EL YACOUBI, Catherine LEDENT, Jean-François MÉNARD, Marc PARMENTIER, Jean COSTENTIN, Jean-Marie VAUGEOIS, « The stimulant effects of caffeine on locomotor behaviour in mice are mediated through its blockade of adenosine A_{2A} receptors », *British Journal of Pharmacology*, avril 2000, n° 129 (7), p. 1465-1473.
- Catherine LEDENT, Jean-Marie VAUGEOIS, Serge N. SCHIFFMANN, Thierry PEDRAZZINI, Malika EL YACOUBI, Jean-Jacques VANDERHAEGHEN, Jean COSTENTIN, John K. HEATH, Gilbert VASSART, Marc PARMENTIER, « Aggressiveness, hypoalgesia and high blood pressure in mice lacking the adenosine A_{2a} receptor », *Nature*, 1997, vol. 388, n° 6643, p. 674-678.

Lettres et photos du front de Champagne
HENRI SENTILHES
À SES PARENTS (1915-1916)
L’histoire d’un livre et le livre d’une histoire

par M. Henri SENTILHES, son fils

(Séance du 1^{er} février 2014)

Le titre choisi pour cette présentation est «L’histoire d’un livre, le livre d’une histoire» : nous allons en effet parler à la fois de l’origine et de l’histoire d’un livre, *Lieutenant à 19 ans dans les tranchées. Henri Sentilhes, lettres à ses parents (1915-1916)*¹, des découvertes successives auxquelles il nous a menés, comme de son contenu, c’est-à-dire de l’histoire de ce jeune homme de 19 ans qui écrivait très régulièrement du front de Champagne à ses parents au Mans. Nous évoquerons aussi les années qui ont précédé les quatorze mois passés sur le théâtre des opérations comme celles qui les ont suivis.

Je disais «nous a menés», car j’associe ici mon épouse Armelle, membre de votre Académie, archiviste paléographe (vous allez voir que ce n’est pas sans importance), qui par ses propres travaux connaissait bien l’expérience de l’édition. Ensemble, nous avons partagé toute la préparation de cet ouvrage. Enfin, bien qu’il s’agisse pour nous, la famille Sentilhes, d’une œuvre chargée d’une particulière émotion comme vous pouvez vous en douter, nous n’avons pas voulu en faire un livre familial,

1. *Lieutenant à 19 ans dans les tranchées. Henri Sentilhes, lettres à ses parents (1915-1916)*, Rouen, Éditions Point de vues/Société historique et archéologique du Maine, 2013.

chargé d'une piété filiale. C'est pourquoi, dans ce qui suit, je parlerai en général d'Henri, pour Henri Sentilhes, et peu de « mon père ».

Car ce que nous avons recherché dans cette publication, c'était de resituer le témoignage d'un jeune homme qui, après de brillantes études, se préparait à une carrière militaire, mais voulait partir sur le front le 1^{er} août 1914 bien que non intégré encore à l'École de Saint-Cyr. Les lettres qu'il adresse du front à ses parents reflètent en effet l'éducation qu'il a reçue dans ces années 1910, au lycée puis au Prytanée militaire de La Flèche. Elles doivent donc être lues, sans anachronisme, dans le contexte de ce début de xx^e siècle, où se vivaient un ordre social et un respect de ceux ayant un pouvoir de commandement, qui peuvent nous surprendre aujourd'hui.

Pourquoi et comment publier ce témoignage ?

Pourquoi avoir ajouté ce témoignage à tous ceux qui ont déjà été publiés ? D'abord, parce qu'il est peu fréquent d'avoir une série complète de lettres écrites au quotidien. Ensuite parce qu'elles sont rédigées par un officier, mais un officier du bas de la hiérarchie, donc très proche de ses hommes et qui, peut-être du fait de sa position, ne paraissait pas se soucier de la censure. Enfin, et ce dernier point distingue ce livre de beaucoup d'autres, parce que la richesse des fonds photographiques que nous avons pu rassembler, le sien comme celui de deux de ses camarades, permet au lecteur de visualiser ce qu'il évoque dans les lettres. Ce sont probablement toutes ces raisons qui expliquent que la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale lui ait attribué son label national.

Nous ne voulions pas une impression qui n'intéresse que des chercheurs et des érudits, car nous souhaitions que ce témoignage, avec ses illustrations, rencontre un large public, et notamment des jeunes d'aujourd'hui, d'où le parti pris, avec les Éditions Point de vues (Rouen), d'un format et d'une maquette résolument modernes.

Par ailleurs, ce livre devait évidemment intéresser les Sarthois, puisque les lettres étaient adressées par Henri à ses parents au Mans, 73 rue de Chanzy, dans la mesure où il a fait l'essentiel de ses études secondaires au lycée Montesquieu, et que pour préparer Saint-Cyr, il a rejoint en 1913-1914 le Prytanée militaire de La Flèche. Il devait ensuite appartenir au 117^e régiment d'infanterie basé au Mans, à la caserne Chanzy. C'est pourquoi nous tenions à nous rapprocher de la Société historique et archéologique du Maine, qui accepta d'être co-éditeur de l'ouvrage. Enfin, nous avons obtenu le soutien moral et financier de la ville du Mans et du département de la Sarthe, et plus tard de la Fondation de la Poste, ou encore celui de la Mission du centenaire.

À la différence de nombre d'autres témoignages où ne sont présentés que le texte d'une correspondance ou la mise en forme, après la guerre, par le combattant de ses notes prises au jour le jour, sans beaucoup d'informations sur son histoire personnelle, nous tenions ici à situer le plus possible ce témoignage dans la vie de cet homme : son contexte familial, son éducation, puis, après sa blessure, les longues années de traitement, enfin la suite de sa vie jusqu'au jour de son accident qui était une conséquence de sa grande infirmité. Ainsi le lecteur peut « s'approcher » de la vie d'un homme, une vie marquée par son idéal de défendre sa patrie comme par la blessure et l'infirmité qui ont brisé son projet de vie, mais aussi marquée par la volonté de passer à autre chose avec la nombreuse famille qu'il fonda après 1921 avec notre mère.

Enfin, et pour terminer sur ces choix éditoriaux, il nous est apparu nécessaire d'introduire ces textes par deux articles rédigés par des professeurs d'université, M^{me} Nadine-Josette Chaline, que je tiens à remercier pour l'encouragement décisif qu'elle exprima pour publier ces lettres, et pour son introduction qui situe ce témoignage parmi tant d'autres. Stéphane Tison nous permet quant à lui de comprendre le contexte éducatif dans lequel un jeune homme était formé en 1914. Toujours pour permettre au lecteur de bien cerner le contenu des lettres comme les photos, de nombreuses notes de bas de page et légendes de photos étaient indispensables, ainsi que plusieurs textes dont le rapprochement éclaire aussi ces lettres.

La découverte des lettres

Selon la mémoire des aînés, notre père, comme la plupart de ceux de cette génération, n'évoquait jamais ces années passées dans la « fournaise » du front, ni d'ailleurs ses séjours dans les quatorze hôpitaux qu'il fréquenta durant les quatre années qui suivirent sa blessure. Et il fallut attendre le décès de notre mère en 1963, 18 ans après celui de son mari, pour que nous découvrions un petit paquet de lettres au fond du secrétaire de la chambre de nos parents (voir cahier hors-texte, illustration n° 1). Ces lettres avaient-elles été lues même par notre mère ? Peut-être pas. Ce n'est que beaucoup plus tard, près de 20 ans après sa disparition, qu'un frère aîné fit une première transcription manuscrite de ces lettres, qu'il nous remit à chacun. Jusqu'à ce moment, pour ma part, je m'interrogeais :

– Qui avait été ce père que je n'avais pas connu, puisque, onzième enfant, je suis né en 1946, cinq mois après sa mort accidentelle, à un moment où il parut alors naturel de me prénommer comme lui ?

Sans insister sur ce point, c'est donc à plus de 40 ans que je pus mettre des traits vivants sur mon père, ou plus exactement sur le jeune homme qu'il avait été, alors que jusqu'à ce moment, il était demeuré pour moi une idée abstraite car ni mes frères ou sœurs aînés ni ma mère ne m'en avaient jamais réellement parlé. C'est ainsi que me sont apparus les traits d'une personne : ceux d'un jeune homme, vivant et entreprenant, exigeant, ayant une forte capacité d'analyse, au style libre, ironique, souvent moqueur, précis dans ses descriptions et explications, ayant une volonté de vérité avec ses parents, parents qu'il ne devait pas rassurer vraiment tant il était réaliste dans les récits qu'il leur envoyait.

Quelle fut la jeunesse d'Henri ?

Henri était le fils d'un inspecteur des contributions directes, Louis Sentilhes, muté de ville en ville, et depuis 1907, affecté au Mans. Son épouse, Berthe, ne travaillait pas. Henri était l'aîné, il avait quatre ans de plus que le siècle comme on disait à l'époque (né fin 1895). Une photo le montre avec sa sœur Germaine de deux ans sa cadette ; une autre petite sœur naîtra en 1910.

Un élève brillant, toujours premier, qui collectionnait les prix d'excellence au lycée du Mans. Sur une photo de sa classe de mathématiques élémentaires, on ne dénombre que six élèves en ne comptant ni le professeur ni l'appariteur. Certains rêveraient aujourd'hui à des classes aussi peu surchargées ! À la fin de sa première, il était allé perfectionner son allemand en Forêt-Noire. Logé chez une famille de militaires, il partagea leur vie, et il y fut très probablement accueilli comme un fils. Qui sait si, deux à trois ans plus tard, ceux-là ne se trouveront pas dans les tranchées d'en face ? Il les appellera alors, comme tous ses camarades, des « Boches ». Il y a loin entre les décisions des gouvernants des États et la fraternité entre les personnes !

En 1913-1914, il entra au Prytanée militaire de La Flèche, dans la Sarthe encore, pour préparer le concours d'entrée à Saint-Cyr. Toujours premier, il fut reçu à l'écrit en juillet 1914 et prépara les épreuves orales. Au Prytanée, établissement militaire, comme déjà au Lycée, il reçut une éducation rigoureuse, ainsi que nous le montre Stéphane Tison. Les « fondamentaux » y étaient inculqués : le sens du devoir, le respect de l'ordre donné et de l'autorité, le culte des anciens qui ont donné leur vie pour le pays, un sens du groupe et donc de la camaraderie, et la maîtrise de la langue française, une manière de défendre la patrie. À ces valeurs, Henri ajoutait une qualité propre, celle d'une grande exigence intérieure.

La maîtrise de l'expression écrite

Dans sa correspondance à ses parents, en dépit des conditions difficiles pour écrire, ses lettres sont claires, précises, concises. Une écriture régulière, sans rature, et sans faute, naturellement. Il est amusant de rapporter ici ce qu'il écrira 30 ans plus tard à son fils Paul, âgé de onze ans :

Le style de ta lettre manque souvent de clarté et passe d'un sujet à l'autre trop rapidement pour que tu puisses bien nous expliquer ce que tu nous racontes. [...] Tâche donc d'écrire moins rapidement, de réfléchir un peu plus avant d'écrire sur ce que tu veux raconter et sur la tournure de phrase qui sera la plus claire.

De l'été 1914 à son arrivée sur le front

En juillet 1914, il apprit comme 785 autres candidats son admissibilité à Saint-Cyr. Mais du fait de la déclaration de guerre, le 2 août, les épreuves orales ne furent pas organisées, le concours fut arrêté, l'Armée ayant évidemment d'autres priorités que l'avenir de ces jeunes candidats. Mais pour Henri comme pour ses camarades, il était hors de question d'attendre alors que tous les hommes étaient mobilisés. Il se rendit donc à la mairie du Mans le 11 août pour y signer, avec l'accord de ses parents, un engagement de huit ans comme simple soldat.

En octobre, l'Armée se ravisa et faisant face à la perte de tant d'officiers en août et septembre, elle convoqua les admissibles au concours pour les former en trois mois, avant de les envoyer sur le front avec le grade de sous-lieutenant « à titre temporaire ». Cette promotion de Saint-Cyriens, très particulière, sera baptisée en décembre 1914 « Promotion de la Grande Revanche ». Pour Henri, cette formation se déroula du 30 octobre 1914 au 15 janvier 1915, au Mans d'abord, puis pour un complément de formation au tir, au camp de la Valbonne dans l'Ain.

*

Concernant le jour de son départ au front, le 13 février 1915, nous avons la chance de disposer d'une photo (voir cahier hors-texte, illustration n° 2), où on le voit debout sur le marchepied du wagon ; il est 10 h 10 en gare du Mans. La photo est centrée sur le commandant Détrie qui regagnait le front après avoir soigné une blessure. Ce jour-là, Henri laissa des parents endeuillés, qui avaient perdu leurs deux filles, la dernière en décembre 1914. Il leur écrira, peut-être pour cette raison, des lettres tous les jours ou presque, parfois deux par jour, des cartes

postales offertes par l'Armée, des cartes-lettres de papier cachetées par une bande détachable sur trois côtés, d'autres papiers de toutes sortes ; des lettres longues de 8 feuillets, d'autres très courtes de 15 mots (voir cahier hors-texte, illustrations n^{os} 1 et 3).

Elles ont reçu un tampon au départ, et un autre à l'arrivée : les vaguemestres et la Poste faisaient bien leur travail : le courrier mettait deux jours en moyenne pour aller des tranchées au Mans, de quoi inspirer aujourd'hui notre entreprise nationale ! Henri combattit alors de février 1915 à avril 1916 sur le front de Champagne, une région qui n'était pas des plus sympathiques. La longueur de ce front représentait près de 25 km d'Ouest en Est, entre Reims et Verdun. Il livra d'abord bataille dans le secteur de Perthes-lès-Hurlus, puis dans celui d'Aubérive, où il participa à la deuxième bataille de Champagne, enfin dans celui de la Main de Massiges, connu de bien des poilus. Ses lettres abordèrent des thématiques très variées au fil des mois, comme si Henri cherchait à ce que ses parents puissent se représenter le plus clairement possible le mode de vie des hommes dans les tranchées, ce qu'il renforça encore par ses photos qu'il leur envoya à partir du mois de juin 1915.

Dès le premier jour, Henri jouit du statut d'officier

Henri partit sur le front avec le statut d'officier, un jeune officier du bas de l'échelle sans doute, sous-lieutenant, mais un officier cependant. Les sous-lieutenants et les lieutenants vivaient avec leurs hommes (voir cahier hors-texte, illustrations n^{os} 4 et 5). Lors des attaques, ils étaient les premiers à sortir pour les entraîner, ce qui explique que la mortalité dans ce groupe ait été supérieure à celle des hommes du rang, surtout chez les fantassins.

Mais un officier jouissait d'un statut qui le distinguait, comme le montre Nicolas Mariot dans son ouvrage *Tous unis dans la tranchée ?*² Le grade procurait des avantages matériels d'autant plus grands qu'il était élevé : repos, repas et toilettes se faisaient à l'écart. S'il n'y avait qu'un abri, ou qu'un seul lit, il était réservé pour l'officier. Si, dans une nouvelle tranchée, il n'y avait pas d'abri pour lui, la priorité était d'en construire un. Leur propre popote était à l'époque à la charge des officiers, d'où l'importance accordée dans leurs courriers aux colis de nourriture et aux achats. De même, l'équipement et l'uniforme d'officier étaient aussi à leur charge : ils percevaient pour cela une indemnité d'habillement. La solde d'un jeune officier était considérablement plus

2. Nicolas Mariot, *Tous unis dans la tranchée ? 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple*, Paris, Éditions du Seuil, 2013, coll. «L'univers historique».

élevée que celle de l'homme du rang, dans un rapport de 1 à 150 ! Les officiers partageaient une vie sociale entre personnes plus cultivées : ils se recevaient au sein d'un même bataillon, et cherchaient à se préserver du temps pour écrire ou lire dans leurs abris. Sur le plan matériel encore, il leur était attaché le service d'un ordonnance qui leur était généralement dévoué. Enfin, leur rôle était d'ordonner, pas seulement pour les attaques, mais au quotidien, pour les multiples corvées à exécuter et à surveiller. Les officiers de grade plus élevé, eux, commandaient « de l'arrière » et ignoraient souvent la réalité des tranchées de première ligne.

À la découverte de quelques-unes des lettres

Le baptême du feu eut lieu quelque huit jours après son arrivée en Champagne :

Mercredi 24 février.

Me voilà sain et sauf après 3 jours de combat en 1^{re} ligne, dont une attaque où j'en ai vu de toutes les couleurs et que je vous raconterai demain en détail.

[...] C'est éclaboussé de sang [...] dans des boyaux où l'on marchait sur les cadavres que nous avons passé ces jours horribles.

Le lendemain, il écrit (2^e lettre) :

Jeudi 25 février 1915.

Mes chers parents,

Maintenant que je suis un peu moins abruti et éreinté et que je recommence à entendre comme les autres (car le vacarme continuel des obus et de la fusillade nous avait tous rendus plus ou moins sourds), je vais vous raconter mon baptême du feu qui, aux dires de tous, peut fameusement compter ; c'est à se demander comment on peut sortir indemne d'un tel lieu de carnage. Il est en effet impossible de s'imaginer même d'une façon approchante quelle épreuve représente ces deux jours de combat que nous avons livrés. On sort de là tellement déprimé, tellement à bout, que les hommes étaient obligés de s'arrêter tous les km pour poser leurs sacs. Une attaque vous consume et vous donne une fièvre telle qu'on voit certains hommes boire l'eau qui se trouve dans les flaques des tranchées, infectée par la boue et les cadavres. Nous avions tous de vraies figures de revenants, couverts d'une croûte de boue et, en effet, nous pouvions dire que nous revenions de loin !

Nous voici donc engagés à la queue leu leu dans la boue où l'on enfonce jusqu'au-dessus du pied et même quelquefois jusqu'au-dessus du genou, nous aidant des coudes, de tout, pour nous retirer de cette glu.

Alors, commencèrent les horribles visions des boyaux. Ce n'est pas seulement la fusillade et le bombardement qui rendent si pénible le séjour dans les tranchées de 1^{re} et de 2^e lignes, mais aussi la boue (dont on est imprégné des pieds à la tête et dont on ne peut se défaire) et... les cadavres qui encombrant les boyaux.

Puis les cadavres se multiplièrent, quelques-uns se trouvant encore dans la position recroquevillée dans laquelle on se met pour se faire tout petit et éviter les obus. Il fallait les enjamber et même des glissades pouvaient vous forcer à les embrasser.

[...] Vous voyez que ce boyau, puisque la 1^{re} ligne seule avait été prise et que la grande tranchée était encore aux Boches, représentait une position avancée capitale mais très difficile à défendre, puisqu'il pouvait être pris d'enfilade par les Boches. C'est là que je me suis trouvé pendant l'après-midi de la 1^{re} journée, la nuit et matinée du lendemain. Tout d'abord, nous avons essayé d'avancer par le boyau jusqu'aux Boches et d'amener une mitrailleuse au bout pour prendre leur tranchée d'enfilade. Mais la mitrailleuse arriva trop tard, juste quand les Boches, contre-attaquant avec des grenades à main, réduisirent en bouillie tous ceux qui étaient au bout et nous forçant à nous retrancher aux deux tiers du boyau. L'attitude des hommes fut alors admirable : pas question d'abandonner le boyau où on ne pouvait tirer ; à un coude, où 4 à 5 tireurs pouvaient s'installer, on s'organisa, les uns tirant sans discontinuer pendant que les autres nettoyaient les fusils, passaient les cartouches, approvisionnaient. Finalement les Boches n'osèrent plus avancer et nous gardâmes le boyau. Mais quel carnage il y eut à l'extrémité de ce boyau où on était à 20 mètres des Boches qui tiraient presque à bout portant ! Je me demande moi-même comment je n'ai rien eu. Il fallait que je sois protégé par une volonté supérieure.

Dans ce boyau, à certains endroits, le parapet n'existait plus, tous ceux qui passaient dans la trouée étaient tirés, et cependant il fallait y passer pour surveiller la défense de l'extrémité ; enfin, au moment de la contre-attaque boche, des hommes tombaient comme des mouches autour de moi, tous frappés à la tête, quelquefois à 10 cm de la mienne, avec des balles explosibles. Puis, toute la nuit dans ce boyau encombré de cadavres dont quelques-uns étaient décapités par les bombes, il fallait quand même circuler ; le lendemain matin, je l'ai échappé belle encore, quand (en faisant organiser l'extrémité du boyau dans lequel on nous tirait de tous les côtés), un homme à quelques centimètres de moi tombe frappé d'une balle à la tête ; je me jette par terre, une balle explosible

entrée par le dessous de mon sac fait tout sauter à l'intérieur et ressort par le côté ; si je n'avais pas eu mon sac, j'étais fichu ; je reçus un tel choc que je me croyais blessé.

Dans l'après-midi du second jour, je pris le commandement de la 3^e Cie... Là j'ai passé une nuit aussi bien atroce, obligé de faire exécuter des travaux par des hommes exténués qui ne voulaient rien entendre, de surveiller les veilleurs qui s'endormaient à chaque instant ; et avec cela, un froid aux pieds intense dans la boue glacée... Heureusement que le lendemain matin nous étions relevés.

Mais, je le répète, ce qui m'a fait la plus vilaine impression, ce n'est pas tant la fusillade et la canonnade, mais ces boyaux et cette plaine remplis de cadavres, spectacle d'ailleurs nouveau pour beaucoup d'anciens qui n'en avaient jamais tant vu.

Il mettait en cause des attaques trop souvent inutiles :

1^{er} mars, lundi 1915.

Mes chers parents,

Le 4^e Corps s'use singulièrement et les hommes finissent par être dégoûtés d'aller chaque fois au feu pour des attaques sanglantes, d'où on revient 1 sur 2.

5 mars 1915

Mes chers parents,

Voilà ce qui s'est passé : dans ce secteur, il y avait un bois à enlever ; le 117^e avait pris la lisière sud, restait à enlever la lisière nord ; pendant 8 jours, des régiments se firent décimer d'une manière effrayante sans pouvoir avancer d'un pouce ; finalement, on rappelle quelques C^{ies} du 117^e (dont la mienne, en 1^{re} ligne).

Le C^{dt}, il nous l'a avoué après, était sûr de l'échec. C'était aller à la mort que de sortir, mais c'était l'ordre... Donc, je reçois l'ordre d'attaque à 1 h de l'après-midi. Je donne le signal, personne ne sort ; tous les hommes, qui d'ailleurs étaient éreintés par des attaques trop répétées, restent terrés dans leurs trous malgré tous mes efforts (j'étais d'ailleurs mal secondé par mes chefs de Section) ; finalement, je pars seul en avant à la baïonnette avec 3 ou 4 hommes. Arrivé malgré les balles (c'est alors que je reçus une balle dans le képi) à 20 m des Boches, n'étant suivi que d'1 homme, je me terre dans un trou de marmite, puis peu à peu en rampant dans la boue, de trous de marmite en trous, je regagne la tranchée. Là, je trouve un mot du C^{dt} me disant que ma conduite avait été admirable (il n'avait jamais espéré que les hommes sortiraient).

On prend la mesure ici de la légèreté avec laquelle on envoyait les hommes au feu de l'ennemi ! Mais se manifeste également le besoin de se ressourcer, dans une période un peu plus calme...

Le 26 mars 1915.

Mes chers parents,

Il fait un temps magnifique aujourd'hui, et on peut se promener dans les boyaux comme sur un boulevard en se chauffant au soleil. On commence à s'organiser ici pour la popote, pour avoir un menu varié et abondant. Je vous écris du poste du capitaine, à une vraie table.

On manque de lecture ici. J'espère qu'on va pouvoir se faire venir les journaux. Vous ne savez pas à quoi je pensais ce matin en me promenant dans ces confortables boyaux ? Qu'il ferait bon de pouvoir lire quelque belle poésie, quelque beau morceau de littérature... Aussi, si vous trouviez au Mans quelque édition de poche des œuvres de Verlaine, ou bien de La Légende des Siècles de V. Hugo, ou des Feuilles d'automne, ou bien Les Nuits d'Alfred de Musset, ou bien aussi les œuvres de Baudelaire, [...] vous me feriez bien plaisir en joignant quelques-uns de ces petits volumes à vos envois. Vous voyez qu'à force de pouvoir se procurer du confortable dans les tranchées, on finit par devenir dilettante et désirer le nec plus ultra...

Une autre lettre témoigne de l'exécution d'un fusillé pour l'exemple. Si ce qui suit a souvent été raconté après la guerre, il est rare de le voir relaté l'après-midi même dans une lettre expédiée par le courrier ordinaire :

Mercredi, le 31 mars 1915.

Mes chers parents,

Cette nuit par ex., il nous est arrivé une mauvaise aventure : on m'a fait lever à 1 h du matin pour me communiquer des ordres au sujet d'une parade d'exécution qui a eu lieu ce matin à grand fracas : c'était un mutilé volontaire qui, condamné à mort, fut exécuté devant le front des troupes. C'était la première fois que j'assistais à pareil spectacle, mais c'était bien pénible. L'homme est descendu pour être amené au pied du poteau et il se lamentait comme un enfant, jusqu'à ce que le feu du peloton l'ait abattu par terre ; nous avons défilé ensuite devant son cadavre...

Un autre jour, Henri fait la connaissance de celui qui va devenir un très bon camarade dans les tranchées :

Samedi, le 3 avril 1915.

Mes chers parents,

Je viens de voir pendant 5 minutes le nouveau S/Lt que nous touchons à la C^e. C'est un sous-officier de cavalerie qui passe comme sous-Lt dans l'infanterie. Je reste donc le plus ancien à la C^e après le capitaine, ce qui n'a d'ailleurs que des avantages assez médiocres. Enfin, j'espère que ce nouveau collègue n'a pas trop l'esprit sous-off, surtout du sous-off de cavalerie !

L'estime que se portaient les différentes armes dans l'Armée, vous le constatez, avait ses limites ! Un autre courrier évoque le train de vie de certains officiers supérieurs, vivant à l'arrière :

Le 16 février 1915, mardi gras !

Mes chers parents,

Hier, j'ai déjeuné chez le colonel et dîné chez le commandant Martin et ces deux repas n'avaient rien à envier à ceux des invitations à déjeuner du Mans. Ainsi, au dîner du commandant, nous avons soupe aux choux, sardines et beurre, saucisson et veau froid avec cornichons, filet de bœuf, petits pois, rognons et champignons, pruneaux fourrés et poires, gâteau de Tours (au chocolat), vins blanc, gris, rouge, champagne et liqueur. Vous voyez qu'il n'y manquait rien, pas même la qualité puisque le cuisinier est un ancien restaurateur.

L'état d'esprit de «Ceux de l'arrière» est très mal vécu par les poilus :

Le 11 juin 1915.

Mes chers parents,

Béguery est revenu de son voyage à Paris complètement dégoûté de la moralité des gens de l'arrière. Il est vrai qu'il y règne là-bas une insouciance de toutes les opérations militaires : « – Dans les tranchées ? Mais jamais nos poilus n'ont été plus heureux... Aux combats d'Arras ? Mais c'est de la plaisanterie ; il n'y a presque pas de morts... » Voilà paraît-il ce qu'on entend à l'arrière et on envisage avec calme une campagne d'hiver.

Entre les attaques, les hommes composaient avec l'ennui :

Le 10 juin 1915.

Mes chers parents,

Ici on s'embête plus que jamais... Il fait une chaleur torride au milieu du jour. Cette vie est tout à fait abrutissante ; depuis près de 9 mois que je ne me suis livré à aucun travail intellectuel, le niveau baisse, baisse...

Je crois que si cette guerre finit jamais, il me faudra plusieurs mois pour redevenir comme tout le monde... et je crois que je ne suis pas le seul.

Une carte rare du secteur où se trouvait le régiment d'Henri nous montre à la fois les tranchées allemandes au nord, auxquelles font face les tranchées françaises (voir cahier hors-texte, illustration n° 6). Rare, car l'État-major ne prenait pas, pour des raisons évidentes, le risque de laisser dans les mains des officiers sur le terrain un plan de leurs propres tranchées et abris. On voit d'abord que dans la première ligne française, il ne figure aucun abri à la différence de la tranchée de seconde ligne. Quand les hommes y passaient 4 ou 5 jours, ils devaient la nuit se tenir et s'assoupir debout adossés à la paroi nord de la tranchée, quand ils ne devaient pas assurer la veille. On remarque ensuite le nom des tranchées et des boyaux auxquels, très naturellement, les hommes donnent des noms de leur région d'origine : centre du Mans, centre d'Alençon, boyau de Laval pour ces régiments originaires du Maine. Cette carte est même assez précise pour montrer où sont les postes de commandement des compagnies et l'emplacement des mitrailleuses françaises.

La pesanteur du commandement se ressentait dans les périodes dites de repos. Il a souvent été rapporté que les officiers supérieurs voulaient « reprendre en main » leurs troupes lorsqu'elles regagnaient les villages de repos à l'arrière :

Le 19 juillet 1915.

Mes chers parents,

Nous voilà de nouveau en 1^{re} ligne où, ce qui ne vous étonnera pas, nous avons beaucoup plus de loisirs qu'au repos à C. Si je vous racontais en effet en détail notre emploi du temps à C., vous verriez à quel point un commandant aussi méticuleux sur le front qu'à la caserne peut embêter de malheureux poilus. Ainsi le 1^{er} jour, à peine arrivés, alors qu'on avait à peine eu le temps d'organiser le cantonnement, revue du cantonnement par le Colonel C^{dt} la Brigade, qui ne trouvant pas tout très propre, prescrit deux revues pour le lendemain ! Le lendemain, 14 juillet, il faut se lever à 5 h du matin pour faire une marche jusqu'à 10 h ! Le 15 juillet, la C^{ie} étant de jour au cantonnement, il faut se lever de bonne heure pour voir si tout est propre et... impossible de quitter le cantonnement. Le 16, exercice à 7 h du matin ; enfin, le 17, grande revue du Général à 7 h du matin, revue pour laquelle il faut se lever à 5 heures !

Il voulait entraîner ses parents à la lecture de lettres codées :

Le 8 août 1915.

*Mes chers parents,
La censure militaire va être développée et je vais être obligé d'expédier
mes lettres ouvertes.*

La lettre codée du 23 septembre est écrite une douzaine de jours après le retour d'Henri de sa première permission. C'est la seconde du genre. Ses parents n'avaient pas vu dans la première qu'il leur avait envoyée un message codé. Ici, il réitère l'exercice. En tête, il ajoute « *en campagne* », et dans le texte, mon épouse (avec le regard averti de l'archiviste paléographe) repéra lors d'une relecture attentive la présence de points sous certaines lettres. Si l'on rassemble ces caractères « souscrits », apparaît alors le message : « *Nous avons changé de bivouac.* » Ce code n'avait pas pour but de tromper la censure sur le front qui ne semblait pas inquiéter Henri, mais il expliquait ailleurs qu'au cas où il serait fait prisonnier, il l'utiliserait pour passer des messages à ses parents. Notez que la lettre se termine par : « *Priez bien pour la France et pour la Victoire lorsque vous recevrez cette lettre. De grandes choses se préparent...* »

Les hommes se préparaient alors à la deuxième attaque sur le front de Champagne des 25 septembre et 6 octobre 1915. Nous sommes en effet à la veille de la « seconde bataille de Champagne ». Joffre, qui l'avait planifiée depuis près de trois mois, lança ses troupes sur ce front principal pour tenter la « percée ». Malheureusement, elles ne purent s'emparer que de la première ligne allemande et ne parvinrent pas à gagner leur seconde ligne. Les Allemands eurent, dans les jours suivants, le temps de reconcentrer leurs troupes et leurs mitrailleuses dans cette tranchée devenue de première ligne. Restait-il un espoir de rompre cette dernière ligne de tranchée et de retrouver le terrain en rase campagne dont rêvait l'État-Major ? Relancer l'attaque était quasiment désespéré. C'était en tout cas la conviction qu'Henri éprouvait et qu'il communiqua à ses parents le 28 ou 30 septembre. Pourtant, le 5 octobre, survint l'ordre de repartir à l'attaque de la tranchée ennemie le lendemain. Henri écrit la veille de cette attaque :

Le 5 octobre 1915.

*Mes chers parents,
Demain ce sera pour nous le dénouement du grand drame auquel nous
participons depuis le 25 ; nous irons à l'attaque de cette deuxième ligne
à laquelle les Boches se sont cramponnés et j'espère qu'ils f... le camp
définitivement. J'espère aussi (pourquoi pas ?), que je m'en tirerai aussi
heureusement qu'à l'attaque de Perthes.*

C'est dans ces moments d'attente du grand combat, dans le fracas de la canonnade que l'on se replonge avec le plus de délices dans les souvenirs des beaux jours passés. Je vis presque continuellement en pensée avec vous au Mans. Qui sait ? Peut-être serais-je bientôt avec une petite blessure auprès de vous. Cette évacuation, désirée souvent dans cet enfer, je ne la souhaite cependant pas : on a besoin de nous en ce moment. Plus nous durerons sur le front, plus nous rendrons service au pays.

Et quelques jours plus tard, il énumère les dommages :

Le 16 octobre 1915.

Mes chers parents,

Je vais commencer maintenant à vous raconter notre vie depuis 15 jours. Tout d'abord je vais vous dire les pertes du régiment qui ont été énormes en hommes et en cadres. Pour les officiers, il y en a plus de 30 par terre (dont 12 tués, 8 très grièvement blessés et peut-être déjà morts), alors que nous étions plus de 45. Il ne reste maintenant que juste le nombre nécessaire pour qu'il y ait 1 officier par C^e, ce qui fait donc 15 S/L^{ts}, capitaines et commandants !

Après ces combats, malgré le « cafard monstre » qui l'habite, et donc en parfaite connaissance de cause, il répond à son père qui lui suggérait de demander à son nouveau général, un ami de son oncle, des affectations moins exposées :

Le 24 novembre 1915.

Mes chers parents,

[...]

P.-S. Je relis la liste que papa me dressait des postes à demander au général Putz. Il n'y en a aucun que je demanderai jamais, car ce sont tous des postes d'embuscade. Étant donné que nous sommes au poste le plus périlleux de l'armée française et que l'on a besoin d'hommes pour ces postes, nous sommes unanimes (tout au moins au 1^{er} B^{on}) pour considérer que ce serait une lâcheté et une embuscade que de quitter un tel commandement pour quelque chose de moins dangereux.

Outre le sens du devoir, celui du commandement s'exprimait aussi dans les lettres d'Henri. Quelques jours avant, le 27 octobre, il disait à ses parents :

Je vous garantis que maintenant, avec l'expérience que j'ai acquise, je peux déclarer une chose, c'est qu'on a les hommes que l'on veut ; il

suffit de savoir les prendre, d'exiger d'eux assez de discipline et aussi de s'en faire aimer et surtout de leur donner l'exemple du courage et de l'audace...

Le jeune officier qui écrit ces lignes n'avait pas encore ses vingt ans. Et pourtant, Henri avait déjà bien intégré toute la dimension de la mission qui était sienne, malgré l'omniprésence de la mort :

Le 18 janvier 1916.

Je l'ai échappé belle d'ailleurs encore une fois. J'étais dans le boyau au moment d'une alerte ; un obus éclate brusquement contre le boyau, me jette à terre ainsi que mon ordonnance, envoie mon casque à dix mètres, me recouvre presque entièrement de terre et tue un homme qui était contre moi d'un éclat dans le ventre. Enfin vous voyez qu'on en revient toujours...

Après la censure appliquée aux lettres, s'ajouta l'interdiction de photographier :

Le 21 mars 1916.

*Mes chers parents,
On vient aussi de nous interdire absolument de prendre et d'envoyer des photos ; aussi, après le paquet recommandé que je vous fais parvenir, vous n'en recevrez plus.*

Nous avons donc la chance de disposer des photos prises dans la « fenêtre » de temps où elles étaient encore autorisées.

18 avril 1916 : la blessure

Le 18 avril, Henri avait ramené sa compagnie des premières lignes à Courtemont, le village de l'arrière, pour un repos de 3 ou 4 jours. En début d'après-midi, il entraîna ses hommes au lancer de grenade. L'un d'eux en laissa tomber une dégoupillée au milieu du groupe, sur laquelle Henri se jeta pour la relancer au loin. Une fraction de seconde trop tard, car un éclat pénétra dans sa tête par la tempe gauche. Il fut évacué dans le coma vers l'hôpital de campagne de Braux-Sainte-Cohière, à 8 km en arrière. Une première trépanation permit d'évacuer le caillot de sang, sans parvenir à retirer l'éclat. Son extraction ne se fit qu'à Paris, deux à trois mois plus tard : deuxième trépanation, l'éclat avait migré dans la région occipitale. Il se réveilla aveugle, et ne récupérera finalement que deux dixièmes dans un champ de vision très réduit. Sa convalescence,

ponctuée de complications, le mobilisa durant près de quatre ans dans les hôpitaux. Du fait de sa vision très diminuée, il ne pouvait plus lui être confié que des tâches de second ordre, et il sut alors que la belle carrière militaire qu'il aurait souhaité parcourir lui était interdite. Sa blessure ne fut pas qualifiée de « blessure de guerre », car il n'était pas ce jour-là dans les tranchées, mais de blessure en service commandé comme s'il avait été au Mans ! Il n'eut pas la fierté d'avoir été blessé sur front. Son honneur en fut sans doute meurtri.

Mariage, vie de famille jusqu'au décès accidentel

Six mois après sa sortie de l'hôpital, Henri épousa Marguerite Fauvel dans un petit village de l'Orne. La vie reprit son cours, et avec la confiance qu'après tant d'épreuves il fallait placer dans l'avenir, les naissances succédèrent aux naissances. Nos parents voulaient une famille nombreuse, ouverte, où selon nos aînés, il ne fut jamais question ni de la fournaise des tranchées, ni des dures années qui suivirent la blessure. En 1933, l'Armée chercha à se dégager de la charge des grands mutilés dans ses rangs. Henri dut la quitter, sûrement à regret, et il retrouva un emploi auprès d'un laboratoire de pharmacie. Dix enfants sont nés jusqu'à ce jour d'octobre 1945 où Henri fut accidenté dans le cadre de son travail : l'infirmité visuelle l'empêcha de voir la camionnette qui le faucha. Notre mère fut donc obligée de faire face à l'éducation de ses dix enfants et d'accueillir le onzième cinq mois après le décès de son mari.

Le livre et ses illustrations

Une des particularités de ce livre, comme nous l'avons vu, est la richesse de son illustration, avec des photos dont pour l'essentiel Henri était lui-même l'auteur, ou qui furent prises par deux de ses camarades ayant combattu dans la compagnie qu'il commandait. Ainsi, a-t-il été possible de rapprocher les photos des lettres comme Henri cherchait lui-même à le faire pour que ses parents se représentent le mieux possible quelle était sa vie sur le front.

Et c'est grâce à un étonnant réseau de relations entre personnes qui se passionnent pour la Grande Guerre qu'un Manceau nous a contactés pour nous proposer les photos de Maurice Normand, son arrière-grand-père, dans l'ensemble des photos magnifiques. Maurice était un homme du rang dans la même 3^e compagnie de ce 117^e régiment d'infanterie. On retrouve d'ailleurs dans l'album d'Henri plusieurs doubles des clichés pris par lui. Puis, après de longues recherches qui faillirent ne déboucher sur aucune piste intéressante, un appel téléphonique après

plusieurs dizaines d'autres nous a conduits à entrer en contact avec le fils de Pierre Béguey, ce camarade également sous-lieutenant qu'Henri évoqua près de soixante fois dans ses lettres. Dans cette famille, nous avons retrouvé l'album de photos réalisé par leur père. Il contient, parmi quelque 250 photos, de nombreux clichés où apparaît Henri Sentilhes. Enfin, au cours d'un ultime travail chez l'éditeur, avec Stéphane Rioland, nous nous étonnions d'une photo où l'on voit les hommes baïonnette au canon, sur le point de sortir de la tranchée. Il était peu vraisemblable, dans un moment aussi terrible où personne ne sait s'il vivra quelques instants après, que Pierre Béguey ait pu sortir son appareil photographique pour saisir l'instant. Très vite, nous est revenue en mémoire une phrase adressée par Henri à ses parents : « *La n° 5 est une photo un peu mal prise, nous avons voulu figurer le départ pour l'attaque "à la baïonnette" hors d'une tranchée...* », leur avait-il écrit le 18 juin. Il apparut alors clairement que nous avons retrouvé dans cet album des Béguey le double d'une photo prise par Henri lui-même, et commentée comme toutes celles qu'il avait envoyées à ses parents de juin à septembre. Ces photos de la première période étaient en effet restées introuvables dans les archives de la famille Sentilhes.

Alors commença un examen attentif de toutes les photos de l'album de Pierre Béguey, pour y rechercher d'autres copies des photos prises par Henri et commentées lors de ses envois à ses parents ; c'est ainsi que plus de cinquante photos de cet album ont retrouvé leur légende, écrite par Henri dans ses lettres. Les hommes se prêtaient volontiers leurs photos, demandaient à leurs parents de leur renvoyer plusieurs tirages sur papier à partager avec ceux qui avaient vécu les mêmes moments. C'est un témoignage complémentaire de la camaraderie qui régnait entre les poilus. Nous pourrions produire à titre d'exemples complémentaires plusieurs photos. L'une représente des visages souriants dans une tranchée, une deuxième « l'oasis », une autre une revue des armes (voir cahier hors-texte, illustration n° 7), à rapprocher des commentaires réunis dans une lettre :

Le 18 juin 1915.

Mes chers parents,

La n° 1 représente quelques poilus de notre Cie photographiés dans la tranchée de 2^e ligne (qui est à 40 m de la 1^{re} ligne) ; les fils téléphoniques (car il y a le téléphone partout) barrant certains visages ; cette tranchée a une banquette de tir soutenue par des claies, mais pas encore de créneaux. Il y a quelques petits arbres tout le long, ce qui lui donne un aspect spécial.

La n° 2 est celle qui représente une scène caractéristique de la vie de tranchée : elle a été prise « à l'oasis », bois de sapins où sont les bivouacs

des C^{ies} « en 2^e ligne ». C'est là que sont les cuisines des C^{ies} en 1^{re} ligne. La photo représente justement une corvée partant pour porter la soupe en 1^{re} ligne (dans les marmites de gauche), le « pinard » dans un seau à droite (le pinard, c'est le vin, tout comme le jus, c'est le café : rien de plus sacré que le pinard ; pour un quart de pinard un poilu irait jusqu'au bout du monde). L'un des poilus a même des boules de pain dans le dos. N^o 3, c'est au cantonnement à Courmelois, la revue d'armes passée par le chef armurier dans une section (à la gauche de l'armurier en veste blanche se trouve le caporal fourrier avec un bouc blanc, un professeur de Granville, Thuau qui s'est engagé à près de 50 ans).

Transformation du style des lettres après la deuxième permission d'Henri

Pour terminer, il faut revenir au témoignage écrit d'Henri. Une lecture attentive de l'ensemble des lettres fait apparaître un changement de ton dans celles qui sont envoyées après le 2 janvier 1916, c'est-à-dire au lendemain du retour d'Henri de sa deuxième permission auprès de ses parents : elles sont plus brèves, moins descriptives, comportent moins de détails sur la dureté des combats, elles marquent aussi plus de lassitude. Comment expliquer ce changement ? Sans être sûr de l'hypothèse que je vais développer, j'avance une explication. De nombreux écrits portent sur le fossé qui s'est creusé durant ces années de guerre entre l'état d'esprit de ceux de l'arrière (la vie y continuait malgré l'absence de la plupart des hommes jeunes) et de ceux sur le front. Que pouvaient-ils vraiment partager ? Ceux de l'arrière, soumis aux slogans de la propagande, pouvaient penser que sur le front, les jeunes soldats faisaient preuve de courage, de patriotisme, de vaillance et qu'ils étaient portés par une camaraderie virile... Ce n'était pas entièrement faux, mais quelle était la réalité quotidienne ? Alors pour le permissionnaire, plutôt que de chercher à rectifier ces idées toutes faites, ne valait-il pas mieux passer ces quelques heures si précieuses dans la joie de se retrouver en famille et dans la normalité du monde ? Entre Henri et ses deux parents, comment s'était déroulée cette permission de décembre 1915 ? Une lettre d'un autre poilu exprime de façon poignante le fossé dont nous parlons (lettre de Gaston Biron, au retour d'une permission, le 14 juin 1916) :

*Ma chère mère,
Je suis bien rentré et j'ai retrouvé mon bataillon sans trop de difficultés.
Je vais probablement t'étonner en te disant que c'est presque sans regret
que j'ai quitté Paris, mais c'est la vérité. Que veux-tu, j'ai constaté
comme tous mes camarades du reste, que ces deux ans de guerre avaient*

amené petit à petit chez la population civile l'égoïsme et l'indifférence et que nous autres combattants, nous étions presque oubliés, aussi quoi de plus naturel que nous-mêmes nous prenions aussi l'habitude de l'éloignement et que nous retournions au front tranquillement comme si nous ne l'avions jamais quitté.

J'avais rêvé avant mon départ en permission que ces six jours seraient pour moi six jours trop courts de bonheur, et que partout je serais reçu les bras ouverts. Je pensais avec juste raison je crois, que l'on serait aussi heureux de me revoir que moi-même je l'étais à l'avance à l'idée de passer quelques journées au milieu de tous ceux auxquels je n'avais jamais cessé de penser. Je me suis trompé ; quelques-uns se sont montrés franchement indifférents, d'autres, sous le couvert d'un accueil que l'on essayait de faire croire chaleureux, m'ont presque laissé comprendre qu'ils étaient étonnés que je ne sois pas encore tué. Aussi tu comprendras ma chère mère que c'est avec beaucoup de rancœur que j'ai quitté Paris et vous tous que je ne reverrai peut-être jamais.

Que signifiait le courage ?

Ce terme de courage était sans doute parmi ceux qui portaient le plus d'ambiguïtés : entre ceux de l'arrière et ceux du front, entre le commandement supérieur, les officiers et les hommes du rang. Le haut commandement exhortait les hommes à défendre le pays, et donc à se lancer sans regarder en arrière dans des attaques trop souvent inutiles. Et il distribuait ensuite des « citations » pour reconnaître et encourager les actes héroïques. Mais pour le poilu, si dans les premiers mois, il partait défendre son pays et ses proches, il comprit vite que certaines attaques ne servaient à rien, que le commandement n'avait le respect ni de la vie ni de la fatigue de ses hommes. Rapidement, le courage s'est transformé pour certains en une obligation d'obéir aux ordres. Soulignons aussi le sens de la solidarité avec les camarades et encore l'amour indéfectible de la Patrie. C'est ce mélange qui leur donnait la force de sortir de la tranchée pour se lancer à l'attaque. Pour le jeune officier, c'était différent : le courage était d'abord lié au sens de son devoir. Un ordre pouvait lui paraître absurde, mais « c'était un ordre » comme écrivait Henri. Il lui arrivait aussi de penser devoir obéir par discipline parce qu'à la place qui était la sienne, il n'était pas forcément en mesure de comprendre l'organisation générale de la bataille.

Trente ans plus tard, au sujet du courage, Henri répondit à l'un de ses fils qui lui racontait dans une lettre la grande peur qu'en 1944 il avait éprouvée lors d'une attaque menée par les Allemands auprès de son pensionnat :

Ton aventure nous a fait un peu frémir, et nous remercions Dieu de t'avoir si bien protégé. Tu dis que tu as eu bien peur... Tu as raison de ne pas en rougir... Être courageux et être brave, ce n'est pas de ne pas avoir peur mais c'est être capable de dominer sa peur pour faire son devoir, quoi qu'il arrive... Et toi, à qui on ne demandait pas de participer au combat, le courage n'a pu se manifester, mais je suis sûr que quand tu seras grand tu auras moins d'appréhension si tu dois, un jour, prendre part à une bataille. Tu te souviendras alors que les balles passent souvent au-dessus de vous sans vous atteindre, n'est-il pas vrai ?

Alors nous resterons dans l'interrogation sur ce qu'au fond, Henri aurait voulu exprimer en ce début d'année 1916 à ses parents : il a sans doute fait l'expérience de l'incommunicabilité de l'enfer des tranchées à ceux de l'arrière. Il appartenait à cette époque à cet univers qui restera propre aux poilus. La confrontation permanente à la mort vous enveloppe et vous transforme. Et pour beaucoup, durant 50 mois !

Guillaume Apollinaire, «Le Bleuet»

Pour conclure, permettez-moi de citer quelques vers du «Bleuet», poème écrit en 1916 par Guillaume Apollinaire et adressé à tous ces jeunes hommes en tenue bleu horizon qui étaient sur le front. Apollinaire lui aussi fut sous-lieutenant de l'infanterie, lui aussi se retrouva sur le front de Champagne, lui aussi fut grièvement blessé le 17 mars 1916 durant ce même printemps, lui aussi fut atteint par un éclat d'obus pénétré par la tempe, puis lui aussi fut trépané :

Jeune homme
 De vingt ans
 Qui as vu des choses si affreuses
 Tu as vu la mort en face plus de cent fois, tu ne sais pas ce que c'est la vie. [...]
 Tu as absorbé la vie de ceux qui sont morts près de toi
 Tu as de la décision
 Il est 17 heures et tu saurais
 Mourir
 Sinon mieux que tes aînés
 Du moins plus pieusement
 Car tu connais mieux la mort que la vie.

L'IMPÔT D'HIER À AUJOURD'HUI

(15 février 2014)

I. *L'impôt d'hier à aujourd'hui, toute une histoire*
par M^{me} Françoise THELAMON

II. *L'impôt sous l'Ancien Régime (1)*
par M. Marc VENARD

III. *L'impôt sous l'Ancien Régime (2)*
par M. Olivier CHALINE

IV. *Les débats sur l'impôt au XIX^e siècle*
par M. Jean-Pierre CHALINE

V. *L'impôt omniprésent au XX^e siècle*
par M. Nicolas PLANTROU

VI. *Quels impôts pour demain ?*
par M. Joël BOURDIN

VII. *L'émergence du débat fiscal (2012-2014)*
par M. Michel LE CLAINCHE

I

L'IMPÔT D'HIER À AUJOURD'HUI,

TOUTE UNE HISTOIRE

par M^{me} Françoise THELAMON

De longue date, la puissance publique a prélevé des droits, impôts ou contributions – quel que soit le nom qu'on leur donne – sur les sujets ou citoyens, sous des formes qui ont varié selon les temps et les systèmes politiques. Les contribuables ont souvent protesté ou même se sont révoltés face à la pression fiscale. Ce fut le cas en France à de nombreuses reprises. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a établi le principe d'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, mais comment traduire un tel principe en réalité juridique et économique ?

Il en a été longuement débattu au XIX^e siècle jusqu'à la création de l'impôt sur le revenu en 1914. Il ne s'agissait plus désormais de financer seulement les guerres ou les fonctions régaliennes de l'État. La naissance de l'État-Providence, et les nouvelles théories économiques faisant de l'impôt un moyen au service d'une politique économique et sociale, ont entraîné la multiplication des impôts et l'augmentation de leur poids.

Même si le consentement à l'impôt est un idéal, la célèbre caricature de l'Assemblée des Notables réunie à Versailles le 22 février 1787 par le ministre des Finances Charles-Alexandre de Calonne, nous rappelle qu'à la question : « Mes chers administrés, je vous ai rassemblés pour savoir à quelle sauce voulez-vous être mangés ? », quand les administrés-contribuables répondent naïvement : « Mais nous ne voulons pas être mangés du tout !!!! », il leur est rétorqué : « Vous sortez de la question ! » À bien des époques, y compris de nos jours, les contribuables se sentent fiscalement pressurés.



▲ *Assemblée des Notables*, caricature anonyme, Prupin sculp. Extrait d'Augustin Challamel, *Histoire-Musée de la République française depuis l'Assemblée des Notables jusqu'à l'Empire*, tome 1, Paris, Challamel, 1842, p. 8 – © Coll. part.

Nous sommes maintenant face à un système fiscal critiqué de toutes parts et considéré comme abusif et injuste par nombre de nos concitoyens. L'État est confronté à de nouveaux défis du fait de son endettement mais ses marges de manœuvre sont réduites, la mondialisation ayant entraîné une concurrence fiscale entre les pays dont certains sont devenus des « paradis fiscaux ». La réforme est nécessaire, mais on ne sait guère comment remettre à plat un édifice aussi complexe.

De la justification d'une contribution extraordinaire au danger du refus de l'impôt

Réfléchir sur l'impôt à Rouen dans le cadre de Sociétés savantes ou lors de conférences n'est pas une innovation. Nos prédécesseurs, comme nous l'avons découvert à travers trois textes de Louis Deschamps¹ de 1886², 1916³ et 1926⁴, n'ont pas manqué de le faire sur des sujets qui

1. Louis Deschamps (Bolbec 1851-Rouen 1933) était un industriel du textile établi à Fleury-sur-Andelle. Il fut membre de notre Académie et de plusieurs autres Sociétés savantes.
2. Louis Deschamps, « Rapport sur la réforme de l'impôt des boissons », *Extrait du Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, deuxième partie (1885-1886), Rouen, [s.n.], 1886, p. 1-19.
3. Louis Deschamps, « La contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre », rapport présenté au Comité de commerce de la société industrielle de Rouen et adopté dans la séance du 27 mars 1916, Rouen, [s.n.], 1916, p. 1-14.
4. Louis Deschamps, « Le refus de l'impôt. À propos de manifestations récentes », Conférence donnée le 25 février 1926, Rouen, [s.n.], 1926, p. 16.

étaient, comme de nos jours, d'une actualité brûlante. Dépassant les explications sur des cas précis (impôt sur les boissons en 1886 ; manifestations de commerçants dans les rues de Rouen le 10 février 1926), éclairant et même dénonçant les abus (bénéfices de guerre inconsidérés réalisés par certains négociants et hommes d'affaires, dans un discours prononcé en 1916), analysant chaque fois la conjoncture, Louis Deschamps dégage et affirme les notions fondamentales de nécessité de l'impôt dont doit découler le consentement à l'impôt de tous les citoyens, mais aussi de responsabilité du législateur dans l'élaboration de bonnes lois fiscales, de responsabilité du pouvoir politique dans leur application qui doit être fondée sur une juste répartition, mais sans rétroactivité.

Dans le cadre de la Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie, Louis Deschamps présente, en 1886, un rapport sur une question qu'il qualifie « d'une actualité saisissante » ; il s'agit de la réforme de l'impôt sur les boissons qui va être présentée à la Chambre des députés quelques jours plus tard. Cet impôt, fixé jusqu'alors par une loi du 28 avril 1816, donnait lieu à de vives réclamations, alors même que de nombreux intérêts, souvent contradictoires, étaient en jeu : ceux du Trésor, ceux d'une branche importante de l'industrie nationale et du commerce national, ceux d'une fraction de la population agricole. Après avoir écarté nombre d'arguments qu'il juge sans valeur, Louis Deschamps touche à une question de fond : va-t-on faire disparaître le privilège des bouilleurs de cru en raison de leur faible influence électorale ? Sa réponse est non, car il voit dans « cet appel à la politique une argumentation de mauvais goût » et conclut : « Si l'égalité doit régner en quelque endroit, c'est assurément dans la répartition de l'impôt. ». À propos donc d'un cas particulier, l'auteur touche à un problème de fond : l'attitude politique et le poids électoral d'une partie de la population ne sauraient entrer en ligne de compte pour la conception et l'application des lois fiscales.

Par ailleurs, après avoir examiné en détail les mesures envisagées par le Gouvernement et pesé le pour et le contre, Deschamps considère que globalement le système fiscal en vigueur dans ce domaine ne suscite ni réprobation, ni soulèvement de l'opinion publique, qu'il y a donc équilibre et consensus. Il conclut que si des réformes *a minima* sont utiles, il ne faut absolument pas « remplacer les contributions indirectes par des contributions directes » ; en cas de besoins nouveaux, il conviendrait d'augmenter les impôts de consommation. Ce point de vue bien argumenté, exprimé avec « sa franchise coutumière » nous montre la liberté de parole, le souci de l'analyse rigoureuse qui régnait à la Société d'Émulation, lieu de réflexion et de discussions sur des questions d'actualité, lieu d'expression publique orale et écrite par la publication dans son bulletin.

En 1916, apparaît un sujet beaucoup plus délicat et même sulfureux dont témoigne encore Louis Deschamps dans son rapport concernant la *Contribution extraordinaire sur les Bénéfices exceptionnels réalisés pendant la guerre*, présenté au Comité de Commerce de la Société industrielle de Rouen. L'auteur énonce d'emblée que cette loi dans son principe n'a rencontré « presque aucune opposition ». Alors que des départements entiers sont en ruines, que l'État supporte des charges écrasantes, « quoi de plus juste que de demander une contribution plus large à ceux qui doivent à la guerre un supplément de revenus et parfois même de véritables fortunes. » Même s'il dénonce les profiteurs de guerre : « cette tourbe d'intermédiaires véreux, ces trafiquants et mercantis qui se sont constitués fournisseurs de l'État », la prudence s'impose. C'est une loi d'exception dont l'application devra être améliorée. Certains points posent problème, en particulier la rétroactivité fiscale qui dans la situation présente nuirait à la vie des entreprises qui ont réinvesti leurs bénéfices, et de ce fait nuirait à « l'offensive économique » nécessaire face à l'Allemagne. Mais ce faisant, Deschamps souligne le danger du recours à une loi fiscale d'exception, qui pourrait créer un précédent, et plus encore le danger de l'introduction d'une possibilité de rétroactivité de l'impôt. Avec prudence, il montre qu'une contribution extraordinaire peut être acceptable, à condition d'être appliquée judicieusement, mais qu'elle ne doit pas constituer un précédent.

Dix ans plus tard, le 25 février 1926, Louis Deschamps donne une conférence à la suite d'une imposante manifestation qui a eu lieu à Rouen même le 10 février : 700 à 800 commerçants, adhérents de la Ligue des commerçants rouennais, sont allés remettre au Préfet une déclaration d'impossibilité de s'acquitter des impôts dont ils sont sans cesse accablés, protestant ainsi contre les impôts rétroactifs qu'on veut leur imposer. À ces commerçants, s'est jointe la Ligue des contribuables. Louis Deschamps considère qu'il y a là un « problème d'une gravité exceptionnelle : celui de la résistance à la loi en matière fiscale » d'autant plus alarmante qu'elle est le fait de citoyens paisibles, habituellement de bon sens et modérés, très républicains pour la plupart.

Or, il note que l'agitation se développe dans toute la France en raison de la cherté de la vie, de la diminution de la richesse publique et des fortunes privées, et d'une législation fiscale désordonnée. Néanmoins, il considère que le refus de l'impôt est le plus grave des manquements à la solidarité nationale. Il conduit alors une analyse plus générale sur l'impôt, sa nécessité, sa finalité, son utilité sociale, mais aussi sa mauvaise répartition ; analyse qui débouche sur la critique de l'incapacité du législateur à faire de bonnes lois, notamment fiscales.

Ces analyses de l'un de nos prédécesseurs, certes à chaque fois dans une conjoncture différente, à partir de questions concrètes concernant

l'impôt et les impôts, ne sont pas sans rapport avec celles que se posent nos contemporains, voire les protestations que nous entendons chaque jour de la part de contribuables submergés par des impôts directs et indirects que beaucoup jugent injustes. Alors l'égalité devant l'impôt ne serait-elle pas assurée par l'établissement d'un impôt dont chacun s'acquitterait en proportion de ses revenus ? D'aucuns l'ont préconisé au tournant du XIX^e et XX^e siècle, mais il n'a finalement été voté qu'à la veille de la guerre et ne fut appliqué qu'à partir de 1916.

2014 : centenaire de la création de l'impôt sur le revenu

C'est le 15 juillet 2014 que l'impôt qui est au cœur de notre système fiscal a été adopté après de longs débats, tant dans les deux Chambres que dans le pays. Son application qui pouvait paraître simple pour les revenus des salariés n'allait pas sans poser bien des difficultés pour d'autres professions. Ainsi, pour prendre un exemple concernant une profession libérale pour laquelle nous avons quelques informations à Rouen⁵, nous voyons que les avocats ont été consultés dans les années précédentes, et ce dès 1907, à la suite du dépôt du projet d'impôt général sur le revenu par Joseph Caillaux.

Le 12 avril 1907, le bâtonnier en exercice informe le Conseil de l'Ordre du Barreau de Rouen qu'il a reçu de la Conférence des bâtonniers de province, créée quelques années auparavant, un questionnaire sollicitant l'avis du Barreau de Rouen – comme celui des autres barreaux – sur la loi dite « Loi d'impôt sur le revenu ». Il s'agissait d'envisager comment elle serait appliquée dans le cas des professions libérales, en particulier de celle d'avocat. Cette future loi d'imposition sur le revenu est ensuite évoquée lors de l'Assemblée générale du Barreau, le 19 juillet 1907, sous la présidence du bâtonnier Martin. Celui-ci fait état des travaux de la Conférence des bâtonniers soucieuse des garanties et modifications à obtenir, du point de vue des avocats, en ce qui les concerne. La Conférence se montrait fort réservée sur le principe même de la loi à laquelle elle ne voulait pas apporter son approbation ; elle se bornait à formuler des souhaits concernant son application à la profession d'avocat, au cas où les deux Chambres en admettraient finalement le principe.

Au cas donc où cet impôt serait créé, la Conférence pose des questions et émet des vœux concernant le principe de la déclaration des revenus professionnels des avocats : auront-ils le choix entre une déclaration spontanée ou une taxation d'office évaluée par les agents du fisc ? La

5. Nous remercions notre confrère, Maître Alain de Bézenac qui nous a fourni le fruit de ses recherches dans les archives du Barreau de Rouen.

Conférence réclame la sauvegarde du secret professionnel et un taux d'imposition de 2 à 3 % au plus après déduction des frais professionnels et des frais généraux.

De nouveau à Rouen, en décembre 1908, le Conseil de l'Ordre se penche sur les propositions du Gouvernement concernant l'impôt sur le revenu et son application dans le cas des avocats : son taux (3 %), son assiette, la déclaration obligatoire et détaillée (jusqu'à quel point ?), les déductions importantes consenties sur les revenus professionnels qui sont prévues pour tous les membres d'une profession libérale, la notion de respect du secret professionnel qui a bien été introduite. Globalement, le Conseil de l'Ordre du Barreau de Rouen accepte les propositions gouvernementales, non sans quelques réticences et inquiétudes sur certains points. En particulier en ce qui concerne le fardeau de la preuve : en cas de contestation de la déclaration de revenus, l'assujetti et l'administration seront placés devant le juge sur un pied d'égalité, alors que la Conférence des bâtonniers réclamait que la charge de la preuve relevât du Trésor. Elle exprime par ailleurs l'espoir que les députés de leur corporation ne manquent pas de prendre en charge leurs intérêts lors des discussions à la Chambre.

Nous voyons par cet exemple concernant une profession particulière que l'application d'une mesure, qui pouvait paraître juste et égalitaire dans son principe, n'allait pas de soi. Les contribuables voient toujours avec inquiétude l'instauration d'un nouvel impôt, une augmentation du taux d'imposition, le changement du mode de calcul, ou toute autre modification, quand ils sont concernés, car encore et toujours ils répondent comme en 1788 : « Nous ne voulons pas être mangés du tout. » Et pourtant c'est bien là la question !

*

Pour y réfléchir, à l'instar de nos prédécesseurs, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a invité, lors d'une demi-journée d'étude, le 15 février 2014, plusieurs de ses membres, MM. Marc Venard, Jean-Pierre Chaline, Olivier Chaline et Nicolas Plantrou à regarder vers le passé pour éclairer le présent et à dresser un état de la situation au xx^e siècle, tandis que deux invités, M. le sénateur Joël Bourdin et M. Michel Le Clainche « prenaient le risque d'envisager des réformes possibles. »

II

L'IMPÔT SOUS L'ANCIEN RÉGIME (1)

par M. Marc VENARD

Pour introduire mon propos, je commencerai par citer l'historien Roland Mousnier :

Encore en plein XVII^e siècle, la grande majorité des Français considérait que l'État (le Roi) devait suffire à ses dépenses ordinaires avec les revenus de son domaine¹. Le recours à l'impôt devait être exceptionnel pour faire face à des circonstances extraordinaires, comme la guerre².

Or les dépenses de guerre n'ont cessé d'augmenter, depuis la guerre de Cent Ans qui vit apparaître la taille (impôt direct) et la gabelle (impôt indirect) pour entretenir une armée devenue permanente au XV^e siècle, qu'il faut doter d'une artillerie de plus en plus perfectionnée, et cela jusqu'aux guerres de Richelieu et de Louis XIV qui font exploser la fiscalité³. Il faut ajouter une mention spéciale pour la Marine royale, véritable gouffre financier jusqu'au règne de Louis XVI.

Parce que le roi n'est pas le maître des biens de son peuple, l'impôt doit être négocié avec les sujets et consenti par eux. C'est pour cela qu'il a fallu convoquer leurs représentants, dans le cadre des états généraux ou des états provinciaux. Mais l'effacement de ces assemblées caractérise ce qu'on appelle la monarchie absolue. Alors que le roi d'Angleterre ne peut rien faire sans obtenir des subsides de son parlement, tout comme le roi

1. C'est-à-dire ceux de tous les seigneurs du royaume, grands ou petits : péages, taxes sur les marchés ou sur les boissons, droits de mutation, etc., dont il ne sera pas question ici.

2. *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1974, tome I, p. 364.

3. L'historien Le Roy Ladurie a lancé l'expression de «tour de vis fiscal» pour la période 1630-1640 qui voit la France s'engager dans la guerre de Trente Ans.

de Castille sans passer par les cortes, on sait que les états généraux n'ont plus été réunis en France après ceux de 1614, qui avaient fait la preuve de leurs divisions et de leur impuissance. Quant aux états provinciaux, on cesse progressivement de les convoquer dans la plupart des provinces : ceux de Normandie disparaissent au cours du xvii^e siècle. Ne subsisteront que les États de Bretagne et ceux de Languedoc. Dès lors, l'imposition se fait par des « élus », qui ne sont en réalité élus par personne, mais sont des officiers royaux (nous dirions aujourd'hui des fonctionnaires), dans le cadre des « généralités » découpées en « élections » qui correspondent à peu près à nos régions actuelles.

Il serait trop long d'évoquer ici les modalités de calcul et de levée de l'impôt. Disons seulement que la taille et ses annexes (le taillon) sont des impôts de répartition : le gouvernement royal fixe chaque année le montant dont il a besoin, et cette somme est ensuite répartie entre les généralités, puis les élections, jusqu'aux communautés d'habitants. Celles-ci désignent chaque année deux « asséeurs-collecteurs » qui, après avoir établi le rôle de chaque foyer fiscal, doivent se charger de l'encaisser et de le porter au receveur, sous leur propre responsabilité financière. Pour la gabelle et les autres impôts indirects, le gouvernement royal préfère le plus souvent pratiquer l'affermage à des financiers qui, bien entendu, se payent largement au passage.

Dans l'ensemble, le principal caractère de la fiscalité de l'Ancien Régime est l'inégalité. Inégalité selon les catégories sociales, d'abord. Chacun sait que le clergé est exempt de taille, parce qu'il n'a pas à faire la guerre. Mais le roi, avec la bénédiction du pape, lève sur le clergé un impôt, les décimes, qui est périodiquement négocié. Exonérée aussi, la noblesse, puisqu'en principe elle sert par les armes. Mais sont aussi exemptés tous les officiers de justice et de finances qu'un tel privilège a poussés à acheter la charge pour exercer leur fonction. À ces « privilèges », il faut ajouter les inégalités locales : c'est ainsi que les habitants de certaines villes sont globalement dégrevés de taille, à commencer par les Parisiens. Il est bien connu que les provinces qui ont conservé leurs états sont moins chargées que les « pays d'élections ». Quant à la gabelle, elle ne connaît pas moins de cinq régimes différents, suivant la distance à la mer, du plus lourd au plus léger.

Tout cela est assurément très compliqué, très injuste, mais généralement accepté. Car l'ancienneté fait loi, de sorte que ce sont seulement les impôts nouveaux qui provoquent résistances et révoltes. Ainsi celles des Nu-pieds de Normandie, en 1639-1640, quand le gouvernement s'avise d'introduire la gabelle en Basse-Normandie qui y échappait ; celle des Parisiens en 1648, contre un impôt nouveau, le « toisé », qui frappe les édifices ; ou encore celle des Bonnets rouges de Bretagne,

en 1675, contre l'introduction du papier timbré pour les actes officiels. Ce ne sont que quelques exemples de ces émeutes antifiscales qui tour à tour agitent les provinces, en particulier dans la première moitié du xviii^e siècle⁴. Mais le pouvoir royal n'est pas ébranlé pour autant : le plus souvent la révolte est étouffée localement, et se solde par quelques concessions parfois, ou plus souvent par l'exécution de quelques meneurs. On s'est davantage inquiété des révoltes de Normandie en 1640 qui, des Nu-pieds, ont gagné les artisans et même la bourgeoisie de Rouen, car notre province était alors vitale pour le royaume, sur le plan stratégique comme sur le plan financier ; cela explique que, non content de détacher une armée du théâtre de la guerre pour réprimer les révoltes, le chancelier Séguier se soit déplacé en personne pour diriger la répression et rétablir l'autorité du roi.

Moyennant quoi, les défauts du système n'échappent pas aux contemporains, tout au moins à ceux qui n'en sont pas les bénéficiaires. C'est pourquoi au dernier siècle de l'Ancien régime, il y eut de nombreuses tentatives de réforme pour rendre le système fiscal plus juste et plus efficace.

Une première grande innovation s'est faite sous Louis XIV pendant la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, qui oppose la France à une coalition européenne. La « capitation », instituée en 1695, est un impôt qui frappe tous les foyers du royaume, répartis en 22 classes, des plus riches aux plus pauvres : la première classe, imposée à 2 000 livres, englobe les princes du sang et les trésoriers de la guerre ; de la dernière, on exige 40 sous. Mais cette mesure révolutionnaire, qui distinguait les assujettis par la fortune et non plus par le rang, fut bientôt tournée, car le clergé obtint de s'abonner pour une somme forfaitaire. La capitation fut supprimée au retour de la paix.

La guerre suivante, dite de la Succession d'Espagne, vit la création d'un autre impôt, le « dixième », prélevé sur tous les revenus fonciers. Inspiré de la *Dîme royale* et d'un projet de réforme fiscale publié par Vauban en 1707, cet impôt disparaîtra lui aussi après la guerre. Mais il devait renaître en 1749, allégué au « vingtième », à l'initiative du contrôleur des finances Machaut d'Arnouville, et réussir à s'installer, malgré l'opposition véhémement du clergé qui n'acceptait de payer des impôts qu'à condition de les répartir lui-même.

La grande faiblesse des projets de réforme fiscale du gouvernement royal, tout au long du xviii^e siècle, s'explique parce que celui-ci n'a en

4. Selon Roland Mousnier, ces révoltes « populaires » sont souvent encouragées par les classes dirigeantes, qui craignent que la fiscalité royale n'empêche les paysans de payer leurs fermages et leurs droits seigneuriaux.

face de lui aucune assemblée représentative par qui les faire approuver. Cela permet aux parlements, qui ne sont que des cours de justice dont les membres sont exempts d'impôt, de prendre la tête de la résistance, en s'attribuant le rôle qui aurait dû appartenir aux états. Le ministre Turgot en était conscient, c'est pourquoi il entreprit de reconstruire toute une hiérarchie d'assemblées, mais il n'eut pas le temps de réaliser son programme jusqu'au sommet. Après lui, Calonne pensa pouvoir s'entendre avec une assemblée de « notables » désignés par le roi, mais ceux-ci n'étaient pas disposés à renoncer à leurs privilèges⁵. Il ne restait plus qu'à convoquer les états généraux pour tenter de remédier à la situation financière de la monarchie, écrasée par les dettes, en particulier celles occasionnées par la récente guerre de l'Indépendance américaine. Dès lors, les choses allaient s'enchaîner, si bien qu'on peut dire que l'échec de toute réforme fiscale est l'une des premières causes de la Révolution de 1789.

5. Voir la caricature reproduite sur la 4^e page du programme de la présente journée, et p. 156 de ce *Précis*.

III

L'IMPÔT SOUS L'ANCIEN RÉGIME (2)

par M. Olivier CHALINE

Professeur d'histoire moderne à l'université Paris-Sorbonne

Pour un historien travaillant sur la France de l'Ancien Régime, bien des thèmes évoqués dans cette journée sont familiers, même si je ne prétends pas que nous sommes aujourd'hui revenus à une situation comparable à celle de 1787. À tous égards, il vaudrait mieux que non. Quels sont ces thèmes ?

La complexité : c'était déjà la situation éprouvée à la fin de l'ancienne monarchie aussi bien par les contribuables qui se trouvaient confrontés à une considérable sédimentation d'impôts, que par le roi, ses ministres et les agents eux-mêmes de la fiscalité directe (les fermiers généraux, en charge de la fiscalité indirecte ayant développé, avec leurs propres employés, une efficace fonction « parapublique »). Non seulement l'ensemble avait perdu toute lisibilité, à force d'accumulation et aussi d'exemptions, mais encore personne, même au cœur de l'État, n'en avait véritablement la maîtrise. Notons qu'il n'existait, dans la monarchie de Louis XVI, aucune centralisation des caisses et des recettes, si bien qu'un contrôleur général des finances n'était pas en mesure de savoir exactement de quelles sommes d'argent il disposait. Des tentatives successives, sous Louis XV puis sous Louis XVI, pour créer de nouveaux revenus à l'État, avaient à la fois établi de nouveaux impôts, plus ou moins durables, et suscité bien des réformes avortées, alors que, dans le même temps, la marge de manœuvre de la monarchie face à sa propre dette se réduisait. Après le système de Law (1718-1720) puis la banqueroute partielle de l'abbé Terray (1770), il n'était plus envisageable de brutaliser une nouvelle fois rentiers et créanciers.

La question fiscale est politiquement ultrasensible. C'est un domaine dans lequel l'irrationnel peut peser brutalement de tout son poids. Lors du « tour de vis fiscal » du temps de Louis XIII et de Richelieu, des rumeurs s'étaient répandues, selon lesquelles on allait taxer les enfants ou l'air qu'on respirait. Dès lors, les fourches n'étaient pas loin. Les collecteurs d'impôts, qu'ils fussent agents du roi ou des financiers prenant à ferme les impôts royaux, pouvaient s'attendre à être coursés vers les mares, pendus ou lynchés après une chasse à l'homme, comme à Rouen en 1640. À peine dix ans plus tard, les campagnes se tinrent largement tranquilles sous la Fronde parce que le pouvoir royal, déjà aux prises avec de nombreux adversaires, se garda bien d'aller de front contre ce qui était devenu une grève fiscale dans plusieurs provinces. Il importe de remarquer d'abord que l'ordre public est toujours une chose fragile, aujourd'hui comme au XVII^e siècle, et ensuite que la capacité d'endurance fiscale des populations a une limite, mais une limite qu'on ne saurait localiser ni annoncer. La pluie de taxes de 1674-1675, s'ajoutant à d'autres causes de mécontentement, provoqua çà et là dans la France atlantique une série de révoltes, dont celle dite des Bonnets Rouges en Basse Bretagne. Il y a quelques mois, l'écotaxe qui a suscité de nouveaux Bonnets Rouges, a été l'impôt de trop s'ajoutant à une accumulation de déceptions et d'inquiétudes.

Un autre thème important est celui du consentement fiscal. Il traverse l'histoire de France depuis le temps de la guerre de Cent Ans lorsque, face à la soudaine croissance des demandes royales, des assemblées locales ou provinciales, représentatives au sens du temps, étaient apparues. Pour les contemporains, ce qui concernait tout le monde devait être approuvé par tous. La monarchie française fit de son mieux pour faire disparaître ces assemblées ou pour les utiliser à son profit. Elles perdurèrent dans un tiers du royaume jusqu'à la Révolution, notamment en Bretagne où la pugnacité de la noblesse valut aux habitants de la province d'être les moins imposés de tous les sujets du roi, mais pas nécessairement les moins frappés par les redevances seigneuriales. De ce côté-ci du Couesnon, les États de Normandie avaient disparu dès les années 1650, si bien qu'au siècle suivant, ce fut au parlement de Rouen de se faire, par intermittence, le défenseur des contribuables. Sa popularité fut réelle en de tels moments. L'historien des finances Michel Bruguière a parlé de la « guerre de l'État et du contribuable ». Cette lutte fut incontestablement gagnée par l'État sous Louis XIII et Louis XIV, et c'est ainsi que fut péniblement arrachée la victoire sur l'Espagne. Mais à partir de Louis XV, elle tourna à l'avantage du contribuable, et c'est alors que fut perdue l'épreuve de force avec l'Angleterre. En 1788, l'État se trouve en cessation de paiement, obligé d'emprunter pour payer

les simples dépenses courantes et ne trouvant plus de prêteurs. On sait le double sens du mot de crédit. La nation entière a pris conscience de l'abîme de la dette. Elle a encore confiance dans le roi mais plus dans le système politique. Aussi l'année 1789 est-elle la victoire du contribuable sur un État royal à court d'argent, d'hommes et d'idées. Lorsque le consentement fiscal se défait, les conséquences peuvent s'en faire sentir bien au-delà de la seule question financière.

IV

LES DÉBATS SUR L'IMPÔT AU XIX^E SIÈCLE

par M. Jean-Pierre CHALINE

La Révolution, on l'a vu, est née de l'incapacité des gouvernants de l'Ancien Régime à trouver une issue à la crise financière. Le déficit chronique, l'endettement croissant de l'État, mais aussi les taxes populaires comme la gabelle, la dîme payée au clergé, les exemptions enfin dont bénéficiaient les privilégiés, tout cela a pesé lourd dans l'enchaînement des faits, la solution imaginée de réunir les états généraux ouvrant en fait la voie à une assemblée qui se voudra constituante et engagera une réforme globale des institutions. Celle du système fiscal était largement réclamée dans les cahiers de doléances. Elle est donc parmi les premières à être mise en route. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame l'égalité de tous devant l'impôt, et une solution miracle, suggérée par l'évêque d'Autun, M^{gr} de Talleyrand-Périgord, devrait solder la dette publique : mettre à la disposition de la Nation les biens du clergé, lequel, supprimé en tant qu'ordre privilégié, cessera en même temps de prélever une dîme à son profit, allégeant ainsi les prélèvements fiscaux. Des mesures à coup sûr populaires, mais pour une part en trompe-l'œil, comme la décision de remplacer *l'impôt*, symbole honni de l'absolutisme et de l'arbitraire, par des « contributions ». *Cum tribuere*, payer ensemble, apporter sa quote-part non plus imposée par le roi mais votée librement par les représentants élus de la Nation : presque un plaisir, en tout cas une révolution, dont il restait à persuader les nouveaux « contribuables » qu'elle n'était pas seulement verbale...

Dans l'immédiat, les impôts directs qu'étaient la taille, pesant sur les seuls roturiers, la capitation et les vingtièmes font place à trois contributions : une contribution foncière, en fonction des biens immobiliers ; une contribution personnelle et mobilière, en rapport avec la valeur

locative de l'habitation ; une patente enfin, payée par les commerçants ou fabricants. Les impôts indirects sont supprimés, sauf les droits de timbre ou d'enregistrement sur les successions et les actes notariés, les droits de douane ne subsistant qu'aux frontières du royaume. Encore fallait-il mettre en œuvre ce nouveau régime fiscal, dans un pays en pleine effervescence où l'agitation paysanne, puis la guerre étrangère dès 1792 et la guerre civile en maintes régions, sans oublier la désastreuse aventure de l'assignat, monnaie de papier très vite dévalorisée, allaient finalement aboutir, quelque dix ans après la prise de la Bastille, à un complet fiasco financier. C'est un des aspects du 18 brumaire que l'appel à un homme capable entre autres choses de sortir le pays du chaos et de refonder l'État sur de solides bases, notamment fiscales.

L'œuvre du Premier Consul Bonaparte est en ce domaine – comme en bien d'autres – décisive, complétant les initiatives révolutionnaires par les mesures réalistes qui, seules, pouvaient les mener à bien. D'où un ensemble d'institutions qui dureront plus d'un siècle et parfois survivent encore aujourd'hui. Quinze jours seulement après le coup d'État, le nouveau ministre des Finances Gaudin crée une Direction des contributions directes, c'est-à-dire un corps de fonctionnaires spécialisés, au lieu de ces élus municipaux souvent peu compétents ou négligents auxquels l'Assemblée constituante avait cru pouvoir confier la levée des contributions. D'une part des contrôleurs, chargés d'en remplir les rôles, d'autre part des percepteurs et des receveurs, qui recueilleront les fonds. On conserve les trois contributions directes déjà évoquées, ainsi qu'une quatrième, dite des « portes et fenêtres », expédient inventé sous le Directoire et taxant en quelque sorte le luxe de l'habitation.

Ce seront là, jusqu'en 1914 où on les surnommait les « quatre vieilles », les seuls impôts directs payés par les Français. Le plus lourd était de loin le foncier, taxant la terre ou le bâti, dont on allait chercher sous l'Empire à établir exactement l'assiette en engageant une vaste recension des biens, le cadastre dit napoléonien, bien que les plans et matrices pour chaque commune n'aient été vraiment achevés que vers 1830. La très grande diffusion de la propriété foncière en France permettait par là de toucher un maximum de contribuables. La taxe personnelle et mobilière, tout comme celle des portes et fenêtres, était censée atteindre aussi les autres à travers le signe extérieur de richesse que représentait leur logement. La patente, quant à elle, était modulée selon l'importance de l'affaire, du petit commerçant ou artisan au banquier ou industriel. À cette pérennité du régime fiscal pendant plus d'un siècle allait s'ajouter la stabilité tout aussi durable de la monnaie, avec le franc germinal créé en 1803 et représentant 5 grammes d'argent dans un rapport fixe entre ce métal et l'or, d'où son appellation courante de « franc-or ».

Le coût des guerres devait cependant contraindre Napoléon à recréer des impôts indirects pesant sur la consommation : sur le tabac, les boissons et même le sel, « droits réunis » qui fourniront, avec les douanes, jusqu'à 40 % des recettes fiscales à la fin de l'Empire. Et bien qu'impopulaires, ces contributions indirectes allaient être maintenues par les régimes suivants, doublées, rappelons-le, à un niveau municipal par un droit d'octroi perçu à l'entrée des villes sur les denrées de consommation ou les matériaux de construction. Plus de 1 500 communes, vers 1900, avaient un tel octroi, renchérissant le coût de la vie mais représentant une part appréciable des ressources municipales.

Ce système fiscal d'une stabilité séculaire, finalement très modéré puisqu'il n'y avait d'impôt ni sur les salaires ni sur les traitements des fonctionnaires, et pas davantage sur les revenus boursiers ni sur ce que gagnaient les professions libérales, allait être très largement accepté par une France dite « bourgeoise », soucieuse d'un libre enrichissement individuel, et très attentive à modérer les dépenses publiques. Pour donner un repère, il n'y avait en 1835 que 76 000 fonctionnaires au total en France, dont les trois-quarts étaient affectés aux contributions. Autre indice, c'est sur cette base fiscale qu'allait reposer pour près d'un quart de siècle l'exercice du droit de vote, avec ce qu'on appelle le système électoral censitaire, fixant un seuil minimal d'impôt à la fois pour voter et pour être éligible. Objet d'un large consensus volontiers renforcé par l'évocation horrifique de la fiscalité de l'Ancien Régime, l'impôt est perçu par beaucoup comme une sorte de « prime d'assurance », garantissant le maintien de l'ordre public et des propriétés.

Cela n'empêche pas que certains le trouvent encore trop lourd. Les paysans n'apprécient guère les hommes des « indirectes », qualifiés de « rats de cave ». Des troubles antifiscaux éclatent périodiquement dans telle ou telle campagne, à la suite de quelque rumeur comme en 1841 où, s'imaginant qu'on va taxer les meubles, le linge voire les enfants, on bombarde de pierres les agents du fisc dans le Midi ou dans le Massif Central, une émeute de ce genre faisant vingt morts à Clermont-Ferrand. La Révolution de 1848 s'en fera l'écho, occasionnant toute une démagogie antifiscale. « En république, on ne doit plus rien payer », crient les paysans qui incendient la perception de Cusset dans l'Allier. Or, ladite Seconde République va commettre une lourde erreur en décidant, pour rétablir des finances en péril, une augmentation d'impôt de 45 centimes par franc. Faire payer les riches ? Si cette mesure épargne les plus pauvres, notamment les ouvriers des villes qui ne paient aucune contribution directe, elle soulève en revanche la fureur des campagnes où la petite propriété foncière est très répandue, en faisant bientôt le meilleur soutien du Second Empire.

1848 avait vu l'extrême gauche – ceux qu'on appelait les démocrates – proposer de taxer les revenus mobiliers et de rendre progressifs les droits d'enregistrement sur les successions, mais les républicains modérés n'avaient pas suivi. Et lorsque vingt ans plus tard Gambetta, dans son discours de Belleville, parlera de « modifier » le système d'impôt, ce sera de façon très vague, l'opinion n'y étant pas prête. C'est ce qu'on constate encore au début de la III^e République. Contre l'avis du républicain Jules Barni qui, en 1872, écrit qu'« il n'y a pas d'impôt plus conforme aux principes de l'équité et de l'économie sociale que l'impôt sur le revenu », le président Adolphe Thiers qui, en 1848, avait déjà écrit un livre à succès, *De la propriété*, défend vigoureusement le système fiscal en place, présenté comme un héritage de 1789 et des Droits de l'homme : « Notre système d'impôts est l'œuvre la plus intelligente de la Révolution française, la répartition la plus équitable qu'il y ait dans les sociétés européennes » (discours du 28 décembre 1871). Pour lui, l'impôt sur le revenu accablerait la propriété foncière, « souffre-douleur continuel du fisc », et mettrait donc en péril l'indispensable consentement à l'impôt. La déclaration qu'il suppose violerait le secret des affaires, liberté conquise par la Révolution, et aurait pour corollaire un contrôle, une véritable « inquisition fiscale ». Enfin, dit-il, il faut taxer les choses et non les personnes, ce qui serait une régression par rapport aux droits acquis en 1789. Conclusion : « Pour moi, l'impôt sur le revenu, c'est le socialisme par l'impôt. »

Dès lors, l'Assemblée Nationale repousse le projet et préfère alourdir les taxes indirectes sur le tabac, les allumettes, les alcools, etc., jugeant, comme l'écrivait déjà Thiers en 1848, que « l'impôt indirect est l'impôt des pays avancés en civilisation, tandis que l'impôt direct est celui des pays barbares. » D'autres, il est vrai, objecteront que l'impôt indirect, payé par tous, frappe plus lourdement les pauvres dont les frais de nourriture représentent le plus gros du budget. Mais il faut aussi rappeler que ces derniers ne paient aucun impôt direct, étant exonérés même de la taxe personnelle s'ils sont classés comme « indigents », cas par exemple de plus de 40 % des Rouennais en 1881. Et l'on notera, dans les très républicains manuels d'instruction civique de l'époque, ces formules sans ambiguïté quant aux devoirs inculqués aux enfants : « L'impôt est comme le salaire que vous devez à la patrie en échange des services qu'elle vous rend » (Gabriel Compayré), ou mieux encore (Paul Bert), « Il n'y a que les sauvages qui ne paient pas d'impôts... »

Malgré tout, on poursuit la réflexion sur le sujet et, de 1880 à 1904, date du premier projet Caillaux, plus de 200 propositions seront faites à la Chambre, chaque fois repoussées par une majorité républicaine modérée par nature hostile à l'inflation budgétaire, à la multiplication

du nombre des fonctionnaires et davantage à toute politique de redistribution par l'impôt, même si d'autres, au nom du principe de solidarité, souhaitaient une réforme fiscale en ce sens. C'est le cas des radicaux, et naturellement des socialistes qui en font un enjeu majeur. L'arrivée au pouvoir des premiers se solde dans un premier temps par le vote de la loi de 1901, instaurant une progressivité longtemps refusée sur les droits de succession. En revanche le projet d'impôt sur le revenu présenté par Joseph Caillaux n'est pas adopté. Ce dernier va réitérer en 1907, proposant de remplacer les fameuses « quatre vieilles » par un impôt sur l'ensemble des revenus. Les députés l'acceptent, mais le Sénat fait traîner les choses en longueur, sensible aux protestations des ligues de contribuables qui s'organisent à son encontre, dénonçant notamment la taxation que cela impliquerait de la rente sur l'État, type même du placement de « père de famille ».

L'idée de Caillaux est d'« apporter quelque satisfaction à la passion de justice sociale qui agite la nation française ». Son parti – les radicaux-socialistes – se pose en défenseur des « petits » contre les « gros » sans pour autant tomber dans l'excès de certains, à sa gauche, qui dans un égalitarisme démagogique réclament des taux d'imposition de 75 voire 100 % ! Son projet, beaucoup plus modéré, prévoit des taux de 3 à 4 % sur les divers revenus, avec sept « cédules » concernant les propriétés bâties, les terres, les capitaux mobiliers, les bénéfiques industriels ou commerciaux, les traitements publics et les revenus des professions libérales. Les contribuables dont les revenus totalisés dépassent 5 000 F-or seront tenus de remplir une déclaration et paieront un impôt progressif mais limité à 4 % pour les revenus supérieurs à 100 000 F.

*

Modération, mais source d'inquiétude tout de même : une fois le principe établi, qui peut garantir que les taux seront maintenus à ce niveau et qu'on n'abaissera pas le seuil des 5 000 F si l'impôt ne rapporte pas assez ? On entend « faire payer les riches », mais où est le seuil qui les définit ? Les classes moyennes ne sont pas rassurées sur ce qui les attend. D'où l'ajournement indéfini du vote, jusqu'à ce que l'augmentation des dépenses militaires, à la veille de la guerre, ne le rende inévitable. La loi de finances du 15 juillet 1914 établit enfin le principe d'un impôt général sur le revenu. Mais il ne sera, en fait, appliqué qu'à partir du 1^{er} janvier 1916 ; et encore, avec un taux maximum de 2 % au début, que le coût de la guerre allait porter à 20 % en 1918 pour les plus gros revenus. Les impôts cédulaires prévus seront établis seulement par la loi du 31 juillet 1917. Nécessités de guerre obligeant, une nouvelle époque commence

donc, en ce début du ^{XX}^e siècle, marquée par une fiscalité accrue. Mais le ^{XXI}^e siècle saura faire beaucoup mieux encore.

Références bibliographiques

Gabriel ARDANT, *Histoire de l'impôt*, tome 2 : « Du ^{XVIII}^e au ^{XX}^e siècle », Paris, Fayard, 1972.

Jean-Pierre CHALINE, « Le patrimoine », in *Histoire des droites en France*, sous la dir. de Jean-François SIRINELLI, tome 3 : « Sensibilités », Paris, Gallimard, 1992.

Nicolas DELALANDE, *Les batailles de l'impôt. Consentement et résistance de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2011.

Nicolas DELALANDE et Alexis SPIRE, *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte, 2010.

V

L'IMPÔT OMNIPRÉSENT AU XX^E SIÈCLE

par M. Nicolas PLANTROU

Le vocabulaire fiscal s'est enrichi d'un grand nombre de mots pour désigner les impôts : contribution, droit, participation, prélèvement, retenue, redevance, taxe, investissement obligatoire, versement, et j'en oublie certainement. Il y a même eu des emprunts obligatoires de l'État. Il existe maintenant environ deux cents impôts différents. Quelle évolution depuis cent ans, lorsque les quatre vieilles étaient juste complétées par l'impôt sur le revenu !

Au-delà du nombre des impôts qui marque la complexité de notre système fiscal, il faut dire d'emblée que le poids de l'impôt (et il faudrait ajouter les charges sociales) n'a cessé d'augmenter au cours du xx^e siècle. De 12 % du PIB au début du xx^e siècle, nous atteignons plus de 45 % aujourd'hui. La question fiscale est une préoccupation de tous les citoyens, de toutes les familles, de toutes les entreprises. D'autant que l'impôt est devenu omniprésent au xx^e siècle. Mais les mêmes questions que lors des siècles précédents se posent. À quoi sert l'impôt ? Comment nos concitoyens réagissent-ils face à l'impôt ?

À QUOI SERT L'IMPÔT ?

Le financement des besoins de l'État

Les besoins régaliens

À l'origine, l'impôt trouve son unique justification dans le financement des besoins régaliens de l'État. On affirme, au début du xx^e siècle, que les finances publiques sont neutres et insensibles. On veut dire par

là qu'elles ne sont pas destinées à atteindre des objectifs économiques ou sociaux particuliers. Comme le disait Gaston Jeze, illustre professeur de droit public français : « Il y a des dépenses publiques, il faut les couvrir. » Il définit l'impôt dans la première moitié du xx^e siècle comme « une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques. » Les mutations économiques, sociales et politiques, les conflits armés du xx^e siècle, les périodes de reconstruction, les grandes crises économiques et financières vont conduire à un élargissement du champ d'intervention de l'État, et donc à une vision plus large du rôle de l'impôt.

De l'État gendarme à l'État providence

Les problèmes financiers de l'État, liés au besoin de financement de la guerre, ont poussé à la rénovation de nos structures fiscales. La nécessité en a été confirmée par l'interventionnisme croissant des pouvoirs publics, sécrétant des charges de plus en plus lourdes et exigeant des ressources fiscales de plus en plus substantielles.

La Première Guerre mondiale a touché pour la première fois non seulement les militaires mais aussi les civils. En 1914, l'État jusqu'alors cantonné à son rôle d'État gendarme sera conduit à pallier des carences du secteur privé et à se faire ravitailleur, transporteur ou assureur. Cette tendance va subsister avec le retour à la paix. Le remboursement des dettes de guerre contractées par l'État, la relance de l'économie au lendemain de la guerre, les considérations sociales naissantes à cette période, vont pousser l'État à multiplier ses interventions économiques et sociales. Pour financer ces missions de l'État moderne par opposition à l'État classique, un recours croissant aux citoyens par voie d'impôt s'impose. Par ailleurs, l'État se fait prestataire de services. Ainsi, outre l'impôt proprement dit, sont instituées des redevances et contributions diverses que le contribuable doit payer pour profiter des biens et services que les pouvoirs publics mettent à la disposition de la collectivité.

Le rôle de redistribution entre les citoyens

Le xx^e siècle connaît une augmentation spectaculaire de la part de la richesse nationale que l'État parvient à prélever par l'impôt, et constitue à ce titre une période sans précédent dans l'histoire de la fiscalité en France. C'est dans le même temps une période d'apaisement relatif des débats autour de l'impôt, malgré l'apparition de nouvelles logiques et de justifications inédites de l'imposition. Au fil des années, la finalité

sociale de l'impôt a pris une importance croissante : la redistribution apparaît aujourd'hui comme l'alpha et l'oméga de toute politique fiscale. Elle tend même à devenir la finalité principale de l'impôt. En effet, la fiscalité peut être utilisée pour réduire et corriger les inégalités de revenus, voire de patrimoine. Elle devient un outil dont les pouvoirs publics usent pour contribuer à une réduction des inégalités sociales.

L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est sans aucun doute celui qui a suscité le plus de controverses. En 1914, l'outil majeur de la politique de redistribution de l'État, c'est l'impôt sur le revenu. Mais aujourd'hui, avec 60 milliards d'euros de recettes annuelles, l'impôt sur le revenu ne représente qu'une part modeste du budget de l'État, derrière par exemple la CSG qui rapporte 90 milliards d'euros par an.

L'impôt sur le revenu instaure un système fiscal cohérent, qui frappe toutes les catégories de revenus réalisés par les personnes physiques. À l'origine, les taux applicables variaient en fonction de la catégorie de revenus et étaient très bas (3 % pour les traitements et salaires, 4,5 % pour les bénéfices industriels et commerciaux, les bénéfices agricoles et les bénéfices non commerciaux). Les taux vont varier dans le temps. Le concept de progressivité du barème de l'impôt existait dès 1901, avec l'impôt sur les successions. Il s'est imposé pour l'impôt sur le revenu. Il s'agit de faire contribuer davantage les riches dans un contexte de fiscalité redistributive. Le taux marginal de l'impôt sur le revenu a ainsi parfois été très élevé, jusqu'à dépasser 70 %.

Le système de quotient familial n'a été instauré qu'en 1945 dans la logique d'une fiscalité juste, d'une politique familiale et nataliste forte. Les familles nombreuses sont encore aujourd'hui favorisées. Mais cela durera-t-il ? L'assiette de l'impôt a été étendue aux plus-values qui sont maintenant considérées comme un revenu. Cette extension date des années 1970, l'enrichissement rapide de certaines personnes paraissant alors inacceptable, après certains scandales immobiliers. On notera que parfois, se cache derrière le discours de justice fiscale une évidente politique clientéliste. Comment expliquer le régime spécial des tailleurs de pipe de Saint-Claude sans l'influence d'Edgard Faure ? Les chauffeurs de taxi ou les VRP qui pouvaient se montrer bruyants à Paris ont longtemps bénéficié d'avantages particuliers, sans oublier les journalistes qu'il fallait ménager. Toutes ces particularités ont disparu dans les années 1970.

Mais cela n'a pas empêché l'émergence de nombreuses déductions et réductions d'impôt aux finalités économiques ou sociales parfois

discutées. On parle aujourd'hui d'une quarantaine de niches fiscales, mais la suppression de certaines d'entre elles pourrait avoir des effets catastrophiques (emploi à domicile, dons aux associations, etc.)

L'impôt sur le patrimoine

Le capital a pendant très longtemps échappé à la taxation annuelle en France. Sans doute des impositions comme la contribution foncière, les droits d'enregistrement sur les mutations ou encore les droits de succession sont-ils des prélèvements sur le capital, mais la plupart de ceux-ci sont occasionnels. La première imposition sur le capital qui se reconnaît comme telle résulte de l'ordonnance du 18 août 1945, mais elle frappe essentiellement les personnes morales. Le système fiscal qui s'est depuis lors mis en place, et qui est aujourd'hui appliqué, taxe le capital à plusieurs niveaux :

- sur la détention, à travers l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF créé en 1981) : il s'agit alors de réduire les inégalités de patrimoine, qui sont plus importantes que les inégalités de revenus ;
- sur la transmission, qu'elle soit à titre onéreux ou gratuit, à travers des droits de succession et de donation, sans omettre les droits d'enregistrement sur les mutations.

L'imposition de l'activité économique

De la patente à la taxe professionnelle

La patente fut créée en 1791. Elle visait à taxer un revenu présumé en fonction de l'outil de travail. Elle a été modifiée en 1844 en se divisant en deux parties (un droit fixe déterminé en fonction de la taille de la commune et un droit proportionnel fixé en fonction de la valeur locative et de la profession exercée). Cet impôt était devenu archaïque, très lourd pour les artisans et commerçants, et inadapté au moment où la grande distribution prenait son essor. Il a donc été remplacé en 1975 par la taxe professionnelle, assise sur les investissements et sur les salaires. Cet impôt local représentait la moitié des ressources des collectivités territoriales. Relativement simple à l'origine, il a été maintes fois réformé, ce qui a créé des bouleversements fort importants pour les entreprises.

Il y a donc eu de très nombreux régimes spéciaux, des exonérations, réductions, abattements, plafonnements, écrêtements ; c'était devenu un impôt extrêmement complexe. Il a aussi été ouvertement critiqué par tout le monde. Le président Mitterrand avait bien raison de qualifier la taxe professionnelle d'impôt imbécile, car elle affectait sur les salaires

au moment où le chômage devenait fort important, de même que les investissements nécessaires au développement des entreprises.

Il faudra toutefois attendre la loi de finances de 2010 pour que soit supprimée la taxe professionnelle et créée une contribution économique territoriale. Dès lors, il ne s'agit plus d'une taxe locale, car c'est un impôt national. L'État s'est engagé à maintenir leurs recettes aux collectivités locales, qui ont ainsi perdu la plus grande part de leur autonomie fiscale.

L'imposition sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés a été créé par le décret de décembre 1948. Il frappe le bénéfice réalisé en France à un taux qui a énormément varié dans le temps. Il a longtemps été de 50 % mais il a connu des périodes de majorations fort importantes. Il est aujourd'hui au taux normal de 33 % un tiers, avec quelques aménagements. Le bénéfice imposable n'est pas le bénéfice comptable, les règles fiscales étant différentes des règles comptables. Les distorsions peuvent être très importantes. Il existe par exemple des règles particulières visant à réduire fortement l'impôt sur les dividendes provenant de la distribution par les filiales de résultats qui ont déjà subi l'impôt à leur niveau. Il se trouve aussi d'autres règles ayant pour objectif de favoriser l'implantation dans certaines zones, ou d'encourager les activités de recherche et développement. Il s'ensuit une grande différence entre les grandes et les petites entreprises en ce qui concerne le taux effectif d'impôt, les grandes entreprises bénéficiant plus aisément des avantages fiscaux en vigueur. Néanmoins, l'impôt sur les sociétés ne représente qu'une faible partie des recettes fiscales de l'État (à peine la moitié de la CSG).

De nombreux petits impôts liés aux circonstances et devenus pérennes

Héritage d'une fiscalité ancienne ou éléments d'une politique de santé publique voulant lutter contre les addictions, on trouve à titre d'exemple un certain nombre de droits de consommation sur les alcools et les boissons alcooliques. Et le tarif est différent selon la nature des boissons, sans qu'on en connaisse les raisons. On distingue en effet les vins tranquilles, les boissons fermentées autres que le vin et la bière, les vins mousseux, les cidres, les poirés et hydromels, les vins de liqueur et vins doux naturels. Le tabac subit le même sort. Il y a d'ailleurs maintenant deux droits différents, l'un pour la CMU (Couverture médicale universelle) et l'autre pour le fonds amiante. De la même manière, l'activité agricole est frappée par plusieurs taxes :

- taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles ;
- contribution des exploitants agricoles au Fonds commun des accidents du travail agricole (FCATA) ;
- contribution des exploitants agricoles et des conchyliculteurs au Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) ;
- taxe sur les produits de la pêche maritime perçue au profit de FranceAgriMer ;
- redevance sanitaire d'abattage ;
- redevance sanitaire de découpage ;
- taxe d'abattage perçue au profit de FranceAgriMer...

Le secteur de l'énergie n'est pas en reste. Tout le monde connaît la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Mais qui connaît les impôts suivants ?

- Contribution annuelle des distributeurs d'énergie ;
- fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) ;
- prélèvement sur les entreprises pétrolières ;
- taxe sur les hydrocarbures ;
- taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés ;
- contribution tarifaire d'acheminement...

Je pourrais continuer l'énumération de divers petits impôts. J'ai notamment dénombré 11 impôts différents liés aux véhicules automobiles, 9 impôts et taxes sur les spectacles et l'audiovisuel, 7 sur l'immobilier, 5 sur les jeux, 4 sur le secteur médical, sans compter des impôts spéciaux sur le secteur de l'assurance ou encore celui de la banque. Je ne peux pas cependant pas exposer tous les impôts existants aujourd'hui, et qui sont nés au cours du xx^e siècle. Il y en a plus de 200. Et le coût du recouvrement en est quelquefois relativement élevé. Pour ne prendre qu'un seul exemple, une loi de 1933 a créé la redevance pour les détenteurs de postes récepteurs et de radiodiffusion qui deviendra la redevance télé. Mais son coût de recouvrement étant trop élevé, elle a été adossée à la taxe d'habitation depuis 2005. De nombreux autres impôts mériteraient de subir le même sort.

Le rôle de l'impôt comme élément de politique économique

Pendant longtemps, les idées libérales ont été au centre de la politique menée par les gouvernements successifs du xix^e et de la première moitié du xx^e siècle. Plus personne n'a aujourd'hui la vision réductrice de l'impôt comme prélèvement obligatoire destiné à couvrir les seuls frais généraux de l'organisation politique de la société. Mais de nos jours, l'État intervient largement dans la vie des affaires et dispose, pour ce faire, d'un levier d'action redoutable : la fiscalité. Ainsi, nombreuses sont les

mesures fiscales qui ont été adoptées pour favoriser des secteurs ou des branches d'activité, sinon pour freiner certaines tendances économiques ou en impulser d'autres. On peut citer entre autres :

- l'exonération d'impôts pour les entreprises ayant leur siège social dans les zones franches ;
- la réduction d'impôt pour les investissements dans une PME (Petites et moyennes entreprises) ;
- l'aide fiscale à l'investissement dans les territoires d'outre-mer.

Ce rôle de l'État interventionniste et les énormes possibilités ainsi offertes pour piloter l'économie ont été pleinement développés par la pensée keynésienne, laquelle d'une façon ou d'une autre, à des degrés divers, a nourri depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale la réflexion économique et politique des cercles dirigeants français et européens. Les impôts s'immiscent dans les actes économiques et sociaux de chacun. L'impôt est envisagé comme un outil de transformation de la société, de l'économie.

L'une des plus grandes innovations du xx^e siècle est la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conçue par le Français Maurice Lauré et instaurée par la loi du 10 avril 1954. La TVA réactualise l'idée très ancienne d'un impôt indirect sur la dépense. C'est un impôt acquitté par les entreprises mais dont la charge est reportée sur le consommateur. À la différence des anciennes taxes cumulatives, elle fait dépendre le poids de l'impôt non plus de la longueur ou de la diversité des circuits de production et de distribution empruntés par les biens consommés, mais uniquement de la valeur atteinte par ces derniers au stade de la consommation finale. La TVA est une machine bien rodée : neutralité pour les agents économiques, simplicité et moindre coût de collecte pour l'administration, moindre impact sur les décisions de consommation, légitimité aux yeux du contribuable. À l'origine une création française, cet impôt a été très vite adopté par d'autres pays en Europe, comme au-delà. Si à sa création, la TVA se présentait comme une taxe à la production, sa généralisation à l'ensemble des activités professionnelles intervint dès 1968. La TVA représente actuellement une très grande part du budget de l'État (près de 150 milliards d'euros).

Pour illustrer le rôle de l'État dans l'économie à travers l'impôt, je voudrais encore citer le prélèvement conjoncturel, inventé par Jean Serisé. Cet impôt ne devait être prélevé que par décision du gouvernement pour corriger les cycles économiques. La loi adoptée par le Parlement n'a jamais été mise en œuvre.

L'impôt et l'aménagement du territoire, la décentralisation

Partagé entre la commune, le département et la région, la fiscalité locale s'est fortement développée dans la seconde moitié du xx^e siècle. Avec 5 milliards d'euros pour les régions, 60 milliards pour les départements et 85 milliards pour les communes, les budgets des collectivités territoriales et leurs groupements dépassent les 200 milliards d'euros annuels. En effet, le transfert de compétences consécutif aux lois de 1982 et 1983 sur la décentralisation a accru les charges des collectivités locales. Jusqu'en 1959, ces dernières percevaient pour une grande partie de leur budget des impôts directs locaux (rattachés aux impôts directs d'État par addition de centièmes) : les centimes additionnels. Désormais, les collectivités territoriales perçoivent la taxe foncière et la taxe d'habitation pour l'essentiel, et indirectement la contribution économique territoriale. On peut également mentionner la taxe sur les surfaces commerciales au profit des communes, instituée par une loi du 1^{er} janvier 2011, ou encore la taxe sur les locaux à usage de bureaux dans la région Île-de-France. Actuellement, les collectivités locales ont un pouvoir fiscal extrêmement limité et leurs ressources proviennent pour beaucoup de redistributions de l'État, ce qui pose le problème de leur autonomie de décision. On notera d'ailleurs que l'État n'a pas réduit ses dépenses globales alors même qu'il en transfère une partie aux collectivités locales.

L'État, la construction européenne et la mondialisation

L'harmonisation européenne

La mise en place d'un marché intérieur intégré et de l'union économique et monétaire a conduit l'Union européenne à se préoccuper des questions fiscales, les différences de régime fiscal d'un État à un autre pouvant entraîner des distorsions de concurrence. Symbole de souveraineté, la fiscalité reste toutefois largement la compétence des États membres. Par ailleurs, le principe de l'unanimité ne facilite pas la prise de décision au sein du Conseil. L'harmonisation de la fiscalité au niveau européen, malgré quelques succès (TVA, accises), reste limitée.

Pour ce qui est de la fiscalité indirecte, parce qu'elle touche directement à la libre circulation des marchandises et à la libre prestation de services, pilier essentiel de la construction européenne, elle a nécessité une harmonisation rapide. Les principales règles régissant la TVA ont été harmonisées au niveau européen, mais pas les taux.

En matière de fiscalité directe, l'harmonisation reste plus embryonnaire. Un certain nombre d'États membres ne sont pas prêts à se dessaisir

de leur pouvoir fiscal. De ce fait, l'homogénéisation dans le domaine semble délicate. Néanmoins, on peut citer quelques mesures prises au niveau européen qui ont été transposées en droit interne, notamment concernant la fiscalité des entreprises, telle que la directive « sociétés mères et filiales », ou encore la directive sur les « fusions » qui instaure un système d'imposition commun.

La suppression progressive des droits de douane

Au niveau européen, la signature de l'Acte unique en 1993 a supprimé les contrôles douaniers aux frontières intérieures de l'Union européenne. Aujourd'hui, la réglementation douanière, à l'import comme à l'export, ne concerne donc plus que les échanges avec les pays tiers.

Les conventions fiscales internationales

Historiquement, la naissance des conventions fiscales va de pair avec le développement du commerce international. En effet, dans un contexte de mondialisation et d'internationalisation des échanges, il s'est avéré nécessaire pour la France de conclure des conventions bilatérales avec ses principaux partenaires économiques pour éviter la double imposition et afin de répartir le droit d'imposer entre les États signataires. Si le but premier des conventions fiscales était d'éviter les doubles impositions, leur objet s'est beaucoup élargi au fil des années du fait de la croissance des transactions internationales. Aujourd'hui, les objets sont multiples : combattre l'évasion et la fraude fiscales, lutter contre le blanchiment d'argent, mettre en place des clauses d'assistance administrative et fiscale réciproque, faciliter le recouvrement des impôts dans d'autres États, etc. Les conventions fiscales internationales sont toutes conclues sur la base de modèles établis à l'origine en 1963 par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), avec de nombreuses évolutions par la suite.

L'émergence d'une fiscalité écologique

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a marqué une volonté de protéger l'environnement, les dispositifs fiscaux étant un des moyens d'y parvenir. La France n'avait pas attendu cette date puisqu'une loi sur l'eau de 1964 institue une première redevance à but environnemental destinée à financer l'Agence de l'eau. En 1999, naît la taxe générale relative aux activités polluantes et basée sur le principe pollueur-payeur. En 2000, cette taxe est étendue aux lessives, matériaux d'extraction,

pesticides antiparasitaires... L'écocontribution a par ailleurs pour but de compenser le coût de la collecte et du traitement des déchets électriques, électroniques ou mobiliers en fin de vie. Elle frappe les consommateurs en s'ajoutant au prix des produits. Mais les divers impôts déjà anciens frappant l'automobile ou les énergies peuvent être considérés comme des éléments de fiscalité écologique. Le ministre de l'Environnement en dénombre une quarantaine qui contribue au respect de l'environnement. Je n'évoquerai pas l'écotaxe des poids lourds, à la suite des actions de nos voisins bretons.

LE RAPPORT DES CITOYENS AVEC L'IMPÔT

Les révoltes fiscales

L'impôt, depuis que celui-ci existe, a toujours suscité des révoltes. Il a un caractère intrusif, apparaît comme prélevé de manière autoritaire par les pouvoirs publics. De ce fait, le siècle dernier a été la scène de plusieurs révoltes. Au début du xx^e siècle, les rébellions fiscales sont pour l'essentiel le fait des paysans. Dès 1907, il y avait eu la révolte des vigneron de l'Aude. Mais après l'instauration de l'impôt sur le revenu, c'est la CGT qui va mener une campagne très active pour lutter contre l'impôt sur les salaires. Les ouvriers renvoient alors leurs feuilles d'impôt au ministre des Finances. Une loi de 1923 va calmer les esprits, en offrant des avantages aux salariés et des exemptions aux bas revenus. Les artisans, les commerçants et les propriétaires prennent alors le relais, mais la mobilisation s'atténue en 1926. Elle reprendra dans les années 1930 avec la Fédération des contribuables qui revendique jusqu'à 700 000 adhérents en 1933. Les journées de protestation se multiplient avec l'organisation en mars 1933 d'une « Journée nationale des contribuables ». Cet organe de représentation des contribuables, par la mobilisation de ses militants, passe à l'action à l'encontre du Parlement et de l'administration fiscale. Henri Dorgères, qui mènera le combat, organise en 1935 un véritable refus de l'impôt depuis Rouen, devant trois mille personnes. En représailles, il est institué un délit d'organisation du refus collectif de l'impôt. Finalement, les pouvoirs publics vont opter pour la modération et la clémence en favorisant des remises d'impôt et en limitant la sanction à des pénalités.

Par la suite, les révoltes les plus importantes seront les mouvements de Pierre Poujade en 1953 et de Gérard Nicoud en 1970. Ces derniers ont fédéré des commerçants et artisans qui connaissaient des difficultés économiques du fait de l'accélération de l'exode rural qui les privait d'une partie de leur clientèle et du développement des grandes surfaces

ayant créé une distorsion de concurrence. Des mesures fiscales seront alors prises, notamment la suppression de la patente et la réduction des droits sur les cessions de fonds de commerce. Ces révoltes posèrent de vrais problèmes aux pouvoirs publics qui ne savaient pas toujours très bien comment les désamorcer, la répression n'étant pas forcément une arme appropriée et pouvant davantage conduire à une remise en cause du consentement des citoyens à l'impôt. Mais depuis les années 1970, il n'y a plus eu de mouvement collectif semblable à ceux qui sont nés au début du xx^e siècle, à l'exception cependant des récents mouvements des pigeons, des poussins ou encore des Bonnets rouges. Les formes de contestations de l'impôt sont aujourd'hui plus discrètes et surtout plus individualisées, ainsi de la fraude ou de l'évasion fiscale.

La fraude fiscale

La fraude fiscale peut se définir comme l'utilisation de procédés qui visent à contourner illégalement l'impôt. De ce fait, évaluer la fraude fiscale n'est pas chose aisée dans la mesure où, par construction, elle est plus ou moins complexe et discrète. Le conseil des prélèvements obligatoires, dans un rapport du 1^{er} mars 2007, évaluait la fraude fiscale et sociale dans une fourchette de 30 à 40 milliards d'euros par an.

L'évasion fiscale

L'évasion fiscale consiste à utiliser légalement différents moyens pour diminuer une charge fiscale. Elle se distingue de la fraude en ce qu'elle utilise des techniques légales d'optimisation fiscale. En 2012, un rapport du Sénat s'est intéressé à mesurer l'incidence de l'évasion fiscale sur les finances publiques. Selon ses estimations, l'évasion fiscale représenterait un manque à gagner de 30 à 36 milliards d'euros par an pour le Trésor public français. En effet, il reste difficile d'évaluer dans sa totalité le coût de l'évasion fiscale, tant ses facettes sont multiples, notamment celles relevant des sociétés multinationales.

L'exil fiscal

Le sentiment d'overdose fiscale semble s'être propagé dans toutes les catégories de contribuables au fil du temps et des réformes fiscales successives. Les Français, dont le taux d'acceptation de l'impôt a longtemps été un des plus élevés au monde, semblent désormais refuser toute mesure nouvelle de nature fiscale. Au-delà des démonstrations en surface de mécontentements, le pacte de confiance entre les dirigeants et les citoyens

semble rompu en profondeur, ce qui se traduit par des exils fiscaux. La presse fait état de départs à l'étranger de grands noms du sport, du cinéma, des affaires, mais aussi des jeunes talents et des entrepreneurs. L'exil fiscal traduit en effet une des manifestations modernes de rupture du consentement à l'impôt. L'absence d'un réel suivi statistique des contribuables qui s'en vont vers des pays aux climats fiscaux plus cléments rend l'incidence de ce phénomène difficile à mesurer. Mais c'est une réalité inquiétante. Actuellement certains pays, comme Malte, le Portugal ou le Maroc, réalisent un véritable démarchage des contribuables français en leur offrant une fiscalité douce et agréable.

*

LES CRITIQUES DU SYSTÈME

La complexité de l'impôt

Le système fiscal français actuel est fort éloigné de celui qui a été mis en place voici un siècle et qui était inspiré par l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme : « Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. » Le système était alors fondé sur quatre impôts directs. C'était injuste et archaïque, mais si simple et si clair. La volonté des gouvernements successifs de rendre l'impôt plus personnel et plus juste a transformé le système fiscal français en un véritable labyrinthe. Celui-ci apparaît comme un amas d'impositions et de taxes trop nombreuses, comme une multitude d'exceptions et de dérogations visant à rendre l'impôt plus acceptable. Mais la réalité est tout autre : la moitié des contribuables ne paye pas l'impôt sur le revenu qui est le plus douloureux des impôts, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne payent pas d'impôts. Mais ceux qui le payent ne tolèrent pas cette situation. La fiscalité est devenue incompréhensible et inacceptable.

La lourdeur de l'impôt

Le niveau de prélèvements obligatoires est important en France sans être le plus élevé du monde. Selon un indice Forbes, la France est le pays le moins accueillant en termes de fiscalité, mais cet indice n'est que l'addition des taux marginaux d'imposition et il ne reflète pas le niveau global d'imposition. Le total des impositions de toute nature et des cotisations sociales représente plus de 45 % du PIB aujourd'hui. Pour une

économie de marché, ce niveau est élevé par rapport au niveau des pays développés comparables (l'imposition moyenne des 30 pays membres de l'OCDE représente environ 40 %). Sur toute la durée du siècle dernier, les prélèvements fiscaux n'ont cessé d'augmenter que ce soit en nombre avec la création de nouveaux impôts ou en poids avec le rehaussement des taux existants. On pourrait voir un danger dans cet accroissement sans fin de la pression fiscale. Joseph Caillaux disait : « L'impôt se dévore lui-même », autrement dit : « Trop d'impôt, tue l'impôt » en reprenant la formule de l'économiste Laffer. La structure même de la fiscalité française est source de distorsions : les facteurs « capital » et « travail » sont lourdement taxés, décourageant l'investissement et pénalisant l'emploi. La fiscalité longtemps considérée comme un outil d'incitation économique est par conséquent devenue un frein à la croissance.

Une administration archaïque et omnipotente

Dans un rapport daté du 21 février 2012, la Cour des comptes dresse un constat sévère des relations de l'administration fiscale avec les particuliers. La fusion des centres d'impôt et de trésorerie au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFP), engagée pour réduire le coût de l'administration et améliorer la qualité de service, ne produit pas encore les effets escomptés.

Je considère, pour ma part, que l'administration fiscale a accompli de très gros efforts au cours des dernières décennies pour favoriser un dialogue constructif avec les contribuables. Le problème le plus important, de mon point de vue, est la conséquence de changements incessants de législation et de l'abondance excessive de circulaires. Les lois de finances qui forment le budget de l'État sont votées annuellement avec leur lot de réformes. Mais il y a très souvent deux ou parfois trois lois de finances rectificatives par an. À cela, il faut ajouter les décrets d'application. Mais il ne faut pas négliger les instructions administratives qui n'ont aucune valeur juridique pour le contribuable ; ce n'est que la doctrine de l'administration fiscale. Les circulaires sont nombreuses, pas toujours claires et tentaculaires. Elles représentent l'essentiel de la documentation du fiscaliste. On dénombre ainsi 40 000 pages d'instructions fiscales.

Aujourd'hui, le cerveau humain ne peut appréhender l'ensemble de notre système fiscal, ce qui était encore possible voilà une quarantaine d'années. Désormais, le fiscaliste est nécessairement spécialisé, soit en TVA, soit en taxes locales, soit en fiscalité des particuliers ou des agriculteurs, etc. Une réforme s'impose. Tout le monde le dit, à commencer par le Premier ministre, qui a annoncé une remise à plat de la fiscalité. Voilà un grand débat qui s'ouvre à nous !

VI

QUELS IMPÔTS POUR DEMAIN ?

par M. Joël BOURDIN

Sénateur de l'Eure

C'est un beau sujet de réflexion que celui des modalités de l'impôt dans les prochaines années. C'est tellement un beau sujet que le premier ministre a posé la question officiellement à ses ministres et aux services de l'État, et que le chef de l'État a annoncé récemment aux entreprises un pacte de responsabilité. Il est vrai que notre système d'impôts, de loi de finances en loi de finances, par juxtaposition de mesures nouvelles à des mesures anciennes, est devenu complexe, lourd et d'une lisibilité réduite. Quand je dis qu'il est lourd, c'est qu'il est devenu pesant et l'un des plus pesants de l'Union européenne. Il n'est qu'à considérer les prélèvements obligatoires qui pèsent sur les Français pour s'en convaincre. Les prélèvements obligatoires ne comprennent pas que les impôts nationaux ou locaux, puisqu'ils intègrent aussi les cotisations sociales, mais ils mesurent ce qui est prélevé sur les revenus des Français (avec une répartition de 50 % environ pour les impôts et 50 % pour les cotisations). Or, ces prélèvements représentent (en 2013) 967 milliards, soit 46,5 % du PIB. Ce qui signifie qu'on n'est pas loin de prélever la moitié des revenus des Français pour assurer le fonctionnement de l'État, des collectivités locales et du système de protection sociale. C'est un vrai record. Puisqu'en Europe, il n'y a que le Danemark qui dépasse ce taux, et la Suède, qui est au niveau de la France. Par comparaison, l'Allemagne est à 38 %, l'Irlande à 28 %, l'Espagne à 33 % et, à l'extérieur de l'Europe, les USA et le Japon à 25 %.

Le chiffre de la France est élevé et a démarré à 30 % en 1970 pour passer à 34 % en 1974, puis à 40 % en 1981. Mais si on rentre plus dans le détail, on découvre ainsi :

– Que la France est le pays où le taux de la tranche supérieure de revenus est dans la moyenne européenne (mis à part le prélèvement de 75 % sur les revenus très élevés). Cependant la fiscalité est plus favorable aux hauts revenus au Luxembourg, en Autriche, en Belgique et au Royaume-Uni. Avec d'ailleurs une subtilité, au Royaume-Uni et en Irlande, où les revenus des personnes physiques étrangères vivant dans le pays ne sont pas imposés si les revenus viennent d'ailleurs.

– Qu'en revanche, c'est en France que les prélèvements sur le patrimoine sont les plus élevés (ISF, droits de succession).

– Que la France est dans le peloton de tête pour l'impôt sur les sociétés (37 %).

– Et que l'impôt sur l'épargne est élevé eu égard à ce qui est constaté ailleurs (avec une imposition spéciale de prélèvements sociaux).

Partant de là, on comprend mieux les polémiques qui se développent avec une amplification prononcée ces dernières années sur les errances fiscales d'untel ou untel. Mais, en passant outre les débats, on est bien obligés de constater que l'attractivité de la France souffre de cette situation que chacun, à sa manière, souhaite améliorer. Sans compter que, globalement, de forts taux d'imposition ont rarement encouragé l'économie *via* l'épargne, l'investissement et la consommation.

Pour l'heure, la réflexion en matière d'imposition emprunte des chemins variés qui cherchent à concilier les principes de justice fiscale et d'efficacité économique, ainsi qu'à respecter des grands équilibres écologiques.

Impôts et efficacité économique

Au nom de l'efficacité économique, sont ainsi mises en avant des formules visant à modifier l'assiette des prélèvements afin d'alléger les coûts de production ou d'élargir l'assiette des impôts. J'illustrerai cette orientation au moyen de deux exemples. Le premier c'est celui de la réforme de la TVA ayant donné lieu au débat sur la TVA sociale qui est né dans la commission des finances du Sénat. L'idée est la suivante : on augmente la TVA et, conjointement (pour un montant équivalent), on réduit les cotisations sociales sur salaires (ce qui est pratiqué en Allemagne). Si la TVA induit une augmentation de prix, la baisse des cotisations diminue les coûts des entreprises et sans doute les prix. Il y a là globalement une certaine compensation, mais la compétitivité des entreprises s'amplifie et surtout l'augmentation de la TVA frappe plus les produits importés, ce qui améliore encore plus la compétitivité. Cette réforme a été votée en 2011, mais elle n'a pas été appliquée puisque le Parlement, en 2012, a annulé le dispositif qui n'avait pas encore été mis en place. Ce principe

ressortira sans doute de la boîte à outils car l'idée qui sous-tendait cette réforme était l'amélioration de la compétitivité de l'économie française dont maintes statistiques signalent l'urgence.

Le second exemple n'a pas encore donné lieu à des mesures législatives. Il s'appuie sur l'incohérence de notre système fiscal européen et sur une absence de régulation internationale dans le domaine fiscal. Nous avons réussi à bâtir une Union européenne sur un certain nombre de principes forts ; on a même, avec quelques pays, créé une zone euro avec une seule banque centrale et une seule monnaie, l'Euro, mais nous tolérons que nos politiques fiscales ne soient pas coordonnées quand elles ne sont pas antagonistes. C'est ainsi que le siège de Yahoo part de France pour s'installer à Dublin, très cyniquement parce que l'impôt sur les sociétés est de 14 % en Irlande quand il est de 37 % en France. On a longtemps cru que les USA se réjouissaient de cette situation jusqu'au jour récent où les États-Unis se sont plaints du comportement d'optimisation fiscale des grandes compagnies du Net (Amazon, Google...).

Effectivement, ces grandes entreprises, qui manient des capitaux énormes, réussissent tellement bien leur exercice d'optimisation mondiale qu'elles parviennent à afficher un impôt sur les sociétés d'à peine 10 %. Est-il légitime que les plus grosses et croissantes entreprises au monde soient celles qui, relativement, paient le moins d'impôts ? Certainement pas. Il est bien clair qu'elles ne commettent certainement pas de délit mais, en revanche, nos systèmes nationaux et concurrentiels leur laissent trop de latitude.

Est-il normal qu'une entreprise qui effectue de nombreuses transactions dans un pays ne soit pas soumise, en partie ou totalement, à l'imposition dans ce pays ? Quand Amazon vend des livres ou d'autres produits en France, certes l'entreprise paie des impôts locaux là où elle a ses entrepôts en France, mais le résultat, lui, est imposé au Luxembourg où la TVA est aussi payée, en fonction du taux en cours dans ce pays. Il n'y a rien à dire sur la légalité de ces opérations, mais peut-être pourrait-on changer le logiciel et imaginer un autre mode de localisation de l'assiette.

Ce que je dis là n'est pas anecdotique dans un monde où le commerce, de plus en plus, emprunte le chemin du numérique. Sur ce point, la solution n'est pas nationale, n'est pas européenne, elle est internationale. La mondialisation *via* l'informatisation des échanges impose une réponse mondiale. On n'en est pas là, mais cela viendra. Car, il n'y a pas de raisons pour que nous persistions à avoir le comportement des dindons de la fable de La Fontaine.

Impôts et justice fiscale

Au titre de la justice fiscale, bien évidemment, on retrouve la préoccupation de la progressivité de l'impôt et des éléments qui l'accompagnent comme le quotient familial. Nous avons un impôt, globalement :

- qui écarte une bonne partie de la population de son assiette (moins de 1 200 €/mois) ;
- qui, ensuite, devient progressif, par tranche, en faisant peser relativement plus l'impôt en moyenne, par tranches de revenus ;
- qui corrige le montant des revenus imposés en fonction de la composition de la famille ;
- mais qui se conjugue, pour certaines catégories de contribuables, à un impôt proportionnel : la CSG.

Bien évidemment, tout ceci est compliqué et alimente des propositions de simplification. Elles sont de deux ordres : l'une consiste à fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu, l'autre à organiser un système de retenue à la source. J'ajoute, qu'est à l'ordre du jour, une réforme de la fiscalité locale.

Comment fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu ?

Il ne faut pas s'illusionner, ceux qui proposent la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, certes souhaiteraient introduire de la simplification dans le calcul de l'impôt mais, souvent, leur arrière-pensée est, par le biais de cette réforme, d'introduire de la progressivité dans la CSG. L'impôt sur le revenu est un impôt progressif sur les revenus (salaires, revenus mobiliers, bénéfices commerciaux) alors que la CSG est une contribution sociale (affectée au financement de la Sécurité sociale), assise sur les revenus d'activité et les revenus de remplacement (pensions de retraite), ainsi que sur les revenus du patrimoine et de placement (taux : 7,5 % + 0,5 % pour la CRDS).

La fusion est une proposition de l'actuelle majorité (la réunion des deux ressources représente environ 165 milliards d'euros : 90 milliards de CSG ; 75 milliards d'impôts sur le revenu). Est-ce faisable ? Certainement, mais au prix d'arbitrages difficiles car les deux prélèvements sont peu compatibles. En effet :

- l'impôt sur le revenu est progressif, la CSG est proportionnelle ;
- l'impôt sur le revenu tient compte du quotient familial, la CSG est calculée sur une base individuelle ;
- les deux assiettes sont différentes, celle de l'impôt sur le revenu est étroite, celle de la CSG est plus large ;

– La CSG est prélevée à la source, l'impôt sur le revenu est acquitté *a posteriori*.

Tous ces éléments sont difficiles à concilier. Sans compter que l'une des mesures est destinée au budget de l'État, l'autre l'étant à la Sécurité sociale. Une coordination étant difficile à réaliser, c'est à une mise à plat qu'il conviendrait de procéder. Une mise à plat avec des gagnants et des perdants. On comprend que le premier ministre soit d'une « prudence de sioux » pour réaliser cet élément du programme du président de la République.

La retenue à la source

La France est l'un des rares pays (avec la Suisse et Singapour) à ne pas pratiquer le système de prélèvement à la source qui est sans doute celui que préféreraient les contribuables. C'est pourquoi le Conseil des prélèvements obligatoires a fait des recommandations dans ce domaine. Le Canada pratique la retenue à la source depuis 1917, l'Allemagne depuis 1925 et les États-Unis depuis 1943. La retenue à la source est le système le plus simple, puisqu'il permet d'imputer l'impôt directement sur la ressource, le prélèvement étant opéré par le débiteur (entreprise, administration, organisme gestionnaire de retraite...) du contribuable. Mais ce système pose des problèmes de divers ordres :

- difficultés en cas de diversité des sources de revenus ;
- problèmes de confidentialité si l'employeur est informé de la situation de famille du contribuable ;
- souci de transition. En effet, dès la première année de mise en place, deux systèmes cohabiteraient ; le système du décalage d'un an (comme actuellement) et le système d'imposition sur l'année en cours (système de la retenue à la source).

Le Conseil des prélèvements obligatoires avance l'idée que les aspects favorables de la retenue à la source ont perdu de leur poids, notamment avec la mensualisation qui se généralise et les déclarations préremplies. Je suis d'accord avec cette analyse, même si des améliorations peuvent être apportées au système actuel.

Les voies d'une réforme de la fiscalité locale

La réforme de la taxe professionnelle en 2010 a entraîné une refonte des impositions locales sur les entreprises avec, à la clé, 5 milliards de réductions pour les entreprises. Je ne pense pas, en dépit des recommandations du Medef, qu'il y a urgence à modifier l'actuelle modalité

d'imposition locale des entreprises, sauf à surveiller le nouveau mode d'évaluation des bases de la cotisation foncière des entreprises.

Quant aux impôts ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties), ils sont appelés à être modifiés dans leur mode de calcul. Il est vrai que les bases de ces impôts sont archaïques et injustes puisque, pour illustrer mon propos, on ne tient pas compte de ce que rapporte un bien immobilier en loyer mais de ce qu'il devrait rapporter, soit un calcul byzantin remontant à la Révolution française.

Donc on va vers une évolution des bases des impôts locaux en fonction d'estimations réelles et actuelles. Ce qui devrait entraîner une nouvelle répartition des contributions des habitants de nos villes et villages. Et, cerise sur le gâteau, l'actuel Gouvernement souhaiterait introduire dans les bases des impôts la variable revenus. Ce qui n'est pas sans danger. En effet, indirectement, les revenus peuvent être pris en compte pour calculer la cotisation de la taxe d'habitation avec des abattements supplémentaires que peuvent voter les communes; or pour avoir, avec les meilleures intentions du monde, adopté de trop généreux abattements fondés sur le revenu, des conseils municipaux ont transformé leurs communes en ghettos sociaux. Car si vous exonérez 70 % de la population communale de la taxe d'habitation, vous imposez des taux abusivement élevés à ceux (30 %) qui paient la taxe. C'est un vrai débat qui commence sur ce sujet, et qui sans doute va bientôt se crisper.

L'orientation vers les taxes écologiques

La ressource est rare, les pollutions sont fréquentes, et donc certains perçoivent une imposition orientée par l'écologie et l'environnement. Cela paraît nouveau, bien que le principe soit appliqué depuis longtemps. Ainsi :

- la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est déjà appliquée (elle rapporte 26 milliards !);
- chacun acquitte, sur sa facture d'électricité, la contribution au Service public de l'électricité (CSPE) de 8 % (soit 3,3 milliards au total);
- par ailleurs, un certain nombre de taxes (prélèvement, pollution...) frappant les services de l'eau et de l'assainissement et la TGAP (taxes sur les activités polluantes) alourdit la charge de l'élimination des déchets ménagers.

Toutes ces taxes ont une particularité : elles ne frappent pas le contribuable, mais l'usager. Ce qui traduit un changement d'optique puisque les taxes ou redevances sur l'usager sont difficiles à moduler en fonction de la situation sociale des redevables. Pour le moment, les taxes écologiques

sont moins sociales que les impositions classiques. Un exemple : alors que beaucoup de familles sont exonérées de la taxe d'habitation en raison de la modestie de leurs revenus, elles demeurent redevables de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou de la redevance) et des prélèvements opérés sur les factures d'eau. Or, les taxes ordures ménagères augmentent au rythme de plus de 5 % par an depuis longtemps en France. C'est un vrai sujet : dans leurs compositions actuelles, les taxes écologiques augmentent à un rythme plus élevé que les impôts sur le revenu. Doit-on se satisfaire de cela ? Doit-on renoncer au principe de justice des prélèvements obligatoires ?

VII

L'ÉMERGENCE DU DÉBAT FISCAL (2012-2014)

par M. Michel LE CLAINCHE

Administrateur général des finances publiques¹

L'histoire de l'impôt en France montre une succession de réformes marquées à la fois par une grande continuité, quelques innovations majeures (l'impôt personnel, l'impôt sur le revenu, la TVA...) et des révoltes fiscales périodiques². On pourrait penser que, après la rénovation de l'impôt sur le revenu en 1959, la généralisation de la TVA en 1968, la création de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en 1981, la création de la CSG en 1990, l'imagination fiscale était au repos. L'atténuation des divergences idéologiques, les contraintes économiques, la prise de conscience généralisée de la nécessité d'un retour à une politique budgétaire plus vertueuse pourraient faire penser à une période, sinon de consensus, au moins d'apaisement fiscal.

Or, il n'est en rien. La période récente a vu l'émergence d'un nouveau débat fiscal, marqué par des clivages politiques, argumentée à l'aide d'analyses statistiques et de recours à des experts, rythmée par des débats ou manifestations impliquant l'opinion publique. Sans revenir aux polémiques du début de XIX^e siècle au moment de la création de l'impôt sur le revenu, l'actualité voit s'affronter diverses conceptions de l'impôt, dans un contexte beaucoup plus complexe que celui du siècle précédent. Ce regard sur l'actualité du débat fiscal à la lumière de l'histoire mettra en

-
1. L'auteur s'exprime ici à titre personnel en tant qu'enseignant et non en tant que fonctionnaire.
 2. Voir par exemple, *L'impôt en France aux XIX^e et XX^e siècles*, actes du colloque tenu à Bercy les 2, 3, 4 mai 2001, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France/IGPDE, préface de Maurice Lévy-Leboyer, 2006.

évidence trois temps dans la séquence qui va de l'élection présidentielle de 2012 à l'annonce d'un «pacte de responsabilité» par le président de la République le 14 janvier 2014.

L'impôt dans la campagne électorale de 2012 : un débat modéré

La question fiscale n'a pas été au centre des discussions dans la campagne des élections présidentielles de 2012 mais elle a cependant donné lieu à des propositions et des débats de qualité³.

Les choix du gouvernement Fillon

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la politique budgétaire et fiscale, qui a dû tenir compte des incidences de la crise économique et financière à partir de 2009, a été marquée principalement par l'allègement des prélèvements obligatoires (estimés à un peu plus de 30 milliards pour les ménages et à autant pour les entreprises sur la période 2007-2012). Ceux-ci ont pris diverses formes dont les plus notables sont l'exonération des charges fiscales et sociales sur les heures supplémentaires, le bouclier fiscal, l'allègement des impôts sur le capital (ISF, droits de successions, donations...).

Toutefois, l'impérieuse nécessité de limiter la dérive des comptes publics a justifié un revirement net à la fin du mandat qui s'est traduit, notamment, par des augmentations d'impôts sur les ménages dans le cadre de la première loi des finances rectificative pour 2012. Votée peu avant l'élection présidentielle, elle instaurait une «TVA sociale» applicable au 1^{er} octobre (allègement de plus de 10 milliards de charges sociales sur les entreprises financées par une augmentation de 1,6 point de TVA et une majoration de deux points de CSG sur les revenus du patrimoine), une surtaxation de très grandes entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, une poursuite de «rabortage» des niches fiscales, la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu.

Le programme fiscal des candidats

Les «petits candidats», plutôt protestataires, ont fait preuve d'une grande inventivité fiscale qui n'est pas sans rappeler celle émanant des

3. Voir Michel Le Clainche, «Le débat sur les ressources publiques pendant la campagne pour les élections présidentielles du printemps 2012», *Revue française d'administration publique*, n° 144, 2012, p. 1035-1041.

débats de la fin du XIX^e siècle. Certains ont proposé un impôt sur le revenu au taux de 100 %. D'autres réformes radicales ont été envisagées : suppression totale de l'impôt sur le revenu, de la TVA ou de la taxe foncière.

Les trois « principaux candidats » (François Bayrou, François Hollande et Nicolas Sarkozy) visant effectivement l'élection ont été plus modérés. Tous ont préconisé la maîtrise des dépenses publiques et l'augmentation des impôts, ce qui n'est guère habituel dans les campagnes électorales. Ils ont fait preuve d'assez peu d'inventivité et leurs programmes ne comportent pas de « révolution fiscale ». Cependant, le clivage traditionnel entre la droite et la gauche est bien marqué : allergie aux prélèvements obligatoires, allègement des charges des entreprises et augmentation de la TVA pour la droite ; contestation des décisions du quinquennat précédent, préférence pour l'imposition directe, surtaxation des patrimoines importants et des hauts revenus pour la gauche.

Le programme du candidat François Hollande

Le candidat cherche à concilier les orientations traditionnelles de la gauche avec la volonté de redresser les comptes publics le plus rapidement possible. Il annonce un « choc fiscal » de 29 milliards d'euros en 18 mois. Il s'engage à renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu, à réduire la TVA qualifiée « d'impôt sur les pauvres » et à revenir sur les allègements bénéficiant principalement au plus fortunés et aux grandes entreprises.

Ses diverses interventions font des allusions de moins en moins précises à quelques idées plus innovantes : la remise en cause du quotient familial au profit d'aides plus ciblées sur les revenus modestes, la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG⁴, la taxation des revenus du capital comme ceux du travail et, enfin, une idée de dernière minute qui a fait l'effet d'un « coup de communication » : la taxation à 75 % des plus hautes rémunérations. Ces innovations fiscales n'ont, dans l'ensemble, pas été mises en œuvre ; cependant une « vraie » réforme fiscale a été discrètement instaurée dans les deux premières années du mandat du nouveau président.

4. Fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG préconisée par l'expert Thomas Piketty (avec Camille Landais et Emmanuel Seaz), *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle*, Paris, La République des idées/Le Seuil, 2011.

La politique fiscale du gouvernement Ayrault : une réforme fiscale discrète

Sans annonce de «révolution fiscale», le nouveau gouvernement a mis en place l'essentiel du programme du candidat avec une inflexion très importante en ce qui concerne la fiscalité des entreprises.

Un cadre très contraint

La marge de manœuvre du nouveau gouvernement est bornée par de multiples contraintes. D'abord, la conjoncture économique ne s'est pas rétablie depuis la crise de 2009. À titre d'exemple, les prévisions de croissance du PIB pour l'année 2013 ont varié au fil des lois de finances de 0,9 % à 0,1 %. Le gouvernement doit également prendre en compte le contexte politique : sa majorité comprend les écologistes qui font valoir leur propre projet et les communistes qui, défendant les ménages modestes et contestant les «cadeaux aux entreprises», provoquent, au Sénat, le rejet des lois de finances pour 2013 et 2014.

L'Europe fixe un cadre de plus en plus strict à la politique budgétaire : l'objectif de réduction du déficit à 3 % du PIB pour 2013, puis pour 2015, conditionne l'architecture de l'ensemble du budget. Par ailleurs, le traité du 2 mars 2012 sur la stabilité, la coordination et la gouvernance impose quelques «règles d'or» et principes d'organisation. Il sera à l'origine de la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la gouvernance des finances publiques, laquelle crée les lois de programmation pluriannuelle et surtout, installe le Haut conseil des finances publiques, instance indépendante proche de la Cour des comptes qui donne son avis sur la qualité de la prévision budgétaire et énonce des recommandations lorsque les écarts sont trop importants par rapport à la trajectoire prévue. Dans ce cadre contraint, la politique fiscale sera définie, pour l'essentiel, par la deuxième loi de finances rectificative pour 2012, qui annule les principales initiatives du gouvernement précédent, puis par la troisième loi de finances rectificative pour 2012 qui, tenant compte des recommandations du rapport Gallois, adopte des mesures nouvelles pour favoriser la compétitivité des entreprises et, enfin, par les deux lois de finances pour 2013 et 2014, qui jettent les bases de la nouvelle politique fiscale.

Des objectifs clairs

La stratégie budgétaire et fiscale du gouvernement est clairement exprimée. Le premier objectif est celui du retour à l'équilibre des comptes

publics dicté par le poids de la dette, la pression de l'Europe, la volonté de sauvegarder la souveraineté du pays. La stratégie retenue est rythmée en deux temps : d'abord, le rétablissement structurel par l'augmentation des prélèvements obligatoires, réputée moins défavorable à la croissance qu'une réduction drastique des dépenses, puis une stabilisation fiscale assurée par une maîtrise rigoureuse des dépenses publiques. Ce point constitue un troisième objectif réaffirmé et réalisé avec constance et détermination : croissance de 1 %, ensuite de 0 %, puis diminution en volume des dépenses, hors charges des pensions et de la dette. Pour autant, le gouvernement ne renonce pas à ses objectifs de justice sociale qui conduit à cibler les augmentations plutôt sur les revenus et les patrimoines élevés.

Enfin, à partir de fin 2012, l'objectif du renforcement de la compétitivité des entreprises apparaît dans le cadre du Pacte pour la compétitivité et l'emploi, et sera renforcé par le Pacte de responsabilité.

L'amorce d'une réforme fiscale

En moins de trois ans, les bases d'une réforme fiscale assez profonde ont été instaurées. Le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu est assuré par la création d'une nouvelle tranche à 45 % et, indirectement, par la taxation des entreprises sur les rémunérations supérieures à 1 million d'euros. La poursuite de l'abaissement des plafonds de déduction (notamment du quotient familial), la diminution des niches fiscales ainsi que la réactualisation du barème et la revalorisation de la décote contribuent à augmenter le nombre de contribuables sans trop pénaliser les ménages les plus modestes. L'imposition des entreprises est, dans un premier temps, augmentée par diverses mesures : taxation des stock-options, des banques, des assurances, des entreprises pétrolières ; réduction de la déductibilité des intérêts ; suppression de la « niche Copé » qui favorisait l'optimisation fiscale à l'intérieur des groupes. La charge des entreprises est allégée par le crédit d'impôt pour l'emploi et la compétitivité, préfinançable dès 2013, par la compensation des augmentations de cotisations de retraite et par le projet de prise en charge des cotisations des allocations familiales par le budget à l'aide principalement d'une augmentation diversifiée des taux de TVA. Des mesures particulières sont prises en faveur des PME, de la recherche et de l'innovation. Les impôts sur le capital sont revalorisés mais, pour l'essentiel, on revient aux taux et aux barèmes d'avant les allègements décidés par le gouvernement précédent. La taxation des plus-values immobilières et mobilières, après quelques hésitations, est établie sur des bases rationnelles : suppression du caractère libératoire des prélèvements à la source, abattements en

fonction de la durée de détention, taxation selon le barème de l'impôt sur le revenu. On peut ajouter à ce programme l'annonce d'une nouvelle fiscalité écologique (sans nouvelle fiscalité sur le diesel, ni écotaxe sur les poids lourds mais avec le «verdissement» de plusieurs taxes en fonction de la consommation de CO₂ : revalorisation des bonus-malus automobiles et nouvelles incitations à la rénovation thermique des logements), le début d'une réforme de la fiscalité locale (transferts de pouvoir de taux ; lancement de la révision des valeurs locatives), et le renforcement très net des outils de lutte contre la fraude.

C'est donc bien un programme de réforme fiscale complet qui a été mis en œuvre, plutôt discrètement. Cette construction aurait pu être poursuivie si elle n'avait été perturbée par des révoltes fiscales.

Les révoltes fiscales : la réforme fiscale est-elle possible ?

De l'automne 2012 à l'automne 2013, une succession de crispations sans précédent a créé un climat nouveau et tendu autour des questions fiscales.

Les symptômes

Au cours de cette période, plusieurs réformes ponctuelles ont entraîné des réactions de rejet, vives et bien orchestrées, qui ont conduit le gouvernement à renoncer à ses projets. Le premier de ces incidents a été la «révolte des pigeons», créateurs d'entreprises opposés à l'imposition des plus-values mobilières dans le cadre de l'impôt sur le revenu en septembre 2012. Le projet de taxation des rémunérations supérieures à un million d'euros a rencontré divers obstacles, depuis l'annulation du premier projet par le Conseil constitutionnel (en raison de la non-conjugalisation du dispositif et non de son taux) jusqu'à la protestation des clubs de football (qui obtiendront ainsi le plafonnement de la contribution exceptionnelle des entreprises sur les plus hautes rémunérations à 2,5 % du chiffre d'affaires). Les réactions contre l'écotaxe poids lourds, dispositif voté par la majorité et l'opposition sous le gouvernement précédent puis amalgamé à des diverses revendications régionales, ont été plus inattendues. La «révolte des Bonnets rouges» a donné lieu à la suspension de l'écotaxe et à la négociation d'un ambitieux Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Enfin, lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2014, des mesures annoncées ont dû être rapidement retirées devant les protestations : la «simplification» de l'imposition des revenus de l'épargne qui renforçait l'imposition des produits d'assurance vie et d'épargne

logement, ou encore la taxation de l'excédent brut d'exploitation des entreprises, et qui était destinée à compenser la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle pour l'impôt sur les sociétés, mais au prix d'une nouvelle taxation des investissements.

Ces débats spécifiquement fiscaux ont été ponctués d'événements intéressant le grand public, qui ont contribué à l'alourdissement du climat : « l'exil fiscal » de Gérard Depardieu en janvier 2013, l'affaire Cahuzac de décembre 2012 à avril 2013, la déclaration du ministère de l'Économie et des Finances reconnaissant « le sentiment de ras-le-bol fiscal des Français » en août 2013.

La contagion

À partir de l'été 2013 – au moment de la préparation du projet de loi de finances –, les revendications corporatives ont explosé les unes après les autres. Sous des appellations médiatiques diverses : « pigeons », « poussins », « Bonnets rouges, verts, oranges »... « asphyxiés, sacrifiés », etc., elles ont mobilisé les infirmiers, les ambulanciers, les propriétaires de voitures de transport avec chauffeur, les centres équestres, les professions libérales, les petits commerçants... La presse a très naturellement relayé ces mouvements protestataires en y mélangeant, souvent sans discernement, quelques autres sujets techniques : le ralentissement des rentrées fiscales, l'augmentation du nombre de contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu, le prétendu alourdissement des contrôles fiscaux... Les politiques ont naturellement suivi le mouvement, l'opposition évoquant « l'overdose d'impôt » ou « l'assommoir fiscal ». Les commentateurs et les experts ont martelé les références à la « courbe de Laffer » selon laquelle « Trop d'impôt tue l'impôt. »⁵ Un économiste distingué, Pascal Salin, n'a pas hésité à titrer l'essai de politique fiscale qu'il a publié en février 2014 : *La tyrannie fiscale*⁶. L'opinion, elle-même, est ébranlée. La synthèse de la note des préfets au gouvernement, publiée à la suite d'une fuite sans précédent, alerte sur le mécontentement d'origine fiscale, et plusieurs sondages montrent l'inquiétude des Français. Par exemple, une consultation du 15 octobre 2013 indique que l'impôt est un acte citoyen pour seulement 57 % des Français⁷. Une autre enquête de janvier 2014 montre que les impôts et les taxes sont, après le chômage (56 %), le

5. Arthur Laffer, économiste américain, conseiller du président Reagan, a mis au point un modèle, jamais démontré, selon lequel au-delà d'un niveau maximum, le produit de l'impôt diminue lorsque le taux augmente.

6. Pascal Salin, *La tyrannie fiscale*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2014.

7. « Les Français jugent l'impôt excessif et injuste », *Le Monde*, 15 octobre 2013.

domaine le plus préoccupant aujourd'hui en France (43 %). En 2013, ce sujet n'intervient qu'en quatrième position, cité par 27 % des sondés⁸. D'après une nouvelle enquête, 63 % des personnes interrogées préfèrent une diminution d'impôt avec une réduction des services publics, contre 31 % l'inverse⁹.

Le diagnostic

Cette succession inédite d'événements a été largement commentée. L'explication la plus fondamentale est probablement la crise économique : lorsque l'avenir est incertain et la vie quotidienne plus difficile, il est normal que l'alourdissement des contributions obligatoires soit mal ressenti. On peut y voir plus profondément un déclin du civisme fiscal¹⁰. À cet égard, le médiateur de la République, Jean-Paul Delevoy, avait dans son rapport de 2011 attiré l'attention sur la dégradation du consentement à l'impôt¹¹. Les historiens ont évidemment tenté des rapprochements avec les révoltes fiscales antérieures. On a évoqué les jacqueries de l'Ancien Régime (Nicolas Offenstadt)¹², et notamment la révolte des Bonnets rouges à Morlaix puis dans toute la Bretagne en 1675. Les mouvements ont été qualifiés de néopoujadistes (notamment par l'historien Jean Garrigues)¹³, mais si les révoltes de 2013 ont, comme le mouvement Poujade en 1954, une base corporative, elles sont beaucoup plus diversifiées dans leur sociologie et leurs revendications. On a aussi rappelé la contestation « antisystème » des années 1930, animée par les ligues de contribuables, relayée par des mouvements d'extrême droite, et aboutissant à une contestation du régime parlementaire. À cet égard, Daniel Lindenberg a souligné, à propos des Bonnets rouges, une « dérive factieuse »¹⁴. Même si la contestation n'a sans doute pas atteint ce point de rupture, il est certain que les révoltes fiscales traduisent aussi un malaise plus large et plus profond, une fragmentation de la société, une explosion du mécontentement (facilitée par Internet et les

8. Sondage IPSOS-Steria, *Le Monde*, 22 janvier 2014.

9. Baromètre BVA-Institut Paul Delouvrier, *Les Échos*, 24-25 janvier 2014.

10. Michel Bouvier, « Un grand débat national sur la question fiscale est urgent », *Le Monde*, 15 octobre 2013. Voir aussi son intervention au colloque « Les impôts et l'euro » à Rouen, le 8 novembre 2013.

11. Rapport du médiateur de la République pour 2011.

12. Nicolas Offenstadt, « Il y a Bonnets rouges et Bonnets rouges », *Le Monde*, 29 novembre 2013.

13. Jean Garrigues, « Les ingrédients du poujadisme sont là mais le contexte me semble plus grave », *L'Express*, 13 novembre 2013.

14. Daniel Lindenberg, « Une insurrection civique s'impose pour contrer ces diverses factieuses », *Le Monde*, 23 novembre 2013.

réseaux sociaux), une perte de confiance prononcée. Le politologue Pascal Perrineau évoque ainsi une situation de «dépression collective»¹⁵. Le gouvernement a tenté de répondre à ces irruptions de mécontentement et il est d'ailleurs parvenu à les calmer, en attendant la préparation du prochain projet de loi de finances ?

*

Le Président de la République a annoncé dès le 30 avril 2013 la «pause fiscale». Le Premier ministre a communiqué successivement sur l'organisation d'Assises de la fiscalité des entreprises (en octobre 2013), puis sur une «remise à plat» complète de la fiscalité le 19 novembre 2013. Le président de la République, dans ses interventions des 31 décembre 2013 et 14 janvier 2014, a renforcé cette détermination en incluant la réforme fiscale dans un programme très volontariste de réduction de la dépense publique et dans le cadre d'un «Pacte de responsabilité» avec les entreprises.

On peut se demander si cette réforme explicite, annoncée et concertée, aura plus de chance de réussir que la réforme discrète qui a été entreprise depuis 2012. Il est probable qu'au-delà des innovations qui sont évoquées (fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, retenue à la source, évolution du quotient familial, allègement de l'impôt sur les sociétés, simplifications des «petites taxes» indirectes, etc.), elle se situera dans le prolongement des réformes déjà entreprises et qui sont loin d'être négligeables. Il est probable également qu'elles ne contenteront pas tout le monde tant il est vrai que, comme l'a écrit le doyen Vedel dans la préface d'une thèse de fiscalité, «La vraie cause du malaise fiscal, c'est l'impôt».

15. Pascal Perrineau, «Les Français s'enfoncent dans la dépression collective», *Le Monde*, 14 janvier 2014.

LE CLOS-MASURE CAUCHOIS
BIENTÔT INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL
DE L'HUMANITÉ ?

par M. Gérard GRANIER

(Séance du 8 mars 2014)

Le clos-masure est une composante traditionnelle du paysage agraire du Pays de Caux, située dans le triangle Le Havre-Rouen-Dieppe. Comment le projet de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a-t-il pu voir le jour ? Cette idée, au premier abord surprenante, est portée par le Conseil général de Seine-Maritime, à la suite des rebondissements inattendus d'un projet initial assez différent dont les méandres méritent d'être contés.

**L'idée originelle des boucles de la Seine normande
et/ou des falaises de la Côte d'Albâtre**

Il revient à l'association locale « Seine en Normandie » d'avoir pour la première fois avancé l'idée d'une inscription des boucles de la Seine normande au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Département de Seine-Maritime a très vite pris le relais dans le cadre de son plan d'actions « Seine-Maritime : imaginons 2020 », adopté en 2012 après une consultation de la population. Un colloque de lancement du projet a été organisé dès février 2012, s'accompagnant de la création d'une « mission UNESCO » au sein des Services départementaux, animée par une géographe de formation, tandis que le conseiller général Bruno Bertheuil,

professeur d'histoire-géographie, était désigné comme élu référent pour ce nouveau dossier.

Le Département a ensuite confié le travail d'analyse sur les chances de voir aboutir ce projet à un bureau d'étude parisien spécialisé (GRAHAL, Groupe de recherche art, histoire, architecture et littérature). En 2013, le verdict tombait, générant une certaine déception parmi les élus : aussi bien la vallée de la Seine que les falaises cauchoises avaient très peu de chance d'être retenues. Un élargissement de la réflexion à l'architecture romane normande conduisit aux mêmes conclusions négatives.

Pour comprendre cet échec, il faut bien connaître les critères complexes d'inscription utilisés par l'UNESCO. Le critère de base est que l'espace, le site ou le bien à inscrire doit présenter une *valeur universelle exceptionnelle*. De plus *l'intégrité, l'authenticité, la protection, la gestion* du site sont identifiées comme autant d'enjeux fondamentaux. *Ce bien*, comme on le dénomme également, doit satisfaire à au moins un des dix critères du patrimoine mondial. Les six premiers critères concernent les *biens culturels*, les quatre autres les *biens naturels*. On peut aussi identifier des *biens mixtes* et des *paysages culturels*, notion introduite depuis 1992 pour prendre en compte les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel.

Pour acter ces doutes du bureau GRAHAL et tenter de rebondir d'une autre manière, le Département a organisé le 20 juin 2013, date tournant, un deuxième colloque intitulé : « Quelles ambitions pour le patrimoine seinomarin ? ». À défaut d'une prestigieuse inscription à l'UNESCO, les élus décidèrent de s'orienter dans deux nouvelles directions pour les boucles de la Seine et les falaises du Pays de Caux :

- Obtenir le label « Grand site de France », attribué par l'État, pour le site d'Étretat, le Département se trouvant associé comme maître d'ouvrage. Étretat a rejoint en septembre 2013 le « Réseau des Grands Sites de France », sorte de salle d'attente pour l'octroi du label officiel.

- Obtenir également le label « Itinéraire culturel européen » (ICE) autour du thème de l'impressionnisme, pour lequel la vallée de la Seine occupe une place de choix. Promue par le Conseil de l'Europe depuis 1987, cette appellation doit associer au moins trois pays sur un thème permettant « de relier des lieux correspondant à l'idée européenne ». Pas moins de 24 itinéraires (la route Mozart, la route Saint-Jacques de Compostelle par exemple) sont déjà reconnus.

Le clos-masure, pourquoi pas ?

Dans son rapport, le cabinet GRAHAL s'est dit agréablement surpris des potentialités offertes par le paysage du clos-masure, qui au vu des

exigences de l'UNESCO, serait susceptible de satisfaire au critère V qui s'énonce de la manière suivante: «Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.» L'inscription se ferait donc au titre des *paysages culturels évolutifs et vivants* présentés comme une œuvre conjuguée de l'Homme et de la Nature.

Le clos-masure offrirait aussi l'intérêt de la *nouveauté* et de l'*originalité* dans la liste UNESCO, beaucoup plus que les falaises cauchoises ou les boucles séquanienues.

Qu'est-ce qu'un clos-masure?

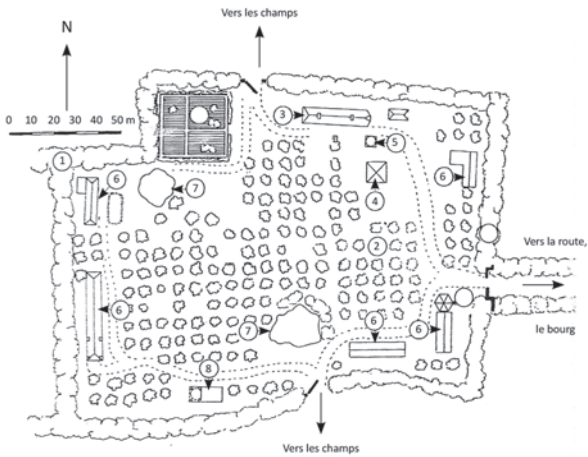
Un paysage agraire spécifique

Il s'agit d'un élément d'un paysage agraire spécifique, lié étroitement à un système agricole mixte associant les cultures et l'élevage, au caractère probablement unique au monde. On le trouve essentiellement dans le Pays de Caux, bien que des formes voisines puissent être observées sur la rive opposée de la Seine, dans le Roumois. Il associe des îlots de parcelles encloses par des haies et de vastes espaces de champs ouverts (*openfield*) que les habitants désignent sous le terme de *plaine*.

Le clos-masure est délimité par un talus (paradoxalement appelé localement *fossé*) pouvant être assez élevé et planté d'arbres de haut jet (souvent des hêtres, mais aussi d'autres espèces comme autrefois les ormes, ou aujourd'hui les chênes ou les peupliers). À l'intérieur du clos-masure, se dispersent la maison d'habitation de l'agriculteur (une *chaumière* allongée ou *longère*, mais aussi éventuellement une maison de maître en brique, construite au XIX^e siècle) ainsi que divers bâtiments d'exploitation. On y repère aussi fréquemment une mare, un jardin potager et un verger de pommiers. Cette cour plantée abritait autrefois souvent les jeunes bovins.

Ces clos-masures peuvent être accolés les uns aux autres pour former des hameaux, voire de véritables villages. Ils sont dans ce cas de taille moyenne ou petite, quelques ares à 1 ha, et peuvent être considérés comme les plus anciens. Ils peuvent aussi être isolés au milieu de la plaine et de grande taille (jusqu'à 10 ha). Associés à de vastes exploitations, ils sont plus récents, ne remontant guère au-delà du XIX^e siècle.

Plan type d'un clos-masure



1. Le « foss  », talus plant  de h tres. 2. La cour plant e de pommiers et de poiriers. 3. La chaumi re. 4. Le colombier (ici de plan carr ). 5. Le puits. 6. Divers b timents d'exploitation ( tables, grange, porcherie, remises). 7. Les mares. 8. Le four   pain (volontairement isol ).

▲ Plan-type d'un clos-masure. Source du document : Pierre Auger et G rard Granier, *Le guide du pays de Caux*, Paris, La Manufacture, 1988.

Un paysage aux origines encore mal connues

Curieusement, ce paysage n'a gu re fait l'objet d' tudes historiques approfondies en dehors de la th se de 3^e cycle de Daniel Fauvel, *Histoire du paysage cauchois (1750-1914)*, soutenue en 1980¹. Pourtant, les architectes n'ont pas manqu  de s'int resser   cet objet original depuis le travail pionnier de Garofolo et Warnier, r alis  d s 1970 pour le compte de la Mission d' tudes Basse-Seine, jusqu'  la somme cons quente pilot e par le CAUE de Seine-Maritime et intitul e *Clos-masures et paysage cauchois*². Notre confr re Michel Lerond, d s 1978, avait de son c t  propos  une analyse d'environnementaliste   travers son  tude sur les

1. D. Fauvel, « Histoire du paysage cauchois (1750-1914) », in *Normandie*, Brionne, G. Montfort, 1980, coll. « Terroirs de France », p. 42-59.
2. V. Maury-Deleu, B. Hardel, O. Gosselin, G. Pesquet, P. Fajon et M. Lerond, *Clos mesures et paysage cauchois*, Rouen, co- dition Point de vues et Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Seine-Maritime (CAUE 76), photographies de P. de Lattre, 2008, 256 p.

cours-masures (terme synonyme de clos-masure, encore utilisé à cette date) publiée par le Muséum d'Histoire naturelle de Rouen³.

Cette faiblesse bibliographique a d'ailleurs conduit le cabinet GRAHAL à recommander un approfondissement des connaissances scientifiques sur le sujet, en préalable à tout dépôt de dossier de candidature auprès de l'UNESCO.

Un paysage menacé et souvent dégradé

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le paysage du clos-masure a subi de fortes dégradations, et il subsiste de ce fait un nombre limité de témoins préservés du passé. Deux facteurs principaux ont contribué à cette dégradation :

– L'évolution des techniques agricoles : les bâtiments d'exploitation, devenus trop petits et non fonctionnels face à l'intensification et à la mécanisation des systèmes agricoles, ont peu à peu été laissés à l'abandon. On voit au contraire se multiplier les hangars métalliques disgracieux qui abritent des troupeaux de bovins beaucoup plus nombreux.

– Le phénomène de rurbanisation : le Pays de Caux est une des campagnes les plus peuplées de France. On trouve à sa périphérie des agglomérations importantes comme Rouen ou Le Havre qui génèrent des flux importants de migrants souhaitant accéder à la propriété à bas prix en s'installant en campagne jusqu'à des distances assez considérables de la ville qui les emploie. La vaste cour du clos-masure se prête donc à l'implantation de nombreuses constructions neuves qui, pour l'exploitant agricole, sont l'occasion d'une valorisation du foncier sans empiéter trop sur les terres agricoles proprement dites. Le « mitage » de l'espace rural est donc un fait malheureusement fort répandu en Pays de Caux.

Cette menace qui affecte le paysage pourrait toutefois constituer un argument en faveur de l'inscription par l'UNESCO car le critère V fait explicitement référence à la *vulnérabilité* du bien « sous l'impact d'une mutation irréversible ».

Un paysage significativement présent en Seine-Maritime

Il n'existe actuellement aucun recensement exhaustif des clos-masures. Mais on estime qu'ils seraient présents dans environ 450 communes (le département en compte 744), et sur la base de sondages, on pourrait dénombrer plus de 10 000 clos-masures.

3. M. Lerond, *Cours-masures en pays de Caux*, Rouen, Muséum de Rouen, 1978, 85 p.

Cette entité paysagère n'est pas ignorée des documents d'urbanisme. La charte du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, la Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Seine, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), certains Plans locaux d'urbanisme (PLU) y font explicitement référence et recommandent des mesures de protection et de mise en valeur. Cette attention des urbanistes pourrait donc compléter l'effet positif d'une inscription par l'UNESCO.

Quelle démarche vers une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Les préliminaires

Durant l'été 2013, le Conseil Général a mis en place un comité de pilotage, à caractère politique et un comité scientifique. Ce dernier est composé d'une dizaine d'experts : historiens, ethnologues, architectes, paysagistes. Il lui revient d'affiner la connaissance du clos-masure et surtout de produire des arguments permettant de démontrer la *Valeur universelle exceptionnelle* (VUE) du bien, condition exigée par l'UNESCO pour toute inscription. Ce comité scientifique a rendu un rapport fin 2014, qui a été l'occasion de plusieurs réunions publiques début 2015, à Rouen, Yvetot, Valmont, Fontaine-le-Dun, pour faire mieux connaître et apprécier ce patrimoine du clos-masure par le grand public.

Les contributions des membres du comité scientifique

David Gaillard, géographe et géomorphologue à l'université de Caen :

« Contexte hydrogéomorphologique du Pays de Caux ».

Virginie Lemonnier-Lesage, historienne du droit coutumier normand à l'université de Rouen : « Le clos-masure, pièce maîtresse de la succession en Caux ».

Yannick Marec, historien à l'université de Rouen : « Autour du clos-masure : permanences et évolutions des campagnes cauchoises de la Révolution à l'entre-deux-guerres ».

Philippe Chéron, ingénieur d'études au service de l'inventaire et du patrimoine de la Région Haute-Normandie : « Fermes de villages et clos-masures de la fin du XVIII^e au XIX^e siècle. Mutations et constantes au travers des exemples concrets ».

Philippe Fajon, archéologue à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Haute-Normandie : « La question de l'origine du clos-masure, un objet d'étude pas comme les autres ».

Virginie Maury-Deleu, paysagiste au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Seine-Maritime : « Quel avenir pour les clos-masures et le paysage cauchois ? Évolution contemporaine du paysage cauchois et mutations des clos-masures à partir de la seconde moitié du xx^e siècle ».

Alain Joubert, ethnologue et vice-président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande : « Savoirs, coutumes et traditions autour du clos-masure ».

Catherine Dehays, Direction des Archives départementales de Seine-Maritime : « Aux sources des clos-masures : itinéraires de recherches parmi les fonds conservés aux Archives départementales de la Seine-Maritime ».

Pauline Frileux, ethnoécologue à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles : « Une ethnologie des clos-masures du Pays de Caux ».

Pour prolonger ces travaux, une étude comparative à l'échelle européenne et mondiale sera prochainement menée par Yves Luginbühl, géographe, co-auteur de la Convention européenne du paysage et membre du Comité national des biens français. D'autre part, au second semestre 2013, un partenariat avec l'École nationale d'architecture de Normandie a permis de conduire des enquêtes et d'effectuer des relevés dans une cinquantaine de communes. Enfin, le Conseil général a conçu une exposition itinérante qui peut être librement empruntée par les associations ou les collectivités afin de sensibiliser le grand public.

Cette étape préliminaire devrait s'achever en 2015 par le dépôt d'un dossier de VUE du bien auprès des ministères de la Culture et de l'Écologie. L'objectif serait d'obtenir un avis consultatif de l'État sur l'opportunité d'aller plus loin ou non.

Les étapes ultérieures du processus d'inscription d'un bien

Ce lent cheminement vers l'inscription devrait ensuite connaître quatre étapes obligatoires :

– Apparaître sur la « liste indicative française » : il s'agit d'un état prévisionnel des biens que la France peut décider de proposer pour inscription au cours des 5 à 10 ans à venir. Déjà 34 biens figurent sur cette liste dont le centre historique de Rouen (depuis le 20 septembre 1996)

et les plages de d barquement en Basse-Normandie (depuis le 9 janvier 2014).

–  tre s lectionn  par la France : le Comit  des biens fran ais s lectionne chaque ann e seulement deux dossiers pour proposition de nomination aupr s du Comit  du patrimoine mondial.

– Recueillir un avis positif d’un organisme  valuateur ind pendant : deux organismes sont habilit s, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMO) et l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L’instruction du dossier dure 18 mois.

– Obtenir l’accord du « Comit  du patrimoine mondial » : si l’ valuation ind pendante est positive, il revient   ce comit , r uni seulement une fois par an, de d cider ou non de l’inscription d’un bien.

*

On le voit, la route sera longue pour le clos-masure, et les chances d’aboutir sont sans doute assez minces. Mais il y a beaucoup plus   esp rer du processus engag  depuis 2013, susceptible d’ tre source de mobilisation locale. Une volont  accentu e de pr servation, un renforcement du sentiment identitaire cauchois, une attraction touristique renouvel e, des connaissances scientifiques renforc es seront autant d’acquis potentiels m me en cas d’ chec final du projet d’inscription.

COMMÉMORER 1914 : LA CONTRIBUTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

par M. Vincent MAROTEAUX

Directeur des Archives départementales de la Seine-Maritime

(Séance du 29 mars 2014)

Au titre des missions qui sont les siennes en matière de transmission de la mémoire, les Archives de la Seine-Maritime ne pouvaient évidemment passer à côté des deux anniversaires qui marquent l'année 2014, le centenaire de l'entrée en guerre en 1914 et le 70^e anniversaire de la Libération en 1944. Il a paru à cet égard intéressant de faire le pont entre ces deux conflits en faisant coïncider les expositions qui leur sont consacrées. Comment, après une guerre aussi meurtrière que la Première Guerre mondiale, l'Europe a-t-elle pu replonger dans une nouvelle conflagration sans doute plus terrifiante encore ? Il y a là en effet une question qui nous interpelle encore et une leçon qu'il nous fait transmettre aux générations futures.

En ce qui concerne 1914, l'exposition présentée s'intègre au milieu d'autres actions que je voudrais rappeler en préambule.

La première, engagée l'année dernière, est la numérisation de l'intégralité des registres matricules militaires pour les années 1887 à 1921, conjuguée à leur indexation nominative, qui devrait considérablement faciliter les recherches. Comme vous le savez, ces registres étaient tenus par l'autorité militaire dans le cadre de la conscription obligatoire ; bien que relevant de la Défense, ils font en raison de leur volume l'objet d'un reversement auprès des différents services départementaux d'archives. Ils constituent aujourd'hui une source extrêmement consultée, et pas

seulement par les généalogistes en raison des multiples informations qu'ils apportent sur les hommes de ces générations et sur leur parcours militaire. Le nombre de recherches que nous recevons tous les jours en témoigne. En tout, c'est une base d'environ 273 000 noms qui devrait être mise en ligne et consultable sur Internet à partir du mois de juin, donnant accès aux vues numérisées des registres – près d'un million en tout, compte tenu des retombées. À titre indicatif, les Archives de la Seine-Maritime ont aujourd'hui en ligne plus de 13 millions de pages ou d'images qui donnent lieu à une moyenne de 4 000 visiteurs jours, et c'est aujourd'hui l'un des plus gros sites d'archives numérisées existant en France.

La deuxième action a consisté dans le lancement d'une collecte documentaire auprès des familles et des particuliers. En l'occurrence, les Archives départementales ne faisaient que relayer une initiative plus large, celle-ci s'inscrivant dans une opération de collecte d'archives numériques sur la Grande Guerre organisée à l'échelle européenne, dans le cadre du site Europeana; elles n'étaient d'ailleurs pas les seules à le faire en Seine-Maritime, puisque les Archives du Havre s'y sont aussi associées. Le principe retenu était, pour tous ceux qui ne souhaitaient pas faire le don des documents qu'ils détenaient, celui d'un dépôt temporaire et d'une numérisation, et le succès a été au rendez-vous comme en témoigne le nombre de contributeurs reçus, près de 200 en une journée et demie, et la variété des générations représentées. L'ensemble récolté représente un corpus de 10 000 à 12 000 images, dont le traitement a constitué un chantier considérable, puisqu'il a fallu non seulement numériser, mais aussi décrire et indexer chacune des pièces déposées; il n'est d'ailleurs pas achevé. C'est pourquoi nous avons choisi d'interrompre les dépôts, une journée complémentaire de collecte étant programmée pour le 5 mai prochain. J'ajoute qu'une autre collecte a été lancée pour les archives privées intéressant la Seconde Guerre mondiale, ainsi qu'un appel aux témoignages. Elle a donné lieu jusqu'à présent à une cinquantaine de dons ou de dépôts.

Sur le plan du contenu, la collecte 14 a donné des résultats tout à fait intéressants (voir les illustrations nos 9 et 10 du cahier hors-texte). Elle fait bien sûr une très large place au souvenir des familles, à travers notamment une grande quantité de photographies individuelles. L'intérêt à cet égard, au-delà du témoignage que leur nombre apporte sur la place que garde ce conflit dans la mémoire collective, a été de pouvoir croiser ces images avec des parcours individuels ou familiaux, que l'on pouvait connaître à travers les documents joints ou grâce au témoignage des familles qui les apportaient.

Les photographies présentées illustrent le cas d'une famille de boulangers, la famille Botté. Trois hommes y sont touchés par la mobilisation : Albert, le père, boulanger à Clères, affecté à la 3^e section de manutention de Dieppe, et ses fils Georges et Émile (dit « Louis »). Ce dernier est mobilisé à l'âge de 21 ans ; il sera boulanger à la Croix-de-Pierre à Rouen après-guerre. Les femmes gèrent la boulangerie pendant la guerre ; la mère, Alphonsine, mourra de la grippe espagnole. Je citerai aussi l'exemple, celui de Georges Ratel, caporal dans le 39^e RI, blessé et fait prisonnier à Verdun, qui sera libéré en 1919 seulement. On conserve, à côté de photographies, plusieurs lettres ou cartes adressées à son épouse ou à sa sœur, qui témoigne de son mal-être face à l'horreur des combats :

Quelles journées je viens de passer, [écrit-il le 18 février 1915.] c'est horrible. Quand je peux dormir j'ai des cauchemars, des visions de cadavres. Si ceux qui demandent la continuation de la guerre ou ceux qui font des articles dans les journaux venaient passer quelques heures ici, je crois que leur opinion changerait ou alors on pourrait les appeler « assassins ». C'est terrible. L'artillerie moderne rend la guerre horrible, c'est honteux, une vraie boucherie.

Le ton est bien différent de celui qu'on pouvait trouver dans les toutes premières correspondances de la guerre, ainsi dans cette lettre du D^r André Porcheron à ses parents, le 7 août 1914, au moment même de la mobilisation :

Passez la guerre sans tristesse, et ayez bon courage dans l'avenir et dans le droit et l'avenir de la France. Si nous voyons la guerre, nos enfants ne la verront jamais.

Au reste, les témoignages montrent une diversité de parcours plus grande qu'on ne l'imagine à l'ordinaire : il y a place aussi, évidemment, pour les marins et pour les aviateurs, en passant par les télégraphistes. Il y a ceux qui ont combattu en Orient ; à l'inverse, on voit aussi représentées les troupes des colonies. Et puis, s'il y a ceux qui font la guerre, il y a ceux aussi qui soignent et qui voient de près les dégâts d'un conflit qui n'avait jamais été aussi meurtrier (voir l'illustration n^o 9 du cahier hors-texte). C'est le cas de Camille Tabouret, brancardier au 72^e Régiment d'Infanterie, qui, en avril 1915, a participé aux combats des Éparges, et qui a laissé un carnet très poignant. Le 22 avril, il y notait avoir transporté 110 blessés en une seule journée, sur les pentes du ravin à pic et jonché de cadavres : « Horrible tableau !, écrit-il, de tous les côtés, ce ne sont que des débris humains, têtes, jambes, on se

figure marcher sur du caoutchouc.» Quelques jours avant, il avait fait part de son désarroi face à l'exécution d'un soldat, un nommé Colin, fils d'un instituteur parisien «un peu faible d'esprit, mais brave type, faisant toutes les corvées aux arrivées d'étape... Paraît qu'au cours d'une attaque il aurait eu une défaillance.» Le capitaine de la 2^e Compagnie était intervenu en vain pour essayer de le sauver. «Sera réhabilité plus tard», note en dessous le brancardier.

Outre les portraits réalisés en studio ou à l'arrière, photos en général posées et même souvent mises en scène de façon un peu théâtrale, en plus des photos de groupes, les Archives départementales ont reçu aussi le dépôt de très nombreuses photographies du front. C'est un trait frappant du conflit que l'émergence massive de la photographie, dont l'usage s'était alors démocratisé. On peut y trouver des clichés, des plaques sur verre, mais aussi des photographies stéréoscopiques, alors à la mode. Celles-ci étaient le résultat d'une double prise de vue, sous deux angles légèrement différents, qui permettait, visualisée avec un appareil spécial, une vision en relief. Un stand, dans le cadre de notre prochaine exposition, permettra d'en présenter un certain nombre. Ces stéréoscopies donnent une réalité particulièrement prégnante à des photographies parfois terribles, ainsi lorsqu'elles nous montrent les monceaux d'ossements recueillis à Verdun ou des soldats dans les tranchées englués dans la boue. D'autres clichés, heureusement, donnent à voir que la vie entre deux combats arrive à reprendre le dessus, comme le suggère une partie de manille. Beaucoup aussi trouvent dans la religion un réconfort moral important, c'est le cas du brancardier Tabouret qui assiste régulièrement à la messe.

Bien sûr, la collecte ne s'est pas limitée aux photographies, on y trouve aussi dessins ou peintures faits sur le vif, à l'instar d'un portrait de Georges Piolé, dont un fils devait être maire de Petit-Couronne, peint sur le front. Auguste Baudry, quant à lui, s'est fait portraiturer alors qu'il était prisonnier à Bantzen, en Saxe, où il est resté presque toute la guerre, depuis août 1914. Le dessin est l'œuvre d'un de ses compagnons de détention qui avait fait les Beaux-Arts. Je passe sur les objets, qui n'étaient pas la cible de la collecte – casques, masques à gaz ou témoins de l'artisanat des tranchées –, pour insister sur l'intérêt de beaucoup d'écrits recueillis. J'en ai déjà cité plusieurs exemples, entre les journaux de guerre, les carnets intimes, les cartes postales et les correspondances, parfois volumineuses – je pense notamment à une série non encore numérisée de plus de 3 000 lettres qui couvre toute la période de la guerre et que complète un fonds photographique déposé pour sa part (on peut regretter cette dissociation), au Service régional du Pôle images. J'ai parlé des cartes postales : on dispose pour celles-ci

de tout un florilège, car elles constituaient un utile moyen pour diffuser des messages patriotiques et soutenir le moral des troupes. L'humour y était autorisé, mais dans de strictes limites, j'aurai l'occasion de revenir sur la sévérité d'une censure qui ne laissait rien passer qui pût paraître remettre en cause l'engagement de la Patrie dans une guerre juste.

Parmi les documents les plus notables qui ont pu être déposés, je terminerai avec le journal d'une infirmière, Marguerite Jean-Marie, qui a travaillé notamment à Gravelines. De nombreux soldats, parmi ceux qu'elle a soignés, y ont laissé le témoignage de leur reconnaissance, illustrant parfois leur talent au dessin, mais aussi l'empreinte des multiples nationalités représentées parmi les blessés : Vietnamiens, Arabes ou même Allemands (voir l'illustration n° 10 du cahier hors-texte)...

Pour revenir à l'exposition présentée à Grammont à partir du mois prochain, elle sera constituée de deux grandes parties : la première, dans le hall, mettra en valeur l'apport de la collecte et rappellera le contexte général de la guerre, avec la projection de vues stéréoscopiques que j'évoquais tout à l'heure. La seconde, dans la salle d'exposition, sera plus spécifiquement consacrée à la façon dont les populations du Département ont pu vivre le conflit. Cette présentation devrait être très étroitement complémentaire aux propos du colloque qu'organise l'Académie les 16 et 17 mai prochains, et dont la première journée aura lieu sur le site de l'exposition, ce qui permettra aux participants de la découvrir.

Les collections des Archives départementales de Seine-Maritime en ont évidemment fourni la matière essentielle, à commencer par les fonds d'archives publiques, et notamment celles de la préfecture et des sous-préfectures, encore que le fonds de la préfecture pour la période soit visiblement lacunaire, à la suite certainement de destructions opérées entre les deux guerres ou au moment de la Seconde Guerre mondiale. Pour Le Havre, on a la chance de disposer aussi du fonds très riche du Bureau central du renseignement militaire. Les archives communales déposées ont également été mises à contribution, par exemple celles de Torp-Mesnil, récemment entrées, qui ont conservé des exemples de cartes de ravitaillement et de tickets de rationnement. On a pu s'appuyer aussi sur des fonds privés comme le fonds Lejosne (223 J) et surtout le fonds Lafond (169 Fi et 5 J), en provenance de l'ancien directeur du *Journal de Rouen* : on y trouve à la fois des photographies et des gravures, des documents imprimés, des journaux tenus dans les camps de prisonniers, et surtout une très importante collection d'affiches. Il faut y ajouter des fonds photographiques importants, à l'exemple des fonds Chesneau (157 Fi) ou Flamant, qui intéresse Étretat (58 Fi). Sans oublier des éléments de correspondances ou des journaux qui avaient pu être donnés déjà dans le passé, à l'exemple de ce journal tenu par un

habitant de Longueville-sur-Scie, agrémenté de cartes postales et de documents variés, où il apporte la vision d'un homme de l'arrière sur les événements de l'année 1916 (J 375).

L'exposition et la publication qui l'accompagne font par ailleurs, je l'ai dit, une large place à la mémoire familiale de ces conflits, en s'appuyant sur les collectes organisées auprès des habitants du département.

Quatre axes y sont plus particulièrement développés, à commencer par la situation particulière de ce qui était alors la Seine-Inférieure. Certes, le département a échappé aux combats, en dehors d'un raid allemand en septembre 1914 qui s'est achevé à la Rougemare et des bombardements qui ont pu le toucher, en 1918 surtout. Mais, proche de l'Angleterre et du front, il a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre des opérations des Alliés. Les ports du Havre, de Rouen ou de Dieppe bénéficiaient évidemment d'une position unique pour le ravitaillement comme pour l'acheminement des troupes britanniques et américaines ; un rapport présenté dans l'exposition évoque ainsi la mise en place en janvier 1915 de 45 trains pour transporter vers le nord les troupes anglaises débarquées au Havre, et l'aménagement par le génie d'un raccord pour éviter le passage par la gare Saint-Sever et celle de Sotteville. On a calculé que Le Havre avait vu transiter 11 387 navires pendant la guerre, acheminant 20 millions de tonnes de marchandises et près de 3 millions de soldats, malgré les efforts des sous-marins allemands pour entraver l'accès au port. Rouen, de son côté, devenait une base essentielle pour les Anglais et servait également pour le transit des carburants. L'installation des Britanniques à partir d'août 1914 a fortement marqué les esprits comme en témoignent les clichés publiés dans *l'Illustration* et les cartes dessinées en 1917 par l'illustrateur belge Julien t'Felt, évoquant notamment la patrouille anglaise dans les rues de Rouen.

Du fait de sa position, le département a joué un rôle essentiel de refuge, puisque c'est là que le gouvernement belge en exil est venu s'établir, en octobre 1914, suivi par de nombreuses familles et colonies d'enfants qui se sont installées un peu partout sur le territoire ; dès novembre, on dénombrait 5 000 réfugiés, et ceux-ci ont pu compter pour leur accueil sur la forte mobilisation de la municipalité havraise. La Seine-Inférieure a constitué un refuge naturel pour les populations, mais sa position l'a aussi placé au premier plan pour l'accueil des blessés. Cela explique la présence massive d'hôpitaux sur le territoire, au prix de la réquisition de très nombreux bâtiments. C'est le cas à Rouen, au Havre ou à Dieppe, mais aussi à Étretat, où s'est installé en décembre 1914 l'hôpital militaire général des Forces expéditionnaires britanniques.

L'exposition aborde aussi les difficultés de la vie quotidienne, qui sont à peu près les mêmes que pour les autres régions françaises de

l'arrière : la période est marquée par les restrictions alimentaires et les réquisitions, mais surtout par l'absence d'une large partie des hommes en âge de travailler, qu'ils soient à la guerre ou prisonniers en Allemagne, avec pour conséquence le recours massif à la main-d'œuvre féminine, une mobilisation qu'illustre notamment la figure impensable jusqu'alors de la conductrice de tramways (voir illustrations n^{os} 11 et 12 du cahier hors-texte).

Sont abordés aussi la censure et la surveillance de l'opinion, et enfin la mobilisation des ressources : la correspondance, les publications sont contrôlées, et on interdit tout ce qui est jugé pouvoir nuire au secret de la Défense comme au moral de la population : une revue peut-être être retirée de la vente lorsqu'elle délivre des informations trop précises sur l'armement français, mais aussi les cartes postales quand le message délivré est jugé pacifiste ou immoral ; de ce point de vue, les dessins des humoristes font l'objet d'une attention particulière, comme en témoigne un carton qui remplace un dessin d'Abel Faivre interdit. Mais, en même temps, on honore les combattants, grâce à des décorations comme la Croix de guerre, on entretient auprès des enfants le culte de la Patrie, à l'école comme dans les publications qui leur sont destinées, on fait appel enfin à la solidarité de tous, *via* le lancement d'emprunts successifs pour pouvoir faire face aux dépenses de la guerre (voir illustration n^o 13 du cahier hors-texte).

Quand fut signé le traité de Versailles, en 1919, aux termes d'un terrible conflit qui avait tué ou mutilé des millions d'hommes, on voulut croire que ce serait « la Der des Der », mais il aura fallu une Seconde Guerre mondiale, à laquelle s'intéresse l'exposition présentée à la Tour des Archives, pour voir l'Europe se libérer enfin de ses vieux démons. On aurait tort cependant d'oublier les leçons du passé et de penser que la paix ne reste pas, encore et toujours, à construire. Certains événements récents sont venus opportunément nous le rappeler.



L'ACADÉMIE COMMÉMORE LE CENTENAIRE DE 1914

Synthèse par M^{me} Françoise THELAMON
et M. Jean-Pierre CHALINE

Longuement préparé et soigneusement organisé par M^{mes} Françoise Thelamon, présidente de l'Académie, et Nadine-Josette Chaline, professeur à l'université de Picardie-Jules-Verne et spécialiste de la période, un *colloque international* «La Normandie dans la Grande Guerre» s'est tenu à Rouen les 16 et 17 mai 2014, successivement aux Archives de la Seine-Maritime (pôle Grammont) avec ouverture par M. Nicolas Rouly, président du Département, et visite de l'exposition «D'une guerre à l'autre» présentée par M. Vincent Maroteaux, directeur des Archives départementales, puis le lendemain à l'Hôtel de Région, avec accueil par M. Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Région Haute-Normandie, et par M. Yvon Robert, maire de Rouen, sous la présidence de M. Jean-Jacques Becker, professeur à l'université de Paris-Ouest-Nanterre (voir l'illustration n° 15 du cahier hors-texte). M^{me} Nadine-Josette Chaline a également présenté l'exposition «Gardiens de la mémoire» portant sur les monuments aux morts normands (voir l'illustration n° 16 du cahier hors-texte).

*

Principale manifestation régionale commémorant 1914, avec le label et le soutien de la Mission du Centenaire, ce colloque a bénéficié de l'aide de la Région Haute-Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Ville de Rouen, de la CCI de Rouen, de la MATMUT, de la Caisse d'Épargne de Rouen, du Crédit Agricole, du journal *Paris-Normandie*, de la chaîne France Bleu Haute-Normandie, ainsi que du soutien de

M^{me} la sénatrice Catherine Morin-Desailly et de M. le sénateur Charles Revet sur leur réserve parlementaire¹.

On lira ci-dessous l'argumentaire préparatoire annonçant la thématique de cette rencontre et les points principaux que l'on souhaitait y développer :

Proche du front et des combats, la Normandie a vu affluer les réfugiés du Nord, de Picardie et de Belgique qu'il a fallu accueillir. Le grand nombre de soldats blessés a fait de mainte cité de Normandie une ville-hôpital sans parler des médecins normands qui ont contribué à l'apparition d'une médecine adaptée aux pathologies et traumatismes liés aux nouvelles formes de guerre. La Normandie a été la porte d'entrée des troupes britanniques venues de tout l'Empire, leur présence faisant momentanément de Rouen « une ville anglaise », tandis que le gouvernement belge en exil avait trouvé refuge à Sainte-Adresse. Les traces de cette présence alliée dans la région sont encore très visibles, avec notamment le grand cimetière britannique sur la rive-gauche de Rouen ou le secteur belge de celui de Bonsecours. La vie économique régionale a bénéficié de cette position stratégique de la Normandie : port le plus proche du front, Rouen devient ainsi le 1^{er} port de France.

Le texte intégral des communications, accompagné de leur illustration, a été immédiatement publié dans la revue *Études Normandes* (n° 2-2014)² afin qu'il paraisse dans l'année du Centenaire. Nous en donnons ici un simple résumé.

*

Sous le titre « Regards croisés sur la Grande Guerre », trois communications se sont d'abord attachées à situer dans une perspective plus ample le cas précis de la Normandie :

– M. Stéphane Audoin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS et président du Centre international de recherche à l'Historial de Péronne, a magistralement évoqué la place qu'occupe la Grande Guerre dans la mémoire collective des Français d'aujourd'hui, s'interrogeant en même temps sur la façon dont la commémoration de son Centenaire risque d'en

1. On y joindra l'apport iconographique des Archives de la Seine-Maritime et du Service régional de l'Inventaire et du Patrimoine de Haute-Normandie, ainsi que l'appui bénévole, pour la réalisation des affiches et des panneaux de l'exposition « Gardiens de la mémoire », de MM. Jean-Paul Hellot et Jean-Pierre Chaline.

2. Numéro spécial « La Normandie dans la Grande Guerre », 168 p., 19 euros.



▲ *Illustration n° 1* : Henri Sentilhes, Lettres du front d'Henri Sentilhes © Coll. de l'auteur.



◀ *Illustration n° 2* : Le départ au front (13 février 1915, en gare du Mans). © Coll. de l'auteur.

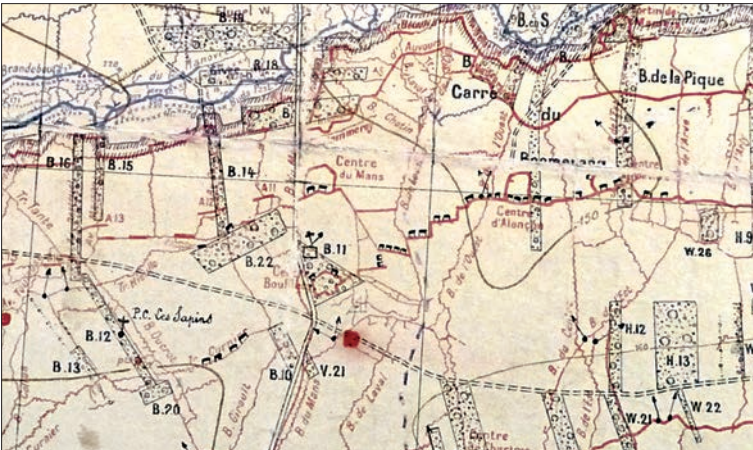


Illustration n° 3 : Henri écrivant dans son gourbi. © Coll. de l'auteur. ►



◀ *Illustration n° 4* : Henri Sentilhes, un officier très proche de ses hommes.
© Coll. de l'auteur.

Illustration n° 5 : Henri Sentilhes (à droite).
© Coll. de l'auteur. ▶



▲ *Illustration n° 6* : Détail d'une carte d'État-major – Tranchées dans le secteur d'Aubérive (fin 1916). © Coll. de l'auteur.



▲ *Illustration n° 7*: «L'oasis», un bivouac. © Coll. de l'auteur.



▲ *Illustration n° 8*: Le départ des troupes de la caserne Pélissier à Rouen, photo de Luis Chesneau. © Archives départementales de la Seine-Maritime (157 Fi).



◀ *Illustration n° 9* : « Le chien sanitaire du 6^e bataillon », photo d'André Lefort issue de la collecte. © Archives départementales de la Seine-Maritime (1 Num 9).

Illustration n° 10 : Réfugié belge, dessin de P. Bouguin (97^e RIA-Régiment d'infanterie alpine), extrait du livre d'or de l'infirmière Marguerite Jean-Marie, issu de la collecte. © Archives départementales de la Seine-Maritime (1 Num 111). ▶

« Encore un nouveau petit frère ?...
– Oui, un petit Belge. »



◀ *Illustration n° 11* : « Semez du blé c'est de l'or pour la France », affiche du fonds Lafond. © Archives départementales de la Seine-Maritime (169 Fi).



▲ Illustration n° 13: «Emprunt de la Défense nationale», affiche du fonds Lafond. © Archives départementales de la Seine-Maritime.



▲ Illustration n° 12: «Aux femmes de France», affiche du fonds de la préfecture. © Archives départementales de la Seine-Maritime (1 M 231).

«*Debout donc, femmes françaises, jeunes enfants, jeunes filles et fils de la patrie. Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur le champ de bataille.*»



▲ Illustration n° 14: Logo du Centenaire (1914-1918).

Illustration n° 15 : Affiche du colloque « La Normandie dans la Grande Guerre ». © Jean-Pierre Chaline. ►



◀ Illustration n° 16 : Couverture du livret et affiche de l'exposition « Gardiens de la mémoire ». © Cliché Jean-Pierre Chalain.

Illustration n° 17 : « Encore debout, toujours debout ! », carte postale. © Coll. de l'auteur. ►

*« Elle est restée debout, la Vierge de Mailly,
 Au milieu des obus et des feux meurtriers ;
 Comme elle restons debout, défendons le pays ;
 Nous confiant en Dieu, à l'heure du danger,
 Assurons la victoire de notre chère France. »*





◀ *Illustration n° 18* : Légende : «Boutez-les hors!», carte postale. © Coll. de l'auteur.

«JEANNE D'ARC

Symbole impérieux de la Patrie en armes, Jeanne d'Arc est présente au milieu des guerriers,

Qui font, avec ardeur, la moisson des lauriers, Sans souci de la mort et des sanglants vacarmes.

Dans les plis des drapeaux son âme aux divins charmes

Flambe comme une étoile, et nos manœuvriers, Tous amants de la gloire, assaillent les terriers

Où l'ennemi despote a caché ses alarmes. Xaintrailles et Lahire, Alençon et Dunois,

Revivent dans les cœurs au pays champenois : Chacun est chevalier de la brave Lorraine. »

Illustration n° 19 : «Jeanne d'Arc aux côtés des Poilus», vitrail de l'église de Mortagne-au-Perche. © Cliché Jean-Pierre Chaline. ►



◀ *Illustration n° 20* : Monument aux morts de Saint-Martin-aux-Buneaux, sculpture par Maxime Real del Sarthe. © Cliché Jean-Pierre Chaline.



◀ *Illustration n° 21* : «Une» des *Annales*, 26 mars 1916. © Coll. part.

Le peintre Tattegrain mort sur la petite place d'Arras au moment où il fixait sur la toile quelques aspects de la ville bombardée.



▲ *Illustration n° 22* : Maurice Prost sculptant en 1939. © Coll. part., avec l'autorisation des ayants droit.



◀ *Illustration n° 23* : Jean-Louis Forain, *Le retour de l'artiste*, 1917, dessin. © Reims, musée des Beaux-Arts.

remodeler le souvenir. L'immense succès en France de cette célébration montre à quel point cet événement lointain, dont pourtant l'ultime protagoniste est décédé en 2008, a pu retrouver de l'actualité. Mais sera-ce l'ultime adieu à une « Grande Guerre », retombant ensuite dans la banalité des événements morts ?

– Très significatif est le contrepoint allemand présenté par M. Gerd Krumeich, professeur à l'université de Düsseldorf et autre grand spécialiste du premier conflit mondial. Pouvait-on ici commémorer une guerre perdue dont de surcroît l'Allemagne avait été déclarée « responsable » par les vainqueurs ? Rappelant l'incompréhension sinon l'indignation, à l'époque de Weimar, face au « traité de la honte » et au supposé « coup de poignard dans le dos », l'historien souligne combien une « Plus Grande Guerre » – la Seconde – a fini par occulter le souvenir pénible de la Première.

– M. Olivier Forcade, professeur à l'université Paris-Sorbonne, fait la transition avec ces aspects généraux en montrant comment tout un système nouveau de contrôle de l'information en temps de guerre s'est appliqué concrètement en Normandie. Des commissions de censure surveillent la presse locale dès avant parution. Visant à maintenir le moral des populations et l'esprit d'Union sacrée, elles instaurent dans un consensus assez général toutes sortes d'interdictions de publier, qu'il s'agisse du secret militaire ou de mouvements sociaux comme les grèves dans les usines d'armement.

*

La Normandie, à la fois proche et suffisamment éloignée du front, joue durant toute la guerre le rôle de terre d'accueil.

– Cela vaut d'emblée pour les réfugiés civils fuyant les régions envahies, dont M. Philippe Nivet, professeur à l'université de Picardie-Jules Verne, nous retrace l'exode et mesure l'effectif considérable : jusqu'à 185 000 personnes dans les cinq départements normands en 1918, avant tout en Seine-Inférieure, mais aussi très notablement dans l'Eure et le Calvados. Une population largement assistée, dont l'accueil, plutôt généreux au début, se dégrade assez vite, mais dont une proportion non négligeable s'établira définitivement en Normandie.

– Parmi ces réfugiés, de nombreux Belges dont nous parle M. Michael Amara, chef de service aux Archives du Royaume de Belgique. Ils sont quelque 66 000 en 1918, dont plus de la moitié en Seine-Inférieure où Sainte-Adresse devient la capitale provisoire du gouvernement belge en exil et où Le Havre, notamment, compte de nombreux ouvriers belges dans ses usines d'armement. Cela ne va pas sans heurts avec la population locale.

Pourtant, bon nombre de ces Belges s'implanteront ici, rejoints après la guerre par des fermiers flamands en quête de terres agricoles.

– Autre forme d'accueil, celui des blessés, acheminés par trains entiers depuis la zone des combats. MM. Philippe Hecketsweiller et Jacques Marchand, professeurs l'un de médecine, l'autre de pharmacie à l'université de Rouen, nous expliquent la chaîne de soin et d'évacuation de ces blessés vers les hôpitaux normands, dans une étude nourrie de statistiques. Environ 330 000 blessés arrivent ainsi au cours de la guerre, répartis dans 304 établissements pour la plupart créés de toutes pièces, notamment dans des bâtiments scolaires. La mortalité y est assez faible, car les cas les plus graves sont restés dans les hôpitaux proches du front ; mais on comptera quelque 53 000 mutilés ou impotents.

*

La Grande Guerre a pourtant eu aussi un impact très positif sur l'économie normande et tout spécialement sur l'activité rouennaise.

– Le montre indirectement le succès, notamment au Havre et à Rouen, des emprunts d'État successifs durant tout le conflit : signe de patriotisme sans doute mais preuve aussi d'abondants capitaux disponibles. M. Olivier Feiertag, professeur à l'université de Rouen, en offre la démonstration appuyée sur des statistiques éloquentes, la Seine-Inférieure étant pour ces souscriptions au 3^e rang des départements français. Une intense propagande à la fois dans la presse et grâce à des affiches incitatives y a contribué, mais s'impose aussi toute la rationalité d'une stratégie de placement.

– De toutes les villes normandes ayant économiquement profité des circonstances, Rouen, du fait notamment de la base anglaise évoquée plus loin, apparaît comme la grande bénéficiaire. La ville, bien qu'immuable topographiquement, amorce alors dans ses activités une mutation qui fondera sa prospérité pour les décennies à venir. C'est ce qu'avait su discerner le géographe M. Jacques Levainville dont M. Loïc Vadelorge, professeur à l'université Paris-Est-Val de Marne, analyse finement les publications successives sur *Rouen pendant la guerre*³.

– M. Jacques Delécluse, ancien directeur général de la CCI de Rouen, en offre une autre démonstration avec son étude sur le port de Rouen en 1914-1918. En pleine reprise avant la guerre grâce à un durable effort d'approfondissement et d'endiguement de la Basse-Seine, le trafic portuaire double ici durant le conflit, hissant Rouen au premier rang

3. Voir par exemple Jacques Levainville, *Rouen pendant la guerre*, Paris, Les presses universitaires de France, New Haven, Yale University Press, 1926.

français. Sur ses quais s'affirme le « règne du charbon », que des péniches remontent vers Paris ; mais c'est aussi l'intense trafic d'hommes et de marchandises qu'entraîne la présence anglaise.

– C'est ce « Rouen, base anglaise » pendant quelque cinq ans de guerre qu'analyse et décrit M. Jean-Pierre Chaline, professeur à l'université Paris-Sorbonne. La stabilisation du front à une centaine de kilomètres fait du grand port normand l'idéale base arrière de l'armée britannique en France. On y totalisera quelque 7 000 navires transportant 7 millions de tonnes de marchandises et armements, avec un passage de plus de 700 000 hommes venus de tout l'Empire britannique. D'où un immense camp militaire sur la rive-gauche avec ses tentes, hangars ou hôpitaux, et une omniprésence dans la cité de soldats en kaki parfois enturbannés, occasion d'abondants profits pour le commerce local. Il n'en reste aujourd'hui que l'immense nécropole dite « de Saint-Sever », où reposent plus de 11 000 de ces soldats alliés.

– Tout une iconographie, cependant, en garde le souvenir et il appartenait à M. Guy Pessiot, grand collectionneur et éditeur de photos anciennes, d'en tenter l'inventaire et d'en présenter des exemples. Outre les clichés reproduits dans les magazines illustrés et ceux, souvent inédits, retrouvés dans des fonds britanniques, des centaines de cartes postales ont alors été éditées à Rouen. Et de nombreux dessinateurs ont trouvé là de quoi exercer leurs talents, tels Paul Baudouin, Édouard de Bergevin et surtout le Belge Julien t'Felt, fin observateur du spectacle d'une ville en temps de guerre.

*

Restait à s'interroger sur la meilleure façon d'enseigner cette période et de la faire comprendre à la jeunesse.

– M. Tristan Lecoq, inspecteur-général de l'Éducation nationale, analyse les programmes officiels d'Histoire. Quelle place y est faite à ce qui reste pour nous la « Grande Guerre » ? Sous quel angle préférentiel va-t-on l'étudier ? Avec quel écho des recherches récentes qui en ont renouvelé l'approche ? Pas toujours facile de faire comprendre aux jeunes d'aujourd'hui les thèmes retenus de « l'expérience combattante » ou de la « violence de guerre »...

– Enseignante du Lycée Corneille, M^{me} Aude Lesage, agrégée d'Histoire, nous fait dans ce but partager un essai d'histoire enseignée appliquant les directives officielles et tenant compte des recherches universitaires. Elle a su en même temps intégrer des éléments concrets d'histoire locale, comme l'analyse du monument aux morts de ce lycée, lourd de 278 noms. Belle réponse au « défi » d'enseigner cette Grande Guerre aujourd'hui !

*

À ce colloque suivi par un public considérable remplissant l'Hôtel de Région s'est jointe une *exposition* préparée par M^{me} Nadine-Josette Chaline, présentant sous le titre « Gardiens de la mémoire » les monuments aux morts et vitraux de la Grande Guerre.

Dressés dans presque chaque commune, les monuments aux morts témoignent de l'étendue des pertes subies par nos populations durant la Grande Guerre. Gardiens de la mémoire, points de rassemblement des cérémonies commémoratives, ils méritaient, en cette année du Centenaire de 1914, qu'on les regarde et qu'on les étudie plus attentivement.

Dans quelles conditions les a-t-on construits ? Quels en sont les auteurs ? Quelles formes, quels décors, quelles représentations a-t-on choisi ? Quels messages s'y trouvent inscrits ? Autant de questions qu'il fallait se poser.

Les villes se distinguent par des monuments imposants. Des écoles, des administrations ont également le leur. Mais comment oublier que les églises aussi ont voulu honorer les morts de 1914-1918 ? Partout, on y découvre des plaques funéraires, des bas-reliefs, des fresques, des vitraux rappelant la guerre. Le plus frappant exemple en est, à Offranville, le mémorial exceptionnel dû au peintre Jacques-Émile Blanche.

C'est tout cela que l'on a cherché à expliquer sur 16 grands panneaux illustrant et expliquant le sens, les modalités de réalisation et les choix esthétiques ou allégoriques des monuments aux morts normands, avec une attention inédite à leur dédoublement dans les églises ou les grands établissements publics, occasion d'expressions remarquables sous forme de vitraux, de fresques ou même de retables comme celui du peintre Jacques-Émile Blanche à Offranville déjà évoqué.

Après le panneau titre où figure le monument de Darnétal « La Normandie pleure ses héros » du sculpteur A. Morlon, l'exposition se déroule ainsi :

1. Exprimer le deuil, glorifier la mémoire.
2. Construire un monument aux morts.
3. Les monuments aux morts : un marché.
4. L'appel à des artistes.
5. Pyramides et obélisques.
6. Le « Poilu » mourant pour la France.
7. Le « Poilu » combattant et triomphant.
8. Femmes et enfants sur les monuments aux morts.
9. Dans les villes, d'imposants monuments.
10. Écoles et administrations ont aussi leurs monuments aux morts.
11. Dans chaque église, un martyrologe des morts de la Grande Guerre.
12. Des chapelles consacrées aux morts de la guerre.
13. Des vitraux pour honorer les morts.
14. À Offranville, un mémorial exceptionnel.
15. Au cœur de la vie communale.

Cette exposition reste disponible pour prêt éventuel. Elle a fait l'objet d'une brochure en couleurs reproduisant les 16 panneaux, proposée au prix de 5 euros.

*

Ont prolongé cette manifestation, avec également le label de la Mission du Centenaire, deux visites de sites mémoriels, commentées par M. Jean-Pierre Chaline, professeur à l'université Paris-Sorbonne :

– *Les nécropoles et monuments témoins de la Bataille de la Somme.* Ce fut, entre Amiens et Péronne, la découverte des principaux sites de la grande bataille de la Somme engagée par le Royaume-Uni en juillet 1916 pour soulager Verdun. Ainsi furent visités les tranchées de Beaumont-Hamel, le profond cratère laissé par l'explosion de la mine de La Boisselle et les grands cimetières militaires français, britanniques et aussi allemands, la chapelle-mémorial de Bouchavesnes-Rancourt, le grand arc de Thiepval sur lequel sont inscrits les noms des 73 357 soldats britanniques disparus dans les combats de la Somme.

– *Le monument aux morts de Rouen et le cimetière franco-britannique Saint-Sever.* Ouvert en 1909, ce cimetière s'est trouvé voisin pendant la Grande Guerre de la principale base de l'allié britannique en France, avec ses hôpitaux. Les soldats qui n'avaient pas survécu à leurs blessures y furent inhumés.

Encadré par des tombes françaises, on voit d'abord le monument aux morts que la Ville de Rouen fit ériger, sur lequel le sculpteur Charles Verlet a représenté allégoriquement la France, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni ; des stèles rappellent les 4 885 Rouennais morts au champ d'honneur. Au-delà s'étend *The St-Sever Cemetery Extension*, territoire britannique. 11 436 morts y sont inhumés, dont des Canadiens, « Anzac », Sud-Africains, Hindous... On remarque une chapelle funéraire pluri-confessionnelle, la Croix du Sacrifice frappée d'une épée de bronze et, encadré de deux pavillons qui abritent la liste des morts, la Pierre du Souvenir gravée de la formule biblique choisie par R. Kipling : « *Their Name liveth for evermore.* »

*

Quatre conférences publiques furent données à l'Hôtel des sociétés savantes :

– « Lettres et photos du front de Champagne. Henri Sentilhes à ses parents (1915-1916). L'histoire d'un livre et le livre d'une histoire », par M. Henri Sentilhes, son fils ;

– « Jaurès et la guerre au risque de sa vie », par M. Jean-Jacques Becker, vice-président de la Société des Études jaressiennes ;

– « 1914-1944. Une nouvelle "Guerre de trente ans" », par M^{me} Nadine-Josette Chaline, professeur à l'université de Picardie-Jules-Verne ;

– « Maurice Genevoix, la voix des combattants », par M. Olivier Chaline, professeur à l'université de Paris-Sorbonne.

Conférences auxquelles il convient d'ajouter celle de M^{me} Nadine-Josette Chaline à l'Hôtel de Ville de Rouen : « Les monuments aux morts de Normandie », en présence de M. Yvon Robert, maire de Rouen et de M^{me} Valérie Fourneyron, ancienne ministre, députée de Seine-Maritime.

*

Et enfin, pour clore la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre en cette année 2014, une *lecture-spectacle* au Théâtre des 2 Rives, « Journal d'une escouade », fut présentée par M. Alain Bézu, ancien directeur de ce théâtre, et M. Philippe Davenet, pianiste et compositeur. *Le Feu* d'Henri Barbusse fournit la trame d'une « lecture mise en espace » qui visait à créer dans le réel intolérable du poilu une surréalité qui apparaît comme principe de survie. Fragments littéraires de Dorgelès, Genevoix, Cendrars, lignes mélodiques de poèmes, d'œuvres lyriques ou de chansons contribuèrent à l'harmonie générale du montage final qui peut se raconter ainsi : dans la simplicité apparente de la réalité stupide, six jeunes hommes attendent la balle, la bombe, l'attaque ennemie, et ils ne veulent pas mourir.

OUÙ NOUS CONDUIT LE PAPE FRANÇOIS ?

par M^{gr} Claude DAGENS de l'Académie française

Évêque d'Angoulême

(Séance du 24 mai 2014)

Deux présupposés importants

Je dois répondre à la question posée : « Un an après son élection¹, où nous conduit le pape François ? » Cette question implique au moins deux présupposés importants.

Le premier est contenu dans le pronom « nous ». Il suppose qu'il existe une relation réelle entre cet homme qui est devenu évêque de Rome et les membres du peuple de Dieu, du peuple des baptisés, et, plus largement, avec des hommes et des femmes qui ne connaissent pas la Tradition chrétienne, mais qui pressentent que le pape François est porteur d'un engagement qui ne laisse personne indifférent.

Il est vrai que, dès le soir de son élection, Jorge Mario Bergoglio s'est présenté sur la loggia de la basilique Saint-Pierre comme intimement lié au peuple de Dieu. Il a insisté sur cette relation constitutive entre l'évêque de Rome et le peuple qui vit *in Urbe et in Orbe*, dans la ville de Rome et sur toute la terre. Et il a même concrétisé cette relation par un geste, en appelant les personnes présentes à prier pour lui et à demander pour lui la bénédiction de Dieu. Ce lien vital et même sensible est aujourd'hui compris par beaucoup. Ce pape n'est pas un homme solitaire. Il a besoin des autres pour vivre et pour exercer sa mission.

1. Le pape François a été élu le 13 mars 2013. Cette conférence a été donnée à Rouen un peu plus d'un an après cette élection.

Et il le montre : il sait regarder et même embrasser. Et, par sa simple présence, il appelle les autres à ne pas rester à l'écart. Il est un vivant appel à la fraternité chrétienne.

Le second présupposé est contenu dans le verbe « conduire » qui suggère une marche à entreprendre, une sorte de pèlerinage, comme il l'a écrit lui-même dans son exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, lorsqu'il évoque la « mystique du vivre ensemble » qui consiste à « participer à cette marée un peu chaotique qui peut se transformer en une véritable expérience de fraternité, en une caravane solidaire, en un saint pèlerinage » (*Evangelii gaudium*, n. 87). Et, à maintes reprises, dans ses méditations, le pape François a recours à l'image du chemin, de la route, des « routes nouvelles à ouvrir » pour l'annonce de l'Évangile, avec la référence assez fréquente aux pèlerins d'Emmaüs, qui vont passer, grâce au Christ ressuscité, du désarroi à la confiance. Et quand il s'agit d'inciter au renouvellement de la vie et de la mission chrétiennes, le pape François met en valeur la « pastorale du cheminement » qu'il oppose souvent à des attitudes de conservation ou d'inertie, comme s'il suffisait de « garder le dépôt de la foi » et si l'on oubliait de le transmettre et de le faire fructifier, ainsi que le disait le pape Jean XXIII lors de l'ouverture du Concile Vatican II, le 11 octobre 1962.

À la question posée, on peut répondre à partir de ces deux présupposés que cet homme devenu évêque de Rome, au soir du 13 mars 2013, nous conduit résolument, et même avec insistance, sur le chemin d'une conversion radicale, qui ne vaut pas seulement pour les personnes, mais pour l'Église entière. Il s'agit de cette « *conversio Ecclesiae* » qu'évoquait en 1950 le Père Congar dans son livre si décisif, *Vraie et fausse réforme dans l'Église*².

Mais il me semble que le terme de « réforme » n'est pas aujourd'hui totalement adéquat. Je voudrais plutôt montrer que, si cette intention de réforme est incontestable, le pape François engage d'abord l'Église dans un grand travail de discernement. Et je chercherai à mettre en relief les points forts et les points sensibles de ce travail, qui conditionne la réforme elle-même.

Mais, auparavant, je crois bon de répondre à une question préalable : qui est cet homme devenu le pape François ? Savoir d'où il vient est important pour comprendre où il veut nous conduire, ou plutôt ce que son expérience personnelle lui a appris pour exercer son ministère actuel d'évêque de Rome, chargé de faire vivre toutes les Églises de la charité du Christ, comme le disait au II^e siècle l'évêque syrien Ignace d'Antioche au sujet de l'Église de Rome.

2. Yves Congar, *Vraie et fausse réforme dans l'Église*, Paris, Les éditions du Cerf, 1950.

Qui est cet homme devenu évêque de Rome ?

Jorge Mario Bergoglio, né à Buenos Aires de parents d'origine italienne en 1936, est entré dans l'ordre des Jésuites et a été ordonné prêtre en 1969. Il est devenu évêque auxiliaire de Buenos Aires en 1992, puis coadjuteur en 1997, cardinal en 2001 et a été élu pape le 13 mars 2013.

Ce concentré de dates ne dit évidemment presque rien de l'homme lui-même qui a été préparé par l'Esprit Saint, sans qu'il le sache, à devenir celui qui conduit l'Église à vivre sa mission dans le monde actuel. À ces repères sèchement biographiques, je crois utile d'ajouter deux précisions importantes :

- cet homme n'a pas cessé d'apprendre à travers ses épreuves et ses responsabilités ;
- cet homme est d'après le Concile Vatican II.

Un homme qui n'a pas cessé d'apprendre à travers ses épreuves et ses responsabilités

Un être humain, quel qu'il soit, est toujours un mystère à ses propres yeux et devrait l'être pour les autres. Dans son exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, le pape François insiste sur cet « art de l'accompagnement » des personnes, « pour que chacun apprenne à ôter ses sandales devant la terre sacrée de l'autre », comme Moïse devant le Buisson ardent. Et c'est cette même attitude de respect qui lui inspire ses réponses au sujet des personnes homosexuelles :

Si une personne homosexuelle est de bonne volonté et qu'elle est en recherche de Dieu, je ne suis pas là pour la juger. Disant cela, j'ai dit ce que dit le Catéchisme de l'Église catholique... Un jour, quelqu'un m'a demandé d'une manière provocatrice si j'approuvais l'homosexualité. Je lui ai répondu par une autre question : « Dis-moi : Dieu, quand il regarde une personne homosexuelle, en approuve-t-il l'existence avec affection ou la repousse-t-il en la condamnant ? » Il faut toujours considérer la personne. Nous entrons ici dans le mystère de l'homme (Interview aux revues jésuites, *Études*, octobre 2013, p. 345).

Jorge Mario Bergoglio s'est défini lui-même comme un peu « *furbo* », traduisons « malin », sachant manœuvrer, et surtout « comme un pécheur sur lequel le regard du Christ s'est posé. » Mais ce que l'on perçoit à travers son parcours en Argentine, c'est qu'il a eu à affronter de multiples épreuves : celle de la maladie, quand il était encore jeune et il sait, par expérience, ce qu'est la fragilité du corps, mais il a dû aussi surmonter

d'autres épreuves, d'ordre moral, comme l'on dit, liées à ses responsabilités de jeune provincial des jésuites, alors qu'il n'avait que 36 ans et qu'il devait exercer son discernement à l'égard de certains de ses frères, sous la dictature du général Videla, en refusant l'idéologisation du christianisme et de l'Église. Cela me semble un élément constitutif de sa personne et de son action : il refuse les idéologies, c'est-à-dire les systèmes de pensée fermés sur eux-mêmes et il s'oppose à ce que le catholicisme soit utilisé comme une idéologie.

Si le chrétien est légaliste ou cherche la restauration, s'il veut que tout soit clair et sûr, alors il ne trouvera rien. La tradition et la mémoire du passé doivent nous aider à avoir le courage d'ouvrir de nouveaux espaces à Dieu. Celui qui aujourd'hui ne cherche que des solutions disciplinaires, qui tend de manière exagérée à la sûreté doctrinale, qui cherche obstinément à récupérer le passé perdu, celui-là a une vision statique et non évolutive. De cette manière, la foi devient une idéologie parmi d'autres (*ibid.*, *Études*, p. 349-350).

Cette attitude de pensée anti-idéologique est chez cet homme inséparable de son expérience humaine et pastorale. À son retour d'une année d'études en Europe, en Allemagne, ce jésuite a exercé pendant plusieurs années en Argentine, à Cordoba, un ministère de confesseur et de directeur spirituel. On devine qu'il a beaucoup appris, comme les pasteurs que nous sommes, à travers la rencontre des personnes qu'il accueillait, qu'il écoutait et qu'il conseillait. Il a appris la casuistique, au meilleur sens de ce mot, c'est-à-dire l'art «de juger au cas par cas et de pouvoir discerner quelle est la meilleure chose à faire pour une personne qui cherche Dieu et sa grâce» (*ibid.*, p. 345). Il me semble qu'aujourd'hui, devenu le pape François, ce jésuite qui a exercé ce ministère de confesseur souhaite que l'Église entière n'envisage pas d'abord des réponses disciplinaires aux questions les plus sensibles qui lui sont posées, mais qu'elle sache partir résolument de l'essentiel, à savoir de la recherche de Dieu et de la rencontre personnelle du Christ :

Une pastorale missionnaire n'est pas obsédée par la transmission désarticulée d'une multitude de doctrines à imposer avec insistance. L'annonce de type missionnaire se concentre sur l'essentiel, sur le nécessaire, qui est aussi ce qui passionne et attire le plus, ce qui rend le cœur tout brûlant, comme l'eurent les disciples d'Emmaüs. Nous devons donc trouver un nouvel équilibre, autrement l'édifice moral de l'Église risque lui aussi de s'écrouler comme un château de cartes, de perdre la fraîcheur et le parfum de l'Évangile (*ibid.*, p. 345-346).

Le cardinal Bergoglio a exercé son ministère d'évêque en Argentine, pendant des années extrêmement troublées, où à la dictature «populiste» de Perón et de sa femme Evita a succédé la dictature militaire du général Videla, et ensuite le pouvoir autoritaire de Nestor Kirchner et de sa femme Cristina. Ce pasteur, cet évêque a été alors fidèle à lui-même : il n'a pas fait de déclarations politiques, il n'a pas pris parti, il a agi au nom du Christ et de l'Évangile du Christ, qui appelle les baptisés et leurs pasteurs à être «sel de la terre et lumière du monde». Il a lui-même subi des calomnies et des humiliations. Il a fait face, sans jamais céder à la résignation et en s'adressant à la conscience des responsables politiques et économiques, comme il le fait dans *Evangelii gaudium*, avec une réelle vivacité :

C'est gênant de parler d'éthique, c'est gênant de parler de solidarité mondiale, c'est gênant de parler de distribution des biens, c'est gênant de parler de la défense des emplois, c'est gênant de parler des faibles, c'est gênant de parler d'un Dieu qui exige un engagement pour la justice. [...] La vocation d'entrepreneur est un noble travail, il doit se laisser toujours interroger par un sens plus large de la vie. [...] Nous ne pouvons plus avoir confiance dans les forces aveugles et dans la main invisible du marché. La croissance dans l'équité exige quelque chose de plus que la croissance économique, bien qu'elle la suppose ; elle demande des décisions, des programmes, des mécanismes et des processus spécifiquement orientés vers une meilleure distribution des revenus, la création d'opportunités d'emplois, une promotion intégrale des pauvres qui dépasse le simple assistanat (*Evangelii gaudium*, n. 203-204).

Un laïc italien que j'ai rencontré à Rome en octobre dernier, et à qui je parlais du pape François, m'a dit ceci de lui : «Ce n'est pas un homme tranquille.» Ce qui signifie non pas «c'est un homme déprimé», mais c'est un homme qui ne nous laissera pas tranquilles, qui ne laissera pas l'Église tranquille et qui n'a pas peur de faire face à sa mission, qui vient du Christ et qui le relie à notre humanité commune, laquelle affronte d'innombrables métamorphoses, dans un climat d'incertitude, et non plus d'assurance. Mais cet homme, ce pape a un tempérament d'apôtre : il se sait choisi et envoyé par Celui qui est venu dans le monde réel pour «chercher et sauver ce qui était perdu» (*Luc* 19,10).

Un homme d'après le Concile Vatican II

Durant plusieurs décennies, de Paul VI à Benoît XVI, la mémoire du Concile Vatican II a été déterminante dans la vie de l'Église et dans

l'action des papes. On ne pouvait pas empêcher des hommes qui avaient participé activement et intelligemment à ce Concile, comme Jean-Baptiste Montini, Karol Wojtyła et Joseph Ratzinger, de se sentir liés à cet événement historique et au renouveau dont il voulait être la source.

Il faut reconnaître aussi qu'après des années d'espoir et même d'euphorie, sont apparues dans l'Église de réelles tensions qui tenaient à l'interprétation que l'on pouvait faire de ce Concile, en ayant recours à un principe de continuité organique, à l'intérieur de la Tradition, mais parfois aussi à un principe de distance et même de rupture par rapport à cette même Tradition.

Avec le recul du temps, il faut reconnaître que ces différences d'interprétation portaient sur certains textes particuliers issus du Concile, pas seulement le décret sur la liberté religieuse, *Dignitatis humanae*, mais surtout la Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*. Pour le dire de façon succincte, il s'agit de la relation entre l'homme, le Christ et l'Église. Faudrait-il partir de l'homme et de ses problèmes pour en venir au mystère du Christ, selon une perspective inductive et comme ascendante ? Ou bien faut-il partir résolument du mystère du Christ et affirmer cette nouveauté radicale de la Révélation chrétienne, selon une ligne déductive et descendante ?

Je force sans doute les traits, mais je ne peux pas m'empêcher de penser que ces réflexions essentielles ont durablement inspiré beaucoup d'esprits, et aussi de pastorales, et que les papes Jean-Paul II et Benoît XVI ont cherché à dépasser ces confrontations en remettant le cap sur le caractère central du Christ aussi bien dans la théologie que dans la mission de l'Église.

Mais avec le pape François, il y a comme une note différente, un réel déplacement de perspectives. Lui aussi, dans le sillage de la Tradition chrétienne et de la spiritualité jésuite, affirme la centralité du Christ et appelle l'Église entière à se décentrer d'elle-même et à se centrer sur le Christ. Mais lui ne se réfère pas à sa mémoire du Concile Vatican II, pour la simple raison qu'il n'y a pas participé et que, s'il tient si fortement à la relation intime entre le mystère du Christ, le mystère de l'homme et la mission de l'Église, il le fait spontanément. Non pas que ses prédécesseurs l'aient fait de façon théorique, mais parce que, lui, en fonction de sa propre expérience pastorale et spirituelle, a conscience non pas seulement d'avoir à corriger des perspectives théologiques, mais à relever des défis qui touchent à l'essentiel. De sorte qu'il est plus libre de partir du Christ et de « la joie de l'Évangile ». Et si parfois son visage est grave, on sent en lui une résolution heureuse, un élan qui cherche à se communiquer, une volonté très ferme de convaincre et d'entraîner, une véritable passion :

Nous sommes invités à rendre compte de notre espérance, mais pas comme des ennemis qui montrent du doigt et condamnent. Nous sommes prévenus de manière très évidente : « Que ce soit avec douceur et respect » (*1 Pierre* 3, 16), et « en paix avec tous si possible, autant qu'il dépend de vous » (*Romains* 12, 18). [...] Il est évident que Jésus-Christ ne veut pas que nous soyons comme des princes qui regardent les autres avec dédain, mais que nous soyons des hommes et des femmes du peuple. Ce n'est ni l'opinion d'un Pape ni une option pastorale parmi d'autres possibilités, ce sont des indications de la Parole de Dieu, aussi claires, directes et indiscutables qu'elles n'ont pas besoin d'interprétations qui leur enlèveraient leur force d'interpellation. Vivons-les « *sine glossa* », sans commentaires. Ainsi, nous ferons l'expérience de la joie missionnaire de partager la vie avec le peuple fidèle à Dieu en essayant d'allumer le feu au cœur du monde (*Evangelii gaudium*, n. 271).

Un grand travail de réforme et de discernement

Des réformes nécessaires

Voilà donc cet homme, ce pape au travail et engageant l'Église entière à un grand travail de réforme et de discernement !

Il y a des réformes nécessaires, urgentes et qui ont trop tardé, et d'abord la réforme de la Curie romaine et de ses divers ministères ou dicastères, qui ont parfois tendance à se prendre pour les organes centraux d'un système de pouvoirs qui devraient gouverner toutes les Églises locales, tous les diocèses et tous les évêques.

C'est sans doute à ce niveau-là, qui n'est pas seulement structurel, que s'impose une réforme, cette réforme des consciences autant que des institutions, qui est une véritable révolution, puisqu'il s'agit de dissoudre l'esprit de cour qui inspire des courtisans, c'est-à-dire des hommes (et presque exclusivement des hommes) qui cherchent à plaire à leurs supérieurs pour pouvoir réaliser leurs ambitions, pour faire carrière et pour suivre des *cursus honorum* qui les satisferont, en sacrifiant à ce que le pape François appelle la mondanité, et dont il démonte les mécanismes variés :

Cette obscure mondanité se manifeste par de nombreuses attitudes apparemment opposées mais avec la même prétention de « dominer l'espace de l'Église ». Dans certaines d'entre elles, on note un soin ostentatoire de la liturgie, de la doctrine ou du prestige de l'Église, mais sans que la réelle insertion de l'Évangile dans le peuple de Dieu et dans les besoins concrets de l'histoire ne les préoccupe. De cette façon, la vie de l'Église

se transforme en une pièce de musée, ou devient la propriété d'un petit nombre. Dans d'autres, la même mondanité spirituelle se cache derrière la fascination de pouvoir montrer des conquêtes sociales et politiques, ou dans une vaine gloire liée à la gestion d'affaires pratiques. [...] Elle peut aussi se traduire par diverses manières de se montrer soi-même engagé dans une intense vie sociale, remplie de voyages, de réunions, de dîners, de réceptions. Ou bien elle s'exerce par un fonctionnement de manager, chargé de statistiques, de planifications, d'évaluations, où le principal bénéficiaire n'est pas le peuple de Dieu mais plutôt l'Église en tant qu'organisation. Dans tous les cas, elle est privée du sceau du Christ incarné, crucifié et ressuscité (*Evangelii gaudium*, n. 95).

On sent chez le pape François l'impatience de conduire ou de reconduire l'Église, ses pasteurs et tout le peuple des baptisés, sur le terrain de notre humanité commune, au sein de cette histoire « qui est glorieuse, parce qu'elle est histoire de sacrifices, d'espérance, de lutte quotidienne, de vie dépensée dans le service, de constance dans le travail pénible... » (*ibid.*, n. 96).

À cette lutte contre la mondanité, il faut joindre ce que le pape François sait très bien : il faut que les grands services de l'Église, au Vatican, apprennent à travailler ensemble, au lieu de rester à l'écart les uns des autres, chacun dans sa spécialité. L'heure viendra sans doute – et elle a déjà commencé dans le domaine des finances – où il faudra abattre des cloisons étanches et susciter des informations mutuelles, des concertations réelles, des collaborations effectives dans le travail et dans les projets. La communion de l'Église doit se pratiquer ainsi dans ce que l'on appelle parfois les « palais apostoliques », pour que les hommes qui y travaillent – et bientôt aussi des femmes plus nombreuses – apprennent à se faire confiance, en se sachant envoyés en mission, à l'intérieur de l'Église apostolique, qui est bien plus qu'une multinationale, même avec des références religieuses.

Du cœur de Dieu aux périphéries de l'humanité

Ce qui est très beau et sans doute très exceptionnel chez le pape François, c'est son art de passer de la plus grande intériorité à l'engagement public, traduisons du cœur de Dieu aux périphéries de l'existence. Un des mots qu'il emploie le plus souvent est le verbe « sortir », ce verbe qui exprime un mouvement de l'intérieur vers l'extérieur, avec tous les risques que comporte ce mouvement :

Sortons, sortons pour offrir la vie de Jésus-Christ. Je répète ici pour toute l'Église ce que j'ai dit de nombreuses fois aux prêtres et laïcs de Buenos Aires : je préfère une Église accidentée, blessée et sale pour être sortie par les chemins, plutôt qu'une Église malade de son enfermement et qui s'accroche confortablement à ses propres sécurités. Je ne veux pas une Église préoccupée d'être le centre et qui finit enfermée dans un enchevêtrement de fixations et de procédures. [...]

Plus que la peur de se tromper, j'espère que nous anime la peur de nous renfermer sur des structures qui nous donnent une fausse protection, sur des habitudes où nous nous sentons tranquilles, alors que, dehors, il y a une multitude affamée, et Jésus qui nous répète sans arrêt : « Donnez-leur vous-mêmes à manger » (*Mc 6, 37* ; *Evangelii gaudium*, n. 49).

On se souvient du voyage à Lampedusa, en ce lieu, au bord de la mer Méditerranée, vers lequel convergent des rescapés de beaucoup de pays du Maghreb, des hommes et des femmes qui fuient la misère et la violence, et que nos pays européens ont parfois peur d'accueillir.

Le pape François n'est pas seulement porteur de projets de réformes structurelles. Il exerce une mission prophétique. Il avertit nos sociétés incertaines de ce qui risque de les rendre inhumaines. Il fait tout ce qu'il peut pour que la vie chrétienne soit réellement un combat pour rendre notre monde plus humain et plus digne de Celui qui le crée sans cesse et qui vient le renouveler par sa miséricorde.

Car ce mot de « miséricorde », qui est parfois dévalué ou rabaissé, prend ou reprend dans sa parole et dans ses gestes sa force originelle. J'ai eu à présider en décembre dernier la séance solennelle de rentrée de l'Académie française. J'ai eu à y prononcer le discours sur la vertu. Juste avant, j'avais lu l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*. Avec quelle joie j'ai transformé cet éloge de la vertu en un éloge de la miséricorde, en m'appuyant sur le pape François qui se réfère lui-même à saint Thomas d'Aquin selon lequel :

La miséricorde est la plus grande de toutes les vertus car il lui appartient de donner aux autres, et, qui plus est, de soulager leur indigence, ce qui est éminemment le fait d'un être supérieur. Ainsi se montrer miséricordieux est-il regardé comme le propre de Dieu, et c'est par là surtout que se manifeste sa toute-puissance [Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, II-II, q. 30]» (*Evangelii gaudium*, n. 37).

Et, dès le début de sa prédication, le pape François insistait de façon très simple : « Dieu ne se lasse jamais de pardonner, c'est nous qui nous lassons de lui demander pardon », et aussi : « Il ne faut pas avoir peur de

la bonté et de la tendresse», sous-entendu celles de Dieu et aussi celles que nous pouvons nous manifester les uns aux autres. Faciles à entendre ces appels ? Je ne le crois pas, et je m'interroge. Au-delà de l'admiration actuelle pour le pape François, a-t-on mesuré l'ampleur du travail dans lequel il engage l'Église, en lui demandant, à partir du cœur de Dieu, d'aller vers ce qu'il appelle les périphéries de l'existence, en commençant par discerner non pas ce qu'il faudrait changer dans les structures de la Curie ou dans la doctrine morale de l'Église, mais ce que Dieu attend de nous dans les temps qui sont les nôtres, précisément en donnant toute son importance à la durée et à cette maturation qu'elle peut favoriser.

Un des péchés qui parfois se rencontre dans l'activité socio-politique consiste à privilégier les espaces de pouvoir plutôt que les temps des processus. [...] Le temps ordonne les espaces, les éclaire et les transforme en maillons d'une chaîne en constante croissance, sans chemin de retour. Il s'agit de privilégier les actions qui génèrent les dynamismes nouveaux dans la société et impliquent d'autres personnes et groupes qui les développeront, jusqu'à ce qu'ils fructifient en événements historiques importants. Sans inquiétude, mais avec des convictions claires et de la ténacité (*Evangelii gaudium*, n. 223).

C'est la manière de penser et d'agir du pape François. Sans précipitation, mais avec résolution, avec la certitude que le travail de Dieu s'accomplit à travers nos paroles et nos actions. À charge pour nous de discerner ce travail de Dieu, qui nous dépasse infiniment, même s'il passe par nous.

Un dernier mot en forme de récit : j'ai rencontré le pape François à la fin d'une audience, en octobre dernier. Je lui ai dit ma reconnaissance, mon affection et ma prière. Il a pris mes mains dans les siennes. Et j'ai vu alors dans ses yeux de l'attention, de la bonté et une certaine inquiétude. « Comment tout cela se fera-t-il ? Priez pour moi. » Et je m'interroge : au-delà des émotions immédiates, sommes-nous prêts à répondre à ses appels ? Prenons-nous les moyens de comprendre vraiment ce qu'il nous dit ? Il n'est pas étonnant que certains expriment leurs réserves et peut-être même leur désaccord. Mais si nous désirons que l'Église du Christ témoigne de l'Évangile du Christ, acceptons-nous que le pape François soit un des grands témoins de cette cohérence vitale ? C'est l'heure de sortir de notre sommeil, c'est l'heure de participer, chacun et chacune à notre place, à ces temps de renaissance chrétienne, même s'ils sont aussi des temps d'épreuves.

JEANNE D'ARC

ET LA GUERRE DE 14-18

par M^{me} Nadine-Josette CHALINE

(Portail des Marmousets, 24 mai 2014)

Par un raccourci historique saisissant, Jeanne est associée aux soldats de la Grande Guerre. La combattante de la guerre de Cent Ans et ceux de la guerre de 14-18... À cinq siècles de distance, comment Jeanne s'est-elle retrouvée meilleure alliée des « Poilus » ?

Les jeunes Français mobilisés à l'été 1914, partis pour une guerre courte, persuadés d'être de retour chez eux pour Noël, sont en réalité confrontés à une épreuve de quatre longues années. Un conflit dans lequel très rapidement le nombre de tués dépasse tout ce que l'on a connu jusque-là en raison de la violence des combats et de l'apparition d'armes nouvelles. En ces circonstances tragiques où « l'Union sacrée » s'est faite entre tous les Français, les autorités religieuses rappellent les liens entre Jeanne et Rouen.

Le 8 septembre 1914, alors que la menace allemande se rapproche de la Normandie, l'archevêque de Rouen, M^{gr} Fuzet, au nom du clergé et des fidèles rouennais, fait le vœu solennel « pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Très Sainte-Vierge Marie et de la bienheureuse Jeanne d'Arc, la victoire de nos armées et la préservation de la ville des malheurs de l'invasion... d'aller annuellement, toutes les paroisses réunies, en pèlerinage à N.-D. de Bonsecours pendant vingt années consécutives... [et] de poursuivre de tous leurs efforts l'érection à Rouen d'un monument national en l'honneur de Jeanne d'Arc. » Non seulement Jeanne est associée à Marie dans la supplique des Rouennais redoutant l'avance ennemie, mais promesse est faite qu'à son monument inauguré

à Bonsecours en 1892 doit s'en ajouter un autre à Rouen même, lieu de son martyre.

Cependant, c'est du front, des soldats eux-mêmes, que va venir la consécration du culte de Jeanne d'Arc. Très rapidement, beaucoup parmi eux implorent son secours. Jeanne est considérée, avec la sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus et bien sûr Marie, comme leur « alliée du ciel » selon une expression apparue en 1915. Venue de Lorraine, cette province en partie perdue lors d'une guerre précédente et que l'on rêve de reprendre, Jeanne, comme eux, s'est battue pour « bouter l'ennemi hors de France » et, tout comme beaucoup d'entre eux, est morte jeune... Certains y voient une communauté de destins... Comme eux, elle a eu peur avant la bataille, elle s'est sentie fragile ; mais elle a remporté la victoire. Elle est le modèle qui soutient le moral dans les pires moments de cette guerre atroce. Cette image de Jeanne apparaît pendant toute la durée du conflit, sur des cartes postales (voir les illustrations nos 17-18 du cahier hors-texte), mais aussi sur des affiches, des images, des gravures et bien sûr dans la presse.

Innombrables sont les cartes postales utilisant son image. Tantôt elle se tient droite au milieu des ruines, dans des églises détruites par les armées allemandes. Tantôt, du ciel, elle veille sur les soldats souffrant sur le champ de bataille ou chevauche à leur tête, les entraînant à l'assaut en brandissant son étendard. Parfois même, on la représente revêtue d'une armure « bleu horizon »... Ses chevauchées héroïques et la gloire de ses victoires sont mises en avant. Cet aspect militaire en fait un symbole fort en temps de guerre en même temps qu'un signe d'espoir, car en l'imitant on ne peut que vaincre comme elle. L'illustrateur Jacques Onfroy de Bréville, plus connu sous le pseudonyme de JOB, dessine sur l'une de ses images Jeanne surgissant du brasier de la cathédrale de Reims incendiée par l'ennemi en septembre 1914. La confrontation anachronique de Jeanne d'Arc et des soldats de 14-18 délivre toujours un message sans ambiguïté, comme en témoignent les légendes : « Vers la Victoire ! » ou « Tu sais ton devoir, fais-le jusqu'au bout ; montre que la France est encore debout ! »

L'image de Jeanne est présente aussi sur le front, dans la vie quotidienne des poilus, reproduite sur des médailles pieuses, des images de dévotion, des recueils de prières... Elle est aussi représentée par les soldats eux-mêmes, pendant les périodes de loisirs, au moyen de petites figurines d'artisanat de tranchées plus ou moins grossièrement taillées dans des éclats d'obus, sur des vases ou des briquets, ou même sculptée dans quelque paroi calcaire comme dans la carrière de Chauffour en Picardie, où un caporal du 1^{er} RIT (Régiment d'infanterie territoriale) a réalisé pendant la bataille du Chemin des Dames un grand buste

de Jeanne représentée de profil, tenant son épée, avec l'inscription : « Nous les chasserons hors de France ! » Jeanne est aussi utilisée sur des affiches britanniques. Même les Allemands font appel à la « Jungfrau von Orléans » !...

Nul doute qu'aux yeux de maints « poilus » normands elle ne soit déjà, bien qu'encore seulement « bienheureuse » pour l'Église, devenue « sainte Jeanne des Tranchées ». . . Rapidement, le véritable culte rendu aux morts de cette guerre trouve une expression à la fois civique et religieuse dans la célébration de Jeanne d'Arc, qui est canonisée par Rome le 9 mai 1920, tandis que quelques semaines plus tard, le 10 juillet, une loi stipule que « la République célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, patronne du patriotisme » et qu'il « sera édifié en l'honneur de Jeanne d'Arc sur la place de Rouen où elle a été brûlée vive, un monument avec cette inscription : « À Jeanne d'Arc, le peuple français reconnaissant. »

En attendant que ce vœu soit réalisé, Jeanne est associée sur les monuments aux morts à l'hommage rendu aux soldats « morts pour la France ». Certaines communes choisissent une statue de l'héroïne pour décorer le monument : c'est le cas dans de petites communes comme Theuville-aux-Maillots, Émalleville ou Saint-Martin-aux-Buneaux (voir l'illustration n° 20 du cahier hors-texte), tandis qu'à Rouen, au pied de la colonne de la Victoire, Jeanne enserme dans ses bras la veuve de guerre et le soldat blessé. C'est encore bien plus vrai dans les églises où Jeanne est présente aux côtés des Poilus comme à Arques-la-Bataille, Évreux ou Mortagne-au-Perche (voir l'illustration n° 19 du cahier hors-texte), comme le montre l'exposition *Gardiens de la mémoire* organisée par l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, qui circule dans les communes de la Région. Ce sont là quelques exemples normands, mais toutes les régions offrent les mêmes images. À Rouvres-en-Woëvre, dans la Meuse, Jeanne porte sur son bouclier : « Orléans 1429 – Marne-Verdun 1914-1918 », affirmant ainsi la continuité entre Jeanne et les Poilus.

*

En cette année du centenaire de 1914 et à l'occasion de sa fête à Rouen, sans doute était-il bon de rappeler cette image trop oubliée de Jeanne.

LA SYMBIOSE, UNE TRÈS VIEILLE HISTOIRE !

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 6 juin 2014)

Hormis quelques végétaux dont le «célibat» s'explique pour des raisons biochimiques ou d'habitat non propice, on peut affirmer que 95 % des plantes croissant actuellement sur notre planète contractent une «union» intime avec des champignons. C'est en particulier au niveau de leurs racines que s'élaborent des structures mixtes appelées mycorhizes (du grec *mukès* : «champignon» et *rhiza* : «racine»). Il ne s'agit pas là d'une fantaisie, d'une galanterie, mais d'une absolue nécessité pour permettre le développement normal de la plante considérée. Ce phénomène de vie «ensemble», on dit de symbiose, est particulièrement bien connu chez les orchidées, les bruyères, les ligneux de nos forêts... pour ne citer qu'eux !

L'union champignon-plante est plus ou moins intime. Tantôt le champignon associé se borne à encoconner les racines les plus fines, constituant autour de chacune d'elles un manchon qui conditionne et régule l'absorption d'aliments par la plante. C'est le cas de la plupart des arbres forestiers. Tantôt le champignon, plus hardi, pénètre dans les tissus de la racine et élabore là des structures typiques qui n'ont rien à voir avec celles différenciées par des champignons parasites (et donc, eux) redoutables.

C'est à l'étude de telles associations symbiotiques que nous avons consacré plusieurs décennies de notre carrière universitaire, considérant tantôt les unions «superficielles», tantôt les relations plus intimes que nous venons de distinguer. Assez vite, nous nous sommes posé la

question : «– Depuis quand, à l'échelle des temps géologiques, de telles unions existent-elles ?»

Par un heureux concours de circonstances, nous avons, en 1971, établi des contacts avec le professeur Yves Lemoigne, géologue à l'université de Lyon, sachant qu'il s'intéressait particulièrement à la paléobotanique. Par chance, il bénéficia du don de «lames minces» réalisées à partir de roches fossilifères en provenance du site de Rhynie (Écosse). Il nous fut donc possible d'examiner, sous le microscope, ces lames ultra-fines de roches, si minces qu'elles étaient transparentes ! Et, pour notre plus grande satisfaction scientifique, nous observâmes dans les tissus de *Rhynia*, fossilisés depuis 360 millions d'années, des structures fongiques dont l'organisation correspondait parfaitement à celle des champignons «actuels» associés intimement avec une foule de plantes vivant spontanément autour de nous. Manifestement, nous étions en présence d'un cas de symbiose... remontant à l'étage Dévonien, alors que les premiers végétaux terrestres ne possédaient pas encore de racines.

Les décennies ont passé et, en 2011, des chercheurs français et anglais, sous la conduite de Christine Strullu-Derrien, ont uni leurs efforts pour reprendre l'étude de fossiles végétaux encore plus anciens du site de Rhynie. Leurs observations ont porté sur l'éventuelle symbiose fongique chez *Horneophyton* ayant vécu voilà environ 400 millions d'années. Le succès étant au rendez-vous, les six chercheurs associés viennent de publier, en 2014, une note copieuse relative aux associations fongiques symbiotiques entre *Horneophyton* et champignons présents dans, et entre, les cellules des tissus de l'hôte. Les chercheurs impliqués ont tenu à nommer les deux nouvelles espèces de champignons qu'ils ont observés, photographiés, comparés à d'autres espèces. À l'une de ces deux «nouveau-tés», ils ont donné le nom de *Palaeomyces boullardii* et s'en expliquent en ces termes (traduits de l'anglais) : «Le nom spécifique (*boullardii*) honore le professeur Boullard qui fut parmi les pionniers dans l'étude des mycorhizes des plantes des strates de Rhynie.»

C'est donc avec un vif plaisir que nous avons appris la nouvelle. Quelque 43 ans après nos observations de restes de *Rhynia*..., nos modestes mérites ont été reconnus et ce *Palaeomyces boullardii* vient prendre place aux côtés de deux autres espèces de champignons qui nous avaient déjà été dédiés :

- le *Microsporium boullardii*, découvert par Tadeusz Dominik sur les ongles et cheveux de cadavres du cimetière polonais de Szezecin ;
- le *Hohenbuehelia boullardii*, proche des pleurotes bien connus, découvert par Jean-Claude Malaval sur du bois mort de frêne dans le bois du Laget, sur un îlot dépendant de la ville d'Arles.

Nous pensons que l'honneur qui nous est fait mérite d'être porté à la connaissance de notre Académie rouennaise.

Références bibliographiques

Bernard BOULLARD et Yves LEMOIGNE, « Les champignons endophytes du *Rhynia gwynne-vaughanii*. Étude morphologique et déductions sur leur biologie », *Le Botaniste*, série LIV, 1971, p. 49-89, 10 planches.

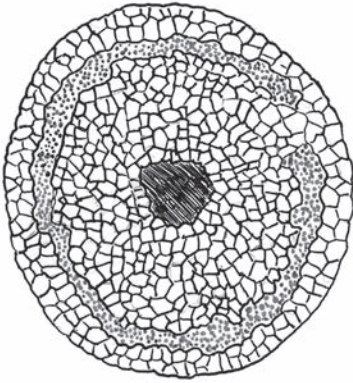
Christine STRULLU-DERRIEN *et al.*, « Fungal associations in *Horneophyton ligneri* from the Rhynie Chert (c. 407 million year old) closely resemble those in extant lower land plants ; novel insights into ancestral plant-fungus symbiosis », *New Phytologist, Research*, 2014, p. 1-16.

Illustrations

Les illustrations suivantes ont été réalisées à partir de différents documents scientifiques.

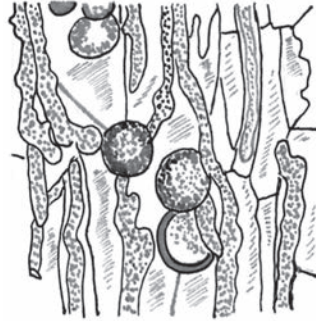


◀ Planche a : Port d'un *Rhynia* et d'un *Horneophyton*. © Dessin de Bernard Boullard.



◀ *Planche b* : Coupe transversale d'un axe. Le champignon colonise la zone en pointillé. © Dessin de Bernard Boullard.

Planche c : Coupe longitudinale d'un axe montrant des filaments et vésicules du champignon associé. © Dessin de Bernard Boullard. ▶



Planches b et c : *Rhynia*. © Dessins de Bernard Boullard.



◀ *Planche d* : Coupe longitudinale d'un axe montrant des filaments, vésicules et arbuscules du *Palaeoglomus*. © Dessin de Bernard Boullard.

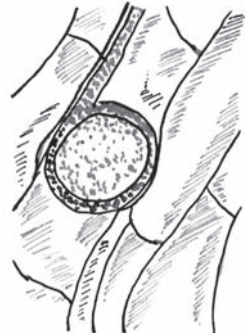
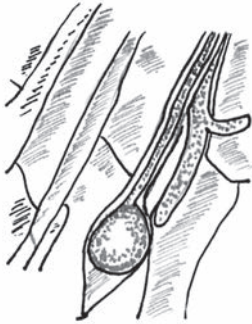


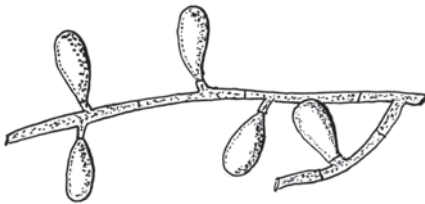
Planche e : Vésicules intracellulaires.
© Dessin de Bernard Boullard. ▶



◀ *Planche f*: Vésicules intercellulaires. © Dessin de Bernard Boullard.

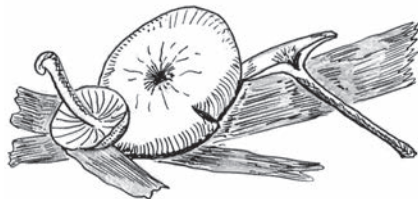
Planches e et f: Vésicules (intracellulaires en *e*, intercellulaires en *f*) différenciées par le *Palaeoglomus*. © Dessins de Bernard Boullard.

Planche g: Deux arbuscules différenciés par le *Palaeoglomus*. © Dessin de Bernard Boullard. ▶



◀ *Planche h*: *Microsporium boullardii* – Filaments mycéliens et spores. © Dessin de Bernard Boullard.

Planche i: *Hohenbuehelia boullardii*
– Croissant sur bois mort de frêne.
© Dessin de Bernard Boullard. ▶



LE RETOUR DE L'ARTISTE BLESSÉ APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

par M^{me} Claire MAINGON

Maître de conférences en histoire de l'art contemporain
Normandie université (Rouen)

(Séance du 6 juin 2014)

Voyez-vous – dit timidement Aurélien avec un certain sentiment d'infériorité –, je ne me suis jamais sorti tout à fait de la guerre... Je ne m'en suis jamais tout à fait débarrassé... Je me réveille encore la nuit avec la peur des mines, comme en 1915... Il y a beaucoup de cela dans cette vie absurde... La guerre... C'est encore elle que je fuis au Lulli's¹.

Aurélien, le protagoniste du roman éponyme de Louis Aragon publié en 1944, est un ancien combattant d'une autre guerre, celle qui a accouché du xx^e siècle : la Grande Guerre. Dans le Paris des années folles, ce dandy est un ancien de la «génération du feu». Cette expression qualifie ces hommes qui ont partagé l'expérience de la tranchée. Comme son héros, Aragon a connu le front où il occupa une fonction de brancardier à l'instar du peintre Fernand Léger². Tous les deux ont vu la misère de

1. Aragon, *Aurélien*, Paris, Gallimard, 1945 (rééd. : 1966), p. 115.

2. Bien qu'ils soient sur le front, les brancardiers étaient parfois considérés comme des embusqués par les soldats, sous le prétexte qu'ils cherchaient à éviter les missions dangereuses. Pourtant, la fonction de brancardier était très difficile, physiquement et psychologiquement.

l'héroïsme, et ce que la guerre fait aux hommes. Léger le raconte dans les lettres à son ami Poughon, une correspondance entrée dans les collections nationales en 1989 et éditée quelques années plus tard. « C'est comme ce blessé que j'ai vu passer avec les deux mains coupées par un éclat. Il m'a demandé de lui rouler une cigarette. Il me disait en rigolant que ce qui l'emmerderait [le] plus, ce serait pour pisser, plus de mains ! Tout le monde, d'ailleurs, blaguait avec lui. On devient parfaitement indifférent à toutes ces histoires-là. Quelle bizarre génération ils feront ceux qui en reviendront »³, écrit-il en 1915, sur le front de l'Argonne. Fernand Léger est lui-même blessé deux fois au cours de la guerre. L'histoire rapporte que sa période de convalescence, en 1917, coïncide avec sa reprise de l'activité picturale. Après avoir noirci de croquis des feuilles volantes, il se remet à peindre et compose une grande toile d'esprit cubo-futuriste, *La Partie de cartes* (Otterlo, Kröller Müller), qui représente des soldats machines, déshumanisés, à l'image de ce que sont devenus les combattants⁴.

Le retour de l'artiste est une dure réalité, qui s'enracine dans la douloureuse sortie de guerre. Comme l'ont notamment montré les travaux de Bruno Cabanes il y a quelques années, la démobilisation fut un processus lent et complexe. L'historien utilise l'expression si juste de victoire « endeuillée »⁵ pour décrire ce temps en demi-teinte, versé entre le deuil et l'héroïsation d'un côté, et un besoin d'oubli et de reconstruction de l'autre. Cette vision réaliste de la sortie de guerre, années folles et années de deuil, avait été remarquablement développée par l'exposition *Années folles, années d'ordre*, qui s'était tenue à Reims en 2006. Ici, nous proposons d'entamer une réflexion sur le statut de l'artiste blessé de guerre, un héros si particulier, dont la rééducation est *a priori* différente de celle du travailleur manuel car, peut-on remplacer la main de l'artiste ?

Artistes blessés dans la Grande Guerre

Serait-ce l'expression d'une pudeur, rares sont les artistes à avoir raconté leur histoire et plus encore à avoir livré le témoignage de la souffrance liée à leur blessure. La blessure constitue une rupture dans la vie des

3. « Fernand Léger, une correspondance de guerre à Louis Poughon 1914-1918 » (sous la dir. de Christian Derouet), *Les cahiers du Musée d'art moderne*, Paris, Éditions du Centre Georges-Pompidou, 1997, p. 32.

4. Fernand Léger n'est pas le seul à avoir peint des soldats machines, des soldats objets. Marcel Gromaire, par exemple, en fait le sujet de sa grande allégorie *La Guerre* (1925, MAMVP).

5. Voir Bruno Cabanes, *La victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Le Seuil, 2004.

combattants. Il existe un avant et un après. Elle signifie un changement brutal dans leur vie, la nécessité d'une rééducation dans le cas de la perte d'un membre, parfois l'abandon de leur pratique (dans le cas de peintres devenus aveugles, comme Daniel Lewens par exemple).

Le nombre des blessés revenus des tranchées de la Grande Guerre est évalué à près de trois millions pour le contingent français⁶. Dans le tiers d'invalides qui le compose, ne figurent pas moins de quinze mille gueules cassées, ces grands blessés de la face auxquels Sophie Delaporte a consacré une importante recherche⁷. Bien que leur nombre soit difficile à évaluer, une quantité non négligeable d'artistes reviendra amputée de la guerre. Les amputations furent particulièrement nombreuses dans les premiers temps de la guerre et pratiquées sur le front⁸. Maurice Prost, jeune ciseleur en joaillerie, fut amputé à ras de l'épaule dès les premières semaines. La perte de son bras gauche lui valut la prémonition par le médecin militaire qu'il devrait changer de métier. Autre figure d'artiste, Maxime Real del Sarte, sculpteur académique et nationaliste, membre de l'Action française et président des Camelots du roi, fut blessé à Verdun en 1916 et amputé d'urgence de la main gauche. Gustavo Pimienta, jeune sculpteur indépendant prometteur, soldat dans un régiment d'infanterie, revient de la guerre avec quatre doigts de la main gauche en moins, et la croix de guerre épinglée au revers de la veste. Ce grave accident intervient alors qu'il venait d'être versé dans l'aviation. Les amputations touchent également les membres inférieurs, à l'exemple de Gen Paul, peintre expressionniste de Montmartre et futur ami de Céline. Le jeune homme a perdu une jambe dans la guerre, en 1916, après avoir livré bataille et tué. Gen Paul résuma avec une forme d'ironie cruelle la découverte de ce corps estropié : « C'était le cadeau de mes vingt ans, j'étais servi ! »⁹

6. Selon Stéphane Audoin-Rouzeau, dans la préface de l'ouvrage de Sophie Delaporte *Gueules cassées de la Grande Guerre* (3^e éd., Paris, Éditions A. Vienot, 2004, p. 17), 40 % des soldats ont subi au moins une fois une blessure au cours du conflit. Quelque 2 800 000 soldats français furent blessés sur 8 millions de mobilisés. On compte en France après la guerre 300 000 mutilés et 2 millions d'hommes souffrant d'une invalidité d'au moins 10 %. Précisons que 70 % des blessures furent infligées par des obus.

7. Sophie Delaporte, *op. cit.*

8. « Au début de la Grande Guerre, on amputait en effet massivement les membres touchés, afin d'éviter une gangrène d'autant plus fréquente que la masse des blessés sur les champs de bataille engorgeait les chaînes de soins, retardant les premiers traitements » ; voir Stéphane Audoin-Rouzeau, « Massacres. Le corps et la guerre », dans *Histoire du corps*, volume III : « Le xx^e siècle », sous direction de Jean-Jacques Courtine, Paris, Le Seuil, 2007, coll. « L'univers historique », p. 297.

9. André Roussard (éd.), *Gen Paul. La biographie*, Paris, Éditions André Roussard, 2006, p. 59.

Les blessures à la tête sont également spectaculaires, comme en attestent les exemples de Georges Braque, Guillaume Apollinaire ou Marcel Gromaire. Ces derniers reçoivent un éclat d'obus dans la tête mais ont la chance, dans leur malheur, de ne pas grossir le rang des gueules cassées. Georges Braque, pour parler brièvement de lui, fut lieutenant pendant la guerre. Blessé à la tête le 11 mai 1915 à Carency, dans le Pas-de-Calais, après 9 mois de front, il est laissé pour mort sur le champ de bataille. Sous le choc de la blessure traumatique, Braque s'était cru aveugle. Sa cécité n'était que temporaire, mais le trouble fut durable. Il est trépané à Calais puis hospitalisé à l'hôtel Meurisse. Cette opération consiste à percer la boîte crânienne afin de soulager une hypertension due à un grave choc. Sa convalescence est longue. Au cours de l'année 1916, Braque obtient un délai de convalescence et retourne à Sorgues, dans le Vaucluse, où il retouche pour la première fois ses pinceaux. Son retour à la peinture n'est pas une chose facile. Il renoue avec le thème de la nature morte, qui prend si souvent chez lui les accents de vanités, d'une méditation sur la brièveté de la vie. Le jeune peintre Marcel Gromaire est durement blessé, lui aussi, sur le front de la Somme, et opéré. « On m'a retiré mon éclat d'obus avant-hier. [...] Un peu de cocaïne pour me rassurer, et après charge à la baïonnette dans la bidoche. [...] Autre nouvelle qui m'a rempli de stupeur, pour toutes sortes de raisons morales, [...] j'ai reçu une carte de mon commandant m'annonçant pour bientôt une citation. Moi, couvert de gloire militaire ! [...] J'ai assez été, j'ai assez vu, j'ai assez vaincu, et mon ambition armée est restée brisée par brisée accrochée aux fils barbelés des secteurs »¹⁰, écrit-il à son ami Albert Jean dans une correspondance restée inédite. Son histoire tiendrait du miracle : un éclat d'obus lui aurait traversé le cou, effleuré l'oreille interne avant de s'arrêter à un millimètre du cervelet. Sauvé par cette opération, Gromaire aurait conservé toute sa vie cet éclat comme une relique, dans une petite boîte¹¹.

À ces blessures physiques souvent très graves et invalidantes, s'ajoutent d'autres traumatismes possibles comme les problèmes et complications pulmonaires liés aux gaz toxiques utilisés pour la première fois sur le front de l'Ouest en 1915. Selon Stéphane Audoin-Rouzeau, « ces blessures-là furent considérées par les soldats, mais aussi par leurs médecins, comme

10. Lettre de Marcel Gromaire à Albert Jean, 19 septembre 1916 (archives de la Galerie de la Présidence).

11. Conserver la relique de la blessure est une pratique que l'on retrouve dans la famille d'Albert Camus, dont le père fut blessé à la tête pendant la Grande Guerre. L'éclat d'obus fut conservé dans une boîte à biscuits, avec les lettres du front.

les plus inhumaines que la guerre aient provoquées. »¹² C'est d'une phtisie (sorte de tuberculose) contractée à la suite d'un bombardement dont meurt très probablement Roger de La Fresnaye en 1925. Le peintre ne put jamais reprendre réellement son activité artistique, n'ayant plus la force physique nécessaire à des travaux d'envergure. L'artiste était pourtant adepte des formats relativement importants avant la guerre (par exemple, *L'allée des acacias au bois de Boulogne*, d'un format de 1,78 x 2,38 m). Dépressif, il s'en ouvrit à André Mare, son compagnon du camouflage, en évoquant la « catastrophe de [s]on existence ». « Recommencerais-je jamais à travailler ? », s'interrogeait-il en 1919¹³.

Les blessures psychologiques sont difficiles à évaluer mais furent bien réelles. Elles impactent directement le rapport de l'artiste à son œuvre, à sa créativité et sa poétique. Plusieurs cas, dont celui de Marcel Gromaire, font état d'une véritable boulimie d'activité au sortir de la guerre, tandis que d'autres peintres se sont enfermés dans le mutisme. Qui plus est, l'alcoolisme dont souffre un artiste comme Gen Paul sitôt la guerre finie n'a-t-il pas partie liée avec ce « cadeau » empoisonné qu'elle lui a offert : une guerre qui lui a volé sa jeunesse ? Aux blessés et invalides de guerre, s'ajoute le nombre des artistes morts, difficile à estimer. À l'heure du bilan, on dénombre une soixantaine de défunts dans les rangs de la Société nationale des Beaux-Arts. La Société des artistes français était orpheline de cent sept artistes¹⁴. Leurs pertes restaient cependant inférieures aux plus jeunes franges de la population artistique. Trois cent trente-trois noms manquaient à l'appel de l'École des Beaux-Arts¹⁵ et cent quarante et un sur les bancs de l'École des Arts Décoratifs.

Au sortir de la guerre, les artistes combattants morts au champ d'honneur bénéficièrent des honneurs dans les Salons du Grand Palais. Le Salon d'Automne fut le premier à « glorifier les héros disparus de la guerre »¹⁶. En 1919, une exposition avait été réservée aux œuvres de

12. Stéphane Audoin-Rouzeau, dans la préface de l'ouvrage de Sophie Delaporte, *op. cit.*, p. 20.

13. Germain Seligman, *Roger de la Fresnaye : Catalogue raisonné*, Neuchâtel, Éditions Ides et Calendes, 2000, coll. « Catalogues raisonnés », p. 62.

14. Selon le chiffre publié dans « Faits et documents », *La Revue mondiale*, 1919, p. 631.

15. Entre août 1914 et décembre 1915, on dénombrait quatorze peintres et graveurs, huit sculpteurs et graveurs en médailles et soixante-quatorze architectes disparus des rangs de l'École des Beaux-Arts, tous statuts confondus, depuis l'élève reçu jusqu'à l'aspirant. Ce bilan comptable fut réalisé à partir des données publiées dans Paul Ginisty, *Les artistes morts pour la patrie (août 1914-décembre 1915)*, Paris, Éditions Félix Arcan, 1916, non paginé.

16. Pascal Fothuny, préface du livret du Salon d'Automne, 1919 ; voir Claire Maingon, *L'âge critique des Salons, 1914-1925. L'École française, la tradition et l'art moderne*,

soixante-quatorze artistes morts pour la patrie. Dans cet éloge des morts, qui évoque les oraisons funèbres antiques, les artistes soldats apparaissent comme des héros, rarement comme des victimes. L'exposition des artistes morts pour la patrie servait de préambule à l'ensemble du Salon d'Automne. Leurs œuvres occupaient la première salle et débordaient sur les autres pièces. Au centre, un cénotaphe aux couleurs de la nation et voilé de crêpe, présentant la liste des disparus, avait été dressé. Le sculpteur Duchamp-Villon était mis à l'honneur avec dix-neuf œuvres exposées. L'étude pour le *Portrait du professeur Gosset* (Philadelphie, Philadelphia Museum of Art), un chirurgien qui l'avait soigné, fut son dernier témoignage d'artiste.

Le mythe héroïque de l'artiste dans la guerre

La guerre devait fabriquer des héros, c'est-à-dire des soldats se sacrifiant pour leur patrie jusqu'à la mort sur le champ de bataille. Cette tradition remonte à l'Antiquité. Les Grecs l'appelaient « la belle mort » (*kalòs thánatos*). La guerre eut ses artistes morts sur le champ de gloire, des deux côtés du front, à l'exemple de l'expressionniste allemand Franz Marc, mort à Verdun en 1916, et du Français Henri Gaudier-Brzeska qui connut le même sort à Neuville-Saint-Vaast en 1915. La mort glorieuse appelle à la création d'une légende. C'est aussi le cas du peintre Francis Tattegrain. L'artiste n'est pas mort sur le champ de gloire mais devant les ruines d'Arras. Âgé de 63 ans et originaire de Péronne, le peintre aurait obtenu l'autorisation d'habiter en ville malgré la guerre. Sa disparition fut annoncée à la une de la revue illustrée *Les Annales*, le 26 mars 1916 (illustration n° 21 du cahier hors-texte). L'image représente l'artiste, expiant dans les bras d'un soldat, face à l'hôtel de ville d'Arras en ruines qu'il était en train de peindre. À ses pieds, son matériel est parfaitement rangé. Tout semble redevenu calme dans le secteur, bien que le paysage soit fantomatique et hanté par la guerre. Tel un peintre impressionniste de guerre, « insensible aux rigueurs de l'hiver, sous la pluie, sous la neige, chaque matin, il plantait en plein air son chevalet et ne s'arrêtait qu'à la nuit close. »¹⁷ On croirait voir en Tattegrain la figure de Monet sur le front. Mais ce dernier, invité à peindre la cathédrale de Reims en ruines, refusera finalement la mission.

Tattegrain n'est pas seul à développer cet impressionnisme de guerre, un travail d'après le motif qui éclaire d'un nouveau regard les ruines

Rouen-Le Havre, PURH, 2014.

17. Le bonhomme Chrysale, « Notes de la semaine. Le fusil et le pinceau », *Les Annales*, 26 mars 1916, p. 1.

nouvelles puisque Charles Duvent, orientaliste formé à l'impressionnisme, adopte lui aussi cette méthode pour peindre des vues d'Arras dans la lumière. Pour en revenir à Tattegrain, le passage nécrologique des *Annales* indique qu'il serait mort d'une congestion cérébrale liée à un choc ressenti la veille, alors qu'il avait été autorisé à se rendre sur le front. « La pensée qu'il allait pouvoir peindre, d'après nature, une bataille, une vraie, mettait l'artiste en joie »¹⁸, précise-t-on dans la revue. Tattegrain meurt le dernier jour de décembre 1915, date symbolique dans ces temps de guerre et de regain de foi dans les tranchées. Le dessin publié dans la revue montre Tattegrain dans un long manteau noir, portant la barbe blanche. Il ressemble à un peintre du Moyen Âge ou de la Renaissance. La posture qu'il forme avec le soldat dans les bras duquel il rend l'âme, ce duo unissant la vie et la mort, évoque une lointaine descente de croix. La scène rappelle aussi une iconographie à la mode à l'époque romantique, celle de Léonard de Vinci expirant. Cette image de l'artiste mourant, traitée sur le mode héroïque et romanesque, intervient au moment où s'organise un mouvement porté par Paul Ginsky, avec le soutien de l'État en la personne d'Albert Dalimier, en faveur de la glorification des peintres, sculpteurs, musiciens, comédiens, chanteurs, architectes tombés au champ d'honneur. Ginsky vient d'en publier une liste¹⁹. Tous les deux soutiennent que les artistes payent leur tribut à la guerre et qu'en aucun cas, il ne peut leur être fait le reproche d'être des embusqués. Cette publication souhaite faire la clarté sur ce point et souligner le courage d'artistes engagés ou participant à l'effort de guerre, comme Tattegrain, au risque de leur vie.

La blessure de l'artiste comporte elle aussi une dimension mythique. C'est le cas de Jean-Julien Lemordant, peintre de talent originaire de Rennes (où il a réalisé le plafond du théâtre). Il fut gravement blessé dans la région d'Arras, peu de temps après le début de la guerre, et laissé pour mort sur le champ de bataille. Une balle lui avait traversé le crâne, occasionnant une grave blessure à l'œil droit. Ramassé par des brancardiers allemands, Lemordant fut fait prisonnier avant d'être rendu à la France. Aveugle de guerre, le peintre n'hésite à se faire photographier pendant la guerre tel un nouveau Lazare, émanant de ses bandages comme un ressuscité. Une certaine théâtralité le rapproche de Guillaume Apollinaire, prince des poètes à la tête bandée, créateur de sa mythologie de guerre, photographié et dessiné par ses amis²⁰. Pour Maurice Barrès,

18. *Idem*, p. 2.

19. Paul Ginsky, *op. cit.*

20. Voir Annette Becker, *Guillaume Apollinaire : une biographie de guerre*, Paris, Tallandier, 2010 et Claire Maingon, « Apollons blessés de guerre et la Samothrace.

il était «l'aveugle au milieu de son œuvre de lumière». Sa couverture médiatique fut assez exceptionnelle, dans les revues nationales et bretonnes. Sous-lieutenant, décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur pour faits de guerre, Lemordant cumula les honneurs des milieux officiels et artistiques. Il fut choisi par le service de la propagande française pour mener une tournée de conférences aux États-Unis en 1919, emportant avec lui pas moins de 300 peintures et dessins. Devenu le porte-parole d'un mouvement, Lemordant fut une sorte de prêcheur patriotique. Par la suite, le peintre aveugle et héros de la guerre présida de très nombreuses expositions d'artistes mutilés. Il aurait recouvré la vue en 1935, à la suite d'un accident. Selon certaines sources, la cécité du peintre aurait pu être une simulation, de façon à passer pour un héros de guerre et un prodige. Dans les années 1930, l'artiste (et mythomane, ce que croyait l'artiste breton Mathurin Méheut depuis la guerre) va exposer des dessins qu'il présentera comme des œuvres du front mais qui furent plus certainement réalisés après la guerre²¹. Par son titre *L'homme blessé* (Rennes, musée des Beaux-Arts), l'un de ses dessins évoque le tableau de Courbet, *L'homme blessé* (Paris, Musée du Louvre) dont il retient la vision romantique de l'artiste estropié. Le dessin, nerveux et de grande qualité comme toute l'œuvre de Lemordant liée au souvenir de la guerre, ne permet pas d'affirmer que le soldat est amputé du bras droit, mais il le suggère. Par ailleurs, le regard du soldat est hagard, vide, comme le serait celui d'un aveugle.

Élégie pour la main mutilée

La perte de la vue, on le conçoit, signifie pour le peintre et le sculpteur la fin de leur vie artistique. À notre connaissance, il n'existe pas d'artiste ayant repris son activité en tant qu'aveugle de guerre. La perte d'une main est aussi un deuil tragique. La main, en effet, est considérée depuis la Renaissance comme le prolongement de l'esprit de l'artiste. En 1934, Henri Focillon consacre une réflexion à ce lien génétique entre la main et l'esprit de l'intellectuel²² : «L'art se fait avec les mains. Elles sont l'instrument de la création, mais d'abord l'organe de la connaissance»,

Vicissitudes d'une autre avant-garde artistique», dans l'ouvrage collectif *Misères de l'héroïsme. La première guerre mondiale dans la mémoire intellectuelle, littéraire et picturale des cultures européennes*, Thomas Strauder et Gislinde Seybert (dir.), université d'Augsburg (Allemagne), Francfort, Éditions Peter Lang, 2014, p. 1425-1450.

21. Je remercie Madame Denise Delouche, spécialiste de l'art breton, de m'avoir fait observer ce point.

22. Henri Focillon, «Éloge de la main» (1934), dans *Vie des formes*, suivi de *Éloge de la main*, Paris, Presses universitaires de France, 1943 (7^e éd. : 1981), p. 101-128.

écrit-il. Dans ce texte passionnant, Focillon met en évidence un point singulier, les conséquences de la disparition de l'une des deux mains, le déséquilibre que cette absence génère :

Elles ne sont pas un couple de jumeaux passivement identiques. [...] Je ne crois pas absolument à l'éminente dignité de la droite. Si la gauche lui manque, elle entre dans une solitude difficile et presque stérile.

Focillon plaide en faveur de la reconnaissance de la main gauche, « qui désigne injustement le mauvais côté de la vie » mais qui se trouve en fait à l'origine de l'action. « Sur le violon n'est-ce pas elle qui fait les notes, en attaquant directement les cordes, tandis que, par l'intermédiaire de l'archet, la droite ne fait que propager la mélodie ? », demande l'historien d'art.

Certains artistes ont pu devenir ambidextres à l'issue d'une blessure à la main. Ce fut notamment le cas de René Demeurisse, jeune peintre issu de la Grande Chaumière, qui passe quarante-cinq mois de tranchées dans la 6^e Compagnie des mitrailleurs. Demeurisse fut blessé en Argonne. Un obus lui arracha l'index droit, sa main de peintre. Le doigt avait été miraculeusement regreffé. Conteur à la verve rabelaisienne, il aimait prétendre que cet index bouturé était celui d'un autre, peut-être celui d'un soldat allemand ou d'un camarade de tranchée, sûrement d'un mort. Après la guerre, ce doigt fait fonction de *memento mori*, un thème que le peintre a d'ailleurs développé dans un important tableau présenté au Salon d'Automne en 1930, *L'Oubli* (Péronne, Historial de la Grande Guerre), représentant le squelette d'un soldat découvert dans la forêt de Retz après la guerre.

Il est curieux que Focillon évoque dans son texte de l'entre-deux-guerres une œuvre d'Antonio Pollaiuolo, peintre de la Renaissance, d'après un sujet mythologique, « une jolie Daphné, saisie par le génie des métamorphoses au moment où Apollon va l'atteindre : ses bras deviennent des branches, leurs extrémités sont des rameaux de feuilles émues par les souffles. » En effet, la figure d'Apollon fut convoquée quelques années avant la rédaction de ce texte, en 1929, par un contemporain de Focillon, le critique Arsène Alexandre. Il associait les artistes blessés de la guerre à des apollons blessés²³. La comparaison vient souligner avec pudeur la blessure physique mais aussi narcissique que la guerre a provoquée. Dans la mythologie, Apollon, divinité solaire qui préside aux arts, a le cœur blessé par l'indifférence de la nymphe

23. Arsène Alexandre, « Apollon, blessé de guerre », *La Renaissance politique*, 12 janvier 1929, p. 14.

Daphné. La nymphe prie Zeus de la transformer en laurier pour échapper au dieu, brisant son cœur et blessant son orgueil.

Dans son *Autoportrait à la main coupée* (1915), le peintre expressionniste allemand Ludwig Kirchner a livré l'un des plus poignants témoignages de l'artiste blessé. Membre de Die Brücke avant la guerre, Kirchner fut engagé volontaire dans l'armée allemande en 1914. Il développe rapidement une maladie des nerfs, une dépression nerveuse, qui le mène à sa démobilisation précoce. Dans cette toile, il se représente en uniforme, un moignon sanglant au bras droit, les yeux vides. Kirchner se détourne de sa peinture et du modèle féminin nu qui représentait avant la guerre sa source d'inspiration. La blessure de l'artiste est symbolique, car Kirchner n'a pas été physiquement blessé lors de la guerre. Mais c'est l'artiste, en lui, qui est mort, assassiné par la guerre. Ses yeux ne peuvent plus voir, sa main ne peut plus créer. La perte de la main est donc la représentation symbolique de la mort de l'artiste, et peut-être aussi de la mort de l'art.

Le retour au réalisme : le désastre de la guerre et l'incertitude de l'avenir

Dans un dessin intitulé *Le retour de l'artiste* (Reims, musée des Beaux-Arts, voir illustration n° 23 du cahier hors-texte), d'une force peu commune, le dessinateur Jean-Louis Forain pose la question de l'avenir de l'artiste amputé. Il montre avec sobriété et efficacité le retour d'un bien triste héros, saisissant de la main qui lui reste sa toile tendue sur le châssis. Sa mine désabusée, sombre, montre qu'il rumine, qu'il a tiré une croix sur son avenir. Sa vie d'artiste s'est arrêtée là. L'œuvre de Forain nous parle des illusions perdues de l'artiste mutilé de guerre. Elle pose la question de la capacité de reconstruction de l'imaginaire, de l'aptitude à créer de nouveau. Forain suggère cette impossibilité, en raison de l'amputation mais aussi de la désillusion, de la blessure intérieure, celle de l'âme de l'artiste. Quel monde l'artiste pourrait-il à nouveau inventer si lui-même ne sait plus imaginer ?

Cette image est un projet d'affiche commandée à Forain par l'Association des élèves de l'École des Beaux-Arts qui avait décidé de créer une caisse de secours pour les artistes mutilés. Malheureusement, les autorités de l'École vont empêcher la diffusion de l'affiche, sous le prétexte que l'image était trop déprimante suivant l'avis de Fernand Cormon, professeur et membre de l'Institut.

Eh quoi ! Mettre une affiche aussi triste sur les murs de Paris ! Ce n'est pas possible. Regardez-moi l'homme, il est tout dépeigné. Il a l'air

lamentable... Nos mutilés ne sont pas comme ça. Si encore il avait fait une allégorie²⁴!

Cette image ne cadrerait pas avec le discours contemporain déployé par les politiques sur les blessés de guerre, présentés comme aptes à la rééducation et la reconversion. Pourtant, comme l'exprimeront très clairement les organes des associations des mutilés de guerre (tels que le *Bulletin de l'Association générale des mutilés de la guerre* ou l'*Union des blessés de la face*), il ne sera pas simple pour les mutilés de guerre de retrouver un emploi après le conflit. Certes, ce sont des héros, mais aussi des victimes. Le défilé du 14 juillet 1919 fut ouvert par un cortège d'invalides, qui démontrait ce que la guerre – mais surtout les Allemands, dans l'état d'esprit de l'époque – avait fait subir aux soldats et patriotes français. Ce moment particulièrement émouvant, et douloureux, fut peint sans triomphalisme mais plutôt avec une profonde amertume par Charles Fouqueray, peintre officiel de la marine, dans *L'Avant-garde du défilé triomphal, 14 juillet 1919* (œuvre non localisée, mais connue par sa reproduction dans le livret du Salon des Artistes Français de 1920)²⁵. Les blessés et amputés de guerre sont de tristes sires. Certes, ils arborent la médaille au revers de leur veste, mais à quoi leur sert-elle ? C'est la question désolante que pose André Mare dans une toile intitulée *Les décorés* (non localisée), qui représente un groupe de trois blessés de guerre dans leur costume de ville, ignorés de tous, laissés pour compte. Leurs décorations paraissent de maigres compensations au sacrifice de leur humanité et de leur identité perdues au cours de la guerre. Bien sûr, on ne saurait pas oublier les fameuses toiles de l'Allemand Otto Dix, consacrées aux gueules cassées et mutilées de guerre, qui ont fait scandale en leur temps.

Il existe des cas relativement exceptionnels d'adaptation au handicap (de *résilience*, dirions-nous aujourd'hui), tel que celui de Maurice Prost, incomparable sculpteur animalier d'esprit Art déco²⁶ (voir l'illustration n° 22 du cahier hors-texte). Amputé du bras gauche, puis passé dans une maison de réapprentissage, Prost se lance un pari osé : se consacrer à la taille directe sur pierre, notamment du granit et de l'onyx, l'une

24. Voir Henri Galtier-Boissière, *Le Crapouillot*, avril 1917 ; voir aussi Jean-Louis Forain : *chroniqueur, illustrateur de guerre 1914-1919*, catalogue édité à l'occasion de l'exposition organisée par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) au musée des Deux Guerres mondiales (Paris, janvier-juillet 1986), 1986, xxvi-82 p.

25. Voir Claire Maingon, *op. cit.*

26. Des œuvres de Maurice Prost sont conservées au musée de Vernon, dans l'Eure, mais le fonds d'atelier et d'archives se trouve au musée de Brunoy, dans l'Essonne.

des techniques les plus difficiles que la sculpture puisse compter. Pour hausser encore un peu plus le niveau d'exigence, il choisit volontairement le sujet animalier, difficile à saisir, car toujours en mouvement. Pour parvenir à ce but, l'artiste s'était fait appareiller. Dans les photographies publiées dans la presse des années 1930, Prost apparaît sculptant la pierre à l'aide d'un marteau remplaçant le bras manquant. Cet outil à air comprimé lui avait été inspiré par un appareil utilisé dans un atelier de verrerie qu'il connaissait. Armé, pour ainsi dire, de ce bras mécanique et performant, voire futuriste, Prost se révèle un artisan de la pierre particulièrement moderne et autonome. La noblesse de sa posture, l'accomplissement d'un geste artistique de grande qualité professionnelle s'inscrivent à l'opposé des photographies d'époque montrant les anciens blessés de guerre parqués dans les centres de rééducation, ou les représentant en ouvriers utilisant leurs « mains de travail ». La manière dont Prost œuvre avec sa mutilation, comme un atout, est très différente de cet artisanat né après la guerre pour rééduquer et réinsérer les blessés de guerre : on peut citer l'exemple de peintres de jouets dans une usine à Lyon. L'usage d'un tel outil est intéressant, car il éclaire presque sous un jour nouveau la notion de performance artistique, préfigurant les usages que feront certains artistes contemporains de la taille directe, je pense notamment à l'artiste allemande Georg Baselitz, marquée dans son enfance par la Seconde Guerre mondiale, qui attaque le bois pour créer des figures avec des scies-tronçonneuses.

Les artistes blessés tels que Prost ont cherché une reconnaissance et une place dans la France bleue horizon. Le premier pas a été franchi assez tard, en 1923, par la fondation d'une section aux Beaux-Arts, l'Union fraternelle des blessés de la Grande Guerre (UFBG), présidée par le sculpteur et peintre Paul Preyat. Elle incarne la base de l'association des artistes mutilés de guerre, promise à s'étoffer à partir de 1925, et connue sous le nom de la Samothrace par référence à la célèbre Victoire antique du Louvre, acéphale et sans bras, qui était devenue pendant la guerre une véritable icône patriotique. Le premier Salon dit de la Samothrace ouvrit en juin 1928. Dépendant de l'Office national des anciens combattants, il était placé sous l'égide de l'Union fraternelle des blessés de la Grande Guerre, reconnue comme établissement d'utilité publique. Lemordant, aveugle de guerre, en fut le président d'honneur ; Maurice Prost, le vice-président. Son comité comptait des artistes officiels, tels que Coignet – auteur du monument *Clemenceau* au rond-point des Champs-Élysées – et Real del Sarte. Il s'agissait d'un événement presque aussi important que l'ouverture du Salon des Artistes Français ou de la Nationale des Beaux-Arts.

*

Cet article avait pour but de présenter, trop rapidement, un sujet encore méconnu : celui des artistes blessés de guerre. Il soulève de nombreuses questions sur la reconnaissance des artistes anciens combattants, mais aussi sur la façon de reconstruire son avenir d'artiste en dépit d'un handicap si grave qu'une mutilation. Par ailleurs, jamais le décompte précis des artistes français morts dans la Grande Guerre n'a été opéré. Il serait temps, un siècle plus tard, d'en dresser un panorama exhaustif.

PRÉSENTATION
DE M. JEAN-JACQUES BECKER

par M^{me} Nadine-Josette CHALINE

(Séance du 14 juin 2014)

Monsieur,

Quel plaisir de vous voir ! Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir bravé les difficultés de transport pour nous parler de Jean Jaurès assassiné le 31 juillet 1914, alors que les bruits de guerre se faisaient de plus en plus intenses. Nous vous remercions doublement, car il y a à peine un mois vous étiez déjà à Rouen pour présider le colloque de l'Académie sur *La Normandie dans la Grande Guerre*. Votre présence fut pour nous un gage de qualité, car vous êtes celui qui a véritablement repris les études sur cette période clé de l'histoire.

Agrégé d'histoire, vous avez commencé votre carrière d'enseignant au lycée de Péronne, au cœur de cette Picardie tant marquée par le premier conflit mondial. En 1968, vous devenez maître-assistant dans la jeune et turbulente université de Nanterre, tout en préparant votre thèse sur *L'entrée en guerre des Français dans l'été 14*, laquelle bouleversera bien des idées reçues. Et depuis cette époque, vous n'avez plus cessé de publier. Après votre thèse, vous êtes élu en 1977 professeur d'histoire contemporaine à l'université de Clermont-Ferrand, où vous devenez doyen de la Faculté des lettres. En 1985, vous quittez l'Auvergne pour retrouver Nanterre, ajoutant à votre charge de professeur celle de vice-président de l'université, et même celle de président du jury d'agrégation dans les années 1990.

En continuant à étudier la guerre de 14-18, dont vous en devenez le meilleur connaisseur, vous formez une véritable école de jeunes

historiens autour de l'Historial de Péronne, dont vous êtes l'un des initiateurs avec le président du Conseil général de la Somme Max Lejeune, y créant un Centre international de recherche sur l'histoire de la Grande Guerre où se retrouvent des chercheurs français, belges, britanniques, italiens et allemands, dont Gerd Krumeich – membre de notre Académie –, avec qui vous avez publié *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*.

Mais la guerre n'est pas votre seul thème de recherche ; vous y ajoutez l'histoire politique de la France au xx^e siècle. C'est pourquoi vous vous intéressez à Jean Jaurès, le plus grand orateur socialiste du début du siècle dernier. Et c'est comme vice-président de la Société des études jaurésiennes que vous allez nous parler maintenant de *Jaurès et la guerre*.

Soyez-en vivement remercié.

JAURÈS ET LA GUERRE AU RISQUE DE SA VIE

par M. Jean-Jacques BECKER

Professeur honoraire d'histoire contemporaine
à l'université Paris-Ouest-Nanterre

(Séance du 14 juin 2014)

Depuis quelques jours, à la suite de l'assassinat de l'archiduc héritier d'Autriche François-Ferdinand à Sarajevo fin juin 1914, une grave crise bouleversait l'Europe. L'Autriche-Hongrie avait été autorisée par l'Allemagne à tirer vengeance de la Serbie, rendue responsable de l'attentat. Elle souhaitait, à vrai dire, la « mater » depuis plusieurs années, et lui déclara la guerre le 28 juillet. Le 30 juillet, pour pouvoir se porter au secours de la Serbie, la Russie décrétait sa mobilisation générale. Elle refusa de l'arrêter quand l'Allemagne l'exigea. En conséquence, l'Allemagne entra en conflit avec elle le 1^{er} août à 19 heures et le 2 août avec son alliée, la France : le plan de guerre allemand, le plan Schlieffen, prévoyait d'écraser rapidement la France avant de se retourner, toutes forces réunies, contre la Russie. C'est dans ces heures enfiévrées (la France allait décréter sa mobilisation générale le 1^{er} août dans l'après-midi) que le 31 juillet 1914, Jean Jaurès était assassiné à 21 h 40 au « Café du Croissant » à Paris, rue Montmartre, tout près du siège du journal *L'Humanité*, qu'il avait fondé en 1904 et dont il était le directeur.

L'assassinat d'une personnalité socialiste de premier plan

Jaurès était la personnalité la plus connue du mouvement socialiste français et européen, un des plus grands orateurs de son époque. Depuis des années, il avait consacré l'essentiel de son temps et de ses forces à

lutter contre le risque de guerre que connaissait l'Europe. Dans le dernier discours qu'il devait prononcer en France, à Vaise, près de Lyon, le 25 juillet, il fit part à ses auditeurs de son angoisse, mais le 29, il avait retrouvé un peu de confiance lors d'une réunion tenue à Bruxelles. Il n'était guère l'habitude à l'époque de protéger les hommes politiques. Cela semblait contraire à l'esprit de la République. Eux-mêmes, pour ces raisons, ne prenaient guère de précautions, bien que Jaurès n'eût cessé d'être vilipendé et menacé par une presse assez impunie, car la diffamation n'était que bien faiblement poursuivie.

Un homme comme Charles Péguy a plusieurs fois suggéré de fusiller Jaurès en cas de guerre ! Il ne faut d'ailleurs pas prendre ces propos au pied de la lettre. Leur violence était, dans une certaine mesure, un exercice littéraire. Un autre jour, le même Péguy s'en prenait à Ernest Lavisse, le maître de l'histoire de cette époque, « coupable de haute trahison, [car] il avait corrompu et détruit la France », comme l'a rappelé Pierre Nora dans un article de la *Revue historique* de 1962¹.

On pourrait établir sans difficultés un florilège d'articles de presse où Jaurès était insulté plus ou moins gravement, et même menacé dans sa vie. De façon plus posée, Péguy n'en écrit pas moins au moment de l'assassinat : « Je suis bien obligé de dire à tous les radicaux que je vois que c'est une chose abominable. Et pourtant il y avait en cet homme une telle puissance de capitulation... Qu'aurait-il fait en cas de défaite?... » Est-ce que tout cela avait beaucoup d'importance ? À toute époque, il ne faut pas exagérer l'influence des journaux et des journalistes. Elle est bien moindre qu'ils ne le croient ou qu'on ne le dit. Néanmoins, on ne peut pas en négliger l'influence sur des esprits faibles.

Il s'est trouvé justement qu'un esprit faible, Raoul Villain, dont le nationalisme fut porté à l'incandescence par les derniers événements, a rencontré la route de Jaurès à ce moment. Fils d'un greffier de Reims, âgé alors de 29 ans, plus ou moins étudiant, nationaliste exalté, Villain a agi seul (du moins n'a-t-on jamais pu prouver le contraire). Il eut d'ailleurs un destin surprenant : après avoir passé toute la guerre à l'abri des murs de sa prison, et après avoir été acquitté en mars 1919 par la Cour d'assises, il devait être fusillé en 1937 aux Baléares, où il s'était établi, par des Républicains espagnols qui ne savaient guère qui il était !...

L'acquiescement de Villain avait été justifié par le pardon dû à la victoire, mais comme la justice ne répugne pas toujours à l'ignoble, et qu'il fallait que les frais du procès soient payés, M^{me} Jaurès fut condamnée

1. Pierre Nora, « Lavisse, son rôle dans la formation du sentiment national », *Revue historique*, t. 228, n° 463, juillet-septembre 1962, p. 73-106.

aux dépens ! Rappelons que leur fils, Louis Jaurès, avait été tué sur le front, quelques mois auparavant, le 3 juin 1918.

Jaurès et la défense de la paix

Né à Castres d'une famille bourgeoise qui a compté deux amiraux, il a 54 ans en 1914. Élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie, élu député républicain en 1885, il évolue lentement vers le socialisme. C'est comme député socialiste qu'il est élu à Carmaux en 1893, où il sera réélu constamment jusqu'en 1914 (sauf pendant la période de 1899 à 1902), mais grand tribun, directeur du journal *L'Humanité*, il devient la principale personnalité socialiste française et même européenne dans cette période de l'avant-guerre.

Il n'est pas question de résumer ici la vie politique de Jaurès, mais simplement de dire ce que fut sa principale préoccupation dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire la défense de la paix. Il est nécessaire de rappeler d'abord que les problèmes de la Défense nationale ont été depuis longtemps au cœur de sa pensée. Il leur a consacré son dernier grand livre, *L'Armée nouvelle*, dont la première édition date de 1910², mais dont le contenu est évidemment le résultat d'un long travail. Que ce philosophe barbu se soit passionné pour les questions militaires, cela peut surprendre, mais c'est ainsi !

Ce livre, un peu torrentiel, où se mêlent de façon continue histoire et conception de l'armée, est en réalité l'introduction de plus de 400 pages à un projet de loi déposé par Jaurès en 1910. On a voulu réduire cet ouvrage, moi le premier il y a bien longtemps, à la proposition de remplacer l'armée telle qu'elle était par des milices. En réalité, Jaurès n'emploie à peu près jamais ce terme de « milice ». Ce qu'il voulait, c'est qu'on substitue à l'armée d'active qu'il appelle « l'armée de caserne » – il est très opposé au service militaire tel qu'il était pratiqué, notamment à son éventuel prolongement à 3 ans comme en 1913 – une armée beaucoup plus nombreuse de réservistes – il prévoyait deux millions d'hommes ! –, qui seraient entraînés pendant des années, avant un service militaire réduit à six mois, et encore après pendant des années. À vrai dire, c'est ce qui s'est produit pendant la Grande Guerre où très rapidement l'armée d'active, y compris les officiers de troupes, a été noyée au milieu des réservistes dans le cadre de la mobilisation générale. Le deuxième volet de la pensée jaurésienne, c'est évidemment que la Défense nationale

2. Jean Jaurès, *L'Armée nouvelle*, introduction à un projet de loi en annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1910 de la Chambre des députés, repris en volume in *L'Organisation Socialiste de la France. L'Armée nouvelle*, Paris, Jules Rouff & C^{ie}, 1911.

étant ainsi assurée et, sous-entendu, qu'elle permettrait de ne pas avoir besoin de faire appel à cette « nation-armée ».

Jaurès a pu consacrer ses dernières années à une lutte constante pour la paix. On le sait, le début du ^{xx}^e siècle a vu un raidissement de la situation internationale avec les Guerres balkaniques de 1912-1913, les rivalités coloniales, en particulier entre la France et l'Allemagne à propos du Maroc, la crise de 1905 quand Guillaume II se rend à Tanger, façon de proclamer les droits de l'Allemagne, la crise d'Agadir en 1911 – l'envoi d'un navire de guerre allemand devant le port marocain d'Agadir faillit déboucher sur la guerre. L'expression de ce durcissement des relations internationales, du moins dans la toute dernière période, apparaît depuis la fin du ^{xix}^e siècle dans la division de l'Europe en deux groupes de puissances, la Triple-Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie) et la Triple-Entente (France, Russie, Royaume-Uni), même s'il ne faut pas exagérer la solidité et la cohésion de ces deux ensembles.

Comment se manifeste l'action de Jaurès pour la défense de la paix ?

D'abord, en travaillant à la réconciliation franco-allemande : ce fut l'objet de deux conférences parlementaires franco-allemandes, dont les participants n'étaient pas uniquement socialistes, en mai 1913 à Berne et en mai 1914 à Bâle. Mais surtout, en cherchant à organiser l'intervention du mouvement ouvrier international, par l'intermédiaire de la Deuxième Internationale. Constituée en 1889, ce n'est que dans les dernières années que la lutte pour la paix devint une des principales activités de l'Internationale. Sur le fond, il n'y avait d'ailleurs guère d'accord sur les moyens à employer pour la préserver. Pour la majorité des socialistes français dont Jaurès, il fallait utiliser la menace d'une grève générale internationale, mais la social-démocratie allemande, le plus puissant parti socialiste d'alors, et Jules Guesde en France, ne croyaient guère à sa possibilité.

Retenons seulement ici ce qui s'est passé en 1914 : lorsque la crise internationale se développe après l'attentat de Sarajevo, le Bureau socialiste international (BSI) est convoqué à Bruxelles les 29 et 30 juillet. Croyant à une crise longue, les socialistes décident d'avancer au 9 août le Congrès de l'Internationale et de le tenir à Paris, au lieu du 23 août à Vienne. En même temps, dans tous les pays concernés, les socialistes se mobiliseront pour faire pression sur leurs gouvernements respectifs.

La réunion de Bruxelles se termine par un grand meeting au Cirque Royal dont Jaurès est justement la grande vedette. Il est acclamé par la

foule des participants. C'est là où il manifeste sa confiance dans l'esprit de paix du gouvernement français :

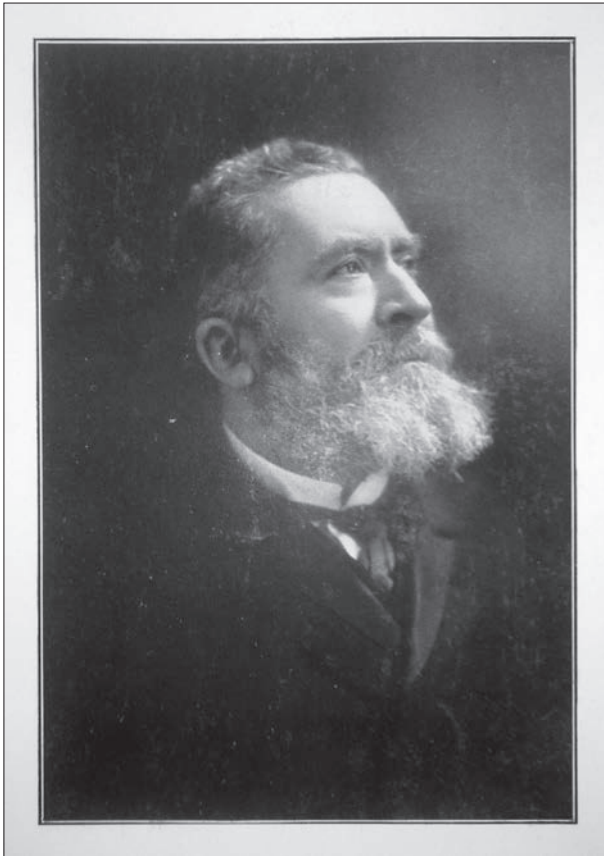
Nous, socialistes français, notre devoir est simple. Nous n'avons pas à imposer à notre gouvernement une politique de paix. Il la pratique.

Rentré à Paris dans la journée du 31 juillet, Jaurès se rend vite compte de l'atmosphère un peu irréaliste qui avait été celle de la réunion du Bureau socialiste international. Il pousse un cri d'angoisse quand, à la gare du Nord, il lit un article du *Temps* faisant état de la mobilisation par la Russie de 23 divisions. Il n'y avait pas besoin d'être grand clerc pour savoir que l'entrée en conflit de la Russie était le signal de la guerre européenne. Alors commence pour Jaurès une journée démente, que l'on connaît presque minute par minute, où il essaie de convaincre les membres du gouvernement qu'il y a encore quelque chose à faire pour sauver la paix. Mais Jaurès, malgré toute son énergie, ne peut y parvenir, en particulier quand, en fin d'après-midi, il est reçu par Abel Ferry, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. D'ailleurs, au même moment, le président du Conseil, René Viviani, recevait l'ambassadeur d'Allemagne, qui était venu lui transmettre un ultimatum exigeant de la France qu'elle reste neutre en cas de conflit germano-russe...

C'est à l'issue de cette entrevue où Jaurès s'était irrité devant ce qui lui apparaissait comme le manque d'activité d'un gouvernement, à vrai dire résigné à l'inévitable, qu'il avait lancé à Abel Ferry : « Vous êtes victime d'Isvolsky (ambassadeur à Paris et ancien ministre russe des Affaires étrangères) et d'une intrigue russe, nous allons vous dénoncer, ministres à la tête légère, dussions-nous être fusillés. » Rentré à *L'Humanité*, il n'eut pas le temps d'écrire son dernier article. Il était assassiné pendant qu'il dînait. Plus tard, il y a eu beaucoup de controverses sur ce qu'aurait été l'attitude de Jaurès pendant la guerre. Se serait-il rallié à l'Union sacrée et serait-il entré dans le gouvernement ? Il faut être prudent en histoire et éviter de trop imaginer quelle aurait été l'attitude d'un mort. On ne peut que rappeler ce qu'il avait écrit dans *L'Humanité* le 18 juillet 1914 :

[...] Il n'y a aucune contradiction à faire l'effort maximum pour assurer la paix, et, si cette guerre éclate malgré nous, à faire l'effort maximum pour assurer l'indépendance et l'intégrité de la nation...

Par la suite, on a beaucoup discuté si, dans la pratique, il n'y avait pas contradiction entre les deux attitudes, mais le point de vue de Jaurès quant à la défense du pays était clair...



▲ Portrait de Jean Jaurès, photographie Pierre Grand.

© Archives nationales de France (Coll. IFHS).

1914-1944 : UNE NOUVELLE « GUERRE DE TRENTE ANS » ?

par M^{me} Nadine-Josette CHALINE

(Séance du 20 septembre 2014)

1914... 1944 : deux anniversaires que l'on célèbre cette année. Trente ans séparent en effet la déclaration de la Première Guerre mondiale du débarquement de juin 1944 sur les côtes normandes, événement décisif annonçant l'issue de la Seconde, avec la libération de Paris et de Rouen fin août 1944, puis la défaite de l'Allemagne au printemps suivant. L'Allemagne connaît alors l'invasion de son propre territoire, bientôt partagé en quatre zones occupées par la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'URSS et la France. Cette année 1944 voit-elle la fin de la Seconde Guerre mondiale ou la fin de la guerre commencée en 1914 ? Ne s'agit-il pas d'un seul et même conflit s'étalant sur trente ans, ayant connu une simple trêve de plus en plus fragile entre 1919 et 1939 ? La guerre qui éclate en 1939 est profondément marquée par le souvenir de celle de 14-18. Et de nombreux points communs existent entre les deux conflits.

« 1914 dans 1940 »

Ce titre est repris d'une communication de Jean-Louis Crémieux-Brilhac prononcée lors d'un colloque tenu en 1992. Constatant le contraste si profond entre la victoire de la Marne de septembre 1914, ou celle plus longue et sanglante de Verdun de 1916, et la défaite éclair de 1940, les historiens n'ont cessé de se demander comment une telle

défaite avait pu survenir après une victoire si prestigieuse un quart de siècle plus tôt. Comment est-on passé de 1918 à 1940, puis 1944 ?

Il faut rappeler que le coût humain de la Grande Guerre est le premier handicap que doit affronter la France, qui ne s'est pas remise de la saignée de 14-18 : 1 400 000 morts d'hommes jeunes, entre 19 et 40 ans, ce qui implique perte de main-d'œuvre, surtout dans les campagnes qui voient leur population sérieusement diminuer, chute du nombre des naissances qui se répercute 20-25 ans plus tard (soit de 1936 à 1940) par le phénomène des « classes creuses ». Cela entraîne également une plus grande vulnérabilité psychologique de la population qui, après l'énorme effort des quatre années de guerre, ne veut « plus jamais ça ». Il y a dans tout le pays une immense aspiration à la paix. N'a-t-on pas accepté tous les sacrifices entre 1914 et 1918 pour ne plus connaître la guerre ? N'a-t-on pas combattu pour la « Der des Ders » ? On ne comprend pas le comportement d'hommes politiques comme Édouard Daladier ou Georges Bonnet, en charge des affaires de la France au moment de Munich en septembre 1938, si l'on oublie que ce sont des anciens combattants de la Grande Guerre. Impossible de saisir le rôle de Gamelin ou de Pétain si l'on fait abstraction du climat pacifiste qui inspire ou conforte leurs conceptions tactiques ou stratégiques. Ajoutons que cette aspiration à la paix va chez certains jusqu'à des positions extrêmes comme chez Victor Marguerite, l'auteur de *La Garçonne*, ou Félicien Challaye, qui refusent toute guerre même pour se défendre. Challaye publie en 1933 une brochure intitulée *Pour la paix désarmée même face à Hitler*. Mais plus répandu que ce pacifisme idéologique s'avère le pacifisme spontané des survivants de la Grande Guerre, qui ont trop souffert pour imaginer devoir soutenir à nouveau pareil effort. C'est ce pacifisme-là qui imprègne la nation et son personnel politique à la fin des années 1930.

Ajoutons aussi chez certains la crainte de la montée en puissance de l'Union soviétique sur la scène européenne, et le souhait d'écarter toute nouvelle guerre qui pourrait livrer l'Europe au communisme. Fascisme ou communisme semblent tout aussi dangereux. Souvenons-nous que le pape Pie XI publie en mars 1937 deux encycliques à quelques jours d'intervalle : *Divini Redemptoris* condamnant le communisme athée et *Mit brennender Sorge* condamnant le nazisme, mettant ainsi les deux idéologies sur le même plan.

Enfin, comme l'avait noté Clausewitz un siècle plus tôt, « Les vainqueurs sont pacifistes » et naturellement favorables à la situation héritée de la victoire. Seulement, lorsque s'ouvre la conférence de la Paix à Paris en 1919, si tous les négociateurs ont la ferme volonté d'établir une paix durable, les discussions entre alliés s'avèrent, elles, très difficiles. Les exigences varient selon les vainqueurs, alors que la carte d'une bonne

partie de l'Europe est à redessiner après l'effondrement de trois empires (Autriche-Hongrie, Allemagne, Russie, et on peut y ajouter l'Empire ottoman dont l'éclatement avait commencé dès le XIX^e siècle). Clemenceau souhaite faire payer chèrement l'Allemagne et exaspère Américains et Britanniques, qui jugent ses demandes excessives et donc dangereuses pour le maintien de la paix. Wilson a même menacé à plusieurs reprises de quitter la Conférence et de rentrer aux États-Unis. Quant aux vaincus, qui ne participent pas aux négociations contrairement à ce qui s'était passé en 1815 au congrès de Vienne lors de la reconstruction de la carte de l'Europe après la défaite de Napoléon, ils sont juste conviés à signer les traités. Des traités qui sont extrêmement durs pour eux.

D'après le traité de Versailles, les Allemands doivent, en effet, reconnaître porter *seuls* la responsabilité de la guerre. L'armée allemande doit être réduite à 100 000 hommes avec suppression du Grand État-major ainsi que des Écoles militaires, et il lui est interdit de posséder artillerie lourde et aviation. L'Allemagne doit aussi payer des « réparations » pour les dégâts matériels causés en France ou en Belgique. Cette question suscite des discussions très vives avec les Britanniques et les Américains, qui ne veulent pas anéantir l'Allemagne, avec laquelle ils commercent. En raison de l'impossibilité de se mettre d'accord, on remet à plus tard la fixation du montant ainsi que les modalités de paiement, ce qui va entretenir les occasions de disputes tout au long des années 1920. La rive gauche du Rhin ainsi qu'une bande de 50 km de large sur la rive droite doivent être démilitarisées. Enfin, les troupes françaises doivent occuper la rive gauche du Rhin, avec évacuation par tiers tous les cinq ans à partir de 1920, le terme de cette occupation devant donc survenir en 1930.

Clemenceau a donc réussi à imposer nombre de ses idées, mais en mécontentant tous ses anciens alliés. S'il a gagné la guerre, il n'a pas réussi à établir une paix stable. D'ailleurs le Congrès américain, revenu à l'isolationnisme, ne ratifiera pas le traité de Versailles, qui se trouve donc ainsi rejeté par l'un des principaux alliés de la France. L'occupation de la Ruhr en 1923 par l'armée française soulève dans l'opinion allemande un véritable tollé contre la France, et une rancœur tenace. Les Italiens, entrés en guerre en avril 1915 au côté des alliés, ne s'estiment pas, quant à eux, suffisamment récompensés et parlent de « victoire mutilée ». L'Allemagne saura jouer de ces désaccords entre les anciens alliés, d'autant plus que son opinion publique a du mal à croire à la défaite.

En effet, même si les Allemands ont beaucoup souffert du blocus dans les derniers mois de la guerre, aucune partie de leur territoire n'a été occupée par une armée ennemie, à l'exception pendant un temps d'une petite région à l'extrême est. Lors de son retour au pays, l'armée allemande est acclamée par la population. Le 11 décembre 1918, le

nouveau chancelier Ebert accueille à Berlin les premiers régiments de retour par cette phrase : « Je vous salue, vous qui rentrez invaincus des champs de bataille... » L'illusion est possible, car aucun combat ne s'est déroulé sur le territoire allemand ; et la population est prête à accepter l'explication donnée par les chefs militaires et les milieux nationalistes : la défaite n'a pas eu lieu sur le champ de bataille, elle est le résultat d'un « coup de poignard dans le dos » porté par un « ennemi de l'intérieur ». En 1919-1920, la paix signée à Versailles concernant l'Allemagne, ou dans les communes voisines pour les pays de l'Europe centrale (Sèvres, Saint-Germain, Trianon...), repose donc sur des bases très fragiles et est contestée dès sa signature.

Ces traités sont aussi incomplets, à la différence de ceux de Vienne remontant à 1814-1815. Ils ne règlent pas le problème de l'insertion de la Russie, désormais bolchevique, dans le système européen. La Pologne se demande si la menace russe n'est pas plus grande pour elle que le danger allemand, ce qui ne manque pas d'inquiéter les autorités françaises. Polonais et Tchèques ne s'entendent pas. Le nationalisme hongrois se sent à l'étroit dans les frontières de la nouvelle Hongrie. L'extraordinaire mélange de peuples dans l'ancien empire des Habsbourg a rendu bien compliquée la formation des États nés de son effondrement ; partout existent des minorités remuantes, mécontentes du sort qui leur a été réservé. Les traités posent également plus de problèmes qu'ils n'en résolvent au Moyen-Orient ou dans les anciennes colonies allemandes. Bref, si l'on est soulagé de voir la guerre terminée, les traités n'apportent pas la fin des soucis. Des querelles peuvent éclater dans bien des régions.

Les années 1920 sont cependant marquées par des initiatives susceptibles de garantir la paix. Marc Sangnier convie dès 1920 de jeunes Allemands à venir en congrès à Paris. Un rapprochement franco-allemand est aussi tenté en 1925-1926 par Aristide Briand, qui reçoit l'Allemagne au sein de la Société des Nations. Si l'idée de faire une Société des Nations pour régler pacifiquement les conflits par la négociation, lancée dès le XVIII^e siècle, est reprise par Wilson, sa réalisation s'avère toutefois très délicate. En Allemagne, l'arrivée au pouvoir d'Hitler en 1933 multiplie les difficultés et les occasions de conflits. Tandis que l'Allemagne se lance dans une politique qui s'efforce de ruiner le traité de Versailles, en France, on est profondément marqué par le poids de 14-18.

La soumission aux leçons de 14-18 dans les choix stratégiques français et dans l'armement

Qu'il s'agisse des conceptions stratégiques ou de l'emploi des armes, ils sont commandés par l'expérience de la guerre précédente. C'est le

fait aussi bien de l'État-major que des dirigeants politiques et de l'opinion publique. Pour répondre à la volonté de paix des Français, toute la politique militaire française est fondée sur la défensive. Quelles que soient les circonstances, le recours à l'offensive passe pour coupable. Le maréchal Pétain, auréolé du succès de Verdun et dernier chef survivant de la Grande Guerre (Foch est mort en 1929 et Joffre en 1931), préside à l'organisation militaire de la France comme commandant en chef jusqu'en 1931, puis comme ministre de la Guerre. C'est sous son égide qu'est construite la ligne Maginot, qui se veut une protection de notre frontière. Mais elle s'arrête à la Belgique, or l'expérience de 1914 devrait avoir appris que l'ennemi peut passer par ce pays malgré sa neutralité ; et surtout, si la ligne Maginot peut gêner le passage d'une armée au sol, elle ne peut rien contre les avions. On n'a pas pris conscience des modifications apportées à l'armement. D'ailleurs, l'École de guerre dispense un enseignement très traditionnel ; même si des propositions novatrices sont proposées par le général de Gaulle, elles ne sont pas reprises par ses supérieurs.

Cette impuissance à dépasser l'expérience de 14-18 se reflète dans l'inadaptation de l'armement. L'équipement de 40 reste celui de 14-18, légèrement amélioré. Même si d'autres raisons entrent en ligne de compte, certains des manques les plus graves dans l'armement sont dus à cette incapacité à imaginer des modèles autres que ceux de 1918. Ce n'est qu'une fois la guerre déclarée en 1939 que l'on crée un ministère de l'Armement et décrète la mobilisation industrielle, alors que la situation internationale est inquiétante depuis plusieurs années. Mais si l'on a construit de nouveaux chars de combat, dont l'effectif est supérieur à celui des Allemands, ce sont des engins légers et les autres armes sont restées inchangées. Le réseau des transmissions est très en retard. L'historien Marc Bloch le constate dans son ouvrage *L'Étrange défaite* qu'il rédige de juillet à septembre 1940. D'autre part, si l'on est sans cesse obnubilé par 1914, on tend à oublier des différences de taille dans la situation des deux camps : si la Russie était alliée de la France en 1914, l'URSS se range en août 1939 au côté de l'Allemagne par la signature du Pacte germano-soviétique.

La guerre une fois engagée, on a naturellement appliqué les réglementations en vigueur en 1918. Cela a eu au moins le mérite d'éviter l'improvisation comme, par exemple, pour les transports par voies ferrées, le ravitaillement des armées, ou encore la poste. On a maintenu dans les usines une partie des ouvriers, ce que l'on n'avait pas fait en 14 et qu'il avait fallu corriger, même si des erreurs ont été commises à propos des métallurgistes que l'on a dû démobiliser car la production s'était effondrée. Mais, à chaque phase des opérations en 1939, on décide

en fonction de ce qui s'est passé en 14-18 : ainsi on n'attaque pas les forces allemandes qui sont à l'ouest, alors qu'elles sont moins nombreuses, le gros des troupes étant concentré à l'est contre la Pologne : certes, c'est pour des raisons diverses, mais surtout parce que le souvenir de la désastreuse offensive de Nivelle de 1917 obsède les généraux et justifie l'immobilisme. C'est la « drôle de guerre ». Ce faisant, on laisse l'initiative à Hitler, qui devient le maître du jeu. Et ces mois d'inaction ont sur le moral des troupes un effet catastrophique. On est paralysé par la volonté de ne pas refaire les erreurs de la Première Guerre, alors que les conditions ont beaucoup changé. Quant à Paul Reynaud, président du Conseil, il fait appel à Pétain (84 ans) et à Weygand (73 ans), pendant que d'autres, plus jeunes, assistent impuissants à la tactique choisie.

De nombreux points communs entre les deux guerres

On assiste en effet à la répétition de séquences tout à fait comparables à celles de la Grande Guerre. Même invasion allemande passant par la Belgique en 1940 comme en 1914. Les mêmes rumeurs circulent : « Méfiez-vous, des oreilles ennemies vous écoutent », répète-t-on et placarde-t-on sur les murs, imaginant les espions déguisés en religieuses... Mêmes scènes d'exode des populations de Belgique, du Nord, de Picardie comme en 1914 et en 1918 devant l'avancée des troupes allemandes. Le souvenir des « atrocités allemandes » de 1870 et de 1914 pousse les familles à fuir. Mais se sont ajoutés au triste cortège les Normands et les populations de la vallée de la Loire, car les Allemands avançaient beaucoup plus vite qu'en 14. En 1940, ces civils se mêlent sur les routes aux soldats des armées vaincues, amplifiant l'impression de désastre et, nouveauté par rapport à 1914, ils sont bombardés par l'aviation allemande. Si bien que le problème des réfugiés, déjà posé lors de la Première Guerre, est amplifié lors de la Seconde.

Même départ du gouvernement vers Bordeaux en 1940 comme en 1914, pour éviter de tomber entre les mains de l'envahisseur. Mais différence de taille : si le gouvernement a pu regagner Paris en 1914 grâce à la victoire de la Marne qui a stoppé l'avance allemande, aucun sursaut victorieux ne survient en 40, et le gouvernement reste en France du sud avant de tomber sous la dépendance des autorités allemandes. Et on assiste, au fil des mois, à une coupure entre ceux qui suivent le gouvernement installé pour des raisons matérielles à Vichy (hôtels permettant d'accueillir les différents ministères, central téléphonique performant récemment installé, etc.) et ceux qui se lancent dans la résistance à la suite du général de Gaulle installé à Londres. Une situation inconnue auparavant.

L'occupation allemande, qui concerne la partie septentrionale de la France en 14-18 (département des Ardennes, une partie des départements du Nord, de l'Aisne, des Vosges, de la Meuse, de la Marne), s'étend par étapes à tout le pays lors de la Seconde Guerre. Ce sont les mêmes méthodes qui sont reprises par les Allemands, et renforcées : suppression des libertés, presse sous étroite surveillance, destructions massives, rationnement avec tickets, etc. Mêmes obstacles pour alimenter les populations, notamment urbaines, comme le montre l'étude de Philippe Nivet sur *La France occupée*. Le tableau dressé en 14-18 s'aggrave considérablement vingt-cinq ans plus tard.

Prises d'otages et exécutions de ceux qui cherchent à s'opposer, déjà pratiquées lors de la Première guerre, se multiplient lors de la Seconde. Il en va de même des déportations et des exterminations. Durant la Grande Guerre, l'Allemagne avait possédé des camps d'internement pour prisonniers militaires et civils comme à Holzminden, Wittenberg en Brandebourg, ou Würzburg, et aussi dans le nord-est de l'Allemagne où la vie est très dure et les nouvelles de l'extérieur plutôt rares. On y souffre de la faim, d'épidémies, de maladies, de travail excessif sans rapport avec l'âge ou l'état de santé des prisonniers (le travail dans les mines étant bien sûr le plus pénible). La Croix-Rouge et le Vatican interviennent pour tenter d'obtenir des renseignements sur les prisonniers et les transmettre à leurs familles.

Les Arméniens en ont particulièrement pâti, victimes, à travers des déportations massives, de la volonté de détruire un peuple. Dès 1894, les violences s'étaient multipliées contre eux dans l'Empire ottoman. Pendant la Première Guerre et, en 1915, lors de la défaite turque contre les Russes, la communauté arménienne est rendue responsable : c'est, dit le gouvernement, la trahison de cet « ennemi de l'intérieur » qui entraîna la défaite de Sarikamich. Une violente répression s'abat alors sur les Arméniens, qui sont déportés à partir de mai 1915 ; les hommes sont souvent assassinés dès le début, tandis que femmes et enfants meurent de faim, de soif, de fatigue au cours de leur longue marche vers la Syrie. On assiste à l'élimination d'un peuple. L'exemple est repris en 1940 par les nazis avec, cette fois, l'élimination programmée du peuple juif d'Europe.

Les interventions du pape Pie XII sont aussi mal comprises que celles de Benoît XV lors de la Première Guerre. La note sur la Paix du pape Benoît XV durant l'été 17 avait été rejetée tant par les Français, qui l'accusaient d'être un « pape boche », que par les Allemands qui parlaient, eux, du « pape français ». Lors de la Seconde Guerre mondiale, Pie XII ne rédige pas de textes spécifiques, par exemple à propos des persécutions contre les juifs. Il aborde seulement la question dans ses messages de Noël 1941 et 1942. Dans ce dernier message, le pape exprime sa

«brûlante anxiété... pour ces centaines de milliers de personnes qui, sans aucune faute de leur part, parfois seulement en raison de leur nationalité ou de leur race, sont désignées pour la mort ou l'extinction progressive.» Les nazis ne s'y sont pas trompés et ont immédiatement interprété ces phrases comme une condamnation de leurs actes : «Son discours n'est qu'une vaste critique de tout ce que nous représentons», écrit dans une note interne le ministère des Affaires étrangères allemand, ajoutant : «Il est expressément en train de parler en faveur des juifs.»¹ Pourtant, certains lui ont reproché son «silence». Notons que ces accusations sont venues beaucoup plus tard, après la première à Berlin en 1963 d'une pièce de Rolf Hochhuth², *Le Vicaire*. Les affirmations les plus vives se font jour : Pie XII est présenté comme le «pape d'Hitler», alors que, lors de sa mort, tout le monde, y compris les autorités d'Israël, avait salué les efforts de Pie XII en faveur des juifs, comme l'accueil que lui-même avait réservé à ces populations pourchassées au sein même du Vatican et à Castel Gandolfo. Il s'agissait en fait d'une volonté de dénigrement d'un pape qui condamnait le communisme. Mais pourquoi Pie XII n'a-t-il pas rédigé un texte consacré uniquement au problème juif? Se souvenant de l'accueil réservé aux prises de position de son prédécesseur, notamment à la note de l'été 1917 qu'il avait largement contribué à rédiger (le cardinal Pacelli était alors nonce en Allemagne), Pie XII a préféré donner divers messages qu'un grand texte plus facile à critiquer par les nazis. D'ailleurs nul ne lui reprocha à l'époque. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le souvenir de la Grande Guerre a pesé sur l'attitude du pape³.

Lorsqu'éclate la Seconde Guerre mondiale en 1939, on assiste donc à la répétition de situations déjà vues mais à une échelle supérieure. Ainsi l'exemple du génocide arménien a une tragique postérité avec celui du peuple juif (la Shoah). Quant au communisme, qui s'est installé en Russie dès 1917 à l'occasion de la Première Guerre mondiale, il étend son influence dans toute l'Europe de l'Est lors de la Seconde.

*

En conclusion, par bien des aspects, la guerre de 39 semble la poursuite de celle qui a éclaté vingt-cinq ans plus tôt, faisant ainsi songer à

1. David Dalin, *Pie XII et les juifs. Le mythe du pape d'Hitler*, Mercuès, Tempora, 2010, p. 117.

2. Ancien membre des Jeunesses hitlériennes passé à gauche.

3. La condamnation des persécutions portée par les évêques néerlandais avait entraîné une accentuation de la politique nazie dans le pays.

une nouvelle « guerre de Trente Ans ». Mais on pourrait aussi ajouter que les derniers soubresauts de la grande commotion du début du *xx*^e siècle surviennent peut-être en 1989 avec l'effondrement de l'URSS, cet État né de la Révolution bolchevique de 1917 inséparable de la Grande Guerre. De même, semblent-ils encore se manifester avec l'éclatement de la Yougoslavie à travers une nouvelle guerre, au cours de laquelle il est encore question comme en 1914 de Sarajevo, et avec la constitution d'une Croatie, d'une Bosnie, d'une Slovénie, etc. Plus au nord, mais de façon pacifique cette fois, on assiste également à une remise en cause des frontières dessinées par les traités de Paix, avec l'éclatement de la Tchécoslovaquie et l'indépendance de la Slovaquie. Les frontières des Balkans et de l'Europe centrale sont bien difficiles à établir sans susciter des contestations, tant les populations se sont déplacées et mêlées au fil des siècles. Conscients de la situation, les hommes de 1945 procédèrent à de grands transferts de populations sans toutefois réussir à éviter des problèmes que nous constatons encore aujourd'hui.

LE MONDE
EST-IL DEVENU NÉOLIBÉRAL ?
Une lecture géopolitique

par M. Arnaud BRENNETOT

Maître de conférences en géographie
à l'université de Rouen

(Séance du 11 octobre 2014)

La géoéthique

Depuis une cinquantaine d'années, la géographie a beaucoup changé. Elle s'est modernisée et diversifiée, tenant compte à la fois de l'évolution de la société et des sciences sociales, au point de remettre en cause les fondements et les canons de la géographie académique établis au cours de la III^e République. Désormais, il ne s'agit plus de décrire les spécificités de chaque contrée en partant des rapports entre les êtres humains et leur milieu, mais plutôt d'étudier l'organisation de l'espace des sociétés humaines. À partir des années 1960, la dimension spatiale de l'organisation des sociétés devient la perspective dans laquelle se reconnaissent la plupart des géographes. L'espace géographique n'est cependant pas envisagé de la même façon par tous les géographes et on identifie plusieurs courants au sein de la géographie contemporaine, selon que l'on privilégie les approches quantitatives, fondées sur l'exploitation de bases de données géographiques, ou les démarches qualitatives, plus sensibles à l'épaisseur phénoménologique des processus d'appropriation de l'espace.

C'est dans ce contexte qu'émerge au cours des années 1970 l'étude des représentations géographiques. Il ne s'agit plus d'étudier l'espace en soi, comme une matière totalement objectivable mais, désormais, aussi comme le résultat de constructions sociales mobilisant des images, des représentations, des discours. Dès lors, l'étude des images et des imaginaires géographiques devient un champ important au sein de la discipline en train de se recomposer. Le géographe Armand Frémont fait partie de ceux qui ont permis à la géographie des représentations de faire ses premiers pas, allant jusqu'à étudier la géographie affective de personnages de fiction littéraire comme Emma Bovary.

Avec le temps, cette branche de la recherche en géographie s'est développée. Beaucoup de géographes se sont intéressés à l'histoire de la cartographie et aux représentations mentales de l'espace que les cartes induisent. D'autres se sont penchés sur les manuels scolaires, les représentations géographiques présentes dans la littérature, le cinéma, la bande dessinée ou, plus récemment, également dans les jeux vidéo. Pour ma part, j'ai réalisé une thèse sur les représentations géographiques véhiculées par les magazines d'actualité au cours des années 2000. Parallèlement, de nombreux géographes ont systématisé les enquêtes auprès d'habitants, d'élus, d'aménageurs, d'usagers pour comprendre, non pas seulement les pratiques de l'espace de tous ces acteurs, mais aussi leurs perceptions, leurs visions de l'espace géographique afin de saisir les rapports intellectuels et affectifs que chacun d'eux entretient avec les lieux qu'il habite. Beaucoup de ces études peuvent être rangées dans ce qu'on a pris l'habitude d'appeler la géographie « sociale » ou la géographie « culturelle ». Elles s'intéressent aux stéréotypes géographiques, aux croyances et aux images traditionnelles, à la création artistique, éventuellement à la façon dont les habitants d'un lieu perçoivent celui-ci et le rendent sensible et intelligible. L'objectif consiste alors à essayer d'identifier les habitudes et les modes d'appropriation de l'espace par des individus ou des groupes sociaux, sans que ceux-ci en aient forcément une conscience nette et réfléchie. L'objectif du chercheur est ainsi de révéler la dimension cachée des perceptions géographiques.

La géopolitique, une autre branche de la géographie, s'intéresse également beaucoup aux représentations. Elle le fait cependant de façon non formalisée, en partant du présupposé implicite que les acteurs développeraient des discours stratégiques orientés vers la promotion de leur intérêt propre. Dès lors, les représentations géographiques tendraient à être manipulatrices et dissimuleraient des intentions souvent cachées afin d'imposer un pouvoir sur l'espace. C'est du moins la présentation qu'en font Yves Lacoste et ses élèves, au sein de l'Institut français de géopolitique implanté à l'université Paris 8 ou dans la revue *Hérodote*.

Or, il me semble que cette lecture machiavélienne des représentations géopolitiques omet tout un pan des représentations politiques de l'espace géographique, à savoir celles qui ont trait aux croyances et aux idées. Les grandes doctrines politiques ne répondent pas à une simple logique d'intérêt et de lutte pour le pouvoir, mais plus vraisemblablement à des opinions morales et à des convictions éthiques. Un militant écologiste, un défenseur des droits de l'Homme, un leader religieux font autre chose que défendre leur intérêt propre lorsqu'ils participent au débat public mais cherchent à infléchir l'opinion et les décisions publiques au nom d'une cause qui les dépasse. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé un néologisme, la «*géoéthique*», pour désigner l'analyse des représentations géographiques inspirées par les grands courants de la philosophie morale et politique : le libéralisme, le socialisme, l'écologie politique, les diverses formes de conservatisme. La perspective *géoéthique* part du postulat que tout projet politique s'appuie sur une certaine idée de l'organisation de l'espace. Les projets d'utopies, par exemple, montrent comment l'imagination d'un lieu fictif peut servir de support pour penser l'état idéal d'une société. Il en est de même de nombreux modèles géographiques utilisés comme référentiel pour juger la réalité, lui donner du sens, mettre en lumière les performances et les failles relatives à l'organisation géographique d'une société. En France, en particulier, les inégalités entre les grandes villes et le reste du territoire ont souvent alimenté des fantasmes de fractures à l'intérieur du pays, allant parfois jusqu'à voir dans la diversité géographique le signe d'une nouvelle lutte de classes opposant les élites au petit peuple des provinces.

Le travail que je mène pour interroger la dimension *géoéthique* des grands courants d'idées me semble particulièrement adapté à l'analyse des politiques territoriales, notamment car cela permet d'identifier dans quelle mesure ces dernières sont ou non compatibles avec certains principes moraux.

Pour illustrer le contenu de ce travail, il est possible de s'intéresser à une idée souvent avancée dans le débat public, à savoir que l'espace mondial serait organisé selon les principes du néolibéralisme, un courant souvent présenté comme particulièrement influent au sein des élites dirigeantes. Le constat selon lequel nous vivrions dans un tel Monde ne va pourtant pas de soi, et mérite une discussion approfondie.

Celle-ci est d'autant plus importante qu'en France, il est devenu très difficile d'évaluer dans quelle mesure le libéralisme inspire ou non les politiques publiques. Ceci tient à une double raison : la tendance des opposants au libéralisme à réduire ce courant de pensée au seul ultra-libéralisme, ceci pour mieux le disqualifier, et, en parallèle, la propension de nombreux responsables institutionnels menant des politiques

cohérentes avec le libéralisme à ne pas assumer, voire à réfuter, une telle étiquette. Pour beaucoup d'entre eux, le qualificatif « libéral » est devenu péjoratif. Aux États-Unis, une même confusion règne : les partisans du « libéralisme » concernent aussi bien les « progressistes » de gauche, au sein du parti démocrate, que les ultralibéraux de droite, partisans d'une réduction du rôle de l'État dans la sphère économique (à ne pas confondre avec les libertariens qui vont jusqu'à prôner une privatisation intégrale des fonctions régaliennes assurées par l'État).

Une telle ambiguïté est pourtant lourde de conséquences, surtout parce qu'elle tend à opacifier la signification des politiques publiques et à compliquer leur interprétation et leur évaluation par le grand public. À terme, cette incompréhension est même susceptible d'alimenter les doutes et la défiance. C'est exactement ce que l'on observe à propos de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler la « mondialisation », un processus accusé par beaucoup d'observateurs d'être trop « libéral ».

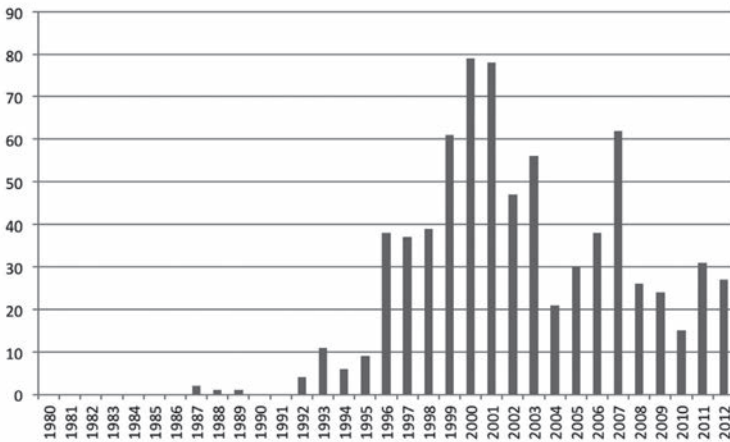
L'image de la mondialisation

Le terme « mondialisation » s'est aujourd'hui imposé dans le débat public, aussi bien dans les médias que dans les discours politiques ou à l'École, comme une évidence et comme une référence incontournable pour caractériser le Monde contemporain. Quel que soit le sens qu'ils lui donnent, tous ceux qui recourent à cette appellation entendent dire que le Monde dans lequel nous vivons serait marqué par un certain nombre de grandes transformations.

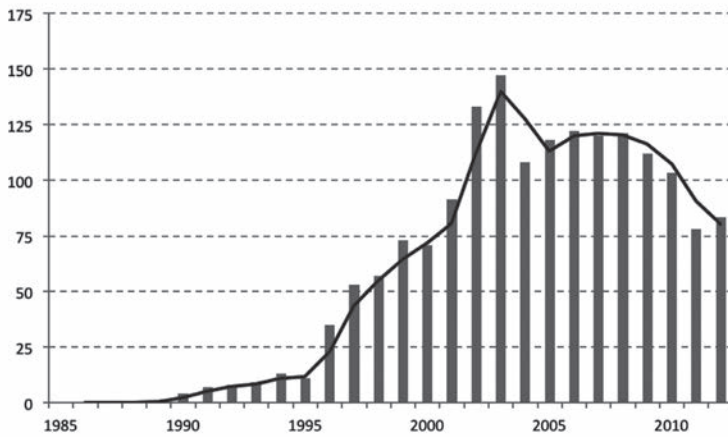
En anglais, le mot « *globalization* » a ainsi commencé à faire son apparition dans le discours des économistes à partir des années 1980. L'économiste Theodore Levitt (1925-2006), professeur de marketing à la Harvard Business School, est considéré comme le premier auteur à avoir utilisé le terme dans un article publié en 1983 dans la *Harvard Business Review* intitulé « The Globalization of Markets ». En France, dès 1985, l'économiste C.-A. Michalet parle d'économie transnationale. La même année, l'économiste Kenishi Ohmae popularise les notions de « triade » et de compétition globale. En 1990, il défend l'idée d'un Monde sans frontière tandis que, l'année suivante, la sociologue S. Sassen propose la notion de « *global city* ». Tous ces auteurs académiques insistent sur l'émergence, au cours des années 1980, d'un système économique organisé et intégré à l'échelle mondiale, qui dépasserait le cadre des économies nationales. La croissance des échanges commerciaux, des flux de capitaux et d'investissements, l'émergence de firmes et de réseaux transnationaux seraient autant de signes de l'affirmation d'un processus de transformation économique du Monde : la mondialisation.

Dès les années 1960, le critique littéraire M. MacLuhan avait déjà popularisé la notion de « village global » perçue à l'époque comme futuriste. Au début des années 1970, les politologues R. Keohane et J. Nye avaient proposé le terme « *transnational* » pour désigner l'apparition d'acteurs et d'organisations structurées à l'échelle mondiale, par-dessus et par-delà le cadre des États. Le sociologue et historien marxiste I. Wallerstein avait quant à lui forgé l'expression « *world system* » en 1975 pour désigner l'intégration du capitalisme à l'échelle planétaire. En France, le géographe Olivier Dollfus utilise également cette notion de « système monde » en 1984 pour évoquer l'intégration des économies dans un vaste circuit mondial.

Si toutes ces expressions dessinent une analyse convergente en faveur de la reconnaissance d'une réalité économique d'échelle mondiale, le terme « mondialisation » est celui qui s'impose dans le grand public pour désigner cette grande transformation. Le terme se propage dans les médias d'actualité ou dans la littérature grand public à partir du début des années 1990.



Nombre d'articles mentionnant la « mondialisation » dans le quotidien *Le Monde*.



Nombre de livres francophones mentionnant « mondialisation » dans le titre.

Si la « mondialisation » devient un terme populaire au cours des années 1990, c'est avant tout car elle se présente comme une grille de lecture commode pour comprendre l'organisation du Monde qui se substitue à celui de la Guerre froide.

La réappropriation du terme par les opposants au libéralisme

Cette émergence d'un nouvel ordre mondial organisé par des réseaux économiques transnationaux donne lieu à des interprétations diverses. Certains observateurs présentent la mondialisation comme un processus inéluctable, lié à l'évolution des techniques de circulation et de communication. D'autres, sans méconnaître le rôle des avancées technologiques, considèrent malgré tout que l'intensification progressive des échanges transnationaux n'a été possible qu'en vertu de politiques d'ouverture des territoires nationaux aux grands flux commerciaux, financiers et migratoires. La mondialisation est alors perçue comme le signe de la victoire idéologique du libéralisme. La concomitance de la fin de la Guerre froide avec la prise de conscience de la mondialisation du capitalisme, au tournant des années 1980 et 1990, tendrait alors à accréditer la thèse du triomphe des idées libérales.

Dès la première moitié des années 1990, le thème de la mondialisation est cependant investi par des opposants au libéralisme qui souhaitent dénoncer le fonctionnement et les conséquences d'un ordre géoéconomique mondial qui serait désormais assujéti à la logique des flux marchands, aboutissant à la dépossession des peuples et des institutions qui les

représentent au sein des territoires étatiques. C'est dans ce contexte qu'est avancée l'idée qu'une forme particulièrement nocive et influente de libéralisme aurait gagné les élites politiques et économiques du Monde entier : le néolibéralisme. Plusieurs auteurs influents issus de la gauche radicale (M. Chossudovsky, N. Chomsky, D. Harvey, P. Bourdieu) défendent l'idée que la mondialisation correspondrait à la mise en œuvre d'un nouvel ordre mondial. Ce courant d'idées aurait favorisé la généralisation d'un capitalisme sauvage, le triomphe global de la spéculation et de la cupidité, l'instabilité financière, la domination des fonds d'investissement et des firmes transnationales sur les États et sur les peuples, l'augmentation des inégalités sociospatiales à toutes les échelles, la réduction des systèmes de protection sociale et la réclusion géographique de la pauvreté, etc. On serait ainsi entré dans une phase de marchandisation illimitée de l'espace mondial, imputable à toute une série de mesures politiques réunies sous l'étiquette du néolibéralisme.

Cette interprétation est également diffusée par des médias critiques (*Le Monde diplomatique*, *Alternatives économiques*, *Marianne*), des syndicats, des ONG. La lutte contre la mondialisation néolibérale sert alors de point de ralliement à toute une nébuleuse d'acteurs qui se structurent collectivement à l'occasion de mobilisations contre de grands sommets internationaux (sommet de l'OMC à Seattle en 1998, Forum économique de Davos, etc.). L'opposition à la mondialisation dite « néolibérale » donne naissance à ce qu'on appelle, à partir du Forum social mondial organisé à Porto Alegre en 2001, le mouvement altermondialiste. Si celui-ci s'essouffle à partir de 2005, l'éclatement de la bulle des *sub-primes* aux États-Unis en 2008 et la crise financière internationale qu'elle entraîne ravive les critiques à l'encontre de l'idéologie néolibérale. Les diagnostics de la faillite du modèle se multiplient. Certains observateurs concluent à l'échec du modèle néolibéral et invitent à une réforme de la gouvernance mondiale.

Cette vision critique de la mondialisation se diffuse dans les médias, dans le débat politique, dans les enseignements portant sur la mondialisation. Un géographe comme L. Carroué, Inspecteur général de l'Éducation nationale, fait partie de ceux qui ont le plus activement participé à accréditer l'idée que la mondialisation se serait accentuée, depuis les années 1970, à la faveur de la progression des idées néolibérales.

La critique de la mondialisation néolibérale devient ainsi un thème récurrent du débat public. La plupart de ces analyses imputent au néolibéralisme nombre de dysfonctionnements du Monde contemporain : l'instabilité financière, l'accroissement des inégalités, la fragilisation des services publics, la remise en cause de l'État providence, le chômage, les délocalisations, etc. Partout dans le Monde, l'adhésion des pouvoirs

publics, des gouvernements nationaux comme des collectivités locales à cette idéologie signerait la trahison des peuples par les élites et la violation de plus en plus fréquente de la démocratie. Le discours sur le néolibéralisme diffuse et entretient l'idée que la mondialisation correspondrait à l'affirmation d'un nouvel ordre favorable aux puissants, capables de mettre à profit leur position avantageuse au sein des grands réseaux transnationaux, contre l'intérêt des peuples, assignés à résidence dans leurs territoires nationaux et contraints de se plier à la dictature d'investisseurs motivés par le seul appât du gain.

En France, cette vision péjorative de la mondialisation néolibérale devient de plus en plus largement partagée. Si la gauche radicale a été à l'origine de ce discours hostile, l'extrême droite nationaliste l'a également repris à son compte. Certains acteurs du débat public, plus proches des partis de gouvernement, en viennent également à prôner la « démondialisation » et un retour au rôle protecteur de l'État (J.-P. Chevènement, A. Montebourg). Au contraire, les plaidoyers libéraux en faveur de l'adaptation de la France au nouveau contexte de la mondialisation perdent de leur vigueur et de leur témérité au fur et à mesure que les difficultés économiques et sociales s'accroissent dans le pays et que la gouvernance de l'Union européenne semble irrémédiablement buter sur un manque structurel de compétitivité.

Dans l'opinion publique, la défiance à l'encontre de la mondialisation devient, avec le temps, de plus en plus manifeste. En France, cette hostilité vis-à-vis de la mondialisation libérale apparaît plus accentuée que dans d'autres pays, à l'image des résultats enregistrés chaque année par l'enquête Eurobaromètre.

Retour sur les origines du néolibéralisme

Selon la plupart des sources disponibles, le programme néolibéral se serait imposé à partir des années 1970 dans plusieurs pays. C'est en particulier la vision véhiculée par le géographe David Harvey dans sa *Brève histoire du néolibéralisme*, parue initialement en 2005 et traduite en français en 2014. Dans le Chili d'A. Pinochet, la Chine de D. Xiaoping puis les États-Unis de R. Reagan et le Royaume-Uni de M. Thatcher, l'entrée dans l'ère néolibérale serait marquée par la restriction des interventions de l'État au sein de la sphère économique. Par la suite, le néolibéralisme se serait diffusé dans la plupart des pays du Monde à travers le relais de grandes organisations multilatérales acquises aux idées néolibérales (FMI, Banque mondiale, OCDE, Union européenne). Il en résulterait, pour les États concernés, une remise en cause de l'État providence et des principaux acquis sociaux hérités de la période de

la Reconstruction. C'est ce projet politique transnational et ubiquiste qui aurait généré ce qu'on a pris l'habitude d'appeler la mondialisation.

Les mesures assimilées au néolibéralisme se seraient imposées grâce à un dispositif de persuasion des élites politiques particulièrement efficace, fondé sur l'action discrète et influente de réseaux de *think tanks* (Institute of Economic Affairs créé par Anthony Fischer, Heritage Foundation) et de clubs de pression politico-financiers plus ou moins opaques (Trilatérale, European Round Table of Industrialists). La progression des idées néolibérales serait le résultat de la consécration académique, politique et médiatique, au cours des années 1970, d'un certain nombre d'idées prônées par diverses écoles de pensée qui lui sont rattachées : l'école d'économie de Chicago gravitant autour de Milton Friedman (prix Nobel d'économie en 1976), mais également l'école du *public choice*, implantée à l'université George Mason de Virginie sous la direction de J. Buchanan, ou encore l'École austro-américaine autour de L. V. Mises ou F. Hayek.

En fait, selon ces analyses, le combat idéologique en faveur du néolibéralisme aurait été préparé en amont au sein de la Société du Mont-Pèlerin (SMP), une sorte de club d'économistes créé en 1947 à l'initiative de l'économiste autrichien F. Hayek. C'est au cours de leurs congrès successifs que le programme néolibéral aurait été forgé, dans la plus parfaite discrétion, avant que les membres les plus éminents de cette société parviennent à des positions suffisamment influentes pour voir leurs idées se diffuser auprès des élites dirigeantes. Influencés par la phrase de Keynes selon laquelle « Tous les hommes politiques appliquent sans le savoir les recommandations d'économistes souvent morts depuis longtemps et dont ils ignorent le nom », les penseurs néolibéraux, au premier rang desquels figurent F. Hayek et M. Friedman, auraient entrepris un vaste projet de reconfiguration de l'agenda politique mondial, attendant patiemment qu'une fenêtre d'opportunité s'ouvre, en l'occurrence la crise de stagflation des années 1970, pour imposer leur programme et le présenter comme la seule alternative possible aux recettes keynésiennes.

Selon cette interprétation aujourd'hui largement répandue, la mondialisation économique telle que nous la connaissons résulterait principalement de l'application du projet néolibéral imaginé au sein de la SMP puis, ensuite, mis en œuvre par les dirigeants qui ont accepté de se laisser convaincre par cette doctrine.

Le problème est qu'une telle acception du néolibéralisme repose sur un certain nombre d'approximations importantes qui empêchent de saisir la véritable chronologie du néolibéralisme, l'étendue de son contenu doctrinal ainsi que la diversité philosophique des positions défendues par les

auteurs habituellement considérés comme les principaux théoriciens du néolibéralisme. Ainsi, la quantité de simplifications mais aussi d'erreurs véhiculées habituellement à propos du néolibéralisme est telle qu'elle conduit souvent à des contresens et à des amalgames abusifs, au point de rendre plus que jamais nécessaire une mise à jour de fond.

Ce travail d'analyse a été amorcé dès les années 1970 par M. Foucault, de façon assez solitaire à l'époque. Il faut attendre les années 2000 pour qu'un travail collectif soit amorcé en France alors que les représentations simplistes du néolibéralisme continuaient à proliférer dans le reste du Monde. Cette originalité de la critique francophone tient aux origines du néolibéralisme, souvent ignorées dans les travaux anglophones. En effet, ce courant de pensée n'a pas été forgé à Chicago ou dans des *think tanks* britanniques, contrairement à ce que beaucoup d'observateurs prétendent, mais il est apparu en France dans le prolongement d'un colloque organisé à Paris en août 1938 à l'occasion de la visite dans la capitale française du journaliste américain W. Lippmann, lequel venait de publier *An Inquiry into the Principles of the Good Society*, traduit en français sous le titre *La Cité libre*, ouvrage dans lequel l'auteur proposait un agenda pour refonder le libéralisme. Grâce à divers travaux réalisés au cours des quinze dernières années, le moment fondateur que représente ce colloque Lippmann est aujourd'hui bien documenté.

L'initiative de l'organisation du colloque revient au philosophe L. Rougier qui fait le constat, au cours de l'année 1937, que plusieurs ouvrages publiés en Europe au cours des années précédentes font écho aux thèses de W. Lippmann : L. Rougier (1938) et L. Marlio (1938) en France, L. Mises (1938) en Autriche, L. Robbins (1938) au Royaume-Uni ou, avant eux, O. Y. Gasset (1929) en Espagne. L. Rougier souhaite réunir le maximum de ces auteurs afin de pouvoir discuter des bases d'une refondation collective de l'idéal libéral, dans un contexte marqué par la montée des totalitarismes. Outre W. Lippmann, le colloque réunit vingt-cinq auteurs et intellectuels, pour la plupart d'origine européenne. Douze d'entre eux vivent hors de leur pays d'origine et appartiennent à des réseaux académiques internationaux. Avant le colloque, plusieurs congressistes se sont rencontrés à la London School of Economics dirigée par L. Robbins, et à l'Institut Universitaire de Hautes Études Internationales de Genève, proche de l'université voisine de Besançon où L. Rougier enseigne alors. À Paris où se tient le colloque, L. Rougier sollicite plusieurs polytechniciens (A. Detœuf, L. Marlio, E. Mercier, J. Rueff) actifs au sein de mouvements comme le Redressement français ou « X-Crise », ainsi que deux jeunes philosophes membres de Cercle de documentation sociale de l'École normale supérieure (R. Aron, R. Marjolin).

Le colloque conduit à la proposition d'un agenda du libéralisme et à la création d'un Centre international pour l'étude et la rénovation du libéralisme (CIERL) dont le siège est fixé à Paris. Les cahiers du CIERL rédigés en français résument les débats du colloque Lippmann, notamment les discussions portant sur la désignation du groupe et sur l'opportunité de créer une nouvelle école «néo-libérale». Après le colloque, le terme «néo-libéralisme» proposé par L. Marlio s'impose rapidement. A. Piatier (1938) et G. Pirou (1939) identifient une nouvelle École «néo-libérale» en Europe. L'utilisation du préfixe «néo» est à l'époque relativement courante : on parle également de néo-capitalisme, de néo-corporatisme, de néo-socialisme et même de néo-saint-simonisme, etc. L'étiquette néolibérale est donc une invention française et demeure, pendant une quinzaine d'années, une exclusivité francophone. Ce n'est qu'au cours des années 1950 que des usages apparaissent en anglais, en allemand puis en espagnol. Dans tous les cas et jusqu'à la fin des années 1970, le néolibéralisme renvoie aux idées formulées lors du colloque Lippmann et au mouvement intellectuel international qui en a découlé.

Ce premier néolibéralisme repose sur un certain nombre de constats et d'opinions forgés dans le contexte des années 1930. Or, celles-ci contiennent une dimension éminemment géographique qui, si on ne la prend pas en compte, empêche de comprendre le fondement véritable de la pensée néolibérale. Pour éviter un tel écueil, il est nécessaire de procéder à l'analyse comparée des ouvrages publiés par les premiers auteurs néolibéraux.

Selon eux, la paix mondiale serait, au cours de cette période, menacée par la prolifération de politiques autarciques conduisant au compartimentage de l'espace économique international. Un tel isolationnisme économique serait aussi bien visible dans les États totalitaires que dans les pays démocratiques où de nouvelles élites prônent un dirigisme en rupture avec le libéralisme. Pour les néolibéraux, le partage de l'espace mondial en États retranchés derrière leurs frontières conduirait un nombre croissant de pays à l'asphyxie économique et expliquerait l'aggravation des tensions internationales qu'ils observent à la fin des années 1930. Reconnaisant l'échec de ce qu'ils perçoivent comme un vieux libéralisme du XIX^e siècle, assimilé au «laisser-faire, laisser-passer», les penseurs néolibéraux entendent refonder l'internationalisme libéral sur des bases nouvelles, réhabilitant le «laisser passer» mais pas le «laisser faire» : ils considèrent en effet que les activités marchandes ont besoin d'un solide encadrement public pour fonctionner correctement. Sans des politiques nationales vigoureuses, capables de préserver les conditions d'une concurrence loyale à l'échelle internationale, les marchés auraient tendance à conduire à la concentration du pouvoir aux mains

de monopoles incompatibles avec la préservation de la liberté pour tous. Pour éviter cela, une politique de libre concurrence devrait être mise en œuvre, aussi bien à l'intérieur des États qu'au niveau international. Pour réaliser ce programme, les néolibéraux ne croient pas à l'hypothèse d'un super-État mondial dans lequel les frontières auraient disparu. Ils ne se résignent pas non plus à accepter les thèses réalistes selon lesquelles les relations internationales résulteraient forcément de la domination des grandes puissances.

Les néolibéraux proposent de résoudre le problème posé par le partage du Monde en États séparés territorialement en suggérant leur intégration au sein de réseaux économiques supranationaux. Ils réinvestissent alors les thèses anciennes sur les effets pacificateurs du libre commerce (Montesquieu, Kant, Cobden, Angell) et considèrent l'ouverture économique des territoires nationaux comme un facteur de prospérité collective et donc, selon eux, de stabilisation des relations internationales. Dans un monde où les nations occupent des situations géographiques différentes, les dotant de ressources inégales, ils pensent que la prospérité mondiale peut être atteinte, non par l'affrontement des protectionnismes nationaux, mais plutôt par une économie ouverte, dans laquelle le libre-échange doit permettre au jeu des avantages comparatifs de bénéficier à tous les territoires. L'intégration des espaces nationaux dans une économie supranationale placerait ces derniers dans une telle situation d'interdépendance matérielle que tout recours unilatéral à la force vis-à-vis du monde extérieur leur serait préjudiciable. Il paraît donc indispensable aux premiers néolibéraux que les États se plient à la discipline multilatérale de la concurrence internationale, ce que M. Foucault nomme en 1978 la « gouvernementalité néolibérale », et qu'ils respectent les intérêts étrangers au même titre que les intérêts nationaux dans le cadre d'une coopération mutuellement avantageuse. Le néolibéralisme s'apparente alors à une véritable doctrine internationaliste. Cependant, cette doctrine ne se réduit pas à une simple promotion de la domination des marchés transnationaux sur le pouvoir des États territorialisés.

Vers la reconstruction d'un Monde libéral

Après la guerre, alors que les premiers néolibéraux continuent à militer en faveur d'un monde libre et pacifié, leurs réactions face au nouveau contexte international varient. W. Lippmann, dont l'ouvrage *La Cité libre* a servi de justification à la tenue du colloque à Paris en 1938, prend rapidement ses distances avec l'agenda néolibéral. Dès 1943, ses publications sur le rôle international des États-Unis accordent

une part plus importante aux grandes puissances engagées contre les forces de l'Axe. Il semble avoir des doutes sur les capacités du multilatéralisme à assurer un ordre international stable et sûr. En 1947, c'est lui qui popularise la notion de « Guerre froide » entre les États-Unis et l'URSS, considérant que les relations internationales sont désormais davantage l'objet de rapports de force géopolitiques que le fruit pacifié d'une intégration fonctionnelle des économies nationales. Ses positions se rapprochent de celles défendues par W. Röpke et par R. Aron pour qui la lutte contre la menace soviétique représentait à l'époque une priorité qui reléguait à l'arrière-plan la mise en œuvre d'un système libéral à l'échelle internationale.

Au contraire, la plupart des autres auteurs néolibéraux restent fidèles à l'agenda original défini lors du colloque Lippmann. Leur évaluation de la situation internationale à l'issue de la Seconde Guerre mondiale demeure cependant mitigée. Ils reconnaissent volontiers que le cadre international appliqué par les États-Unis à l'intérieur de leur sphère d'influence, avec les pays d'Europe de l'Ouest et le Japon, va plutôt dans la bonne direction. Non seulement la plupart des États adoptent des règles internes conformes à celles d'un régime libéral (état de droit, pluralisme, séparation des pouvoirs, libertés individuelles) mais, de surcroît, les relations entre les nations sont régulées par des accords et des institutions qui réalisent en partie le programme préconisé par les néolibéraux : le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, la Charte de La Havane pour créer une Organisation internationale du commerce, la création du GATT en 1948 mais aussi la signature de la Déclaration universelle des droits de l'Homme la même année traduisent la volonté des États-Unis de bâtir un système international fondé sur la coopération multilatérale, l'ouverture économique des nations et leur intégration commerciale dans un ensemble d'avantages mutuels. Le plan Marshall et la mise en place de l'European Recovery Program en 1948 visent à permettre la reconstruction des infrastructures nécessaires au fonctionnement d'une économie libre entre l'Europe et les États-Unis. L'aide financière des États-Unis envers l'Europe n'est cependant pas sans contrepartie : elle suppose que les gouvernements bénéficiaires s'astreignent à une discipline monétaire et budgétaire fondée sur le respect de règles de coopération économique multilatérale, notamment la non-discrimination vis-à-vis des intérêts étrangers. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la création de l'OECE et de l'UEP. Les planificateurs de l'époque, en France Jean Monnet ou Robert Marjolin par exemple, sont des hommes qui pensent que la puissance publique doit intervenir quand cela est nécessaire, notamment pour financer les infrastructures les plus lourdes, mais que le but ultime de cette action volontariste doit

être le bon fonctionnement d'une économie de marché libre et ouverte à l'échelle internationale.

Dans le même temps, certains aspects de la construction européenne rejoignent les préoccupations fédéralistes des premiers néolibéraux, en particulier la création d'un « marché commun » fondé sur une politique de respect de la concurrence internationale. Dans une certaine mesure, les articles 65 et 66 du Traité de Paris (1951) et 85 à 99 du Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne représentent un engagement en faveur d'une concurrence libre et non faussée à la base de ce que réclament les néolibéraux. Il en est de même du règlement 17/62 qui vise à instaurer un régime de concurrence économique débarrassé des cartels et des trusts au sein de l'Europe des Six.

Plusieurs néolibéraux français participent d'ailleurs activement à cette construction économique d'une Europe libérale. R. Marjolin devient secrétaire général de l'OECE (1948-1955) puis vice-président de la Commission européenne pour les Affaires économiques et financières. J. Rueff fut magistrat à la Cour de Justice de la CECA avant de conduire les réformes monétaires et budgétaires sans lesquelles la France n'aurait pas pu honorer ses engagements en faveur du Marché commun. En 1977, de façon rétrospective, J. Rueff considérait que la notion de « marché institutionnel » issue du colloque Lippmann avait directement inspiré la construction européenne, se réjouissant que ce néolibéralisme permette désormais d'unir « dans une civilisation commune, tous les individus et tous les peuples qui veulent donner aux hommes la liberté sans le désordre et le bien-être sans la servitude, tout en réduisant, autant qu'il est humainement possible, l'inégalité et l'injustice »¹. M. Allais, jeune économiste qui rejoint les réseaux néolibéraux après la Seconde Guerre mondiale, fut également un des plus fervents partisans de la construction européenne à ses débuts. La construction européenne telle qu'elle s'est déployée est en partie cohérente avec les valeurs géoéthiques défendues par les premiers néolibéraux, même si plusieurs aspects des politiques européennes peuvent paraître en décalage avec certains de ses postulats (la Tarification extérieure commune, les politiques agricoles et industrielles).

Devant cette évolution générale, les premiers néolibéraux ont des raisons de se réjouir. W. Röpke, par exemple, reconnaissait en 1953 que « depuis la fin de la guerre, en particulier au cours des dernières années, les erreurs fatales de la période précédente ont progressivement laissé la place à des mesures d'ordre, la liberté et la prospérité se sont

1. J. Rueff, « Le libéralisme depuis cinquante ans », *Revue des deux mondes*, juillet 1977, p. 26.

plus développées dans l'économie internationale de l'Occident qu'on l'aurait cru possible»². De son côté, F. Hayek considère que les politiques menées en faveur du libéralisme dans le monde occidental depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont permis d'éliminer la menace d'un basculement généralisé dans le collectivisme.

Ce sentiment globalement positif à l'égard de la trajectoire des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest tient au fait que les premiers penseurs néolibéraux partageaient un certain nombre de vues communes avec divers leaders politiques influents, en particulier sur la capacité du libre-échange et de l'intégration économique des nations à favoriser l'essor de relations pacifiques entre elles. Keynes, par exemple, défendit cette position dès 1919 dans *Les conséquences économiques de la paix*³. Plus tard, lors des négociations de Bretton Woods auxquelles il participa en 1944, il ne remit jamais en cause la nécessité de fonder l'ordre international sur la coopération multilatérale, le libre-échange et l'intégration économique des nations. Ce fut également la position défendue par Cordell Hull, secrétaire d'État de Roosevelt de 1933 à 1944 et récipiendaire du Prix Nobel de la paix en 1945 pour son action en faveur de la création des Nations Unies. Rappelons que C. Hull militait depuis les années 1910 en faveur du libre-échange et de la participation active des États-Unis à la vie internationale, s'opposant pendant de longues décennies à la majorité isolationniste du Congrès. Ce n'est qu'en raison de l'entrée des États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale, lorsqu'il était à la tête du Département d'État, qu'il parvint à imposer ses idées, bénéficiant alors de la pleine confiance de Roosevelt.

Dans l'ensemble, l'ordre international qui se met en place après la Seconde Guerre mondiale dans le camp occidental correspond au cadre préconisé par les néolibéraux. Certains pays et gouvernements semblent malgré tout plus en phase que d'autres avec les idées néolibérales. Si les gouvernements travaillistes du Royaume-Uni sont critiqués pour leur dirigisme économique, d'autres pays passent pour des modèles de réussite aux yeux des néolibéraux. C'est en particulier le cas de la RFA et de son ministre de l'économie Ludwig Ehrhard, reconnu à l'époque comme responsable du miracle économique allemand grâce à ses réformes en faveur de la limitation de l'inflation, la liberté des prix et la lutte contre les cartels. L'ordolibéralisme qui s'établit alors en Allemagne de l'Ouest

2. W. Röpke, *International Order and Economic Integration*, Dordrecht, Netherlands, D. Reidel Pub. Co, 1953.

3. J. M. Keynes, *The Economic Consequences of the Peace*, New York, Harcourt, Brace and Howe Inc., 1919.

se présente comme une déclinaison du programme néolibéral mais aussi comme un modèle pour la construction économique européenne.

Si les néolibéraux ont des raisons d'être rassurés par l'évolution du bloc occidental après la Seconde Guerre mondiale, il serait abusif de voir dans cette évolution le résultat d'une quelconque influence de leur part. Ce qu'ils ont préconisé a été mis en œuvre par des responsables politiques qui n'appartenaient pas à leurs cercles et avec lesquels ils n'avaient pas réellement de relations. Il y a eu plutôt une convergence idéologique spontanée entre eux et un certain nombre de leaders politiques qui n'étaient pas forcément conscients d'appliquer un programme explicite. Il ne s'agit pourtant pas là d'une coïncidence.

En fait, ce qu'on a appelé le néolibéralisme n'a pas forcément grand-chose de novateur. Il correspond plutôt à une actualisation du programme libéral au Monde du xx^e siècle, sans que les fondements principaux du libéralisme classique soient remis en cause, notamment l'idée que le libre-échange doit conduire à la paix entre les nations. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir que, par d'autres canaux, certains responsables politiques ont également été imprégnés par le vieux fond de la pensée libérale, sans forcément le revendiquer ou en avoir conscience, et l'aient réinjecté de façon implicite dans leurs politiques. On ne trouvera ainsi aucune référence au libéralisme dans les *Mémoires* de Jean Monnet⁴ alors que cet influent inspirateur a consacré une partie importante de sa vie à tenter de stabiliser les relations internationales par l'intégration économique et le développement du libre-échange entre les États.

Cette convergence d'ensemble entre intellectuels néolibéraux et responsables politiques au sein du bloc nord-atlantique de l'après-guerre n'est jamais perçue comme telle. Cette situation s'explique par le fait que ces mêmes responsables politiques n'ont jamais véritablement revendiqué le caractère libéral de leur projet. Cela tient aussi à un processus de diversification de la pensée libérale et à un changement de son régime de visibilité. De plus en plus, les fondements originels du libéralisme ont été obscurcis et occultés par la mise en avant des courants les plus extrémistes de cette famille de pensée, aboutissant à laisser croire à beaucoup que le libéralisme se réduirait à un anti-étatisme absolu.

La diversification de la pensée néolibérale

Si la plupart des premiers néolibéraux considèrent que le risque d'un basculement du Monde dans le dirigisme et le collectivisme semble écarté, ils n'en restent pas moins vigilants quant à la nécessité de soutenir

4. J. Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.

les idées libérales auprès des principaux dirigeants politiques du Monde du milieu du xx^e siècle. La plupart continuent ainsi à se mobiliser pour promouvoir leurs idées.

L'initiative la plus remarquable est sans doute la création de la SMP en Suisse en 1947 sous l'impulsion décisive de F. Hayek. On y trouve plusieurs des auteurs néolibéraux influents (M. Allais, F. Hayek, F. Machlup, L. Mises, M. Polanyi, L. Robbins, W. Röpke, R. Aron, L. Baudin, M. Heilperin, J. Rueff). Hayek profite des réseaux qu'il a constitués grâce au succès américain de son best-seller, *The Road to Serfdom*⁵, pour étendre le réseau néolibéral à des économistes de l'université de Chicago (F. Knight, A. Director, M. Friedman) ainsi qu'à des lobbyistes de la Foundation for Economic Education (H. Cornuelle, L. Read), un des premiers *think tanks*.

À ce moment-là, les buts affichés par la SMP demeurent cohérents avec l'agenda défini au cours du colloque Lippmann, même si Hayek n'emploie par le terme «néolibéral» pour se qualifier. L'idée de préserver la paix par l'édification d'un marché concurrentiel international est présentée comme l'un des six objectifs à atteindre : «Le problème de la création d'un ordre international cohérent avec la sauvegarde de la paix et de la liberté permettant l'établissement de relations économiques harmonieuses.» Les néolibéraux réaffirment par ailleurs une conviction assez largement partagée entre eux, à savoir que la contrainte extérieure exercée par la concurrence économique internationale ne doit pas conduire les gouvernements nationaux à se livrer à un laisser-faire débridé ou à une dérégulation totale de la politique interne qui risqueraient de se retourner contre les plus vulnérables : «Les droits privés ne sont pas autorisés à devenir la base d'un pouvoir prédateur» et «La possibilité d'établir des standards minimums par des moyens compatibles avec le fonctionnement du marché» sont présentés comme des buts complémentaires.

Les conditions d'élaboration d'un ordre international cohérent avec les buts du néolibéralisme restent une préoccupation constante au cours des premiers congrès de la SMP. Plusieurs sessions sont ainsi consacrées aux questions internationales : «The Problem and Chances of European Federation» (1947), «Liberalism and the Underdeveloped Countries» (1951), «United States Foreign Trade Policy» (1953), «An Economic and Social Program for the Free World» (1956), «The Common Market, The Integration of Europe and Exchange Stability» (1957).

5. F. A. Hayek, *The Road to Serfdom*, London, Routledge Press/Chicago, University of Chicago, 1944.

Au départ, les nouveaux venus au sein du réseau néolibéral s'alignent avec les principes définis lors du colloque Lippmann de 1938. Ce fut le cas en particulier des économistes de l'École de Chicago dont, à l'époque, le jeune Milton Friedman. Dans un très court article publié en 1951 et intitulé «Neo-Liberalism and its Prospects»⁶, Friedman condamne le «laisser-faire» et défend l'idée d'une nécessité de l'intervention publique dans la régulation du marché. C'est d'ailleurs la seule fois dans sa carrière où il revendique le label néolibéral.

Pourtant, à partir de la seconde moitié des années 1950, lui et ses jeunes collègues de Chicago commencent à changer d'opinions sur plusieurs points importants. La vision du libéralisme qu'ils promeuvent désormais devient systématiquement opposée aux interventions des pouvoirs publics dans l'économie. Ils considèrent en outre que la gestion publique d'un certain nombre de services conduit à la bureaucratie et prônent le recours à la dérégulation par le marché, selon eux, beaucoup plus efficace. En outre, Friedman et ses collègues de Chicago abandonnent toute prévention à l'encontre des positions dominantes que certaines firmes pourraient occuper et deviennent ouvertement favorables à l'essor des plus grandes firmes. Il y a là un net glissement de l'École de Chicago en faveur de la dérégulation vis-à-vis de ce que pouvaient préconiser les premiers néolibéraux (Mises excepté). Ils ne rejoignent cependant pas les libertariens qui, aux États-Unis, en arrivent à préconiser le transfert des fonctions régaliennes, traditionnellement assurées par l'État, au marché. Or, cette radicalisation du discours libéral de Friedman et de ses compagnons de l'École de Chicago rencontre un vif succès dans une partie de l'opinion publique américaine. En 1962, son pamphlet anti-keynésien *Capitalisme et liberté*⁷ devient un best-seller réédité de nombreuses fois. Dès cette époque, Friedman voit ses idées reprises par des *think tanks* conservateurs et divers leaders de l'aile droite du parti républicain, tels Barry Goldwater puis Ronald Reagan.

Or, les ambitions géographiques du libéralisme préconisé par M. Friedman sont significativement plus réduites que celles avancées par les premiers néolibéraux. Dans ses principaux best-sellers, M. Friedman défend l'idée que les relations économiques internationales mériteraient d'être organisées sur la base de changes flottants entre monnaies, ceci afin, selon lui, de fournir le maximum de richesses aux firmes, aux actionnaires mais aussi aux gouvernements qui les ponctionnent par les impôts. Les effets pacificateurs d'une «grande association» économique telle que les premiers néolibéraux l'envisageaient pour contenir

6. M. Friedman, «Neo-Liberalism and its Prospects», *Farmand*, 17 février 1951, p. 89-93.

7. M. Friedman, *Capitalism and Freedom*, Chicago, The Chicago University Press, 1962.

les excès et les dangers du nationalisme ont complètement disparu dans le libéralisme de M. Friedman. Ce dernier ne paraît jamais s'inquiéter du danger que représenteraient des États économiquement isolés pour la sécurité internationale ou ne semble pas mesurer les effets stabilisateurs que seraient susceptibles de générer une interdépendance économique des nations. La seule attente qu'il exprime à l'égard de la discipline concurrentielle à l'échelle internationale réside dans le surcroît de profit que les différentes parties prenantes sont en droit d'attendre, Friedman comptant toujours sur la supériorité de l'auto-organisation par le marché plutôt que sur la gestion par les pouvoirs publics.

Cette évolution intellectuelle de certains des représentants de la SMP coïncide avec une ouverture du réseau à des auteurs de plus en plus explicitement hostiles à l'intervention des États dans les affaires économiques (Pascal Salin, Leonard Liggio, Ralph Raico, James Buchanan). Cela correspond au moment où certains observateurs commencent à utiliser l'étiquette « néolibérale » pour désigner ces penseurs marqués par cet antiétatisme viscéral. Il y a cependant des différences de fond entre le néolibéralisme né du colloque Lippmann et les positions minarchistes défendues par l'École de Chicago ou les mouvements libertariens aux États-Unis. Faire remonter le tournant néolibéral aux années 1970 comme le font la plupart des commentateurs actuels et présenter les politiques mises en œuvre aux États-Unis et au Royaume-Uni à l'époque de R. Reagan et de M. Thatcher comme la matrice de la gouvernamentalité néolibérale procède d'une réduction qui bloque en partie les possibilités d'une pleine et rigoureuse compréhension de la dimension géohistorique de cette doctrine.

Si le néolibéralisme offre une grille d'analyse pertinente pour interpréter l'organisation politique du Monde contemporain, c'est avant tout car il permet de comprendre comment la réouverture progressive des territoires nationaux aux échanges économiques a conduit à une intégration et à une interdépendance croissantes des États de même qu'à la mise en place d'une discipline politique qui réduit leur souveraineté et qui contraint leurs marges de manœuvre, sauf pour ceux qui seraient prêts à sortir du système.

Cela ne signifie pas que le néolibéralisme exige en parallèle la disparition de l'État providence, la suppression des aides sociales ou de l'investissement public. Certains néolibéraux se sont déclarés favorables à une forte progressivité de l'impôt, à des mesures d'aides aux personnes en difficultés, à la mise en place d'un revenu minimum. Les premiers néolibéraux n'ont pas tous été hostiles à l'État providence et à la mise en œuvre de dispositifs de solidarité sociale. Inversement, d'autres comme Louis Baudin ou Wilhelm Röpke, ont aussi adopté des positions élitistes

ou conservatrices condamnant l'État providence. Il y a en fait une très grande variété de positions entre penseurs libéraux, certains réclamant de réelles mesures d'équité sociale alors que d'autres les condamnent. Les néolibéraux sont loin d'avoir tous préconisé de sacrifier les plus vulnérables au nom du respect des droits de propriété. Le néolibéralisme n'est pas un ultralibéralisme anti-étatiste. Les néolibéraux ne sont pas non plus forcément favorables à la dérégulation des activités financières. M. Allais, alors qu'il fut un des principaux promoteurs de la restauration du libéralisme économique après 1945 et un fervent partisan du fédéralisme économique européen, en était venu, à la fin de sa vie, à fustiger dans des termes très véhéments ce qu'était devenue la finance internationale vantée par M. Friedman, dénonçant à plusieurs reprises ce qu'il nommait la « chienlit laisser-fairiste ».

L'adhésion à la géoéthique néolibérale, c'est-à-dire à l'idée que l'ouverture des territoires à la concurrence extérieure doit faciliter la pacification des relations internationales et la possibilité pour les États de garantir les libertés individuelles, implique le respect par ces mêmes États d'un certain nombre de normes, en particulier le respect du droit international, un effort permanent d'adaptation à la mondialisation et à la réorganisation spatiale des avantages comparatifs, l'internalisation de l'injonction à la compétitivité et le renoncement à l'unilatéralisme ou aux formes excessives de protectionnisme national. Une telle observance n'exige aucunement que les gouvernements doivent abandonner toute intervention dans la sphère socio-économique interne (l'organisation des équipements et des services publics ou la mise en œuvre de dispositifs de solidarité sociale). Le néolibéralisme suppose un équilibre entre la régulation par les institutions publiques et l'autorégulation par le marché, c'est-à-dire un équilibre entre l'ordre de la loi et l'ordre de la concurrence, et non une dérégulation totale de la sphère économique, contrairement à ce que prétendent souvent nombre de ses critiques.

Cette tolérance des néolibéraux à l'égard de la régulation permet de comprendre comment l'intégration économique des nations dans un vaste système de libre-échange demeure compatible avec une forte intervention publique. Dans la pratique, on a d'ailleurs pu observer que les pays qui se sont ouverts au libre-échange n'ont pas forcément dû abandonner les formes d'interventions qui leur étaient chères, notamment dans le domaine de la protection sociale. Au sein de l'OCDE, les taux de prélèvements obligatoires sont ainsi restés à un niveau élevé. L'ordre néolibéral international est donc compatible avec un haut niveau de solidarité sociale à l'intérieur des nations, même si tous les néolibéraux n'ont pas tous été favorables à l'État providence.

*

Si l'on observe ce qui s'est passé depuis une quarantaine d'années, on peut considérer que les idées néolibérales ont continué à progresser, à travers notamment les phénomènes que l'on associe habituellement à la mondialisation : la croissance des échanges commerciaux et des flux de capitaux, l'interdépendance croissante des économies nationales, l'émergence d'acteurs économiques transnationaux, l'approfondissement du droit international et du multilatéralisme dans des domaines tels que les droits de la personne humaine, le commerce ou l'exploitation des ressources.

Sur le plan géopolitique, les tensions d'échelle mondiale ont disparu avec la fin de la Guerre froide. Le risque d'un conflit mondial est désormais faible, la plupart des grandes puissances étant intégrées dans ce système d'avantages mutuels que représente la mondialisation. Pourtant, un certain nombre de motifs d'insatisfaction ou d'inquiétudes persistent et autorisent à douter de la promesse néolibérale d'un Monde définitivement pacifié par le fédéralisme économique.

Le néolibéralisme est un productivisme qui peine à répondre à la question écologique, à la dégradation de l'environnement planétaire et à l'épuisement des ressources non renouvelables. Pour l'instant, aucun auteur libéral n'a été en mesure de fournir une réponse convaincante à cet enjeu.

L'avènement d'un Monde multipolaire rend plus difficile l'établissement de règles collectives. Depuis le début des années 1970, il est devenu de plus en plus compliqué de faire avancer les négociations multilatérales et les faire déboucher sur des accords concrets. Cette difficulté tient à la perte de leadership des États-Unis qui n'ont plus la capacité de fixer de façon hégémonique le cadre de fonctionnement de la coopération internationale, comme ils ont pu le faire entre les années 1940 et 1960. L'affirmation de nouvelles puissances, l'Union européenne et le Japon à partir des années 1960, les dragons asiatiques dans les années 1980, les BRICS aujourd'hui, fait que les États-Unis ne peuvent plus, à eux seuls, ni imposer, ni assumer le coût de l'instauration de nouvelles règles. Il leur faut se mettre d'accord avec d'autres partenaires pour approfondir le droit international. Or, on observe que les rivalités d'intérêts entre grandes puissances empêchent ou compliquent la constitution de vastes consensus, comme l'illustre la médiocrité des accords de la Jamaïque signés en 1976 dans le domaine de la régulation des monnaies ou le blocage des négociations multilatérales sur le commerce depuis le début des années 2000. Dans ce contexte, chaque grande puissance peut être tentée de faire supporter aux autres le coût de fonctionnement du système. Cette mutation explique le retour de l'unilatéralisme dans la politique étrangère

états-unienne comme l'illustre le refus de signer la convention Montego Bay sur les droits de la mer, le protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore le refus de reconnaître la Cour Pénale Internationale, sans rien dire de l'aventurisme belliqueux de la croisade néoconservatrice de l'ère Bush. Dans ces conditions, on peut avoir l'impression que la dérégulation l'emporte systématiquement. Il est très important de comprendre que ce blocage du droit international tient moins à l'influence de l'ultralibéralisme, ou du néolibéralisme, parmi les milieux dirigeants qu'à l'accentuation des rivalités géopolitiques induites par l'existence d'un système multipolaire.

À ce motif d'inquiétudes, s'ajoute le fait que les grandes démocraties libérales ont accepté de coopérer, dans le cadre de la mondialisation économique, avec des États autoritaires, dont les motivations sont en contradiction avec les principes fondamentaux du libéralisme : le respect de la personne humaine, de son autonomie et de sa dignité, le respect des libertés politiques fondamentales, le pluralisme, l'état de droit, la démocratie, etc. Il y a là un écart substantiel avec ce qu'exige le libéralisme contemporain, mais aussi une grave menace pour le système dans son ensemble : l'équilibre international permis et promis par l'intégration économique et le libre-échange ne peut fonctionner que si les États membres adhèrent à l'objectif du libéralisme et intègrent les règles internes que cela implique, c'est-à-dire qu'ils renoncent à noyauter le système international pour satisfaire un programme nationaliste de conquête de la puissance.

Un autre enjeu concerne les gouvernements qui pratiquent une politique conforme à l'esprit du néolibéralisme sans le dire. Pour la majorité d'entre eux, cette adhésion aux valeurs néolibérales n'est jamais explicitement assumée devant l'opinion publique. Cela tient à une raison historique. Par le passé, les responsables de la restauration de l'internationalisme libéral n'ont jamais revendiqué un tel projet. Hormis quelques exceptions, les néolibéraux n'ont pas influencé les leaders politiques. Ils ont seulement imaginé une forme de fédéralisme économique international que divers responsables politiques ont mis en œuvre de façon spontanée et progressive depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sans concertation ou déclarations préalables sur une doctrine commune. Aucun homme politique n'a jamais affirmé promouvoir un programme néolibéral. Très rares sont ceux à avoir accepté l'étiquette libérale. Tout s'est passé comme si le bon sens et le pragmatisme avaient suffi à convaincre la plupart des leaders politiques du « monde libre » que la paix ne saurait être préservée sans une intégration économique accrue des nations et l'adoption d'une discipline collective favorable à la concurrence, sans qu'un tel programme soit nécessairement assorti

d'une justification politique auprès des populations. Il y a eu ici un défaut structurel d'explication et de légitimation, sans doute parce que beaucoup de leaders politiques n'ont eu, depuis fort longtemps, qu'une idée confuse de la voie qu'ils empruntaient, contrairement aux théoriciens du néolibéralisme qui avaient très bien perçu et expliqué comment l'intégration économique transnationale était en mesure de réduire les tentations induites par le nationalisme ou le souverainisme. La mise en place du cadre néolibéral à l'échelle internationale s'est ainsi effectuée sans véritable débat public ou effort de justification institutionnelle auprès des populations concernées. Les gouvernements et les grands partis de gouvernement se sont ainsi enfermés dans une sorte d'implicite politique qui a fini par se transformer en déni, laissant proliférer nombre d'angoisses et d'inquiétudes au fur et à mesure que la mondialisation s'est affirmée. Une telle attitude les a conduits à refuser de fournir des réponses véritablement argumentées aux critiques formulées par les opposants à la mondialisation économique libérale, sans être en mesure d'apporter une réponse complète concernant les liens potentiels entre prospérité géoéconomique et stabilité géopolitique. En présentant la mondialisation comme une fatalité ou comme une évidence historique plutôt que comme un projet politique inscrit dans la tradition libérale, supposant un renoncement au protectionnisme et une limitation de la souveraineté des nations, beaucoup de dirigeants ont laissé s'installer une défiance qu'ils ne maîtrisent plus. Ce faisant, ils sont devenus incapables de justifier de façon convaincante pourquoi il serait nécessaire, à leurs yeux, de respecter les règles de la mondialisation néolibérale, laissant leurs opposants les taxer de servir les intérêts étrangers, agiter le drapeau du sursaut national et prôner le retour à un souverainisme véritablement soucieux de la volonté du peuple. Les dirigeants implicitement favorables à l'internationalisme libéral sont rarement prêts à assumer devant leur opinion publique le fait que leur pouvoir est plus que jamais limité par l'interdépendance et les contraintes de l'ordre économique international et qu'il s'agit là de la condition pour que l'intérêt national soit le mieux servi. Dans ces conditions, ils se condamnent à ne pas pouvoir tenir leurs promesses et à décevoir leurs électeurs.

Bibliographie

- T. BOAS, J. GANS-MORSE, «Neoliberalism: From New Liberal Philosophy to Anti-Liberal Slogan», *Studies in Comparative International Development*, vol. 44, n° 2, 2009, p. 137-161.
- A. BRENNETOT, «Géohistoire du néolibéralisme. Retour sur une étiquette malléable et mouvante», *Cybergeo. European Journal of Geography*, article 655, mise en ligne le 28 novembre 2013, consulté le 15 février 2015. URL : <http://cybergeo.revues.org/26071> ; DOI : 10.4000/cybergeo.26071.
- M. FRIEDMAN, «Neo-Liberalism and its Prospects», *Farmand*, 17 février 1951, p. 89-93.
- M. FRIEDMAN, *Capitalism and Freedom*, Chicago, The Chicago University Press, 1962.
- F. A. HAYEK, *The Road to Serfdom*, London, Routledge Press/Chicago, University of Chicago, 1944.
- J. M. KEYNES, *The Economic Consequences of the Peace*, New York, Harcourt, Brace and Howe Inc., 1919.
- W. LIPPMANN, *La cité libre*, Paris, Éditions de Médicis, 1938.
- J. MONNET, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.
- A. PIATIER, 1938, «Ludwig von Mises, *Le socialisme* ; Louis Rougier, *Les mystiques économiques* ; Walter Lippmann, *La cité libre* ; Maurice Bouvier-Azam, *La doctrine corporative*», *Politique étrangère*, vol. 3, n° 6, 1938, p. 634-639.
- G. PIROU, *Néo-libéralisme, Néo-Corporatisme, Néo-socialisme*, Paris, Gallimard, 1939.
- J. RUEFF, «Le libéralisme depuis cinquante ans», *Revue des deux mondes*, juillet 1977, p. 19-26.
- W. RÖPKE, *International Order and Economic Integration*, Dordrecht, Netherlands, D. Reidel Pub. Co., 1953.

MAURICE GENEVOIX, LA VOIX DES COMBATTANTS

par M. Olivier CHALINE

Professeur d'histoire moderne à l'université Paris-Sorbonne

(Séance du 8 novembre 2014)

Peu de jours après l'attentat de Sarajevo, l'été étant là, Maurice Genevoix quitta la rue d'Ulm dûment pourvu de mouches et d'hameçons pour retrouver Châteauneuf-sur-Loire et s'adonner aux plaisirs de la pêche. Les nouvelles en provenance d'Europe centrale n'altérèrent pas la joie des vacances retrouvées sur les grèves de Loire. Pour le jeune normalien comme pour les habitants de ce gros bourg proche d'Orléans, l'ultimum austro-hongrois était une chose lointaine. Et pourtant... « Quelque chose en moi savait déjà, semblable à la détresse des bêtes à l'approche d'un cataclysme », devait-il écrire plus tard. Le vendredi 31 juillet, jour de marché à Châteauneuf, accompagné d'un cousin, il monte le soir venu dans le clocher de l'église, obéissant « au secret et fort désir de dire adieu à [s]es horizons familiers ». Maurice Genevoix a écrit à plusieurs reprises le récit de ce moment comme si, par-delà les années, l'intensité de la séparation l'étreignait encore. En 1964, il racontera comment les cloches – sans doute celles de l'angélus – se mirent à sonner, saisissant les deux jeunes hommes dans leur ouragan sonore fendant le val¹. En

1. « Ceux de l'été 1914. Le cataclysme », article publié dans *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, les 18-19 juillet 1964, repris in Maurice Genevoix, *La Ferveur du souvenir*, Laurence Campa (éd.), Paris, La Table ronde, 2013, p. 40-45. « Quelque chose finissait, n'était plus, ne pouvait plus être ; quelque chose dont nous savions que nous l'aimions de tout notre être, quelque chose qui était de nous et qui allait se déchirer. Et

1980, dans *Trente mille jours*, il énumère les noms, chers entre tous, des lieux de la petite ville dont il emplit son regard au moment de la perdre.

Entre eux et moi personne ; personne que ma propre enfance et la pensée poignante de ma jeune mère disparue, de ce qui passe et meurt au sein des apparences et de leur trompeuse durée².

Trois jours plus tard, le 2 août, il traverse Paris en pleine mobilisation générale, faisant halte pour un autre adieu, celui à l'École normale supérieure dont il salue le secrétaire général, Paul Dupuy, avec qui il devait entretenir une passionnante correspondance depuis le front puis l'hôpital³. Le soir même, le sous-lieutenant de réserve Maurice Genevoix arrive à Châlons-sur-Marne pour rejoindre son corps, le 106^e régiment d'infanterie, une unité d'active déjà déployée en couverture face à la frontière mosellane. Le 25 août, il quitte le dépôt, sans savoir vers quelle destination : en définitive, les environs de Verdun. Les interminables journées de marche se succèdent, jusqu'à ce que, le 6 septembre, au sud-est de Verdun que les Allemands menacent de tourner, Genevoix et ses hommes, découvrent la réalité du feu. Ils sont vraiment entrés dans la guerre. Genevoix combat jusqu'à sa triple blessure du 25 avril 1915 aux Éparges, qui fait de lui un mutilé, un survivant⁴.

Cette expérience, il l'a racontée dans cinq volumes, *Sous Verdun* (1916), *Nuits de guerre* (1917), *Au seuil des guitounes* (1918), *La Boue* (1921), *Les Éparges* (1923), devenus quatre et réunis en 1949 sous le titre *Ceux de 14*⁵. Intituler des souvenirs *Ceux de 14* donne à l'œuvre une portée générale et achève de faire de celui qui l'a écrite la voix des

notre volonté, notre espoir le plus fervent ne pourraient empêcher que ce quelque chose-là ne s'abîmât de toute part, en nous et autour de nous, irrévocablement aboli » (p. 43).

2. *Trente mille jours*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 125.

3. Maurice Genevoix/Paul Dupuy, *Correspondance, 28 août 1914-30 avril 1915*, Michel Bernard (éd.), Paris, La Table Ronde, 1913.

4. Les Éparges forment, dans la côte de Meuse, un éperon qui, culminant à 345 m., domine la plaine de la Woëvre qui s'étend à l'est vers Metz. Elles s'allongent sur 1,1 km d'est en ouest, en étant larges de 0,7 km. Les Français lancèrent une première attaque, appuyée par des explosions de mines, du 17 au 22 février 1915. Les Allemands répliquèrent en soumettant les nouvelles positions françaises à un intense bombardement d'artillerie lourde. Les tranchées furent prises et reprises dans ce qui devint une montagne de boue. Du 6 au 16 avril, les Français durent repartir à l'attaque, sans parvenir à s'emparer du Point X, le sommet juste au-dessus de la Woëvre, en dépit de plus 5 000 morts, blessés et disparus depuis février. Puis, les 24 et 25 avril, ils durent faire face à une tentative allemande de déborder les Éparges par le sud-ouest, du côté de la Tranchée de Calonne, cette route forestière sud-est/nord-ouest allant de Hattonchâtel à Verdun. Le seul 106^e d'Infanterie perdit dans ces combats 300 tués, 300 disparus et plus de 1 000 blessés.

5. J'utiliserai ici l'édition Flammarion de *Ceux de 14* (Paris, 1950, rééd. : 1974).

combattants. Tel est désormais le rôle échu à leur auteur, rôle auquel il ne s'est pas dérobé jusqu'à sa mort en 1980, revenant sur sa Grande Guerre dans plusieurs ouvrages, articles, interviews et émissions. Pourtant, si Genevoix est bien devenu la voix des combattants, ce n'est pas en premier lieu parce qu'il fut un écrivain célèbre, académicien de surcroît, ou parce qu'il vécut longtemps. Ce n'est non plus parce qu'on le lui aurait demandé en haut lieu. La réponse se trouve tout simplement dans ses écrits, autrement dit dans son expérience de guerre⁶.

Comment Maurice Genevoix a-t-il ressenti l'impérieux devoir de témoigner pour ses camarades, et notamment pour ceux qui sont tombés ? L'expérience du feu vécue par le guerrier Genevoix permet de comprendre la double responsabilité de l'officier qui commande et parle pour les morts, mais aussi d'apprécier la manière de rendre compte de ces vies perdues et de la mort vue de près.

Le guerrier Genevoix

Le très vieux Monsieur qui, dans les années 1970, évoquait la Grande Guerre et ses camarades tués, l'académicien français devenu secrétaire perpétuel, ne doivent pas faire oublier le jeune homme de 1914 et le guerrier que fut consciemment et résolument Maurice Genevoix. La guerre l'a saisi alors qu'il avait 23 ans, et était dans sa deuxième année rue d'Ulm.

Une photographie du sous-lieutenant Genevoix nous permet d'entrevoir une personnalité, celle du « gosse joyeux et un peu fou » que dépeint Paul Dupuy :

- un jeune homme bien fait et qui ne doute pas de ses succès féminins présents ou à venir, tournant le compliment et les vers pour les demoiselles ;

- un normalien qui, avec son camarade Pierre Hermand (tué en 1915), a partagé la place de cacique de leur promotion (celle de 1912), était pourvu de capacités intellectuelles sortant de l'ordinaire, d'une vaste culture, d'un goût pour le canular et l'ironie ;

- un officier de réserve, résistant et sportif, qui est passé par le bataillon de Joinville pendant l'année de service militaire ayant précédé son entrée rue d'Ulm. Il l'a jugée moins contraignante que l'internat du lycée.

6. Sur l'expérience de guerre de Genevoix, on pourra désormais se reporter à la stimulante étude de son genre Bernard Maris, *L'homme dans la guerre. Maurice Genevoix face à Ernst Jünger*, Paris, Grasset, 2013.

Tout cela dépasse déjà la simple apparence. Allons plus loin. Genevoix a voyagé, en Allemagne, et il parle allemand en plus de sa connaissance du latin et du grec. Il ne voit pas nécessairement son avenir devant une classe de lycée. Politiquement, il se définit comme un « maraîchin », un modéré, à la veille de la guerre, ni pour ni contre la loi portant, en 1913, le service militaire à 3 ans, s'amusant à doucher avec le « serpent de mer », la lance à incendie, camelots du roi et socialistes qui en viennent aux mains. Il admire le fameux bibliothécaire de la rue d'Ulm, Lucien Herr, sans être pour autant devenu socialiste. Il voue le plus grand respect au secrétaire général, Paul Dupuy, qui sera, avec son père, le principal destinataire de sa correspondance de guerre. Assistant à un discours de Paul Déroulède, l'orateur nationaliste, il en revient horrifié, mais lui-même n'a rien d'un pacifiste et le portrait qu'il a donné d'un de ses soldats qui se vantait de l'être n'est pas des plus flatteurs :

L'homme des longues conférences, pacifiste au sirop de groseille, barbu comme une réclame de sève capillaire, douceâtre, poli, dangereux?...

L'armée a été pour Genevoix une grande récréation après la khâgne. Faut-il rappeler aujourd'hui, alors que tant de catégories inadéquates sont anachroniquement placées sur une réalité plus subtile, que l'on pouvait en ce temps être profondément patriote sans rêver, pour autant, d'exterminer ses voisins ? La patrie était une évidence et elle était d'abord faite de ces réalités simples et aimées qui avaient pour nom Châteauneuf, les grèves de Loire, les levées épousant la courbe du fleuve, la ligne sombre à l'horizon annonçant la Sologne. Elle unissait des hommes, des bêtes, la nature, et c'est elle que porte jusqu'à la ligne de front le chant des cloches⁸. Le sous-lieutenant Genevoix, une fois la campagne commencée, souffre de voir des villages pillés et dévastés, l'église de Rembercourt-aux-Pots qui flambe dans la nuit, les cadavres des Français disposés dans une macabre mise en scène par les Allemands battant en retraite. Son

7. *Ceux de 14, Les Épargés*, p. 514. Genevoix n'en a pas moins été présent pour tenir les mains de Durozier mourant, aux Épargés (p. 632-633).

8. *Ceux de 14, Sous Verdun*, p. 135 : « À nous, elle dit : "Espérez. Je suis tout près de vous, la voix de tous les foyers que vous avez quittés. À chacun de vous, j'apporte l'image du coin de sol où son cœur est resté. Je suis, contre votre cœur, le cœur du pays qui bat. Confiance à jamais en vous, confiance et force à jamais. Je rythme la vie immortelle de la Patrie !" À eux, elle dit : "Insensés, qui croyiez que la France pouvait mourir ! Écoutez-moi : sur la petite église dont les vitraux en miettes jonchent les dalles, le clocher est resté debout. C'est lui qui m'envoie vers vous, allègre et moqueuse. Je vis... Je vis... Quoi que vous ayez fait, je vis. Quoi que vous fassiez, je vivrai !" » C'est le seul moment dans l'œuvre de Genevoix où apparaisse explicitement une telle affirmation patriotique.

patriotisme s'exprime lorsqu'il prend conscience, le 10 septembre au lendemain de la Marne, qu'une grande bataille a été gagnée :

Une houle de joie me bouleverse, un élan très fort et très doux, fervent, religieux. Que ce soit vrai ! Que ce soit vrai ! L'effroyable tension nerveuse qui me tenait crispé depuis des heures a cassé tout d'un coup. Je me sens très petit, très faible, avec un grand désir de pleurer longuement, sans contrainte⁹.

C'est alors qu'il se sent entouré des siens, protégé par eux :

J'écoute en moi leurs voix familières, graves, un peu solennelles, si douces pourtant, et qui me disent : « Aie foi. C'est en ce moment, c'est au long des minutes cruelles que tu gagnes de nous revoir. »

Mais la guerre ne s'est pas arrêtée, et cet homme est devenu un guerrier. En cela, il est semblable à tant de ses camarades normaliens, mobilisés comme officiers d'infanterie et qui appliquent à leur nouveau métier la même conscience que celle avec laquelle ils avaient étudié puis, pour les plus âgés, instruit leurs lycéens. L'excellent élève affleure encore sous le lieutenant qui se soucie, lors du premier combat, que sa troupe soit bien ordonnée et qu'elle manœuvre comme à l'exercice. Mais très vite, dès le baptême du feu, une métamorphose est survenue. Réserviste, Genevoix revendique d'être un guerrier, notamment devant les militaires de carrière. À l'un d'eux, il assène :

Je suis meilleur guerrier que vous. [...] J'ai abordé cette guerre, de vous et de moi inconnue, libre de toute idée préconçue, et donc en état de disponibilité intégrale. Vous non¹⁰.

Prenons au sérieux ce que nous lisons. Genevoix a aimé se battre, même si, à la différence de Jünger, il n'a pas aimé la mort. La manière dont, parvenu au terme de sa vie, il décrit ses impressions lors de la découverte de la guerre, est sans équivoque :

J'avais été, dès les premiers contacts, extraordinairement attentif, voué sans réserve à un métier inconnu, à coup sûr dangereux et dur, mais accepté quel qu'il pût être. Si je devais caractériser d'un mot mon état d'esprit en ces jours, j'écrirais le mot « curiosité ». Triste jusqu'au fond de

9. *Ceux de 14, Sous Verdun*, p. 53.

10. *Trente mille jours, op. cit.*, p. 138.

l'âme, j'étais en même temps curieux, intensément, de toute part ouvert et réceptif, intéressé au point d'en oublier mon appréhension ou ma peur.

Le combattant n'a jamais cessé d'être un esprit agile et en alerte, prêt à tout capter d'une expérience aussi insolite. Surtout, il a su s'adapter très vite à ce « métier inconnu », celui d'une guerre si rapidement sortie de tous les cadres prévisibles. En termes modernes, il ne lui a pas fallu longtemps pour devenir pleinement « opérationnel ». On le devine à telle ou telle remarque sur l'efficacité dévastatrice des feux de salve qu'il commande en diverses circonstances pour briser l'assaut adverse.

Les abominations des Épargés, cette traversée d'enfer qui avait duré deux mois, moralement aussi avait achevé de m'endurcir, de m'entraîner à l'oubli de moi, à une libération affective qui me laissait entièrement disponible pour le souci quotidien de mes tâches, de mes hommes, et lorsque l'heure sonnait, de l'action. Ainsi étions-nous nombreux, de ce printemps 1915, jeunes officiers de troupe, mûris et trempés par la guerre, nés de la guerre et désormais intégralement voués¹¹.

Lors des premiers engagements, il éprouve l'exaltation du combat et ne le cache pas.

J'avais perçu à plein dans sa réalité absurde le grandissement soudain, la nudité aussi, du corps charnel qui de toute sa chair se sent vivant et se perçoit tuable. Mais très vite, après deux ou trois « bonds », cela disparaissait du champ de ma conscience, balayé par une houle puissante et que je n'eusse osé nommer : le sentiment même du danger, du fait même de son acuité, devenait une sorte de joie, trouble et forte, accordée aux battements du sang¹².

Il connaît aussi l'horreur de découvrir une tranchée de soldats français égorgés dans leur sommeil. Désormais impossible d'oublier ce qu'ont fait les « chourineurs » : « À cause d'eux, j'ai toujours refusé la résignation et la paix. »¹³ Il a éprouvé le combat de nuit dans les bois, notamment à la Vaux-Marie, lorsque les Allemands tentent de couper Verdun du reste de la France. C'est une des quelques circonstances dans lesquelles il parle de la mort donnée :

11. *La Mort de près*, op. cit., p. 98.

12. *Trente mille jours*, op. cit., p. 130.

13. *Ibid.*, p. 146.

[...] Avant de rallier les chasseurs, j'ai rattrapé encore trois fantassins allemands isolés. Et, à chacun, courant derrière lui du même pas, j'ai tiré une balle de revolver dans la tête ou dans le dos. Ils se sont effondrés avec le même cri étranglé.

C'est à propos du même combat que Genevoix a parlé de « la volonté de tuer pour continuer à vivre » qui anime ses hommes. Faut-il insister sur le fait que, de son aveu même, du 6 au 10 septembre, ses 70 soldats ont été réduits à 21 ?¹⁴

Maurice Genevoix n'a donc pas seulement été un combattant. Il a été un guerrier qui s'est découvert pleinement adapté à ce monde inconnu et brutal dans lequel il a été soudainement plongé. Il a éprouvé avec joie et étonnement sa propre force et sa résistance physique :

Elle est étrange et merveilleuse, la facilité à s'adapter que je constate chaque jour chez les plus simples d'entre nous. Notre rude vie nous a façonnés, et pris pour tout le temps qu'elle durera. Il semble à présent que nous soyons nés pour faire la guerre, coucher dehors par n'importe quel temps, manger chaque fois qu'on trouve à manger, et tout ce qui peut se manger¹⁵.

Il a été, aux yeux de ses hommes et de ses camarades officiers, « l'intuable », l'homme à la chance incroyable qui, par trois fois, a échappé de justesse à la mort. Peu s'en est fallu que la troisième fois fût fatale. Il a surtout été, lui plus jeune que la plupart des hommes sous ses ordres, celui qui, dès le premier combat, a reçu toute leur confiance, et c'est ce don sans retour qui l'a engagé envers eux.

La responsabilité de parler

Parler est une responsabilité inséparable d'un devoir intensément ressenti et accepté. D'août à septembre 1914, soit le moment où le front se stabilise, Genevoix a tenu un journal qui est à l'origine de plusieurs autres types de textes : les lettres à Paul Dupuy, dans lesquelles il exprime ce qu'il ne veut pas écrire à son père afin de ne pas l'inquiéter davantage ; les quatre volumes publiés de 1916 à 1923 et qui, justement, ont été suscités par Paul Dupuy, au départ à l'insu de leur futur auteur.

La responsabilité de parler, c'est d'abord celle de l'officier qui a mené ses hommes au feu en découvrant à quel point ils lui ont fait confiance.

14. *Ceux de 14, Sous Verdun*, p. 54.

15. *Ibid.*, p. 79.

Il se pourrait bien que tout se soit joué dès le premier engagement, le 6 septembre 1914. C'est alors que, tout à la fois, Genevoix est né à la guerre et à l'écriture. De cet épisode aussi, Genevoix a donné plusieurs récits qui, loin de se contredire, se complètent. Par son gendre Bernard Maris, nous savons qu'il en avait souvent parlé à ses proches¹⁶. Mais c'est au soir de sa vie, dans *Trente mille jours*, qu'il en exprime par l'écriture la pleine signification. Toute sa section est aplatie au sol par la violence du bombardement allemand. Lors d'une accalmie, il relève prudemment la tête et regarde autour de lui :

Et je vis : une autre tête, une seconde, encore une, et bientôt une vingtaine avancées d'un mouvement exactement semblable au mien, mais qui toutes me regardaient. De quels regards ! Attentifs, scrutateurs, cherchant à l'évidence le recours et l'appui ; et tous – qui plus, qui moins – mêlant l'appel à l'anxiété. C'est ce souvenir-là qui l'emporte sur celui de la peur animale, le recours sans second que j'y ai moi-même trouvé, le sentiment merveilleusement tonique d'une responsabilité d'homme et d'une appartenance qui m'obligeaient une fois pour toutes. J'étais là dans un monde où l'on ne pouvait plus mentir¹⁷.

Responsabilité et appartenance : les deux maîtres mots sont prononcés qui expliquent à la fois la manière dont Genevoix a commandé et celle dont, ensuite, il a écrit. Plus encore que les paroles, les échanges de regard sont essentiels dans *Ceux de 14*. Ce sont eux qui expriment l'attente et la confiance des soldats envers le jeune sous-lieutenant, tout comme la responsabilité entièrement assumée par celui-ci. Ainsi, les hommes se trouvent comme cousus ensemble, réunis par une commune appartenance, une communauté de destin et d'épreuves. Les échanges de regard surviennent aussi d'une manière qui engage encore plus radicalement Genevoix et les mourants. Aux Éparges, dans un coude de tranchée sournoisement exposé au feu d'un tireur ennemi, c'est le regard muet mais terriblement expressif d'un moribond qui lui permet d'éviter d'être tué à son tour¹⁸. Avec une très grande retenue, Genevoix évoque les derniers instants de plusieurs de ses camarades. Faut-il préciser qu'il a été abattu le 25 avril alors qu'il venait d'assister à l'agonie d'un des siens ? L'appartenance à une communauté de combattants qui fait naître la responsabilité de parler d'eux et pour eux, Genevoix l'a vécue de plusieurs façons qui se superposent dans ses narrations.

16. Bernard Maris, *op. cit.*, p. 57.

17. *Trente mille jours*, *op. cit.*, p. 127.

18. *Ceux de 14, Les Éparges*, p. 576-577.

Sous ses ordres, il y a un extraordinaire rassemblement d'hommes si dissemblables : l'ancien légionnaire, le pacifiste bavard et ricaneur, son ordonnance dévouée et efficace, le coiffeur, le mineur du Nord, le valet de ferme, et tant d'autres. Genevoix ne nourrit aucune illusion sur tel ou tel d'entre eux. En témoignent ces lignes décapantes lorsqu'il évoque leur arrivée lors de Noël 1914 à Rupt-en-Woëvre :

Je les ai trop regardés vivre. Je sais que celui-ci est un lâche, et celui-ci une brute et celui-là un ivrogne. Je sais que le soir de Sommaisne, Douce a volé une gorgée d'eau à son ami agonisant ; que Faou a giflé une vieille femme parce qu'elle lui refusait des œufs ; que Chaffard, sur le champ de bataille d'Arancy, a brisé à coups de crosse le crâne d'un blessé allemand... J'ai trop regardé les lueurs troubles de leurs yeux, les tares de leurs visages, tous leurs gestes de pauvres hommes. Je les ai regardés faire la guerre, et j'ai cru que je les voyais, peut-être que je les connaissais.

Et pourtant, c'est la fraternité qu'il éprouve devant ces hommes fourbus qui se tassent à l'ombre de l'église, tâchant de se réchauffer. Le récit de cette nuit de Noël 1914 est l'un des moments les plus singuliers de toute la narration : entièrement au futur. Nuit imaginée ou réellement vécue ? avec la crèche, la messe de minuit, les prières des soldats auxquelles se joint sa propre voix :

Pitié pour nos soldats qui sont morts : Pitié pour nous vivants qui étions auprès d'eux, pour nous qui nous battons demain, nous qui mourrons, qui souffrirons dans nos chairs mutilées : pitié pour nous, forçats de guerre, *qui n'avions pas voulu cela*, pour nous qui étions des hommes et qui désespérons de jamais le redevenir !¹⁹

C'est cette très grande sollicitude pour ses hommes qui le porte à les décrire ou à les dessiner.

L'émotion le submerge et lui fait venir les larmes lorsqu'il entend son ordonnance dire : «— On n'est que des hommes, n'est-ce pas, mon lieutenant ? »²⁰ L'admiration est là devant ces clochards las et misérables mais qui ne lâchent pas :

19. *Ceux de 14, La Boue*, p. 467-468.

20. *Ceux de 14, Nuits de guerre*, p. 249. Le même avait déjà dit : «— Faut pas qu'on se plaigne, y'a pas que de la misère [...] » (*Sous Verdun*, p. 147).

Ils laissent tonner les 75 sans même retourner la tête. Ils mangent lentement, repliés sur leur force profonde, toutes ces forces d'hommes mystérieusement mêlées en notre force qui est là. Je ne le soupçonnais pas, je ne pouvais pas. Maintenant, je la pressens ; elle se révèle à moi, grande et mélancolique majesté : à travers ces épaules courbées, ces nuques fléchies, ces mâchoires qui broient tristement de misérables nourritures, j'entrevois le vrai visage de notre force, sa poignante vitalité²¹.

Cette prise de conscience surgit du désespoir surmonté²². Sur les 120 hommes que commande Genevoix lorsqu'ils s'emparent du sommet des Épargés, il en reste à peine dix, après quatre jours de bombardement allemand intensif.

Le sentiment d'appartenance, Genevoix l'éprouve vis-à-vis de ses camarades officiers. Là aussi, il y a des personnalités fort variées, le capitaine qui déteste les universitaires, incarnés par un beau-frère honni, mais qui s'avère d'une grande humanité, ou celui qui se fait tuer à force de témérité en rêvant de décorations. Un homme se dégage avec un relief saisissant, le sous-lieutenant Robert Porchon, saint-cyrien à peine sorti d'école. Il devient le Patrocle de cet Achille normalien qu'est Genevoix. Entre eux, que sépare à peine une petite différence d'âge – Porchon a 21 ans en 1915, tandis que Genevoix en a 24 –, il y a très vite une profonde complicité. Tous deux sont passés par le lycée d'Orléans. Porchon est de Chemilly, au nord d'Orléans, à la lisière de la Beauce. Ils partagent la même alacrité d'esprit, le même entrain, la même maîtrise du métier des armes. Nous avons la chance de disposer du journal et des lettres de Porchon à sa mère, précieuses reliques que celle-ci a pieusement conservées après la mort de son fils, le 20 février 1915 aux Épargés²³. Ces récits s'emboîtent parfaitement sur ceux de Genevoix que l'on voit apparaître au fil des pages. Porchon fut un autre lui-même en même temps qu'un excellent commandant de compagnie. Entre eux, il y a une intense amitié tissée de paysages communs. Ce sont eux qui, bientôt,

21. *Ceux de 14, Les Épargés*, p. 580.

22. En novembre 1914, lorsque Genevoix prit la mesure de la stabilisation durable du front et de l'enlèvement général qui en résultait, l'accablement le saisit : « Voilà deux mois, nous valions quelque chose. Nos épaules étaient fortes à porter toute la peine du monde ; et les fibres rompues achevaient de saigner, qui nous liaient à notre propre vie : comme ceux d'entre nous qui sont morts, en vérité, nous l'avions toute donnée. Hélas ! Nous sommes des survivants humiliés. Toute cette grandeur s'en est allée de nous. Une guerre sordide nous ravale à son image : comme si en nous aussi sous une bruine de tristesse et d'ennui, s'élargissaient des flaques de boue » (*Ceux de 14, La Boue*, p. 372-373).

23. Sous-Lieutenant Robert Porchon, *Carnet de route suivi de lettres de Maurice Genevoix et autres documents*, Paris, La Table Ronde, 2008.

s'imposent à la conscience de Genevoix lorsqu'il apprend que Porchon vient d'être tué, images de quiétude et de beauté surgies dans une réalité d'une infinie dureté où s'exprime aussi la vivacité de la fraternité.

Rolland a dû m'entendre, car la toile se soulève brusquement ; il me voit et dans l'instant, son pâle visage s'émeut, navré, implorant, fraternel... Si fraternel, Rolland, que toute ma stupeur est tombée pendant que tu me regardais, que toute ma force déjà révoltée m'a semblé s'agenouiller devant cette mort de mon ami.

Cela ne m'a saisi que longtemps après, dans le creux d'argile mouillée où j'étais revenu m'asseoir, entre Lardin et Bouaré : une froideur dure, une indifférence dégoûtée pour toutes les choses que je voyais, pour l'ignominie de la boue et la misère des cadavres, pour le jour triste sur la crête, pour l'acharnement des obus... Je ne sens même plus ma fatigue ; je ne redoute plus rien, même plus l'écrasement de mes os sous l'une de ces chutes énormes ni le déchirement de ma chair sous la morsure de l'acier. Je n'ai plus pitié des vivants, ni de Bouaré qui tremble, ni de Lardin prostré, ni de moi. Nulle violence ne me soulève, nulle houle de chagrin, nul sursaut d'indignation virile. Ce n'est même pas du désespoir cette sécheresse du cœur dont je sens le goût à ma gorge ; de la résignation non plus. Ce n'est que cela : une froideur dure, une indifférence desséchée, pareille à une contracture de l'âme. Tombez encore, aussi longtemps que vous voudrez, les gros obus, les torpilles, les bombes ! Écrasez, tonnez, soulevez la terre en gerbes monstrueuses ! Plus hautes encore ! Plus hautes ! Comme c'est grotesque, mon Dieu, tout ça ! [...] Tout cela n'a pas de sens. Le monde sur la crête des Épargés, le monde entier danse au long du temps une farce démente, tournoie autour de moi dans un trémoussement hideux, incompréhensible et grotesque.

Chez toi, Porchon : l'ample Beauce, les champs de blé au crépuscule ; les corneilles dans le ciel frais entre les deux tours de Sainte-Croix... Chez nous, Porchon, la Loire au fil des berges lentes²⁴.

Un obus qui tombe tout près tue ses deux voisins et le tire de son hébertude.

Genevoix appartient aussi à ce cercle que forment ses camarades normaliens. Une image suffira à faire comprendre ce que fut pour Genevoix et pour les survivants des normaliens mobilisés, cette appartenance dévastée : le monument aux morts de la rue d'Ulm avec son interminable alignement de noms révélant des promotions, non point décimées, mais parfois privées du tiers ou de la moitié de leurs membres, comme c'est le

24. *Ceux de 14*, *Les Épargés*, p. 595-596.

cas de la sienne, celle de 1912. Sur les 240 mobilisés partis le 2 août 1914, 120 ont été tués, 97 blessés. Tous ceux qui étaient en cours de scolarité ou presque, Paul Dupuy les a vus. Il l'a dit avec une émotion contenue dans la préface qu'il a rédigée en 1917 pour l'édition posthume de la correspondance de l'un d'eux, Marcel Étevé, lequel disait que « ce fut la même pensée claire et forte qui, dans ces premiers jours d'août 1914, dont le souvenir est si poignant, sur le seuil de l'École, au moment de la dernière poignée de mains, illumina le visage de tous ceux qui partaient. On sentait encore dans leur adieu la tendresse et le courage d'autres adieux plus intimes et plus émouvants, et on lisait dans leur regard la joie d'un sacrifice que pas un n'avait été seul à consentir, et dont aucun n'aurait voulu penser et mesurer la valeur. »²⁵

Par Paul Dupuy notamment, Genevoix apprend peu à peu le formidable massacre des normaliens : presque autant de pertes que chez les saint-cyriens, bien plus que chez les polytechniciens²⁶. Parmi les tués, il y a son compatriote et camarade Paul-Raymond Benoist pour la mémoire duquel, une fois réformé, il ira visiter les parents en deuil²⁷. Tant d'amitiés brisées par la mort, autant de talents qui, jamais, ne trouveront à s'exprimer. À Paul Dupuy, Genevoix écrit sans fard ce qu'il préfère ne pas dire à son père afin d'épargner à ce dernier de trop grandes angoisses.

Tant de morts entourent le survivant. Car Genevoix est un survivant. Ce n'est pas sans raison qu'il a intitulé un de ses livres *La Mort de près*. Par trois fois, la mort s'est approchée de lui. Le 24 septembre 1914, à la Tranchée de Calonne, une balle frappe un bouton de sa capote. Il se croit touché à mort, revoit tout à coup le jardin de ses grands-parents à Châteauneuf, puis se rend compte qu'il en est quitte pour une ecchymose, un ceinturon coupé et une puissante émotion. Le 20 février 1915, aux Épargnes, peu après la mort de Porchon, c'est un obus de 210 qui explose

25. Lieutenant Marcel Étevé, *Lettres d'un combattant (août 1914-juillet 1916)*, préface de M. Paul Dupuy, Paris, Hachette, 1917, p. VII-VIII.

26. Olivier Chaline, « Les normaliens dans la Grande Guerre », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 183, 1996, p. 99-110. Près de 1 000 normaliens appartenant à plus de 25 promotions ont été mobilisés. Le taux de pertes atteint presque 29 % de ceux qui l'ont été dans les services armés, mais il s'avère un peu supérieur à 50 % pour les promotions 1910 à 1913 lancées immédiatement dans les premières batailles de la guerre. Les littéraires de 1913 ont perdu 53,8 % des leurs, les scientifiques de 1912 62,5 %, ce qui va bien au-delà des 55 % des saint-cyriens de la « Grande revanche », pour la promotion 1914.

27. *Trente mille jours*, op. cit., p. 185-187. Paul-Raymond Benoist était le fils d'un gendarme de Faÿ-aux-Loges, non loin de Châteauneuf. Jusqu'à la rue d'Ulm, il avait fait toutes ses études avec Genevoix, qu'il connaissait depuis le concours des bourses. C'est Genevoix qui a écrit sa notice nécrologique dans l'*Annuaire* des anciens élèves ; voir « Paul-Raymond Benoist », *La Ferveur du souvenir*, op. cit., p. 17-22.

tout près de lui, mais le laisse indemne. Enfin, le 25 avril 1915, un seul et même tireur allemand l'abat de 3 balles dans le bras. De tous ces morts qu'il a failli rejoindre, le vivant a la responsabilité de parler afin que leur sacrifice ne se perde pas dans l'oubli. Mais comment parler d'eux ?

Comment rendre compte ?

La guerre est pour Genevoix « un monde où on ne peut pas mentir ». Elle décape les faux-semblants et les mensonges : impossible, au feu, de se faire passer pour ce qu'on n'est pas. Elle impose à la narration une exigence de vérité qui n'est, aux yeux de Genevoix, en rien contraire à la fidélité à ce qui a été vécu. Cette volonté d'exactitude explique pourquoi, en 1916, la censure a procédé à d'amples coupes dans la première édition de *Sous Verdun*. Tout n'était pas bon à dire... Les scènes de panique, les violences faites à la population ou aux prisonniers, la supériorité de la nourriture allemande sur le « singe » français, des tranchées ennemies sur celles françaises, les ordres ineptes et inexplicables ainsi que la médiocrité du commandement. Ce n'est encore rien à côté des remarques accablantes sur l'état de l'armée que son ami Porchon, le saint-cyrien, consigne dans son *Carnet*²⁸. Genevoix ne tait pas la mort donnée, au moins quatre fois, sans compter les feux de salve qu'il commande avec, dit-il, « une exaltation qui touche à la folie ». À propos du combat de nuit de la Vaux-Marie, en septembre 1914, il est significatif qu'il revint ensuite sur sa narration, se censurant en quelque sorte lui-même, pour finalement rétablir la version originelle et s'en expliquer dans une des rares notes ajoutées au texte :

Heureusement de telles occasions étaient rares ; et, lorsqu'elles survenaient, elles n'admettaient qu'un réflexe à défaut de retour sur soi-même : il s'agissait de tuer ou d'être tué. Lors d'une réimpression de ce livre, j'avais supprimé ce passage : c'est une indication quant à ces « retours sur soi-même » qui devaient fatalement se produire. Je le rétablis aujourd'hui tenant pour un manque d'honnêteté l'omission volontaire d'un des épisodes de guerre qui m'ont le plus profondément secoué et qui ont marqué ma mémoire d'une empreinte jamais effacée²⁹.

Genevoix s'est contenté de changer les noms des soldats, mais ce qu'il rapporte, confronté à d'autres sources, journaux de combattants du 106^e RI et *Carnet* de Porchon, est vérifié. La première phrase de *La Mort*

28. Sous-Lieutenant Robert Porchon, *op. cit.*, p. 69-70.

29. *Ceux de 14, Sous Verdun*, p. 44.

de près énonce cette chaîne qui unit le survivant narrateur à la fois à ses camarades, et à ses lecteurs à venir : « Tout homme est solidaire. Il est ainsi comptable de ce qu'il est en mesure de transmettre. » On ne peut dire plus clairement qu'il a des comptes à rendre. Genevoix a eu très intensément le souci de traduire en mots la diversité humaine de ceux qui l'entouraient. Les portraits abondent dans les volumes de *Ceux de 14*. Mais cette manière de saisir des caractères et des visages est déjà le prolongement de l'habitude d'écrire des portraits destinés à amuser ses amis, ou bien de les dessiner. Lorsque ces jeux laissent la place à la narration du survivant, beaucoup de ceux qui ont été ainsi dépeints sont morts. Les évoquer, avec humour, tendresse souvent, agacement parfois, c'est désormais les arracher à l'oubli qui gagne. Les quatre volumes de *Ceux de 14* ont chacun un ou des dédicataires : *Sous Verdun* à Porchon, *Nuits de guerre* à quatre de ses camarades normaliens, Jean Bouvyer, Jean Casamajor, Pierre Hermand et Léon Rigal, *La Boue* à son père et *Les Épargés* à un certain André, lui aussi disparu. L'ensemble de *Ceux de 14* est dédié « À mes camarades du 106. En fidélité. À la mémoire des morts et au passé des survivants. »

Genevoix a réussi. Parmi ses innombrables lecteurs, Robert Porchon est ainsi devenu un des officiers les plus fameux de la Grande Guerre, alors que tant de chefs militaires ne sont plus que des noms ignorés. Aujourd'hui encore, sa tombe est la plus fleurie de toutes celles alignées dans le cimetière en contrebas des Épargés.

Pour rendre compte, Genevoix a pour lui sa vaste culture littéraire, un océan de lectures qui permet d'écrire ainsi que toute une sensibilité extraordinairement développée, à même de saisir une atmosphère, une lumière, des sentiments. Les quatre volumes rapportant l'expérience combattante de Genevoix offrent ainsi une grande variété d'évocations : la beauté de la Woëvre au « sourire innombrable » de la mer (la seule citation explicite par ses guillemets sans qu'il soit précisé qu'elle est d'Homère)³⁰, la boue³¹, l'aube incertaine après une nuit de veille³², les facéties de tel ou tel... À commencer par celles de Genevoix lui-même qui n'hésite pas, un beau matin, à réveiller Porchon qui s'obstine à dormir en renversant les chaises et hurlant en allemand : « – Hurrah ! Vorwärts ! »

Mais pour dire l'essentiel, ce qui est le plus chargé d'humanité et le plus lourd de deuil, la parole de Genevoix se coule dans une autre qui

30. *Ceux de 14, La Boue*, p. 355.

31. Voir en particulier, dans *La Boue*, les pages 485-488 sur l'envahissement général par la boue.

32. *Ceux de 14, La Boue*, p. 380 : « – La vie est belle » dit Porchon. Peut-être redevenus primitifs, tous nos sens renoués par tant de lumière et d'espace, laissons-nous seulement chanter nos âmes de jeunes barbares. »

vient du fond des âges, celle d'Homère. *L'Iliade* vient nimer ce qui pourrait n'être, après tout, qu'un récit parmi d'autres des combats du 106^e RI, d'août 1914 à avril 1915. Cette superposition n'est jamais énoncée comme telle, ce qui décuple son intensité. Elle est faite de similitudes qui affleurent dans le cours du récit, comme les hauts-fonds de la Loire sous le courant. C'est bien plus tard que le vieil homme dira explicitement l'analogie d'expérience entre les guerriers qui s'entre-tuèrent pour Ilion et ceux qui le firent pour les Éparges. La force et la pitié : ces deux traits de caractère qui sont ceux de héros homériques se retrouvent sous la plume de Genevoix. Pitié pour les siens ; mais en se refusant à tout attendrissement devant la photographie des jours heureux en famille, trouvée dans le portefeuille d'un ennemi. Cela n'empêche pas de traiter convenablement l'officier blessé comme le gamin prisonnier. L'homme touché à mort qui roule à terre, « tombe au sol dans la poussière », tel Simoïsios frappé par Ajax. Dès le premier engagement, le 6 septembre, Genevoix a perçu, près de lui, ce vide qui vient de s'ouvrir, béant, dans l'espèce humaine, et qui sera pour lui inoubliable. Comme Homère qui indique comment le fer pénètre les chairs, le cri de l'ennemi frappé à mort et son dernier souffle, il note lui aussi avec précision les coups portés. Plus décisif encore, le choix des propres mots d'Homère pour décrire ce qui est le point extrême du dicible, le moment où la vie s'éteint dans les yeux du mourant. « L'ombre couvre ses yeux », dit l'aède. L'ombre qui monte et voile à jamais le regard.

Les échanges de regards sont au cœur des narrations de Genevoix. Il suit dans les yeux du capitaine Rive la mort du capitaine Maignan³³. C'est toujours la perte du regard de l'autre qui est intensément ressentie. La mort de Porchon, tué par un obus, alors que, blessé, il tâche de gagner un poste de secours, est d'autant plus brutale qu'elle est invisible, dépourvue de cet adieu et de la douceur d'une présence quasi fraternelle. Tel Achille apprenant d'Antiloque la mort de Patrocle, Genevoix n'a pas été là au moment fatal. Comme les héros d'Homère, Genevoix et les siens pleurent les camarades défunts. Les larmes, loin d'être une faiblesse coupable, sont la marque de l'amitié entre les guerriers. « C'est la mort qui a soulevé le voile » écrivit à plusieurs reprises le vieux Genevoix. Rendre compte, c'est dire la mort vue de près, et l'enchantement de la vie. C'est enfin écrire avec la constante anxiété de ne pouvoir réussir à dire ce qui doit l'être. Mais ne prenons pas cela d'abord pour une interrogation sur la littérature et ses pouvoirs. C'est fondamentalement la question d'un survivant que la guerre a rejetée sur ses berges comme

33. *Ceux de 14, La Boue*, p. 477.

un naufragé, en le séparant définitivement de ses camarades. Comment survivre à ce départ sans retour ?

Et ma guerre est finie. Je les ai tous quittés, ceux qui sont morts près de moi, ceux que j'ai laissés dans le layon de la forêt, aventurés au péril de mort.

C'est alors, pour la première fois, qu'il s'adresse directement à ceux qui lui écrivent, à l'hôpital, de ne plus penser à eux :

Oh ! mes amis, est-ce possible ? Il y avait moi parmi vous ; et maintenant, il n'y a plus que vous. Que serai-je sans vous ? Mon bonheur même, sans vous, que serait-il ? [...] Et je ne serai plus soldat. J'étais pareil à ceux qui sont morts, à ceux qui doivent encore mourir ; et toute ma vie est là, douce et chaude, comme une poitrine que je serrerais contre la mienne. Chaque fois que je regarde cette porte, mon cœur bat ; et des larmes viennent mouiller mes yeux. Oh ! mes amis, est-ce ma faute si j'ai tant changé ?

Puis ce n'est plus aux vivants qu'il s'adresse, mais aux morts :

Vous n'êtes guère plus qu'une centaine, et votre foule m'apparaît effrayante, trop lourde, trop serrée pour moi seul. Combien de vos gestes passés aurai-je perdu, chaque demain, et de vos paroles vivantes et de tout ce qui était vous ? Il ne me reste plus que moi et l'image de vous que vous m'avez donnée.

Presque rien : trois sourires sur une toute petite photo, un vivant entre deux morts, la main posée sur leur épaule. Ils clignent des yeux, tous les trois à cause du soleil printanier. Mais du soleil, sur la petite photo grise, que reste-t-il³⁴ ?

Mais ici, c'est le vif qui saisit les morts et, par les mots, leur rend une existence pour des générations de lecteurs. Il exorcise le désespoir qu'avait exprimé Ravaut, un de ses camarades qui, plus tôt que les autres, avait compris que la guerre allait durer, et en avait été bouleversé :

Mais j'entrevois [...] un malheur pire que ces massacres... Peut-être ces malheureux seront-ils très vite oubliés... Tais-toi, écoute : ils seront les morts du début, ceux de 14. Il y en aura tellement d'autres ! Et sur ces entassements de morts, on ne verra que les derniers tombés, pas les squelettes qui seront dessous... Qui sait, même ? Puisque la guerre,

34. *Ceux de 14, Les Épargés*, p. 677-678.

décidément, s'accroche au monde comme un chancre, qui sait si ne viendra un temps où le monde aura pris l'habitude de continuer à vivre avec cette saleté sur lui ? Les choses iraient leur train, comprends-tu, la guerre étant là, tolérée, acceptée. Et ce serait le train normal des choses que les hommes jeunes fussent condamnés à mort³⁵.

À la voix de Ravaud, qui s'affaisse, a répondu celle de Genevoix, au fil des pages de ce qui prit, 35 ans plus tard, le titre de *Ceux de 14*. Maurice Genevoix n'a pas écrit que sur la guerre et la mort, tant s'en faut. Mais dans toute son œuvre se manifeste la constante inquiétude de savoir reconnaître, de réussir à dire, autrement dit d'être digne de ce qu'il a vécu, que ce soient les épreuves et la camaraderie ou bien la grâce d'une rencontre avec un écureuil aussi curieux que lui. « Mais qu'en ai-je dit ? » seront, au soir de sa vie, les derniers mots de *Trente mille jours*.

*

Grand blessé, mutilé, réformé, Genevoix retrouve une École normale désertée par ses élèves, dont tant sont déjà morts, et qui a été partiellement reconvertie en Hôpital militaire 103. C'est là encore qu'un soir de décembre 1915, Paul Dupuy, le secrétaire général, monte dans sa chambre et l'emmène chez Hachette, simple visite à ce qu'il semble, mais dont Genevoix revient avec un contrat, discrètement préparé par son aîné, pour écrire ce qui sera *Sous Verdun*. C'est là et à Châteauneuf qu'il rapporte, dans des veilles studieuses et anxieuses, le calvaire de ses camarades et que, sans le savoir encore, il s'achemine vers ce qui sera la raison d'être de toute une œuvre. Dans le Quartier latin et sur la rive de la Loire, il connaît « l'ivresse soudaine et pathétique de revoir, de reconnaître, d'aimer et d'aimer mieux encore tout cela qui [lui] était redonné » après avoir été si près d'être à tout jamais perdu. Mais cette ivresse est inséparable d'une « entière soumission à la réalité vécue, avec la volonté constante d'être véridique et fidèle ». La guerre l'habite, alors même qu'elle l'a rejetée. Une nuit de juillet 1918, revenu chez son père à Châteauneuf, il sort et va s'installer au bord de la Loire, goûtant avec bonheur le silence enveloppant la marche des eaux. Là encore, Genevoix a raconté plusieurs fois un épisode marquant qui déborde du passé :

Il me parut soudain qu'un bombardement puissant battait là-bas sous l'horizon. Appuyé d'une paume sur le sable, j'écoutais. Était-ce mon sang que je sentais battre ainsi, ou ces pulsations de l'espace qui sourdement

35. *Ceux de 14, Nuits de guerre*, p. 262.

ébranlaient le monde, un autre monde, déjà et de nouveau le mien ? Car je ne pouvais plus douter. J'étais rejoint et traversé par les ondes d'un bombardement monstrueux. La distance n'y faisait rien. Cela dépassait toute mémoire. *J'étais là-bas, sous* ce bombardement « lointain » où mes sens, bien avant moi, reconnaissaient l'aboi des obusiers, les salves galopantes des canons de campagne, la scansion lourde des pièces sur la voie ferrée, l'enfoncement aux entrailles du sol et aussitôt la croulante éruption des obus de rupture³⁶...

Revenant sur ce souvenir dans *Trente mille jours*, à Genevoix de conclure :

Je regagnai ma chambre. Peut-être est-ce cette nuit-là que j'ai écrit, au-delà des mots mêmes qu'allait traçant ma plume, mes pages les plus fidèles sur leur calvaire des Épargés. Le lendemain, par les journaux, j'apprenais la contre-offensive de Foch aux abords de Villers-Cotterêts³⁷.

C'est donc par la mort vue de près que Maurice Genevoix est né à la littérature. « C'est la mort qui a soulevé le voile », devait-il écrire. C'est elle qui a ramené ses yeux sur les hommes et sur la vie, révélant une bouleversante fraternité. Jusqu'à la fin de son existence, il est allé aux cérémonies des anciens combattants et a parlé de ce qu'ils avaient vécu, fraternellement. Loin de le faire désespérer de l'humanité, la guerre l'a porté à la voir autrement :

Mon sentiment sur l'homme et les hommes allait au cours des mois de guerre, à la lumière décapante de l'événement, évoluer presque du tout au tout. Et, contrairement à ce qu'on pourrait croire, à ce que j'eusse pensé moi-même, accroître le crédit que je fais à notre espèce³⁸.

C'est ainsi que, parlant de la mémoire des morts et du passé des survivants, Maurice Genevoix est devenu la voix des combattants.

36. « Discours de la butte Chalmont, 18 juillet 1968 », *La Ferveur du souvenir, op. cit.*, p. 154-155.

37. *Trente mille jours, op. cit.*, p. 195.

38. *Ibid.*, p. 139 et *Ceux de 14, Les Épargés*, p. 512-513.

LE CERVEAU AUX HORMONES

par M. Hubert VAUDRY

Directeur du Laboratoire de neuroendocrinologie cellulaire
et moléculaire à l'université de Rouen

(Séance du 14 novembre 2014)

Les hormones ont rarement bonne presse, comme nous le rappelle la chanson de Jean Ferrat :

Il faut savoir ce que l'on aime
Et rentrer dans son HLM
Manger du poulet aux hormones.

Et pourtant, ces messagers chimiques exercent des rôles essentiels dans le fonctionnement des organismes pluricellulaires animaux et végétaux. Chez l'homme, un déficit ou un excès d'hormones, liés à un dysfonctionnement du système endocrinien, sont à l'origine de maladies souvent graves, comme le diabète, l'hypertension ou la stérilité, qui touchent un nombre très important de patients.

L'objectif est ici de dresser un tableau des interactions complexes qui existent entre le système nerveux central et les glandes endocrines. Je souhaite d'abord retracer une partie de l'histoire de la neuroendocrinologie, discipline relativement jeune, qui s'intéresse aux relations entre hormones et cerveau, en rendant hommage aux pionniers qui ont fondé cette discipline et qui, pour plusieurs d'entre eux, continuent à l'animer. Je me propose ensuite d'évoquer certaines des avancées les plus récentes dans le domaine, et ainsi tenter de vous convaincre de la

vitalité de la neuroendocrinologie, notamment dans la communauté scientifique francophone.

Le cerveau est un organe si complexe et si fascinant que des dizaines de milliers de chercheurs s'attachent à en percer les mystères. Ainsi, la *Society for Neuroscience* (i. e. la société américaine des neurosciences) compte à elle seule 40 000 neurobiologistes en activité. La France, toutes proportions gardées, n'est pas en reste puisque la Société des Neurosciences revendique plus de 2 500 membres. Pour coordonner les masses d'informations considérables que génèrent les laboratoires de neurosciences, deux programmes très ambitieux ont été lancés récemment : 1^o en Europe, le *Human Brain Project*, piloté par Henry Markram, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui est doté d'environ 1,2 milliard d'euros ; 2^o son homologue américaine, la *Human Brain Initiative*, codirigée par Cornelia Bargmann, professeur à Rockefeller University, et William Newsome, professeur à Stanford University, qui est subventionnée à hauteur de 3 milliards de dollars. L'objectif de ces deux programmes, que certains n'hésitent pas à qualifier de pharaoniques – le *Human Brain Project* est l'un des deux vaisseaux amiraux (*Flagship program*) de la Commission européenne –, n'est rien moins que de modéliser le fonctionnement des 86 milliards de neurones (sans compter les 100 milliards de cellules gliales) du cerveau humain.

Ce sont ces cellules du cerveau qui nous permettent de voir, d'entendre, de sentir, de goûter, de toucher ; de rire, de parler, de lire, d'écrire, de compter ; de chanter, de dormir, de rêver, de bouger ; de se souvenir, d'aimer, de haïr ; d'être heureux, d'être triste, d'être excité, d'être anxieux ; d'avoir peur, d'avoir mal, d'avoir du plaisir ; de faire de la peinture, de faire de la poésie, de faire de la philosophie, de faire des sciences... et d'être conscient de tout cela !

La neuroendocrinologie, fille cadette de la neurobiologie

Le fondateur incontesté de la neurobiologie moderne est un médecin espagnol, Santiago Ramón y Cajal, qui a consacré une grande partie de son existence à la description minutieuse des cellules qui composent le cerveau. Pour cela, il bénéficia des derniers perfectionnements du microscope (qui était désormais éclairé à l'électricité et non plus à la lumière naturelle), mais surtout il sut tirer le meilleur parti d'une nouvelle technique de marquage des neurones mise au point par un brillant chercheur italien, Camillo Golgi. Ce dernier, à l'université de Pavie, avait développé une méthode de coloration au nitrate d'argent, dérivée des techniques de la photographie, qui lui valut de partager le prix Nobel de médecine avec Ramón y Cajal en 1906. Grâce à cette approche, Golgi a

pu décrire différents types de cellules dans le système nerveux, parmi lesquelles les célèbres cellules de Purkinje, flanquées des cellules qui portent son nom, les cellules de Golgi.

Toutefois, c'est bien à Ramón y Cajal que l'on doit la description minutieuse et les illustrations remarquables des cellules nerveuses et de leurs connexions extrêmement complexes. Pourtant, le jeune Cajal a eu un parcours chaotique, et je ne résiste pas à vous en faire partager quelques épisodes. Né à Petilla de Aragon, dans la province de Navarre, il ne manifesta durant sa jeunesse qu'un intérêt médiocre pour les études et rêvait de devenir artiste peintre. Il fut successivement apprenti chez un coiffeur, puis chez un cordonnier. Son père, qui était anatomiste, réussit à le convaincre d'entreprendre des études de médecine. Par la suite, Cajal s'engagea dans l'armée espagnole et effectua une expédition à Cuba, où il contracta la malaria. La maladie le contraignit à revenir en Espagne et, à partir de là, il consacra le reste de sa vie à la neuroanatomie. Avec ses talents de dessinateur, Cajal a réalisé des croquis des cellules nerveuses d'une extraordinaire précision, qui font encore référence aujourd'hui¹.

Au-delà de cette description anatomique fine, on lui doit surtout la *théorie neuronale*. Cajal fut en effet le premier à affirmer que les cellules nerveuses ne formaient pas un réseau continu (encore appelé *syncytium*) comme on l'avait cru jusque-là, mais au contraire qu'elles étaient physiquement indépendantes. La *doctrine neuronale*, fondée par Ramón y Cajal, constitue la base anatomique de la neurobiologie contemporaine. Quelque 86 milliards de neurones, qui interagissent entre eux par une multitude de terminaisons – dont on estime le nombre moyen à 10 000 par neurone –, forment un réseau d'une extrême complexité et, qui plus est, doué d'une très grande plasticité. La communication entre ces cellules nerveuses, qui s'effectue grâce à une panoplie de neurotransmetteurs, agissant eux-mêmes sur une grande diversité de récepteurs, constitue le substrat neurochimique du psychisme. Ainsi, pour Jean-Pierre Changeux², un objet mental peut se définir comme un état physique du cerveau qui mobilise des populations de neurones interconnectés de manière réciproque, soumis à des processus de sélection et de hiérarchisation.

Mais le cerveau est évidemment indissociable du reste de l'organisme. Aussi, à ce cerveau câblé, vient s'ajouter une dimension supplémentaire de complexité. Non seulement les neurones interagissent entre eux, mais ils subissent en permanence l'influence des molécules circulantes :

1. Santiago Ramon y Cajal, *Histologie du système nerveux de l'homme et des vertébrés*, Éditions A. Maloine, 1909.

2. Jean-Pierre Changeux, *L'homme neuronal*, Éditions Pluriel, 1983.

nutriments, cytokines, hormones, médicaments... En particulier, le cerveau mène un dialogue complexe avec le système immunitaire et le système endocrinien. La température corporelle, le statut hydrominéral, la composition sanguine en acides gras ou en glucides, les taux fluctuants de cytokines et d'hormones sont autant d'informations que nos neurones perçoivent, intègrent et analysent. Ces signaux extrinsèques au cerveau exercent des actions essentielles sur le développement, le fonctionnement et la plasticité cérébrale. En renseignant le cerveau sur l'état du milieu intérieur, cette « soupe » de molécules contribue à la genèse de nos émotions et de nos comportements, tels que le désir, le plaisir, l'attachement, l'amour, l'agressivité, l'humeur, l'empathie, ou encore les rythmes de vie³.

Pour faire simple, les neuroendocrinologistes distinguent trois types de relations entre le cerveau et les hormones. D'une part, le système nerveux central contrôle le fonctionnement des glandes endocrines, notamment de l'hypophyse, de la thyroïde, de la médullo- et de la corticosurrénale, de l'ovaire et du testicule. Réciproquement, les hormones qui parviennent au cerveau influent sur l'activité cérébrale. Enfin, le cerveau produit lui-même ses propres hormones et se comporte donc comme une véritable glande endocrine.

Les régulations neuroendocriniennes centrifuges

L'action du cerveau sur la plupart des glandes endocrines – thyroïde, foie, corticosurrénale, gonades – n'est pas directe : elle met en jeu l'hypophyse qui permet de convertir les informations nerveuses en messages hormonaux. L'hypophyse est une petite glande endocrine grosse comme un pois chiche, logée dans la selle turcique et appendue à la base du diencéphale par la tige pituitaire. Deux chercheurs ont particulièrement contribué à élucider le mode de communication entre l'hypothalamus (auquel est rattachée la tige hypophysaire) et l'adénohypophyse. Le premier est Geoffrey Harris, un chercheur britannique qui, au moyen de techniques microchirurgicales – greffes hypophysaires, sections de la tige pituitaire, ligatures et injections d'encre de chine –, a démontré que des facteurs hypothalamiques hypophysiotropes sont véhiculés par le système porte, un réseau veineux qui relie l'éminence médiane à l'hypophyse⁴. Le second est Roger Guillemin, chercheur d'origine française exilé aux États-Unis, qui a purifié à partir d'un nombre considérable d'hypothalami ovins le premier neuropeptide

3. Jean-Didier Vincent, *Biologie des passions*, Éditions Odile Jacob, 1994.

4. Geoffrey W. Harris, *Neural control of the pituitary gland*, Éditions Edward Arnold, 1955.

hypophysiotrope, la thyrolibérine, neuropeptide contrôlant l'activité de l'axe hypophysio-thyroïdien⁵. Pour la petite histoire, Roger Guillemin était l'invité d'honneur du Congrès international de neuroendocrinologie qui s'est déroulé à Rouen en juillet 2010, au cours duquel il a donné une très brillante conférence plénière⁶. L'hypophyse est donc une pièce maîtresse de la communication entre le cerveau et le système endocrinien. Elle reçoit et intègre les messages nerveux qui convergent au niveau des noyaux hypothalamiques et les convertit en facteurs hormonaux destinés à contrôler au moins cinq types de glandes endocrines.

L'un des mérites, et non le moindre, de Roger Guillemin est d'avoir formé une génération de chercheurs talentueux parmi lesquels les chimistes Jean Rivier et Nicholas Ling, ou les physiologistes Catherine Rivier et Wylie Vale. C'est ce dernier qu'il faut créditer d'avoir purifié et caractérisé en 1981, après de longues années d'intenses recherches, la corticolibérine⁷. Cette neurohormone hypothalamique, généralement désignée par l'acronyme CRH (*corticotropin-releasing hormone*), joue un rôle clé dans la réponse au stress. La corticolibérine est produite par un petit groupe de neurones situés dans le noyau paraventriculaire de l'hypothalamus. Ces neurones s'activent dans les situations de stress d'origine sensorielle – *e. g.* la vue d'une scène d'horreur, la perception d'une sonnerie stridente – d'origine douloureuse ou psychique. La stimulation de ces neurones déclenche la libération de CRH au niveau de l'éminence médiane d'où elle est transportée, *via* le système porte hypothalamo-hypophysaire, jusqu'à l'antéhypophyse. L'adénohypophyse prend ensuite le relai en libérant une hormone peptidique, l'adrénocorticotrophine qui, libérée dans la circulation générale, va stimuler les cellules corticosurréaliennes. En réponse, ces dernières produisent à leur tour l'hormone stéroïde effectrice du stress, le cortisol.

Un autre élève de Guillemin qui, ensuite, est devenu un âpre concurrent et même un farouche adversaire, est Andrew Schally, chercheur d'origine polonaise résidant aux États-Unis. La compétition sans merci que se livrèrent Guillemin et son ex-élève Schally est racontée de façon épique, quoique partisane, par le journaliste américain Nicholas Wade

-
5. Roger Burgus, Thomas Dunn, Dominic Desiderio et Roger Guillemin, «Molecular structure of the hypothalamic hypophysiotropic TRF factor of ovine origin : mass spectrometry demonstration of the PCA-His-Pro-NH² sequence», *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, 1969, n° 269, p. 1870-1873.
 6. Roger Guillemin, «Neuroendocrinology : A short historical review», *The 7th International Congress of Neuroendocrinology*, Rouen, 2010.
 7. Wylie Vale, Joachim Spiess, Catherine Rivier et Jean Rivier, «Characterization of a 41-residue ovine hypothalamic peptide that stimulates secretion of corticotropin and beta-endorphin», *Science*, 1981, n° 213, p. 1394-1397.

dans un livre devenu célèbre, *La course au Nobel*⁸. Cette course s'est d'ailleurs terminée sans vainqueur ni vaincu puisque les deux protagonistes ont finalement partagé le prix Nobel de médecine en 1977.

Alors que Guillemin purifiait les hormones hypothalamiques à partir d'hypothalamus de mouton, Schally utilisait comme modèle le cerveau de porc. Andrew Schally fut sans conteste le premier de nos deux héros à purifier la gonadolibérine, désignée par le sigle GnRH (*gonadotropin-releasing hormone*), le neuropeptide qui pilote la fonction de reproduction⁹. Les neurones à GnRH, qui sont localisés dans l'ère pré-optique, envoient, comme les neurones à CRH, leurs terminaisons dans la zone externe de l'éminence médiane. De là, la neurohormone va être acheminée jusqu'à l'hypophyse pour stimuler la sécrétion des hormones gonadotropes, l'hormone folliculo-stimulante (FSH) et l'hormone lutéinisante (LH). On sait depuis peu de temps que l'activité de ces neurones à GnRH est subordonnée à une autre population de neurones qui produisent eux-mêmes un neuropeptide, le kisspeptin, dont la découverte est due, entre autres, à un jeune chercheur parisien, Nicolas de Roux¹⁰.

Les hormones gonadotropes FSH et LH contrôlent chez l'homme comme chez la femme la fonction de reproduction en agissant à la fois sur la formation des gamètes et en stimulant la sécrétion des hormones stéroïdes mâles, *i. e.* la testostérone, ou femelles, *i. e.* l'œstradiol et la progestérone. Le kisspeptin et la GnRH, qui orchestrent le fonctionnement de l'axe hypothalamo-hypophysio-gonadique, jouent un rôle majeur dans le contrôle de la fertilité et par voie de conséquence dans la pérennisation de l'espèce.

Pour agrémenter cet exposé que le lecteur trouvera peut-être trop technique, je vous propose ici un petit intermède littéraire. Dans un délicieux ouvrage intitulé *Les coquillages de M. Chabre*, Émile Zola nous narre l'histoire d'un marchand à la retraite qui, malgré sa fortune, se trouve être fort malheureux.

Le grand chagrin de M. Chabre, écrit Zola, était de ne pas avoir d'enfant. Il avait épousé une demoiselle Catinot, de la maison Desvignes et Catinot,

8. Nicholas Wade, *La course au Nobel*, Éditions Sylvie Messinger, 1981.

9. Yoshihiko Baba, Hisayuki Matsuo et Andrew V. Schally, «Structure of the porcine LH- and FSH-releasing hormone. II. Confirmation of the proposed structure by conventional sequential analyses», *Biochemical and Biophysical Research Communication*, 1971, n° 44, p. 459-463.

10. Nicolas de Roux, Emmanuelle Genin, Jean-Claude Carel, Fumihiko Matsuda, Jean-Louis Chaussain et Edwin Milgrom, «Hypogonadotropic hypogonadism due to loss of function of the KiSS1-derived peptide receptor GPR54», *Proceedings of the National Academy of Science of the USA*, 2003, n° 100, p. 10972-10976.

la blonde Estelle, grande belle fille de 18 ans ; et, depuis quatre ans, il attendait, anxieux, consterné, blessé de l'inutilité de ses efforts.

Il s'en confia à son médecin et un jour, le D^r Guiraud vint lui dire :

« – Vous devriez partir pour les bains de mer, cher Monsieur... Oui, c'est excellent. Et surtout mangez beaucoup de coquillages, ne mangez que des coquillages.

– Des coquillages, Docteur?... Vous croyez que des coquillages?...

– Parfaitement ! On a vu le traitement réussir. Entendez-vous, tous les jours des huîtres, des moules, des clovisses, des oursins, des arapèdes, même des homards et des langoustes. »

Tous ceux d'entre vous qui ont lu *Les coquillages de M. Chabre*, savent que l'ordonnance du brave D^r Guiraud permit à M. Chabre d'avoir finalement un héritier. Il s'agissait certes, à l'époque, d'une prescription totalement empirique, mais on en connaît maintenant les fondements scientifiques. En effet, dans un article publié en 2011 par l'équipe de Nancy Sherwood¹¹, on apprend que la neurohormone GnRH est présente non seulement chez tous les vertébrés, des poissons aux mammifères, mais qu'elle est produite aussi par un grand nombre d'invertébrés marins dont les ascidies, l'oursin, l'aplysie, la patelle, l'huître, la sangsue et les vers marins. Cette étude montre que le système de contrôle neuroendocrinien de la reproduction a été fortement conservé dans le règne animal pendant plus de 600 millions d'années. Il s'agit donc d'un mécanisme très robuste qui a survécu à tous les avatars de l'évolution.

Les régulations neuroendocriniennes centripètes

Après avoir illustré par deux exemples l'action du cerveau sur les glandes endocrines, je voudrais maintenant aborder le volet inverse, à savoir l'action des hormones sur le cerveau. Il convient toutefois de rappeler que l'accès des hormones au tissu cérébral est soumis au contrôle de la barrière hémato-encéphalique, laquelle protège le cerveau de l'intrusion de molécules indésirables.

La barrière hémato-encéphalique est essentiellement constituée de cellules endothéliales qui établissent entre elles des jonctions serrées et qui, associées aux péricytes et aux astrocytes, constituent un filtre sélectif qui ne laisse parvenir dans le parenchyme cérébral que certains

11. Graeme J. Roch, Ellen R. Busby et Nancy M. Sherwood, « Evolution of GnRH: Diving deeper », *General and Comparative Endocrinology*, 2011, n° 171, p. 1-16.

types de molécules. Quelles sont donc les hormones qui peuvent franchir la barrière hémato-encéphalique ? Ce sont essentiellement des molécules de petite taille et lipophiles, notamment les hormones thyroïdiennes et les hormones stéroïdes. Mais, accessoirement, certaines hormones de plus grande taille et hydrophiles peuvent franchir la barrière hématoencéphalique en utilisant des systèmes de transport spécifiques.

Il est établi depuis plusieurs décennies que les hormones thyroïdiennes sont indispensables au développement du système nerveux central. Un déficit en hormones thyroïdiennes chez le nouveau-né, s'il n'est pas détecté et traité à temps, entraîne une sévère arriération mentale appelée crétinisme. De fait, les hormones thyroïdiennes exercent de multiples effets sur le cerveau au cours du développement, que ce soit sur la prolifération des cellules, sur leur migration, sur leur myélinisation ou sur les arborisations dendritiques. Les hormones thyroïdiennes contrôlent aussi le fonctionnement du cerveau humain adulte. On sait, par exemple, que les personnes atteintes d'hypothyroïdisme souffrent fréquemment d'asthénie alors que l'hyperthyroïdie entraîne une nervosité, une irritabilité et une instabilité émotionnelle.

Une étude récente, menée par des chercheurs du Muséum national d'histoire naturelle de Paris, révèle un nouveau mode d'action des hormones thyroïdiennes chez l'adulte. Notre cerveau conserve, même à un âge avancé, une réserve de cellules-souches qui continuent à se renouveler et peuvent à tout moment se transformer en neurones ou en cellules gliales. Le travail réalisé par l'équipe de Barbara Demeneix¹² montre que les hormones thyroïdiennes, en réprimant un gène nommé Sox2, favorisent la différenciation des cellules-souches en neurones dans le cerveau adulte. L'ensemble de ces données indique que les hormones thyroïdiennes sont indispensables pour le développement et le fonctionnement du cerveau depuis le stade embryonnaire jusqu'à un âge avancé.

L'action des hormones stéroïdes corticosurréaliennes sur le cerveau est également bien documentée. L'équipe de Bruce McEwen, professeur à l'université Rockefeller à New York et ex-président de la Société américaine des neurosciences, se situe à la pointe des recherches dans ce domaine. Chez l'homme, la principale hormone corticostéroïde est le cortisol, une molécule de petite taille lipophile, qui peut franchir aisément la barrière hémato-encéphalique. Il est établi depuis de nombreuses années

12. Alejandra López-Juárez, Sylvie Remaud, Zahra Hassani, Pascale Jolivet, Jacqueline Pierre Simons, Thomas Sontag, Kazuaki Yoshikawa, Jack Price, Ghislaine Morvan-Dubois et Barbara A. Demeneix, « Thyroid hormone signaling acts as a neurogenic switch by repressing Sox2 in the adult neural stem cell niche », *Cell Stem Cell*, 2012, n° 10, p. 531-543.

que le cortisol est indispensable au fonctionnement normal du cerveau. En particulier, le cortisol favorise la synthèse de la tyrosine hydroxylase, une enzyme clé de la voie de biosynthèse des catécholamines. Or, l'équipe de McEwen a démontré qu'un excès de cortisol, par exemple dans des situations de stress chronique, a des effets délétères à la fois sur le nombre de neurones et sur les ramifications des arborisations neuronales¹³. Par ailleurs, cette équipe a montré que les effets neurotoxiques du cortisol sont réversibles dès lors que le stress est interrompu, ce qui une nouvelle fois souligne l'extrême plasticité du cerveau.

Les hormones de petite taille et hydrophobes, comme les hormones thyroïdiennes ou les hormones stéroïdes peuvent donc aisément traverser la barrière hémato-encéphalique pour agir sur le cerveau. On sait maintenant que certaines hormones peptidiques, malgré leur plus grande taille et leur caractère hydrophile, peuvent également franchir cette barrière. C'est le cas notamment de la ghréline, une hormone peptidique identifiée en 1999 par deux chercheurs japonais de l'université d'Osaka, Masayasu Kojima et Kenji Kangawa¹⁴.

La découverte de cette hormone est, à elle seule, une véritable épopée. Elle a pour origine une observation fortuite : certains dérivés de peptides opioïdes sont capables de stimuler la sécrétion de l'hormone de croissance. Compte tenu des applications thérapeutiques potentielles pour le traitement des enfants de petite taille, de nombreuses molécules appelées *growth hormone secretagogues* (GHS) ont alors été développées par l'industrie pharmaceutique. Puis le récepteur commun de ces différentes molécules, le GHS-R, a été identifié. Enfin, Kojima et Kangawa sont parvenus à caractériser le ligand naturel du GHS-R, la ghréline, un peptide porteur, de manière tout à fait singulière, d'un acide octanoïque sur son résidu Ser en position 3.

Le terme « ghréline » a été construit à partir de la racine indo-européenne « *ghre* » qui signifie « croître », dont est issu le verbe anglais « *grow* ». On remarque aussi que les deux premières lettres, *g* et *h* du mot « ghréline » coïncident avec les abréviations du terme « *growth hormone* » qui désigne l'hormone de croissance. La ghréline est sécrétée principalement par des glandes situées dans la paroi de l'estomac et de l'intestin grêle. Le fait que le tube digestif secrète des hormones n'est pas en soi une surprise puisque la toute première hormone peptidique,

13. Bruce S. McEwen, «Protective and damaging effects of stress mediators», *New England Journal of Medicine*, 1998, n° 338, p. 171-179.

14. Masayasu Kojima, Hiroshi Hosoda, Yukari Date, Masamitsu Nakazato, Hisayuki Matsuo et Kenji Kangawa, « Ghrelin is a growth-hormone-releasing acylated peptide from stomach », *Nature*, 1999, n° 402, p. 656-660.

la sécrétine découverte il y a plus d'un siècle par Bayliss et Starling, est produite principalement par l'intestin¹⁵. La ghréline est libérée massivement avant et au début du repas. Les taux de ghréline plasmatique augmentent au cours du jeûne et plus encore à la vue de la nourriture. Chez le rat et la souris, l'administration de ghréline soit directement dans le cerveau soit par voie intraveineuse accentue la consommation de nourriture. De même, chez l'homme, des études cliniques montrent que la ghréline est un puissant stimulateur de la prise alimentaire. La ghréline est donc une hormone orexigène, sécrétée par l'estomac, qui provoque une hyperphagie en agissant sur les neurones hypothalamiques impliqués dans le contrôle de l'appétit.

Nous avons célébré en 2014 le vingtième anniversaire de la découverte de la leptine, une autre hormone peptidique qui contrôle l'homéostasie énergétique. L'identification de cette hormone et de ses récepteurs a été faite dans le laboratoire de Jeffrey Friedman¹⁶, professeur à l'université Rockefeller à New York, auquel a été décerné en 2010 le prix Lasker, souvent considéré comme l'antichambre du prix Nobel.

La leptine est une hormone peptidique produite par le tissu adipeux, lequel se comporte donc comme une authentique glande endocrine. La production de leptine par les adipocytes dépend de l'état nutritionnel de l'organisme : elle est stimulée quand les taux de triglycérides augmentent et inhibée quand les réserves lipidiques décroissent. La leptine peut franchir la barrière hémato-encéphalique en utilisant un système de transporteur spécifique. Elle parvient ainsi au niveau des neurones hypothalamiques qui contrôlent la prise de nourriture, et les « informe » sur l'état des réserves énergétiques¹⁷. La leptine exerce des effets anorexigènes et son action est donc inverse de celui de la ghréline.

Les régulations neuroendocriniennes intracrânielles

Nous abordons maintenant le troisième volet de la neuroendocrinologie, qui concerne la production d'hormones par le cerveau lui-même. Ce concept n'est pas récent puisque la découverte de deux des hormones du cerveau, la vasopressine et l'ocytocine, remonte au milieu du siècle dernier. L'identification de ces deux neuropeptides fut réalisée par un

15. William M. Bayliss et Ernest H. Starling, « The mechanism of pancreatic secretion », *Journal of Physiology*, 1902, n° 28, p. 325-353.

16. Yiyang Zhang, Ricardo Proenca, Margherita Maffei, Marisa Barone, Lori Leopold et Jeffrey M. Friedman, « Positional cloning of the mouse obese gene and its human homologue », *Nature*, 1994, n° 372, p. 425-432.

17. Jeffrey M. Friedman et Jeffrey L. Halaas, « Leptin and the regulation of body weight in mammals », *Nature*, 1998, n° 395, p. 763-770.

chercheur américain, Vincent du Vigneaud, qui fut aussi le premier à en effectuer la synthèse. La portée de ces avancées n'échappa pas à la communauté scientifique puisque du Vigneaud se vit décerner en 1955 le prix Nobel de chimie.

La vasopressine et l'ocytocine sont produites par de grandes cellules, que l'on désigne par le terme de neurones magnocellulaires, situées dans deux noyaux hypothalamiques, le noyau paraventriculaire et le noyau supraoptique¹⁸. Contrairement aux neurones hypophysiotropes dont nous avons parlé précédemment, ces neurones à vasopressine et à ocytocine ne terminent pas leur course au niveau de l'éminence médiane, mais envoient leurs axones jusqu'au lobe nerveux de l'hypophyse, situé du côté postérieur de la glande. Là, ils libèrent leur contenu au voisinage de capillaires sanguins, à partir desquels ils vont rejoindre la circulation générale. Ces deux neuropeptides sont donc d'authentiques hormones, libérées dans le sang et agissant à distance sur des organes cibles.

La vasopressine intervient principalement au niveau du rein pour faciliter la rétention d'eau ; c'est pourquoi elle est aussi appelée hormone antidiurétique. Un dysfonctionnement du système à vasopressine – que ce soit un déficit en neuropeptide au niveau central ou une insensibilité des récepteurs au niveau du rein – provoque un diabète insipide. L'ocytocine, de son côté, est responsable des contractions du myomètre au moment de l'accouchement et de l'éjection de lait au cours de la tétée. Il est intéressant de rappeler que ces neuropeptides (ou leurs dérivés) sont tous deux des médicaments utilisés pour le traitement du diabète insipide ou le déclenchement de la parturition. Par ailleurs, la vasopressine et l'ocytocine exercent de nombreux effets au niveau cérébral. Par exemple, la vasopressine intervient dans l'apprentissage, la mémorisation et l'agressivité alors que l'ocytocine facilite l'attachement social et les comportements maternels. Il est bien connu que les addictions peuvent avoir des effets dévastateurs sur les liens sociaux ou familiaux. Dans un article publié récemment dans la revue *Journal of Neuroscience*¹⁹, des chercheurs de l'université de Floride ont utilisé comme modèle le campagnol des prairies, un animal qui forme avec son partenaire un couple stable. Ils confirment que les amphétamines ont un effet délétère sur l'appariement des campagnols puis ils montrent que l'ocytocine corrige ce déficit d'attachement. Sur la base de ces résultats, les auteurs suggèrent que l'ocytocine pourrait avoir

18. John F. Morris, *Handbook of Biologically Active Peptides*, Academic Press, 2013.

19. Kimberly A. Young, Yan Liu, Kyle L. Gobrogge, Hui Wang et Zuoxin Wang, « Oxytocin reverses amphetamine-induced deficits in social bonding: evidence for an interaction with nucleus accumbens dopamine », *Journal of Neuroscience*, 2014, n° 34, p. 8499-8506.

des vertus thérapeutiques dans le traitement de comportements asociaux chez des patients souffrant d'addiction. Par ailleurs, des essais cliniques sont en cours pour tester chez l'homme les effets bénéfiques potentiels de l'ocytocine dans l'anxiété, l'autisme et la schizophrénie.

La mélatonine est une autre hormone issue du cerveau. Elle est produite par la glande pinéale, aussi connue sous le nom d'épiphyse, localisée au sommet du diencéphale. Chez l'homme et les mammifères diurnes, la mélatonine est produite pendant la nuit. Le rythme de sécrétion de la mélatonine est généré par les noyaux suprachiasmatiques de l'hypothalamus et entraîné par l'alternance jour-nuit. Les récepteurs de la mélatonine sont localisés dans différentes structures cérébrales dont l'hypothalamus, l'hippocampe et le cervelet ainsi que dans l'hypophyse, la rétine et dans divers organes périphériques. Le rôle de la mélatonine est celui d'un synchronisateur endogène des rythmes circadiens, par exemple les variations de température corporelle, l'alternance veille-sommeil ou les rythmes hormonaux²⁰. Elle est utilisée, avec plus ou moins de succès pour la prévention du syndrome du *jet-lag*, comme hypnotique ou pour le traitement de la dépression saisonnière. Des effets bénéfiques ont aussi été rapportés dans certaines maladies liées au vieillissement. La mélatonine a également des applications zootechniques : chez certains animaux à reproduction saisonnière comme la brebis ou la chèvre, la pose d'implants de mélatonine permet d'avancer la saison de reproduction ou d'induire une activité sexuelle à contre-saison. Dans une étude à paraître dans la revue *Endocrinology*, des chercheurs espagnols de l'université de Cordoue montrent que la mélatonine stimule la sécrétion de deux hormones hypophysaires, l'hormone de croissance et la prolactine, chez le babouin²¹. Cette étude menée chez un primate révèle que la mélatonine peut avoir des effets indésirables et incite donc à la prudence quant à l'utilisation de la mélatonine chez l'homme.

Les neurostéroïdes constituent une autre famille importante d'hormones produites par le cerveau. On a longtemps pensé que les hormones stéroïdes étaient synthétisées exclusivement par certaines glandes endocrines périphériques, le cortex surrénalien, l'ovaire et le testicule, ainsi que par le placenta. Eu égard à leur nature lipophile, les hormones stéroïdes peuvent aisément traverser la barrière hémato-encéphalique, et ainsi agir sur le système nerveux central. De ce fait, les différentes

20. Daniel P. Cardinli et Paul Pevet, « Basic aspects of melatonin action », *Sleep Medicine Reviews*, 1998, n° 2, p. 175-190.

21. Alejandro Ibáñez-Costa, José Córdoba-Chacón, Manuel D. Gahete, Rhonda D. Kineman, Justo P. Castaño et Raúl M. Luque, « Melatonin regulates somatotrope and lactotrope function through common and distinct signaling pathways in cultured primary pituitary cells from female primates », *Endocrinology*, à paraître.

actions des corticostéroïdes et des stéroïdes sexuels au niveau cérébral étaient généralement imputées aux seuls stéroïdes produits par les tissus périphériques. Toutefois, au cours des dernières décennies, il est apparu que les neurones et/ou les cellules gliales sont capables de synthétiser des stéroïdes bioactifs, désignés sous le terme générique de *neurostéroïdes*, lesquels participent également au contrôle de l'activité nerveuse. La découverte des neurostéroïdes a été faite par deux chercheurs français, Étienne-Émile Baulieu et Paul Robel²², qui ont constaté que l'ablation des glandes stéroïdiennes périphériques ne modifie pas le taux de certaines hormones stéroïdes dans le cerveau.

Par la suite, plusieurs équipes dont la nôtre ont montré que la plupart des enzymes de la stéroïdogenèse sont exprimées dans le système nerveux central soit par les neurones, soit par les cellules gliales²³. Parallèlement, de nombreux travaux ont montré que les neurostéroïdes sont impliqués dans la régulation de divers processus comportementaux et psychiques. Ainsi, les neurostéroïdes interviennent dans le contrôle du sommeil, de l'attention, de la mémoire, de l'activité sexuelle, de l'agressivité et de l'anxiété. Ils exercent également des effets importants sur la croissance, la maturation et le développement du système nerveux, et présentent des activités neuroprotectrices bien documentées²⁴.

Enfin, plus récemment, nous avons montré que, dans le cerveau, l'activité des enzymes de la stéroïdogenèse est finement régulée par les neurotransmetteurs conventionnels, les neuropeptides et certains médicaments psychotropes. Ainsi, l'acide gamma-aminobutyrique (GABA) et le neuropeptide Y inhibent la biosynthèse des neurostéroïdes²⁵⁻²⁶

-
22. Étienne-Émile Baulieu, « Neurosteroids : of the nervous system, by the nervous system, for the nervous system », *Recent Progress in Hormone Research*, 1997, n° 52, p. 1-32.
 23. Jean Luc Do Rego, Jae Young Seong, Delphine Burel, Jérôme Leprince, Van Luu-The, Kazuyoshi Tsutsui, Marie-Christine Tonon, Georges Pelletier et Hubert Vaudry, « Neurosteroid biosynthesis: enzymatic pathways and neuroendocrine regulation by neurotransmitters and neuropeptides », *Frontiers in Neuroendocrinology*, 2009, n° 30, p. 259-301.
 24. Rael D. Strous, Rachel Maayan, Abraham Weizman, « The relevance of neurosteroids to clinical psychiatry: From the laboratory to the bedside », *European Neuropsychopharmacology*, 2006, n° 16, p. 155-169.
 25. Jean-Luc Do-Rego, Guy A. Mensah-Nyagan, Delphine Beaujean, David Vaudry, Werner Sieghart, Van Luu-The, Georges Pelletier et Hubert Vaudry, « γ -Aminobutyric acid, acting through γ -aminobutyric acid type A receptors, inhibits the biosynthesis of neurosteroids in the frog hypothalamus », *Proceedings of the National Academy of Science of the USA*, 2000, n° 97, p. 13925-13930.
 26. Delphine Beaujean, Jean-Luc Do-Rego, Ludovic Galas, Ayikoe G. Mensah-Nyagan, Robert Fredriksson, Dan Larhammar, Alain Fournier, Van Luu-The, Georges Pelletier et Hubert Vaudry, « Neuropeptide Y inhibits the biosynthesis of sulfated neurosteroids

alors que la GnRH et la CRH la stimulent²⁷⁻²⁸. L'ensemble de ces données indique que le cerveau possède toutes les caractéristiques d'une authentique glande stéroïdogène.

*

En conclusion, qu'il me soit permis de remercier chaleureusement les membres de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen qui m'ont offert une prestigieuse tribune pour présenter la neuroendocrinologie, une discipline phare de la recherche biomédicale rouennaise. J'espère que cet exposé aura modestement contribué à promouvoir les avancées fondamentales de la connaissance sur les interactions entre cerveau et hormones au cours des dernières décennies, et à vous convaincre des applications potentielles de la neuroendocrinologie dans les domaines thérapeutique et zootechnique.

in the hypothalamus through activation of Y(1) receptors», *Endocrinology*, 2002, n° 143, p. 1950-1963.

27. Delphine Burel, Jian Hua Li, Jean-Luc Do-Rego, Ai Fen Wang, Van Luu-The, Georges Pelletier, Yves Tillet, Catherine Taragnat, Hyuk Bang Kwon, Jae Young Seong et Hubert Vaudry, «Gonadotropin-releasing hormone stimulates the biosynthesis of pregnenolone sulfate and dehydroepiandrosterone sulfate in the hypothalamus», *Endocrinology*, 2013, n° 154, p. 2114-2128.

28. Jean-Luc Do Rego et Hubert Vaudry, «CRH stimulates steroid biosynthesis in the frog brain», 27th Conference of European Comparative Endocrinologists, 2014.

JOURNAL D'UNE ESCOUADE

Lecture-spectacle d'après *Le Feu* d'Henry Barbusse

par MM. Alain BÉZU,
Pierre-Albert CASTANET, Philippe DAVENET

(Séance du 6 décembre 2014)

Avec des poèmes de Guillaume Apollinaire, des pages musicales de Claude Debussy, Maurice Ravel, André Caplet, Igor Stravinsky, Robert Schumann et des chansons.

Adaptation et mise en espace : Alain BÉZU ; piano : Philippe DAVENET ; chant : Nathalie BEAUVAL ; bande sonore : Pierre ANDRÉ ; interprétation des textes : Alain BÉZU (Apollinaire), Hervé BOUDIN (Barbusse), Bernard CHERBŒUF (Lamuse, Volpatte), Frédéric CHERBŒUF (Eudore), Jean-François LEVISTRE (Paradis, Poterloo), Didier MAHIEU (Cocon, Fouillade).

Guillaume Apollinaire, « Prologue » des *Mamelles de Tirésias* (1917)

APOLLINAIRE, *Directeur de la troupe*

C'était au temps où j'étais dans l'artillerie
Je commandais au front du nord ma batterie
Un soir que dans le ciel le regard des étoiles
Palpitait comme le regard des nouveau-nés
Mille fusées issues de la tranchée adverse
Réveillèrent soudain les canons ennemis

Je m'en souviens comme si cela s'était passé hier [...]
Et tous mes canonniers attentifs à leurs postes
Annoncèrent que les étoiles s'éteignaient une à une
Puis l'on entendit de grands cris parmi toute l'armée

ILS ÉTEIGNENT LES ÉTOILES À COUPS DE CANON

Les étoiles mouraient dans ce beau ciel d'automne
Comme la mémoire s'éteint dans le cerveau
De ces pauvres vieillards qui tentent de se souvenir
Nous étions là mourant de la mort des étoiles
Et sur le front ténébreux aux livides lueurs
Nous ne savions plus que dire avec désespoir

ILS ONT MÊME ASSASSINÉ LES CONSTELLATIONS

Mais une grande voix venue d'un mégaphone
Dont le pavillon sortait
De je ne sais quel unanime poste de commandement
La voix du capitaine inconnu qui nous sauve toujours cria

IL EST GRAND TEMPS DE RALLUMER LES ÉTOILES

Et ce ne fut qu'un cri sur le grand front français

AU COLLIMATEUR À VOLONTÉ

Les servants se hâtèrent
Les pointeurs pointèrent
Les tireurs tirèrent
Et les astres sublimes se rallumèrent l'un après l'autre
Nos obus enflammaient leur ardeur éternelle
L'artillerie ennemie se taisait éblouie
Par le scintillement de toutes les étoiles

Voilà, voilà l'histoire de toutes les étoiles

Et depuis ce soir-là j'allume aussi l'un après l'autre
Tous les astres intérieurs que l'on avait éteints

Me voici donc revenu parmi vous
J'ai retrouvé ma troupe ardente
J'ai trouvé aussi une scène
[...]

Pardonnez-moi cher Public
De vous avoir parlé un peu longuement
Il y a si longtemps que je m'étais retrouvé parmi vous

Mais il y a encore là-bas un brasier
Où l'on abat les étoiles toutes fumantes
Et ceux qui les rallument vous demandent
De vous hausser jusqu'à ces flammes sublimes
Et de flamber aussi

Oh public
Soyez la torche inextinguible du feu nouveau.

< *Claude Debussy, Feux d'artifice (1910-1913),
livre II : « Le Prélude »* >

Bombardement

Où l'escouade assiste au spectacle féerique d'un duel d'artillerie. « Feu d'artifice en acier ». Le feu va prendre au monde, quel plaisir de regarder les beautés du rougeoiement !

Dans cette séquence comme dans la dernière du « Feu », la parole de Barbusse est prise en charge par l'ensemble des comédiens.

HERVÉ

En rase campagne, dans l'immensité de la brume. Il fait bleu foncé. Un peu de neige tombe ; elle poudre les épaules et les plis des manches.

On aperçoit des fantômes nabots d'arbres, fendus en palmiers ou tout bousillés et embrouillés en charpie de bois, en ficelle, repliés sur eux-mêmes et comme agenouillés.

JEAN-FRANÇOIS

Tout à coup une étoile intense s'épanouit là-bas, vers les lieux vagues où nous allons : une fusée. Elle éclaire toute une portion du firmament de son halo laiteux, en effaçant les constellations, et elle descend

gracieusement, avec des airs de fée. Une rapide lumière en face de nous, là-bas ; un éclair, une détonation. C'est un obus !

DIDIER

Il est tombé dans nos lignes ? Ce sont eux qui tirent. Un autre obus. Un autre, un autre, plantent vers le haut de la colline, des arbres de lumière violacée dont chacun illumine sourdement tout l'horizon.

Et bientôt, il y a un scintillement d'étoiles éclatantes et une forêt subite de panaches phosphorescents sur la colline : un mirage de féerie bleu et blanc se suspend légèrement à nos yeux dans le gouffre entier de la nuit.

FRÉDÉRIC

Complétant l'illusion de grand décor d'opéra féerique et sinistre devant lequel rampe, grouille et clapote notre troupe basse, toute noire, voici une étoile rouge, une verte ; une gerbe rouge, beaucoup plus lente.

On ne peut s'empêcher, dans nos rangs, de murmurer avec un confus accent d'admiration populaire :

« – Oh ! une rouge !... Oh ! une verte !... »

Ce sont les Allemands qui font des signaux, et aussi les nôtres qui demandent de l'artillerie.

HERVÉ

Le jour s'est enfin décidé à poindre. On voit les choses en sale. Autour de la route couverte d'une couche de peinture gris perle avec des empâtements blancs, le monde réel fait tristement son apparition.

BERNARD

Enfouis dans nos trous jusqu'au menton, appuyés de la poitrine sur la terre dont l'énormité nous protège, on regarde se développer le drame éblouissant et profond.

Le bombardement redouble. Sur la crête, les arbres lumineux sont devenus, dans les blêmeurs de l'aube, des espèces de parachutes vaporeux, des méduses pâles avec un point de feu : puis, plus précisément dessinés à mesure que le jour se diffuse, des panaches de plumes de fumée : des plumes d'autruche blanches et grises qui naissent soudain sur le sol brouillé et lugubre.

JEAN-FRANÇOIS

C'est vraiment la colonne de feu et la colonne de nuée qui tourbillonnent ensemble et tonnent à la fois.

On discerne mieux maintenant la forme des « arrivées » : à chaque coup, un flocon blanc souffré, souligné de noir, se forme, en l'air, à une

soixantaine de mètres de hauteur, se dédouble, se pommelle, et, dans l'éclatement, l'oreille perçoit le sifflement du paquet de balles que le flocon jaune envoie furieusement sur le sol.

DIDIER

– C'est du 77. On les méprise, les shrapnells de 77.

Les deux dernières explosions étaient toutes proches ; elles forment, au-dessus du terrain battu, des énormes boules de poussière noires et fauves qui, lorsqu'elles se déplient et s'en vont sans hâte, au gré du vent, leur besogne faite, ont des silhouettes de dragons fabuleux.

Notre file de faces à ras du sol se tourne de ce côté et les suit des yeux, du fond de la fosse, au milieu de ce pays peuplé d'apparitions lumineuses et féroces, de ces campagnes écrasées par le ciel.

– Ça, c'est des 150 fusants !

– C'est même des 210.

– Y'a des percutants aussi.

FRÉDÉRIC

On a vu un obus éclater sur le sol et soulever, dans un éventail de nuée sombre, de la terre et des débris. On dirait, à travers la glèbe fendue, le crachement effroyable d'un volcan qui s'amasse dans les entrailles du monde.

Un bruit diabolique nous entoure. On a l'impression inouïe d'un accroissement continu, d'une multiplication incessante de la fureur universelle. Une tempête de battements rauques et sourds, de clameurs furibondes, de cris perçants de bêtes s'acharne sur la terre toute couverte de loques de fumée, et où nous sommes enterrés jusqu'au cou, et que le vent des obus semble pousser et faire tanguer.

BERNARD

Dans une odeur de soufre, de poudre noire, d'étoffes brûlées, de terre calcinée, qui rôde en nappes sur la campagne, toute la ménagerie donne, déchaînée. Meuglements, rugissements, grondements, farouches et étranges, miaulements de chat qui vous déchirent férocelement les oreilles et vous fouillent le ventre, ou bien le long hululement pénétrant qu'exhale la sirène d'un bateau en détresse sur la mer.

HERVÉ

Et les très grosses pièces, au loin, au loin, propagent des grondements très effacés et étouffés, mais dont on sent la force au déplacement de l'air qu'ils vous tapent dans l'oreille.

Voici fuser et se balancer sur la zone bombardée un lourd paquet d'ouate verte qui se délaie en tous sens. Cette touche de couleur nettement disparate dans le tableau attire l'attention, et toutes nos faces de prisonniers engagés se tournent vers le hideux éclatement.

C'est les gaz asphyxiants.

**< André Caplet, Détresse
sur un poème d'Henriette Charasson >**

Poème écrit pour un soldat blessé et « porté disparu » après les combats de Neuville-Saint-Waast en Artois, le 28 septembre 1915.

« Une de ses plus belles mélodies, on croit y entendre un sanglot », disait Maurice Genevoix.

La main qui serre le cœur s'est encore un peu refermée
Et l'on étouffe dans le silence en se regardant avec des yeux agrandis
Et l'on ose à peine prêter l'oreille, tandis que les voix se taisent
De peur d'entendre glisser les pas feutrés de
Celle... qu'il ne faut point nommer

Seigneur de votre main trop lourde
Vous pesez sur nos têtes,
N'appuyez pas si fort, ou ma tête penchée sur ma poitrine ne pourra
[plus se relever !
Seigneur, qu'est-ce qu'il faut que l'on vous donne pour que vous ayez
[pitié et...

Que vous rendiez votre proie,
Ô Terrible Chasseur Éternel qui menez l'hallali au son des canons
[formidables,
Et qui faites vos chiens aboyants de ces gueules de lourd métal ?
Sa vie est dans vos mains, et mon bonheur est dans vos mains,
Et je sais qu'il me faut par vous des miracles,
Il me faut des miracles, et je vous les demande avec la simplicité du
[désespoir,
Comme les enfants tendent leurs petites mains tremblantes vers la lune
[d'or pâle dans le ciel sombre,
Quand ils croient encore que leur père est tout-puissant et qu'ils disposent
[du ciel.

Dans la terre

Où l'on voit sortir de la boue, où ils ont passé la nuit, des « espèces d'ours qui pataugent et grognent ». Un nouveau jour commence. On attend la nourriture puis le courrier, puis la nuit.

BARBUSSE

Le grand ciel pâle se peuple de coups de tonnerre : chaque explosion montre à la fois, tombant d'un éclair roux, une colonne de feu dans le reste de la nuit et une colonne de nuée dans ce qu'il y a déjà de jour.

Le désert commence à apparaître, immense et plein d'eau, sous la longue désolation de l'aube. Il ne pleut pas, mais tout est mouillé, suintant, lavé, naufragé, et la lumière blafarde à l'air de couler.

On distingue de longs fossés en lacis où le résidu de nuit s'accumule. C'est la tranchée. Le fond en est tapissé d'une couche visqueuse d'où le pied se décolle à chaque pas avec bruit, et qui sent mauvais autour de chaque abri, à cause de l'urine de la nuit.

Je vois des ombres émerger et se mouvoir, masses énormes et difformes : des espèces d'ours qui pataugent et grognent. C'est nous.

Une face aux paupières bouffies sort de terre, ouvre un œil, les deux ; c'est Paradis.

PARADIS

– Encore une nuit de passée, mon pauvre vieux.

BARBUSSE

– Oui, fils, combien de pareilles en passerons-nous encore ?

PARADIS

– J'ai attrapé la crève, c'coup-ci. Dis donc, t'as entendu, c'te nuit, l'attaque ? Mon vieux, tu parles d'un bombardement qu'ils ont balancé. Quelque chose de soigné comme décoction !

BARBUSSE

– Qui a attaqué, les Boches ?

PARADIS

– Les Boches et nous aussi. C'était du côté de Vimy. Une contre-attaque. T'as pas entendu ?

LAMUSE

– Non. Répond Lamuse. J'ronflais. Faut dire que j'ai été de travaux de nuit, l'autre nuit.

EUDORE

– Moi, j’ai entendu, déclare le petit Eudore. J’ai presque point roupillé : j’étais parti pour, mais j’ai été réveillé par la relève du 129^e qui a passé par là.

Pas par le bruit, par l’odeur. Ah ! tous ces gars avec leurs pieds à hauteur de ma gueule ! Ça m’a réveillé, tellement ça me faisait mal au nez.

PARADIS

– Si ça tuait les poux, seulement.

LAMUSE

– Au contraire, ça les excite. Plus t’es dégueulasse, plus tu cocottes, plus t’en as.

C’est la guerre.

COCON

– On m’a fauché ma musette, c’tte nuit ! Cocon est selon son ordinaire furieux, et comme toujours, il rousse.

PARADIS

– C’est la relève du 129.

COCON

– C’est malheureux, tout de même. Ah ! si je tenais la carne qui me l’a faite ! Y’avait dedans un camembert pas entamé. J’vas encore chercher.

BARBUSSE

On attend. On se fatigue d’être assis : on se lève. Et on recommence, autrement, à attendre.

On attend toujours, dans l’état de guerre. On est devenus des machines à attendre. Pour le moment, c’est la soupe qu’on attend. Après ce seront les lettres.

LAMUSE

– V’là huit plombes. Tout de même, cette croûte, qu’est-ce qu’elle fout, qu’elle radine pas ? Justement, moi qui ai la dent depuis hier midi.

COCON

– J’suis sûr que c’est c’cochon de Pépère qui met les autres en retard. Il le fait exprès. Il lui faut ses dix heures de pucier. Sans ça, Monsieur a la cosse toute la journée.

LAMUSE

– J't'en foutrais moi ! Attends voir comme j'le f'rais décaniller du pajot, si seulement j'étais là. J'te l'réveillerais à coups de d'tartine sur la têtère, et j'te l'poisserais par un abatis...

COCON

– L'autre jour, j'ai compté : il a mis sept heures quarante-sept minutes pour venir du 31-Abri. Il faut cinq heures bien tassées, mais pas plus.

Cocon est l'homme-chiffre. Il a l'amour, l'avarice de la documentation précise. À propos de tout, il fouine pour trouver des statistiques qu'il amasse avec une passion d'insecte.

EUDORE

– Ils ont tout du fumier, soupire avec conviction Eudore qui, affalé par terre, la bouche entr'ouverte, a l'air d'un martyr.

Ce sera dur aujourd'hui, de venir à bout de la journée, de se débarasser de l'après-midi. On grelotte, on est mal ; on change de place sur place, comme du bétail parqué.

COCON

Cocon explique à son voisin la disposition et l'enchevêtrement de nos tranchées.

– Il y a dans le secteur du régiment quinze lignes de tranchées françaises, les unes abandonnées, envahies par l'herbe et quasi nivelées, les autres entretenues à vif et hérissées d'hommes. Ces parallèles sont réunies par des boyaux innombrables qui tournent et font des crochets comme de vieilles rues. Le réseau est plus compact encore que nous le croyons, nous qui vivons dedans. Sur les vingt-cinq kilomètres de largeur qui forment le front de l'armée, il faut compter mille kilomètres de lignes creuses : tranchées, boyaux, sapes. Et l'armée française a dix armées. Il y a donc, du côté français, environ dix mille kilomètres de tranchées et autant du côté allemand...

Et le front français n'est à peu près que la huitième partie du front de la guerre sur la surface du monde. Dans tout ça, tu vois ce qu'on est nous autres...

PARADIS

– C'est vrai, quand on y pense, qu'un soldat – ou même plusieurs soldats – ce n'est rien, c'est moins que rien dans la multitude, et alors on se trouve tout perdu, noyé, comme quelques gouttes de sang qu'on est, parmi ce déluge d'hommes et de choses.

EUDORE

– On s’embête...

LAMUSE

– On tient !

PARADIS

– Faut bien...

EUDORE

– Pourquoi ?

PARADIS

– Y’a pas besoin d’raison, pis qu’il le faut.

LAMUSE

– Y’a pas d’raison.

COCON

– Si, y’en a. C’est... Y’en a plusieurs plutôt...

PARADIS

– La ferme ! c’est mieux qu’y en aye pas, pis qu’i’ faut t’nir.

[Un temps]

Au commencement, j’pensais à un tas de choses, j’réfléchissais, j’calculais : maintenant, j’pense plus.

EUDORE

– Moi non plus.

LAMUSE

– Moi, j’ai jamais essayé.

BARBUSSE

Les faces cuites, tannées, incrustées de poussière, opinent, se taisent. Évidemment, c’est là l’idée de ces hommes qui ont, il y a un an et demi, quitté tous les coins du pays pour se masser sur la frontière : renoncement à comprendre, et renoncement à être soi-même ; espérance de ne pas mourir et lutte pour vivre le mieux possible.

EUDORE

Il se produit un brouhaha sur notre droite, et subitement, on voit déboucher un groupe mouvant et sonore où des formes sombres se mêlent à des formes colorées.

– Eh ! v'nez mirer ça. Des gens.

PARADIS

– Des gens ?

EUDORE

– Oui, des messieurs quoi. Des civelots avec des officiers d'état-major.

PARADIS

– Des civils ! Pourvu qu'ils tiennent !

BARBUSSE

C'est la phrase sacramentelle. Elle fait rire, malgré qu'on l'ait entendue cent fois, et qu'à tort ou à raison, le soldat en dénature le sens originel et la considère comme une atteinte ironique à sa vie de privations et de dangers.

LAMUSE

– C'est les touristes des tranchées.

COCON

– C'est des journalistes.

EUDORE

– Des journalistes ?

COCON

– Ben oui, les sidis qui pondent les journaux. T'as pas l'air de saisir : les journaux, i'faut bien des gars pour les écrire.

EUDORE

– Alors, c'est ceux qui nous bourrent le crâne ?

COCON

– Les Allemands n'ont plus de munitions, becquètent du bois ; ils ne peuvent plus tenir, d'après les calculs les plus autorisés, que jusqu'à la fin de la semaine. On les aura quand on voudra, l'arme à la bretelle. Si on attend quéq'jours encore, c'est que nous n'avons pas envie d'quitter l'existence des tranchées ; on y est si bien, avec l'eau, le gaz, les douches

à tous les étages. Le seul inconvénient, c'est qu'il y fait un peu chaud l'hiver...

LAMUSE

– V'là la bectance ! I'n'est qu'temps !

BARBUSSE

Ce sont de simples hommes qu'on a simplifiés encore, et dont, par la force des choses, les seuls instincts primordiaux s'accroissent : instinct de la conservation, égoïsme, espoir tenace de survivre toujours, joie de manger, de boire et de dormir.

< *Claude Debussy, La Boîte à joujoux (1913), «Épilogue»* >

La permission

Où le jeune Eudore revit la semaine pendant laquelle il pouvait voir sa femme. Mais l'arrière n'est pas Cythère. On commence à voir ainsi s'épanouir le récit comme forme principale. Les poilus racontent beaucoup ; parler de l'arrière, c'est y être encore.

BARBUSSE

Eudore s'assit là un moment, près du puits de la route, avant de prendre, à travers champs, le chemin qui conduit aux tranchées. Un genou dans ses mains croisées, levant sa frimousse pâle, il sifflota, puis bâilla jusqu'aux larmes à la face du matin.

PARADIS

– V'là Eudore ! Eh ! Eudore ! Eh ! Cette vieille noix, c'est donc que t'es r'venu !

EUDORE

– Oui, je rentre de perm'...

LAMUSE

– Ça s'est bien tiré ? Quoi qu'tu dis, mon gars, quoi ?

EUDORE

– Oui, pas mal.

LAMUSE

– Nous v'nons d'corvée de vin ; nous avons fait not' plein. On va rentrer ensemble, pas ?

PARADIS

– Comme ça, t'as vu ta femme, ta petite Mariette, pisque tu n'vivais que pour ça ?

EUDORE

– Ma femme, je l'ai vue, bien sûr, mais une fois seulement. Y a pas eu plan d'avoir mieux. C'est pas d'veine, j'dis pas, mais c'est comme ça.

LAMUSE

– Comment ça ?

EUDORE

– Comment Tu sais que nous habitons Villers-l'Abbé. Et alors, en vue d'une permission, elle avait demandé un laissez-passer pour Mont-Saint-Éloi. Tu saisis la combine ?

Comme c'est une petite femme de tête, tu sais, elle avait demandé son laissez-passer bien avant la date qu'on croyait de mon départ en perme. Quoique ça, mon départ est arrivé, si j'peux dire, avant qu'elle ait eu son autorisation. J'suis parti tout d'même. J'suis donc resté avec mes vieux à attendre. J'les aime bien, mais j'faisais tout de même la gueule. Eux, ils étaient contents de me voir et embêtés de m'voir embêté dans leur compagnie. Mais qu'y faire ? À la fin du sixième jour – à la fin d'ma perme, la veille de rentrer ! – l'fils Florence m'apporte une lettre de Mariette, qu'elle n'avait pas encore son laissez-passer.

LAMUSE

– Ah ! malheur !

EUDORE

– Mais qu'y avait qu'une chose à faire, c'était que j'demand', moi, la permission au maire de Mont-Saint-Éloi, qui d'mand'rait à l'autorité militaire, et que j'aille de ma personne, et au galop, à Villers, la voir.

PARADIS

– Il aurait fallu faire ça l'premier jour, et pas l'sixième !

EUDORE

– Videmment, mais j'avais peur d'm'croiser avec elle et d'la louper, vu que, dès mon arrivée, j'l'attendais toujours, et qu'à chaque instant j'pensais la voir dans la porte ouverte. J'ai fait c'qu'elle me disait.

LAMUSE

– En fin de compte, t'las vue ?

EUDORE

– Qu'un jour, ou plutôt qu'une nuit.

PARADIS

– Ça suffit !

Eh oui ! En une nuit, un zigoteau comme toi, ça en fait, et même ça en prépare du boulot !

Aussi, vise-le, c't'air fatigué ! Tu parles d'une louba qu'i' s'est envoyée, ce va-nu-pieds-là !

EUDORE

– Boucle-la cinq minutes, ta grande gueule !

PARADIS

– Raconte-nous ça, petit.

EUDORE

– C'est pas une histoire.

PARADIS

– Alors, tu disais que t'avais l'cafard entre tes vieux ?

EUDORE

– Eh oui ! I's avaient beau essayer de m'remplacer Mariette avec des belles tranches de notre jambon, de l'eau-de-vie de prune, des raccommodages de linge et des petites gâteries... (Et même j'ai r'marqué qu'i's s'ret'naient de s'engueuler comme d'habitude.) Mais tu parles d'une différence ; et c'était toujours la porte que j'regardais pour voir si des fois elle remuerait pas et s'changerait en femme.

J'ai donc visité l'maire et je m'suis mis en route, hier, vers les deux heures de l'après-midi. J'avais donc plus qu'une nuit d'permission ! En approchant, à la brune, par la portière du wagon du petit chemin de fer, je r'connaissais à moitié le paysage et à moitié je le r'connaissais pas. Jamais mon vieux, jamais j'ai eu un temps pareil : six jours qu'i' pleuvait.

LAMUSE

– Ici aussi. La pluie n'a décessé que c'matin.

EUDORE

– Mais v'la-t-i pas qu'en arrivant au pays, on était plusieurs : d'autres permissionnaires, qui n'allaient pas à Villers, mais étaient obligés d'y passer pour aller aut' part.

De c'te façon, on est entré en bande... On était cinq vieux camarades qui s'connaissaient pas.

La maison ! J'cours comme un dératé. Mariette ! Je la vois dans la porte lever les bras au ciel, comme une Sainte-Vierge dans sa niche. Au galop, je me précipite, mais pourtant, j'pense à faire signe aux camaros d'm'suivre. On s'engouffre dans la maison. Mariette riait un peu et avait la larme à l'œil d'me voir, et elle attendait qu'on soit tout seuls ensemble pour rire et pleurer tout à fait. J'dis aux gars de se r'poser et de s'asseoir les uns sur les chaises, les autres sur la table.

«– Où vont-ils, ces messieurs ? demanda Mariette.

– Nous allons à Vauvelles.

– Jésus ! qu'elle dit, vous n'y arriverez pas. Vous ne pouvez pas faire cette lieue-là par la nuit avec des chemins défoncés et des marais partout. N'essayez même pas.

– Ben, on ira d'main, alors ; on va seulement chercher où passer la nuit.

– J'vais aller avec vous, que j'dis, jusqu'à la ferme du Pendu. Y a d'la place. Vous ronflerez et pourrez partir au p'tit jour.

– Jy ! mettons-y un coup jusque-là. »

On r'sort. Quelle dégringolade ! On était mouillé à n'pas y t'nir.

Avant d'arriver à c'Pendu, on rencontre une ombre en grand manteau noir.

«– Qu'est-ce que vous foutez là ?

– C'est des permissionnaires pour Vauvelles. Ils n'peuvent pas r'partir à c'soir. »

Ils voudraient coucher dans la ferme du Pendu.

«– Quoi vous dites ? Coucher ici ? C'est-i' qu'vous seriez marteaux ? C'est ici le poste de police. J'suis l'sous-officier de garde, et il y a des prisonniers boches dans les bâtiments. Et même, j'vas vous dire, qu'i'dit : il faudrait voir à c'que vous vous fassiez la paire d'ici, en moins de deux. Bonsoir. »

Alors on fait d'mi-tour. Un des copains m'crie dans la pluie et le vent :

«– On va toujours t'accompagner jusqu'à chez toi ; pisqu'on n'a pas d'maison, on a l'temps.

– Où allez-vous coucher ?

– On trouvera bien, t'en fais pas, pour qu'équ'heures qu'on a à passer ici.

– On trouv'ra, on trouv'ra, c'est pas dit, que j'dis... En attendant rentrez un instant.

– Un p'tit moment, c'est pas d'refus.»

Et Mariette nous voit encore entrer à la file, tous les cinq, trempés comme des soupes.

On est là, à tourner et r'tourner dans notre petite chambre qu'est tout ce que contient la maison, vu qu'c'est pas un palais.

«– Dites donc, Madame, aurait-il une cave ici ?

– Y a d'l'eau d'dans : on ne voit pas la dernière marche de l'escalier, qui n'en a que deux.

– Ah ! zut alors, parce que j'vois qu'y a pas d'grenier non plus...

Au bout d'un p'tit moment, i's'lève :

– Bonsoir mon vieux, on les met.

– Quoi, vous partez par un temps pareil, les copains ?

– Tu penses, dit ce type, qu'on va t'empêcher de rester avec ta femme !

– Mais, mon pauv' vieux.

– Y a pas d'mais. Il est neuf heures du soir, et t'es obligé de ficher le camp avant l'jour. Allons, bonsoir. Vous v'nez, vous autres ?

– Pardine ! que disent les gars. Bonne nuit, messieurs dames.»

Les v'là qui gagnent la porte, l'ouvrent. Mariette et moi, on s'est regardé tous les deux. On n'a pas bougé. Puis on s'est regardé encore, et on s'est élancé sur eux. J'ai attrapé un pan de capote, elle une martingale, tout ça mouillé à tordre.

«– Jamais de la vie. On vous laissera pas partir. Ça se peut pas.

– Mais...

– Y'a pas d'mais, que je réponds pendant qu'elle boucle la lourde.»

[Un temps]

LAMUSE

– Alors quoi ?

EUDORE

– Alors, rien du tout. On est resté comme ça, bien sagement, toute la nuit. Assis, calés dans des coins, à bâiller comme ceux qui veillent un mort. On a parloché un peu d'abord. De temps en temps, l'un disait :

«– Est-ce qu'il pleut encore ?»

Et allait voir, et disait :

«– I'pleut.»

Du reste on l'entendait. Quelquefois, un ou deux dormaient dans le tas ; mais il y en avait toujours un qui bâillait et ouvrait un œil par politesse. Mariette et moi, on n'a pas dormi. On s'est regardé, mais on regardait aussi les autres, qui nous regardaient, et voilà. Le matin est venu débarbouiller la fenêtre. Je me suis levé pour aller voir le temps. La pluie n'avait guère diminué. Dans la chambre, je voyais des formes brunes qui bougeaient, respiraient fort. Mariette avait les yeux rouges de m'avoir regardé toute la nuit. Entre elle et moi, un poilu, en grelottant, bourrait une pipe. Elle se lève de d'ssus sa chaise, un peu engourdie. Elle ne parle point, se regarde dans notre bout de glace, se touche un peu les cheveux, et elle dit tout bonnement, c'te femme :

« – J'vais préparer le café pour tout le monde. »

Quand on l'a bu, fallait s'en aller tous. I's savaient bien qu'ils avaient été bougrement de trop cette nuit, mais j'voyais bien qu'i's n'savaient pas s'il était convenable de parler de c't' affaire-là ou de n'pas en parler du tout. Y'en a un qui s'est décidé :

« – On vous a bien emmerdés, hein, ma p'tite dame ? »

I'disait ça pour montrer qu'il était bien élevé, l'vieux frère.

« – C'est rien d'ça, Monsieur. Bonne permission ! »

Et moi, j'te la serre dans mes bras et j'te l'embrasse le plus longtemps que j'peux, pendant une demi-minute...

« – Mais c'est pas tout ça, c'est pas tout ça ; combien qu'on vous doit pour les cafés ? »

– Rien, puisque vous avez habité cette nuit chez moi ; vous êtes mes invités.

– Oh ! Madame, pas du tout !... »

Et voilà-t-il pas qu'on s'fait des protestations et des petits saluts les uns devant les autres ! Mon vieux, tu diras ce que tu voudras, on n'est que des pauvres bougres, mais c'était épatant, cette petite manigance de politesses.

Ils filent un à un. Je reste le dernier. Mariette me met dans les bras un paquet qu'elle avait prêt.

« – J'avais acheté un jambonneau. C'était pour le souper, nous, tous les deux, en même temps qu'un litre de vin bouché. Ma foi, quand j'ai vu que tu étais cinq, j'ai pas voulu l'partager tant, et maintenant encore moins. Voilà le jambon, le pain, le vin. Je te les donne pour que tu en profites tout seul, mon gars. Eux, on leur a donné assez ! qu'elle a dit. »

Pauv' Mariette, y avait quinze mois que je ne l'avais vue. Et quand est-ce que je la reverrai ? Et est-ce que je la reverrai ?

< **Robert Schumann, Les Amours du poète**
sur des textes de Heinrich Heine >

(« Mes larmes font éclore des fleurs » : mélodie que Dorgelès avait entendue une nuit de Noël jouée par les soldats d'en face.)

Mes larmes font éclore
 Mille fleurs brillantes,
 Et mes soupirs se changent
 En un chœur de rossignols.

Et si tu m'aimes, mon enfant,
 Toutes ces fleurs seront à toi
 Et devant ta fenêtre retentira
 Le chant du rossignol.

Guillaume Apollinaire, Si je mourais là-bas...
(Poèmes à Lou, 1915)

Si je mourais là-bas sur le front de l'armée
 Tu pleurerais un jour ô Lou ma bien-aimée
 Et puis mon souvenir s'éteindrait comme meurt
 Un obus éclatant sur le front de l'armée
 Un bel obus semblable aux mimosas en fleur

Et puis ce souvenir éclaté dans l'espace
 Couvrirait de mon sang le monde tout entier
 La mer les monts les vals et l'étoile qui passe
 Les soleils merveilleux mûrissant dans l'espace
 Comme font les fruits d'or autour de Baratier

Souvenir oublié vivant dans toutes choses
 Je rougirais le bout de tes jolis seins roses
 Je rougirais ta bouche et tes cheveux sanglants
 Tu ne vieillirais point toutes ces belles choses
 Rajeuniraient toujours pour leurs destins galants

Le fatal giclement de mon sang sur le monde
 Donnerait au soleil plus de vive clarté
 Aux fleurs plus de couleur plus de vitesse à l'onde
 Un amour inouï descendrait sur le monde

L'amant serait plus fort dans ton corps écarté

Lou si je meurs là-bas souvenir qu'on oublie
– Souviens-t'en quelquefois aux instants de folie
De jeunesse et d'amour et d'éclatante ardeur –
Mon sang c'est la fontaine ardente du bonheur
Et sois la plus heureuse étant la plus jolie

Ô mon unique amour et ma grande folie

Embarquement

Où l'on voit Cocon dénombrer l'armée française, compter, capitaliser par les mots la réalité monstrueuse. En un mot, répéter le monde pour ne pas mourir.

BARBUSSE

On était dans une gare, sur un quai. Une alerte nous avait, dans la nuit, arrachés au sommeil et au village, et on avait marché jusqu'ici. Le repos était fini ; on changeait de secteur ; on nous lançait ailleurs.

EUDORE

– Tu parles d'un business que ça va être !

COCON

– Tout le corps d'armée qu'on commence d'embarquer à c'soir !

LAMUSE

– Tiens, en v'là qui arrivent

COCON

– Y'a déjà des canons d'embarqués. I's sont camouflés. Là bas, y a bien des chevaux qui sont peints. Tiens, pige çui-là, là, qu'a les pattes larges qu'on dirait qu'il a des pantalons ? Eh ben, l'était blanc et on y a foutu une peinture pour qu'i' change sa couleur.

EUDORE

– L'pauv' bougre !

LAMUSE

– Tu vois les bourrins, non seulement on les fait tuer, mais on les emmerde.

EUDORE

– C’est pour leur bien, que veux-tu !

COCON

– Eh oui, nous aussi, c’est pour not’ bien.

BARBUSSE

Des soldats arrivèrent. De tous côtés, il en coulait vers la gare. [...] Les arrivées se succédaient avec une ampleur croissante, à mesure que le crépuscule s’accroissait. [...]

Ce fut bientôt un grondement sans arrêt.

COCON

– C’est rien ça encore. Rien qu’à l’État-major du Corps d’Armée, il y a trente autos d’officier, et tu sais pas combien i’faudra de trains de cinquante wagons pour embarquer tout le Corps – bonhommes et camelote – sauf, bien entendu, les camions, qui rejoindront le nouveau secteur avec leurs pattes ? N’cherche pas, bec d’amour. Il en faudra quatre-vingt-dix.

LAMUSE

– Ah ! zut alors ! Et y en a trente-trois, d’Corps ?

COCON

– Y’en a même trente-neuf, pouilleux !

EUDORE

– Tu parles d’un déménagement. Et ceux-là, qui c’est ?

COCON

– C’est la Section des projecteurs.

LAMUSE

– Te v’là en songement, toi, camarade, qu’est-ce que tu songes ?

COCON

– Il y a quatre Divisions, à cette heure, au Corps d’Armée. Ça change : quelquefois c’est trois, des fois, c’est cinq. Pour le moment, c’est quatre. Et chacune de nos divisions, renferme trois RI – régiments d’infanterie – ; deux BCP – bataillons de chasseurs à pied – ; un RIT – régiments d’infanterie territoriale –, sans compter les régiments spéciaux, Artillerie, Génie, Train, etc., sans non plus compter l’État-major de la DI et les services non embrigadés, rattachés directement à la DI. Un régiment de

ligne à trois bataillons occupe quatre trains : un pour l'EM, la Compagnie de mitrailleuses et la CHR (compagnie hors rang), et un par bataillon. Toutes les troupes n'embarqueront pas ici : les embarquements s'échelonnent sur la ligne selon le lieu des cantonnements et la date des relèves.

LAMUSE

– J'suis fatigué. On mange pas assez du consistant, vois-tu. On s'tient debout parce que c'est la mode, mais on n'a plus d'force ni d'verdure.

COCON

– Je m'suis renseigné. Les troupes, les vraies troupes, ne s'embarqueront qu'à partir du milieu de la nuit. Elles sont encore rassemblées ça et là dans les villages à dix kilomètres à la ronde. C'est d'abord tous les services du Corps d'Armée qui partiront et les ENE – éléments non endivisionnés, c'est-à-dire rattachés directement au CA.

Parmi les ENE, tu ne verras pas le Ballon, ni l'Escadrille : c'est des trop gros meubles, qui naviguent par leurs seuls moyens avec leur personnel, leurs bureaux, leurs infirmeries. Le régiment de chasseurs est un autre de ces ENE.

EUDORE

– Y'a pas d'régiment de chasseurs. C'est des bataillons. Vu qu'on dit : tel bataillon de chasseurs.

COCON

– T'as vu ça, bec de cane ? Eh bien, tu sauras, si t'es si malin, qu'les chasseurs à pied et les chasseurs à cheval, ça fait deux.

EUDORE

– Zut !, j'oubliais les à-cheval.

COCON

– Que ça !

Comme ENE du Corps d'Armée, y a l'Artillerie de Corps, c'est-à-dire l'artillerie centrale qui est en plus de celle des divisions. Elle comprend l'AL – artillerie lourde –, l'AT – artillerie des tranchées –, les PA – parcs d'artillerie –, les auto-canons, les batteries contre-avions, est-ce que je sais ! Il y a le Génie, la Prévôté, à savoir le service des cognes à pied et à cheval, le Service de Santé, le Service vétérinaire, un escadron du Train des équipages, un régiment territorial pour la garde et les corvées du QG – Quartier Général –, le Service de l'Intendance (avec le Convoi

administratif, qu'on écrit CVAD pour ne pas l'écrire CA comme Corps d'Armée).

Il y'a aussi le Troupeau de Bétail, le Dépôt de Remonte ; le Service Automobile – tu parles d'une ruche de filons dont j'pourrais t'parler pendant une heure si j'voulais –, le Payeur, qui dirige les Trésors et Postes, le Conseil de Guerre, les Télégraphistes, tout le Groupe électrogène. Tout ça a des directeurs, des commandants, des branches et des sous-branches, et c'est pourri de scribes, de plantons et d'ordonnances, et tout l'bazar à la voile. Tu vois d'ici au milieu d'quoi s'trouve un général commandant de Corps !

Pour voir passer toute l'armée française qui tient les lignes – je ne parle pas de c'qui est installé en arrière, où il y a deux fois plus d'hommes encore, et des services comme des ambulances qu'ont coûté 9 millions et qui vous évacuent des 7000 malades par jour – pour la voir passer dans des trains de soixante wagons qui se suivraient sans arrêt à un quart d'heure d'intervalle, il faudrait quarante jours et quarante nuits.

LAMUSE

– C'est bien organisé tout d'même tout ça, y a pas à dire !

*< Igor Stravinsky, Feux d'artifice.
Souvenir d'une marche boche (1915) >*

Les gros mots

BARBUSSE

Barque me voit écrire. Il vient vers moi. Il bafouille.

«– Dis donc, toi qui écris, tu écriras plus tard sur les soldats, tu parleras de nous, pas ?

– Mais oui, fils, je parlerai de toi, et des copains, et de notre existence.

– Dis-moi donc... »

Il indique de la tête les papiers où j'étais en train de prendre des notes. Le crayon en suspens, je l'observe et l'écoute. Il a envie de me poser une question.

«– Dis donc, sans t'commander... Y a quéqu'chose que j'voudrais te d'mander. Voilà la chose : si tu fais parler les troufions dans ton livre, est-ce que tu les f'ras parler comme ils parlent, ou bien est-ce que tu arrangerais ça, en lousdoc ? C'est rapport aux gros mots qu'on dit. Car enfin, pas, on a beau être très camarades et sans qu'on s'engueule pour ça, tu n'entendras jamais deux poilus l'ouvrir pendant une minute sans

qu'i's disent et qu'i' répètent des choses que les imprimeurs n'aiment pas besef imprimer. Alors quoi ? Si tu ne le dis pas, ton portrait ne sera pas r'ssemblant : c'est comme qui dirait que tu voudrais les peindre et que tu n'mettes pas une des couleurs les plus voyantes partout où elle est. Mais pourtant ça s'fait pas.

– Je mettrai les gros mots à leur place, mon petit père, parce que c'est la vérité.

– Mais, dis-moi, si tu l'mets, est-ce que des types de ton bord, sans s'occuper de la vérité, ne diront pas que t'es un cochon ?

– C'est probable, mais je le ferai tout de même sans m'occuper de ces types.

– Veux-tu mon opinion ? Quoique je ne m'y connais pas en livres : c'est courageux, ça, parce que ça s'fait pas, et ce sera très chic si tu l'oses, mais t'auras de la peine au dernier moment, t'es trop poli ! »

< **Le cri du poilu (1915) de Vincent Scotto : « À nos poilus qui sont sur le front, qu'est-ce qu'il leur faut comme distraction ? Une femme, une femme !... » >**

**Guillaume Apollinaire, *La Tranchée,*
(*Poèmes à Madeleine, 1915*)**

Je suis la blanche tranchée au corps creux et blanc
Et j'habite toute la terre dévastée
Viens avec moi jeune dans mon sexe qui est tout mon corps
Viens avec moi pénètre-moi pour que je sois heureuse de volupté
[sanglante]

Je guérirai tes peines tes soucis tes désirs ta mélancolie
Avec la chanson fine et nette des balles et l'orchestre d'artillerie
Vois comme je suis blanche plus blanche que les corps les plus blancs
Couche-toi dans mon sein comme sur un ventre bien-aimé
Je veux te donner un amour sans second sans sommeil sans paroles
J'ai tant aimé de jeunes gens. [...]
Je les ai aimés et ils sont morts et je n'aime que les vivants
Allons viens dans mon sexe plus long que le plus long serpent
long comme les corps des morts mis l'un devant l'autre
Viens écoute les chants métalliques que je chante bouche blanche que
[je suis]
Viens ceux qui m'aiment sont là armés de fusils de crapouillots de
bombes de grenades et ils jouent silencieusement

Souchez

Où Poterloo est à la recherche de Souchez, son village bombardé, mais de sa vie d'avant... Il ne reste que quelques pierres éparpillées, le cimetière et la boue ont tout envahi.

POTERLOO

– Y'a du brouillard. Veux-tu qu'on y aille ?

BARBUSSE

C'est Poterloo qui m'interroge, tournant vers moi sa bonne tête que ses yeux bleu clair semblent rendre transparente. Poterloo est de Souchez et, depuis que les chasseurs ont enfin repris Souchez, il a envie de revoir le village où il vivait heureux jadis, quand il était homme. Pèlerinage dangereux. Ce n'est pas que nous soyons loin : Souchez est là. [...]

Depuis leur recul, les Allemands ne cessent d'y envoyer de vastes obus qui tonitruent de temps en temps en nous secouant dans notre sous-sol et dont on aperçoit, dépassant les talus, les grands geysers noirs, de terre et de débris, et les amoncellements verticaux de fumée, hauts comme des églises. Pourquoi bombardent-ils Souchez ? On ne sait pas, car il n'y a plus personne ni plus rien dans le village pris et repris, et qu'on s'est si fort arraché les uns aux autres.

Mais ce matin, en effet, un brouillard intense nous enveloppe, et, à la faveur de ce grand voile que le ciel jette sur la terre, on peut se risquer... Nous nous hissons hors de la tranchée, et nous voilà tous les deux debout sur la route de Béthune.

POTERLOO

– Ah ! là là, ah ! là là... C'était une belle route, plantée, tout au long, de grands arbres...

Et maintenant, qu'est-ce que c'est ? Regarde-moi ça : une espèce de longue chose crevée, triste, triste... Ah ! mon vieux, mon vieux, tu peux pas t'imaginer c'qu'elle est défigurée, cette route !

BARBUSSE

Le fait est qu'elle est fantastique, la route de chaque côté de laquelle deux armées se sont tapies et cramponnées, et sur qui se sont mêlés leurs coups pendant un an et demi.

POTERLOO

– Si tu l'avais connue ! Elle était propre et unie. Tous les arbres étaient là, toutes les feuilles, toutes les couleurs, comme des papillons, et il y

avait toujours dessus quelqu'un à dire bonjour en passant : une bonne femme ballottant entre deux paniers ou des gens parlant haut sur une carriole, dans l'bon vent, avec leurs blouses en ballons. Ah ! comme la vie était heureuse autrefois !

BARBUSSE

Sur le terrain vague, sale et malade, où l'herbe desséchée s'envase dans du cirage, s'alignent des morts. On les transporte là lorsqu'on a vidé les tranchées ou la plaine, pendant la nuit. Ils attendent – quelques-uns depuis longtemps – d'être nocturnement amenés aux cimetières de l'arrière. Plusieurs ont la figure complètement noircie, goudronnée, les lèvres tuméfiées et énormes : des têtes de nègres soufflés en baudruche. Entre deux corps, sortant confusément de l'un ou de l'autre, un poignet coupé et terminé par une boule de filaments.

Voici poindre dans la brume des dos courbés d'hommes qui sont joints par quelque chose qu'ils portent. Ce sont des brancardiers territoriaux chargés d'un nouveau cadavre. «-Y'a pas longtemps, va, qu'il était d'bout», dit un des porteurs. «-V'là deux heures qu'il a reçu sa balle dans la tête pour avoir voulu chercher un fusil boche dans la plaine : il partait mercredi en permission et voulait l'apporter chez lui. C'est un sergent du 405^e, de la classe 14. Un gentil p'tit gars, avec ça.» On reprend la route qui, à partir de là, commence à descendre vers le fond de Souchez. À mesure qu'on avance, tout apparaît retourné, terrifiant, plein de pourriture, et sent le cataclysme. Il faut veiller aux obus non éclatés qui, partout, sortent leur pointe ou présentent leurs culots ou leurs flancs, peints en rouge, en bleu, en bistre.

POTERLOO

– Ça c'est l'ancienne tranchée boche, qu'ils ont fini par lâcher...

BARBUSSE

Il est préoccupé jusqu'au fond des entrailles par le changement de face du paysage.

POTERLOO

– Le Cabaret Rouge ! Et qu'est-ce que c'est que ça ? Une borne ? Non, ce n'est pas une borne. C'est une tête.

BARBUSSE

Une tête noire, tannée, cirée. La bouche est toute de travers, et on voit de la moustache qui se hérissé de chaque côté : une grosse tête de chat carbonisée. Le cadavre – un Allemand – est dessous, enterré en hauteur.

«- Viens. Il y a déjà moins de brouillard. Dépêchons-nous.

À cent mètres en avant de nous, dans les ondes plus transparentes du brouillard, qui se déplacent avec nous et nous voilent de moins en moins, un obus siffle et éclate... Il est tombé à l'endroit où nous allons passer.»

POTERLOO

– Ben quoi ! on y est... C'est qu'on y est...

BARBUSSE

Nous sommes dans Souchez ! Le village a disparu. Jamais je n'ai vu une pareille disparition de village. On dirait un terrain vague et sale, marécageux, à proximité d'une ville, et sur lequel celle-ci aurait déversé pendant des années régulièrement, sans laisser de place vide, ses décombres, ses gravats, ses matériaux de démolitions et ses vieux ustensiles. Le bombardement a tellement modifié les choses qu'il a détourné le cours du ruisseau du moulin et que le ruisseau court au hasard et forme un étang sur les restes de la petite place où il y avait la croix. Poterloo est comme un somnambule. Il regarde, regarde éperdument, partout ; il cherche à l'infini parmi ces choses éventrées, disparues, parmi ce vide, il cherche jusqu'à l'horizon brumeux.

POTERLOO (*Il murmure*)

– Ah zut !... zut !...

BARBUSSE

Il s'éponge le front : il lève sur moi des yeux de suppliant. Il essaye de comprendre, d'embrasser cette destruction de tout ce coin du monde, de s'assimiler ce deuil.

POTERLOO

– Mon vieux, tu peux pas te figurer, tu peux pas, tu peux pas... Le Cabaret rouge, où c'est qu'il y a c'te tête de Boche et, tout autour, des fouillis d'ordures... c't'espèce de cloaque, c'était... sur le bord de la route, une maison en briques et deux bâtiments bas, à côté...

Combien de fois, mon vieux, à la place même où on s'est arrêté, combien de fois, là, à la bonne femme qui rigolait sur le pas de sa porte, j'ai dit au revoir en m'essuyant la bouche et en regardant du côté de Souchez où je rentrais !

Mais ça, alors, ça !...

BARBUSSE

Il fait un geste circulaire pour me montrer toute cette absence qui l'entoure...

« – Faut pas rester ici trop longtemps, mon vieux. Le brouillard se lève, tu sais. »

Le plus grave est à faire. Sa maison... Il hésite, s'oriente, va...

POTERLOO

– C'est là... Non j'ai dépassé. C'est pas là. J'sais pas où c'est – où c'que c'était. Ah ! malheur, misère !

BARBUSSE

Il regarde en l'air pour chercher, comme un enfant inconscient, comme un fou. [...]

Après plusieurs va-et-vient, il s'arrête à un endroit, se recule un peu.

POTERLOO

– C'était là. Y a pas d'erreur. Vois-tu : c'est c'te pierre-là qui m'fait reconnaître. Il y avait un soupirail. On voit la trace d'une barre de fer du soupirail avant qu'i'se soit envolé.

C'est pas ordinaire, ça, hein ? J'suis sûr que tu n'as jamais vu ça : ne pas retrouver sa maison où on a toujours vécu d'puis toujours...

Ben, fichons l'camp, puisqu'y a plus rien.

BARBUSSE

On s'en va. Nous sommes les deux vivants faisant tache dans ce lieu illusoire et vaporeux, ce village qui jonche la terre, et sur lequel on marche. Mon camarade qui fait de grandes enjambées, en silence, le nez par terre, me montre un champ

POTERLOO

– Le cimetière. Il était là avant d'être partout, avant d'avoir tout pris à n'en plus finir, comme une maladie du monde.

< *Claude Debussy, Des pas sur la neige,*
« Préludes », Livre I >

Fondu musical enchaîné sur le chant :

< *Claude Debussy, Noël des enfants qui n'ont
plus de maison (1915)* >

Noël des enfants qui n'ont plus de maison

Nous n'avons plus de maison !
Les ennemis ont tout pris,
Tout pris, tout pris
Jusqu'à notre petit lit !
Ils ont brûlé l'école et notre maître aussi.
Ils ont brûlé l'église et Monsieur Jésus-Christ
Et le vieux pauvre qui n'a pas pu s'en aller !

Nous n'avons plus de maisons
Les ennemis ont tout pris,
Tout pris, tout pris
Jusqu'à notre petit lit !
Bien sûr ! papa est à la guerre.
Pauvre maman est morte !
Avant d'avoir vu tout ça.
Qu'est-ce que l'on va faire ?
Noël ! petit Noël ! n'allez pas chez eux,
N'allez plus jamais chez eux.
Punissez-les !

Vengez les enfants de France !
Les petits Belges, les petits Serbes,
Et les petits Polonais aussi !
Si nous oublions, pardonnez-nous.
Noël ! Noël ! surtout, pas de joujoux.
Tâchez de nous redonner le pain quotidien.

Nous n'avons plus de maison !
Les ennemis ont tout pris,
Tout pris, tout pris
Jusqu'à notre petit lit !
Ils ont brûlé l'école et notre maître aussi.
Ils ont brûlé l'église et Monsieur Jésus-Christ
Et le vieux pauvre qui n'a pas pu s'en aller !

Noël ! écoutez-nous, nous n'avons plus de petits sabots :
Mais donnez la victoire aux enfants de France !

La bonne blessure

Où l'on voit Volpatte et Fouillade parler d'une action d'éclat. Avec la « bonne blessure » le « héros » est évacué à l'arrière : « la seule chose qu'un pauvre soldat puisse espérer qui ne soit pas fou. »

BARBUSSE

Deux de nos camarades avaient été réquisitionnés et emmenés en première ligne par le 5^e Bataillon. On devait les retrouver au cantonnement. Rien. Deux hommes de l'escouade perdus. Nous partîmes à leur recherche avec un frisson d'inquiétude. Ils ont été emportés dans cette infernale relève. Qui sait où ils sont et ce qu'ils sont maintenant.

Au moment où l'on sort du bois pour s'engager, en glissant et patageant, dans la région des boyaux, deux ombres fines se profilent en avant. Ce sont eux !

L'une des ombres a une grosse tête blanche, emmaillotée.

« – Il y a un blessé ! C'est Volpatte !

– Tu es blessé, vieux ? »

VOLPATTE

– Quoi ?

C'est rien d'ça... On r'vient du trou où le 5^e Bataillon nous a mis jeudi.

BARBUSSE

– Vous êtes restés là, depuis ?

FOUILLADE

– Eh ben oui, on est resté là !

BARBUSSE

– On vous a oubliés !

VOLPATTE

– Quatre jours et quatre nuits dans un trou d'obus sur qui des balles pleuvaient d'travers, et qui, en plus, sentait la merde !

FOUILLADE

– C'était un trou d'obus qui r'ssemblait à un aut' trou d'obus, ni plus ni moins.

On nous avait dit jeudi :

« – Postez-vous là, et tirez sans arrêt », qu'on nous avait dit.

Y'a bien eu l'lendemain un type de liaison du 5^e Bataillon qu'est v'nu montrer son naz :

« – Qu'est-ce que vous foutez là ?

– Ben, nous tirons ; on nous a dit d'tirer ; on tire, qu'on a dit. Pisqu'on nous l'a dit, y doit y avoir une raison d'ssous ; nous attendons qu'on nous dise de faire aut' chose que d'tirer. »

Le type s'est pisté ; il avait l'air pas rassuré.

VOLPATTE

– Il a oubelié de dire chez lui qu'on était là. Vous, l'sixième, vous avez oubelié de nous réclamer, la 18^e nous a oubeliés aussi, et, comme on n'était pas dans un poste d'écoute fréquenté où la r'lève se fait régulièrement comme à l'administration, j'nous voyais déjà rester là jusqu'au retour du régiment.

C'est, finalement, des bras-cassés du 204 venus pour fouiner dans la plaine à la chasse aux amochés, qui nous ont signalés. Alors, on nous a donné l'ordre de nous replier, immédiatement, qu'on a dit. On s'a harnaché, en rigolant, de c't' immédiatement là.

BARBUSSE

– Mais ta blessure mon vieux ?

VOLPATTE

– C'est aux oreilles. Une marmite – un maous, mon' ieux – qui a pété comme qui dirait là. Ma tête a passé, j'peux dire, entre les éclats, mais tout juste, rasibus, et les esgourdes ont pris.

FOUILLADE

– Si tu voyais ça, c'est dégueulasse, ces deux oreilles qui pend. On avait nos deux paquets de pansement et les brancos nous en ont encore balancé un. ça fait trois pansements qu'il a enroulés autour de la bouillotte.

VOLPATTE

– Mon vieux, c'est la bonne blessure, après tout, j'vas être évacué, y a pas d'erreur...

J'me fous d'l'heure. L'temps qui passe, ça n'a plus rien à faire avec moi.

On va m'attacher une étiquette rouge à la capote, y a pas d'erreur, et m'mener à l'arrière.

Pis l'ambulance, pis l'train sanitaire avec des chatteries des dames de la Croix-Rouge tout le long du chemin, pis l'hôpiteaux de l'intérieur. Des lits avec des draps blancs, un poêle qui ronfle et une table de nuit :

du meuble ! Et dans les grands hôpitals, c'est là qu'on est bien logé comme nourriture ! J'y prendrai des bons repas, j'y prendrai des bains ; j'y prendrai tout ç'que j'trouverai. Et des douceurs sans qu'on soit obligé pour en profiter, de s'battre avec les autres et de s'démerder jusqu'au sang. J'aurai sur les draps mes deux mains qui n'ficheront rien, comme des choses de luxe, comme des joujoux, quoi ! – et, d'ssous l'drap, les pattes chauffées à blanc du haut en bas et les arpions élargis en bouquets de violettes...

J'irai en convalo, et pendant qu'mes oreilles se recolleront, ma mère me regardera et je la regarderai. Et pendant c'temps-là qu'elles r'pousseront comme des salades, mes amis, la guerre, elle s'avancera... Les Russes... On n'sait pas, quoi !

FOUILLADE

– Bandi-it ! T'as trop d'chance, bon Dieu d'bandit !

BARBUSSE

Si ces hommes sont heureux malgré tout, au sortir de l'enfer, c'est que justement, ils en sortent. Ils reviennent, ils sont sauvés. Une fois de plus, la mort, qui était là, les a épargnés.

< *Maurice Ravel, La première des Valses nobles
et sentimentales (1911)* >

**Guillaume Apollinaire, *La Nuit descend*
(*Poèmes retrouvés*, 1916)**

La nuit descend comme une fumée rabattue
Je suis triste ce soir que le froid sec rend triste
Les soldats chantent encore avant de remonter

Et tels qui vont mourir demain chantent ainsi que des enfants
D'autres l'air sérieux épluchent des salades
J'attends de nouveaux poux et de neuves alertes
J'espère tout le courage qu'il faut pour faire son devoir
J'attends la banquette de tir
J'attends le quart nocturne
J'attends que monte en moi la simplicité de mes grenadiers
J'attends le grog à la gnole
Qui nous réchauffe

Dans les tranchées
 La nuit descend comme une fumée rabattue
 Les lièvres et les hases bouquinent dans les guérets

La nuit descend comme un agenouillement
 Et ceux qui vont mourir demain s'agenouillent
 Humblement
 L'ombre est douce sur la neige
 La nuit descend sans sourire
 Ombre des temps qui précède et poursuit l'avenir

Le feu

Où la guerre est devenue immédiate : c'est l'attente qui s'éternise avant l'assaut pour ces vivants qui ne sont pas des guerriers mais « simplement des hommes » et dont « une partie seulement vivra jusqu'à la nuit. »

Dans cette séquence, comme dans le second « bombardement », la parole de Barbusse est prise en charge par l'ensemble des comédiens.

HERVÉ

– Alerte, la 22^e en armes !
 Un coup de silence. Puis, quelques exclamations...

JEAN-FRANÇOIS

«– Je l'savais bien », murmure Paradis entre ses dents, et il se traîne sur les genoux, vers l'orifice de la taupinière où il gisait.

HERVÉ

Ensuite, les paroles s'arrêtent. On est devenu muets. À la hâte, on se redresse à demi. On s'agite, pliés ou agenouillés ; on boucle les ceinturons ; des ombres de bras se lancent de côté et d'autre ; on fourre les objets dans les poches. Et on sort pêle-mêle, en tirant derrière soi les sacs par les courroies, les couvertures, les musettes.

BERNARD

Derrière, on est assourdis. Le vacarme de la fusillade a centuplé, et nous enveloppe, sur la gauche, sur la droite et devant nous. Nos batteries tonnent sans discontinuer.

FRÉDÉRIC

«– Tu crois qu'ils attaquent ? » hasarde une voix.

DIDIER

«– Est-ce que j'sais !» répond une autre voix, brièvement, avec irritation.

HERVÉ

Les mâchoires sont serrées. On avale ses réflexions. On se dépêche, on se bouscule, on se cogne, en grognant sans parler.

JEAN-FRANÇOIS

Un ordre se propage :

«– Sac au dos !

– Il y a contre-ordre... », crie un officier qui parcourt la tranchée à grandes enjambées, en jouant des coudes.

FRÉDÉRIC

Le reste de sa phrase disparaît avec lui.

BERNARD

Contre-ordre ! Un frisson visible a parcouru les files, un choc au cœur fait relever les têtes, arrête tout le monde dans une attente extraordinaire.

JEAN-FRANÇOIS

Mais non : c'est un contrordre seulement pour les sacs : «– Pas de sac ; la couverture roulée autour du corps, l'outil à la ceinture. »

DIDIER

On déboucle les couvertures, on les arrache, on les roule. Toujours pas de paroles, chacun a l'œil fixe, la bouche comme impétueusement fermée.

HERVÉ

Les caporaux et les sergents, un peu fébriles, vont çà et là, bousculant la hâte muette où les hommes se penchent :

«– Allons, dépêchez-vous ! Allons, allons, qu'est-ce que vous foutez ? Voulez-vous vous dépêcher, oui ou non ? »

DIDIER

Un détachement de soldats portant comme insigne des haches croisées sur la manche se fraye passage et, rapidement, creuse des trous dans la paroi de la tranchée. On les regarde de côté en achevant de s'équiper.

FRÉDÉRIC

Qu'est-ce qu'ils font, ceux-là ?

DIDIER

C'est pour monter.

On est prêt. Les hommes se rangent, toujours en silence, avec leur couverture en sautoir, la jugulaire du casque au menton, appuyés sur leurs fusils.

HERVÉ

Je regarde leurs faces crispées, pâlies, profondes. Ce ne sont pas des soldats : ce sont des hommes.

BERNARD

Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers, faits pour la boucherie humaine – bouchers ou bétail. Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes.

JEAN-FRANÇOIS

Ce sont des civils déracinés. Ils sont prêts. Ils attendent le signal de la mort et du meurtre ; mais on voit, en contemplant leurs figures entre les rayons verticaux des baïonnettes, que ce sont simplement des hommes.

FRÉDÉRIC

Chacun sait qu'il va apporter sa tête, sa poitrine, son ventre, son corps tout entier, tout nu, aux fusils braqués d'avance, aux obus, aux grenades accumulées et prêtes, et surtout à la méthodique et presque infaillible mitrailleuse – à tout ce qui attend et se tait effroyablement là-bas – avant de trouver les autres soldats qu'il faudra tuer.

HERVÉ

Ils ne sont pas insouciant de leur vie comme des bandits, aveuglés de colère comme des sauvages. Malgré la propagande dont on les travaille, ils ne sont pas excités. Ils sont au-dessus de tout emportement instinctif.

DIDIER

Ils ne sont pas ivres, ni matériellement, ni moralement. C'est en pleine conscience, comme en pleine force et en pleine santé, qu'ils se massent là, pour se jeter une fois de plus dans cette espèce de rôle de fou imposé à tout homme par la folie du genre humain.

BERNARD

On voit ce qu'il y a de songe et de peur, et d'adieu dans leur silence, leur immobilité, dans le masque de calme qui leur étroit surhumainement le visage. [...]

JEAN-FRANÇOIS

Ils attendent. L'attente s'allonge, s'éternise. De temps en temps, l'un ou l'autre, dans la rangée, tressaille un peu lorsqu'une balle, tirée d'en face, frôlant le talus d'avant qui nous protège, vient s'enfoncer dans la chair flasque du talus d'arrière.

HERVÉ

La fin du jour répand une sombre lumière grandiose sur cette masse forte et intacte de vivants dont une partie seulement vivra jusqu'à la nuit. Il pleut – toujours de la pluie qui se colle dans mes souvenirs à toutes les tragédies de la grande guerre. Le soir se prépare, ainsi qu'une vague menace glacée ; il va tendre devant les hommes son piège grand comme le monde.

On entend le bruit assourdissant des mitrailleuses que perçoivent les poilus sortant de leur tranchée. Le son passe de la scène à la salle pendant 20 secondes.

< *Montheus/Krier, La butte rouge (1923)* >

ÉLOGE DE LA VERTU

La vertu de l'épargne

par M. Nicolas PLANTROU

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 13 décembre 2014)

À une époque marquée par les conséquences terribles de la dernière crise financière de 2008, qui résulte d'une véritable addiction à l'endettement des États et, dans certains pays, également des particuliers, c'est à la vertu de l'épargne que je veux rendre hommage.

Aristote¹ insiste sur le fait que la vertu est un équilibre entre deux vices, l'un par excès, l'autre par défaut. La vertu choisit la position moyenne : *in medio stat virtus*. L'épargne est bien la vertu d'équilibre entre la prodigalité et l'avarice.

Aperçu historique du concept d'épargne

Dans l'Antiquité, l'épargne est placée par les philosophes au rang des vertus domestiques au même titre que sa sœur la prévoyance, la *prudentia* des Anciens. Dans la Chrétienté, toutefois, le concept d'épargne perd peu à peu ses antiques mérites. Si les Évangiles continuent, comme l'Ancien Testament, à louer les valeurs attachées à la « juste mesure », ils recommandent aussi de s'en remettre à la Divine Providence pour les besoins de cette vie (on pense à la parabole des talents). Toute accumulation est désormais suspectée de péché d'avarice, à l'exception

1. Dans *Éthique à Nicomaque*.

seulement des précautions saisonnières qui sont légitimes. Entre le ^{xvi}e et le ^{xvii}e siècle, la monétarisation progressive de la société modifie peu à peu les conditions de vie des Français dans le même temps que la pratique de l'accumulation monétaire, associée à celle de la circulation, est encouragée par l'État. L'épargne retrouve alors droit de cité.

Ainsi, Jean de la Fontaine exalte la sage prévoyance de la fourmi. Mais nombreuses sont aussi les fables dans lesquelles il fustige « l'épargne avaricieuse »², que La Bruyère condamne dans *Les Caractères* de même que Molière dans *L'Avare*. À cette époque encore, l'épargne est communément considérée négativement. Il faut en définitive attendre le siècle des Lumières pour que ce concept soit pleinement réinvesti de ses mérites d'origine. Le renouveau du concept d'épargne doit se comprendre au travers des grandes idées qui sont à la base du nouvel esprit des Lumières : notamment celles d'autonomie et de finalité humaine de nos actes. La première exhorte le citoyen à devenir maître de son destin ; il doit assumer sa liberté grâce au travail. Cette émancipation passe par l'éducation – des enfants comme des adultes –, qui conduit à une connaissance éclairée du monde. La seconde, qui inscrit le bonheur – personnel et collectif – dans le champ des préoccupations et finalités terrestres, marque une nouvelle conception du temps individuel. L'une et l'autre, appliquées au domaine de l'argent, invitent à substituer la prévoyance à l'ancienne Providence, ce qui légitime la conservation des bénéfices du labeur, autrement dit l'épargne.

En outre, l'éthique calviniste, en mettant l'accent sur la dignité du travail et la condamnation de l'usure, qui ne désigne plus le profit de l'argent prêté mais seulement les excès qui l'accompagnent, offre un état d'esprit favorable à l'épargne. Traditionnellement discréditée dans les pays de confession catholique, en tant que pratique avaricieuse, l'épargne devient une vertu nécessaire à l'amélioration des conditions de vie individuelles, à laquelle chacun est en droit d'aspirer. Elle est même tellement essentielle qu'elle reçoit en 1755 les honneurs de *l'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert.

En effet, la véritable économie, également inconnue à l'avare et au prodigue, tient au juste milieu entre les extrêmes opposés. [...] Je prêche donc hautement l'épargne publique et particulière ; mais c'est une épargne sage et désintéressée, qui donne du courage contre la peine, de la fermeté

2. La perspective temporelle de la fourmi avisée reste liée aux saisons (été/hiver). Le moraliste chante moins la gloire de l'épargne qu'il ne fait le procès de la folle dissipation de la cigale, et la fourmi, si c'est là « son moindre défaut », n'en reste pas moins bien avaricieuse.

contre le plaisir, et qui est enfin la meilleure ressource de la bienfaisance et de la générosité (Joachim Faiguet de Villeneuve, 1703-1780)³.

L'épargne, longtemps considérée négativement, devient ainsi une vertu nécessaire au bien-être, à l'amélioration des conditions des individus et de la société tout entière, et au bonheur de l'humanité. Dans le *Dialogue de Maître Pierre* paru en 1832, on peut lire :

La caisse d'épargne engendre la tempérance, l'ordre, la richesse, relève les prix des terres et soulage le trésor. [...] Ouvrir une des portes de la caisse d'épargne, c'est fermer une des portes des enfants trouvés. Avec les caisses d'épargne, moins de libertinage, moins d'émeutes, moins de police, moins d'hospices, moins de subventions et moins de vols, délits, crimes, suicides, énervations physiques, dégradation morale et calamités de toute espèce. La caisse d'épargne est la mère de l'économie, le trésor des artisans, la salle d'asile du pauvre, le remède de la mendicité, le reproducteur des capitaux, et le levier du crédit national⁴.

C'est ainsi que, dès le milieu du XVIII^e siècle, ont été formulés les principaux axes du discours sur les vertus de l'épargne.

Les différentes facettes de la vertu d'épargne

L'épargne est une vertu domestique

L'épargne suppose un effort, car c'est le fruit du travail qui n'est pas consommé. Mirabeau disait en 1790 :

« Tout se tient dans l'ordre moral. Le travail est le pain nourricier des grandes nations. L'économie jointe au travail leur donne des mœurs ; les fruits de cette économie les rendent heureuses, et n'est-ce point là le but de toutes les lois ? [...] »

Plus tard Guizot déclarera aux Français : « Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne. » On considère alors que l'ouvrier doit dégager, par ses privations, le superflu du nécessaire. La privation volontaire est une vertu, la plus difficile, la plus forte et la plus productive de toutes ; c'est une domination de soi-même, c'est une volonté d'indépendance, c'est un progrès vers le bien et la liberté.

3. Trésorier au barreau des Finances de Châlons-sur-Marne.

4. Louis Marie de Lahaye de Cormenin (1788-1868), homme politique, conseiller d'État.

L'épargne est une vertu assurantielle

L'épargne offre un rempart contre tous les aléas de la vie. Cette notion a été pendant longtemps la vertu première de l'épargne, en l'absence de système de protection sociale qui n'est autre qu'un système d'épargne rendu obligatoire. Elle s'est beaucoup atténuée avec l'avènement de la Sécurité sociale. Avec le déclin de l'État providence, la thématique des vertus d'une épargne prévoyante retrouve aujourd'hui une certaine pertinence.

L'épargne est une vertu morale

L'épargne est définie comme une « école de modération », une « école de vertu » (Charles Dupin 1864), et l'enseignement des bienfaits de l'épargne permet de soustraire l'individu aux mauvaises habitudes (dissipation via le jeu notamment, paresse, ivrognerie...) pour en faire un « bon travailleur ». Ces vertus moralisatrices de l'épargne sont reprises tout au long du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècles. L'épargne y est définie comme une vertu rédemptrice. Y est souvent associée une fonction d'« ordre moral », au sens sécuritaire du terme.

L'épargne est une vertu familiale

La Rochefoucauld-Liancourt fait le lien entre épargne, vie de famille, bonheur individuel et ordre public. Sous le Second Empire, l'éloge de la famille est régulièrement repris dans les discours sur l'épargne. Elle est perçue comme une des meilleures sauvegardes de l'esprit de famille et de tout le bonheur qui en est inséparable.

L'épargne est une vertu patriotique

Au lendemain du désastre de Sedan et de la perte de l'Alsace-Lorraine, le discours vertueux prend des allures patriotiques. L'épargne y est vue comme un ferment de l'identité nationale. Selon les expressions de l'époque, elle est la « *qualité maîtresse de notre peuple* ». Au lendemain de la victoire, certains n'hésitent pas à mettre en avant les vertus « guerrières » de l'épargne :

Elle fut au même titre que l'héroïsme de nos soldats, le génie de nos chefs, l'énergique labeur de l'ouvrier à l'usine et du cultivateur dans son champ, l'un des artisans de la défense nationale et de la paix victorieuse. C'est de la petite épargne, fille du livret, que sont sortis ces escadrons

de milliards qui couvrirent nos emprunts successifs et, se reconstituant à mesure qu'ils étaient consommés, brisèrent sous leurs chocs répétés et formidables la force allemande et rejetèrent sur le Rhin l'envahisseur pantelant et réduit à merci⁵.

L'épargne est une vertu économique

Le discours sur l'épargne, tout du moins jusque dans les années 1960, prend sa source dans l'économie classique du XVIII^e siècle, dont Adam Smith et Jean-Baptiste Say ont jeté les bases. L'épargne y est vue comme une source de bien public, moteur de la croissance économique. On parle d'un « engrais qui permet à l'arbre économique de se couvrir de fleurs puis de fruits » : cette position est reprise dans de très nombreux textes tout au long du XIX^e siècle, et même au-delà. On retrouve l'adage « Les petits ruisseaux font les grandes rivières » dans de nombreux libelles et objets promotionnels.

On voit ainsi que le discours évolue au fil du temps, et que la vertu de l'épargne cache en réalité bien des aspects différents. Le discours vertueux sur l'épargne s'est largement diffusé à travers des instruments comme le livret d'épargne, les cahiers d'école agrémentés de maximes ou de citations sur l'épargne. Il y a eu aussi de nombreuses images d'Épinal ou des affiches. Les différentes disciplines artistiques ont vanté l'épargne. On peut évoquer les sculpteurs, comme André Allar avec sa *Minerve ou la sagesse protégeant l'épargne*. Il y a encore les nombreuses porcelaines et céramiques mentionnant la vertu de l'épargne. Et on n'oubliera pas le fronton de bâtiments célébrant la prévoyance et l'épargne. La ville de Rouen ne donne-t-elle pas à certaines rues le nom de prévoyance et d'épargne ?

L'évolution du discours au XX^e siècle

Le XX^e siècle prolonge la vision de l'épargne des siècles précédents. Livrons encore une citation de Jacques Bainville dans l'*Action française* du 6 juin 1925 :

L'épargne est l'origine du capital comme elle est la justification du capitalisme, puisqu'elle représente une privation, un effort et même un sacrifice. Car celui qui ne consomme pas tout ce qu'il a gagné pense aux autres au lieu de penser à lui-même. Il pense à ses enfants, à ses successeurs. Il pense, sans le savoir, à tout le monde. Il n'y a eu de civilisation qu'à

5. Déclaration du président de la Caisse d'Épargne de Montargis.

partir du jour où des hommes, au lieu de manger tout le gibier de leur chasse et de se gaver, ont fumé ou salé de la viande, ce qui a permis à la tribu de se livrer à d'autres travaux.

Mais l'épargne quitte largement le champ de la philosophie et de la morale. Elle est au cœur de la réflexion économique. D'un point de vue économique, la question de savoir si l'épargne est un vice ou une vertu se pose donc avec acuité. Ce débat oppose depuis plus de deux siècles les économistes entre eux. D'un côté, se trouvent ceux pour qui l'épargne permet de financer les moyens de production supplémentaires qui engendrent la croissance. De l'autre côté, se posent ceux pour qui l'épargne engendre une réduction des dépenses des épargnants, ce qui limite les débouchés, donc la production. Les partisans d'une épargne forte, moteur de croissance, sont en général les auteurs classiques et les économistes de l'offre contemporains. Dans leur raisonnement, l'épargne permet d'alimenter des investissements supplémentaires, donc des revenus. En ce sens, l'épargne est un stimulant pour la croissance.

Des auteurs comme Malthus ou Keynes mettent en doute cette conception. Pour Keynes, l'épargne, parce qu'elle réduit la consommation, empêche la demande d'être au rendez-vous. Chez Keynes, en effet, l'investissement joue un rôle crucial. C'est l'investissement qui engendre l'épargne en élevant le revenu selon le multiplicateur d'investissement. Par rapport aux classiques, il y a donc une inversion complète : ce n'est pas l'épargne qui détermine l'investissement mais l'inverse. Toutefois, les modèles théoriques ne permettent pas de conclure à une relation claire entre épargne et croissance. On observe encore aujourd'hui les débats entre ceux qui prônent une politique de l'offre et ceux qui prônent une politique de la demande.

En France, les particuliers épargnent et sont dans l'ensemble assez sages. L'État et certaines collectivités territoriales n'ont pas cette même sagesse. Nous mesurons maintenant combien l'épargne est une vertu indispensable. Et il est probable que cette prise de conscience tardive restera, par la suite, ancrée pour longtemps dans les esprits.

Depuis plusieurs années, l'épargne retrouve ses lettres de noblesse dans les milieux universitaires. Un certain nombre de travaux de maîtrises et de thèses de doctorat traitent précisément du sujet de l'épargne. Ce renouveau de la réflexion sur le thème de l'épargne n'est pas un hasard. La sociologie économique apporte également de nouvelles approches. On observe ainsi que le revenu moyen des retraités (y compris les revenus du patrimoine) est plus élevé que le revenu moyen de la population active. Dès lors, les vieux consacrent une part de leur patrimoine, c'est-à-dire de leur épargne, à aider les jeunes lorsqu'ils le

peuvent, ce qui contribue à une certaine égalité de niveau de vie entre les générations. Des études sur les populations immigrées montrent que les transferts intergénérationnels se passent dans l'autre sens. Quoiqu'il en soit, on mesure le rôle fondamental de l'épargne à l'intérieur des familles en période de crise.

*

Les Français ont longtemps vécu avec l'idée d'un État Providence. L'expression elle-même est révélatrice de la mentalité française, comme si le rôle de l'État était de nature quasi divine et qu'il pouvait toujours donner sans contrepartie, sans les efforts des individus. Mais les Français perçoivent maintenant que l'État ne pourra plus donner autant que par le passé. La question peut donc se poser de savoir si le retrait de l'État dans certains domaines va s'accompagner d'une croissance de l'épargne pour compenser ce retrait, ou non. C'est dire que la réflexion sur l'épargne devra se poursuivre à l'avenir. L'épargne, c'est bien le résultat de l'effort, de la responsabilité individuelle et collective. C'est assurément une grande vertu !

HOMMAGE
DE LA COMPAGNIE
À SES MEMBRES DÉCÉDÉS

ODILE TURBAN-LE BERTRE

(1922-2014)

Ce ne sont pas mes modestes connaissances en histoire de l'art qui justifient que je rende aujourd'hui cet hommage à notre regrettée consœur, Odile Turban-Le Bertre. Mais l'amitié très ancienne qui me lie à la famille Le Bertre légitime ma désignation pour cette mission.

Durant les deux mois qui ont suivi ma naissance, c'est Roselyne Le Bertre, votre belle-sœur et tante, qui a pris soin de moi. Ma jeunesse a ensuite été fortement marquée par le scoutisme. C'est bien évidemment au sein du groupe René Le Bertre que j'ai accompli cette période fort enrichissante à tout point de vue. Plus tard, je ferai partie d'un groupe d'étudiants et j'y rencontrerai Olivier Le Bertre, avec lequel je me lie d'amitié. Ces liens perdurent et ont été facilités par le fait que nous occupons les extrémités de la même rue, et que nous avons exercé la même profession. C'est à ce moment-là, autour des années mouvementées de 1968, que je découvre Blainville-Crevon, où les parents d'Olivier demeurent, dans la maison occupée précédemment par Marcel Duchamp, et où Monsieur Le Bertre, exerce son activité professionnelle de notaire et son mandat de maire de commune.

Je me souviens qu'il nous arrivait de jouer au ballon sur un terrain destiné à devenir prochainement un lotissement. Thibaut Le Bertre, qui deviendra astrophysicien et membre correspondant de notre Académie, va, un jour, chercher un ballon qui était tombé dans un trou. Il s'aperçoit alors qu'il y a des pierres d'une époque ancienne. Le terrain était situé au-dessus de l'ancien château de Blainville-Crevon. Commence alors une période de fouilles, et nous étions nombreux à remuer la terre et à gratter les cailloux. Nous nous prenions d'affection pour ce château. Un jour, nous avons imaginé organiser une manifestation dans les rues de Blainville avec des pancartes du genre : « Halte à la spéculation foncière,

sauvons le château ! » Nous avons naturellement pensé que Madame Le Bertre serait en tête de manifestation pour aller demander audience à Monsieur le maire. Il faut rendre ici hommage à Monsieur Le Bertre qui a su faire preuve d'un sens élevé de l'intérêt général pour mettre en valeur le château. La manifestation n'eut pas lieu, et celui qui l'avait imaginée a créé sur le site du château un festival Archéo Jazz, lequel connaît encore de nos jours un très grand succès. Madame Le Bertre et son mari étaient ravis de tout ce qui animait ainsi leur village.

Revenons quelques instants sur son parcours. Odile Turban est née le 29 mai 1922 à Dieppe où son père André Turban, jeune magistrat, était juge au Tribunal. Mais la famille Turban s'installe vite à Rouen et s'y fixe, quelles que furent les affectations de Monsieur Turban. La famille Turban aimait néanmoins se rendre régulièrement en villégiature à Dieppe. Madame Le Bertre fit toutes ses études au Cours Sainte-Marguerite dirigé par les religieuses dominicaines, rue Verte à Rouen, en section Latin-Grec, hormis une petite période passée en Angleterre. En raison de « l'exode » de 1940, elle passa les épreuves du baccalauréat de Philosophie à Toulouse. Elle choisit ensuite de s'inscrire à l'École de Droit de Rouen dépendant de l'université de Caen. Odile Turban, fut reçue à la licence de Droit en 1943.

Elle épousa Xavier Le Bertre, à Rouen, le 17 novembre 1944. Deux enfants naquirent à Rouen, Hélène (1^{er} janvier 1946) et Olivier (17 septembre 1947). C'est en 1949 que la famille Le Bertre s'installa précipitamment à Blainville-Crevon à la suite du décès prématuré du père de Maître Xavier Le Bertre. Ce dernier prit alors la direction de l'office notarial.

Très bien accueillie dans la région où la famille ne comptait pratiquement que des amis, Odile Turban-Le Bertre se consacra à l'éducation de ses enfants tout en participant à la vie sociale, sans oublier son travail de clerc de notaire dans l'étude de son mari. Le 18 juin 1953 arrive un troisième enfant, Thibaut. La relative indépendance scolaire de Thibaut permit à sa mère de s'inscrire à l'École du Louvre dont elle suivra avec une assiduité remarquable les cours d'égyptologie de Madame Desroches-Noblecourt, faisant à partir de Blainville, jusqu'à trois fois par semaine, les allées et venues vers Paris. C'est en 1968 que s'achève cette période par le succès à l'examen de dernière année de l'École du Louvre. Ce cursus universitaire et ses activités culturelles dans la commune de Blainville Crevon attirèrent évidemment l'attention sur Odile Turban-Le Bertre. L'Abbé Foure, secrétaire et archiviste de l'archevêché et Mademoiselle Élisabeth Chirol, conservatrice du musée des Antiquités de Rouen la remarquèrent, et grâce à leur influence, elle fut élue comme membre de la prestigieuse Commission départementale

des Antiquités, et plus tard membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Vers 1970, dans l'église du village, Odile Le Bertre organise avec son mari, alors maire de Blainville-Crevon, une modeste exposition d'art religieux qui permit notamment d'attirer l'attention de Monsieur l'inspecteur général des Monuments historiques sur la statue de Saint-Michel alors «remisée» dans les hauteurs de la nef, badigeonnée en blanc et sans ses ailes, celles-ci ayant été cassées lors de l'inventaire du mobilier de l'église en 1906, et qui portait comme seule mention : «Une très belle statue de Saint-Michel». Sans plus attendre, elle fut classée et sa restauration décidée. Madame Le Bertre collabora étroitement à cette remise en état. Mademoiselle Élisabeth Chirol invita par ailleurs Madame Le Bertre à contribuer à l'organisation de l'exposition pour le centenaire de la mort de l'abbé Cochet, et principalement à la rédaction du catalogue.

Pendant ce temps, elle s'intéressa aux moines sculpteurs de l'abbaye de Bellozanne à Bremontier-Merval, aux abords du Pays-de-Bray. Ces recherches furent publiées dans un bel opuscule. Lors des fêtes du cinquantième centenaire de cette collégiale, le 29 septembre 1992, la Direction des Affaires culturelles et la Commune de Blainville-Crevon publièrent un document écrit par notre consœur sur cette collégiale et son mobilier.

Madame Le Bertre était en outre Chevalier des Arts et des Lettres. Elle entra à l'Académie comme membre correspondant en 1981, et devint titulaire en 1987. Elle avait fait une conférence à l'Académie sur l'école des dentellières de Dieppe, mais elle choisit pour son discours de réception d'évoquer la collégiale de Blainville, laquelle date de 1488. Elle y raconte comment l'histoire de cette église imprègne celle du village. Elle y décrit tous les chefs-d'œuvre qui y sont contenus. C'est une invitation à une visite fort bien documentée. Elle y évoque notamment Jean d'Estouteville, «un grand seigneur impérieux, mais un artiste aussi à qui nous sommes redevables d'une des plus belles églises de notre campagne normande». C'est notre confrère François Burckard qui lui répondait sur le thème des cent clochers de la ville. Je voudrais ici rappeler ce que disait ce dernier en présentant Odile Turban-Le Bertre :

Cette église de Blainville vous est chère, et tout particulièrement le grand Saint-Michel, la plus belle statue de France peut-être, qui vous a longtemps attendue, cachée sous son badigeon blanc, et dont vous êtes attachée à identifier le modèle. Ce n'est pas le patrimoine de Blainville seulement, mais aussi celui de toute cette région située à l'est de notre département, du Crevon à l'Epte, de l'Andelle à la Bresle, qui vous doivent d'être mieux connus, mieux protégés, grâce à vos tournées,

grâce à vos interventions. La Commission des antiquités, la Commission départementale des objets mobiliers, la Commission supérieure des monuments historiques dont vous êtes membre correspondant, le Secrétariat régional de l'Inventaire vous connaissent depuis longtemps et apprécient les communications, à la fois discrètes et savantes, que leur vaut votre grande culture artistique. Rappellerai-je que vous êtes, notamment, une ancienne élève de l'École du Louvre, dans les sections d'Histoire générale de l'art, de Muséologie, et d'Égyptologie ?

On peut en effet retrouver plusieurs communications de notre consœur dans les bulletins de la Commission des Antiquités, sur la statue Saint-Michel de la Collégiale de Blainville-Crevon en 1970, sur l'abbaye de Bellozanne, sur l'église de Roncherolles-sur-le-Vivier. Elle a également participé aux catalogues des expositions sur *La Normandie souterraine* en 1975, sur les *Trésors des abbayes normandes* en 1979 et au *Répertoire des abbayes et prieurés de Seine-Maritime* en 1979.

Répondant à une interview d'un journaliste pour un long article lui étant consacré, celle-ci avait dit : «— Ne venez pas trop tard, j'attends mes petits enfants», ou encore : «L'hiver, la belle saison et les vacances sont réservés à la famille.» Mais elle pouvait se targuer de connaître toutes les églises de l'est et du nord de notre département.

*

Femme de grande culture, experte du patrimoine religieux de notre région, amoureuse de son village, Odile Turban-Le Bertre était très fidèle à notre Académie jusqu'à ce qu'une surdité trop importante ne l'empêche de participer à nos débats, mais elle était surtout épouse, mère et grand-mère. Nous partageons avec vous la peine de sa disparition, mais sa mémoire restera vive parmi nous.

Nicolas PLANTROU

ALAIN GASPERINI

(1929-2014)

Alain Gasperini est né en 1929 dans l'île Lacroix, où son père d'origine italienne travaillait à l'Union normande. Après de solides études classiques et son baccalauréat obtenu en 1948, il se tourna sans hésitation vers l'architecture en entrant à l'École des Beaux-Arts de Rouen à l'atelier de M. François Herr.

J'ai fait sa connaissance en septembre 1949, quand j'y suis à mon tour entré l'année suivante. Les travaux de l'École d'Architecture étaient très divers et se partageaient entre enseignement théorique dans nos locaux de l'âtre Saint-Maclou d'une part, et enseignement pratique d'autre part dans un cabinet d'architecte où l'embauche et la débauche se faisaient à l'amiable en fonction des besoins des uns et des autres.

La première étape était l'admission avec, outre un minimum de mathématiques, l'étude des ordres classiques d'architecture, dorique, ionique et corinthien. Il était rare d'être admis la première année, ce que je crois Alain, lui, a obtenu. Parmi nous tous, ses problèmes de santé l'incitaient à s'asseoir à la bibliothèque où il passait des heures entières plongés dans l'étude, tandis que nos activités étaient plutôt variées, voire chahuteuses.

Fait caractéristique à signaler pour un simple stagiaire : chez son employeur du moment qui avait su le juger, il a pu établir le dossier de dommages de guerre de l'église Saint-Vincent, justifiant déjà un souci de dessins les plus précis possibles, comme les moulurations spécifiques des arcs-boutants d'une église du XVI^e siècle.

Pendant qu'il faisait une école pleine d'aléas, passant successivement comme tous ses condisciples les stades des « analos » (études analytiques) de la 2^e puis la 1^{re} classe, sans oublier les épreuves de stéréotomie ou de perspective, son application et son sérieux l'ont amené au poste de

« massier » ou représentant des élèves, auprès du directeur François Herr qui allait jouer un rôle important dans le déroulement de sa vie professionnelle. Il a obtenu son diplôme d'architecte en 1958.

Comme nous tous, il a fait des stages chez différents architectes de la place, entre autres chez M. Poncet où il a fait connaissance d'Arlette qui allait devenir son épouse et lui donner deux enfants.

Très tôt, en 1962, il est entré à l'atelier d'urbanisme de la ville de Rouen où il a gravi les échelons jusqu'à en devenir le directeur, en 1974, à la suite de François Herr qu'il appelait toujours respectueusement « Patron ». Rappelons d'abord que le rôle de cet atelier, tout nouvellement créé, était à inventer dans la période dite des « Trente Glorieuses » au cours de laquelle les doctrines officielles, les conditions sociales et économiques se sont profondément modifiées, alors que Rouen bénéficiait d'une grande stabilité politique : Jean Lecanuet a été maire de 1968 à 1993 et Bernard Canu, adjoint chargé de l'urbanisme de 1965 à 1989. Alain Gasperini a su gagner leur confiance et par là même, s'entourer de collaborateurs compétents et enthousiastes.

*

Rappelons-en simplement les grandes étapes. La reconstruction pour le centre historique de Rouen couvre un peu moins de 200 ha délimités par la Seine et les boulevards. Un tiers en a été détruit par la guerre et a été globalement reconstruit en une dizaine d'années. La rénovation prescrite par les ordonnances de 1959 avec la caution du ministre Claudius Petit et de ses successeurs nécessite de construire de nouveaux quartiers, qu'ils soient périphériques ou non, mais aussi de « rénover », c'est-à-dire de démolir des quartiers anciens, au prétexte de l'absence d'hygiène et sans préoccupation de sauvegarde, aussi minime soit-elle. On peut citer comme exemple le quartier Marin Le Pigny ou l'îlot de la Pomme d'Or ouvert sur les jardins de l'hôtel de ville. L'excès de cette doctrine provoqua une réaction salutaire par la promulgation en 1962 de la loi sur les « secteurs sauvegardés » à laquelle Alain Gasperini consacra toute sa vie professionnelle. À l'atelier d'urbanisme nouvellement créé et où il venait d'être embauché, il joua un rôle important dans la définition du périmètre, volontairement assez vaste. Surtout, il se dépensa par un travail de fourmi auprès des propriétaires bailleurs pour les convaincre de profiter des financements de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat. Il assura aussi la surveillance du suivi des travaux : outre le « village Saint-Nicaise » dans son ensemble, on peut citer le sauvetage de l'Elbeuvienne (ancien hôpital Saint-François) ou de l'ancien couvent des Pénitents, tous deux situés rue Saint-Hilaire.

Au sujet de la mise en place des premières voies piétonnes, c'est avec l'adjoint Bernard Canu et l'Université permanente d'architecture et d'urbanisme (s'inspirant d'exemples étrangers) qu'Alain Gasperini réussit, en dépit de l'hostilité de nombreux commerçants, à convaincre le maire Jean Lecanuet. Dans les années 1970, fut d'abord aménagée la rue du Gros-Horloge, puis vint le tour du Vieux-Marché, de la rue Saint-Romain, de la place Barthélémy, de la rue Damiette, affirmant ainsi la volonté de la ville de valoriser ces quartiers.

Ces mesures innovantes furent accompagnées par la création de parkings à étages ou enterrés, ou encore par la réalisation du tunnel routier passant sous le magasin Le Printemps, en pleine transformation, et sous la place de la cathédrale ainsi libérée des voitures. Une des plus spectaculaires réussites se porta sur le « ruisseau » du Robec dont l'inauguration en 1983 fut tout à fait consensuelle.

Très tôt, entraîné par le militantisme de Daniel Lavallée, apôtre de la restauration des pans de bois, Alain Gasperini a adhéré aux Amis des monuments rouennais (AMR), lui qui avouait son amour pour ce matériau merveilleux, ayant permis la construction de maisons aussi simples que nombreuses jusqu'au XIX^e siècle. Aux AMR, il a joué un rôle important, aux côtés de la présidente Mademoiselle Élisabeth Chirol, comme membre du bureau pendant plusieurs années. On se souviendra de sa participation à la création de *Connaître Rouen*, de la publication de plusieurs articles qu'il consacra aux caractères de l'architecture normande, à l'architecture médiévale, au vocabulaire de l'architecture classique, à l'avenir et l'histoire de Rouen. C'est à sa compétence et à sa diplomatie qu'il faut attribuer le rôle essentiel qu'il a joué auprès de Louis Arretche, l'architecte conseil de la ville, pour le convaincre d'intégrer les vitraux de l'église Saint-Vincent dans la future église Sainte-Jeanne-d'Arc.

Pour être exhaustif, ajoutons qu'Alain Gasperini a trouvé le temps d'enseigner pendant plus de 26 ans l'histoire de l'architecture et les techniques de la réhabilitation à l'École d'architecture de Normandie, l'histoire de l'art à l'École des Beaux-Arts, et qu'il a animé des séminaires au Collège d'Europe à Bruges. Il a été directeur d'études ou membre du jury pour de nombreux diplômes d'architecture ou de géographie à Paris et à Rouen, et il a participé à diverses commissions : sites, antiquités, opérations immobilières. En dépit de ses nombreuses tâches, il s'est autorisé à publier diverses études d'une grande rigueur scientifiques.

Ayant joué un rôle important dans la protection et la préservation de notre patrimoine, Alain Gasperini a été nommé chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres en 1984, chevalier de l'Ordre national du Mérite

en 1987, et il a été admis la même année à notre Académie. Très discret dans son travail, soucieux de pouvoir consulter ses archives, autant que nécessaire, il avait choisi, au moment de sa retraite en 1994, d'habiter un logement plus adapté à ses besoins, en dehors de Rouen. Se sentant un peu isolé avec des difficultés pour se déplacer, il griffonnait ses idées sur des bouts de papier qu'il perdait sans cesse, mais il affichait toujours avec plaisir certains de ses travaux qu'il aimait encore me montrer dans mes dernières visites en mars ou avril dernier.

À Dieu, GASPE.

Alain ROBINNE

JEAN FAVIER

(1932-2014)

Jean Favier, qui était depuis 1979 l'un des membres associés de notre Académie, s'est éteint le 12 août dernier à l'âge de 82 ans. Il avait été tout à la fois un esprit brillant, un médiéviste de premier plan, et un acteur majeur dans le domaine du patrimoine écrit pendant plus de 30 ans.

Issu d'une famille modeste, Jean Favier était né à Paris le 2 avril 1932. Archiviste-paléographe, sorti de l'École des Chartes en 1956, il fut membre de l'École française de Rome, avant d'être nommé conservateur aux Archives nationales et d'obtenir en 1961 l'agrégation d'histoire. Ce devait être le début d'une grande carrière universitaire. Après une année d'enseignement au lycée d'Orléans et un passage par le CNRS, il obtint en 1964 un poste de maître de conférences à l'université de Brest, puis en 1966, un poste de professeur à celle de Rouen – certains parmi vous, qui ont pu le connaître lors de ce passage dans notre ville, pourraient sans doute en parler mieux que moi. Docteur ès lettres l'année suivante, il arriva en 1969 à la Sorbonne, occupant la chaire d'histoire économique médiévale qu'il a gardée jusqu'à sa retraite. Il fut également pendant toute cette période directeur d'études d'Histoire administrative et financière du Moyen Âge occidental à la IV^e section de l'École pratique des hautes études.

À cette carrière universitaire, Jean Favier a ajouté de hautes responsabilités publiques, comme celle de directeur général des Archives de France, en remplacement de Guy Duboscq, de 1975 à 1994, ou encore celle de président de la Bibliothèque nationale de France, de 1994 à 1997. En tant que directeur des Archives de France, il a eu pendant près de vingt ans une action remarquable et décisive : on lui doit notamment en 1979 la première loi française sur les archives depuis celle du 7 messidor an II, la relance d'une active politique de publications, avec la sortie pour

les Archives nationales d'un état des fonds et d'un état des inventaires qui faisaient cruellement défaut, ou encore la construction du Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales inauguré en 1988, qui a permis de regrouper les multiples salles existantes. Il fut aussi l'organisateur du XI^e Congrès international des Archives, tenu à Paris en 1988, et qui a réuni près de 2 000 participants provenant de plus de 100 pays. C'est à cette occasion surtout que j'ai eu l'occasion de côtoyer Jean Favier, puisqu'il avait demandé au tout jeune conservateur que j'étais alors d'assurer la trésorerie du congrès. Il avait obtenu du président Mitterrand qu'il interviendrait lors de cette manifestation, et ce dernier y a fait l'une des premières annonces de la future Bibliothèque nationale de France, dont le directeur général des Archives ne savait pas encore qu'il en deviendrait le président quelques années plus tard. À la suite de ce congrès, il devait présider pendant quatre ans le Conseil international des Archives, contribuant ainsi au rayonnement de la culture française.

*

Directeur pendant de longues années de la *Revue historique*, Jean Favier était membre de nombreuses académies françaises et étrangères. À Rouen, il a été élu en 1979 comme membre associé de notre académie, devant laquelle il est intervenu à deux reprises, en 1981 pour une grande conférence sur l'argent, et en 1998 pour évoquer la place du livre dans notre civilisation. Quelques années plus tard, en 1985, il est entré à l'Institut comme membre ordinaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ses multiples charges ne l'ont pas empêché d'écrire. C'était chez lui un goût et un besoin, et il n'a cessé jusqu'au bout de publier, sans jamais renoncer à l'exigence scientifique qui était la sienne :

Je me sens malheureux, [disait-il à l'occasion d'un entretien avec le mensuel *L'Histoire*,] si je n'ai pas de livre en chantier. Ma vocation d'historien était d'abord un appel du livre. Lors d'une maladie infantile – je devais avoir cinq ou six ans –, j'ai dû garder le lit pendant trois semaines et j'ai lu des ouvrages qui parlaient de Louis XVI, de Napoléon. Cela m'a paru merveilleux et j'ai pensé qu'un type bien, c'est quelqu'un qui écrit un livre. Dès l'enfance, je rêvais d'écrire des livres d'histoire. Mais j'avais d'autres projets, ajoutait-il, par exemple de collectionner des papillons.

Ce goût pour les papillons se retrouve sans doute dans les nœuds qu'il n'a cessé de porter et qui ont rendu familière sa silhouette. Les premières publications reprenaient ses travaux de thèse, sur Enguerrand

de Marigny¹ ou sur les finances pontificales au temps du Grand Schisme². Parmi les dizaines de titres qui ont suivi, on peut citer un *Philippe le Bel*³ qui a fait date, un volumineux *Dictionnaire de la France médiévale*⁴, ainsi que de nombreux ouvrages sur Paris dont le dernier, sur *Le Bourgeois de Paris au Moyen Âge*⁵, est sorti il y a deux ans. En lien avec Rouen et la Normandie, je rappellerai aussi les livres qu'il a consacrés aux Plantagenêts en 2004⁶ et à Pierre Cauchon, le juge de Jeanne d'Arc, en 2010⁷.

En 1997, si l'heure de la retraite était venue pour lui, il avait conservé maintes responsabilités, notamment celle de président de la Commission française pour l'UNESCO, ou encore dans le cadre du château de Langeais, un domaine de l'Institut.

Grand-Croix de la Légion d'Honneur et de l'Ordre national du Mérite, Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques et de l'Ordre des Arts et Lettres, sans parler des ordres étrangers, cet homme recherché est resté toujours abordable et disponible quand on le sollicitait. À Rouen, il est venu à plusieurs reprises à l'occasion des fêtes Jeanne d'Arc ; ainsi encore, très récemment, en 2011. Sur cette disponibilité, j'évoquerai un souvenir qui remonte à l'époque où j'étais directeur des Archives du Cher. En 1998, pour le neuvième centenaire de Cîteaux, il avait accepté d'ouvrir à Bourges un colloque sur l'ordre cistercien et le Berry, et l'événement reste associé à une anecdote que je rapporterai parce qu'elle est très représentative du personnage. En venant, Jean Favier s'était retrouvé à la porte de sa voiture sur un parking de l'autoroute, sans veste ni papiers. Cela ne l'a pas empêché, une fois véhiculé par un chauffeur, d'assurer son intervention et de présenter sans la moindre note une de ses synthèses magistrales dont il avait le secret et qu'il n'hésitait pas à illustrer de notations vécues.

J'aurais pu m'étendre beaucoup plus longuement sur une figure comme celle de Jean Favier, mais ces quelques mots suffiront, je l'espère, à rappeler la richesse d'une œuvre et la diversité d'une action qui resteront dans nos mémoires.

Vincent MAROTEAUX

-
1. Jean Favier, *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny*, Paris, PUF, 1963.
 2. Jean Favier, *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident (1378-1409)*, Paris, De Boccard, 1966.
 3. Jean Favier, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978.
 4. Jean Favier, *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, Fayard, 1993.
 5. Jean Favier, *Le Bourgeois de Paris au Moyen Âge*, Paris, Éditions Tallandier, 2012.
 6. Jean Favier, *Les Plantagenêts : origines et destin d'un empire (x^e-xiv^e siècles)*, Paris, Fayard, 2004.
 7. Jean Favier, *Pierre Cauchon ou les maîtres dans la tourmente*, Paris, Fayard, 2010.

TABLE DES MATIÈRES

Tableau de l'Académie au 31 décembre 2014	5
Bureau de l'Académie – Année 2014	13
Chronique des séances de l'Académie – Année 2014	15
Prix de l'Académie – Année 2014	23

ANNÉE 2014

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. le Père Jean-Baptiste SÈBE (15 mars 2014) <i>La théologie a-t-elle disparu du paysage intellectuel français ?</i>	27
Discours en réponse de M ^{me} Armelle SENTILHES <i>Art et théologie au miroir du patrimoine rouennais. Nouveaux regards sur l'église Saint-Romain</i>	47
Discours de réception de M. Alain de BÉZENAC (13 septembre 2014) <i>Regards sur le Barreau de Rouen en 1914</i>	63
Discours en réponse de M. Renaud DELUBAC <i>L'Europe, sœur cadette de Giraudoux</i>	85
Discours de réception de M. François BESSIRE (21 novembre 2014) <i>« Faire le bien de la société » : aux origines de l'esprit académique</i>	91

Discours en réponse de M. Jean-Pierre CHALINE <i>Éditer en Normandie. Publications savantes et universitaires ...</i>	107
--	-----

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>Café, thé, chocolat. Leurs bienfaits pour la santé</i>	117
par M. Jean COSTENTIN	

<i>Lettres et photos du front de Champagne. Henri Sentilhes à ses parents (1915-1916). L'histoire d'un livre et le livre d'une histoire</i>	133
par M. Henri SENTILHES, son fils	



L'impôt d'hier à aujourd'hui

15 février 2014

[Liste des conférences]	153
<i>L'impôt d'hier à aujourd'hui, toute une histoire</i> par M ^{me} Françoise THELAMON	155
<i>L'impôt sous l'Ancien Régime (1)</i> par M. Marc VENARD	161
<i>L'impôt sous l'Ancien Régime (2)</i> par M. Olivier CHALINE	165
<i>Les débats sur l'impôt au XIX^e siècle</i> par M. Jean-Pierre CHALINE	169
<i>L'impôt omniprésent au XX^e siècle</i> par M. Nicolas PLANTROU	175
<i>Quels impôts pour demain ?</i> par M. Joël BOURDIN	189
<i>L'émergence du débat fiscal (2012-2014)</i> par M. Michel LE CLAINCHE	197



<i>Le clos-masure cauchois bientôt inscrit au patrimoine mondial de l'humanité ?</i>	207
par M. Gérard GRANIER	

<i>Commémorer 1914 : la contribution des Archives départementales</i>	215
par M. Vincent MAROTEAUX	



<i>L'Académie commémore le Centenaire de 1914</i>	223
Synthèse par M ^{me} Françoise THELAMON et M. Jean-Pierre CHALINE	
[Cahier d'illustrations hors-texte inséré entre les pages 224-225]	



<i>Un an après son élection, où nous conduit le pape François ?</i> ..	231
par M ^{gr} Claude DAGENS	
<i>Jeanne d'Arc et la Guerre de 14-18</i>	241
par M ^{me} Nadine-Josette CHALINE	
<i>La symbiose, une très vieille histoire!</i>	245
par M. Bernard BOULLARD	
<i>Le retour de l'artiste blessé après la Première Guerre mondiale</i>	251
par M ^{me} Claire MAINGON	
<i>Présentation de M. Jean-Jacques Becker</i>	265
par M ^{me} Nadine-Josette CHALINE	
<i>Jaurès et la guerre au risque de sa vie</i>	267
par M. Jean-Jacques BECKER	
<i>1914-1944 : une nouvelle « guerre de Trente ans » ?</i>	273
par M ^{me} Nadine-Josette CHALINE	
<i>Le monde est-il devenu néolibéral? Une lecture géopolitique</i> ...	283
par M. Arnaud BRENNETOT	
<i>Maurice Genevoix, la voix des combattants</i>	307
par M. Olivier CHALINE	
<i>Le cerveau aux hormones</i>	325
par M. Hubert VAUDRY	
<i>Journal d'une escouade. Lecture-spectacle d'après Le Feu d'Henry Barbusse</i>	339
par MM. Alain BÉZU, Pierre-Albert CASTANET et Philippe DAVENET	

ÉLOGE DE LA VERTU

<i>La vertu de l'épargne</i>	375
par M. Nicolas PLANTROU	

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE À SES MEMBRES DÉCÉDÉS

M ^{me} Odile Turban-Le Bertre, membre titulaire	385
M. Alain Gasperini, membre titulaire	389
M. Jean Favier, membre titulaire	393



Tiré à part numérique du *Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 2014.

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Tous droits réservés pour tous pays.

Ne peut être vendu. Toute diffusion ou distribution sans autorisation préalable de l'auteur ou de l'éditeur est interdite.

ISSN : 1154-7707

ISBN de l'édition papier : 978-2-9549009-1-9